This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE LA SARTHE

T. XXXIII. 1891. 1er FASCICULE. 1

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER

AU MANS (SARTHE)

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE LA SARTHE

IIe SÉRIE — TOME XXV

XXXIIIe TOME DE LA COLLECTION

1891 et 1892

LE MANS

IMPRIMERIE EDMOND MONNOYER, PLACE DES JACOBINS

1891

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
MAR 14 1977
DC611
S35155
v.33
1891/92

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Bureau pour 1891 et 1892.

Président	MM. GENTIL ✪ I.
Vice-présidents ...	FOLLIE O ✻, MORDRET ✻.
Secrétaires	BELOT, DESCHAMPS LA RIVIÈRE, TRIGER Robert.
Trésorier	VALENÇON.
Archiviste	BRIÈRE.
Archiviste adjoint .	HUBLIN ✠.

Commission de Rédaction.

MM. les MEMBRES du Bureau, l'INSPECTEUR d'Académie, FAUCON, LECADET ✻, ✪ I, LEGEAY, GUÉRIN ✪.

Commission des Finances.

MM. BUTTNER ✻, ÉTIENNE O ✻, ✪, PERRIN ✻, ✪, SURMONT Armand ✠, TENOT ✪ I, TRIGER Gustave.

Membres d'honneur.

M. le GÉNÉRAL commandant en chef le 4e Corps d'armée.
M. le PRÉFET de la Sarthe.
Mgr l'ÉVÊQUE du Mans.
M. le RECTEUR de l'Académie de Caen.
M. le PRÉSIDENT du Conseil général de la Sarthe.
M. le MAIRE de la ville du Mans.
M. l'INSPECTEUR d'Académie résidant au Mans.

Membres honoraires.

Date de la réception. MM.

2 déc. 1857. ÉTOC-DEMAZY O ✻, médecin honoraire de l'Asile de la Sarthe, rue Chanzy, 50. (Titulaire du 26 août 1834.)

15 déc. 1865. GUÉRANGER (Ed.), membre de l'Institut des provinces, rue Sainte-Croix, 32. (Titulaire du 12 fév. 1828.) — *Ancien président de la Société.*

6 févr. 1874. PIOLIN (Dom), prieur de Solesmes. (Correspondant du 18 décembre 1855.)

3 mars 1876. LIZÉ, docteur médecin, membre de la Société de chirurgie, rue Bruyère, 2. (Titulaire du 15 fév. 1853.) — *Ancien président de la Société.*

10 mars 1880. RICHARD, avocat, ancien maire du Mans, rue Bourgeoise, 15. (Titulaire du 6 janvier 1853.) — *Ancien président de la Société.*

16 févr. 1887. DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (le vicomte Abel), avocat, rue des Maillets, 74. (Titulaire du 2 déc. 1856.)— *Ancien président de la Société.*

16 janv. 1889. MARTIN C ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, rue Champgarreau, 14. (Titulaire du 16 déc. 1856.)

Membres titulaires.

17 févr. 1846. SURMONT (Paul) ✻, ancien juge au Tribunal civil, ancien maire du Mans, rue de la Motte, 2. *Ancien président de la Société.*

25 nov. 1851. MORDRET (Ambroise) ✻, médecin en chef de l'Asile de la Sarthe, membre correspondant de l'Académie de Médecine, à l'Asile.

Date de la réception. MM.

5 févr. 1864. Chardon (Henri) ✿, avocat, ancien élève de l'École des chartes, conseiller général, rue de Flore, 57. — *Ancien président de la Société.*

20 déc. 1867. Esnault (l'abbé Gustave) ✿, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Ballon, 39.

16 avril 1869. Vérel ✻, propr.-agriculteur, membre de la Société des agriculteurs de France, ancien maire du Mans, à l'Angevinière-lez-Le Mans.

21 janv. 1870. Ogier d'Ivry (vicomte Émile), propriétaire, rue du Mail, 10.

7 juil. 1871. Surmont (Armand) ✠, avocat, rue de la Motte, 2.

19 janv. 1872. Bertrand de Broussillon ✠ ✿, archiviste paléographe, licencié en droit, ancien conseiller de préfecture, rue de Tascher, 15, au Mans.

15 mars 1872. Follie O ✻, lieut.-colonel du Génie en retraite, président de la Société d'horticulture, rue Champ-Garreau, 1.

6 déc. 1872. De Villepin (Varanguien), directeur de la Ferme-École de la Sarthe, membre de la Société des agriculteurs de France, à la Pilletière, en Jupilles.

6 déc. 1872. Menjot d'Elbenne (vicomte Samuel), ✿ ✠ ✠, secrétaire d'ambassade, ancien sous-chef du Bureau historique aux Affaires étrangères, au château de Couléon, en La Chapelle-Saint-Remy.

10 janv. 1873. Augier (le baron) ✻, propriétaire, ancien conseiller général, rue Belon, 13.

24 janv. 1873. Graffin, président du Comice agricole de

Date de la réception.	MM.
	Pontvallain, membre de la Société des agriculteurs de France, au château des Touches (Pontvallain).
24 janv. 1873.	D'Angély-Sérillac, conseiller général, président du Comice agricole de Beaumont, membre de la Société des agriculteurs de France, à Doucelles, ou rue du Mail, 1.
24 janv. 1873.	De Fromont, président du Comice agricole de Mamers, à Contilly.
21 mars 1873.	Riandière-Laroche, ancien sous-inspecteur des Forêts, rue Julien-Bodereau, 121.
4 avril 1873.	D'Aillières (Fernand) ✻ ✠, député, conseiller général, à Aillières.
25 avril 1873.	Faucon, propriétaire, rue Chanzy 48.
—	De Grandval (Georges), propriétaire, rue du Cirque, 2.
6 févr. 1874.	Brindeau, archiviste adjoint du département de la Sarthe, rue Victor-Hugo, 54.
20 mars 1874.	Brière, négociant, quai Louis-Blanc, 134. (Associé du 20 mai 1870.)
17 avril 1874.	De Montesson (le vicomte Charles), rue Sainte-Croix, 8, ou à Montauban par Neuville-sur-Sarthe.
8 janv. 1875.	Monnoyer, imprimeur, place des Jacobins.
3 déc. 1875.	Gentil (Ambroise) ✪ I, professeur au Lycée, avenue de Paris, 18. — *Président de la Société.*
23 juin 1876.	Courtillier ✻ ✠, trésorier-payeur général à Laon.
12 janv. 1877.	De Courcival (marquis) ✻, au château de Courcival, et à Paris, rue Mercadet, 112.

Date de la réception	MM.
4 avril 1878.	ANTOINE, avoué, à Mamers.
—	BESNARD ✿, conducteur des Ponts et Chaussées, membre de la Société zoologique de France et de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, vice-président de la Société communale de secours mutuels du Mans, route de Laval, 68.
—	BOETEAU, propriétaire, rue St-Bertrand, 19, (Associé du 17 juin 1870.)
—	DEMONTCUIT ✿, ancien professeur, à la Vendelée (Manche).
—	DOUAIRE, propriétaire, à la Godefrairie, près Le Lude.
—	GUERRIER, ancien inspecteur des Forêts, rue Pierre-Belon, 23.
—	HUARD, naturaliste, rue des Ponts-Neufs, 12.
—	MAICHE (Louis) ✿, ingénieur civil, rue Halphan, 20, à Colombes (Seine).
15 avril 1878.	VALENÇON, receveur des Hospices, rue Laroche, 13.
4 juin 1878.	HÉDIN ✻ ✻ ✿, ingénieur, directeur de la forge de l'Aune, à Montreuil-le-Chétif.
—	TRIGER (Gustave), directeur honoraire des Postes et Télégraphes, rue de l'Évêché, 5.
—	TRIGER (Robert), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, vice-président de la Société historique du Maine, aux Talvasières, route de Laval, près Le Mans.

Date de la réception MM.

18 juill. 1878. Goyer (Alexandre), percepteur à Laigné-en-Belin.

6 février 1879. Fouqué (l'abbé Gabriel), chanoine honoraire, chef d'institution, rue Marengo, 16.

8 mai 1879. Fontaine ✪ I, président du Tribunal, président de la Société des lettres, sciences et arts de La Flèche.

31 juil. 1879. Leconte ✪, propriétaire, membre de l'Académie des poètes, avenue Thiers, 11.

— La Belle (Alfred) ✪, publiciste, rue des Arènes, 2.

— Launay ✻, ✪, professeur départemental d'Agriculture, quai de l'Amiral-Lalande, 104.

7 oct. 1880. Chaignon (l'abbé), curé de Saint-Benoît.

17 février 1881. Carré, propriétaire, avenue de Paris, 73.

6 avril 1881. Monnot, commis d'économat au Lycée de Troyes, membre de la Société entomologique de France.

18 mai 1881. Fontaine, conducteur des Ponts et Chaussées, rue Lenoir, 35 bis.

— Legeay, propriétaire, rue d'Orléans, 11.

29 déc. 1881. Basserie C ✻, colonel de cavalerie en retraite, membre de la Société des agriculteurs de France, rue Dubignon, 49.

29 déc. 1881. Beaugé, pharmacien, à Écommoy.

15 février 1882. Guy, propriétaire, aux Pelleries, commune de Changé, par Yvré-l'Évêque.

30 nov. 1882. Rousset, directeur de l'École primaire supérieure et professionnelle du Mans.

— Guérin ✪, conservateur de la Bibliothèque de la ville du Mans, rue Jeanne-d'Arc, 7.

Date de la réception.	MM.
2 mai 1883.	NANO, ingénieur des Ponts et Chaussées, rue d'Arcole, 15.
—	SÉGUIN ✻, ✿ I, directeur de la Compagnie du gaz.
7 nov. 1883.	MOULARD, ancien archiviste adjoint de la Sarthe, propriétaire, à Sougé-le-Ganelon.
31 janv. 1884.	DESCHAMPS LA RIVIÈRE (Robert), avocat rue du Tertre-Saint-Laurent, 1.
—	GAREAU (Abel), pharmacien, rue Montoise, 31.
12 nov. 1884.	BROSSIER (Joseph), rue d'Essling, 21.
14 avril 1885.	HUBLIN, ✠, économe des Hospices, membre de la Commission des monuments historiques de la Sarthe, rue Gambetta, 23.
—	ÉTIENNE, O ✻, ✿, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, présid. de la Société du matériel agricole de la Sarthe, rue de Flore, 20.
—	HERY (Paul), négociant, président du Conseil des Prud'hommes du Mans, rue Marchande, 2.
—	PERRIN, ✻, ✿, ingénieur en chef des Mines, membre et ancien vice-président de la Société mathématique de France, membre de la Société de géographie de Paris et de l'Association française pour l'avancement des sciences, rue Erpell, 5.
6 mai 1885.	BÜTTNER, ✻, ingénieur, directeur de la Manufacture des Tabacs.
1er juill. 1885.	ROQUET, instituteur à Laigné-en-Belin.
4 nov. 1885.	TENOT, ✿ I, directeur de l'École normale du Mans.
9 déc. 1885.	FAUNEAU, docteur en droit, vice-président de la Société d'horticulture, rue Montauban, 11.

Date de la réception. MM.

3 févr. 1886. Rozé, receveur principal des Postes, Boulevard Levasseur.

7 avril 1886. Singher (Adolphe), ✠, directeur de la Société d'assurance mutuelle mobilière, rue Chanzy, 37.

14 avril 1886. Côme, médecin vétérinaire, rue de Foisy, 49.

2 juin 1886. Cousturier, ✻, docteur médecin, conseiller général, au Lude.

— Du Fougeray, docteur médecin, quai Lalande, 6.

2 févr. 1887. Belot, ingénieur des Manufactures de l'État, rue de la Pelouse, 86.

6 avril 1887. De Richebourg (De Gasselin, comte), ✻, ancien capitaine commandant de Hussards, propriétaire, rue Chanzy, 6, ou au château de Coudereau, par Parigné-l'Évêque.

2 nov. 1887. Lecadet ✻, ✪ I, proviseur du Lycée du Mans.

4 avril 1888. Dupont ✪, pharmacien, rue Bourgeoise, 7.

4 avril 1888. Housseau (Albert), pharmacien, rue Gambetta, 22.

10 oct. 1888. Léveillé (l'abbé), professeur au Collège colonial de Pondichéry (Indes françaises).

5 déc. 1888. Hervé, docteur médecin, rue Thoré, 11.

3 juill. 1889. Hucher (Ferd.), archéologue, rue de la Mariette, 110. (Associé du 15 mars 1872.)

12 févr. 1890. Babu, ingénieur des Mines, rue de l'Hôpital, 68.

14 mai 1890. Labbé, maire de Juillé (Sarthe).

2 juillet 1890. Beauchamps-Monthéard (le baron de), membre de la Société historique du Maine, au château de Beauchamps, par La Ferté-Bernard.

— Yzeux, propriétaire, rue d'Hauteville, 8.

Date de la réception.	MM.
8 octob. 1890.	GALPIN (Gaston), député de la Sarthe, conseiller général, maire d'Assé-le-Boisne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 91, à Paris, et rue Richebourg, 30, au Mans.
—	DROUIN, docteur médecin, rue Auvray.
—	MORDRET (Ernest), docteur médecin, avenue de Paris, 44.
11 fév. 1891.	LE CERCLE DE L'UNION, place de l'Étoile.

Membres associés.

3 déc. 1850.	DE LORIÈRE (Gustave) ✠, géologue, membre de l'Institut des provinces, à Chevillé, près Brûlon.
4 mars 1864.	DE CUMONT (le vicomte Charles), à la Roussière, près Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres).
6 déc. 1867.	CHARBONNIER, ✻, ✪, doct. méd., à Saint-Calais, conseiller général.
—	GAULLIER, sculpteur, rue de Flore, 92.
4 avril 1878.	BERTHAULT (Édouard), rue des Minimes, 23.
—	CHELOT (Émile), rue de Tournon, 15, Paris.
—	CNOCKAERT, entomologiste, pl. St-Vincent, 3.
—	DUFEU (Émile), Grande-Rue, 103.
—	GAUMÉ ✪, prof. de dessin, rue Bergère, 6. (Titulaire du 6 janvier 1857.)
—	MORIN (Pierre), ✪, instituteur à Montfort-le-Rotrou.
—	POIVET ✪, professeur à l'École normale, rue des Maillets, 52.
4 juin 1878.	PÉAN, négociant, place de l'Éperon.
7 nov. 1878.	REICHERT ✻, sous-intendant militaire, à Caux, par Abbeville (Somme).
—	LEGUÉ (Léon), propriétaire, à Mondoubleau.

Date de la réception. MM.

8 juill. 1880. Guibert ✿, ancien instituteur, adjoint au maire du Mans, rue Bourdon, 23.

— Launay, instituteur à Cré-sur-Loir.

17 février 1881. Renaudin, ✿, professeur au collège de Sillé-le-Guillaume.

15 février 1882. Pichon (l'abbé), secrétaire général de l'Évêché, au séminaire. (Titulaire du 6 juin 1873.)

1er mars 1883. Hanoy, conducteur des Ponts et Chaussées, impasse Fleury, 18 *bis*.

2 mai 1883. Dhommée, instituteur à Loué.

5 mai 1886. Monguillon, instituteur à l'école du Pré, Le Mans.

6 oct. 1886. Salomon, propriétaire, place Girard, 9.

6 avril 1887. Maillet, ornithologiste, avenue Saint-Augustin, 32, à Bordeaux.

8 janv. 1889. De la Bouillerie (le vicomte Sébastien), membre de la Société française d'archéologie, au château de la Bouillerie, par La Flèche, et rue Saint-Dominique, 7, à Paris. (Titulaire du 3 mars 1886.)

5 juin 1889. Ninck A., chez M. Ninck, lieutenant-colonel, à Dreux.

8 janv. 1890. Thériot, directeur de l'École supérieure du Havre. (Titulaire du 26 décembre 1883.)

12 fév. 1890. Le Bret (le comte Robert), avenue de Paris, 6.

9 avril 1890. Quantin, ✻, ✿ I, rue du Regard, 6, à Paris, et au château de Glatigny, par Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher).

NOTE

SUR

LES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

De l'année 1890

Par M. NANO, membre titulaire

Secrétaire de la Commission météorologique de la Sarthe

Janvier

Ce mois est doux et pluvieux avec pression barométrique un peu supérieure à la normale.

En dehors des deux premiers et des trois derniers jours du mois, qui ont été froids avec vent du nord-est, nos régions ont été soumises, en janvier, à l'influence d'une zone de faibles pressions qui se sont maintenues sur le nord-ouest de l'Europe et nous ont donné un temps très doux et pluvieux, avec vents du sud-ouest d'une constance remarquable. Deux bourrasques remontent, du 3 au 6, les côtes ouest des Iles Britanniques et nous amènent d'abord un peu de pluie. Le baromètre, très bas au moment de leur passage, remonte ensuite et se tient élevé jusqu'au 17 ; néanmoins le ciel est fréquemment brumeux pendant cette période, des averses locales sont signalées sur beaucoup de points et la pluie est générale le 10. Mais à partir du 18 les basses pressions se rapprochent et de nombreuses bourrasques, qui sévissent surtout sur l'Angleterre, déterminent dans le département des pluies abondantes et presque ininterrompues pendant le reste du mois. Celle du 23, la plus importante, traverse le sud de cette contrée et fait descendre le baromètre au Mans à 742^{mm}7, minimum du mois. Les hautes pressions

reparaissent enfin le 30 et 31 et mettent fin à cette longue période pluvieuse.

Le maximum thermométrique a été de 14°6, le 25 et le minimum de 3°5, le premier.

Février

Ce mois est sec et froid, avec moyenne barométrique supérieure à la normale.

De fortes pressions couvrent nos régions au commencement du mois et sont accompagnées d'un vent froid du nord-est qui fait descendre le thermomètre, au Mans, à 3°5 au-dessous de zéro, dans la nuit du 11 au 12. Le froid persiste encore quelques jours après cette date, mais le baromètre baisse, la ligne des bourrasques se rapproche et un centre passe, le 15 au matin, un peu à l'ouest du département, en nous donnant des pluies assez fortes et des vents d'ouest qui adoucissent la température et lui font atteindre, le 18, 16°2, maximum du mois. Après son passage une aire de hautes pressions envahit de nouveau nos régions et un temps sec et froid sévit pendant le reste du mois. Toutefois un centre de dépression, qui se trouve le 20 sur le golfe de Gascogne, nous amène plusieurs jours de pluie.

Mars

Ce mois est peu pluvieux et présente une moyenne barométrique inférieure à la normale; la moyenne thermométrique lui est supérieure.

Le froid et les fortes pressions de la fin de février continuent pendant les premiers jours de mars avec vent du nord et nous donnent, le 3, un minimum thermométrique de —7°5. Le 5, le vent passe à l'ouest, la température monte brusquement et de légères pluies tombent, le 8, dans le département, sous l'influence d'un centre qui traverse les Iles Britanniques. Les hautes pressions reparaissent un moment, mais elles s'éloignent bientôt dans l'est et plusieurs bourrasques abordent encore l'Angleterre et nous donnent, du 12 au 26, un baromètre très bas, des pluies fréquentes mais peu abondantes et, le 16 et le 19, un temps orageux marqué sur

plusieurs points par des coups de tonnerre. La pression se relève pendant la fin du mois qui est belle et chaude, avec maximum exceptionnel de 32°, 7, le 28.

Avril

La température et la pression se rapprochent de la normale en avril ; les pluies sont fréquentes mais peu abondantes.

Le beau temps et les fortes pressions de la fin de mars se prolongent jusqu'au 5. A ce moment deux centres importants qui séjournent sur le Danemark et sur le nord de l'Italie amènent sur nos régions une légère baisse du baromètre, un temps froid et des pluies journalières du 6 au 12. Puis les hautes pressions s'éloignent définitivement dans le nord-est, la baisse barométrique s'accentue rapidement et une bourrasque, dont le centre se maintient plusieurs jours sur le golfe de Gascogne et traverse la France le 17, nous procure jusqu'au 19 un temps doux et pluvieux et quelques orages isolés sans importance. Après un moment de calme et de fortes pressions du 20 au 23, les mauvais temps reprennent sous l'influence de nouveaux centres qui apparaissent, l'un au nord de l'Ecosse, le 22 et l'autre sur la Manche, le 25. Enfin les derniers jours du mois sont beaux et marqués par un relèvement de la température qui atteint, le 30, 20° 1, maximum du mois.

Mai

La pression moyenne est exceptionnellement basse en ce mois, qui est pluvieux avec température au-dessus de la normale.

Une vaste zone de dépression occupe l'Europe occidentale au commencement du mois et livre passage à de nombreuses bourrasques qui sévissent surtout sur l'Angleterre. Dans nos contrées, les pluies commencent le 5 par un orage important qui s'étend surtout sur l'ouest du département, et se prolongent jusqu'au 12. Du 13 au 15, on ne signale que quelques averses locales, mais les mauvais temps reprennent du 16 au 20 avec une diminution de la pression. Une aire anticyclonique occupe à ce moment la France et nous procure plusieurs

belles journées. Puis elle est rejetée dans l'est par une nouvelle zone de faibles pressions qui aborde l'Espagne le 23 et qui détermine le 25, dans le département, un violent orage marqué par plusieurs chutes de foudre. Un léger centre traverse encore le sud de la France le 27 et nous donne un peu d'eau en maintenant le baromètre bas, puis la pression remonte et les derniers jours du mois sont beaux, mais froids.

La température suit une marche assez uniforme jusqu'au 22, s'élève brusquement, le 24, à 21° 4, maximum du mois et redescend avec la même rapidité pour passer, le 29, par un minimum de 5°.

Le maximum barométrique a été de 767^{mm}6, le 29 et le minimum de 748^{mm}7, le 12.

Juin

Ce mois est caractérisé par une pression barométrique, élevée, des pluies faibles et une température un peu froide.

Un vent du nord très froid sévit au début du mois et fait descendre le thermomètre, le premier, au minimum de 1°5, il passe ensuite à l'ouest et le temps devient doux et légèrement pluvieux, malgré l'existence de pressions élevées sur l'ouest du continent. A partir du 9 le baromètre baisse et un centre aborde l'ouest de l'Irlande le 10, traverse l'Angleterre le 12 et nous donne plusieurs journées orageuses et des pluies abondantes. Le 15, les fortes pressions reparaissent sur la plus grande partie de l'Europe et nous procurent une longue période de temps sec et un peu froid. De faibles pressions se montrent encore, le 24, dans le nord-ouest et provoquent une hausse considérable de la température qui atteint, le 26, 30°2, maximum du mois; mais cette situation n'a pas de durée et dès le lendemain le thermomètre baisse rapidement, sous l'action de vents du nord très froids déterminés par la présence d'une bourrasque sur le nord de l'Ecosse. Une autre plus rapprochée et plus importante la suit, le 30, et donne au Mans un minimum barométrique de 750^{mm} 2 et de fortes pluies qui vont continuer dans le mois suivant,

Juillet

Ce mois est pluvieux et froid avec pression moyenne voisine de la normale.

La bourrasque signalée à la fin de juin donne de fortes pluies au commencement de juillet et, au Mans, le 1er, le minimum barométrique du mois, 749mm3. Elle est suivie de plusieurs autres qui traversent les Iles-Britanniques, se dirigeant au nord-est, et qui prolongent les mauvais temps et le froid jusqu'au 12. A ce moment la situation s'améliore avec un baromètre peu élevé mais sans variations importantes et l'atmosphère se réchauffe rapidement, atteignant le 15, 29°, maximum du mois. Ce brusque relèvement de la température et la présence, dans le sud-ouest de la France, d'une légère dépression qui remonte au nord en passant près du Mans, déterminent dans le département, le 17, un violent orage. Les pluies sont générales et une grêle d'une intensité et d'une grosseur extraordinaire tombe sur une zone de plusieurs kilomètres de largeur, depuis Ecommoy jusqu'à Duneau et Tuffé, détruisant entièrement les récoltes sur son passage et endommageant gravement les toits en beaucoup d'endroits. Cet orage refroidit beaucoup la température, mais elle remonte à partir du 23 et devient même chaude à la fin du mois. Toute cette période d'ailleurs est belle et marquée par de fortes pressions du 20 au 23 et du 25 au 27.

Il convient de remarquer la prédominance en ce mois des vents du nord-ouest.

Août

Les moyennes thermométrique et barométrique de ce mois sont un peu inférieures à la normale et les pluies peu abondantes.

Le 1er a été la journée la plus chaude de l'année avec un maximum de 33°2 au Mans. Cette chaleur exceptionnelle provoque des orages qui refroidissent considérablement l'atmosphère et quelques pluies locales malgré l'élévation du baromètre qui atteint, le 4, 768mm5, maximum du mois. La pression redescend ensuite et oscille, du 9 au 16, autour de 760mm, sous l'influence de deux bourrasques qui sévissent sur

l'Angleterre et le nord de l'Écosse et nous donnent de fortes pluies. Le 17, un orage éclate sur le département, mais il donne peu d'eau et le temps est généralement beau jusqu'au 23. A cette date deux centres importants passent encore sur le nord de l'Écosse et amènent une baisse rapide du baromètre qui se trouve au Mans, le 27, à 748^{mm}3. Des pluies générales sévissent pendant le reste du mois et sont accompagnées sur plusieurs points, le 28, d'orages peu importants.

La température qui s'était relevée rapidement après les orages du 1er et du 2, suit à partir du 9 jusqu'à la fin du mois, une marche descendante assez régulière, si on le considère dans son ensemble.

Septembre

Ce mois est caractérisé par une pression très élevée, des pluies faibles et une température un peu supérieure à la normale.

Le baromètre, exceptionnellement élevé pendant toute la première quinzaine, nous donne un très beau temps avec vent dominant du nord-est et température croissante jusqu'au 10. Le 16, une zone de faibles pressions aborde l'ouest de l'Europe et ramène le baromètre aux environs de la normale, le vent passe au sud et des orages isolés éclatent le lendemain sur plusieurs points du département. Ce régime de temps pluvieux et orageux s'accentue les jours suivants, sous l'influence d'une bourrasque qui remonte du 20 au 21 les côtes ouest d'Irlande et fait descendre le baromètre au Mans, le 21, à 754^{mm}7, minimum du mois. Mais cette situation prend fin dès le 23 avec le retour des hautes pressions qui nous procurent une fin de mois assez belle.

La température, froide au début du mois et du 22 au 26, se relève après cette dernière période et atteint le 29, 29°8, maximum du mois.

Octobre

Ce mois est caractérisé par une pression barométrique élevée, des pluies faibles et une température moyenne sensiblement normale.

La première quinzaine d'octobre est belle, sauf de légères pluies vers le 2 et le 8, et le baromètre élevé jusqu'au 13. Il baisse ensuite et se trouve aux environs de la normale le 16, à l'approche d'une bourrasque qui descend de la mer du nord sur le Danemark et provoque dans le département plusieurs jours de pluie et une brusque baisse de la température. La pression remonte régulièrement après son passage, atteint, le 23, 776^{mm}2, maximum du mois, mais le temps reste pluvieux ou couvert et le froid persiste avec vents dominants du nord. Enfin une vaste zone de dépression apparaît dans le nord de l'Europe et un nouveau centre s'y forme et séjourne le 26 et le 27 sur la Baltique, amenant dans nos régions de fortes pluies et un froid très vif, marqué au Mans par un minimum de — 6°2, le matin du 28. Dans les derniers jours du mois le vent qui était au nord passe à l'ouest et réchauffe un peu l'atmosphère, mais les pluies continuent.

Novembre.

La pression barométrique et les pluies sont sensiblement moyennes en ce mois ; il en est de même de la température prise dans son ensemble.

Une série de bourrasques, dont les trajectoires traversent les Iles-Britanniques du nord-ouest au sud-est, impriment au baromètre, jusqu'au 12, de fortes oscillations autour de la normale et soumettent nos régions à des pluies journalières et abondantes. Le 14, un autre centre dirigé du sud-ouest au nord-est continue le régime des pluies, mais la température, sensiblement normale du 1er au 10, monte rapidement sous son influence et se maintient élevée pendant les hautes pressions qui lui succèdent et qui occupent l'Europe jusqu'au 23. A ce moment une forte bourrasque du nord-ouest, dont le centre traverse le sud de la Scandinavie et se dirige sur la mer Noire, amène une forte baisse du baromètre, de légères pluies et un refroidissement considérable de l'atmosphère. La fin du mois est extrêmement rigoureuse et le thermomètre qui s'était élevé le 23 à 15°4, maximum du mois, descend le 29 à 9°7 au-dessous de zéro. C'est la température la plus basse relevée au Mans dans ce mois depuis la publication du bulletin

de la Commission, c'est-à-dire depuis 18 ans et probablement depuis de longues années.

Décembre

Le mois de décembre est sec et exceptionnellement froid, avec pression moyenne un peu inférieure à la normale.

Deux zones de basses pressions situées l'une dans le nord et l'autre sur la Méditerranée se réunissent à partir du 2 et nous donnent, du 3 au 5, un baromètre très bas et un peu de neige. Une aire de hautes pressions, qui apparaît au nord-ouest et va se fixer dans l'est de la Russie, relève momentanément le baromètre qui baisse de nouveau à partir du 11, à l'approche d'une nouvelle zone venue du large. Plusieurs bourrasques y circulent du 15 au 23, à la hauteur des Iles-Britanniques et se comblent généralement sur place, amenant dans le département un peu de neige du 16 au 19, notamment le 19. Le 23 les hautes pressions qui s'étaient établies dans l'est de la Russie s'étendent sur l'Europe et s'y maintiennent jusqu'au 31.

Les vents d'entre nord et est ont dominé pendant ce mois.

Au point de vue de la température, décembre a été extrêmement rigoureux. L'atmosphère qui s'était un peu réchauffée au commencement du mois, à la suite du froid exceptionnel de la fin de novembre, éprouve de nouveau, le 11, un refroidissement considérable qui persiste pendant le reste du mois, sauf du 19 au 22, où les bourrasques qui sévissent sur l'Angleterre relèvent un moment la température. C'est dans cette période, le 20, que se produit le maximum du mois, 8°2 seulement. Le minimum, — 9°4, avait eu lieu le 15.

Si l'on compare ce mois à son correspondant de 1879, on remarque que ce dernier a été de beaucoup le plus rigoureux. Son minimum, en effet, a été de — 18°5 et sa moyenne générale de — 4°7 contre — 9°4 et — 1°7 en 1890. Enfin, en 1879, le maximum thermométrique a été inférieur à 0° pendant 21 jours, tandis que ce chiffre n'a pas dépassé 14 en 1890.

Le Secrétaire : E. Nano.

NOTES

SUR L'ÉTAT SANITAIRE DU MANS

Au point de vue de la fièvre typhoïde

Par M. le Docteur E. MORDRET fils, Membre titulaire

Le Mans a une population de 57.378 habitants. Situé entre deux rivières, l'Huisne et la Sarthe il s'étend également à droite de cette dernière. Nous pouvons considérer au Mans trois parties : toute la rive droite de la Sarthe appelée le Pré, est un quartier bas où en cas de crue de la Sarthe il n'est pas rare de voir l'eau remplir les caves et refluer par les bouches d'égoût, du moins dans toute la portion qui avoisine le quai. Nous devons ajouter qu'à 1200 mètres environ en remontant le quai se trouve le cimetière ; séparé de la rivière par quelques prés, il est situé dans un lieu bas, et nous ne saurions affirmer qu'il ne puisse se produire quelques émanations arrivant jusqu'à l'eau qui doit ensuite traverser la ville.

A gauche de la Sarthe, sur un coteau assez élevé, est placée ce qu'on appelle la vieille ville; les maisons presque toutes de constructions très anciennes, sont malpropres et n'ont guère que des cours. Elles logent souvent plusieurs familles. Dans tout ce quartier les rues sont étroites, les habitations assez hautes.

Continuant en remontant la Sarthe, le coteau où est situé la vieille ville, on trouve au contraire un quartier assez salubre, plus neuf, où les habitations situées en haut du coteau

ont des jardins qui descendent par gradins jusqu'à la rivière.

En descendant la Sarthe à l'extrémité du coteau de la vieille ville, nous trouvons l'hôpital, situé sur le bord de la Sarthe, mais assez isolé des habitations voisines. Du reste cet hôpital va être très prochainement abandonné.

Sur le côté gauche du coteau de la vieille ville, commence la nouvelle ville. Elle est en général assez plate, peu d'accidents de terrain, sauf le plateau de Ste Croix, et en pente douce, elle retombe vers la rivière de l'Huisne qui limite le Mans du côté opposé. — Toute cette partie est occupée par des maisons à un ou deux étages, ayant chacune leur jardin et n'étant que bien rarement habitées par plusieurs locataires. Tous ces quartiers ont des rues d'une largeur suffisante surtout si on tient compte des cours et jardins attenant à chaque habitation.

Il existe au Mans un certain nombre d'agglomérations savoir: les casernes, les collèges. Nous avons trois grandes casernes situées chacune dans les faubourgs de la ville, deux pour l'artillerie, une pour l'infanterie, cette dernière (dite caserne Chanzy) est complètement neuve. Elle est située à l'Ouest de la ville, sur la rive droite de la Sarthe. Comme les vents les plus fréquents et surtout les vents pluvieux nous viennent presque toujours de l'Ouest il s'ensuit qu'ils peuvent nous apporter les émanations venant de cette caserne. Tout à côté on vient de bâtir le nouvel hôpital destiné à remplacer le grand Hôtel-Dieu de la ville, ce sont des pavillons isolés qui semblent devoir réunir les conditions hygiéniques nécessaires, mais cette proximité de la caserne, cette situation par rapport à la ville aurait dû, ce nous semble, faire rejeter complètement ce terrain. De nombreuses discussions ont eu lieu à ce sujet au Conseil municipal et au Conseil général, mais malgré de très justes remontrances on a passé outre. L'avenir prouvera si les objections que l'on faisait, étaient fondées.

Les deux casernes réservées à l'artillerie sont situées l'une à côté de l'autre, du côté tout opposé, sur la rive droite de

l'Huisne. L'une d'elle est entièrement neuve, l'autre a été également en grande partie renouvelée ; il y reste cependant encore de vieux bâtiments : c'est une ancienne communauté autrefois appelée la Mission, aujourd'hui caserne Cavaignac.

Les deux casernes communiquent par les cours. Le terrain est à ce niveau extrêmement plat et humide, comme en témoignent différents noms de rues de ce quartier : rue des Marais, de la Mare, du Ruisseau.

Cette caserne a longtemps été considérée comme étant le principal foyer des épidémies au Mans. Nous verrons que les autres ne le lui cèdent en rien.

Il existe une autre caserne beaucoup moins importante située au centre de la ville et réservée à l'Intendance. Elle porte le nom de caserne de Négrier (autrefois caserne du Greffier, caserne de Trompe-Souris). Avant la fondation de la caserne Chanzy, c'est là qu'était casérné le régiment d'infanterie.

Quant aux collèges ils sont situés dans de bonnes conditions hygiéniques au milieu de vastes espaces. Il en est de même du séminaire et d'un établissement de vieillards sous les directions des petites Sœurs des Pauvres.

Un asile d'Aliénés important, de plus de 600 malades (h. et f.) est situé sur le bord de l'Huisne. Les locaux y sont spacieux, l'état sanitaire excellent.

Egouts : — Il faut arriver à ces dernières années pour trouver au Mans un système d'égout, encore bien incomplet cependant. Autrefois il n'existait qu'un certain nombre de ruisseaux qui traversaient la ville sans ordre et venaient ensuite se jeter soit dans la Sarthe, soit dans l'Huisne. Le plus ancien et le plus important semble être le ruisseau du Merdereau, qui recouvert aujourd'hui au moins dans presque toute son étendue traverse les Jacobins, longe le côté gauche du coteau de la vieille ville, et vient se jeter dans la Sarthe un peu en amont de l'hôpital actuel. Il reçoit un petit nombre d'égouts de moindre importance, mais est encore malheureusement à découvert dans certains jardins qu'il traverse.

Sur la rive droite il existe un petit ruisseau du même genre, mais il est à proprement parler une petite bifurcation de la Sarthe. Il porte le nom de ruisseau du Grenouillet, et longtemps a été le seul égout du quartier du Pré. Il est aujourd'hui dans les mêmes conditions que le précédent. Nous en avons encore un à signaler dans le quartier opposé de la ville, derrière les casernes d'artillerie, il se jette dans l'Huisne au-dessus des prises d'eau. Heureusement que les nouveaux travaux d'assainissement faits dans ces quartiers l'ont presque complètement supprimé.

Tel était très brièvement l'état du vieux Mans. Aujourd'hui de nombreuses améliorations se sont produites.

Un grand égout collecteur a été construit sur chaque rive de la Sarthe. Sur la rive droite on a réuni cet égout au ruisseau du Grenouillet ; on a fait aboutir celui de gauche au ruisseau du Merdereau.

Sur la rive droite également un égout spécial a été creusé pour la caserne Chanzy, il vient finalement aboutir au collecteur de la rive droite, et assainit ainsi le quartier. Une grande ligne d'égout entièrement nouvelle part aujourd'hui du centre de la ville et vient aboutir à un nouvel égout collecteur dit de Préau qui reçoit également les eaux de l'abattoir et vient se jeter dans l'Huisne au-dessous des prises d'eau de la ville, mais au-dessus des jardins de l'asile des aliénés.

Cet égout de Préau date de 1876-1878. Il a été entrepris pour assainir les casernes d'artillerie. — Tout ce quartier, nous l'avons déjà dit, est bas et humide. La nappe d'eau souterraine n'était avant la construction de cet égout qu'à 80 centimètres ou 1 mètre. Elle a baissé de 1^{m} à $1^{m}50$ de ce fait. L'autorité militaire a fait aboutir à ce collecteur un système de drainage des casernes. Enfin nous trouvons encore l'égout du Bourg-Bélé qui vient se jeter au-dessous du précédent et draine un quartier important du Mans.

On le voit, beaucoup reste encore à faire, les grandes lignes sont tracées, mais que de quartiers encore totalement

dépourvus ! Il ne faut pas oublier que le Mans est extrêmement étendu eu égard à sa population. C'est là une grande difficulté pour les travaux de ce genre, vu les dépenses considérables qu'ils nécessitent. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore tous ces égouts sont incomplets. Il n'existe pas de chasse d'eau. Ils ne sont lavés que quand surviennent des pluies très abondantes, sauf celui du Merdereau qui reçoit le trop plein d'un des réservoirs de la ville, mais ce n'est là que chose accidentelle.

Il en résulte que bien souvent les bouches d'égout sentent mauvais et deviennent dans les quartiers où les égouts sont peu profonds une gêne pour les maisons environnantes.

Il faut encore tenir compte du fait que le Mans est une ville assez plate, du moins dans une partie de son étendue, d'où par conséquent peu d'écoulement pour le contenu des égouts.

Fosses d'aisances. — Des fosses d'aisances existent dans presque toutes les maisons du Mans. Le système unique employé est celui des fosses fixes *supposées étanches*. Elles sont vidées par une compagnie particulière à l'aide de pompes à vapeur.

Le siège de cette société est à deux kilomètres du Mans, sur une hauteur, au sud de la ville, dans un endroit appelé les Rosiers.

Il ne semble pas résulter d'inconvénient de ce dépôt de matières fécales.

Les casernes elles-mêmes ont ce système de fosses fixes, mais on étudie la question de leur transformation en tinettes mobiles. Le projet envoie toutes les urines à l'égout, ne conservant dans les tinettes que les matières solides.

Enfin signalons un assez grand nombre de citernes souvent assez voisines des puits.

Puits. — La nappe souterraine du Mans est en général peu profonde bien que suffisante pour que l'eau y ait une fraîcheur agréable. Il en résulte que les puits sont très

répandus et ont été longtemps les seuls moyens servant à l'alimentation.

Le plus souvent le puits est commun à deux maisons. Il en existe aussi un certain nombre de publics, de même que quelques fontaines où arrivent de l'eau de source. En général l'eau des puits est agréable au goût, mais le système des fosses fixes rend difficile de les garantir contre les infiltrations des fosses d'aisances.

Eaux. — Il existe au Mans un vieil aqueduc Romain qui amène pour un quartier favorisé un peu d'eau de source, mais en quantité fort minime. Cette eau analysée par l'autorité militaire est parfaite et ne contient pas de matières organiques. Aussi un projet consiste-t-il à amener cette eau jusqu'aux casernes et à l'abandonner entièrement à l'autorité militaire.

Sauf ce quartier bien peu populeux du Mans, tous les autres reçoivent de l'eau de l'Huisne. De puissantes machines poussent les eaux dans deux réservoirs situés à l'est de la ville sur un plateau assez élevé, et de là l'eau est distribuée aux casernes et dans tous les quartiers.

On peut dire que cette eau est, d'une manière générale, la base de l'alimentation . Elle est agréable au goût, mais elle *n'est pas filtrée* et il n'est pas rare de la voir chargée de boue au point qu'elle prend par instant surtout après les pluies une couleur jaunâtre et même en temps normal dépose toujours plus ou moins au fond du récipient.

Nous avons déjà dit que les habitants préfèrent souvent l'eau des puits à cette eau de la ville; cependant son usage tend chaque jour à augmenter. Dans les classes aisées on la filtre pour la table, mais on s'en sert telle quelle pour les autres usages domestiques.

Des quatre casernes, deux, avons-nous dit, sont récentes, l'eau de la ville y a été installée de suite et a donc été la seule ressource du soldat, cependant il existe également des pompes.

Quant à l'ancienne caserne dite de la Mission aujourd'hui

caserne Cavaignac, elle a eu très longtemps des puits qui étaient incriminés comme une des causes principales des épidémies observées. Elle avait également depuis très longtemps quelques prises d'eau de la ville. Lors de l'installation des eaux dans les autres casernes son alimentation en eau a été modifiée ; elle reçoit aujourd'hui de l'eau de la ville en quantité suffisante, les puits doivent être fermés, mais le soldat désireux d'avoir de l'eau fraîche, et sans doute attiré par le fruit défendu, brave les peines disciplinaires établies et, malgré la vigilance de l'autorité, puise encore à ces puits. Du reste il faut à ce sujet faire quelques distinctions, car s'ils sont en général mauvais, il s'en trouve cependant de bons. Des analyses faites par les soins de l'autorité militaire en témoignent, mais elles prouvent également que la composition de l'eau que l'on y puise est très inconstante.

Les épidémies de 1879-80, et autres, ne permettent pas de considérer ces modifications comme ayant été très avantageuses pour le soldat. On est en droit d'espérer davantage d'améliorations plus récentes ; ne pouvant donner de l'eau de sources on a commencé il a quelques années par installer des filtres assez primitifs. Ils viennent en avril dernier d'être remplacés par des filtres Chamberlan dans la proportion d'une bougie pour 7 hommes de l'effectif. Seulement le soldat ne boit cette eau que contraint et forcé. Étant donnés les dépôts que forment les eaux de l'Huisne, ces appareils de filtrage sont d'un entretien difficile, ils doivent être nettoyés chaque semaine et sont souvent détériorés. C'est cependant une mesure hygiénique des plus utiles..

La population du Mans est, nous venons de le voir, fort mal desservie au point de vue de son alimentation en eau. Nous devons encore ajouter quelques faits qui obscurcissent un état de choses qui laisse cependant tant à désirer. Tout le long de l'Huisne il existe des bateaux-lavoirs très importants, ces bateaux se trouvent en amont de la prise d'eau. De plus un petit ruisseau, dont les eaux sont presque

croupissantes et qui sert d'égout aux quartiers qu'il traverse, vient se jeter à environ 1 kilomètre en amont de la prise d'eau.

En remontant le cours de l'Huisne, nous trouvous au moins la petite ville de la Ferté-Bernard où règne le système le plus défectueux de vidanges. Toute une partie de la ville est traversée par un bras de la rivière. Toutes ces maisons n'ont pas de fosses d'aisances et c'est directement dans le cours d'eau que s'écoulent les excréments; le moyen est certainement très expéditif pour résoudre le problème du curage des fosses, mais semble peu salubre pour ceux qui, à une dizaine de lieues plus loin n'ont que cette eau pour subvenir aux besoins de l'alimentation.

Etant donnés ces faits, Le Mans devrait être une des villes les plus malsaines que l'on puisse rencontrer, si réellement l'eau, comme tout semble le faire supposer, est le véhicule des microbes pathogènes de la fièvre typhoïde et de bien d'autres affections. Cependant Le Mans est une ville relativement saine. C'est ce que nous allons tâcher d'expliquer.

La comparaison entre la population civile et la population militaire nous servira de point de départ et nous allons essayer d'indiquer la réaction de ces deux milieux à l'infection typhoïde.

La fièvre typhoïde est endémique au Mans, mais les épidémies sont rares : les cas disséminés observés dans tous les quartiers de la ville sont quelquefois l'origine d'épidémies de maisons, mais il est bien rare d'observer ici un caractère vraiment épidémique pour une maladie quelconque. Même dans les casernes où les cas sont beaucoup plus nombreux et vont jusqu'à atteindre d'énormes proportions, la fièvre typhoïde ne prend que rarement le caractère éminemment contagieux qui fait qu'en quelques jours toute une caserne est décimée.

Avant la création des nouvelles casernes, celle de la Mission était tristement célèbre au point de vue de sa réaction à la

fièvre typhoïde; il est certain qu'elle a été trop souvent le point de départ d'épidémies qui ont ensuite rayonné dans les quartiers environnants, mais surtout dans le quartier des rues Basses plus populeux et moins salubre que le reste de la ville. Si nous nous reportons aux quelques années de la statistique militaire qu'il nous a été permis de dépouiller, nous croyons que les autres casernes ne le lui cèdent en rien. Etant donné ce que nous savons de la disposition des eaux, ces faits sont, ce nous semble, faciles à expliquer : pour la caserne de la Mission particulièrement, voilà une agglomération logée dans de vieux bâtiments, sur un sol où la nappe souterraine n'était jusqu'à ces dernières années qu'à 80 cent. à 1 mètre; par conséquent en plein terrain marécageux (et cela existe également pour la caserne Paixans où est logé le 31me); ajoutez à cela la nature très défectueuse de l'eau distribuée et on doit se demander comment la fièvre typhoïde n'est pas encore beaucoup plus fréquente qu'elle ne l'est. C'est même ce qui me fait me demander si l'eau est bien la seule cause de l'éclosion de ces maladies; il est bien évident qu'il intervient là une question d'acclimatement qui, bien que n'étant que cause secondaire, n'en reste pas moins indiscutable et nécessaire. Le nombre des fièvres typhoïdes tend à diminuer de ces mêmes milieux depuis quelques années : A quoi l'attribuer? l'eau est restée la même jusqu'à ces derniers temps, et cependant l'amélioration est notable depuis 1882.

Est-ce donc une simple coïncidence? L'avenir nous le montrera. En tout cas le fait de la substitution de l'eau de la ville à l'eau des puits ne semble pas avoir été une modification bien avantageuse, si nous nous reportons aux statistiques de 79 et de 80.

Des travaux plus récents qui ont consisté dans le drainage des casernes, dans le nettoyage des chambrées, nous semblent avoir produit un bien plus heureux résultat. L'usage des ventilateurs que l'on veut installer dans toutes les chambrées sera aussi une mesure hygiénique des plus importantes.

La situation de la ville est bien différente de celle des casernes. Nous y trouvons la même distribution d'eau, le même fond marécageux, au moins pour une partie de la ville ; mais nous y trouvons de l'air, nous y trouvons par le fait même de la disposition des maisons un milieu éminemment salubre. Il n'y a pas au Mans d'agglomération. Le riche comme le pauvre a sa maison, son jardin, souvent bien petit, mais enfin partout il y a de l'air et du jour. Pas d'habitations hautes : le type habituel est une maison sur la rue composée de deux pièces, le plus souvent avec cave, le premier offre également deux appartements et quelquefois un second. Derrière la maison un jardin variant beaucoup d'étendue, séparé des jardins voisins par des murs bas, si bien que tout cela est ensoleillé, et que nous ne pouvons mieux comparer le Mans qu'à un grand village. Il est de fait que la superficie du Mans est celle d'une ville de 150 à 200.000 habitants, et elle ne compte pas 58,000.

C'est là, croyons-nous, le seul secret de cette faible réaction de la population civile à la fièvre typhoïde eu égard à la population militaire. Nous ne présentons pas le terrain nécessaire. Cela est si vrai qu'il n'y a qu'à se reporter aux quelques épidémies qui ont sévi sur le Mans pour voir qu'elles se sont cantonnées dans les quartiers où elles ont pris naissance. Ce sont des épidémies de maisons et elles ont surtout été observées dans les vieux quartiers ou dans les quartiers les plus populeux, là où les conditions si hygiéniques dont nous parlions tout à l'heure existent moins.

Ce n'est pas dire que la fièvre typhoïde ne fasse pas au Mans bien plus de ravages que ne le comporte la population de la ville, car elle y est absolument endémique. C'est ainsi que nous trouvons dans le rapport des Epidémies de 1867 qu'elles ont passé presque inaperçu et cependant en réunissant les deux fièvres muqueuses simples et fièvres typhoïdes, nous arrivons à 32 décès civils pour 45,000 habitants, le total des décès étant de 1213, ce qui nous donne, en retran-

chant 20 décès militaires dont 17 sont dus également à la fièvre typhoïde une proportion de 1 — pour 37, — décès, chiffre supérieur aux décès enregistrés pour les autres affections, sauf la tuberculose sous ses différentes formes. Et cela pour une année où il n'y avait pas de fièvre typhoïde !

L'année suivante, la proportion augmente. Nous trouvons 55 décès typhoïdes parmi les civils et 12 décès militaires dus à la même cause, ce qui nous donne une proportion de 1 sur 25 par rapport aux 1376 décès civils enregistrés.

La proportion est de 1 sur 32 en 1869. Nous arrivons en 1870 et 1871, seulement nous ne croyons pas devoir nous arrêter aux chiffres de ces deux années néfastes. La population du Mans a subi trop de fluctuation par suite de la guerre, et les épidémies ne nous ont pas manqué. Les chiffres accusés sont déjà très élevés et cependant bien au-dessous de la réalité, nous en sommes persuadé. Nous ne leur attribuerons donc aucune importance — 156 décès typhoïdes sont relevés en 1870 — 485 en 1871.

En 1872 le chiffre total des décès est de 1225 qui se décomposent ainsi : 20 décès militaires dont 8 dus à la fièvre typhoïde — 1205 décès civils dont 48 dus à la même cause.

L'année 1873 a été remarquable par une épidémie assez sérieuse qui a frappé civils et militaires ; 351 malades ont été traités à l'hôpital, parmi lesquels 114 civils et 237 militaires, 15 de ces derniers sont morts. Il y a eu en tout 1365 décès dont 93 dus à la fièvre typhoïde. — En retranchant les 15 décès militaires, il reste donc 78 pour la population civile.

Cette épidémie a éclaté en décembre 1873. Elle se prolongera donc en 1874. Elle a sévi presque uniquement dans la vieille ville. Sa cause est restée inconnue : on a accusé de grands travaux de terrassement pour le percement d'un tunnel, seulement cette cause semble bien accessoire; car bon nombre de cas ont été observés dans des rues éloignées de la

tranchée et les maisons voisines ne semblent pas avoir été frappées de préférence. Cette épidémie qui est la dernière épidémie sérieuse que nous ayons eu, a conservé son caractère d'épidémie de maison.

En 1874 continuation de l'épidémie de la vieille ville. On estime de 110 à 120 le nombre des malades.

A la fin de l'année les régiments paient leur tribut, ils reviennent d'exercices au camp de Pangouin. Ils sont exclusivement frappés bien que logés, nous l'avons déjà dit, dans différents quartiers; 299 fiévreux entrent dans les salles militaires de l'Hôtel-Dieu et 15 ont succombé au 1er janvier 1875. La totalité des décès civils et militaires pour cette année s'élève à 82 — le chiffre total des décès à 1305.

1875. 251 fièvres typhoïdes sont traitées dans les salles militaires, 43 décès. Le total des décès typhoïdes et civils étant de 106 pour toute la ville, restent donc 63 décès civils.

— Depuis cette époque nous n'avons pas trouvé de récit d'épidémie signalée parmi la population civile du Mans. Il n'en est pas de même pour les casernes. Elles ont été éprou-

ANNÉES	EFFECTIFS	MILITAIRES — NOMBRE DES CAS						MILITAIRES — NOMBRE DES DÉCÈS						CIVILS	
		CAVAIGNAC 20e	PAIXANS 31e	CHANZY	NÉGRIER	DIVERS	TOTAL DES CAS MILITAIRES	CAVAIGNAC 20e	PAIXANS 31e	CHANZY	NÉGRIER	DIVERS	TOTAL DES DÉCÈS MILITAIRES	TOTAL DES DÉCÈS TYPHOÏDES	DÉCÈS — TOTAUX
1875							251						43	63	1582
1876	2900						189						37	49	1526
1877	3525						206						36	43	1387
1878	3722						313						39	56	1576
1879	3998						660						49	45	1549
1880	4369						395						34	29	1693
1881	3473						155						15	29	1472
1882	3858						58						7	16	1383
1883	3248						59						11	22	1536
1884	4060	4	3	4	1	1	14	0			1		1	26	1514
1885	3614	6	3	2	2	4	20	0	1	2	0		3	17	1464
1886	3688	10	20	9	7	3	60	3	3	2	3		11	41	1712
1887	5341	2	10	8	3	3	26	0	0	0	0		0	13	1518
1888	3578	9	14	5	5	3	39	1	0	0	2		3	30	1606
1889		7	11	20	0	1	43	3	0	1			4	8	1502

vées plus fortement que jamais de 1876 à 1880. Cette époque coïncide avec les travaux de l'égout qui avoisine les deux casernes d'artillerie, qui ont commencé en 1876 pour finir en 1878. Il ne nous semble donc pas possible de n'admettre là qu'une simple coïncidence. Etant donnée la nature humide du sol à ce niveau, les travaux des terrassements nécessaires, le remaniement des terres, ont occasionné cette recrudescence qui s'est prolongée deux années plus tard, pour faire place ensuite à un état sanitaire tel qu'il n'avait jamais existé. — Le tableau ci-dessus tout incomplet qu'il est, permettra de se rendre compte de cette diminution notable, surtout depuis ces dernières années, aussi bien dans l'élément civil que dans l'élément militaire.

Nous ne pouvons en trouver la cause dans l'eau, car elle est restée la même, et nous avons vu combien elle laissait à désirer. En revanche les travaux d'assainissement, particulièrement les égouts semblent avoir produit un résultat très avantageux. Il y a donc tout lieu d'espérer que si ces travaux étaient continués et complétés, la proportion diminuerait encore. Il est bien évident que l'eau devrait être changée, ou tout au moins devrait être filtrée avant d'être livrée à la consommation et on est bien en droit de se demander, en voyant la fièvre typhoïde à l'état endémique au Mans, si ce n'est pas là une des principales causes.

La disposition si hygiénique des habitations du Mans permet à la population de lutter avec avantage contre cet état de choses mauvais. Et cela nous semble si vrai que depuis que dans les casernes le confort est plus grand, l'encombrement moindre, les cas y ont également diminué.

Nous concluerons donc que le Mans reste une ville relativement saine et que des travaux très possibles, mais pour lesquels l'argent manque, pourraient rendre très salubre.

POÉSIES

Par M. LÉVEILLÉ, Membre titulaire

Professeur au collège colonial de Pondichéry

FRÈRE ET SŒUR

L'Ange dormait, bercé par de douces pensées ;
Son teint avait du lis la céleste blancheur ;
Il dormait, et les fées
Peuplaient son jeune esprit de rêves de bonheur.
Ses petits bras tout nus pendaient hors de sa couche.
Un sourire du ciel voltigeait sur sa bouche ;

Soudain, discrètement la porte s'ouvrit ;
Puis, une blonde tête, espiègle et rieuse
Apparut : et sans bruit
Une enfant s'approcha, lente, mystérieuse,
Du petit nid de soie et des rideaux brodés
Qui mêlaient leurs replis à ses cheveux dorés.

Puis l'apparition pencha sa tête blonde
Sur le candide front du bel ange endormi ;
Tel sur le bord de l'onde
Le baiser de deux lis : entr'ouvrant à demi
Ses yeux, par le sommeil appésantis encore,
L'enfant se réveilla souriant à l'aurore,

Puis, au cou de sa sœur, les deux bras enlacés,
Sourit. Tous deux longtemps échangeant les caresses
Se tinrent embrassés.
Et la mère survient : objets de ses tendresses,
Elle vous vit tous deux. A ce touchant tableau
Elle pleure et sourit. Enfants, que c'était beau !

Pondichéry, le 29 Octobre 1890.

OH! QU'IL EST BEAU L'ENFANT

V. Hugo.

On frappe ; et je réponds : entrez. La tête blonde
D'un enfant apparaît mutine sur le seuil ;
Riante vision, seul objet de ce monde
Qui puisse par moments charmer le cœur en deuil.

En le voyant paraître, avec son doux sourire,
L'enfant aux yeux si purs, bel ange au teint vermeil,
Doucement je souris et je cesse d'écrire,
Il me semble sortir d'un pénible sommeil.

Enfants, j'aime vos jeux et vos voix enfantines,
Le doux gazouillement des bouches de dix ans;
J'aime à vous couronner de roses, d'églantines,
J'aime les fleurs, les vers, le ciel et les enfants.

Pondichéry, le 29 Octobre 1890.

A CEUX QUI ÉLÈVENT DES ENFANTS

O vous qui de l'enfant avez reçu la garde,
O vous qui l'abritez sous le toit paternel,
Dans des palais dorés, ou dans l'humble mansarde,
Riche ou pauvre veillez sur cet être mortel,
Veillez car le lion rôde, cherchant sa proie,
Car l'enfant est à Dieu, car c'est lui qui l'envoie,
Car vous en répondrez un jour à l'Eternel.

Qui d'entre vous n'a vu, dans les champs, quand l'orage
Fait courber les moissons sous son souffle puissant,
Maints épis renversés, brisés par son passage,
Dans le bourbeux sillon tête basse gisant.
Tel l'enfant. Aujourd'hui c'est l'innocent, c'est l'ange,
Mais le vent courbera son front pur dans la fange,
Sa chute arrachera des larmes au passant.

Si l'angoisse jamais n'a torturé votre âme,
Si vous n'avez souffert, prié, pleuré souvent,
Si, qui que vous soyez, homme fort, faible femme,
Vous n'avez pas tremblé; si, troublé par moment,
Pour un front jeune encore où brille l'innocence,
Vous n'avez pas frémi de crainte et d'espérance,
Vous n'avez pas d'amour, vous n'avez pas d'enfant.

Pondichéry, 6 Novembre 1890.

ESSAI

SUR

LA FAUNULE MALACOLOGIQUE

DE LA SARTHE

Par M. MORIN, Membre associé

PRÉFACE.

Depuis la publication de l'*Histoire des Mollusques de la Sarthe* du Dr Goupil, en 1835, une vingtaine d'espèces, dont la présence a été rigoureusement constatée dans notre région, sont venues enrichir notre faune locale. Quelques-unes ont été l'objet de descriptions scientifiques, mais la plupart d'entre elles ont été simplement enregistrées.

En 1880, j'avais formé une liste des espèces récemment découvertes et entrepris la confection d'un catalogue général; dès 1883, j'y faisais des additions importantes, provenant des récoltes si intéressantes de M. Huard, naturaliste au Mans, à qui revient la meilleure part dans tout ce qui regarde la malacologie sarthoise.

Aujourd'hui, la méthode que j'avais suivie, a vieilli : elle n'est plus au niveau des progrès de la science.

J'ai essayé, dans le nouveau travail que je présente, de grouper nos espèces d'après le système de classification du

Dr P. Fischer, dans son *Manuel de Conchyliologie* (1). Cet ouvrage, si recommandable, et que j'ai pris pour guide, devrait avoir sa place dans toutes les bibliothèques des amateurs de conchyliologie.

Je me suis donc proposé de dresser un nouveau catalogue analytique et descriptif de tous les mollusques vivant dans nos limites. Les diagnoses spécifiques, portant principalement sur la coquille, ont été faites sur des spécimens de ma collection ou de celle de M. Huard. J'aurais voulu les abréger davantage, mais j'ai craint de leur enlever tout caractère scientifique.

J'ai mis en tête de toutes les divisions un tableau dichotomique, dont l'usage seul pourra donner l'appréciation. Quant à la synonymie, je l'ai simplifiée le plus possible, pour ne pas embarrasser inutilement la méthode ; toutefois j'ai donné un certain nombre de noms français de Geoffroy, qui caractérisent déjà un peu l'espèce, aux yeux des commençants.

J'ai les plus sincères remerciements à adresser à MM. P. Fischer et H. Crosse, les deux éminents directeurs du *Journal de Conchyliologie*, pour les précieuses indications qu'ils m'ont fournies; à M. Dautzenberg, le savant vice-président de la Société zoologique de France, qui a bien voulu se charger de la détermination de mes espèces litigieuses, à M. Gentil, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, qui a fortement encouragé mes essais et m'a aidé de ses conseils éclairés; à mon ami, M. Huard, qui m'a fait connaître les localités précises de nos espèces rares.

Malgré de si bons appuis, je crains bien d'être resté fort au-dessous de la tâche que j'ai entreprise, et je demande la plus grande indulgence pour cette nouvelle étude.

Montfort-le-Rotrou, 15 novembre 1890.

MORIN P.

(1) Un volume grand in-8 avec planches. Savy, éditeur, boulevard Saint-Germain, 77, Paris.

LEXIQUE

A

Acéphalé : sans tête distincte; ancienne division des Mollusques; correspond à Lamellibranche et à Pélécypode.

Aculéiforme : en forme d'aiguillon.

Adducteurs : muscles d'attache dont les contractions rapprochent les deux valves d'une coquille de Pélécypode.

Ampullacé : d'ampoule; globuleux, gonflé.

Apical : du sommet; point par lequel a commencé la coquille; synonyme d'*umbonal* dans les Pélécypodes.

Apophyses : prolongement; éminence qui s'élève hors du corps d'une partie solide.

Auriforme ; en forme d'oreille.

B

Bouche : ouverture; base de la coquille par laquelle sort l'animal des univalves. — Organe complexe de l'animal servant à la manducation.

Bouclier ou **Cuirasse**; portion plus épaisse du manteau située sur la partie antérieure du corps des Mollusques géophiles et contenant l'oritice respiratoire.

Branchies : organe lamelliforme ou pectiniforme servant à la respiration des Mollusques aquatiques.

Byssus : filaments cornés, résistants, au moyen desquels certains Mollusques peuvent se fixer aux corps étrangers (Pinna, Mytilus).

C

Calyculé : en forme de calice, de coupe.

Cardinales : dents placées sous les sommets des coquilles bivalves et occupant le centre de la charnière.

Carène : pli plus ou moins saillant, à la base du dernier tour d'une coquille univalve — partie saillante du corselet des bivales.

Céphalé : Mollusque ayant une tête distincte portant à l'extérieur des tentacules, à l'intérieur une ou plusieurs mâchoires, une radule, des palpes, etc.

Charnière : mode d'articulation des deux valves des coquilles de Pélécypodes.

Claviforme : en forme de clé, de massue.

Collier : pli formé sur le cou des Hélicéens par l'épaississement des bords du manteau.

Columelle : axe ou pilier solide des coquilles spirales.

Corselet ou **Ecusson**; partie d'une coquille bivalve, en arrière des sommets, de chaque côté du ligament, et plus ou moins séparée du reste des valves par des carènes saillantes.

Crochets ou **Umbo** : point par où commence la croissance d'une valve de Pélécypode.

Cunéiforme : en forme de coin.

Cupuliforme : en forme de coupe, de godet.

Cuspides : pointes terminales des lames dentaires d'Hélicéens, divisées en internes, moyennes et externes.

D

Dactyliforme : en forme de doigt.

Décurrente : bande, saillies ou stries qui se prolongent sur toute une coquille.

Dents : petites éminences à l'intérieur de l'ouverture d'une coquille univalve — ou sur le bord des valves de Pélécypodes pour fortifier l'articulation. *Voir* Cardinales et Latérales.

Déprimée : coquille aplatie, à spire très courte.

Dextre : enroulement ordinaire de coquille à droite.

Discoïde : semblable à un disque; tours de spire enroulés dans le même plan.

E

Édentule : coquille sans dents à l'ouverture.

Édule : comestible.

Équilatérale : coquille bivalve dont les sommets sont au centre de chaque valve.

Équivalve : à valves égales.

Évasé : péristome élargi en entonnoir.

F

Fascies : bandes colorées entourant une coquille.

Flammée ou **flambée** : ornée de flammes irrégulières ou interrompues.

Fusiforme : en forme de fuseau; renflé au milieu, aminci aux extrémités.

H

Hispide : surface hérissée de poils.

I

Imbriqué : surface à écailles recouvrantes comme les tuiles d'un toit.

Imperforée : coquille dont le trou ombilical est recouvert ou n'existe pas.

Infléchi : péristome courbé en dedans.

L

Labre : bord externe de l'ouverture d'une coquille univalve; opposé à la columelle.

Langue : partie de la bouche des Céphalés, de consistance cartilagineuse, recouverte d'une membrane sèche, striée, guillochée, garnie de papilles et de crochets (*Radule*). Cette langue est presque toujours en mouvement; elle lèche, lape, frotte, lime avec beaucoup de force (Moquin-Tandon).

Latérales : dents de coquille bivalve situées de chaque côté des dents cardinales et qui en sont plus ou moins écartées.

Ligament : partie élastique servant à relier les deux valves d'une coquille de Pélécypode.

Linguiforme : en forme de langue.

Lunule : espace ovale en avant des crochets dans les coquilles bivalves.

M

Mâchoire : partie de la bouche des Céphalés; organe composé de plusieurs pièces ou plaques cornées, dures, tranchantes, et divisé en :

Odontognathe : surface portant des côtes très marquées (*Helix nemoralis*).

Oxignathe : surface lisse ou finement striée, bord inférieur

muni d'une saillie médiane ou rostre (*Zonites, Limax*).

Aulacognathe : surface finement sillonnée; bords non crénelés (*Pupa*).

Stégognathe : mâchoire finement plissée, à plis imbriqués (*Punctum pygmæum*), parallèles ou obliques au centre (*Bulimulus*).

Elasmognathe : surface lissée ou striée. Une large plaque quadrangulaire placée au-dessus du bord supérieur (*Succinea*) (*Manuel Fischer, 1887*).

Manteau : peau épaisse et musculaire, enveloppant le corps des Céphalés. Organe bilobé tapissant à l'intérieur les valves de Pélécypodes. C'est le générateur de la coquille.

Marginé : bordé.

Mucroné : terminé par une petite pointe.

Mufle : partie antérieure de la tête dans les Céphalés à tête proboscidiforme.

Mytiliforme : forme de Moule (*Mytilus*).

N

Natèces : parties des valves de Pélécypodes situées immédiatement au-dessous des sommets : c'est le jeune âge de la coquille.

Nucléus : sommet de la spire. — Point où commence l'opercule.

Nymphes : éminences allongées sur lesquelles s'insère le ligament des coquilles bivalves.

O

Obturateur : qui bouche l'ouverture.

Obsolète : usé, détérioré par le temps.

Oculifère : qui porte les yeux.

Ombilic : trou formé au centre d'une Coquille univalve par l'évasement de la columelle et laissant apercevoir à la base un ou deux tours intérieurs de la spire.

Opercule : pièce cornée ou calcaire fixée à la partie postérieure du pied de l'animal de certains Céphalés et destinée à fermer leur coquille.

Ovoïde : en forme d'œuf; renflé dans la partie médiane.

P

Palléal : de pallium, manteau; bord inférieur d'une coquille bivalve — impression palléale, ligne d'attache du manteau parallèle au bord inférieur — Sinus palléal, échancrure dans l'impression palléale indiquant que l'animal possédait des siphons rétractiles.

Patelliforme : en forme de plat renversé.

Paucispiré : à tours peu nombreux.

Pectiné : finement denticulé comme un peigne.

Pédicule : petit pied, petit support.

Pédieux : du pied.

Perforée : Coquille univalve dont le trou ombilical est très petit.

Péristome : pourtour de l'ouverture d'une coquille univalve. Il est dit :

Simple, quand il est droit sans être épaissi ni réfléchi.

Tranchant, quand il est droit, à bord coupant, aminci.

Bordé, quand il est doublé d'un bourrelet intérieur.

Continu, quand les deux

bords se réunissent sur l'avant-dernier tour.

Interrompu ou *Disjoint* quand le côté gauche de l'ouverture est formé par le dernier tour seul.

Réfléchi, quand il se renverse en dehors.

Le développement du péristome est un moyen employé pour distinguer une coquille jeune d'une adulte. Les coquilles jeunes ont ordinairement leur péristome très mince et tranchant.

Pied : épaississement ventral ou disque musculaire, généralement en forme de semelle aplatie, servant à la reptation par une sorte de glissement.

Piriforme : en forme de poire.

Piscinales : habitant les piscines, viviers, étangs.

Planospire : spire plane, coquille aplatie.

Ponctiforme : en forme de point.

Pondéreuses : Coquilles pesantes.

Proboscidiforme : en forme de trompe. Tête allongée de Cyclostome, Paludine, etc.

Pupiforme : Coquille ressemblant à celle d'un Pupa.

R

Radule ou **Odontophore**, *Plaque* ou *Ruban lingual*. Membrane de la langue, qui est reçue en arrière de la bouche dans une poche en forme de talon recourbé où elle s'enroule sur elle-même (A. Granger). La surface de cette plaque est hérissée d'une multitude de dents disposées en rangées symétriques, horizontales ou obliques par rapport à la ligne des dents centrales.

Chaque rangée comprend :

Une *dent centrale;* les dents voisines et de chaque côté du centre sont nommées *latérales*, et les dents placées le plus près des bords de la plaque sont appelées *marginales* (Fischer).

A mesure que la partie antérieure de la membrane s'use par l'exercice ou perd ses denticules, le ruban est poussé en avant par un mécanisme spécial, à peu près comme la lame de fer dans le rabot du menuisier, de telle sorte que la partie agissante est toujours neuve et dans les meilleures conditions pour fonctionner (Moquin-Tandon).

Résorbées (Cloisons). Mollusques ayant la faculté de dissoudre la colonne spirale interne de leur coquille (Carychium).

Rostre : bec; prolongement en forme de bec du bord postérieur dans les bivalves (Unio, Anodonta).

S

Saxicole : qui vit sur les rochers.

Scalaire ou **Scalariforme** (escalier). Coquille où il existe un écartement entre deux tours de spire.

Sécuriforme : pied en forme de fer de hache, de cognée.

Senestre : gauche : coquille dont l'ouverture est à gauche de l'observateur, le sommet étant en haut.

Septum, septiforme : en forme de cloison.

Serriforme : en dents de scie.

Sessile : dépourvu de support propre ; opposé à pédonculé.

Sétacé : en forme de soie raide.

Siphon : prolongement du manteau qui amène aux branchies l'eau nécessaire à la respiraton.

Sommet : Point où a commencé la coquille; synonyme de crochets pour les bivalves.

Spatuliforme : en forme de spatule, de cuiller.

Spire : partie de coquille univalve enroulée autour de la columelle.

Stries : lignes creuses ou élevées rayant une coquille; elles sont dites *spirales*, quand elles tournent dans le sens de la spire, *longitudinales* ou *transverses*, quand elles sont situées dans le sens de l'axe.

Suture : ligne de jonction des tours de spire.

T

Tentacules : Sortes de cornes mobiles placées en avant de la tête des Céphalés. Elles sont au nombre de quatre ou de deux et sont le siège du toucher le plus exquis. Les grands tentacules portent les yeux à leur extrémité ou vers leur base.

Les tentacules sont *rétractiles*, quand l'animal les fait rentrer complètement; *contractiles*, quand il peut seulement les raccourcir en les contractant.

Test : produit calcaire ou corné sécrété par le manteau et qui devient la coquille. Les bourrelets plus ou moins prononcés de la surface sont les stries d'accroissement.

Tétragone : à 4 angles.

Transverse : coquille bivalve plus longue que haute.

Treillissée : surface offrant des stries verticales et longitudinales se coupant à angle droit.

Trigone : à 3 angles.

Trochiforme ; en forme de cône très court (Trochus).

Turbiné : conique à base arrondie (Turbo).

Turriculée : coquille allongée, à tours de spire peu convexes et à suture peu profonde.

U

Unguiforme : en forme d'ongle (Testacella).

V

Valves : les deux pièces formant la coquille des Pélécypodes.

Il importe de distinguer la valve droite de la valve gauche. Pour cela il suffit de placer la coquille dans la position de l'animal quand il marche, c'est-à-dire les sommets en haut, la lunule en avant, le ligament en arrière et le bord tranchant vertical sur une surface plane. La valve gauche sera à la gauche de l'observateur et la valve droite correspondra à son côté droit.

Généralement le petit côté marche en avant et le rostre ou côté le plus long se trouve à l'arrière.

La coquille est dite *fermée*, quand les valves se joignent hermétiquement; *baillante*, qnand elle ne peut se fermer complètement.

Y

Yeux : organes de la vision chez les Céphalés; ils sont portés au sommet des tentacules ou situés vers leur base.

EMBRANCHEMENT DES MALACOZOAIRES

MALACOZOARIA. Blainville, 1824.

Sous-Embranchement des MOLLUSQUES proprement dits.

MOLLUSCA. Linné, 1758 (pro parte).

Animaux invertébrés, mous, symétriques, ou asymétriques, sans squelette articulé, ni moelle épinière, enveloppés d'une peau ou derme musculaire (*Manteau*), contractile, de forme variable, dans laquelle ou sur laquelle se développent le plus souvent une ou plusieurs parties calcaires ou cornées (*Coquille*), offrant aux organes essentiels une protection ou un abri. Circulation complète à sang blanc ou bleuâtre. Respiration aérienne ou aquatique.

Les Mollusques de la Sarthe ont des représentants dans deux classes de ce sous-embranchement.

Mollusque céphalé nu; à coquille interne, ou externe univalve.....	GASTROPODA.
Mollusque acéphalé, pourvu d'une coquille bivalve.	PELECYPODA.

CLASSE DES GASTÉROPODES

GASTROPODA. Cuvier, em. 1798 (*Gasteropoda*).

Mollusques céphalés nus ou à coquille univalve, pourvus d'un appareil locomoteur représentant un disque charnu, aplati (*Pied*), placé sous le ventre de l'animal et servant à la reptation, qui s'opère par une série de contractions musculaires.

Mollusques hermaphrodites, nus ou à coquille univalve inoperculée (1).....	PULMONATA.
Mollusques dioïques, à coquille univalve operculée.	PROSOBRANCHIATA.

(1) Ne pas confondre l'*Epiphragme des Hélicéens*, qui est caduc, avec un operculé véritable tenant au pied de l'animal.

Sous-Classe UNIVALVIA. Coquille d'une pièce.

Androgyna. Animaux hermaphrodites.

§. — *Accouplement réciproque.*

Ordre des PULMONATA. Cuvier, 1817.

Animaux nus ou à coquille unique, terrestres ou fluviatiles, respirant l'air ordinaire qui pénètre dans une poche à parois vasculaires et à orifice contractile. Sexes réunis sur chaque individu. Dépourvus de mâchoires ou munis d'une mâchoire unique, arquée, simple ou formée de plusieurs pièces. Yeux situés à l'extrémité de tentacules rétractiles ou invaginables, ou placés à la base de tentacules contractiles, mais non invaginables.

Coquilles de formes variées, *holostomes*, c'est-à-dire sans prolongement en canal antérieur.

1. { Pulmonés terrestres, nus ou à coquille..... 2.
   { Pulmonés d'eau douce, à coquille externe..... HYGROPHILA.
2. { Pulmonés terrestres ordinaires, organes génitaux confondus, yeux pédonculés..... GEOPHILA.
   { Pulmonés terrestres des lieux humides, organes génitaux écartés, yeux sessiles, coquille externe..... .... GEHYDROPHILA.

Sous-Ordre I. — GEOPHILA. Férussac, 1812.

§. — *Pulmonés terrestres inoperculés.*

Le plus souvent quatre tentacules; les deux antérieurs oculifères à leur extrémité.

La plus grande partie des mollusques terrestres de notre région appartiennent à ce sous-ordre, qui se divise en grandes coupes d'après la position respective des organes génitaux, l'absence ou la présence d'une mâchoire, simple ou avec appendice.

1. { Coq. rudimentaire, unguiforme, ne protégeant qu'une très faible partie de l'animal..... TESTACELLIDÆ.
   { Coq. interne, ou coq. externe spirale, mince, fragile, à péristome tranchant..... LIMACIDÆ.

2. { Mollusques nus ou moll. à coq. externes variées, contenant l'animal entier..... HELICIDÆ.
Coq. allongée, cylindracée, à ouvert. petite, souvent rétrécie par des dents..... PUPIDÆ.

3. { Coq. allongée, transparente; columelle plus ou moins tronquée à la base..... STENOGYRIDÆ.
Coq. jaunâtre, imperforée, oblongue, pellucide, contenant l'animal avec peine..... SUCCINEIDÆ.

A. Monotremata

Organes génitaux confondus ou contigus, s'ouvrant dans un seul cloaque.

Famille I. TESTACELLIDÆ.

Pas de mâchoire. Radule très développée formée de séries obliques de dents très allongées, étroites, aiguës au sommet. Coquille externe, unguiforme, ne protégeant qu'une faible partie de l'animal.

Genre. TESTACELLA. Cuvier, 1800.

Etym. du latin; diminutif de testa, coquille.

Animal limaciforme, allongé et atténué vers la tête, beaucoup plus grand que sa coquille, qui ne recouvre en arrière qu'une petite partie de son corps. Tentacules étroits, cylindriques. Orifice génital en arrière du tentacule droit. Orifice respiratoire en arrière du côté droit au-dessous du sommet subspiral de la coquille. — Pas de dent centrale. Dents linguales à pointe en forme d'hameçon.

Coquille petite, auriforme, située postérieurement et protégeant la cavité pulmonaire.

1. T. HALIOTIDEA, Draparnaud, 1801.

Animal à peau épaisse, coriace, d'un jaune-grisâtre ou roux pâle, pouvant atteindre jusqu'à 12 centimètres de longueur, mais ordinairement long de 6 à 9 centimètres avec un diamètre de 10 millimètres. Coquille petite, auriforme, fauve ou grisâtre, striée concentriquement, paucispirée; ouverture très grande, ovale, columelle aplatie, bord gauche

roulé en dedans. Ressemble à celle d'une espèce marine : l'*Haliotide,* d'où l'origine du nom spécifique.

Dimensions de la coquille : longueur : 6-10 millim.; largeur : 4-7 millim.; hauteur : 2 millim.

Habitat. Généralement la France méridionale; se rencontre plus rarement dans le centre et ne dépasse guère librement le 48e degré de latitude. Dans notre département, cette espèce se trouve au Mans et dans les localités voisines : Sargé, Yvré-l'Évêque, Neuville, etc. Elle a été recueillie sur certains points extrêmes : Avessé, Chérancé, Gréez-sur-Roc. Vit durant le jour enfouie dans la terre, où elle creuse des galeries; sort de sa retraite le soir et la nuit. Pour en faire la capture, il faut la chercher, soit en béchant dans les terrains qu'elle affectionne de préférence, comme les jardins, les clos autour des habitations, ou en parcourant ces mêmes lieux avant le lever du soleil, et c'est alors qu'on la rencontre rampant sur le sol ou cachée sous des pierres.

Mœurs. — Les Testacelles sont des Gastéropodes essentiellement carnassiers, dits *Mollusques* de proie, c'est-à-dire chassant les animaux vivants qu'elles avalent par succion. Se nourrissent surtout de lombrics ou vers de terre qu'elles poursuivent dans leurs galeries souterraines; pour les saisir elles dilatent leur orifice buccal et portent au dehors leur appareil lingual garni de spinules en forme d'hameçon. Quand la proie est saisie, la rétraction s'opère au moyen de muscles puissants, dont le nombre va jusqu'à 30 chez le *T. haliotidea.* Il n'est pas très rare de rencontrer cette espèce dans la position d'avaler un lombric dont la moitié du corps demeure suspendue à sa bouche. A défaut de lombrics, les testacelles attaquent des animaux du même genre et même d'autres mollusques (Limax, Helix). Dans les grandes sécheresses, ces animaux s'enveloppent d'une espèce de cocon terreux formé au moyen de l'exsudation de leur mucus. Si on le brise, on voit l'animal contracté, en partie recouvert par le manteau très développé, d'un blanc opaque, mais qui se con-

tracte alors rapidement jusqu'à ce qu'il ne dépasse que de très peu le bord de la coquille (Woodward).

Notre espèce pond environ une douzaine d'œufs à coque calcaire, d'un diamètre assez considérable et légèrement acuminés aux deux extrémités; ils sont isolés et déposés assez avant en terre.

Famille II. LIMACIDÆ.

Mâchoire arquée, sans côtes longitudinales, à bord inférieur formant une saillie médiane ou rostre (oxygnathe). Plaque linguale à rangées de dents horizontales ou légèrement obliques. — Dents marginales aiguës, étroites, aculéiformes. Coquille interne ou externe. Le principal caractère de cette famille est la saillie médiane, rostriforme du bord inférieur de la mâchoire, bien prononcée.

1. Pas de coquille externe; bouclier renfermant une coquille interne (Limacelle)..... LIMAX.
   Une coquille externe..... 2.

2. Coq. très petite, imperforée; 3 tours de spire; ouverture auriforme..... VITRINA.
   Coq. hyaline, mince, ombiliquée; plus de 3 tours; péristome aigu..... ZONITES, S. G. HYALINIA.

Genre 1. LIMAX (Linné, 1758). Férussac, 1819.

Etym. du grec : Limace.

Animal allongé, cylindriforme, atténué en arrière. Manteau formant antérieurement une cuirasse, ornée de stries fines concentriques et contenant vers sa partie postérieure, sous le bouclier, un rudiment de coquille interne calcaire, de forme ovalaire, aplatie, non spirale et nommée limacelle. Orifice respiratoire au bord droit de la cuirasse. Orifice génital en arrière du grand tentacule droit. Pas de pore muqueux caudal.

1. Animal long de 8 à 20 centim., de couleur variée... 2.
   Animal long de 3 à 4 cent., de couleur uniforme.... 3.

2. Ordinairement d'un gris cendré ou vineux, avec des bandes noirâtres..... L. MAXIMUS.
   Gris-jaunâtre, marqué de taches roussâtres..... L. VARIEGATUS.

3. { Coloration uniforme variable, rarement marquetée de taches..... L. AGRESTIS.
Coloration violette uniforme..... L. SYLVATICUS.

1. L. MAXIMUS Linné, 1758.
— *cinereus*. Müller, 1774.
— *antiquorum*. Férussac, 1819.

Très variable pour sa taille et sa coloration, suivant les lieux qu'elle habite. Ordinairement d'un gris cendré ou lie-de-vin, ornée de taches ou de bandes noirâtres en dessus; blanchâtre en dessous. Bouclier un peu appointi en arrière, corps allongé; tentacules cendrés ou roussâtres.

Longueur : 12-20 centim. — Diamètre : 2 cent.

Pond 50 à 60 œufs réunis en chapelets de 20 à 30.

Habitat. — Toute la France. Commun. C'est l'espèce qui atteint la plus grande taille. Vit près des habitations, dans les jardins, le long des murs; dans les cours des fermes, dans les vieux bois gisant sur le sol; dans les souterrains et autres lieux frais et obscurs, ainsi que sous l'écorce des arbres pourris.

2. L. VARIEGATUS Draparnaud, 1801.
Vgt Limace blonde des caves.

Ordinairement gris-jaunâtre marquée de taches roussâtres; quelquefois jaune ou verdâtre, avec des lignes brunes longitudinales. Bouclier arrondi postérieurement; corps moins allongé que dans la précédente; limacelle onguiculée, tentacules bleuâtres.

Longueur : 8-10 cent. — Diamètre : 2 centim.

Habitat. — Beaucoup moins commun que le précédent. Exsude un mucus jaune très abondant (Millet). — Se rencontre dans les lieux obscurs et humides; vit dans les caves, les celliers, l'intérieur des puits, près des cuisines fraîches, où il vient dévorer les débris de pain et de légumes. Signalé au bourg de Chérancé, dans un puits, rampant sur le *Scolopendrium officinale* (Smith). Trouvé dans une cave, à Montfort.

3. L. AGRESTIS Linné, 1758.
— *flans* Hoy, 1790 et Auct. britann.
Vgt Loche grise.

Petite espèce ordinairement toute grise, mais dont la coloration uniforme est variable; tantôt jaunâtre, blanchâtre, brunâtre ou cendrée; rarement roussâtre avec des linéoles brunes ou de petites taches noirâtres. Corps cylindrique, terminé en dos d'âne vers son extrémité postérieure; rugueux ou strié; limacelle oblique, rhomboïdale, tête et tentacules noirâtres.

Longueur : 3-4 centim. — Diamètre : 6 millim.

Pond d'avril en novembre de 200 à 350 œufs.

Habitat. — Toute la France. Très commun. Vit dans les champs, les jardins, etc.

4. L. SYLVATICUS Draparnaud, 1805.
— *agrestis* var B. Dupuy, 1851.
— *agrestis* var. Sylvaticus, Moq-Tand, 1855.

Petite espèce de couleur violette sans taches ou avec trois lignes brunes. Très voisine de la précédente dont elle n'est peut-être qu'une variété. A peu près les mêmes dimensions. Pond un très grand nombre d'œufs.

Habitat. — Plus spécialement les bois. Assez rare. Montfort, bois de Mondoublerain.

Mœurs. — Les limaces font leur nourriture de matières végétales et animales en décomposition; elles exercent de grands ravages dans les cultures en détruisant les jeunes semis, dans les jardins en dévorant les plants de salade, les fraises et une foule de légumes. L'espèce la plus commune, *L. agrestis,* se reproduit dans certaines années en telle quantité qu'elle fait un tort considérable aux blés, ainsi qu'à la culture potagère. L'animal de cette espèce sécrète un fil glutineux assez consistant pour supporter le poids de son corps et lui permettre de demeurer suspendue à ce filament adhérent à sa queue. C'est ainsi qu'après avoir monté sur un arbre, elle peut se laisser descendre de l'extrémité d'une

branche sur le sol au moyen de ce fil muqueux (Woodward et Fischer). Cette faculté lui a valu le nom de *Limace filante*, *L. filans*, Hoy et autres auteurs anglais.

Les limaces pondent en terre dans un trou qu'elles ont creusé ; après la ponte, l'animal se retire et recouvre de terre la cavité qu'occupait son corps, Les œufs, translucides, ovales ou globuleux, sont ou isolés, ou réunis en chapelets (Granger). La ponte se fait assez peu de temps après l'accouplement, et généralement aux mois de mai et de juin.

Moyens de destruction. — Le plus efficace, sinon le plus pratique, est de leur faire la chasse matin et soir, au printemps et en automne, par un temps doux et pluvieux. La chaux en poudre, l'eau de chaux, le sable fin et plusieurs substances caustiques les font périr, mais leur emploi par simple aspersion est difficilement praticable dans les potagers (*Le Bon Jardinier*). M. Marcellin Vétillart, de Pontlieue, que j'ai beaucoup connu, préconisait un moyen très simple pour la destruction de ces animaux qui font le désespoir des jardiniers. On place de distance en distance de petits tas de son qui servent de lieu de rassemblement aux limaces, et là on peut facilement les faire périr en répandant sur elles de la chaux en poudre.

Genre 2. VITRINA. Draparnaud, 1801.

Etym. du latin : vitrum, verre.

Animal gros, limaciforme, dont la partie postérieure seule est contenue dans la coquille, l'antérieure contractile sous le collier; protégé par une demi-cuirasse avancée sur le cou, produisant à droite et en arrière un lobe spatuliforme ou balancier, sans cesse agité et à l'aide duquel l'animal polit sa coquille. Pied allongé, aigu, sans pore muqueux caudal.

Orifice respiratoire à droite et en arrière, sur le bord de la demi-cuirasse, à l'origine du balancier.

Orifice génital à droite, vers le milieu de la partie nue du cou.

Coquille dextre, proportionnellement fort petite, déprimée ou subglobuleuse, extrêmement fragile, pellucide; spire de 3 tours, dont le dernier est très ample. Ombilic nul. Ouverture grande, auriforme; labre mince, tranchant, souvent membraneux. Columelle linéaire, spirale, légèrement infléchie.

Les *Vitrina,* autrefois classées parmi les *Helicidæ*,. ont une organisation voisine de celle des *Limax :* mâchoire avec une saillie médiane, rostriforme à son bord inférieur ; radule pourvue de dents marginales acuminées, étroites, bicuspidées.

1. V. **PELLUCIDA** Müller, 1774, (Helix) non Pennant, nec Draparnaud.
— *diaphana.* Poiret, 1801.
— *Beryllina.* C. Pfeiffer.

Animal grisâtre ou blanchâtre; yeux noirs. Pouvant rentrer dans sa coquille *difficilement.*

Coquille ovale-globuleuse, un peu déprimée, d'un blanc verdâtre, transparente, mince, pellucide, luisante, légèrement striée, très fragile; 3 tours de spire dont le dernier est très grand; ouverture très grande, subauriforme; bord columellaire évasé et un peu réfléchi. Sans ombilic.

Dimensions de la coquille, longueur : 6-8 millim. — Diamètre : 4-5 millim.

Cette espèce doit probablement être comprise dans la 2e section : *Phenacolimax*, Stabile, d'après la répartition des espèces européennes.

La plupart des auteurs : Férussac, Goupil, de la Sarthe, Drouet, Moquin-Tandon, Villa, séparent le *V. pellucida,* Müller, espèce du Nord et de l'Est de la France, du *V. pellucida* Draparnaud, qui serait plus particulièrement une espèce méridionale. Certains autres : Deshayes, Michaud et Millet, d'Angers, sont pour la réunion et établissent une synonymie entre ces deux noms spécifiques. Fischer (*Manuel de Conchyliologie*, 1887), désigne sous le nom de *V. major,* Férus-

sac (*Helicolimax*), le *V. pellucida* Draparnaud, paraissant vouloir éviter ainsi la confusion entre les deux espèces.

Habitat. — Les lieux ombragés et humides, le bord des étangs, les bois, sous les feuilles, au pied des arbres, parmi la mousse. Le Mans (Gué-de-Maulny), Mamers (Huard); Brûlon, Sablé, Avessé (Goupil).

De Liesville, qui a fait des recherches sur les mollusques du Nord de la Sarthe, principalement dans le canton de Saint-Paterne, ne mentionne pas le genre Vitrina dans son catalogue (*Moll. des env. d'Alençon*, 1856).

Mœurs. — Les vitrines pondent de septembre en novembre; leurs œufs, globuleux et hyalins, sont réunis en petits paquets de huit à quinze par une couche de matière albumineuse qui les fixe sous les pierres ou dans les détritus de plantes (Granger). La saison la plus favorable pour la recherche du *V. Pellucida* est l'hiver, même pendant les gelées et la première partie du printemps; cette espèce disparaît complètement pendant le reste de l'année (de l'Hôpital).

G. 3. ZONITES. Montfort, 1810.

Étym. du grec : qui a une ceinture.

Classés par les anciens auteurs parmi les Helix de Linné, les Zonites en furent séparés en 1810 par D. de Montfort (*Conchyl. systématique*, t. II). Il en forma un genre spécial qui fut longtemps sans être adopté. Aujourd'hui l'étude anatomique a démontré que ces pulmonés géophiles, bien que possédant une coquille héliciforme, ont une organisation interne se rapprochant de celle des Limax et doivent être compris dans la même famille.

Les Zonites diffèrent des Helix principalement : par leur mâchoire pourvue d'un rostre médian bien prononcé; par leurs dents marginales aiguës, unicuspidées, étroites et rangées obliquement; par la position de leur orifice génital très éloigné du grand tentacule droit; par leur coquille mince, déprimée, à péristome tranchant, non réfléchi.

Sous-genre. **HYALINIA.** Férussac, em. 1819 (Hyalina).

Étym. du grec : verre.

Animal rentrant complètement dans sa coquille. Pied portant un pore muqueux à peine distinct. Extrémité postérieure du pied légèrement échancré. Yeux noirs. Coquille ombiliquée ou subimperforée, mince, vitrée, fragile, luisante, unicolore ou bicolore, cornée; dernier tour non descendant; péristome mince, aigu.

1. Coq. conique, imperforée, à ouverture comprimée; diam. moyen 3 mm..... H. FULVA.
   Coq. aplatie, ombiliquée..... 2.

2. Convexe en dessus; 6-7 tours de spire; diam. moyen 15 mm..... H. LUCIDA.
   Déprimée, très aplatie; 5-6 tours; diam. moyen 12 mm..... H. CELLARIA.

3. Discoïde, très fragile, d'un blanc cristallin; ombilic étroit; diam. 2-3 mm..... H. CRYSTALLINA.
   Non discoïde..... 4.

4. Subdéprimée, un peu convexe en dessus, ombilic très ouvert, diam. 6-8 mm..... H. NITIDA.
   Très aplatie, concave en dessous; ombilic large, évasé; diam. 2-3 mm..... H. NITIDULA.

SECTION VITREA.

1. **H. LUCIDA**, Draparnaud (Helix), *Tabl. Moll.*, 1801; non Montagu, nec Draparnaud (Helix), *Hist. moll.*, 1805
— *nitida*. Draparnaud (Helix), *Hist. moll.*, 1805

Coquille convexe en dessus, ombilic moyen, ouverture ovale oblique, 6-7 tours de spire, le dernier augmentant graduellement, et légèrement dilaté vers l'ouverture. Couleur de corne fauve en dessus, blanchâtre en dessous, surtout autour de l'ombilic; vivante, elle est en dessous d'une couleur blanc-bleuâtre, due à la présence de l'animal.

Hauteur, 7-9 mm. — Diamètre, 12-18 mm.

Habitat. — Les lieux ombragés et frais, sous les pierres, au pied des vieux murs, dans les localités cultivées et surtout près des habitations. Plus commun dans le Midi. Signalé au Mans, au pied des vieux murs de l'École supérieure, dans le square du Musée, à la Préfecture, dans le jardin de l'école de

garçons de Pontlieue. On doit le rencontrer un peu partout.

Obs. — Goupil (*Moll. Sarthe*, 1835), a établi, sans distinction d'année, les deux espèces différentes : *H. lucida*, Drap. 1801 et *H. lucida* Drap. 1805, l'une comme synonyme de *H. nitida* Müller, ce qui est vrai, et l'autre comme synonyme de *H. cellaria* Müller, ce qui est faux.

2. H. CELLARIA Müller, 1774. (Helix)

Coquille déprimée, très aplatie, à ombilic assez ouvert, ouverture arrondie, perpendiculaire à l'axe de la coquille; 5-6 tours de spire, le dernier légèrement comprimé, n'augmentant point subitement vers l'ouverture. Très brillante, jaunâtre ou roussâtre en dessus, transparente, mince, d'un blanc de lait assez peu prononcé en dessous.

Hauteur moyenne, 5 mm. — Diamètre, 10-15 mm.

Habitat. — Plus particulièrement la France septentrionale. Millet le cite comme rare en Anjou ; de Liesville n'en fait pas mention dans son catalogue (*Moll. des env. d'Alençon*, 1856). Cette espèce doit faire l'objet de constatations nouvelles dans notre région, afin d'éviter la confusion avec la précédente. Vit dans les lieux frais et humides, dans les caves, les puits, au pied des murs, sous les pierres, parmi la mousse, quelquefois dans les bois, dans les haies, sous les feuilles mortes.

3. H. NITIDA. Müller, 1774 (Helix); non Draparnaud (*Hist. moll.*, 1805).
— *lucida*. Draparnaud (Helix), *Hist. moll.*, 1805.

Coquille un peu convexe en dessus; ombilic très ouvert; ouverture demi-ovale, arrondie; 4-5 tours de spire; péristome un peu évasé, du côté de l'ombilic. Couleur d'un fauve corné, rarement verdâtre des deux côtés, luisante, transparente, légèrement striée.

Hauteur, 3-5 mm. — Diamètre, 6-8 mm.

Habitat. — Toute la France. Vit dans les lieux frais et ombragés, les bords des cours d'eau, des fossés, ainsi qu'au pied des murs, sous l'herbe, les pierres, les feuilles mor-

tes. Commun : Montfort, Pont-de-Gennes, Saint-Mars-la-Brière, etc.

Obs. — Millet (*Moll. Maine-et-Loire*, 1854) regardait comme synonyme *H. nitida* Müller et *H. nitida* Draparnaud (*Hist. Moll.*, 1805), qui sont deux espèces distinctes. Il est vrai qu'il cite des figures différentes, à la même page, pour cette dernière espèce sans donner d'explication.

4. H. NITIDULA Draparnaud (*Hist. Moll.*, 1805) (Helix).

Coquille très aplatie, concave en dessous; ombilic évasé; ouverture demi-ovale; péristome tranchant. Couleur de corne claire, luisante. La plus petite espèce de toutes les Zonites.

Hauteur, 1 mm. — Diamètre, 2-3 mm.

Habitat. — La France méridionale et centrale. Mis au rang des espèces sarthoises sur la foi de M. Chaudron, ex-pharmacien, au Mans (*Catalogue de sa Collection*, 1861); d'après l'affirmation verbale de M. l'abbé Davoust, ancien curé de Brûlon (1861); sur la foi du catalogue de Liesville, qui l'a trouvé dans les jardins aux environs d'Alençon, — Yvré-l'Évêque? Asnières? — Sans localité bien précise dans le département. Rare. Vit dans les bois, sous les feuilles mortes et les pierres, recherche l'humidité (Hagenmuller). Jardins, au pied des buis, sous les pierres (de Liesville).

5. H. CRYSTALLINA Müller, 1774 (Helix).

Coquille déprimée, très peu convexe, discoïde, très mince, très fragile; ombilic étroit; ouverture semi-lunaire, arrondie; 5 tours de spire très serrés; péristome simple, épaissi. Couleur d'un blanc cristallin, rarement verdâtre, à l'état vivant; morte, elle devient d'un blanc mat.

Hauteur, 1 mm.-1 mm. 1/2. — Diamètre, 2-3 mm.

Habitat. — Toute la France. Vit sous les pierres, les feuilles mortes, parmi la mousse, dans les bois humides, les marais, les herbages; au pied des vieux murs, des haies; sur le bord des ruisseaux et des fossés. Le Mans, l'Épau; parc de Montfort (Morin).

Section Conulus, Moquin-Tandon, 1855.

6. H. FULVA Müller, 1774 (Helix).

Coquille conique, à sommet obtus, à peine striée longitudinalement et en spirale; très mince, demi-transparente, luisante. Ombilic nul ou très peu apparent. Ouverture comprimée, plus large que haute; 5 tours de spire; péristome simple, blanchâtre. Couleur de succin ou fauve. Épiphragme nul.

Hauteur, 2-3 mm. — Diamètre, 2-4 mm.

Habitat. — Toute la France, mais assez rare partout. Très rare dans la Sarthe, où il a été signalé dans les localités suivantes : Le Mans, à l'Épau (Anjubault et Morin); Coulaines, à Riolas (Anjubault); Avessé, près de la Guyonnière, au château de Martigné (Goupil); la prée du Mans (Huard); pré de la Blanchisserie de Pontlieue (Morin). Vit dans les lieux frais, sous les feuilles mortes et la mousse, sous les pierres et autres corps durs. Paraît préférer les bois humides; se trouve aussi dans les prairies, le long des cours d'eau.

Famille III. HELICIDÆ.

Mollusques nus, limaciformes, sans coquille distincte, mais contenant des granulations calcaires, cristalliformes; ou pourvus de coquilles externes de formes variées dans lesquelles ils peuvent rentrer complètement. Mâchoires de types divers. Radule composée de séries horizontales de dents. Dents marginales courtes et très obtuses.

Animal nu, limaciforme; pas de coquille distincte.....	Arion.
Coquille externe variable, ombiliq. ou non; périst. simple ou réfléchi; pas d'opercule.....	Helix.

G. 1. ARION. Férussac, 1819.

Étym. du nom d'un fameux musicien grec : Arion de Méthymne (Myth.).

Animal nu, limaciforme, ovale-allongé, demi-cylindrique, contractile. Corps plus gros au milieu qu'aux extrémités, couvert d'une peau très rugueuse, obtuse à son extrémité postérieure où elle est pourvue d'une glande mucipare bien développée. Cuirasse distincte, granuleuse, chagrinée. Orifice

respiratoire au bord droit et antérieur de la cuirasse. Orifice génital près de l'orifice respiratoire. Mâchoire forte, arquée, munie de côtes longitudinales, saillantes. Tentacules terminés en bouton.

Coquille nulle, représentée sous la partie postérieure de la cuirasse ou bouclier par des granulations calcaires, isolées ou agglomérées.

Les Arion diffèrent des Limax principalement : par la forme de leur mâchoire (odontognathe) qui les rapproche des Helix; par l'absence de coquille interne bien développée; par la situation de l'orifice génital; par la forme de leur pied à bords larges séparés du corps par un sillon; par la présence d'un pore muqueux caudal bien développé et sécrétant un mucus abondant.

Moquin-Tandon a établi deux sections dans ce genre.

1re Section. Lochea. Moquin-Tandon, 1855.

Espèces dont la cuirasse recouvre de petites granulations calcaires, inégales, isolées, sans trace de limacelle.

1. A. **EMPIRICORUM** Férussac, 1819.
— *rufus*. Linné, 1758 (Limax)
Vulgairement grosse loche rouge, Arion des charlatans.

Animal épais d'un roux plus ou moins fauve; cuirasse moins foncée que le corps; tentacules noirâtres. Varie du jaune-orange au brun-noir par toutes les teintes.

Var. B. *Ater* Linn. (Limax). Animal d'un brun noir.

Var. C. *Subrufus* Lister (Limax). Animal roussâtre pâle.

Var. D. *Flavescens* Millet. Animal jaunâtre.

Longueur, 8-12 centim. — Diamètre, 1-2 centim.

Habitat. — Les prairies, les vergers, sous les haies, dans les lieux ombragés, parmi les plantes potagères. La variété B, plus spécialement dans les bois. Commun.

2e Section. Prolepis. Moquin-Tandon, 1855.

Espèces dont la cuirasse recouvre une limacelle imparfaite, rugueuse et qui semble produite par l'agrégation de granulations calcaires.

2. A. HORTENSIS Férussac, 1819.

Animal cylindroïde, noir en dessus, quelquefois grisâtre; blanchâtre ou orangé en dessous; tentacules blanchâtres. Couleur assez variable.

Longueur, 3-4 centim. — Diamètre, 2-3 mm.

Habitat. — Plus spécialement la France septentrionale. Vit dans les jardins, les champs, les vergers, les lieux humides, sous les pierres, les feuilles mortes. Espèce très vorace, moins commune chez nous que la précédente. Signalée par Goupil à Avessé, château de Martigné.

Mœurs. — Les Arions sont des animaux voraces qui se nourrissent de substances végétales et animales en décomposition; ils sont attirés par toutes les matières odorantes, par les champignons, etc. A défaut d'aliments végétaux, ils s'attaquent aux proies mortes. Goupil les a vus dans les jardins, attachés aux cadavres écrasés de plusieurs espèces d'Helix. Dévorent des lombrics morts ou même des individus blessés de leur espèce. Ne sortent en général que pendant la nuit ou pendant le jour après la pluie. Chaque espèce présente de nombreuses variétés. Pondent de mai en septembre soixante-dix à cent. œufs ovales, opaques et isolés; ceux de l'*A. hortensis* sont phosphorescents pendant les quinze premiers jours de la ponte.

L'*A. empiricorum* était employé autrefois comme remède dans la médecine empirique des charlatans.

G. 2. **HELIX.** Linné, 1758.

Étym. du grec : spirale.

Mollusque rentrant complètement dans sa coquille. Orifice pulmonaire arrondi, situé sur le collier, qui est épais, charnu. Orifice génital commun, près de la base du grand tentacule droit. Tête assez distincte; quatre tentacules en bouton à leur sommet, rétractiles, renflés, les supérieurs très longs et oculés au sommet. Mâchoires de divers types. Dents linguales en séries horizontales.

Coquille de forme variable, dextre, quelquefois sénestre. Ouverture oblique, ovale, semi-lunaire, ayant ses bords désunis par la saillie de l'avant-dernier tour de spire. Ombilic visible ou couvert. Péristome simple ou réfléchi.

Certaines espèces ont l'ouverture de leur coquille fermée pendant l'hibernation, par une sécrétion plus ou moins calcaire, nommée épiphragme, toujours finement perforée en face de l'orifice respiratoire. Cette pièce accessoire ne saurait être considérée comme un opercule : elle n'est pas fixée au pied de l'animal et tombe au printemps.

La variété des formes de ce grand genre, qui comprend aujourd'hui environ 3.500 espèces, rend impossible toute diagnose courte et précise. Les meilleurs caractères sont tirés à la fois de la forme de la coquille, de la structure interne des animaux et de la distribution géographique des espèces.

Fischer (*Manuel de Conchyliologie*, 1887), le partage en seize groupes ou sous-genres, subdivisés en un grand nombre de sections. Cinq de ces groupes ont des représentants dans la Sarthe.

1. Coquille globuleuse (I) ..... 2-8.
   Coquille conique (II) ..... 9.
   Coquille subdéprimée (III) ..... 10-14.
   Coquille aplatie (IV) ..... 15-18.

I. Coquille globuleuse.

2. Coq. imperforée..... 3-4.
   Coq. perforée..... 5-6.
   Coq. ombiliquée..... 7-8.

A. *Coquille imperforée.*

3. Coq. grande, conique-globuleuse, chagrinée, ornée de bandes flambées. 35 mm., diam ..... H. ASPERSA.
   Coq. moyenne, non chagrinée, rubannée ou non. 20 mm., diam..... 4.

4. Péristome d'un brun noirâtre..... H. NEMORALIS.
   Péristome blanc..... H. HORTENSIS.

B. *Coquille perforée.*

5. Coq. tr. grande, tr. ventrue, roussâtre; stries fortes irrégulières diam., 40 mm..... H. POMATIA.
   Coq. moyenne, non ventrue; stries légères..... 6.

6. Coq. roussâtre tachetée, luisante; une bande brune sur les derniers tours; diam., 20 mm ..... H. ARBUSTORUM.
Coq. fauve subcarénée, translucide; une bande blanche sur la carène; diam., 12 mm ..... H. LIMBATA.

C. *Coquille ombiliquée.*

7. Coq. moyenne, glob.-déprimée, grisâtre, rubannée ou non; 5-6 tours; haut., 12 mm ..... H. VARIABILIS.
Coq. très petite; hauteur, 2 mm ..... 8.

8. Globuleuse-conique, brunâtre; 4 tours; péristome simple ..... H. RUPESTRIS.
Trochiforme, fauve; 4-5 tours; une rangée d'aiguillons crochus sur chacun ..... H. ACULEATA.

II. Coquille conique.

9. Coq. turriculée, très allongée, perforée; 6-9 tours; péristome simple ..... H. ACUTA.

III. Coquille subdéprimée.

10. Coq. perforée ..... 11.
Coq. ombiliquée ..... 12-14.

B. *Coquille perforée.*

11. Coq. aplatie en dessus, d'un blanc corné, ornée d'une bande blanche; 14 mm., diam ..... H. CARTHUSIANA.
Coq. à peine aplatie en dessus, blanchâtre, unicolore; 9 mm., diam ..... H. RUFILABRIS.

C. *Coquille ombiliquée.*

12. Presque discoïde, blanchâtre, rubannée; 6 tours; ombilic très évasé ..... H. ERICETORUM.
Non discoïde; ombilic resserré ..... 13.

13. Stries fortes; dernier tour subcaréné; coq. grisâtre, rubannée; diam., 10 mm ..... H. STRIATA.
Stries légères; périst. quelquefois garni de dents; blanche, rubannée; diam., 7 mm ..... H. CANDIDULA.

14. Brune, hérissée de poils roides; diam., 7 mm ..... H. HISPIDA.
Fauve-jaunâtre, hérissée de poils mous, allongés; diam., 13 mm ..... H. VILLOSA.

IV. Coquille aplatie, ombiliquée.

A. *Péristome simple.*

15. Coq. carénée, discoïde; stries fortes; brune avec taches plus foncées; diam., 6 mm ..... H. ROTUNDATA.
Non carénée, très petite; stries légères; subpellucide, roussâtre; diam., 1 mm ..... H. PYGMÆA.

B. *Péristome réfléchi.*

16. Coq. non discoïde; ouverture ovale ou arrondie.. 17.
Discoïde, hispide, veloutée; 6 tours arrondis; ouverture trigone ..... H. OBVOLUTA.

17. { Non carénée; tr. petite, blanche; péristome évasé en trompe de chasse; diam., 2 mm..... H. PULCHELLA.
Carénée..... 18.

18. { Fortement carénée, très déprimée, d'un brun mat, carène tranchante, périst. blanc..... H. LAPICIDA.
A peine carénée; couleur de corne; 5 tours, bande brune sur le dernier; périst. roux..... H. CORNEA.

Groupe PATULA. Held, 1837.

Coquille ombiliquée, généralement déprimée ou carénée; péristome aigu. Mâchoire lisse ou faiblement striée, avec une projection médiane plus ou moins marquée. Type oxygnathe.

SECTION DISCUS, Fitzinger.

1. HELIX ROTUNDATA Müller, 1774.
— *rotundata.* Draparnaud, 1805.

Vulgairement, le bouton, Geoffroy.

Coquille petite, aplatie, discoïde, un peu convexe en dessus, un peu carénée, fortement striée, mate, brunâtre avec des taches plus foncées; 6 tours de spire apparents dans l'ombilic, qui est profond et très évasé; ouverture semi-ovale, arrondie, péristome simple, épaissi.

Hauteur, 2-4 mm. — Diamètre, 5-8 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun dans la Sarthe : Le Mans, Yvré-l'Évêque, Montfort, Mamers, etc. Vit dans les lieux frais, au pied des murs, sous les pierres, parmi la mousse; dans les bois, les jardins, sur le bord des rivières.

SECTION PYRAMIDULA. Fitzinger.

2. H. RUPESTRIS Draparnaud, 1801.

Coquille très petite globuleuse conique, mince, transparente, finement striée, brunâtre, 4 tours de spire très convexes, à suture profonde et à sommet obtus; ouverture circulaire, à bords très rapprochés près de l'insertion; péristome simple, blanchâtre, un peu évasé du côté de l'ombilic, dont l'ouverture est médiocre.

Hauteur, 1 mm. 1/2-2 mm. — Diamètre, 3 mm.

Variété B. *Subdepressa*. Goupil, 1835.

— *Saxatilis*. Moquin-Tandon, 1855.

Coquille un peu déprimée et dont l'ombilic est beaucoup plus ouvert que dans le type.

Habitat. — Toute la France. Rare dans la Sarthe, où il a été signalé dans les anfractuosités des rochers, à Sablé (Goupil); rochers de Juigné (abbé Davoust); La Flèche (Huard). Vit sur les rochers, dans les fissures, dans les carrières abandonnées. L'animal est vivipare.

SECTION ACANTHINULA. Beck.

3. H. ACULEATA Müller, 1774.

Coquille très petite globuleuse conique, trochiforme, presque aussi large que haute, de coloration fauve ou brune, légèrement striée, mince, demi-transparente, très étroitement ombiliquée; 4-5 tours de spire très convexes, arrondis, garnis de petites lames saillantes, surmontées vers leur milieu d'une épine à large base, légèrement courbée en arrière et très fragile; suture profonde, fortement accusée; sommet obtus, mamelonné, dénué de lamelles, souvent un peu grisâtre ou blanchâtre; ouverture arrondie, circulaire; péristome muni d'un léger bourrelet rougeâtre intérieur, un peu évasé du côté de l'ombilic, qui est souvent recouvert en partie.

Hauteur, 2 mm. — Diamètre, 1 mm. 3/4.

Habitat. — Toute la France. Goupil ne s'est pas prononcé sur le degré d'abondance ou de rareté de cette espèce dans la Sarthe. Millet l'indique comme très rare en Anjou. De Liesville n'en fait pas mention aux environs d'Alençon. Je serais porté à la croire moins rare dans notre région qu'on le croit généralement. D'un côté, son extrême petitesse, sa couleur et sa forme la font ressembler, comme l'a fait remarquer Rossmassler, à la graine d'un grateron (*Galium aparine*, Linné) et empêchent de l'apercevoir; de l'autre, le petit nombre de naturalistes ou de collecteurs de notre département, se livrant à des recherches minutieuses, contribue à entretenir cette vieille réputation de rareté.

Signalée à Avessé, château de Martigné; taillis des Noes de Paiche; Le Mans, chemin des Vignes, près les Arènes (Goupil); Vallon (Anjubault); Le Mans, route d'Yvré-l'Évêque; Sargé, les Fontenelles; Allonnes (Huard).

Cette espèce vit de préférence dans les lieux humides et ombragés, dans les bois, sous les feuilles tombées, sous les pierres, dans la mousse qui couvre le tronc des arbres et sous leur écorce; se rencontre quelquefois dans les endroits secs, contre les arbres, mais à l'ombre. L'animal est vif, éveillé, mais très craintif et rentre dans sa coquille au moindre attouchement. En rampant sur la mousse ou sur le bois mort, il balance sa coquille à droite et à gauche, comme pour écarter les obstacles et il la porte élevée de façon qu'on ne voit guère que ses tentacules supérieurs, qui sont fort allongés. Par instants, il l'élève tellement au-dessus de lui, qu'on la croirait séparée du corps (Drouet).

Groupe ***PUNCTUM***. Morse, 1864.

Diffère du groupe Patula seulement par la mâchoire de l'animal, qui est formée de lamelles imbriquées. Type stégognathe.

Punctum *sensu stricto.*

4. H. PYGMÆA Draparnaud, 1801.

Coquille excessivement petite, déprimée, aplatie, un peu convexe en dessus, subpellucide, transparente, très légèrement striée, de couleur grisâtre, cornée ou d'un roux fauve; 4 tours de spire, à suture profonde; ouverture semi-lunaire arrondie; péristome simple, tranchant, ombilic évasé.

Hauteur, 1/2 mm. — Diamètre, 1 mm.

Habitat. — Presque toute la France; c'est la plus petite de nos hélices; son exiguité est telle qu'elle échappe à la vue et fait qu'on la rencontre rarement, aussi est-on peu fixé sur son degré d'abondance ou de rareté. Signalée dans la Sarthe : au Mans, l'Épau; à Coulaines, Riolas, à Saint-Aubin (Anju-

bault). Vit dans les lieux frais, parmi la mousse, sous les feuilles tombées; dans les marais, dans les bois, sous les haies, le long des ruisseaux.

Groupe ANCHISTOMA. H. et A.Adams, 1855.

Coquille généralement déprimée, de couleur cornée, ouverture contractée ou plissée; bord droit réfléchi. Mâchoire portant des côtes très marquées. Type odontognathe.

Section Trigonostoma. Fitzinger.

5. H. OBVOLUTA Müller, 1774.

Coquille aplatie, discoïde, planorbique en dessus, légèrement striée, veloutée, de coloration brune, hispide, hérissée de poils caducs; ouverture trigone; 6 tours de spire arrondis, la spire étant plus concave que saillante; péristome sinueux, réfléchi, rougeâtre ou blanchâtre; ombilic ouvert, très profond.

Hauteur, 5-7 mm. — Diamètre, 10-15 mm.

Habitat. — Toute la France, mais plus abondant dans la région montagneuse du Nord-Est. Très rare dans la Sarthe, où il a été signalé à Saint-Léonard-des-Bois (Anjubault); à Fresnay (Huard); dans la forêt de Perseigne (Morin). Vit dans les lieux montueux et ombragés, sous les pierres, sous la mousse des gazons.

Groupe HELICELLA. Férussac, 1819.

Coquille généralement ombiliquée; péristome simple ou bordé intérieurement, rarement denté. Mâchoire odontognathe, dont la surface porte des côtes très marquées, ou aulacognathe, dont la surface est finement sillonnée, à bords non crénelés.

Section Xerophila. Held.

6. H. ERICETORUM Müller, 1774.

Vulgairement, le grand ruban. Geoffroy.

Coquille subdéprimée, quasi discoïde, légèrement striée,

quelquefois roussâtre sur le dernier tour, mais ordinairement blanchâtre partout; le plus souvent ornée de bandes brunes dont les inférieures peuvent être interrompues ou même effacées, la supérieure, plus large, se continue extérieurement sur les tours de la spire, au nombre de 5 à 6; ouverture ovale à bords inférieurs très rapprochés; péristome garni à l'intérieur d'un bourrelet un peu coloré; ombilic très évasé.

Hauteur, 7-11 mm. — Diamètre, 12-20 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun dans la Sarthe où il a été signalé à Avessé, Vallon, Soulitré, Écommoy (Goupil); Chérancé, Coulombiers, Yvré-l'Évêque, Montfort, etc. (Morin). Vit dans les lieux secs et arides des terrains calcaires, le long des chemins, sur les bords des champs, ainsi que parmi le gazon. Grimpe sur les plantes et se suspend à leurs tiges.

7. H. **VARIABILIS** Draparnaud, 1801.
— *lineata*, Olivi.

Coquille globuleuse, déprimée, très variable pour la taille et la disposition des bandes; quelquefois unicolore d'un blanc grisâtre; striée, un peu transparente; 5-6 tours de spire, dont le premier est lisse et brun au sommet et dont le dernier, plus grand en proportion des autres est assez souvent orné de plusieurs bandes brunes ou fauves plus ou moins apparentes qui se plongent dans l'intérieur de la coquille, à l'exception de la supérieure qui se continue sur les autres tours. Ouverture arrondie assez grande. Péristome brun ou rougeâtre en dedans et garni d'un bourrelet de même couleur ou plus pâle. Ombilic peu évasé.

Hauteur, 9-18 mm. — Diamètre, 10-22 mm.

Habitat. — Toute la France maritime, mais s'avance fort loin dans les terres. Sa taille augmente à mesure qu'il s'éloigne du littoral et sa coloration diminue. D'après Goupil, il a autrefois été recueilli par Leufroy dans notre département. Signalé avec certitude et rapporté de La Flèche et de Bazouges par M. Huard, naturaliste. Le peu d'échantillons

que je possède de ces deux localités sont de coloration gris-blanchâtre avec de petites facies, très peu apparentes, seulement sur le dernier tour, qui est subcaréné. Vit dans les terrains calcaires, sur les gazons, le long des chemins, sur les tiges des plantes, les parois des rochers, à l'ombre ou au soleil. Paraît rare dans notre région.

SECTION CANDIDULA. Kobelt.

8. H. STRIATA Draparnaud, 1801.
— *fasciolata.* Poiret, 1801.

Coquille subdéprimée, convexe, très variable dans sa colotion, grise, brune, rousse, avec ou sans facies; 5 tours de spire, dont le dernier légèrement caréné est souvent orné de bandes brunes étroites ordinairement entrecoupées; ouverture semi-lunaire arrondie; coquille épaisse, toujours fortement striée, à péristome un peu évasé, garni d'un bourrelet blanc. Ombilic resserré.

Hauteur, 4-5 mm. — Diamètre, 6-12 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun dans la Sarthe : Le Mans, Yvré-l'Évêque, Pont-de-Gennes, etc. Vit de préférence dans les lieux secs et arides des terrains calcaires, sur les plantes sèches et dans le gazon, mais se rencontre dans les jardins, les vergers, les vignes et même dans les prairies. Les échantillons de grande taille se rapportent à l'*H. caperata* Montagu, qui correspond à la variété *maxima variegata*, Millet.

9. H. CANDIDULA Studer, 1820.
— *unifasciata.* Poiret, 1801.
— *striata*, var. Draparnaud, 1805.

Vulgairement, le petit ruban. Geoffroy.

Coquille subdéprimée, légèrement striée, ombiliquée, plus bombée que la précédente et le plus souvent de moindre taille; blanche avec ou sans fascies; marquée ordinairement de trois à six lignes brunes, dont les inférieures très petites se prolongent dans la coquille, la supérieure plus large, se continue extérieurement sur tous les tours de spire, au nom-

bre de 4 1/2; sommet toujours brun; ouverture semi-lunaire; péristome garni d'un bourrelet blanc et quelquefois de deux dents rudimentaires. Ombilic resserré.

Hauteur, 5-7 mm. — Diamètre, 6-9 mm.

Variété B. *Tota alba* Goupil, 1835.

Habitat. — Une grande partie de la France; les plus beaux types vivent dans le Nord-Est. Plus rare dans la Sarthe que le précédent. Signalé avec sa variété à Fresnay, Yvré-l'Évêque et Le Mans-Pontlieue (Morin), Vit dans les lieux secs et arides des terrains calcaires, sur les coteaux, parmi le gazon ou sur les plantes.

SECTION COCHLICELLA (Férussac, emend.) Risso.

10. H. ACUTA Müller, 1774.
— *Bulimus acutus.* Bruguière, 1789.

Coquille conique, turriculée, très allongée, perforée; 6-9 tours de spire convexes; dernier tour anguleux, moins long que les autres réunis. Coloration variable : grise uniforme ou ornée de flammes longitudinales irrégulières, d'un blanc opaque avec d'autres brunes roussâtres et transparentes; quelquefois élégamment pointillée de noir; dernier tour souvent marqué d'une ou de deux bandes brunes, visibles intérieurement. Ouverture ovale arrondie; péristome droit, simple, tranchant,

Hauteur, 12-15 mm. — Diamètre, 5-7 mm.

Habitat. — La France maritime. Très rare dans la Sarthe, où il n'a été signalé que dans une localité, entre Saint-Hubert et Ardenay, dans le voisinage de l'étang de Loudon. Découvert en cet endroit pendant l'été de 1871, par M. Huard, naturaliste au Mans, il a été plusieurs fois recueilli aux mêmes lieux depuis cette époque, et paraît s'être colonisé dans notre région. On croit généralement qu'il a été transporté d'une station maritime par un mode de propagation inconnu; peut-être, comme le pense M. Huard, par des voitures de fourrages militaires servant à approvisionner les divers corps d'artillerie et de cavalerie qui s'étaient établis sur

ces vastes terrains pendant la guerre de 1870. Les spécimens rapportés d'Ardenay ont des dimensions inférieures à ceux du littoral : Hauteur, 12-13 mm. — Diamètre, 4 mm. Ils appartiennent pour la plupart aux variétés *unifasciata* et *inflata* Moquin-Tandon. Cette espèce vit dans les lieux secs et à découvert, sur le gazon, sur les tiges des herbes sèches, où elle paraît former quelquefois en s'accumulant, comme de petites grappes qui s'élèvent jusqu'au sommet de la plante.

SECTION VALLONIA. Risso.

11. H. PULCHELLA Draparnaud, 1801.

Très petite coquille aplatie, à péristome réfléchi, épais, évasé en forme de trompe; 4 tours de spire arrondis. Ombilic très ouvert.

Variété 1. *H. costata* Müller, 1774. Coquille de couleur grise, pourvue de côtes longitudinales saillantes; péristome tranchant.

Variété 2. *H. pulchella* Müller, 1774. Coquille blanche lisse, dépourvue de côtes saillantes; péristome arrondi.

Hauteur, 1 mm.-1 mm. 1/2. Diamètre, 2-3 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun dans la Sarthe : Le Mans, l'Épau, Yvré-l'Évêque, Changé, Connerré, etc. Vit dans les lieux secs ou humides, sous les pierres et parmi la mousse. On trouve assez souvent des coquilles mortes en bêchant les jardins à sous-sol calcaire. Les deux variétés se rencontrent souvent dans les mêmes lieux.

SECTION MONACHA, Hartmann.

12. H. LIMBATA Draparnaud, 1805.

Coquille globuleuse subcarénée, perforée, translucide, légèrement striée, fauve, d'un corné clair ou gris blanchâtre; 6-7 tours de spire, dont le dernier, un peu caréné, est orné d'une bande blanche située sur la carène; ouverture semi-ovale, oblique; péristome évasé, un peu réfléchi sur le trou ombilical et garni intérieurement d'un bourrelet blanc, rarement coloré. Ombilic étroit.

Hauteur, 7-12 mm. — Diamètre, 10-15 mm.

Habitat. — La France centrale et méridionale, surtout dans la région du Sud-Ouest ; Guyenne, Béarn, etc. Espèce rare dans la Sarthe, où elle a été signalée au Mans, buttes Agaignard; Allonnes, bois de la Foresterie (Goupil); bois de Neuville, Fondus d'Allonnes et Charnier à Coquelin; Fercé, route du Mans, en arrivant au bourg, sur le sommet de la butte qui se trouve sur la droite (Huard). Paraît préférer, dans la Sarthe, les collines boisées et s'y rencontre le plus souvent sur les feuilles des coudriers et des ronces.

SECTION CARTHUSIANA. Kobelt

13. H. CARTHUSIANA Müller, 1775.
— *carthusianella.* Draparnaud, 1801.

Vulgairement, la chartreuse, Geoffroy.

Animal blanchâtre, pourvu de taches noires et jaunes sur le manteau et pouvant s'apercevoir à travers la coquille; tunique marquée d'une bande blanche. Coquille subdéprimée, perforée, aplatie en dessus, convexe en dessous, de coloration cornée ou d'un blanc laiteux, translucide, légèrement striée; 5 1/2 à 6 tours de spire, le dernier à peine caréné et muni d'une bande blanche; ouverture semi-ovale, oblique; péri - stome brun, garni intérieurement d'un bourrelet blanc, paraissant à l'extérieur comme une bande lactée; trou ombilical peu ouvert.

Hauteur, 7-9 mm. — Diamètre, 11-18 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun dans la Sarthe. Vit dans les champs, les jardins, sur les plantes, les arbustes, même à l'exposition du soleil.

14. H. RUFILABRIS Jeffreys, 1830.
— *carthusianella*, var. B., Draparnaud, 1805.
— *Olivieri.* Michaud, compl., 1831.

Animal noir ou noirâtre, marbré de taches blanches ou jaunes sur le manteau. Coquille plus petite que la précédente, moins aplatie en dessus, unicolore, rarement ornée d'une ou de plusieurs bandes blanchâtres.

Hauteur, 6-8 mm. — Diamètre, 8-10 mm.

Habitat. — Une grande partie de la France, mais surtout les régions maritimes. Variété mise au rang des espèces de la Sarthe d'après le témoignage de Liesville (*Moll. des env. d'Alençon,* 1856), qui l'indique comme très rare et la signale à Champfleur, canton de Saint-Paterne où elle a été recueillie dans les lieux humides, au bord des fossés. Vit aussi dans les lieux secs et arides, sur les plantes, ainsi qu'au pied des murs. Considérée par un grand nombre d'auteurs comme une variété de l'espèce précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup.

SECTION TRICHIA. Hartmann.

15. H. HISPIDA Linné, 1758.

Vulgairement, la veloutée, Geoffroy.

Coquille subdéprimée, ombiliquée, très finement striée, transparente, de coloration brune ou cornée, hérissée de poils roides et recourbés, blanchâtres, facilement caducs; 5-5 1/2 tours de spire; ouverture semi-lunaire; péristome simple, quelquefois garni intérieurement d'un léger bourrelet. Ombilic ouvert.

Hauteur, 4-7 mm. — Diamètre, 5-10 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun dans la Sarthe. Trouvé en quantité sur les rives des fausses rivières, à l'Épau, ainsi que sur les bords de l'Huisne, à Yvré-l'Évêque, Montfort, etc. (Morin). Vit dans les lieux frais et ombragés, de préférence; au bord des cours d'eau, au pied des murs, sous les pierres, sous les plantes touffues et particulièrement au pied des violettes.

17. H. VILLOSA Studer, 1789 (*sine descript.*).
— *villosa.* Draparnaud, 1805.

Coquille subdéprimée, ombiliquée, mince, fragile, de coloration rousse ou d'un fauve jaunâtre, hérissée de poils mous, allongés, entremêlés, moins caducs que dans l'espèce précédente; 6-6 1/2 tours de spire dont le dernier est subcaréné. Ombilic très profond et largement ouvert.

Hauteur, 6-7 mm. — Diamètre moyen, 13 mm.

Habitat. — La région montagneuse du Nord-Est de la France : les Vosges, le Jura, l'Isère, etc. Aucune faune locale de la région de l'Ouest ne fait, du moins à ma connaissance, mention de cette espèce, si ce n'est celle de la Vienne, où des spécimens ont été collectés par le naturaliste Mauduyt. Recueilli en 1881 près du Mans, par M. Huard, dans les Fondus d'Allonnes. Vit au pied des rochers, des arbres et arbustes, dans les lieux frais et ombragés. Tout à fait rare dans nos limites.

Groupe COCHLEA. H. et A. Adams, 1855.

Coquille plus ou moins globuleuse, solide, colorée, ornée de bandes; péristome épaissi ou réfléchi; ouverture rarement dentée. Mâchoire odontognathe.

Section Cryptomphalus. Moquin-Tandon.

17. H. ASPERSA Müller, 1774.

Vulgairement, le jardinier, Geoffroy.

Coquille grande, globuleuse conique, imperforée, chagrinée, ordinairement ornée de larges bandes chinées ou flambées dont la disposition et la coloration sont très variables; 4-5 tours de spire, le dernier très ample; sommet obtus; ouverture semi-ovale; péristome blanc très évasé et réfléchi sur le trou ombilical qu'il recouvre; épiphragme blanc-brunâtre. Édule.

Hauteur, 25-40 mm. — Diamètre, 20-45 mm.

Variété B. *Sinistrorsa* Goupil, 1835.

Var. C. *Scalaris*.

Habitat. — Toute la France, mais plus rare dans l'Est. Très commun dans la Sarthe où il fait beaucoup de tort surtout dans les jardins. La variété *Sinistrorsa* qu'on rencontre aux environs de la Rochelle, est tout à fait rare dans notre département; elle a été collectée par M. Huard au vieux pont de pierre d'Yvré-l'Évêque. La variété *Scalaris* m'a été appor-

élevés, secs, rocailleux, les fentes des rochers, les fissures des vieux murs, surtout dans ceux qui sont tapissés de lierre.

Section Tachea. Leach.

21. H. NEMORALIS Linné, 1758.

Vulgairement, la livrée, Geoffroy.

Coquille globuleuse, imperforée, solide, non chagrinée, légèrement striée, le plus souvent à fond jaune, quelquefois rose, rougeâtre, violacé, châtain clair, plus rarement brun ou noirâtre; unicolore ou ornée d'une à cinq bandes; 5 tours de spire à sommet obtus; ouverture semi-lunaire plus haute que large; péristome évasé, garni d'un bourrelet brun ou pourpre noirâtre, s'étendant sur l'ombilic et intérieurement sur la gorge de la coquille, qui est souvent moins foncée en couleur. Épiphragme blanc pellucide.

Un grand nombre de variétés d'après la disposition ou la soudure des bandes, sur sept à huit fonds de couleur.

Hauteur, 12-25 mm. — Diamètre, 18-30 mm.

Habitat. — La France entière; plus rare dans le Midi. Très commun dans la Sarthe, avec un grand nombre de variétés. Vit dans les champs, les bois, sur les haies, dans les buissons, ou appliqué contre les murs. Édule.

22. H. HORTENSIS Müller, 1774.

Espèce très voisine de la précédente. Coquille globuleuse imperforée, dure, non chagrinée, luisante, très finement striée, ordinairement à fond jaune, corné, rougeâtre ou blanchâtre, rarement brune; souvent ornée d'une à cinq bandes brunes; 4 1/2-5 tours de spire, sommet obtus, ouverture semi-lunaire; péristome blanc généralement, quelquefois rosé ou même roussâtre, légèrement réfléchi.

A peu près les mêmes variétés que dans l'espèce précédente sur cinq à six fonds de couleur.

Hauteur, 12-25 mm. — Diamètre, 15-30 mm.

Nota. — N'est peut-être qu'une variété de l'*H. nemoralis*, comme l'ont prétendu Deshayes et Michaud; mais sa forme

paraît plus sphérique et sa taille est généralement plus petite. Au premier coup d'œil on distingue ces deux espèces par la couleur de leur péristome.

Habitat. — La France entière; moins commun dans le Midi. Très rare au Mans et aux environs : Montfort, Yvré-l'Évêque, Sargé, etc. Plus commun à Fresnay. De Liesville le cite comme très commun aux environs d'Alençon. Vit dans les bois, les collines, les jardins, dans les haies, sur les arbustes. Édule.

SECTION POMATIA. Gray.

23. H. POMATIA Linné, 1758.

Vulgairement, le vigneron, Geoffroy

Coquille très grande, globuleuse-ovale, perforée, solide, très ventrue, roussâtre, marquée de stries transversales irrégulières; 4-5 tours de spire, dont le dernier, très ample, est orné de larges bandes, souvent presque effacées, d'un brun pâle, séparées par des bandes blanchâtres; sommet obtus; ouverture grande, demi-ovale; péristome évasé, un peu réfléchi sur le trou ombilical et d'un fauve blanchâtre extérieurement avec l'intérieur d'un brun violacé. Épiphragme calcaire blanc, solide.

Hauteur, 45-50 mm. — Diamètre, 35-50 mm.

Var. B. *Sinistrorsa*, Goupil, 1835.— *H. pomaria*, Müller.

Var. C. *Scalaris*, Goupil, 1835. — *H. scalaris*, Müller.

Habitat. — Le Nord, l'Est et le centre de la France. Assez commun dans la Sarthe : Le Mans, Yvré-l'Évêque, Montfort, Beaumont, Chérancé, etc. Goupil ne cite aucune localité pour les deux variétés, qui doivent être tout à fait rares et n'ont pas été retrouvées, du moins, à ma connaissance, depuis 1835. De Liesville indique cette espèce comme très abondante dans le parc du château de Saint-Paterne, et dit qu'on la recherche dans le pays pour les maladies de poitrine.

Vit le plus ordinairement dans les terrains calcaires, dans les vignes, les haies, les prés et les vergers. Édule.

1. B. OBSCURUS, Müller, 1774 (Helix).
— *hordeaceus*, Bruguière, 1789.
— *obscurus*, Draparnaud, 1801-1805.

Vulgairement, le grain d'orge, Geoffroy.

Animal brunâtre, pâle en dessous, tentacules roussâtres, yeux noirs.

Coquille ovale-oblongue, un peu ventrue, une fois plus haute que large, brunâtre, à peine striée, le plus souvent salie d'un limon tenace, ouverture demi-ovale; péristome garni intérieurement d'un bourrelet tuberculeux blanchâtre; fente ombilicale peu marquée.

Hauteur, 7-10 mm. — Diamètre, 3-5 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun. Vit dans les lieux frais, ombragés, parmi la mousse, sous les pierres, sous l'écorce des vieux arbres, au pied des vieilles murailles. Yvré-l'Évêque, Montfort, Connerré, etc.

G. 2. PUPA. Draparnaud, 1805.

Étym. du latin : poupée, maillot.

Tentacules inférieurs extrêmement petits et peu apparents. Mâchoire aulacognathe, avec une saillie à la partie médiane de son bord libre. Radule à dents marginales très courtes, transverses, denticulées, serriformes.

Coquille cylindroïde, à tours de spire nombreux, allongés, à sommet obtus, munie d'une fente ombilicale, ovalaire ou cylindrique; ouverture parallèle à l'axe, presque aussi large que haute, le plus souvent resserrée intérieurement par des dents et des lamelles; péristome plus ou moins réfléchi et bordé, à bords réunis par une callosité.

Section Pupilla. Beck, 1837.

Coquille ovale subfusiforme, à sommet en cône obtus; ouverture légèrement dentée, péristome épaissi.

Péristome bordé, avec un bourrelet extérieur; 6 tours; ombilic peu ouvert ..... P. muscorum.
Péristome réfléchi, sans bourrelet; 7 tours; ombilic très évasé ..... P. umbilicata.

1. P. **MUSCORUM**. Linné, 1758 (Turbo), non Draparnaud, 1801.
— *marginata*. Draparnaud, 1801.

Coquille cylindrique, oblongue, obtuse, de couleur terne, jaunâtre ou d'un brun pâle, ouverture semi-lunaire, avec une dent columellaire dans le milieu; péristome bordé, blanchâtre, garni extérieurement d'un bourrelet de même couleur; 6 tours de spire; fente ombilicale peu ouverte. Animal vivipare.

Hauteur, 2 1/4-4 mm. — Diamètre, 1-1 1/2 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun. Vit dans les lieux ombragés, secs ou humides, dans les vieux murs, les fentes des rochers; parmi la mousse, sous le gazon, sous les pierres. Signalé au Mans, à Sablé (Goupil); au pied des murs de l'abbaye de l'Épau (Morin); murs du parc de Montfort (Morin).

2. P. **UMBILICATA**. Draparnaud, 1801.
— *cylindracea*, Moq.-Tand., 1849

Coquille subcylindrique, oblongue, un peu conique, à peine striée, d'un corné brun; ouverture semi-ovale, sans bourrelet extérieur, avec une dent columellaire près du bord latéral; péristome blanc, légèrement réfléchi, aplati; 7 tours de spire, à sommet obtus; ombilic profond et très évasé. Animal vivipare.

Hauteur, 3-5 mm. — Diamètre, 2 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun. Vit avec le précédent, dans les vieux murs, les rochers, les haies, sous les pierres, sous l'écorce des vieux arbres; vieux murs du parc de Montfort; l'Épau, le Mans.

G. 3. **VERTIGO**. Müller, 1774.

Étym. du latin : tour.

Les deux tentacules supérieurs, longs, obconiques, arrondis à leur extrémité, oculifères. Pas de tentacules inférieurs. Mâchoire presque lisse ou marquée de rides longitudinales, subrostrée à sa partie médiane. Dents marginales très faibles, serriformes.

Coquille très petite, dextre ou senestre, ovale; tours de spire peu nombreux, arrondis, convexes, à peu près égaux; spire acuminée, à sommet obtus; ouverture semi-ovale, petite, resserrée par des dents nombreuses; fente ombilicale profonde; péristome sinueux, évasé.

1. { Coquille dextre..... ..... 2.
   { Coq. sénestre; 7 dents; fente ombilicale oblique.... V. PUSILLA.

2. { Coq. dextre, dentelée, ovale..... 3.
   { Coq. dextre, édentule, cylindrique..... V. MINUTISSIMA.

3. { Ouverture à 4 dents; fente ombilicale très ouverte.. V. PYGMÆA.
   { Ouverture à 7 dents; fente ombilicale peu ouverte. V. ANTIVERTIGO.

1. V. PYGMÆA. Draparnaud, 1801 (Pupa).

Coquille dextre, ovale, cylindrique, à sommet obtus, lisse, luisante d'un brun châtain; 4 1/2-5 tours de spire; ouverture presque ronde, garnie de 4 dents, dont une columellaire; labre, légèrement coudé au milieu; péristome sinueux, réfléchi; fente ombilicale très ouverte.

Hauteur, 1 1/2-2 mm. — Diamètre, 1 mm.

Habitat. — Toute la France; assez rare partout. Signalé dans la Sarthe : au Mans, l'Épau; Avessé, château de Martigné (Goupil); murs de clôture du parc de Montfort (Morin). Vit au pied des murs parmi la mousse, sous les pierres auxquelles il se colle, dans les gerçures des vieux troncs d'arbres, dans les alluvions récentes des rivières, au pied des haies, le long des eaux.

2. V. ANTIVERTIGO. Draparnaud, 1801 (Pupa).
— *septemdentata.* Férussac.

Coquille dextre, ovale, cylindracée, à sommet obtus, lisse, luisante, d'un brun fauve pâle; 5 tours de spire; ouverture semi-ovale, avec un sinus assez marqué à l'origine du bord droit, garnie intérieurement de 7 dents, dont 3 columellaires et 4 sur le pourtour du labre; péristome sinueux, légèrement réfléchi; fente ombilicale oblique, peu ouverte.

Hauteur, 1 1/2-2 mm. — Diamètre, 1 mm.

Habitat. — Toute la France, mais rare partout. Signalé

dans la Sarthe : au Mans, Moulin-à-l'Évêque; à Pontlieue, Gué-Bernisson; à Avessé, pèrs de la Guyonnière et à Martigné (Goupil). Vit dans les lieux très humides; sous les pierres, parmi la mousse; sous les herbes et les feuilles à demi décomposées, ainsi que sur les tiges des joncs et des graminées baignées par l'eau.

3. V. **PUSILLA** Müller, 1774.
— *vertigo*. Draparnaud, 1801 (Pupa).

Coquille sénestre, ovale, cylindracée, obtuse, légèrement striée, d'un brun clair; 4-5 tours de spire; ouverture aussi haute que large, rétrécie vers son bord latéral par un sinus profond muni d'une dent à l'intérieur; 2 plis dentiformes sur le milieu de la columelle, un autre ascendant vers le bord columellaire; 3 dents pour le bord droit, une antérieure et 2 médianes; péristome brun, sinueux, réfléchi; fente ombilicale oblique, peu ouverte.

Hauteur, 1 1/3 mm. — Diamètre, 3/4 de mm.

Habitat. — Une grande partie de la France; rare partout. Signalé dans la Sarthe, sur le bord des sources, dans les prairies de la Guyonnière, commune d'Avessé (Goupil). Vit sous les pierres, dans les lieux humides.

S.-G. ISTHMIA. Gray, 1840.

Animal de Vertigo et coquille de Pupa (Fischer, *Manuel de Conchyl.*, 1887).

Coquille dextre, cylindrique, striée, à sommet obtus; tours aplatis; ouverture semi-ovale, édentule.

4. V. **MINUTISSIMA** Hartmann, 1821 (Pupa).
— *cylindrica*. Férussac.
— *muscorum*. Draparnaud, 1801

Coquille dextre, cylindrique, régulièrement striée, allongée, à sommet obtus et à tours aplatis, de couleur terne; ouverture semi-ovale, sans dents; péristome droit, presque tranchant; 6-7 tours de spire.

Hauteur, 1 1/2-2 mm. — Diamètre, 1/2 mm.

Habitat. — Toute la France, mais rare partout. N'a encore été signalé dans la Sarthe, qu'à Asnières, par M. l'abbé Davoust, ancien curé de la localité et amateur distingué de conchyliologie. Rencontré sur deux points différents du département de Maine-et-Loire et signalé par Millet (*Mollusques*, 1854). Trouvé depuis en 1861 dans trois localités de Maine-et-Loire, par des naturalistes angevins. Cette intéressante espèce mérite de faire l'objet de nouvelles recherches, surtout dans la partie Sud de notre département. Vit dans les lieux secs, sous les pierres, sous les feuilles mortes, parmi la mousse et l'herbe des prairies. Se trouve dans les alluvions.

G. 4. **BALEA.** Prideaux *in* Gray, 1824.

Étym. inconnue, *balius*, erreur typographique, au lieu de *badius*, bai brun?

Animal de *Clausilia*. 4 tentacules; les inférieurs à peine visibles.

Coquille senestre, mince, spirale, turriculée, non tronquée, clausiliforme, mais dépourvue de *clausilium* et des divers plis de l'ouverture, qui est ovale, simple. Columelle simple, parfois uniplissée.

1. B. PERVERSA Linné, 1758 (Turbo).
— *fragilis*. Draparnaud, 1801 (Pupa).

Coquille sénestre, turriculée, conique allongée, assez grêle, transparente, striée finement; d'un brun pâle; 9-10 tours de spire, à sommet obtus; ouverture ovale, à bords sinueux; parfois un très petit pli sur la columelle; péristome simple, blanchâtre; fente ombilicale oblique, peu ouverte.

Hauteur, 7-10 mm. — Diamètre, 2 mm.

Habitat. — Toute la France. Assez rare. Signalé dans la Sarthe : au Mans, route d'Yvré, près Coudoie; Brûlon, Avessé (Goupil); rochers de Fresnay (Morin). Vit dans les fentes des rochers, des vieux murs, sur les troncs des vieux arbres, sous leur écorce et sous les touffes de lichens adhérentes; quelquefois sous les pierres et parmi la mousse.

G. 5. CLAUSILIA. Draparnaud, 1805.

Étym. du latin *clausus*, fermé.

Animal héliciforme, à corps grêle, allongé. 4 tentacules; les inférieurs très courts; pied étroit, obtus; orifices respiratoire et génitaux du côté gauche. Mâchoire aulacognathe. Radule d'Helix.

Coquille sénestre, fusiforme, allongée, à tours nombreux, pressés et égalisés. Ouverture petite, ovale, entière, avec un sinus postérieur; péristome continu, bordé; fente ombilicale plus ou moins profonde. Columelle oblique garnie de plis ou lamelles spirales et donnant insertion au pédicule d'une plaque mobile, en spatule, qui bouche l'intérieur du dernier tour (*clausilium*).

Cette plaque calcaire mobile fut découverte par le naturaliste Daubenton et appelée : opercule à ressort. Draparnaud l'a nommée l'osselet élastique. Aujourd'hui elle est désignée sous le nom de *clausilium*. C'est une lamelle courbée, spatuliforme, composée d'un pédicule mince, élastique, soudé à l'axe columellaire, et d'une lame en forme de cuiller. Quand l'animal est enfermé dans sa coquille, la lame obture le dernier tour de spire, dont elle a à peu près la forme; s'il veut sortir, il repousse la lame, qui, grâce à l'élasticité de son pédicule, va se placer entre deux plis de l'axe columellaire, où elle est retenue aussi longtemps que le corps du mollusque est développé. Dès que l'animal est rentré, l'élasticité du pédicule fait revenir la lame à sa position normale.

Le naturaliste Cailliaud, de Nantes, indique un moyen assez facile pour examiner le *clausilium*. « Il faut le mettre au jour avec la pointe d'une petite lime demi-ronde, en faisant une ouverture dans la coquille, au-dessous et à gauche de l'ouverture; on découvre alors cet osselet mouvant. En faisant tremper la coquille quelques heures dans l'eau, on pourra se rendre compte du fait, avec la pointe d'une aiguille, en faisant jouer le *clausilium*, comme le fait le mollusque ».

Le genre *Clausilia*, qui compte environ 700 espèces, est partagé géographiquement en trois groupes, subdivisés en nombreuses sections d'après la disposition des lamelles et des plis de l'ouverture.

Le groupe européen comprend environ une trentaine de ces sections.

La sinistrosité de la coquille est normale dans ce genre.

1.	Coquille entièrement lisse ou très légèrement striée; fauve	C. LAMINATA.
	Coq. striée par parties	2.
2.	Coq. striée sur les deux derniers tours et vers la gorge	C. PARVULA.
	Coq. striée sur tous ses tours	3.
3.	Stries bien apparentes; suture couronnée de points blancs	C. BIDENS.
	Stries fines, ondulées, rapprochées, comme grenues	C. DUBIA.
4.	Stries régulières serrées; coq. très ventrue; 3 plis interlamellaires	C. ROLPHI.
	Stries fortes, saillantes; coq. côtelée sur tous ses tours	5.
5.	Coq. ventrue, brun foncé; haut. 18-20 mm	C. VENTRICOSA.
	Coq. non ventrue	6.
6.	Coq. cylindrico-fusiforme, roux-fauve; haut. 10-16 mm	C. RUGOSA.
	Coq. allongée-fusiforme, brun-noirâtre; 2-4 plis interlamellaires	C. NIGRICANS.

1. C. **LAMINATA** Montagu, 1803 (Turbo).
— *bidens*. Draparnaud, 1805, *non* Linné.

Coquille fusiforme, un peu ventrue, luisante, entièrement lisse ou très légèrement striée, couleur fauve ou cornée, transparente; 10-11 tours de spire; ouverture ovale, sans bourrelet intérieur; 2 lames sur la columelle; 2 plis moins saillants et plus enfoncés sur le côté opposé; *clausilium* échancré latéralement à son sommet; péristome blanc, réfléchi; fente ombilicale peu sensible.

Hauteur, 12-18 mm. — Diamètre, 4-5 mm.

Habitat. — Toute la France. Rare dans la Sarthe, où il a été signalé au Mans, buttes Agaignard; à Brûlon, rochers de

Pisse-Grêle (Goupil); à Trangé, bois de Marshin, près la Foresterie (Huard). Vit dans les lieux frais et ombragés, les fissures des rochers, sur le tronc des arbres; dans les coteaux, sous les pierres et parmi la mousse.

2. C. **BIDENS** Linné, 1758 (Turbo) *non* Pennant, *nec* Draparnaud.
— *papillaris*. Draparnaud, 1805.

Coquille fusiforme, un peu transparente, striée longitudinalement, couleur cendrée ou d'un brun très pâle; 10-12 tours de spire, à suture peu profonde, couronnée de petits points ou tubercules blancs; ouverture ovale; péristome blanc, très évasé, détaché; 2 plis blancs sur la columelle et un troisième transversal plus enfoncé.

Hauteur moyenne, 13 mm. — Diamètre, 2 mm. 1/2 3 mm.

Habitat. — La France méridionale; commun sur le littoral méditerranéen. Très rare dans la Sarthe, cette espèce n'a encore été signalée qu'aux environs d'Écommoy (Huard) et recueillie sous l'écorce de vieux pieds d'ormeau. Paraît plutôt arboricole dans notre région, tandis que dans le Midi, elle est de préférence saxicole. C'est une précieuse acquisition pour notre faune malacologique.

3. C. **RUGOSA** Draparnaud, 1805.
— *perversa*. Müller, 1774 (Helix) *non* Linné, *nec* Férussac.
Vulgairement, la nompareille, Geoffroy.

Coquille fusiforme allongée, grêle, fortement striée, côtelée sur tous ses tours; couleur roux fauve, très souvent brune; 10-13 tours de spire; ouverture ovale; columelle garnie de 2 plis élevés, blanchâtres; un léger bourrelet plus enfoncé vers le bord latéral; péristome détaché de la spire, avancé, blanchâtre, un peu évasé et réfléchi; éminence dorsale et sillon adjacent très prononcés; *clausilium* un peu roulé en oubli; fente ombilicale peu ouverte.

Hauteur, 10-16 mm. — Diamètre, 2-2 mm. 1/2

Habitat. — Plus particulièrement la France méridionale. Commun dans la Sarthe. Vit au pied des vieux murs, sous les

pierres, dans les fentes des rochers; sous la mousse, au pied des vieux arbres, ainsi que sur leur tronc.

4. C. NIGRICANS Jeffreys, 1828.

Coquille fusiforme, petite, allongée, fortement striée, côtelée sur tous ses tours; couleur variable : brun noirâtre, fauve-noirâtre, très rarement albine; plis interlamellaires de l'ouverture au nombre de 2-4.

Ordinairement confondue avec la précédente à laquelle elle ressemble beaucoup et n'en est peut-être qu'une variété.

Hauteur, 10-16 mm. — Diamètre, 2—2 mm. 1/2

Habitat. — Toute la France, surtout le Nord et le centre. Signalé dans la Sarthe par de Liesville (*Moll. env. d'Alençon*), qui l'a rencontré très abondamment dans une douve sèche du château de Saint-Paterne. Vit dans la mousse du pied des arbres, sur les vieux murs couverts de mousse.

5. C. PARVULA Studer, 1820.
— *parvula.* Michaud (Compl. Drap. 1831).
— *rugosa.* Draparnaud, var. *g.*, 1805.

Coquille petite, variable, fusiforme, grêle, presque lisse; striée seulement sur les 2 derniers tours et vers la gorge; couleur d'un brun un peu pâle, transparente; 8-9 tours de spire; ouverture ovale; 2 plis blanchâtres sur la columelle; un troisième correspond au sillon dorsal, qui est très prononcé; péristome évasé, blanchâtre; fente ombilicale ouverte.

Hauteur, 8-10 mm. — Diamètre, 2 mm.

Habitat. — Toute la France, mais principalement le Nord, l'Est et le Centre. Assez rare dans la Sarthe, où il a été signalé à Sablé, à Brûlon, au Mans, l'Épau (Goupil). Vit dans les rochers, sous les pierres, dans les vieux murs, sous l'écorce et sur le tronc des arbres.

6. C. DUBIA Draparnaud, 1805.

Coquille fusiforme, couverte de stries fines, ondulées, rapprochées, comme grenues; d'un fauve-brun ou d'un brun châtain foncé; 9-10 tours de spire; ouverture ovale un peu

rétrécie; 2 plis blanchâtres, très élevés sur la columelle, un pli transversal plus foncé au coté opposé; péristome blanc, réfléchi; fente ombilicale visible; éminence dorsale et sillon voisin bien marqués; lame supérieure de la gorge oblique et immergée.

Hauteur, 14-17 mm. — Diamètre, 3-4 mm.

Habitat. — La France montagneuse : les Vosges, le Jura, les Alpes. Rare dans la Sarthe, où il a été signalé au Mans, buttes Agaignard et à Vallon (Goupil). Vit dans les coteaux frais et ombragés, dans les fentes des rochers, sur le tronc des arbres.

7. C. ROLPHI (em. *Rodolphii*) Leach, 1820.
— *dubia*, var. *B. inflata*, Goupil, 1835.

Coquille très ventrue, solide, brune rougeâtre, avec des stries régulières et serrées; surface souvent corrodée; 9-10 tours de spire; 3 plis interlamellaires dans le type de l'espèce. On rencontre des individus à 1 et 2 plis, d'autres sans plis.

Hauteur, 10-14 mm. — Diamètre, 3-4 mm.

Habitat. — Presque toute la France, notamment le Nord et le Centre. Rare dans la Sarthe, où il a été signalé à Avessé, près de Martigné et sur les coteaux de la Tahinière, à Poillé (Goupil). Vit dans les bois frais et les haies couvertes, sous les mousses, les feuilles mortes, les bois abattus; se rencontre aussi sous l'écorce des arbres et contre les rochers.

8. C. VENTRICOSA Draparnaud, 1805.
— *ventriculosa*. Férussac, 1822 (Helix)

Coquille fusiforme, ventrue, transparente, d'un brun plus ou moins foncé, fortement marquée de stries longitudinales, saillantes. Columelle à 2 plis; 11-12 tours de spire; ouverture ovale bidentée; péristome blanc peu réfléchi.

Hauteur, 18-20 mm. — Diamètre, 4-5 mm.

Habitat. — Toute la France, principalement le Nord et l'Est. Très rare dans la Sarthe, où il n'a encore été signalé qu'aux environs d'Écommoy (Huard). Vit sous la mousse,

dans les bois; quelquefois sous l'écorce des vieux arbres ou à leur pied.

Famille V. — STENOGYRIDÆ.

Mâchoire mince, arquée, finement plissée.

Coquille allongée, polygyrée, luisante, translucide.

Sous-famille. — STENOGYRINÆ.

Coquille dextre, imperforée; columelle subtronquée.

Péristome épaissi intérieurement; subtroncature de la columelle à peine appréciable..... FERUSSACIA, S.-G. *Cionella.*
Péristome simple; columelle nettement tronquée à la base..... CÆCILIANELLA.

G. 1. FERUSSACIA Risso, 1826.

Étym., dédié à Férussac, conchyliologiste.

Mâchoire mince, à plis nombreux, à bords crénelés.

Coquille assez petite, imperforée, brillante, polie, transparente; sommet faiblement obtus; columelle calleuse, sinueuse, subtronquée; péristome non renversé.

§. — *Pied sans pore muqueux.*

Sous-Genre. CIONELLA Jeffreys, 1829.
— ZUA Leach *in* Turton, 1831.

Coquille très luisante, à ouverture oblique, ovale-piriforme; péristome à lèvre interne épaissie; columelle à peine subtronquée.

1. C. SUBCYLINDRICA Linné, 1767 (Helix).
— *lubrica* Müller, 1774 (Helix).
— *Bulimus lubricus* Bruguière, 1789.
Vulgairement, la brillante, Geoffroy.

Coquille ovale oblongue, subcylindrique, d'un brun pâle ou jaunâtre, quelquefois noirâtre, lisse, translucide, très luisante et comme vernissée; 5-6 tours de spire, à sommet faiblement obtus; ouverture un peu oblique, ovale piriforme; péristome simple, épaissi, souvent teinté de rougeâtre; point de fente ombilicale.

Hauteur, 4-7 mm. — Diamètre, 2 mm.

Habitat. — La France entière. Assez commun dans la Sarthe. Vit de préférence dans les lieux frais et humides, le long des cours d'eau; sous les pierres, parmi la mousse ou le gazon. Le Mans, à Sainte-Croix; Montfort, la Pécardière.

G. 2, **CÆCILIANELLA** Férussac, em. 1817 (Cæcilioides).

Étym. du latin, *cæcus*, aveugle.

Tentacules supérieurs non renflés à leur extrémité, privés de globes oculaires et manquant d'appareil visuel.

Coquille dextre très petite, imperforée, de forme cylindrique-subulée, polie, unicolore, brillante, fragile; spire assez allongée à sommet obtus. Ouverture ovale, simple; péristome simple, droit, aigu; columelle nettement tronquée à la base.

1. C. **ACICULA** Müller, 1774 (*Buccinum*).
— *Achatina acicula*. Lamarck, 1822, partim.
— *Bulimus acicula*. Moq.-Tand., 1855.

Vulgairement, l'aiguillette, Geoffroy.

Coquille cylindrique subulée, allongée, blanchâtre ou grisâtre, très fragile, transparente; 6 tours de spire; péristome simple; columelle toujours tronquée à la base.

Hauteur, 4-6 mm. — Diamètre, à peine 1 mm.

Habitat. — Toute la France. Espèce assez rare dans la Sarthe, où elle a été signalée au Mans, l'Épau, Chaoué (Goupil); à Yvré-l'Évêque, Noyers; à Montfort, la Pécardière (Morin). Très difficile à recueillir vivante, on la trouve plus souvent morte dans les alluvions. Vit dans les bois, les prairies, sous les pelouses, les feuilles mortes. Aime à s'enfoncer dans l'humus. Il est indispensable de se procurer cette espèce à l'état vivant pour avoir des coquilles lisses, brillantes et d'un blanc transparent.

Mœurs. — Mollusque aveugle, nocturne, vivant sous terre, dans l'humus, dans les cavernes, dans les tombeaux, aimant l'humidité; non carnassier, mais se nourrissant de détritus végétaux ou de petits cryptogames. Ne sort de sa retraite que la nuit seulement.

Famille VI. — SUCCINEIDÆ.

Tentacules inférieurs très peu développés. Mâchoire du type élasmognathe. Orifices génitaux distincts mais contigus. Coquille très mince jaunâtre, à spire courte, à ouverture ample.

G. SUCCINEA Draparnaud, 1801.

Étym. du latin *succineus*, de succin, ambre jaune.

Animal gros, héliciforme, rentrant dans sa coquille, mais souvent avec peine; tentacules supérieurs cylindriques, à peine renflés au sommet, les inférieurs peu visibles.

Coquille imperforée, ovale ou oblongue, fragile, pellucide; spire conique assez petite, formée de tours peu nombreux; ouverture ovale, très ample, oblique; columelle simple, tranchante, droite; péristome simple.

1. Tours de spire non tordus, suture superficielle; coq. grande, ventrue, ouvert. ovale; 15-25 mm..... S. PUTRIS.
   Tours de spire tordus; suture profonde..... 2.

2. Coq. assez grande; ouvert. ovale-allongée, resserrée; 12-20 mm..... S. PFEIFFERI.
   Coq. petite, presque opaque; ouvert. ovale-oblique, angle columellaire aigu; 6-9 mm..... ..... S. OBLONGA.

1. S. PUTRIS Linné, 1758 (Helix).
— *amphibia* Draparnaud, 1801.

Coquille grande, ovale ventrue, mince, translucide, d'un jaune-olivâtre ou de succin pâle, striée; 3 tours de spire non tordus, suture peu profonde, superficielle, sommet obtus; ouverture grande, ovale oblique, élargie inférieurement et égalant les deux tiers de la longueur totale; péristome simple.

Hauteur, 15-25 mm. — Diamètre, 7-10 mm.

Variété *B. Opaca* Goupil, 1835. — Plus allongée que le type, plus épaisse, peu transparente et d'un gris-jaunâtre (Goupil)

Habitat. — Toute la France. Commun dans la Sarthe. C'est la plus grande des espèces françaises. Vit dans les lieux frais, toujours sur le bord des eaux, le long des étangs, des

ruisseaux; à terre, ou grimpant sur les roseaux, les joncs, les herbes des fossés aquatiques.

La variété *Opaca* a été trouvée par Goupil sur un pan de mur humide, devant la roue du moulin de Courcelles, à Avessé. Toutefois je n'ai pas connaissance que depuis 1835, cette variété ait été de nouveau signalée au même endroit ni ailleurs dans la Sarthe. Millet, (*Moll. de Maine-et-Loire*, 1854), n'en fait pas mention.

2. S. PFEIFFERI Rossmassler, 1835.
— *amphibia* Draparnaud, 1805 (pars).
— *putris* var. *elongatula* Hartmann, 1821.

Coquille variable, ayant des rapports avec la précédente, mais s'en distinguant par sa forme plus effilée, moins ventrue, par son ouverture plus étroite et surtout par l'état de torsion de toutes ses parties. La suture des tours de spire est profonde et la couleur de la coquille est ordinairement plus vive, plus ambrée.

Hauteur, 12-20 mm. — Diamètre, 8-12 mm.

Habitat. — Toute la France. Se trouve avec le précédent. Signalé dans la Sarthe, au Mans, fossés aquatiques de l'Épau; Pont-de-Gennes, les îles, près le pont du chemin de fer (Morin). Vit au bord des rivières, des ruisseaux, des fossés aquatiques, sur les plantes basses ou sur la terre; rampe particulièrement sur les joncs; se trouve sur les débris flottants, les feuilles mortes, les bois submergés.

3. S. OBLONGA Draparnaud, 1801, *non* Turton.
— *elongata* Férussac, Helix *(Cochlohydra)*.

Coquille de petite taille, ovale oblongue, d'un blanc grisâtre ou d'un gris jaunâtre, striée longitudinalement, plus épaisse que les précédentes, presque opaque dans toute son étendue; spire un peu oblique de 4 tours tordus; sommet un peu aigu; suture profonde; ouverture ovale oblique égalant la moitié de la longueur totale; péristome simple, quelquefois garni d'un petit bourrelet intérieur.

Hauteur, 6-9 mm. — Diamètre, 3-5 mm.

Habitat. — Toute la France. Plus rare dans la Sarthe que les précédents. Signalé à Avessé, prairies de Martigné (Goupil). Vit au bord des sources, des fontaines et des ruisseaux, sous les feuilles mortes, sur les joncs et les plantes aquatiques.

Mœurs. — Les succinées ou ambrettes sont herbivores et vivent de plantes aquatiques, sur lesquelles elles grimpent; elles descendent de plus en plus bas selon l'augmentation de la chaleur du jour. Pondent en été de 50 à 70 œufs, globuleux et jaunâtres, agglomérés par une matière gélatineuse qui les fixe à la base des plantes (A. Granger).

B. Ditremata.

Gastéropodes androgynes, à orifices génitaux écartés : l'orifice mâle placé dans le voisinage de la tête; l'orifice femelle, du même côté, près du pied, vers la moitié de sa longueur.

Sous-ordre II. — GEHYDROPHILA Férussac, 1819.

Pulmonés terrestres non operculés, vivant dans les lieux humides, à yeux sessiles, à orifices génitaux écartés et à téguments rugueux, semblables à ceux des géophiles.

Famille VII. — AURICULIDÆ.

Animaux renfermés dans une coquille, dont les cloisons intérieures sont presque toujours résorbées, à l'exception de la paroi interne de l'avant-dernier tour. Mâchoire composée de faisceaux fibreux, brusquement coudée de chaque côté pour suivre les contours des lèvres inférieures. Radule formée de rangées de dents, sensiblement horizontales.

Coquille ovale-allongée, non operculée; ouverture dentée, columelle plissée.

§. — *Cloisons internes résorbées; pied entier, à extrémité simple; animal terrestre.*

G. 1. **CARYCHIUM** O. F. Müller, 1774.

Étym. du grec, *buccin*.

Deux tentacules relativement gros, cylindriques, obtus; les yeux près de leur base interne et postérieure ; pied épais, entier, obtus en arrière. Animal d'un jaune pâle. Coquille très petite, cylindrique, pupiforme, mince, hyaline; columelle et labre dentés; péristome légèrement réfléchi, à bords réunis par une callosité.

1. C. MINIMUM Müller, 1774.
— *Auricula minima* Draparnaud, 1805.

Coquille oblongue, diaphane, blanchâtre, lisse; 5 tours de spire, à sommet obtus; ouverture semi-ovale, avec une dent très petite à son bord latéral, une deuxième sur le bord columellaire et un pli dentiforme sur la columelle; péristome arrondi, légèrement réfléchi, garni d'un bourrelet blanchâtre, assez épais.

Hauteur, 1 1/2-2 mm. — Diamètre, 1 mm.

Habitat. — Toute la France. Goupil n'a indiqué aucune localité dans la Sarthe, et ne s'est pas prononcé sur l'abondance ou la rareté de cette espèce, que je crois assez peu commune dans notre région. Millet la cite comme rare en Anjou. Je la possède provenant d'Yvré-l'Évêque, moulin de Noyers. Vit dans les lieux très humides, ordinairement au bord des eaux, sous les plantes en décomposition, le bois pourri, dont l'animal fait sa nourriture. Se rencontre quelquefois dans les bois, sous la mousse, sous les branches mortes et sous les pierres.

Sous-ordre III. — HYGROPHILA Férussac, 1821

§. — *Pulmonés d'eau douce inoperculés.*

Mollusques vivant dans les eaux douces, mais paraissant de temps en temps à la surface pour renouveler leur provision d'air.

Gastéropodes androgynes à orifices génitaux, séparés, écartés : l'orifice mâle placé près du tentacule, l'orifice femelle à la base du cou, près de l'orifice respiratoire. Œufs enveloppés d'une capsule gélatineuse, transparente. Embryons différant très peu des adultes et dépourvus de vélum natatoire. Poche pulmonaire protégée par un lobe charnu, plus ou moins saillant.

Coq. patelliforme, spirale ou discoïdale, de coloration uniforme, cornée..... LIMNÆIDÆ.
Coq. spirale sénestre, mince, fragile, péristome tranchant..... PHYSIDÆ.

Famille VIII. — LIMNÆIDÆ.

Mâchoire simple ou composée de trois segments. Dents de la radule en rangées horizontales. Coquille variable.

1. Coquille très petite, non spirale, cupuliforme..... ANCYLUS.
   Coquille spirale..... 2.
2. Spire enfoncée, non visible; coquille discoïde..... PLANORBIS.
   Spire aiguë plus ou moins turriculée..... 3.
3. Animal développé ne recouvrant pas sa coquille..... LIMNÆA.
   Animal développé recouvrant presque entièrement sa coquille..... AMPHIPEPLEA.

1re Sous-famille. — ANCYLINÆ.

§. — *Coquille patelliforme, sans spire ni columelle, sommet postérieur pointu, incliné latéralement.*

G. 1. ANCYLUS Geoffroy, 1767.

Étym. du grec : *courbé.*

Animal non spiral, à corps conique un peu courbé en arrière, tête grosse; pied grand, ovale; 2 tentacules courts, comprimés, oculés à leur base interne, orifices respiratoire, génitaux et anal du même côté. Mâchoire mince, réfléchie en dessous et bordant les lèvres latérales. Dents marginales de la radule serriformes.

Coquille mince, patelliforme, en cône oblique, plus ou moins déprimée, à sommet dirigé en arrière, un peu incliné

latéralement. Ouverture formant la plus grande largeur de la coquille. Bords simples, continus, minces, tranchants.

Coquille conique-oblique, à sommet tournant un peu à droite, ouverture ovale ..... A. FLUVIATILIS. S.-G. *Ancylastrum*.
Coquille conique allongée, à sommet tournant un peu à gauche, ouverture ovale-elliptique..... A. LACUSTRIS. S.-G. *Velletia*.

1er *Sous-Genre* ANCYLASTRUM Moquin-Tandon, 1855.

Orifices génitaux et pulmonaire au côté gauche du corps; sommet de la coquille incliné à droite.

1. A. FLUVIATILIS Müller, 1774.

Coquille très variable dans sa forme, sa grandeur et sa coloration; lisse ou marquée de stries longitudinales très fines; sommet obtus, recourbé, postérieur et incliné à droite; ouverture ovale ou elliptique-arrondie. Coloration d'un brun noirâtre.

Hauteur, 4-6 mm. — Ouverture. { grand diamètre..... 6-8 mm. / petit diamètre ..... 4-5 mm.

Habitat. — Fleuves et rivières de toute la France. Commun. L'Huisne : au Mans, Gué-Bernisson, l'Épau; Yvré-l'Évêque, Pont-de-Gennes, Connerré; la Sarthe : Vivoin, Le Mans; la Bienne, Chérancé, etc. (Morin). Vit dans les rivières, les ruisseaux, les sources, appliqué sur les pierres et autres corps immergés.

Nous manquons encore d'observations positives sur les variétés de cette espèce habitant le département.

2e *Sous-Genre* VELLETIA Gray, 1840.

Orifices génitaux et pulmonaire au côté droit; sommet de la coquille incliné à gauche.

2. A. LACUSTRIS Müller, 1774.
— *Patella lacustris* Gmelin.
— *Patella oblonga* Donovan et Auct. brit.

Coquille conique oblongue, affaissée, très mince, comme membraneuse, lisse, diaphane, cornée, blanche, recouverte

d'un épiderme brun; sommet aigu, recourbé, postérieur et incliné à gauche; ouverture ovale-elliptique.

Hauteur, 2-3 mm. — Ouverture. { grand diamètre..... 5-10 mm. / petit diamètre..... 2-4 mm.

Habitat. — Toute la France. Assez rare dans la Sarthe. Le Mans, Moulin-à-l'Évêque; Auvers-le-Hamon, dans le Treulon; les Mares, à Saint-Maixent (Anjubault). Vit de préférence dans les eaux tranquilles, les étangs, les marais, sous les feuilles des nénuphars et autres plantes aquatiques, sur la tige des joncs ou appliqué sur les pierres.

2e Sous-famille. — LIMNÆINÆ.

§. — *Coquille spirale, à spire aiguë, plus ou moins allongée; dernier tour ample; ouverture développée, oblongue.*

G. 1. LIMNÆA Lamarck, em. 1801 (Lymnæa).

Étym. du grec, étang.

Animal spiral, ne recouvrant pas sa coquille lorsqu'il est développé; tête large; 2 tentacules courts aplatis, triangulaires; yeux sessiles placés à leur base interne; orifice pulmonaire protégé par un lobe saillant. Mâchoire composée de 3 segments : 1 supérieur et 2 latéraux. Dents marginales de la radule multicuspidées. Coquille spirale, mince, unicolore, cornée, dextre. Spire aiguë, plus ou moins turriculée. Ouverture ovale, ample, arrondie en avant. Columelle plus ou moins tordue. Péristome aigu, entier, mince.

1. { Coquille allongée..... 2.
   { Coq. ovale ou circulaire..... 5.

2. { Coq. petite, mince, à suture très profonde; 6-15 mm. de haut..... L. TRUNCATULA.
   { Coq. grande; spire allongée; très ventrue dans son dernier tour..... L. STAGNALIS.

3. { Coq. turriculée, effilée, bordée intérieurement d'un bourrelet blanc..... L. GLABRA.
   { Coq. allongée; ouverture ovale-elliptique..... 4.

4. { Extérieur brun fauve ou corné; intérieur blanc roussâtre, 12-30 mm..... L. PALUSTRIS.
   { Extérieur noirâtre; intérieur vineux ou violacé; 35 mm..... L. CORVUS.

5. Coq. perforée, ampullacée; spire courte, mucronée..... L. AURICULARIA.
   Coq. subimperforée..... 6.

6. Très ventrue, subampullacée; péristome arqué..... L. LIMOSA.
   Légèrement ventrue, péristome droit, tranchant.... L. PEREGRA.

SECTION LYMNUS Montfort

§. — *Coquille allongée; ouverture très ample.*

1. L. **STAGNALIS** Linné, 1758 (Helix).
Vulgairement, le grand buccin, Geoffroy.

Coquille allongée, de forme et de taille très variables, mince, cornée, grisâtre, fauve ou brunâtre, diaphane, striée; 6-7 tours de spire, l'inférieur un peu anguleux, ventru et très grand; les autres arrondis, forment en diminuant un cône effilé, à sommet très aigu; suture peu profonde; ouverture très grande, ovale et un peu anguleuse à sa partie supérieure, bord latéral tranchant, un peu sinueux; bord columellaire, garni d'un pli oblique rentrant, et réfléchi sur la fente ombilicale, qui est rarement visible.

Hauteur, 30-45 mm. — Diamètre, 16-25 mm.

Variété *B. Subfusca* Goupil, 1835. — Coquille plus petite que le type, moins ventrue, d'un gris roussâtre, assez souvent marquée de quelques bandes longitudinales blanches et opaques. Péristome tranchant, un peu épaissi.

Habitat. — Toute la France. Le type commun dans le département. Les étangs de Loudon, à Parigné-l'Évêque, de Saint-Mars-la-Brière, de Gué-Chaussée, à Saosnes, etc., fournissent de beaux spécimens. Goupil n'a donné aucune localité précise pour sa variété ci-dessus. Vit dans les eaux stagnantes, les étangs, les rivières tranquilles, les mares, les fossés voisins des rivières.

L'animal de cette espèce a 110 rangées de 55 dents chacune; il pond de 100 à 130 œufs qui ont souvent 2 mm. de diamètre (A. Granger).

2. L. TRUNCATULA Müller, 1774 (*Buccinum*).
— *minutus* Draparnaud, 1801 (*Limneus*).

Coquille petite, allongée conique, variable dans sa taille et dans sa forme, mince, transparente, striée, de couleur cendrée ou cornée; 5-5 1/2 tours de spire très convexes, à sommet aigu, coupés obliquement vers la base et tronqués transversalement en dessus, le dernier beaucoup plus ample; suture très profonde; ouverture ovale de la grandeur de la moitié de la coquille, à bords un peu renversés; bord columellaire très sinueux, évasé réfléchi, collé sur l'avant-dernier tour; fente ombilicale peu sensible.

Hauteur, 6-15 mm. — Diamètre, 6-9 mm.

Variété *L. truncatula* Goupil, 1835. — *Goupili* Moquin-Tandon, 1855. — Coquille noire ou d'un brun noirâtre, de 10 à 12 mm. de hauteur sur 4 à 5 mm. de diamètre.

Habitat. — Toute la France. Assez rare dans la Sarthe. Signalé dans les fossés du chemin de la Cornue, à la Croix de Charbonnière (Huard); dans le Narrais, à Saint-Mars-la-Brière; le Gué-Perré, à Yvré-l'Évêque; l'Ortier, à Lombron (Morin); le ruisseau du Sort, dans le canton de Saint-Paterne (de Liesville). Habite les petits ruisseaux, les fossés aquatiques, les marais, les rigoles des prairies; se trouve aussi sur les pierres submergées, dans les eaux très courantes. Se rencontre souvent très loin de l'eau, dans les excavations de carrières, les marnières, qui ne sont inondées que l'hiver, taries le reste de l'année et exposées aux rayons du soleil. C'est alors que les limnées se cachent sous les pierres et s'y reproduisent.

La variété *Goupili* habite les fontaines. Signalée dans un lavoir du pré de la Guyonnière, dépendant du château de Martigné, à Avessé (Goupil); dans des fontaines de la commune des Chapelles, canton de Couptrain (Mayenne) (Chaudron).

SECTION RADIX Montfort.

§. — *Coquille subovale globuleuse; ouverture très ample.*

3. L. **AURICULARIA** Linné, 1758 (Helix).
Vulgairement : le radis, le buccin ventru. Geoffroy.

Coquille perforée, de forme circulaire, ampullacée, fort mince, luisante, transparente, de couleur jaunâtre ou d'un fauve clair, finement striée; spire courte, mucronée de 4 tours, dont le dernier, 6 ou 7 fois plus grand que les 3 autres, offre une large ouverture ovale très dilatée; bord columellaire évasé, recouvrant en partie la fente ombilicale.

Hauteur, 20-35 mm. — Diamètre, 15-25 mm.

Habitat. — Plus particulièrement la France centrale et septentrionale. Commun dans la Sarthe, où l'on rencontre quelques variétés. Fossés aquatiques communiquant à l'Huisne : Pontlieue, Yvré-l'Évêque, Pont-de-Gennes; étangs de Loudon, de Saint-Mars-la-Brière, etc. Vit de préférence dans les eaux dormantes, les étangs, les grands fossés, les marais, plus rarement dans les eaux courantes.

4. L. **LIMOSA** Linné, 1758 (Helix).
— *ovata* Lamarck, 1822.

Coquille subimperforée, de forme ovale, subampullacée, très ventrue, luisante, transparente, de couleur fauve, finement striée; 4-5 tours de spire, dont le dernier est au moins 4 fois plus grand que tous les autres; les supérieurs plus allongés et décroissant moins vite que dans l'espèce précédente; sommet aigu; ouverture ovale-oblongue, subétalée; bord columellaire évasé, réfléchi, tordu, recouvrant presque en entier la fente ombilicale qui est assez marquée. Péristome arqué.

Hauteur, 16-25 mm. — Diamètre, 10-15 mm.

Habitat. — La France entière. Commun dans la Sarthe, avec des variétés de forme et de grandeur. Vit dans les eaux stagnantes et courantes. Je l'ai plusieurs fois rencontré vivant, l'été, dans la boue presque desséchée des fossés aquati-

ques, entre le champ de manœuvres de Pontlieue et l'Abattoir.

De Liesville cite comme habitant les environs d'Alençon, le *L. teres*, Gmelin, qui est une variété cylindracée du *L. limosa*, Linné.

Section Limnophysa Fitzinger.

§. — *Coquille oblongue-ovale, spire conique. Ouverture proportionnée.*

5. L. PEREGRA Müller, 1774 (*Buccinum*).

Coquille subimperforée, légèrement ventrue, variable de forme et de taille; de couleur cornée ou brunâtre, striée surtout sur le dernier tour; 4-5 tours de spire, dont le dernier est beaucoup plus grand que les autres réunis; suture profonde, sommet aigu; ouverture ovale, un peu anguleuse supérieurement; bord columellaire sinueux évasé, réfléchi, recouvrant presque en entier la fente ombilicale; le latéral un peu droit, quelquefois bordé de blanc intérieurement; péristome droit, tranchant; fente ombilicale peu sensible.

Hauteur, 15-20 mm. — Diamètre, 8-15 mm.

Habitat. — Une grande partie de la France. Ne paraît pas rare dans notre département, mais la désignation positive des localités manque dans beaucoup de cantons, faute d'observations sérieuses. Signalé dans les fossés des prés du Mans et à Saint-Maixent (Goupil). Trouvé à Yvré-l'Évêque, fossés communiquant à l'Huisne; à Saint-Pavace, fossés communiquant à la Sarthe, au-dessus du Moulin-à-l'Évêque; trouvé en grande quantité à Pontlieue, quartier du Bourg-Neuf, en compagnie du *L. glabra*, dans un fossé communiquant à l'Huisne; rencontré en quantité à Pontlieue, dans un fossé à droite de la route des Sablons, en face le cimetière, où il vit dans la vase pendant l'été, le fossé tarissant à l'époque de la sécheresse (Morin). Vit de préférence dans les eaux stagnantes, les mares, les marais, les fossés.

6. L. **PALUSTRIS** Müller, 1774 (*Buccinum*).

Coquille imperforée, allongée, de taille et de couleur variables; 6 tours de spire décroissant progressivement (le dernier non ventru), et marqués extérieurement, outre les stries transversales d'accroissement, de bandes longitudinales saillantes; ouverture ovale, un peu moindre que la moitié de la longueur totale. Point de fente ombilicale.

Hauteur, 12-30 mm. — Diamètre, 6-14 mm.

Variété *A. Major.* — Spire allongée, suture assez profonde, ouverture moyenne; coquille opaque d'un brun plus ou moins foncé. Hauteur, 30 mm. — Diamètre, 10 mm. Rare dans le département. Trouvée à Pont-de-Gennes, dans l'Huisne, sous une des dernières arches du pont, où l'eau est stagnante et ne coule que pendant les crues (Morin).

Variété *B. Media.* — Coquille d'un brun-noirâtre ou cendrée, opaque; à intérieur d'un blanc sale. Hauteur, 15-20 mm. — Diamètre, 6-8 mm.

Cette forme paraît la plus commune dans nos limites.

Variété *C. Minor.* — Helix *fragilis* Linné. — Coquille pellucide, transparente, de couleur cornée. Hauteur, 8-9 mm. — Diamètre, 4-6 mm.

Habitat. — Toute la France. Espèce très commune dans notre région, où elle offre un certain nombre de variétés qui peuvent se rapporter aux 3 formes ci-dessus. Vit de préférence dans les eaux stagnantes, les marais, les étangs, les fossés aquatiques, les rigoles des prairies et plus rarement dans les eaux courantes.

Nota. — Certaines variétés du *L. palustris* ressemblent beaucoup au *L. peregra*, surtout lorsqu'elles ne sont pas tout à fait adultes et il est assez facile de s'y tromper. Le *L. peregra* se distingue à sa spire plus courte, à sa suture plus profonde, à son dernier tour légèrement ventru et surtout à la forme de l'ouverture, qui est plus anguleuse supérieurement et proportionnellement plus haute (de l'Hôpital).

butte de Gazonfier; dans le chemin de la Cornue, à la Croix de Charbonnière (Huard); trouvé à Pontlieue, quartier du Bourg-Neuf, dans un fossé communiquant à l'Huisne (Morin).

La forme *gingivata* signalée au Mans, chemin du Gué-Bernisson, à l'Épau (Goupil). Commune entre le passage à niveau des Sablons et Toile-Blanche, dans les fossés à droite et à gauche du chemin de l'Épau (Morin).

Vit dans la vase pendant la sécheresse.

G. AMPHIPEPLEA Nilsson, 1822.

Étym. du grec : autour, manteau.

Bords du manteau très développés, réfléchis sur la coquille et la couvrant en grande partie. Tentacules courts, aplatis, subtriangulaires.

Coquille ovoïde-globuleuse très mince, transparente; spire très courte, déprimée, ouverture fort large.

1. A. GLUTINOSA Müller, 1774 (*Buccinum*).
— *glutinosus* Draparnaud, 1805 (*Limneus*).

Animal d'un blanc jaunâtre marqué de points dorés ou de taches brunes visibles à travers la coquille. Manteau très extensible recouvrant la coquille, à l'exception d'un petit espace ovalaire de la région dorsale du dernier tour; ce qui la fait paraître comme enveloppée d'un enduit gluant.

Coquille ovoïde très ventrue, extrêmement mince et fragile, légèrement striée, luisante, diaphane, couleur d'un jaune très pâle ou de corne claire; 3 tours de spire dont l'inférieur est très ample et les premiers très petits; sommet obtus; ouverture obliquement ovale, très grande.

Hauteur, 10-12 mm. — Diamètre, 8-10 mm.

Habitat. — Plus particulièrement la France septentrionale et moyenne. Rare dans notre département où il a été signalé dans un ruisseau à la queue d'un étang, traversant le chemin qui conduit de la forêt de Jupilles à Chahaignes (Goupil). Fresnay et Saint-Léonard-des-Bois (Chaudron).

Queue d'un petit étang au-dessus du moulin de Saint-Jean-de-la-Motte (Huard). Ruisseau servant d'écoulement à l'étang de Vaux, commune de Gesnes-le-Gandelin (Morin). Vit dans les ruisseaux et les petites rivières, ainsi que dans les eaux stagnantes : les marais, les fossés des prairies.

Mœurs des limnées. — Les limnées sont généralement de couleur brun foncé ou brun verdâtre; leur peau lisse sans tubercules, molle et visqueuse paraît plus sensible encore que celle des hélices, car au moindre attouchement, elles se contractent, rentrent toutes leurs parties dans la coquille, et devenant d'une pesanteur spécifique plus considérable, elles tombent au fond de l'eau. Comme elles sont forcées de renouveler l'air de leur poche pulmonaire, elles reviennent de temps en temps à la surface; toutefois Fischer affirme qu'elles peuvent passer plusieurs jours sous l'eau sans être asphyxiées. Elles peuvent aussi s'élever ou descendre à volonté, en dilatant, comprimant ou même rejetant l'air contenu dans la cavité pulmonaire. Lorsqu'elles sont à la surface, elles se tiennent dans une position renversée, la face inférieure du pied dirigée en haut et la coquille en bas plongée dans l'eau. Dans cette position elles peuvent ramper sous la surface du liquide. Pendant l'hiver, les limnées s'enfoncent plus ou moins dans la vase; elles peuvent aussi y vivre dans les grandes sécheresses. A la fin du printemps a lieu la reproduction; comme leurs deux orifices génitaux se trouvent fort éloignés, cela nécessite de la part de ces mollusques un mode d'accouplement singulier qui n'est pas le même que celui des hélices où deux individus agissent réciproquement l'un sur l'autre, comme mâle et comme femelle; dans les limnées, il en faut au moins trois, dont celui du milieu est le seul dont le double appareil soit à la fois en action, le premier individu n'agissant que comme mâle et le dernier que comme femelle. Mais, de nouveaux individus pouvant se joindre à ce groupe primitivement accouplé, il en résulte un cordon souvent fort long dans lequel tous les animaux inter-

médiaires au premier et au dernier agissent et pâtissent à la fois comme mâles et femelles. Au bout d'un certain temps d'accouplement, les individus fécondés déposent sur les plantes aquatiques et les pierres, de petites masses glaireuses, translucides, ovalaires, composées d'une plus ou moins grande quantité d'œufs. Ces œufs, d'abord nullement distincts, le deviennent peu à peu, on aperçoit dans chacun le petit animal pourvu de sa coquille, qui en assez peu de temps, se sépare des autres et va à la recherche de sa nourriture (Blainville).

Les limnées se nourrissent généralement de plantes aquatiques, principalement de *lemna* ou lentilles d'eau. Le *L. stagnalis* paraît toutefois préférer les substances animales.

3e Sous-famille. — PLANORBIINÆ.

§. — *Coquille spirale, discoïde, spire déprimée, enfoncée, non visible, à tours graduellement croissants; pas de columelle proprement dite.*

G. 1. PLANORBIS Guettard, 1756.

Étym. du latin *planus*, aplati, *orbis*, cercle.

Animal comprimé, grêle; tête courte, tentacules allongés, grêles, oculés à leur base interne; pied court, arrondi; orifices génitaux distants situés à gauche, ainsi que les orifices pulmonaire et anal. Mâchoire composée de trois segments. Dents marginales de la radule serriformes.

Coquille senestre, discoïde, unicolore, cornée; spire aplatie, enroulée sur le même plan, biconcave, à tours visibles des deux côtés. Ouverture oblique; péristome simple, aigu.

§. — *Espèces non carénées.*

1. Coq. très grande; 5 tours arrondis; diam. 20-35 mm. P. CORNEUS.
   Coq. petite; 5 tours, ouverture à bords épaissis; diam., 5-6 mm. ..... P. SPIRORBIS.
2. 6-7 tours très serrés; surface finement striée; diam., 5 mm ..... P. CONTORTUS.
   3 1/2 tours peu serrés; surface treillissée, hérissée de pointes caduques ..... P. ALBUS.

§. — *Espèces carénées.*

3. { Coq. moyenne fortement carénée, diam. moy., 15 mm..... 4.
Coq. petite, concave en dessous, plane en dessus; diam. moy., 8 mm..... 5.

4. { Convexe des deux côtés..... P. CARINATUS.
Convexe en dessous, aplatie en dessus..... P. COMPLANATUS.

5. { Très comprimée, transparente..... P. VORTEX.
Subcarénée; péristome garni d'un bourrelet intérieur..... P. ROTUNDATUS.

6. { Carène comme dentelée; 2-3 tours couverts de lames épidermiques; diam., 2-3 mm..... P. NAUTILEUS.
Carène non dentelée; pas de lames épidermiques.. 7.

7. { Très petite, lenticulaire, convexe des deux côtés; diam., 2-3 mm..... P. FONTANUS.
Très brillante; semi-cloisonnée par des lames intérieures; diam., 4 mm..... P. NITIDUS.

SECTION SPIRODISCUS.

1. P. CORNEUS Linné, 1758 (Helix).
— *purpura* Müller, 1774.

Vulgairement, le grand planorbe. Geoffroy.

Coquille grande, dure, opaque, d'un roux ferrugineux ou d'un brun châtain; 5 tours de spire arrondis, le dernier très ample, convexe en dessus, presque plane en dessous; ombilic large et profond; ouverture arrondie, échancrée par le dernier tour; bord supérieur moins avancé que l'inférieur; péristome simple.

Hauteur, 7-12 mm. — Diamètre, 20-35 mm.

Habitat. — Presque toute la France. Commun dans le département. J'ai recueilli des individus de grande taille dans l'étang de Loudon et dans les fossés aquatiques de la vallée de Montfort. Vit dans les eaux stagnantes : les fossés voisins des rivières, les étangs, les mares, etc.

OBS. — Cette espèce, la plus grande du genre, est dans son jeune âge, de couleur blanchâtre, souvent pourvue de stries spirales disparaissant au frottement et couverte de poils caducs. Lorsque l'animal a reçu une blessure, il en sort un liquide rougeâtre analogue à celui de la pourpre.

Section Tropidiscus.

2. P. CARINATUS Müller, 1774.

Vulgairement, le planorbe à 4 spirales à arêtes, Geoffroy.

Coquille de couleur jaune cornée, opaque ou faiblement transparente, aplatie, concave en dessous, presque plane en dessus; 4 tours de spire convexes des deux côtés; carène médiane, centrale ou subcentrale; ouverture ovale anguleuse, à bord supérieur beaucoup moins avancé que l'inférieur; péristome simple.

Hauteur, 2-3 mm. — Diamètre, 10-15 mm.

Habitat. — Toute la France. Commun dans le département. Paraît plus rare dans les environs de Montfort que le *P. complanatus*. Vit parmi les herbes des eaux stagnantes, dans les fossés aquatiques, les étangs, les mares, les petits ruisseaux.

3. P. COMPLANATUS Linné, 1760 (Helix).
— *umbilicatus* Müller, 1774.
— *marginatus* Draparnaud, 1805.

Espèce très voisine de la précédente. Coquille d'un brun fauve, opaque, striée, convexe en dessous, ombiliquée des deux côtés, plus ou moins plane en dessus; 5-6 tours de spire convexes en dessous, carénés supérieurement, ce qui les fait paraître comme aplatis en dessus; ouverture ovale anguleuse, à bord supérieur, inséré sur la carène, beaucoup moins avancé que l'inférieur; péristome simple.

Hauteur, 2 1/2-4 mm. — Diamètre, 12-20 mm.

Habitat. — Toute la France. Très commun dans le département. J'ai recueilli de beaux spécimens dans les fossés aquatiques de la vallée de Montfort, sous les dernières arches du pont de Pont-de-Gennes; fossés aquatiques de Pontlieue, d'Yvré-l'Évêque, etc. Vit dans les fossés aquatiques, les ruisseaux, les étangs, etc.

§. — ... -Tandon.

3. Coq. moyenne fortemer ... Poiret, 1801.
Coq. petite, concave ... 1813.
8 mm.....

4. Convexe des deux c ... avec un épiderme noirâtre
Convexe en dessous ... concave en dessous, plane en

5. Très comprimée, ... côtés; 5-6 tours de spire arron-
Subcarénée; péri ... dernier presque égal aux autres est
térieur.....

6. Carène comme ... dessus; ouverture ovale à bords épais-
ques; diam. ... moins avancé que l'inférieur; péris-
Carène non d ... ment d'un ou même de plusieurs bourre-

7. Très petite, ... d'un blanc luisant.
diam., 2-3 ... 1-1 1 2 mm. — Diamètre, 5-8 mm.
Très brillan ... La France entière. Assez commun dans le dé-
rieures: ... Le Mans, Moulin-à-l'Évêque (Goupil). Yvré-
... vallée de Monfort, Pont-de-Gennes, etc. (Morin).
... eaux stagnantes, sur les plantes, principalement
... et les *Myriophyllum* des fossés aquatiques.

Coq
d'un
amp
lic
de
. T

5. P. VORTEX Müller, 1774.
— *Helix vortex* Linné, 1760.

... ulgairement, le planorbe à 6 spirales à arêtes, Geoffroy.

... quille concave en dessous, plane et un peu ombiliquée ... ssus; cornée, d'un brun pâle, transparente, striée; 6- ... rs de spire; carène latérale, dernier tour caréné supé- ... ement; ouverture ovale, un peu anguleuse; bord supé- ... beaucoup moins avancé que l'inférieur; péristome ... continu.

Hauteur, 1 mm. — Diamètre, 8 mm.

Habitat. — Les eaux claires, parmi les herbes des fossés ... uatiques, des étangs. Assez commun. Le Mans, au Moulin- ... l'Évêque (Goupil); fossés de la vallée de Montfort (Morin); ... ont-de-Gennes, prés marécageux bordant l'Huisne, en ... du pont du chemin de fer (Morin).

Variété **P. COMPRESSUS** Michaud, 1831.
— *vortex*, var. *A* Draparnaud, 1805.

quille très aplatie, légèrement convexe en dessus, ombiliquée des deux côtés; dernier tour un peu plus grand; carène centrale ou subcentrale; péristome non continu.

Hauteur, un peu moins de 1 mm. — Diamètre, 8 mm.

Habitat. — Les fossés aquatiques, les rivières, les étangs. Plus rare que le type. Le Mans, Moulin-à-l'Évêque (Goupil); ruisseaux de Chaîne-de-Cœurs; fossés de l'Angevinière, près Le Mans (Huard).

SECTION SPIRORBIS Swainson.

6. P. SPIRORBIS Müller, 1774.
— *Helix spirorbis* Linné, 1767.

Vulgairement, le petit planorbe à 5 spirales rondes. Geoffroy.

Petite coquille cornée, jaunâtre, plane en dessous, un peu concave en dessus, ombiliquée des deux côtés; légèrement striée ou lisse; 5 tours de spire arrondis, l'extérieur un peu plus grand relativement aux autres; non carénée, ou quelquefois très faiblement subcarénée; ouverture arrondie, à bords épaissis presque égaux; péristome blanchâtre intérieurement.

Hauteur, 1 mm. — Diamètre, 5-6 mm.

Habitat. — Les rivières, les ruisseaux et surtout les fossés aquatiques qui y communiquent. Signalé au Mans, Moulin-à-l'Évêque; Brûlon, fossés de la prairie commune (Goupil). De Liesville le cite comme rare aux environs d'Alençon. Manque d'observations bien positives dans notre département où il paraît rare. Habite plus spécialement la France méridionale.

SECTION BATHYOMPHALUS Agassiz.

7. P. CONTORTUS Müller, 1774.
— *Helix contorta* Linné, 1760.

Vulgairement, le petit planorbe à 6 spirales rondes. Geoffroy.

Petite coquille finement striée, rarement hispide, brunâtre ou jaunâtre, plane en dessous, mais un peu excavée par une

fossette centrale, ayant en dessus un ombilic profond et évasé; 6-8 tours de spire arrondis, épais, très serrés; ouverture semi-lunaire; bords presque égaux, le supérieur étant un peu moins avancé; péristome simple.

Hauteur, 1 1/2 mm. — Diamètre, 5 mm.

Habitat. — Sur les plantes aquatiques des eaux stagnantes, dans les fossés voisins des rivières. Le Mans, au Moulin-à-l'Évêque; Pontlieue, au Gué-Bernisson; Brûlon, fossés de la prairie; Avessé, fossés de la prairie de Martigné (Goupil).

Section Gyraulus Agassiz.

8. P. NAUTILEUS (pars) Linné, 1760 (Turbo).

Très petite coquille, plane en dessous, ombiliquée en dessus; 3 tours de spire couverts de stries ou lames épidermiques.

Variété *A. Crista* Moquin-Tandon. — *P. cristatus* Draparnaud, 1805. — Jeune âge de l'espèce. Coquille d'un brun pâle très transparente, marquée de stries ou plis élevés; carène fortement denticulée; ouverture arrondie à bords presque égaux; péristome simple, continu.

Hauteur, à peine 1/2 mm. — Diamètre, 2 mm.

Habitat. — Fossés aquatiques des prairies du Mans. (Anjubault *in* Goupil).

Variété *B. Imbricatus* Moquin-Tandon. — *P. imbricatus* Müller, 1774. — Coquille d'un brun pâle ou cendrée, transparente, un peu aplatie, marquée de stries ou plis peu saillants; carène faiblement denticulée; ouverture ovale-arrondie; bord supérieur moins avancé que l'inférieur; péristome simple, subcontinu.

Hauteur, 1/2 mm. — Diamètre, 2-3 mm.

Habitat. — Presque toute la France. Assez rare dans le département. La variété *imbricatus* a été signalée au Mans, vieilles marnières, aux Ruelles; à Vallon (Anjubault); à Avessé, ruisseau de la prairie de Martigné (Goupil). Vit de préférence dans les eaux stagnantes, les mares, les fossés

aquatiques, parmi les conferves, les *Lemna*, les *Oscillatoria*, les *Byssus*, etc.

9. P. **ALBUS** Müller, 1774.
— *hispidus* Draparnaud, 1805.

Vulgairement, le planorbe velouté. Geoffroy.

Petite coquille d'un brun pâle ou blanchâtre, transparente, presque plane et subombiliquée en dessous, profondément ombiliquée en dessus, marquée de stries longitudinales, coupées par d'autres transversales sensibles; hérissée de pointes coniques, caduques, plus visibles et assez longues sur le dos de la coquille; 3 tours 1/2 de spire peu serrés, le dernier subanguleux très dilaté; ouverture ovale, à bord supérieur moins avancé que l'inférieur; péristome simple.

Hauteur, 1-1 1/2 mm. — Diamètre, 4-7 mm.

Habitat. — Presque toute la France. Assez commun dans le département. Le Mans, à Chaoué; Avessé (Goupil); Yvré-l'Évêque; Le Mans, à Pontlieue, dans les fossés aquatiques. Trouvé à l'état de coquille morte dans le sable, au bord de l'Huisne, à Pont-de-Gennes (Morin). Vit dans les eaux stagnantes et les eaux courantes. Les rivières, les ruisseaux, les fossés aquatiques parmi les *Conferves*, les *Chara* et autres plantes submergées.

SECTION HIPPEUTIS Agassiz.

10. P. **FONTANUS** Lightfoot, 1786 (Helix).
— *complanatus* Draparnaud, 1805 *non* Poiret.
— *lenticularis* Hartmann, 1842 (*Hippeutis*).

Très petite coquille convexe des deux côtés, lenticulaire, blanchâtre, lisse, brillante, transparente, cornée; ombiliquée en dessus; 4 tours de spire dont le dernier est beaucoup plus ample, pourvus d'une carène aiguë placée sur leur milieu; ouverture semi-lunaire dont les bords sont à peu près égaux, le supérieur un peu moins avancé que l'inférieur; péristome simple.

Hauteur, moins de 1 mm. — Diamètre, 2-3 mm.

Habitat. — La France entière. Rare dans nos limites. Si-

gnalé à Chantenay, étangs de Groteau et de Voisins; à Saint-Maixent (Anjubault). Vit dans les eaux tranquilles, limpides, sur les plantes aquatiques; dans les étangs et les fossés des marais.

Sous-genre **SEGMENTINA** Fleming, 1830.

Coquille aplatie, à dernier tour embrassant, caréné; intérieur muni de dents lamelleuses, espacées, groupées par 3 et divisant la coquille en chambres incomplètes.

11. P. NITIDUS Müller, 1774.
— *complanatus* Poiret, 1801, *non* Draparnaud.
— *clausulatus* Férussac, 1820.
— *Segmentaria lacustris* Swainson, 1840.
— *Segmentina lineatus* Gray, 1840.

Très petite coquille brune ou d'un jaune d'ambre, très lisse, brillante, cornée, transparente; convexe en dessous; un peu plane et fortement ombiliquée en dessus; 3-4 tours de spire; le dernier plus ample; une forte carène obtuse placée à la partie supérieure de la spire; ouverture semi-lunaire, profondément modifiée par la saillie de l'avant-dernier tour; de petites lames élevées et opposées dans l'intérieur et formant des demi-cloisons; bord inférieur dépassant de beaucoup le supérieur; péristome simple.

Hauteur, 1 1/4 mm. — Diamètre, 4 mm.

Habitat. — Les eaux stagnantes, les fossés et les marais d'une grande partie de la France, principalement dans la région du Nord. Rare dans la Sarthe. Signalé au Mans, fossés de la ferme de Sablé; au Gué-de-Maulny; à Saint-Maixent (Anjubault); à Écommoy, flaque d'eau du pré de Moque-Souris, dépendant de Bézonnais (Goupil).

Nota. — Les planorbes peuvent être privés d'eau et demeurer à sec pendant quinze à vingt jours. Les œufs sont hyalins et renfermés dans des capsules; ils varient en nombre selon les espèces. L'éclosion se fait environ une quinzaine de jours après la ponte.

Famille IX. — PHYSIDÆ.

Animal spiral, ovale, sénestre; 2 tentacules grêles, cylindriques, sétacés, oculés à leur base interne. Manteau simple ou digité sur ses bords, pouvant se recourber et recouvrir la coquille. Mâchoire unique, arquée, finement striée. Radule à dents latérales et marginales pectinées ou serriformes.

Coquille spirale, mince, fragile, à sinistrosité normale; columelle tordue; péristome tranchant.

Manteau digité, à bords réfléchis; coq. ovale enflée; 4 tours..... PHYSA.
Manteau simple, bords à peine réfléchis; coq. ovale allongée; 5-6 tours..... APLECTA.

G. 1. PHYSA Draparnaud, 1801.

Étym. du grec, vessie.

Manteau digité, fournissant de chaque côté des languettes charnues appliquées sur la face externe du dernier tour. Pied ovale allongé, arrondi en avant, aigu en arrière; orifices respiratoire et génitaux situés du côté gauche.

Coquille sénestre, ovale-oblongue, très mince, luisante, transparente, imperforée ou à peine perforée, ouverture verticale, allongée; spire courte et obtuse.

SECTION PHYSA, *sensu stricto.*

P. FONTINALIS Linné, 1758 (*Bulla*).
— *Planorbis bulla* Müller, 1774.
Vulgairement, la bulle aquatique. Geoffroy.

Coquille ovale, ventrue, très mince, fragile, brillante, diaphane, d'un jaune de corne pâle; spire courte de 4 tours; l'inférieur très ample; sommet très obtus; ouverture grande, ovale-oblongue, à bords très minces; péristome simple, entier, tranchant.

Hauteur, 10-15 mm. — Diamètre, 7-12 mm.

Variété *Inflata* Moquin-Tandon. — Coquille plus renflée que le type.

Habitat. — Toute la France, mais rare dans le Midi. Assez commun dans la Sarthe : étangs de Saint-Mars-la-Brière,

fossés du camp d'Auvours, fossés d'Ardenay (Morin). Signalé à Pont-de-Gennes, prés marécageux bordant l'Huisne, en amont du pont du chemin de fer (Morin). Signalé par M. Huard dans les fossés et ruisseaux du Gué-de-Maulny. La variété *inflata*, moins commune, s'y rencontre avec le type. Vit dans les fontaines, les fossés aquatiques, les mares, etc., mais de préférence dans les eaux pures, parmi les *Sium*, les *Chara*, les *Fontinalis*.

Les individus vivant dans les courants rapides ont une coquille plus solide et sont généralement de petite taille ; ceux qui habitent les eaux croupissantes, comme dans les douves, les fossés, le voisinage des lavoirs, peuvent acquérir une grande taille et leur coquille est plus mince.

G. APLECTA Fleming, em. 1828 (Aplexa).

Etim. du grec : non tressé.

Manteau simple, à bords à peine réfléchis.

Coquille sénestre, mince, fragile, brillante, à sommet aigu ; tours de spire à peine convexes ; ouverture très allongée ; péristome simple, tranchant.

Coq. lisse ; 6 tours de spire ; péristome simple.....	A. HYPNORUM.
Coq. finement striée, 5 tours ; péristome garni d'un bourrelet intérieur.....	A. ACUTA.

1. A. HYPNORUM Linné, 1758. (Bulla.)

— Planorbis turritus Müller. 1774.

Coquille ovale-allongée, conique vers le sommet qui est aigu ; de couleur brunâtre ou fauve-jaunâtre, lisse, très brillante, très polie, transparente ; spire allongée de 6 tours, l'inférieur très ample et un peu ventru ; ouverture oblongue lancéolée ; labre mince, coloré ; bord columellaire épaissi, blanchâtre à la base ; péristome simple.

Hauteur : 10-15 millim. — Diamètre : 4-7 millim.

Habitat. — Toute la France. Rare dans le département. Signalé au Mans, chemin du Gué-Bernisson à l'Epau (Goupil).

Vit dans les mares et fossés aquatiques, sur les plantes, ainsi que dans la mousse mouillée.

2. A. ACUTA. Draparnaud, 1805 (PHYSA).
— *fluviatilis.* Férussac. 1820.

Coquille ovale, un peu ventrue, mince, luisante, transparente, de coloration très variable, généralement d'un gris rosé ou cornée ; marquées de stries longitudinales très fines ; 5 tours de spire à sommet aigu ; ouverture assez grande, oblongue, anguleuse dans sa partie supérieure ; labre mince, bord columellaire sinueux, épaissi et blanchâtre ; péristome garni intérieurement d'un mince bourrelet blanchâtre.

Hauteur : 10-12 millim. — Diamètre : 6-8 millim.

Var. *B. Subacuta* Goupil, 1835. — Moins aiguë que le type.

Habitat. — Espèce de la France méridionale et centrale, vivant dans notre région à l'extrême limite de son habitat. Type et variété très rares dans la Sarthe. Le type signalé dans les fossés du Moulin-à-l'Evêque et la variété, aux environs du Mans, sans localité précise (Goupil); se trouve dans les sources, les ruisseaux, les rivières, les fossés aquatiques.

Mœurs des Physes. — Animaux lacustres vivant de préférence dans les eaux pures et tranquilles où ils rampent et nagent renversés et fort vite. Chaque individu pond de 40 à 50 œufs ovoïdes, réunis en petits paquets de matière gélatineuse ; l'éclosion a lieu vers le seizième jour après la ponte. Font leur nourriture de plantes aquatiques.

DIOICA.

Organes de génération, mâles et femelles portés par des individus différents.

§. — *Accouplement nécessaire.*

Ordre des PROSOBRANCHIATA Milne-Edwards, 1848.

Branchies situées en avant du cœur. Sexes distincts. Gastéropodes dioïques, aquatiques ou terrestres, organisés pour la reptation. Respiration branchiale ou pulmonaire. Coquille univale operculée, holostome.

Branchies finement denticulées en forme de peigne. Mollusques pourvus d'organes d'accouplement..... PECTINIBRANCHIATA.
Branchies attachées au plafond d'une cavité particulière. Mollusques privés d'organes de copulation..... ..... SCUTIBRANCHIATA.

Sous-ordre I. — PECTINIBRANCHIATA Cuvier 1817.

Mollusques dioïques, aquatiques ou terrestres, dont la branchie est formée de deux feuillets inégaux, ou rarement réduite à un seul feuillet. Respiration aquatique au moyen de branchies finement denticulées comme un peigne, ou aérienne au moyen d'une poche pulmonaire à parois minces, vascularisées. Pourvus d'organes d'accouplement.

1. Animal terrestre. Coq. turbinée ovale conique, ouvert. circulaire à bords réfléchis..... CYCLOSTOMATIDÆ.
   Animal aquatique..... 2.
2. Coq. ombiliquée, subdiscoïdale ou conoïde, ouvert. circulaire à bords tranchants..... . VALVATIDÆ.
   Coq. perforée ou imperforée.. ..... 3.
3. Coq. petite, ovale ou cylindracée, ouverture entière. HYDROBIIDÆ.
   Coq. grande, conoïdale, à sommet obtus, ouverture arrondie ..... PALUDINIDÆ.

Tænioglossa.

§. = *Pectinibranches fluviatiles operculés branchifères.*

Famille X. — HYDROBIIDÆ. —

Animal ovipare ; rostre long ; tentacules allongés, portant les yeux à leur base externe ; branchie interne ; verge placée sur le cou, éloignée du tentacule droit et saillante ; dent centrale de la radule munie d'une ou de plusieurs denticulations basales, Coquille turbinée, ouverture entière ; opercule corné ou calcaire.

Une denticulation basale ; opercule corné, paucispiré HYDROBIINÆ.
Plusieurs denticulations basales ; opercule calcaire, concentrique..... BITHINIINÆ.

Sous-famille. — HYDROBIINÆ. —

Pied simple; verge bifide; opercule corné spiral.

G. BITHINELLA Moquin-Tandon, 1855.

Etym. diminutif de Bithinia.

Coquille ovale allongée, pupiforme, subperforée, ouverture arrondie, labre légèrement épaissi ; opercule corné, paucispiré, à nucléus excentrique et subbasal.

Coq. allongée, cylindrique.....	B. FERUSSINA.
Coq. ovale-ventrue.....	B. SIMILIS.

1. B. FERUSSINA Des Moulins, 1827 (PALUDINA).

Coquille petite, allongée, cylindrique, assez lisse, mince, transparente, brillante, de couleur blanchâtre, mais souvent encroûtée d'un limon vert-noirâtre ; spire allongée de 5 tours arrondis ; suture profonde ; sommet obtus et mamelonné ; ouverture ovale, arrondie, un peu oblique, péristome droit, tranchant ; opercule gris, enfoncé dans la coquille ; fente ombilicale très étroite.

Hauteur : 2-4 millim. — Diamètre : 1 1/2 millim.

Habitat. — Une très grande partie de la France. Très rare dans le département. Signalé à Sablé, près le four à chaux de l'Arc-en-pied ; Chevillé, à la Chenardière (Goupil). Vit sur les mousses, les pierres, les Conferves, dans les sources d'eau vive ; se rencontre dans les sources situées au pied des rochers, parmi le *Lemna trisulca.*

2. B. SIMILIS Draparnaud, 1805 (CYCLOSTOMA).
non des Moulins, 1828 (Paludina).
— Paludina similis Michaud (Compl. 1831).

Coquille petite, ovale-conique, d'un corné clair, verdâtre ou roussâtre, mince, transparente, finement striée ; 4-5 tours de spire convexes, le dernier très renflé ; suture profonde ; sommet aigu ; ouverture arrondie ; péristome continu, un peu évasé et légèrement épaissi ; fente ombilicale, petite, oblique et peu profonde ; opercule corné, roussâtre, mince et brillant à stries circulaires très marquées.

Hauteur : 4-7 millim. — Diamètre : 3-4 millim.

Habitat. — Espèce de la France méridionale. Très rare dans le département. Signalé au Mans, le Moulin-à-l'Evêque ; à Vallon, Chantenay, Viré (Goupil). Vit dans les petites rivières, les ruisseaux et les fossés qui y communiquent.

Nota. — Il serait intéressant de comparer cette espèce avec le *Paludina similis*. Des Moulins, qui se rencontre à Angers, pour voir s'il n'y a pas chez nous une confusion regrettable.

Sous-famille. — **BITHINIINÆ.**

Pied simple, verge bifide; opercule calcaire concentrique, placé à l'entrée de la coquille.

G. **BITHINIA** Gray, 1821.
— *Elona* Moquin-Tandon, 1855.

Etym. de *Bithinia*, nom géographique ancien?

Coquille subperforée, turbinée, ovale, mince, à péristome continu, opercule calcaire, à éléments concentriques, ouverture ovale-piriforme, fente ombilicale peu sensible.

B. TENTACULATA Linné, 1758 (Helix).
— *impura* Draparnaud, 1801 (Cyclostoma).
Vulgairement la petite operculée aquatique Geoffroy.

Animal pourvu de tentacules longs, très flexibles.

Coquille petite, ovale-conique, translucide, finement striée, couleur de corne jaunâtre, ordinairement couverte, à l'état vivant, d'un dépôt crétacé ou limoneux plus ou moins abondant ; 5-5 1/2 tours de spire assez peu ventrus; sommet aigu, suture peu profonde ; ouverture ovale piriforme, bordée à l'intérieur d'un bourrelet blanchâtre; péristome bordé de brun ; fente ombilicale ordinairement peu visible; opercule calcaire blanc-verdâtre, marqué de deux sillons circulaires et fermant l'entrée de la coquille.

Hauteur : 8-12 mm. — Diamètre : 5-7 mm.

Habitat. — Toute la France. Très commun dans le département, dans les ruisseaux, les rivières, les fossés aquatiques : la Sarthe, l'Huisne, le Loir, la Bienne, la Vègre, etc. Pond de mai en août, 30 à 70 œufs globuleux, hyalins, rangés en

bande, sur trois rangs. Les jeunes éclosent au bout d'un mois environ.

Famille XI. — PALUDINIDÆ.

Animal ovovivipare : Mufle assez long; tentacules aigus, allongés, semblables chez les femelles, inégaux chez les mâles dont le droit est plus court, et percé d'une ouverture correspondant à l'extrémité de la verge, qui est contenue dans ses téguments; yeux portés sur de courts renflements placés à la base et en dehors des tentacules ; branchie interne ; dents de la radule finement crénelées à leur bord réfléchi.

Coquille turbinée, subperforée, conoïde, à sommet mamelonné, épidermée, à tours convexes, ouverture entière, arrondie, anguleuse en arrière ; opercule corné, à éléments concentriques : nucléus excentrique, placé près du bord interne.

G. PALUDINA Lamarck 1812.

— *Vivipara* Lamarck, 1809.

Etym. du latin, palus, marais.

Coquille conoïdale, assez mince, à sommet obtus; tours convexes ; ouverture à bord réunis, tranchants; opercule corné à nucléus sublatéral.

| Coq. très ventrue, sommet mucroné, tours très convexes. P. VIVIPARA.
| Coq. ventrue, sommet non mucroné, tours convexes... P. FASCIATA.

1. P. VIVIPARA Müller, 1774 (Nerita).
— *vivipara* Draparnaud, 1805 (Cyclostoma).
— *contecta* Millet, 1813 (Cyclostoma).
— *vulgaris* Dupuy, 1852 (Vivipara).

Coquille conoïdale, ovale, mince, très ventrue, subtransparente, finement striée en long, de couleur olivâtre, cachant sous un épiderme brun-verdâtre, trois bandes d'un brun sombre, plus sensibles sur le dernier tour; 6 tours de spire très convexes, à suture profonde, le supérieur aigu, très petit et presque toujours détruit, sommet mucroné ; ouverture oblique, arrondie inférieurement, anguleuse supérieurement, et fermée exactement par un opercule corné, à stries concen-

triques ; péristome noir ou bleuâtre ; fente ombilicale ouverte.

Hauteur : 25-40 mm. — Diamètre : 18-30 mm.

Habitat. La majeure partie de la France, plus commun dans le Midi. — Rare dans le département. Signalé au Mans, moulin du Gué-de-Maulny (Huard); dans l'Huisne, grande prairie au-dessous du moulin de l'Epau; l'Huisne, à la Ferté-Bernard, (Morin); rare dans la Sarthe, à Alençon (de Liesville) ; Le Loir, à Vaas (Huard).

Variété Minor. Coquilles adultes, avec des dimensions moitié plus petites que celles du type, recueillies par M. Huard, dans le Loir, à la Bruère.

Vit plus particulièrement dans les eaux tranquilles, les fossés aquatiques, les canaux, moins souvent dans les eaux courantes des rivières.

Les poils nombreux, déposés par rangs, qui ornent la coquille de cette espèce dans le jeune âge, ne se rencontrent bien que chez les individus vivant dans les eaux stagnantes. Ces poils disparaissent quand la coquille arrive à son cinquième tour; alors elle se montre avec l'épiderme qui la recouvre entièrement. Elle est assez souvent encroûtée de limon.

2. P. **FASCIATA** Müller, 1774 (Nerita).
— *achatina* Draparnaud, 1801 (Cyclostoma).
— *fasciata* Dupuy, 1852 (Vivipara).

Coquille conoïdale, ovale, un peu allongée, épaisse, ventrue, striée; de couleur vert blanchâtre, plus nettement fasciée que la précédente, marquée sur les tours inférieurs de trois bandes d'un brun violet, bien visibles ; 6 tours de spire convexes, le supérieur souvent détruit; sommet non mucroné; suture peu profonde ; ouverture obovale, subarrondie ; péristome blanc-bleuâtre ; opercule corné, à stries concentriques ; fente ombilicale peu sensible.

Hauteur : 25-45 mm. — Diamètre : 18-28 mm.

Habitat. Une grande partie de la France, principalement

le Nord. Très commun dans certaines parties du département. Abondant dans la rivière de la Sarthe au-dessous du Mans, dans l'Huisne au-dessous de Pontlieue. Je n'ai encore pu rencontrer cette espèce dans l'Huisne, de Montfort à Connerré. De Liesville n'en fait pas mention aux environs d'Alençon.

Vit de préférence dans les rivières ; se rencontre moins fréquemment dans les fossés aquatiques et les étangs et très rarement avec le *P. vivipara*. Comme cette dernière espèce, elle est hispide dans son jeune âge ; mais en perdant ses poils, la coquille ne présente aucun épiderme et devient à peu près lisse.

Famille XII. — VALVATIDÆ.

Mufle proboscidiforme, allongé ; tentacules très longs, sétacés ; yeux sessiles situés postérieurement et à leur base interne ; branchie unique externe, pectiniforme, redressée comme un plumet et agitée sans cesse, formant une sorte de panache saillant sur le cou ; un appendice filiforme, long, saillant, placé au côté droit de la branchie, simulant un troisième tentacule ; verge extérieure, insérée à la base et en dehors du tentacule droit.

Coquille turbinée ou subdiscoïdale ; ouverture circulaire ; opercule corné.

G. VALVATA O. F. Müller, 1774.
— *Gyrorbis* Fitzinger, 1833.

Coquille ombiliquée, subdiscoïde ou conoïde ; spire peu saillante, à tours convexes et peu nombreux, sommet mamelonné ; ouverture circulaire, oblique ; péristome mince continu, tranchant, un peu évasé ; opercule corné, multispiré.

Coquille discoïde ..... V. CRISTATA
Coquille globuloïde, trochiforme ..... V. PISCINALIS.

SECTION VALVATA, sensu stricto.

1. V. CRISTATA Müller, 1774.
— *planorbis* Draparnaud, 1801.
— *Gyrorbis cristatus*, Fitzinger, 1833.

Coquille petite, discoïde, très déprimée, plane en dessus,

fortement ombiliquée en dessous, lisse ou très finement striée, blanchâtre, transparente, quelquefois recouverte d'un limon brunâtre ; 3 tours de spire ; ouverture exactement ronde ; péristome simple ; opercule, concave en dedans, convexe en dehors, enfoncé dans la coquille et marqué de stries concentriques.

Hauteur : 1-1 1/2 mm. — Diamètre : 2-4 mm.

Habitat. Toute la France. Rare dans le département. Signalé au Mans, près de la Mission, dans les fossés de la Bertinière ; Avessé, prairies de Martigné (Goupil).

Vit de préférence dans les eaux stagnantes, les fossés des prairies, des marais, sous les feuilles submergées, les végétaux en décomposition, ou parmi les *Lemna* et d'autres plantes aquatiques.

SECTION CINCINNA Hübner, 1810.

2. V. PISCINALIS Müller, 1774 (*Nerita*).
— *obtusa* Draparnaud, 1801 (*Cyclostoma*).

Vulgairement, le porte-plumet. Geoffroy.

Coquille globuleuse, conoïdale, trochiforme, blanchâtre ou d'un brun-verdâtre, striée ; 4 tours de spire convexes, à sommet obtus ; ouverture ronde ; ombilic ouvert et profond ; opercule à éléments concentriques et entrant assez avant dans la cavité de l'ouverture.

Hauteur, 4-5 mm. — Diamètre, 4-6 mm.

Habitat. — Toute la France. Ne paraît pas très rare dans le département ; mais les observations manquent sur beaucoup de points. Signalé au Mans, le Moulin-à-l'Évêque ; Vallon, Chantenay (Goupil) ; à Yvré-l'Évêque, moulins de Noyers et de l'Épau (Morin) ; à Pont-de-Gennes, ancien cours de l'Huisne, en amont du pont du chemin de fer (Morin). Au Mans, dans la Sarthe, les bains Boulay et le long de la digue près le moulin d'Enfer (Huard). Vit dans les ruisseaux, les rivières peu rapides, les fossés aquatiques, les marais.

Cette espèce, qui vit quelquefois agglomérée en groupes d'assez nombreux individus, présente des coquilles dont la

spire est déprimée et d'autres dont la seconde moitié du dernier tour est détachée.

Nota. — Dans les mois de mai à août, les Valvées déposent leurs œufs, au nombre de 60 à 80, contenus dans une seule capsule sphérique, de matière coriace et jaunâtre. Cette capsule est fixée par un des points de sa circonférence aux pierres et aux tiges des plantes aquatiques (Bouchard-Chantereaux).

§. — *Pectinibranches terrestres opercules pulmonifères.*

Famille XIII. — **CYCLOSTOMATIDÆ.**

Animal terrestre; mufle allongé; 2 tentacules cylindriques, renflés à leur extrémité; yeux sessiles placés sur un renflement à leur base externe; pied obtus en arrière, divisé par un sillon en deux moitiés indépendantes, agissant alternativement pendant la reptation; poche aérienne tapissée de vaisseaux. Pas de mâchoires; radule normale.

Coquille à ouverture entière, subarrondie, un peu anguleuse en arrière, et fermée par un opercule calcaire ou corné.

G. **CYCLOSTOMA** Draparnaud, 1801.

Étym. du grec : cercle et bouche.

Coquille turbinée, ovale-turriculée, ouverture ovale subarrondie; péristome simple, continu; opercule calcaire, spiral, aplati, à nucléus subexcentrique.

Section Cyclostomus Montfort, 1810.

— *Ericia* Moquin-Tandon, 1848.

1. C. **ELEGANS** Müller, 1774 (*Nerita*).

Vulgairement, l'élégante striée. Geoffroy.

Coquille turbinée, ovale-conique, dure, solide, élégamment striée, de coloration variable, généralement grise, mais quelquefois marquée de deux séries de taches brunes ou pointillée de flammes vineuses, quelquefois encore jaunâtre

ou roussâtre, ou violette; 5 tours de spire arrondis, à suture profonde; péristome simple, continu, fente ombilicale profonde; opercule calcaire spiral, closant parfaitement l'ouverture.

Nota. — Ce petit mollusque est remarquable par la manière dont il marche; il fait des espèces de pas ou d'enjambées, par suite de la contraction indépendante de chaque moitié latérale du pied; l'extrémité de sa masse proboscidiforme, appliquée en même temps sur le sol, aide à la progression.

Hauteur, 12-15 mm. — Diamètre, 8-12 mm.

Habitat. — Toute la France, dans les terrains calcaires. Assez rare en général dans la Sarthe. Très commun au Mans, butte de Gazonfier; assez commun à Yvré-l'Évêque, Crissé, Lombron, au Paradis. Ne se trouve pas à Montfort-le-Rotrou. Très rare aux environs d'Alençon (de Liesville). Vit dans les champs, les vignes, les haies, les coteaux calcaires, sous les pierres, parmi les feuilles mortes, dont il fait sa nourriture.

Sous-Ordre II. — SCUTIBRANCHIATA Cuvier, 1817.

Gastéropodes dioïques, à branchies attachées au plafond d'une cavité particulière qui s'ouvre en avant, soit sur le dos, soit à gauche, entre le bord du manteau et le corps, et dont les organes de copulation manquent. Cœur pourvu de deux oreillettes et d'un ventricule traversé par le rectum. Radule composée de plusieurs dents centrales et d'un grand nombre de dents marginales, étroites, serrées, en forme de crochets, disposées en rangées courbes comme les lames d'un éventail.

Rhipidoglossa.

§. — *Scutibranches dioïques, aquatiques, operculés, branchifères.*

Famille XIV. — **NERITIDÆ.**

Animal aquatique à tête large; tentacules longs, cylindriques, grêles, aigus à leur extrémité; yeux portés sur des pé-

doncules placés à la base externe des tentacules; pied ovalaire; cœur embrassant l'intestin par son ventricule; anus au côté droit; verge douteuse. Radule à dents marginales nombreuses, arquées, serrées, étroites.

Coquille imperforée, de forme variable, spire courte; ouverture semi-lunaire entière; région columellaire aplatie, à bord rectiligne; labre arqué, non réfléchi, opercule calcaire, à face interne munie d'apophyses saillantes.

G. NERITINA Lamarck, 1809.

Étym. diminutif de *Nerita*, sorte de coquillage, mot grec.

Coquille assez mince, convexe en dessus, aplatie en dessous; spire peu saillante, à tours généralement lisses; ouverture semi-circulaire; bord columellaire aplati, droit; labre aigu, à face interne non crénelée, ni dentée. Opercule calcaire, semi-circulaire, clôturant complètement l'ouverture, extérieurement paucispiré et à nucléus excentrique; face interne munie de plusieurs apophyses.

Section Theodoxus Montfort, 1810.

Animal fluviatile. Columelle non dentée. Opercule à face interne munie d'une apophyse claviforme bien visible et d'une apophyse apicale rudimentaire.

1. N. FLUVIATILIS Linné, 1760 (*Nerita*).
— *Theodoxus Lutetianus* Montfort, 1810.

Vulgairement, la nérite des rivières. Geoffroy.

Coquille petite, semi-globuleuse, aplatie en dessous, de couleur variable sous un épiderme brun-verdâtre : blanche, brune, jaunâtre et ornée de petites linéoles en zigzag, grises ou roses; 2 tours de spire, dont le dernier est très grand; ouverture semi-lunaire à bords entiers; labre très excavé; bord columellaire septiforme aplati, droit, en forme de cloison. Opercule oblique, calcaire, coloré à son bord externe.

Hauteur, 5-8 mm. — Diamètre, 6-12 mm.

Habitat. — Toute la France. Très commun dans les rivières et ruisseaux de notre région. On trouve plusieurs va-

riétés. Les individus dont la coquille est marquée de taches ou linéoles sont les plus communs dans l'Huisne, de Saint-Mars à Connerré; on y rencontre aussi quelques échantillons noirâtres. Vit dans le lit des cours d'eau, appliqué contre les pierres ou rampant sur les plantes et autres corps immergés.

CLASSE DES PÉLÉCYPODES.

PELECYPODA Goldfuss, 1821.

— *Lamellibranchiata* Blainville, 1816.
— *Conchifera* Lamarck, 1818.

Mollusques aquatiques, sans tête distincte, protégés par une coquille formée normalement de deux pièces ou valves, réunies par un ligament et s'articulant par une charnière. Bouche grande, entourée de palpes charnus, et cachée dans le fond du manteau. Pas de mâchoire ni de radule. Corps ordinairement comprimé, enveloppé dans un manteau bilobé; pied ventral, ayant la forme d'un fer de hache (en grec *Pelecypoda*). Respiration aquatique au moyen d'une ou deux paires de branchies situées sur les côtés de la masse viscérale.

Sous-Classe BIVALVIA. Coquille de deux pièces.

§. — *Animaux dioïques ou hermaphrodites, ovovivipares, branchifères. Pas d'accouplement.*

Ordre des TETRABRANCHIA Fischer, 1887.

Pélécypodes dont les 4 branchies flottent en avant et en bas dans la cavité palléale.

1. Branchie externe dépourvue d'une lame accessoire postérieure..... INAPPENDICULATA.
   Branchie externe pourvue d'une lame accessoire postérieure..... APPENDICULATA.
2. Branchie externe appendiculée. Coq. assez petite, inéquilatérale, dentée..... CONCHACEA.
   Branchie externe non appendiculée..... 3.
3. Pied linguiforme byssifère. Coq. mytiliforme, charnière sans dents..... MYTILACEA.
   Pied sécuriforme, non byssifère. Coq. équivalve, charnière dentée ou non..... SUBMYTILACEA.

§. — *Inappendiculata.*

Sous-Ordre I. — MYTILACEA Fischer, 1887.

Pied linguiforme, essentiellement byssifère; 2 muscles adducteurs du byssus; 4 branchies égales ou subégales, les externes non appendiculées.

Coquille équivalve, charnière non symétrique; ligne palléale entière.

Famille I. — MYTILIDÆ.

Étym. de *mytilus*, moule.

Byssus bien développé; 2 siphons, l'anal et le branchial.

Coquille équivalve, cunéiforme, sans échancrure du byssus, mais légèrement bâillante au bord ventral; charnière nulle.

Sous-famille DREISSENSIINÆ Fischer, 1887.
— *Dreissenadea* Van Beneden, 1834.

Animal fluviatile; siphons branchial et anal longs, séparés.

G. **DREISSENSIA** P. Van Beneden, em. 1835 (DREISSENA). —

— Tichogonia Rossmässler, 1835.
— Mytilina, Mytilomya Cantraine, 1837.

Etym. dédié à Dreissens, pharmacien belge, qui a découvert l'espèce en Belgique.

Animal trigone; bouche petite; siphons saillants; l'anal court et gros à sa base; le branchial, grand, pyramidal, orné de séries longitudinales de papilles; branchies subégales, l'externe un peu plus large que l'interne, réunies en arrière. Coquille assez petite, mytiliforme, triangulaire, épidermée, équivalve, non nacrée intérieurement; sommets aigus, terminaux; bord cardinal sans dents; une légère dépression pour le passage du byssus, sur la valve droite.

1. *D.* **POLYMORPHA** Pallas; 1771 (MYTILUS). —

— *Mytilus Volgæ* Chemnitz, 1795.
— *Dreissena polymorpha* V. Beneden, 1834.
— *Tichogonia Chemnitzi* Rossmässler, 1835.
— *Mytilina polymorpha* Cantraine, 1837.
— *Dreissena fluviatilis* Bourguignat, 1856.

Coquille de forme variable, à sommets terminaux, quelquefois excoriés, un peu recourbés en dessous et presque contigus ; équivalve, inéquilatérale, aplatie dans son milieu où les valves sont entrebâillantes pour laisser passer le byssus ; valves carénées inférieurement. Couleur extérieure d'un brun verdâtre, plus ou moins foncé, tantôt uniforme, tantôt portant, surtout près des sommets, des bandes jaunes qui suivent régulièrement le contour des stries d'accroissement, ou bien formant des zigzags à angles assez vifs ; enfin quelques rares individus présentent une bande d'un jaune vif, longitudinale, de chaque côté et un peu au-dessus de la carène. Intérieur des valves d'un blanc-bleuâtre et portant en dedans des crochets un septum entier sur lequel est attaché le muscle adducteur antérieur des valves ; impression de l'adducteur postérieur du byssus, allongée, étroite et parallèle au bord de la coquille.

Cette coquille a l'aspect extérieur d'une petite moule.

Longueur : 25-35 millim. — Hauteur : 15-18 millim. — Epaisseur : 8-10 millim.

Habitat. — Originaire de l'Europe orientale, cette espèce intéressante s'est propagée peu à peu dans l'Europe centrale, dans les diverses régions de l'Ouest et a dû venir, de canal en canal, jusque dans nos limites. En 1771, Pallas la découvrait à l'embouchure du Volga ; depuis cette époque on l'a recueillie dans les fleuves du Centre ; le Dniéper, le Danube et leurs affluents. En 1833, Dreissens, pharmacien de Mazeylh, d'où elle a pris son nom générique, la pêchait en Belgique ; en 1838, le naturaliste L. Potiez la recueillait pour la première fois en France, dans le canal de la Deule (Nord) ; en 1847, Gervais la signalait dans le Rhin, la Moselle, l'Escaut ; en 1855, on la découvrait à Paris, dans les conduites d'eau du Jardin des Plantes, puis dans la Seine et ses affluents autour de la capitale ; en 1858, de Joannis et Millet la signalent dans la Loire, à Montsoreau et aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) ; en 1864, on la trouve à Tours et Caillaud la recueille à

Nantes ; en 1866, on la pêche à Bordeaux et à Avignon. En même temps ou à peu près, M. Edouard Guéranger l'observe pour la première fois dans notre département, aux environs de la Suze, dans la Sarthe. En 1869, M. Guillier, géologue, la rencontre dans la même rivière près le moulin de Juigné. Vers la même époque, M. Dugué, médecin à Malicorne, la trouve également aux environs de Juigné. Un peu plus tard elle a été recueillie par M. Huard, naturaliste, dans la Sarthe, à Arnage et près du Mans, au-dessous des écluses du Moulin de Chaoué. Enfin, le 1er mars 1881, M. Hanoy, conducteur des ponts-et-chaussées, la collectait, à l'état de coquille morte, au Mans, quartier du Greffier, dans les détritus, sur les bords de la Sarthe.

L'acclimatation des Dreissènes a été effectuée en 25 ans dans tous les grands bassins hydrographiques de France.

Mode de propagation. — On suppose que ce Mollusque fut introduit en Allemagne par les trains de pontons durant les guerres du premier Empire, quoiqu'il n'y ait été signalé qu'en 1814 (Fischer).

De Joannis pense que pour remonter le cours des fleuves et des rivières, les Dreissènes se fixent par leur byssus aux coquilles des Nayades (Unios et Anodontes) ; les Nayades les charroient ainsi avec elles à contre-courant, leur permettant de se propager sur des points de plus en plus élevés et de remonter ainsi, à force de temps, jusqu'à de fort grandes hauteurs.

Sous-ordre II. — SUBMYTILACEA (Blainville, 1824), Fischer 1887.

Pied non byssifère ; bords du manteau épaissis, papilleux ; deux muscles adducteurs des valves.

Coquille presque toujours équivalve et régulière ; charnière variable. Intérieur nacré ; ligne palléale simple.

Famille II. — UNIONIDÆ.

— Nayades Lamarck, 1809.

Animal fluviatile ou lacustre; pied grand, sécuriforme, comprimé des deux côtés, branchies grandes, inégales, l'interne débordant l'externe en avant; sexes réunis chez la plupart des espèces européennes.

Coquille régulière; équivalve, nacrée à l'intérieur; épidermée; ligament externe, grand, saillant; bord des valves lisse; charnière très variable, dentée ou non dentée.

Sous-famille. — UNIONINÆ. —

Orifice branchial incomplet et communiquant avec l'orifice pédieux; siphon anal bien constitué. Pied proportionné à la dimension de l'animal.

Charnière composée, dentée, à lames plus ou moins saillantes UNIO.
Charnière simple, sans dents ni lames saillantes..... ANODONTA.

G. 1. UNIO Philipsson, 1788. —

Etym. du latin unio : grosse perle (Pline).

Pied grand, tranchant, aplati des deux côtés; branchies grandes, inégales, réunies en arrière l'une à l'autre et avec le manteau; sexes séparés.

Coquille de forme variable, mais toujours équivalve, régulière, close, épaisse, épidermée; sommets saillants, généralement tuberculeux, souvent érodés, surface extérieure lisse, plissée ou ridée; intérieur nacré; ligament saillant, allongé; charnière de la valve droite portant deux dents latérales antérieures et une longue dent latérale postérieure, lamelleuse, subparallèle au bord cardinal; charnière de la valve gauche composée d'une dent latérale antérieure, d'une dent cardinale placée sous les crochets et de deux longues dents latérales postérieures, lamelliformes, transverses, impressions des adducteurs des valves profondément marquées, surtout l'antérieure; une impression de l'adducteur du pied au-dessus de chaque cicatrice de l'adducteur des valves; une impression

semi-lunaire (adducteur ou fixateur de la masse viscérale), en arrière de celle de l'adducteur antérieur des valves; ligne palléale entière (Manuel Fischer, 1887).

1. Epiderme épais, noirâtre, sans bandes; coquille subtétragone, très pesante, sillons prononcés..... U. LITTORALIS.
   Epiderme mince, vert-jaunâtre ou olivâtre, orné de bandes..... 2.
2. Epiderme luisant, radié de vert foncé; coquille assez petite, régulièrement ovale..... U. BATAVUS.
   Epiderme luisant, non radié, orné de bandes plus foncées.. 3.
3. Coquille assez grande, ovale très allongée, jaunâtre; rostre aigu..... U. PICTORUM.
   Coquille moyenne, cunéiforme, brune; rostre obtus. U. REQUIENI

S.-G. **LIMNIUM** Oken, em. 1815 (Lymnium). —

Coquille symétrique; dents latérales postérieures toujours bien visibles.

SECTION LIMNIUM, *sensu stricto.*

1. U. **LITTORALIS** Cuvier, 1798.
   — *rhomboideus* Moquin-Tandon 1855.

Coquille de taille moyenne, variable dans ses formes, mais en général ovale élevée, presque ronde, assez renflée, un peu tétragone ou rhomboïdale, très épaisse, pesante, recouverte d'un épiderme noir, épais, rugueux, lamelleux; sommets proéminents, ondulés tuberculés, rougeâtres ou jaunâtres; ligament noirâtre, peu saillant; bord supérieur arqué, creusé en avant des sommets; bord inférieur peu courbé; bord antérieur court, arrondi; bord postérieur arrondi-allongé et portant en bas un rostre très court, tronqué; dents cardinales très fortes, larges à la base, triangulaires, crénelées, sillonnées en dessus et jamais comprimées; impressions musculaires antérieures profondes, très rugueuses, les postérieures peu sensibles; impressions palléales très marquées.

Longueur: 60-80 millim. — Hauteur: 60-65 millim. — Epaisseur: 25-30 millim.

Habitat. — Les cours d'eau de toute la France. Signalé dans la Sarthe, le Loir, l'Huisne, la Vègre, etc. Toutefois je pense que le type de Cuvier est assez rare dans notre région.

Je ne l'ai pas rencontré dans l'Huisne aux environs de Montfort : de St-Mars-la-Brière à Connerré.

Variété *U. Draparnaldi* Deshayes 1831.
— *Draparnaudi* Moquin-Tandon 1855.

Coquille subtriangulaire, de dimensions plus faibles que le type ; bord supérieur très arqué ; rostre très bas ; bord inférieur sinué plus ou moins, sommets assez saillants, quelquefois érodés.

Longueur : 62 millim. — Hauteur : 43 millim. — Epaisseur : 23 millim.

Habitat. — La Sarthe, le Loir, commune dans l'Huisne à Monfort, Pont-de-Gennes.

Var. *U. subtetragona* Michaud 1831.
— *subtetragona* Goupil 1835.

Coquille assez petite, subtétragone. Bord inférieur plus ou moins droit ; bord antérieur plus atténué et acuminé que dans le type ; bord postérieur bianguleux arrondi. Sommets portant de fortes rides s'étendant assez loin sur les natèces.

Longueur : 60-65 millim. — Hauteur : 45-50 millim. — Epaisseur : 22-25 millim.

Habitat. — Le Loir, la Sarthe. Assez rare dans l'Huisne, aux environs de Montfort.

Var. *Cuneatus* Moquin-Tandon, 1855.
? — *U. cuneatus* Rossmässler, 1854.

Coquille allongée, beaucoup moins haute que le type ; très atténuée en arrière, très rostrée ; sommets d'un brun-rouge, très saillants, très renflés, non excoriés ; rostre toujours fortement encroûté.

Longueur : 70-75 millim. — Hauteur : 43-50 millim. — Epaisseur : 25-30 millim.

Habitat. — Le Loir. Commune dans les rapides de l'Huisne, aux environs de Montfort.

Var. *minor* Rossmässler, 1842.
— *minor* Moquin-Tandon, 1855.

Coquille petite, presque ronde. Bord inférieur peu courbe. Sommets rougeâtres, courbés en avant, ridés jusque sur les natèces, presque jamais excoriés. Epiderme brun-rougeâtre plus foncé vers le bord inférieur.

Longueur : 38-40 millim. — Hauteur : 32-35 millim. — Epaisseur : 16-18 millim.

Habitat. — La Sarthe, au-dessous du Mans. L'Huisne à Pontlieue. Paraît très rare.

2. U. **BATAVUS** Maton et Rackett 1807 (Mya). —
— *Batava* Lamarck, 1819.

Coquille de forme variable, assez petite, régulièrement ovale, assez épaisse ; solide ; bord antérieur arrondi, bord postérieur arrondi, un peu atténué ; rostre droit et un peu bas ; bord supérieur légèrement arqué ; bord inférieur droit ou peu concave. Sommets situés au quart de la longueur totale, faiblement élevés, ridés-ondulés, très rapprochés. Ligament court, brun-jaunâtre. Dents cardinales comprimées, assez épaisses, relevées en crête conique, crénelées et striées. Lames cardinales presque droites, minces, entières et assez élevées. Impressions musculaires antérieures assez profondes, les postérieures moins sensibles. Epiderme roux, brunâtre, olivâtre ou jaunâtre, avec des rayons obliques d'un vert foncé partant des sommets et s'étendant sur la région postéro-dorsale, et portant plusieurs zones ou bandes brunes longitudinales, généralement plus étroites et plus rapprochées en bas qu'en haut. Nacre variable, le plus souvent d'un blanc azuré ou blanc rosé à reflets verdâtres.

Longueur : 45-60 millim. — Hauteur : 25-30 millim. — Epaisseur : 18-20 millim.

Habitat. — Les fleuves et les rivières du Nord et du Centre de la France. Commun dans notre région. La Vègre, à Avessé (Goupil); la Sarthe, à Neuville (Huard); la Sarthe, à

Sablé (Morin). J'ai observé cette espèce dans l'Huisne, depuis son confluent, en remontant jusqu'à Connerré. Primitivement découvert en Hollande, d'où son nom spécifique.

Var. *U. nana* Lamarck, 1819.
— *amnicus* Ziégler *in* Rossmassler, 1836.

Coquille très petite, un peu ventrue, subelliptique; sommets avec des rugosités sinueuses. Dent cardinale fort petite. Épiderme assez épais d'un vert brun foncé, non radié, Nacre irisée.

Longueur, 35 mm. — Hauteur, 20 mm. — Épaisseur 10 mm.

Habitat. — Les pays de montagnes : Vosges, Dauphiné, Franche-Comté. Signalé dans la Vègre, à Asnières, par M. l'abbé Davoust, ancien curé de la localité et conchyliologiste distingué.

Var. *U. arcuata* Jacquemin, 1835.
— *Jacquemini* Dupuy, 1849.
— *arcuatus* Moquin-Tandon, 1855.

Coquille grande, allongée, subtétragone, plus renflée, plus épaisse et plus rostrée que le type. Couleur jaunâtre ou brun-marron, sans radiations apparentes. Bord antérieur tronqué inférieurement; bord inférieur arqué; bord postérieur à rostre subarrondi, assez élevé. Dent cardinale allongée.

Longueur, 65-75 mm. — Hauteur, 30-35 mm. — Épaisseur, 30-33 mm.

Habitat. — Assez rare dans l'Huisne, aux environs de Montfort.

Nota. — L'*U. Batavus* présente dans nos limites, plusieurs autres variétés que je n'ai pu déterminer d'une manière précise.

3. **U. REQUIENI** Michaud (Compl. 1831).
— *pictorum* Draparnaud, 1801.

Coquille très variable, de taille moyenne ou assez petite,

oblongue, cunéiforme, légèrement ventrue, assez solide. Bord supérieur droit jusqu'au delà du ligament, puis tombant subitement en arrière où il forme un rostre peu allongé, bas et plus ou moins obtus; bord inférieur presque droit; bord antérieur assez arrondi. Sommets enflés, très rapprochés, rugueux, situés assez près du bord antérieur et portant des ondulations tuberculeuses ou simples. Ligament saillant un peu arqué. Dents cardinales comprimées, allongées, triangulaires ou demi-circulaires, un peu acuminées, à crête dentelée. Lamelles fortes, assez hautes, entières. Impressions musculaires antérieures profondes, les postérieures lisses, superficielles. Épiderme variable, mais généralement d'un vert plus ou moins brun, assez souvent d'un brun presque noir, avec des bandes plus foncées. Nacre d'un blanc rosé, carné, jaune ou saumoné, souvent marqué de taches livides. Pas de rayons obliques verdâtres sur la région postéro-dorsale.

Longueur, 60-80 mm. — Hauteur, 30-45 mm. — Épaisseur, 20-30 mm.

Habitat. — Toute la France centrale. Très commun dans nos limites, où il est trop souvent confondu avec l'*U. pictorum* Linné. Signalé au nord du département, près d'Alençon, dans le Sort, la Sarthe, le Chevin (de Liesville). Trouvé dans la Braye, à Gréez-sur-Roc; dans la Dive, au-dessous de Mamers; l'Orne-Saosnoise, au-dessus de Montbizot; le canal des Courbes, au-dessous du Mans; l'Huisne, à Pontlieue, Yvré-l'Évêque, Montfort, Connerré, etc. (Morin).

Var. *rostratus* de Joannis, 1859.
— *rostrata* Gassies, 1849.

Coquille allongée, plus grande que le type, moins renflée; rostre plus allongé, moins bas, subtronqué et presque droit. Sommets souvent érodés assez largement.

Cette variété a de grands rapports avec l'*U. pictorum* Linné; l'épiderme est de même couleur, jaune-verdâtre avec de larges bandes brunes, longitudinales; mais généralement

la première de ces bandes est située plus loin des sommets que dans le type *pictorum*. Elle s'en distingue encore surtout par le développement de la dent postérieure de la valve gauche, qui est rudimentaire ou peu développée chez l'*U. pictorum*.

Longueur, 85-90 mm. — Hauteur, 43-45 mm. — Épaisseur, 25-30 mm.

Habitat. — La Sarthe, aux environs de Sablé (Chaudron). Extrêmement rare à Pont-de-Gennes, sur les grands fonds sablonneux près le pont du chemin de fer. (Morin.)

Var. *decurvata* Gassies, 1849.
— *arcuatus* de Joannis, 1859.

Coquille assez épaisse, plus comprimée, et moins grande que le type; bord supérieur sensiblement plus courbé; bord inférieur arqué; rostre comprimé, très bas. Épiderme jaune verdâtre; tantôt orné de 4 séries de larges bandes noires, tantôt présentant des bandes très pâles, qui font paraître la coquille d'nn vert brun uniforme.

Longueur, 60-65 mm. — Hauteur, 32-35 mm. — Épaisseur, 22-25 mm.

Habitat. — La Sarthe, au Mans. Rare dans l'Huisne, aux environs de Montfort.

Var. *U. Turtoni* Payraudeau, 1826.
— *Turtoni* Moquin-Tandon, 1855.

Coquille allongée, mince, fragile, un peu bâillante aux extrémités, très peu ventrue, bord inférieur, arqué; bord postérieur dilaté et terminé par un rostre bas et arrondi. Dents cardinales petites, comprimées. Épiderme olivâtre ou roux noirâtre, plus foncé vers le bas. Nacre blanche, nuancée de bleuâtre.

Longueur, 65-70 mm. — Hauteur, 30-35 mm. — Épaisseur, 25-28 mm.

Habitat. — L'Huisne, dans les grands fonds sablonneux.

Trouvée pendant les écourues, sous les arches du pont du chemin de fer, à Pont-de-Gennes. Rare.

Var. *rostralis* de Joannis, 1859.

Coquille plus petite que le type, allongée, très arquée inférieurement, surtout en arrière sous le rostre, qui est recourbé en dessous et très atténué. Elle est assez enflée et les sommets sont profondément érodés. L'épiderme est d'un vert plus ou moins noir, uniforme ou avec des bandes (de Joannis).

Longueur, 65-70 mm. — Hauteur, 30-35 mm. — Épaisseur, 25-30 mm.

Habitat. — Assez rare dans l'Huisne, aux environs de Montfort.

4. U. **PICTORUM** Linné, 1758 (*Mya*), *pro parte.*
— *rostrata* Lamarck, 1819.
— *pictorum* Moquin-Tandon, 1855.

Coquille moyenne ou assez grande, d'un ovale très allongé, rostrée, un peu ventrue, assez épaisse, solide. Épiderme d'un jaune verdâtre, avec des bandes longitudinales brunes, inégalement espacées. Bord antérieur arrondi; bord postérieur très allongé, se prolongeant en un rostre un peu aigu. Bords supérieur et inférieur, à peine courbés, à peu près droits et presque parallèles. Sommets assez gonflés, très rapprochés, ridés-tuberculés et situés à peu près au tiers de la longueur totale. Ligament allongé, ne faisant pas saillie au-dessus des sommets. Dents cardinales minces et allongées, moins saillantes que dans l'*U. Requieni*. Dent postérieure de la valve gauche, rudimentaire. Lamelles saillantes, allongées, entières. Impressions musculaires lisses, bien marquées, surtout l'antérieure. Nacre ordinairement d'un blanc laiteux argenté, mais variant du rose violacé au blanc saumoné et au jaune doré.

Longueur, 60-100 mm. — Hauteur, 25-45 mm. — Épaisseur, 25-30 mm.

Habitat. — Les fleuves, les rivières, les étangs de la

France septentrionale. Signalé dans les rivières du département (Goupil).

J'ai inscrit cette espèce sur la foi de Goupil (*Moll. Sarthe*, 1835), tout en doutant, d'après les dimensions exiguës de son ouvrage, qu'il ait rencontré le vrai type dans nos limites. Depuis plus de dix ans de recherches personnelles et après avoir visité les collections de notre contrée, je n'ose encore affirmer la présence d'individus réunissant, chez nous, d'une manière satisfaisante, tous les caractères essentiels du type de Moquin-Tandon.

Var. *tumens* de Joannis, 1859.

Coquille cunéiforme. Bords supérieur et inférieur peu courbés. Rostre droit, étroit et tronqué. Ventre enflé; sommets rougeâtres situés près du bord antérieur. Ligament saillant, très courbe et très fort. Épiderme jaunâtre ou vert brunâtre, avec 4 bandes brunes, longitudinales.

Longueur, 60-70 mm. — Hauteur, 30-35 mm. — Épaisseur, 25-30 mm.

Habitat. — Le Loir. Je crois pouvoir rapporter à cette variété plusieurs échantillons pêchés dans l'Huisne, à Pont-de-Gennes, près le pont du chemin de fer.

Var. *U. longirostris* Ziégler *in* Rossmässler, 1836.

Coquille cylindracée ou dactyliforme. Bord inférieur, sinueux, allongé. Bord supérieur un peu montant; bord antérieur atténué et subtronqué. Épiderme variable suivant la nature des eaux : vert-brunâtre ou rougeâtre, avec 4 à 5 bandes brunes longitudinales. Sommets rougeâtres, rarement excoriés.

Longueur, 70-75 mm. — Hauteur, 35-38 mm. — Épaisseur, 23-25 mm.

Habitat. — Le Loir, au-dessous de La Flèche.

Nota. — La diversité des formes de la coquille et de la charnière, les couleurs variables de l'épiderme et de la nacre rendent très difficile la détermination des variétés de l'*U. pictorum* Linné. Il est certain que notre département en ren-

ferme un certain nombre que mes moyens d'investigation ne me permettent pas de fixer avec certitude.

Sous-Genre **MARGARITANA** Schumacher, 1817.

Pied grand, linguiforme, obtus; bords du manteau portant des franges et des papilles très développées.

Coquille assez grande, inéquilatérale allongée; valve droite avec une dent latérale antérieure et une dent latérale postérieure peu sensible; valve gauche portant une dent latérale antérieure, une dent cardinale sillonnée et pas de dent latérale postérieure.

SECTION MARGARITANA, *sensu stricto*.

M. MARGARITIFERA Linné, 1758 (*Mya*).
— *fluviatilis* Schumacher, 1817.
— *margaritifera* Dupuy, 1852.
— *Unio margaritifer* Moquin-Tandon, 1855.

Coquille assez grande, elliptique allongée, assez peu ventrue et un peu comprimée vers le milieu, épaisse, pesante. Bord supérieur faiblement arqué, l'inférieur un peu sinueux. Bord antérieur court, arrondi, le postérieur très allongé; sommets déprimés, souvent excoriés très profondément et mettant à nu une nacre brun noirâtre. Ligament saillant, long, brun, à reflets métalliques. Épiderme d'un noir marron. Dent cardinale conique, crénelée. Lames latérales presque nulles. Impressions musculaires d'*Unio*. Nacre d'un blanc bleuâtre, souvent parsemée de larges taches livides, d'un olivâtre cuivré. Une vingtaine de petites impressions ponctiformes sur chaque valve, servant de points d'attache au manteau.

Longueur, 80-110 mm. — Hauteur, 35-50 mm. — Épaisseur, 22-35 mm.

Habitat. — Les rivières torrentielles d'une grande partie de la France montagneuse. Très rare dans nos limites. Découverte par M. Huard, naturaliste, dans la Vaudelle, à 5 kilom. en amont du bourg de Mont-Saint-Jean. Une centaine

d'individus de cette intéressante espèce furent d'abord rapportés vivants au Mans, et au moins une vingtaine furent mis à l'eau au Gué-de-Maulny : on ne les a jamais retrouvés. M. Huard communiqua les plus beaux échantillons à Moquin-Tandon, qui détermina lui-même l'espèce, mais se refusa d'abord à croire à son habitat dans la Sarthe. Enfin après avoir pris connaissance de la station presque montagneuse des collines des Coêvrons et des Bercons, et de la nature des eaux où l'espèce se rencontre, le célèbre malacologiste se rendit à l'évidence.

G. 2. ANODONTA Lamarck, 1799.

Étym., du grec, sans dents.

Animal d'*Unio;* pied linguiforme, comprimé. Hermaphrodite, ovovivipare; le sexe femelle seul apparent.

Coquille inéquilatérale, ovale transverse, généralement mince. Sommets peu étendus. Charnière sans dents, mais présentant une lamelle cardinale. Ligament externe, linéaire. Impressions musculaires des adducteurs des valves écartées, superficielles; les antérieures ou buccales un peu plus accusées; deux impressions des adducteurs du pied; une impression palléale et une dans la cavité des crochets.

1. Coq. très grande, ovale-arrondie; valves minces sillonnées en entier ..... A. CYGNEA.
   Coq. très grande, ovale-allongée, sillonnée dans son étendue ..... 2.
2. Coq. fragile; bords supérieur et inférieur horizontaux et parallèles ..... A. CELLENSIS.
   Coq. gonflée dans toutes ses parties, très ventrue; bord inférieur sinueux ..... A. VENTRICOSA.
3. Coq. moyenne, allongée, comprimée, bord inférieur légèrement courbe; rostre tronqué obliquement ..... A. INTERMEDIA.
   Coq. assez grande, ovale, très pesante, ventrue, côtelée vers le rostre; épiderme brun foncé ..... A. PONDEROSA.
4. Coq. assez petite, ventrue, renflée, brillante supérieurement, sillonnée inférieurement, sommets rougeâtres ..... A. PISCINALIS.
   Coq. assez petite, très peu ventrue ..... 5.
5. Coq. fragile; bord supérieur arqué; rostre tronqué verticalement. Épiderme brun uniforme ..... A. ANATINA.
   Coq. ovale, comprimée, bâillante en arrière; épiderme vert olivâtre, avec bandes étroites ..... A. COMPLANATA.

1° *Groupe des CYGNÉES.*

1. A. CYGNEA Linné, 1758 (*Mytilus*).

Animal gris-verdâtre ou d'un jaune sale.

Coquille très grande, ovale-élevée, ventrue au milieu, comprimée en avant, raccourcie dans son ensemble; bord antérieur plus haut que le postérieur, qui est suballongé et terminé en pointe émoussée; bord supérieur presque horizontal; bord inférieur régulièrement courbe, sans aucune sinuosité; épiderme brun-verdâtre, avec les sommets le plus souvent rougeâtres; valves assez minces, sillonnées profondément dans toute leur étendue et traversées par des rayons légers d'un vert brunâtre; ligament noirâtre, épais, peu proéminent; nacre blanchâtre; lames cardinales fortes, quelquefois surchargées d'aspérités ou excroissances.

Longueur, 150-200 mm. — Hauteur, 80-120 mm. — Épaisseur, 50-65 mm.

Habitat. — Les étangs, les canaux, les viviers, les marais de quelques parties de la France. Jamais il ne se rencontre dans les fleuves ou les rivières. Ce type linnéen est exceptionnellement rare dans notre département s'il y existe réellement.

Goupil a confondu sous l'épithète d'*A. cygnea* toutes les variétés cygnéennes, piscinales ou pondéreuses qui vivent dans notre région. Millet (*Moll. Maine-et-Loire*, 1854) le signale en Anjou. De Joannis (*Étude sur les Nayades de Maine-et-Loire*, 1858) dit le contraire. De Liesville (*Moll. env. d'Alençon*, 1856) le cite comme assez commun dans la rivière de la Sarthe : assertion qui me paraît plus que douteuse.

Le Musée du Mans renferme un échantillon du type. C'est le seul que j'ai vu dans notre département.

Variété *Cellensis* Moquin-Tandon 1855.
— *Mytilus Zellensis* Gmelin 1788.
— *Anodonta cygnea* Draparnaud 1805.

Animal gris-jaunâtre, allongé ; pied brun-rougeâtre ; branchies d'un jaune sale, rayées de violet-noirâtre.

Coquille très grande allongée en forme de bec postérieurement, mince, fragile, bianguleuse ou obtusément aiguë. Bords supérieur et inférieur horizontaux, droits et à peu près parallèles ; l'inférieur, quelquefois un peu sinueux, forme un angle très obtus en se relevant brusquement en arrière; rostre tronqué obliquement.

Epiderme brun verdâtre ou jaunâtre, avec les sommets gris, rarement rougeâtres, et souvent décorticulés. Valves, en général, assez renflées, sillonnées profondément et toutes rugueuses. Nacre d'un blanc bleuâtre inférieurement, rose jaunâtre sous les sommets, avec des taches éparses d'un vert livide ou d'un blanc laiteux, ou encore hérissée de petites protubérances de la nature des perles.

Long. 160 à 170 mm.; Haut. 75-80 mm. Epaiss. 45-50 mm.

Habitat. — La France entière, mais surtout dans la région du Nord.

Vit dans les eaux vaseuses des étangs, des marais, des fleuves et des rivières. Cette variété ne paraît pas très commune dans notre département.

Je l'ai trouvée en 1869 dans l'étang de Gemmasse à Saint-Ulphace.

En 1890, j'en ai collecté vivants plusieurs échantillons que j'ai pêchés dans l'ancien cours de l'Huisne à Pont-de-Gennes, en amont du pont du chemin de fer.

Les variétés d'*A. cygnea* signalées dans mon *Catalogue des Mollusques de la Sarthe* (Bulletin, soc. d'Agricult. de la Sarthe, tome XXVII 1880), comme ayant été trouvées dans l'Huisne à Yvré-l'Évêque et à l'Épau, ne se rapportent pas à la forme *Cellensis*.

Variété *intermedia* Moquin-Tandon, 1855.

— *A. intermedia* var. *b* Lamarck, 1819, non Millet 1854.

— *A. oblonga* Millet, 1832.

Animal comprimé, d'un jaune orange; bord du manteau orné d'une large bande violet noirâtre à l'intérieur, chez les adultes; pied quadrangulaire orangé vif, branchies d'un gris jaunâtre.

Coquille moyenne, allongée, comprimée, assez fragile. Bord supérieur presque droit, un peu montant, par suite de la dilatation du corselet en arrière; bord inférieur légèrement courbe et presque parallèle au bord supérieur. Bord antérieur arrondi, un peu atténué; bord postérieur terminé par un rostre comprimé et tronqué obliquement. Surface irrégulière, ridée, non brillante, striée dans sa partie supérieure et pourvue de sillons ou bourrelets espacés dans sa partie inférieure. Epiderme variant du vert olivâtre ou vert brunâtre, au brun rougeâtre. Sommets gris brun ou rougeâtres. Ligament allongé. Nacre jaune rosâtre sous les sommets; bleuâtre, irisée dans le reste de la coquille, parfois obscurcie par des taches livides ou maculée de blanc laiteux.

Les individus jeunes ont leur partie postérieure beaucoup plus dilatée que les adultes.

Long.: 100-130 mm. Haut.: 60-70 mm. Epaiss.: 25-30 mm.

Habitat. — Les rivières et les ruisseaux à fond vaseux d'une grande partie de la France. Cette variété, qui ressemble beaucoup à l'*A. Cellensis*, mais avec de plus petites dimensions, paraît être très commune dans les rivières de notre département. Je l'ai trouvée dans l'Huisne à l'Epau; dans les fossés aquatiques, à Yvré-l'Evêque; et, en grande quantité, dans l'ancien cours de l'Huisne, à Pont-de-Gennes, en amont et en aval du pont du chemin de fer, en compagnie de l'*A. Cellensis*, dont il est assez souvent difficile de bien la distinguer.

Variété *ventricosa* Dupuy, Drouet, non C. Pfeiffer.
— *sinuosa* Mauduyt 1839.

Animal gris-jaunâtre, ventru, très épais; pied orangé; manteau bordé de jaune orangé.

Coquille très grande, ovale oblongue, très ventrue et gonflée dans toutes ses parties; arrondie et assez large en avant; partie postérieure un peu allongée, à angles émoussés et se terminant par un rostre droit, tronqué obliquement; bord supérieur assez droit, presque parallèle à l'inférieur, qui est un peu courbe et qui porte un peu en arrière de son milieu un sinus ou dépression des valves à cet endroit. Epiderme brillant, d'un jaune verdâtre ou jaune brunâtre, avec des bandes brunes et vertes à la partie inférieure. Sommets grisâtres; rouges dans les vieux individus. Valves sillonnées moins profondément que dans le type *Cygnea*. côtes moins grosses et moins saillantes. Radiation peu sensible. Nacre brillante; d'un blanc argentin, souvent irisée, sans traces de taches livides.

Long. : 160-190 mm. Haut. : 80-100 mm. Epaiss. : 60-75 mm.

Habitat. — Les canaux, les viviers, les étangs, les pièces d'eau communiquant aux rivières. Paraît commun dans notre région. Je l'ai trouvé dans l'étang de Gemmasse à Saint-Ulphace, dans les pièces d'eau du château de Vaux à Yvré-l'Evêque, dans celles du château de Montfort où il a dû être transporté à l'état embryonnaire par les conduites d'eau venant de l'Huisne; dans l'ancien cours de l'Huisne, à Pont-de-Gennes.

Pour l'abbé Dupuy, cet anodonte est une variété du *Cygnea;* Drouet le considère comme une variété grande, ventrue du *Cellensis*.

2° *Groupe des ANATINES.*

2. A. ANATINA Linné 1758 (Mytilus).
— *anatina* Lamarck 1819.

Animal grisâtre dans son ensemble; pied court, large, de couleur jaunâtre; branchies d'un gris rosé; manteau bordé de noir.

Coquille très variable, assez petite, toujours très peu ventrue, assez fragile; sillons irréguliers assez marqués et finement striés dans la partie supérieure. Bord supérieur assez

arqué et montant; région du corselet un peu comprimée et dilatée. Bord inférieur peu arqué, quelquefois droit ou sinué. Bord antérieur atténué, très arrondi, sans angle obtus à son raccordement avec le bord supérieur. Bord postérieur plus ou moins allongé, terminé par un rostre comprimé, plutôt bas que haut et toujours tronqué verticalement. Epiderme variable; le plus souvent d'un brun-olivâtre plus ou moins foncé et de teinte ordinairement uniforme avec des bandes plus noires longitudinales et quelquefois une radiation obscure en arrière.

Sommets pointus, détachés de la coquille, ridés-ondulés, ordinairement teints de gris-roussâtre, souvent excoriés. Ligament jaunâtre, assez fort, proéminent. Lames cardinales presque nulles. Nacre d'un blanc bleuâtre. Impressions musculaires antérieures très apparentes.

Les varietés *radiata* Goupil 1835 et *minima* Millet 1832, ne sont pas assez nettement accusées et doivent probablement rentrer dans le type *anatina* Linné, à moins toutefois que la dernière ne soit une Piscinale, comme le laisse entrevoir de Joannis.

Long. : 50-80 mm. Haut. : 40-45 mm. Epaiss. : 15-20 mm.

Habitat. — Toute la France et principalement le Nord. Vit dans les rivières, les ruisseaux, les canaux ; semble préférer les eaux courantes à fond rocailleux.

Signalée dans la Sarthe à Saint-Léonard-des-Bois (Chaudron), dans les rapides de l'Huisne au-dessous de la Pécardière, à Montfort (Morin), dans l'Huisne au-dessous de l'Epau et du moulin de Noyers, à Yvré-l'Evêque (Chaudron), cette espèce paraît rare dans nos limites.

Variété *crassiuscula* Moquin-Tandon 1855.

Coquille plus ventrue, plus grande, plus épaisse que le type. Bord supérieur plus arqué mais moins montant. Les deux carènes extérieures du corselet sont quelquefois très marquées. Au reste, les mêmes caractères du type.

Long. : 90-95 mm. Haut. : 50-60 mm. Epaiss. : 25-32 mm.

Habitat. — Ancien cours de l'Huisne, en amont du pont du chemin de fer, à Pont-de-Gennes.

Variété *coarctata* Potiez et Michaud 1844.
— *parvula* Drouet 1852.

Coquille plus petite que le type, ovale allongée, fragile ; assez comprimée.

Partie antérieure extrêmement courte, étroite, arrondie et atténuée. Partie postérieure beaucoup plus haute en raison de l'élévation du corselet et de l'abaissement du bord inférieur. Bord dorsal un peu arqué ; bord antérieur arrondi ; bord inférieur à peu près horizontal ou légèrement sinueux, plus bas en arrière qu'en avant ; bord postérieur un peu allongé avec un rostre bas tronqué verticalement. Ligament presque recouvert et présentant vers son milieu une arcature sensible. Sommets pointus, ridés-ondulés, rejetés en avant et assez saillants. Epiderme variant du brun verdâtre au jaune grisâtre. Nacre d'un blanc bleuâtre, irisée de blanc rosé, avec des taches éparses d'un blanc lacté, et livides sous les sommets.

Long. : 45-60 mm. Haut. : 30-35 mm. Epaiss. : 12-15 mm.

Habitat. — Les petites rivières, les ruisseaux. Très rare dans l'Huisne à Pont-de-Gennes.

De Liesville signale, dans les ruisseaux le Sort et le Chevin, l'*A. Rayi* Dupuy, qui est une variété d'*A. anatina*, plus allongée que le type.

3. A. COMPLANATA Ziegler.
— *complanata* Drouet, Moquin-Tandon.

Animal grisâtre ; pied d'un jaunâtre pâle.

Coquille variable, ordinairement petite, ovale elliptique, très comprimée, bâillante en arrière ; fragile. Bord supérieur, faiblement arqué, à peu près droit et montant.

Bord inférieur, presque droit, légèrement concave. Bord antérieur, atténué, arrondi.

Bord postérieur commençant au ligament et tombant subitement en ligne droite jusqu'au bas pour former un petit rostre arrondi ou subaigu. Epiderme luisant, habituellement vert brun foncé. Ligament allongé, recouvert par l'épiderme et pour ainsi dire noyé dans les valves. Surface sillonnée assez peu profondément à des distances assez grandes, et très souvent pleine de dépressions et d'irrégularités. Nacre très brillante, d'un blanc bleuâtre inférieurement ; rosâtre, sous les sommets, et dans la partie postérieure.

Long. : 55-65 mm. Haut. : 40-45 mm. Epaiss. : 15-20 mm.

Habitat. — Les fleuves et les rivières. Vit plus spécialement dans les eaux courantes sur les fonds rocailleux et pierreux. Paraît très rare dans le département ; je l'ai rencontré dans les rapides de l'Huisne au-dessous du moulin de l'Epau; et depuis, j'ai trouvé deux individus dans les courants de l'Huisne autour des îles de la Pécardière à Montfort.

3° Groupe des PISCINALES.

4. **A. PISCINALIS** Nilsson 1822.
— *piscinalis* Dupuy 1852.
— *variabilis* Moquin-Tandon 1855.

Animal variable. Manteau généralement grisâtre, avec les bords d'un jaune orangé. Adducteurs des valves d'un blanc jaunâtre. Branchies d'un gris verdâtre. Pied jaune rougeâtre.

Coquille très variable, de taille moyenne ou assez petite, ventrue, renflée, un peu épaisse, très finement striée et brillante supérieurement ; légèrement sillonnée inférieurement. Corselet dilaté, comprimé, ailé, très relevé et crête. Bord supérieur presque droit, très montant, faisant un angle avec le bord antérieur qui est arrondi, subtronqué. Bord inférieur régulièrement arrondi et faisant un angle très vif à sa jonction avec le bord supérieur puis descendant assez brusquement pour former un rostre court, subanguleux. Sommets ridés, proéminents, dépassant le bord supérieur. Ligament médiocre pres-

qu'entièrement recouvert. Impressions musculaires peu apparentes. Epiderme rougeâtre sur les sommets, gris cendré au-dessous, jaune verdâtre, radié de vert dans la partie inférieure. En outre chaque valve est ornée le plus souvent de trois bandes brunes inégales : une près du bord palléal, une au tiers de la hauteur, et la dernière, souvent linéaire, ou à peine visible, placée au-dessus.

Long. : 80-100 mm. Haut. : 50-65 mm. Epaiss. : 25-35 mm.

Habitat. — Les eaux dormantes : étangs, viviers, canaux; plus rarement dans les rivières et les ruisseaux. De Liesville le dit assez commun aux environs d'Alençon et le signale dans la rivière de la Sarthe, ainsi que dans les ruisseaux le Sort et le Chevain qui coulent au nord de notre département.

J'ai rencontré une vingtaine d'échantillons vivants de cet Anodonte en compagnie d'*A. Cellensis*, *intermedia*, *subponderosa*, à Pont-de-Gennes, dans la rivière morte de l'ancien cours de l'Huisne, en amont du pont du chemin de fer.

Je ne puis déterminer d'une façon certaine les variétes de cet Anodonte que j'ai pêchées audit endroit.

4° *Groupe des* ***PONDÉREUSES.*** —

5. **A. PONDEROSA** C. Pleiffer, 1828.
— *Avonensis* Maton et Rackett (Mytilus), 1804.

Animal non observé.

Coquille assez grande ovale, ventrue, très pesante, sillonnée, côtelée surtout vers le rostre ; bord supérieur très arqué, surelevé au milieu. Bord inférieur épaissi, presque horizontal. Bord antérieur arrondi, un peu atténué. Bord postérieur se terminant en un rostre peu développé, tronqué largement et à angles émoussés. Ligament assez court, proéminent. Epiderme d'un brun foncé très sombre, avec des nuances plus claires dans le voisinage des sommets, et des rugosités à la surface, mais presque jamais d'exfoliations dans la partie

inférieure de la coquille. Nacre blanchâtre. Impressions musculaires grandes, les antérieures profondes ; impression palléale rugueuse et assez large.

Longueur : 115-130 millim. — Hauteur : 70-75 millim. — Epaisseur : 45-50 millim.

Habitat. — Les étangs, les canaux et les rivières de certaines parties de la France. J'ai trouvé cet Anodonte en assez nombreuse quantité dans la grande prairie de l'Epau, en aval du moulin, au confluent des déversoirs et du principal cours de l'Huisne. Je l'ai recueilli à la suite des crues, à l'état de coquille morte, et j'en ai envoyé à Paris une dizaine d'échantillons, tant jeunes qu'adultes, à Monsieur Dautzenberg, conchyliologiste sérieux en qui j'ai toute confiance, et qui a bien voulu me les déterminer.

Var. *subponderosa* Dupuy, 1849.
— *elongata* Moquin-Tandon, 1855.

Animal épais, ventru d'un blanc grisâtre pâle ; manteau d'un gris-jaunâtre orangé sur les bords ; pied orangé ; branchies d'un brun clair assez pâle.

Coquille moyenne, ovale oblongue, ventrue, épaisse surtout dans sa partie antérieure, pesante ; sillonnée dans sa partie inférieure ; lisse, brillante, dans sa partie supérieure, sans côtes ou bourrelets saillants. Bord supérieur arqué, non anguleux à sa jonction avec le bord antérieur, qui est arrondi. Bord inférieur presque droit. Bord postérieur terminé par un rostre assez développé, bas ou plus rarement relevé et tronqué verticalement. Ligament solide, onduleux, allongé, assez peu proéminent, d'un brun noirâtre. Epiderme brun foncé et devenant d'un beau rouge brun sur les natèces, très exfolié dans toute la partie inférieure et surtout vers les bords. Nacre épaisse en avant et de couleur blanc bleuâtre pâle beaucoup moins épaisse vers le rostre et d'un bleuâtre pâle. Impressions musculaires grandes et nettement tranchées.

Longueur : 90-110 millim. — Hauteur : 45-65 millim. — Epaisseur : 30-45 millim.

Habitat. — Les eaux dormantes, étangs, viviers, canaux. N'est peut-être pas très rare dans le département. J'ai pêché cette variété vivante et je l'ai recueillie à l'état de coquille morte à Pont-de-Gennes dans l'ancien cours de l'Huisne, en amont du pont du chemin de fer, lieu où elle se trouve en agglomération avec ses congénères.

Mœurs des Nayades. — Les Unios vivent dans les eaux courantes à fond sablonneux, tandis que les Anodontes recherchent les eaux tranquilles à fond vaseux. Ces mollusques sont dioïques (Unio), ou androgynes, ovovivipares (Anodonta). On évalue à 4 ou 500.000 le nombre d'œufs pondu par un Unio femelle. Ils éclosent dans les feuillets branchiaux externes; les jeunes y passent les premiers temps de leur existence et en sortent réunis en petites masses, ayant déjà une certaine taille et munis d'une coquille normale; ils tombent au fond de l'eau brusquement et rampent sur le sable ou dans la vase. Leur nourriture consiste en matière verte provenant d'animalcules morts et vivants ou de substances végétales en décomposition. La durée de leur existence paraît être d'une dizaine d'années et il leur faut trois ou quatre ans pour atteindre leur complet accroissement. Pendant les grandes chaleurs et les froids rigoureux, les Unios restent stationnaires en s'enfonçant dans le sable; les Anodontes sont en pleine activité dans les mois d'été, mais l'hiver, ils s'enfoncent également dans la vase.

Les usages de ces mollusques sont assez restreints. Quelques espèces (*Unio margaritifer*) fournissent des perles de peu de valeur employées dans la joaillerie; d'autres fournissent leur nacre; certaines autres (*Unio pictorum*), servent pour contenir les couleurs des peintres en miniature. Enfin dans, certaines contrées de la France, surtout dans le Nord et le Midi, leur chair est mangée par les habitants pauvres des campagnes.

Pêche. — La pêche la plus abondante de ces animaux se fait en bateau et à la drague.

On peut quelquefois réussir à capturer un certain nombre d'individus, surtout parmi les variétés agglomérées, en introduisant, quand l'animal est en marche, une baguette entre les valves ; par le fait de la contraction subite des muscles adducteurs, la baguette se trouve fortement serrée et l'on peut enlever hors de l'eau la coquille et son animal.

J'ai réussi, au delà de tout espoir, à capturer des Anodontes (une quarantaine à l'heure), en emmanchant un léger râteau, dont les dents étaient préalablement entrelacées de fils de fer, au bout d'une solide canne à pêche en bambou de quatre mètres, privée de la tige flexible de son extrémité. Il suffit d'amener la vase à soi en grattant le fond, puis d'enlever le tout avec précaution.

Je me suis procuré de la sorte la plupart des variétés de notre région.

§ *Appendiculata.* —

Sous-Ordre III. — CONCHACEA Blainville, 1818.

Pied non byssifère ; branchies inégales, l'externe pourvue d'une lame accessoire postérieure.

Coquille équivalve, subéquilatérale, dentée ; ligne palléale entière.

Famille III. — CYRENIDÆ.

Etym. du genre Cyrena : Cyrène, une nymphe.

Animal fluviatile ou lacustre ; ordinairement deux siphons ; pied grand non byssifère à l'état adulte ; branchies inégales, réunies en arrière.

Coquille équivalve, épidermée, non nacrée, trigone ou ovale arrondie ; charnière munie de dents cardinales et de dents latérales.

1. Coq. subéquilatérale, moyenne, ovale arrondie ; manteau bitubulé ; 2 siphons..... SPHÆRIUM.
   Coq. inéquilatérale, petite, trigone ; manteau unitubulé ; 1 siphon..... PISIDIUM.

G. 1. **SPHÆRIUM** Scopoli, 1777. —

— *Cyclas* (Bruguière 1792 non Klein 1753).

Etym. du grec : petite sphère.

Animal ovovivipare. Les embryons sont pourvus d'un byssus qui disparaît dans l'état adulte. Pied linguiforme très extensible ; deux siphons d'une longueur médiocre, unis à la base, séparés à l'extrémité ; le branchial un peu plus large et plus long ; palpes triangulaires lancéolés.

Coquille mince, ovale arrondie, ventrue, subéquilatérale, finement épidermée, lisse ou à stries concentriques ; côté antérieur un peu plus court que le postérieur ; dents cardinales petites : une à droite, souvent bifide, reçue entre deux dents obliques à gauche ; dents latérales comprimées, écartées, lamelliformes ; deux à droite, une à gauche ; ligament externe, peu apparent ; deux impressions musculaires réunies par une ligule peu marquée ; ligne palléale entière.

1.	Coq. calyculée; sommets couronnés par un mamelon saillant, concave.....	S. LACUSTRE.
	Coq. non calyculée.....	2.
2.	Coq. de 20 millim. ovale arrondie, fortement striée.	S. RIVICOLUM.
	Coq. finement striée.....	3.
3.	Coq. de 10 millim. subglobuleuse arrondie.....	S. CORNEUM.
	Coq. de 7-8 millim. ovale tétragone, comprimée, très fragile	S. OVALE.

SECTION SPHÆRIUM sensu stricto. — Cyclas Lamarck 1799.
— *Sphæriastrum* Bourguignat, 1854.

Sommets arrondis ; dents cardinales en forme de V renversé.

1. **S. CORNEUM** Linné, 1758 (Tellina).
— *rivalis* Müller, 1774 (Tellina).

Coquille globuleuse, bombée, subéquilatérale, obtuse, à extrémités arrondies, finement striée, d'un brun grisâtre extérieurement, ornée d'une ou plusieurs bandes jaunâtres, dans sa partie inférieure ; dents cardinales fort petites ; dents latérales comprimées.

Longueur : 8-10 millim. — Hauteur : 8-12 millim. — Epaisseur : 6-10 millim.

Habitat. — Principalement les eaux stagnantes, les fossés aquatiques. Commun dans les fossés communiquant à l'Huisne autour de Pont-de-Gennes ; ruisseaux le long du chemin du Moulin-du-Breil à Pont-de-Gennes.

Var. *Cyclas rivalis* Draparnaud 1805.

Coquille moins enflée que le type, plus inéquilatérale, contours moins arrondis, presque subanguleux. Bord inférieur très peu sinueux ou souvent presque droit.

Couleur d'un corné noirâtre ou jaunâtre, avec ou sans bande marginale.

Longueur : 12 millim. — Hauteur : 10 millim. — Epaisseur : 8 millim.

Habitat. — Les rivières, les ruisseaux, les fossés aquatiques. Trouvée avec le type à Pont-de-Gennes.

2. S. **RIVICOLUM** Leach in Lamarck 1818 (Cyclas).
— *corneum* Draparnaud 1805 (Cyclas).

Coquille assez grande, bombée, un peu transparente, à extrémités arrondies, fortement striée, d'un jaune sale ou brunâtre à l'extérieur ; une tache d'un jaune pâle sur la lunule et le corselet ; sommets et quelquefois le bord inférieur jaunâtres ; intérieur bleuâtre ; dents cardinales petites, tranchantes, les latérales comprimées, saillantes.

Longueur : 20-25 millim. — Hauteur : 15-18 millim. — Épaisseur : 10-15 millim.

Habitat. — Les rivières de la France septentrionale et moyenne. Trouvé dans la Sarthe, au dessous du Mans, à Chaoué, dans le canal des Courbes ; l'Huisne à Yvré-l'Evêque, Montfort, Connerré, etc. Commun. Les jeunes de cette espèce sont plus aplatis et moins foncés en couleur que dans l'état adulte.

3. S. OVALE Férussac, 1807 (Cyclas).
— *lacustre* Draparnaud, 1805 (Cyclas).
— *Deshayesianum* Bourguignat, 1853.

Coquille fortement comprimée, très mince, très fragile, ovale subrhomboïdale ou un peu tétragone, d'un gris cendré à l'extérieur; extrémité antérieure moins arrondie que la postérieure; sommets aigus, valves transparentes finement étriées en dessus; charnière un peu droite; dents cardinales et latérales presque semblables et très petites.

Longueur: 10-12 millim. — Hauteur: 7-8 millim. — Epaisseur: 4-6 millim.

Habitat. — Diverses contrés du Nord et du Centre de la France. Se trouve dans les eaux stagnantes et marécageuses, les fossés des marais. Signalé aux environs du Mans, prairies de St-Pavace; à Brûlon, Chantenay, Vallon (Goupil). Rare dans notre région.

SECTION MUSCULIUM Link, 1807.
— *Securilla* Drouet, 1855.
— *Calyculina* Clessin, 1872.

Sommets calyculés; dents cardinales n'ayant pas la forme d'un V renversé.

4. S. LACUSTRE Müller, 1774 (Tellina).
— *calyculata* Draparnaud, 1805 (Cyclas).
— *intermedia* Dumont et Mortillet.
— *tuberculata* Alten.

Coquille un peu comprimée, rhomboïdale, très mince, finement striée, transparente, d'un blanc-sale ou jaune verdâtre; sommets aigus couronnés par un tubercule ou mamelon saillant; concave à l'intérieur; dents cardinales très petites, les latérales comprimées et obtuses.

Longueur: 8-15 millim. — Hauteur: 8-10 millim. — Epaisseur: 4-6 millim.

Habitat. — Toute la France. Les eaux stagnantes; fossés et mares à fond vaseux. Signalé au Mans, dans les mares et

les vieilles marnières ; Avessé, mares du château de Martigné (Goupil).

G. 2. PISIDIUM C. Pfeiffer, 1821. —

Etym. du latin pisum, pois.

Animal allongé, ovale, demi transparent, presque gélatineux, blanchâtre ; lobes du manteau lisses, ouverts ; un seul tube siphonaire, l'anal, qui est très court ; pied linguiforme, très extensible et portant un sillon profond ; palpes triangulaires, allongés. Coquille petite, ovale arrondie, rostrée antérieurement, inéquilatérale ; crochets un peu infléchis en arrière ; deux dents cardinales situées sous les sommets de chaque valve ; dents latérales lamelleuses plus fortes que celles des *Sphærium*, doubles sur la valve droite, simples sur la valve gauche ; ligament postérieur, situé sur le plus petit côté ; ligne palléale entière,

1. { Coq. subéquilatérale, orbiculaire, très petite, 2-4 millim. très finement striée..... P. PUSILLUM.
   Coq. inéquilatérale, grande, 8-12 millim. rostrée en avant, très fortement striée, côtelée..... P. AMNICUM.

SECTION PISIDIUM sensu stricto.

— *Fluminina* Clessin, 1873.

Deux dents cardinales sur chaque valve.

— **ORBICULATA** Baudon, 1857

1. P. PUSILLUM Gmelin, 1789 (Tellina).
— *fontinale* Draparnaud, 1805 (Cyclas).

Coquille très petite, ayant la plus grande analogie avec un *Sphærium*, presque équilatérale, orbiculaire, un peu ventrue ; sommets saillants, arrondis ; bord antérieur à peine allongé, le postérieur arrondi ; valves minces, transparentes, ornées de stries dissemblables, assez grosses sur le ventre et formant souvent des saillies, fines et régulières sur le reste de la coquille. Surface un peu brillante, colorée de gris tendre aux sommets et de jaune pâle sur le reste des valves. Intérieur blanc jaunâtre, teinté de bleu pâle. Dents cardinales et latérales peu sensibles.

Longueur : 2-4 millim. — Hauteur : 2-3 millim. — Epaisseur : 2 millim.

Habitat. — Les fontaines, les ruisseaux, les marais, les fossés aquatiques alimentés par des eaux de sources. Signalé au Mans, chemin du Gué-Bernisson ; aux moulins de l'Epau (Goupil). Paraît très rare dans nos limites. Manque d'observations.

— **OVATA** Baudon, 1857. —

2. P. AMNICUM Müller, 1774 (Tellina).
— *palustre* Draparnaud, 1801 (Cyclas).
— *obliquum* Lamarck, 1818 (Cyclas).

Coquille très grande comparativement à ses congénères, inéquilatérale, presque triangulaire subventrue, épaisse, rostrée en avant, subarrondie en arrière, marquée de stries assez régulières, élevées, très saillantes, excepté aux sommets qui sont obtus, peu élevés. Surface un peu brillante, d'un gris verdâtre nuancé de lignes brunâtres plus foncées. Une large bande jaunâtre s'étend le long du bord palléal. Sommets cendrés. Ligament postérieur allongé. Charnière forte, arquée, épaisse. Dents cardinales très petites, les latérales saillantes, assez fortes. Intérieur des valves d'un bleu mat.

Longueur : 8-12 millim. — Hauteur : 6-8 millim. — Epaisseur : 4-7 millim.

Habitat. — Toute la France. Vit dans les petites rivières, les ruisseaux, les fossés aquatiques, les marais, dans la vase des étangs. Signalé au Mans, à l'Epau ; Vallon, Chantenay (Goupil). Fossés de la route de Vibraye, aux environs d'Ardenay (Huard). Fossés du camp d'Auvours (Morin). Paraît assez commun dans le département. Manque d'observations sur beaucoup de points.

Mœurs. — Ces mollusques vivent dans les eaux courantes ou stagnantes : ils sont hermaphrodites, ovovivipares. Les embryons de *Sphærium* éclosent dans les branchies internes ; un individu adulte en porte une demi-douzaine dans chaque branchie. Les jeunes grimpent sur les plantes submergées en

se suspendant par les fils d'un byssus qui disparaît à l'état adulte. Les jeunes *Pisidium* se développent dans une poche incubatrice à la base de la branchie interne; six à huit petits arrivent à terme à la fois. L'expulsion n'a pas lieu brusquement comme dans les Nayades. Huit à dix minutes s'écoulent pendant la sortie de chaque individu par l'orifice anal de la mère. Au moment de la naissance, les coquilles des jeunes sont extrêmement plates, minces, transparentes et arrondies.

Ces animaux vivent surtout par l'absorption des molécules nutritives animales et végétales à l'état de dissolution. Les *Pisidium* ont une préférence pour l'eau chargée de matières animales et l'on a vu des *Sphærium* attaquer des crapauds et des écrevisses. A l'approche de l'hiver, tous ces mollusques s'enfoncent dans le sable ou dans la vase, pour ne reparaître qu'au printemps.

Pêche. — On peut se procurer un certain nombre de ces animaux en arrachant les plantes aquatiques, telles que les *Sparganium*, *Myriophyllum*, *Glyceria*, etc. On peut aussi les recueillir au troubleau ou dans un filet en toile métallique; mais le meilleur instrument à employer pour cette pêche est une passoire en fer blanc, oblongue, percée d'un grand nombre de petits trous et munie d'une douille oblique, dans laquelle on ajuste un bâton, ou mieux une longue canne en bambou. Il suffit de recueillir la vase dont on se débarrasse par l'agitation de l'instrument et les coquilles restent au fond de la passoire.

TABLE ALPHABETIQUE DES GENRES

	Pages
Amphipeplea	105
Ancylus	96
Anodonta	142
Aplecta	116
Arion	58
Balea	84
Bithinella	119
Bithinia	120
Buliminus	79
Cæcilianella	91
Carychium	95
Clausilia	85
Cyclostoma	125
Dreissensia	129
Ferussacia	90
Helix	60
Limax	49
Limnæa	98
Neritina	127
Paludina	121
Physa	115
Pisidium	157
Planorbis	107
Pupa	80
Sphærium	155
Succinea	92
Testacella	47
Unio	132
Valvata	123
Vertigo	81
Vitrina	52
Zonites	54

Typographie Ed. Monnoyer.

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

JUILLET 1890.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'Ecole normale.

Jours	THERMOMÈTRE						BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer à midi	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
	6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	11,3	14,5	13,1	16,4	9,4	12,9	749,3	17,7	»	96	N W	◑
2	13,2	17,7	13,8	17,8	12,3	15,1	761,4	7,6	»	70	N N W	◑
3	13,»	15,5	14,7	20,1	12,5	16,3	760,»	6,4	»	97	N W	●
4	12,1	16,5	15,6	17,»	11,7	14,3	757,9	»,5	»	81	S W	◑
5	12,1	12,4	11,3	17,6	11,5	14,6	753,2	11,9	»	83	N W	◑
6	11,2	15,8	12,6	18,5	11,»	14,7	760,4	2,1	»	79	N	◑
7	9,3	16,2	14,2	18,4	12,6	15,5	766,»	»	»	66	W	◑
8	11,8	18,2	15,»	19,2	8,8	14,»	755,7	1,5	»	86	W	◑
9	13,8	18,8	16,5	19,6	13,2	16,4	759,8	2,»	»	87	S W	●
10	15,1	17,9	15,4	20,»	15,»	17,5	764,4	4,5	»	84	N W	◑
11	10,9	15,6	10,5	17,6	9,7	13,6	760,2	1,9	»	81	N	◑
12	9,8	17,»	15,1	17,8	9,3	13,6	763,4	»	»	72	N W	◑
13	11,5	18,8	17,6	21,8	10,8	16,3	762,5	»,2	»	75	E N E	◑
14	15,9	23,3	22,6	27,9	15,3	21,6	762,1	»	»	65	W S W	◑
15	18,»	27,»	20,»	29,»	17,»	23,»	760,8	»	»	58	N E	◑
16	15,1	24,»	19,9	27,8	15,»	21,4	763,9	»	»	55	E	◑
17	17,»	16,1	18,»	25,»	15,»	20,»	759,3	»,2	»	99	N	◑
18	15,2	20,»	15,7	22,»	15,»	18,5	763,3	10,5	»	57	W	◑
19	15,2	19,2	14,9	21,2	13,6	17,4	761,7	1,6	»	61	N W	◑
20	11,2	16,8	13,5	24,8	10,2	17,5	768,1	0,2	»	59	N E	◑
21	10,5	18,5	15,5	22,2	7,4	14,8	768,6	»	»	65	N W	◑
22	12,5	19,6	15,9	22,1	10,7	16,4	768,6	»	»	79	N W	◑
23	15,6	18,3	15,3	22,3	15,»	18,6	769,6	»	»	78	N W	●
24	14,3	18,4	16,4	21,9	11,3	16,6	759,»	»	»	79	N W	◑
25	15,1	22,3	15,6	24,2	13,9	19,1	765,5	»	»	56	N	◑
26	12,8	22,1	13,1	25,»	11,»	18,»	765,7	»	»	50	N E	◑
27	18,3	24,9	23,3	28,1	12,4	20,2	766,2	»	»	64	W	◑
28	15,9	21,5	20,9	27,»	13,2	20,1	760,1	»	»	62	N W	◑
29	14,»	23,»	23,»	25,»	14,»	19,5	763,9	»	»	55	N W	◑
30	11,7	24,3	22,3	27,1	10,8	18,9	764,7	»	»	49	W	⊙
31	13,8	25,9	24,9	28,5	13,2	20,9	764,»	»	»	95	W	⊙
Totaux	416,6	600,1	516,3	692,9	381,8	537,3	23629,3	68,8	»	2243		
Maxim	18,3	27,»	24,9	29,»	17,»	23,»	769,6	»	»	99		
Minim	9,3	12,4	11,3	16,4	7,4	12,9	749,3	»	»	49		
Moyen	13,4	19,3	16,6	22,3	12,3	17,3	762,2	2,2	»	72		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE			PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT			Direction des NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1875 0 à 9	ETAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ETAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
		Le matin	Minimum	Maximum			Direction	Echelle de Beaufort 0 à 9	Parcours en 24 h. — Kilom.				
1	748,7	11,2	10,3	18,»	17,»	1,»	S W	1	411,7	W	2	92	0
2	758,9	13,3	11,1	20,6	8,»	1,2	S S W	0	364,3	»	4	95	0
3	759,8	13,5	12,1	20,»	6,2	1,2	S S W	1	191,3	»	4	94	0
4	761,6	12 4	12,»	17,4	1,»	1,5	S S E	0	171,9	»	4	94	4
5	750,8	12,3	12,1	14,4	10,5	1,»	S W	1	278,»	W	4	95	1
6	760,4	11,6	9,8	19,3	1,9	1,3	S W	0	309,2	W	4	93	7
7	765,9	8,7	7,4	18,4	»,5	1,9	S S W	0	150,2	W	0	89	4
8	756,4	12,»	8,8	19,4	1,»	2,7	S S W	1	258,6	»	5	96	6
9	761,4	13,7	11,6	21,3	2,5	1,6	S W	0	333,4	»	4	94	0
10	761,1	15,5	13,8	19,4	4,»	»,7	W	0	318,6	»	4	99	0
11	760,7	11,3	11,»	18,1	1,»	1,5	N W	0	55,1	»	4	97	5
12	763,3	9,6	8,5	19,7	»,5	1,8	N N W	0	102,5	»	0	93	6
13	762,8	12,1	9,9	21,8	»	2,3	S	0	114,6	»	4	95	7
14	765,»	16,1	12,1	27,»	»	1,8	S S W	0	110,2	S W	4	97	0
15	759,7	18,8	15,9	28,3	»	3,1	N W	0	48,7	W	0	94	0
16	765,5	15,7	15.»	26,5	»	3,»	N W	0	70,5	»	4	94	5
17	760,»	17,1	15,5	23,7	»	3,»	N W	0	54,5	W	0	93	2
18	761,8	15,7	15,»	22,2	17,9	1,7	S W	0	204,4	»	4	95	0
19	761,6	15,3	14,»	21,6	2,1	2,5	S W	1	318,5	»	4	97	0
20	768,»	11,9	10,6	19,»	»	1,7	N N W	1	208,8	»	0	89	4
21	769,2	9,1	8.»	22,8	»	3,7	S W	0	221,7	»	0	90	1
22	769,2	13,1	9,1	22,3	»	2,4	S S W	0	77,9	»	4	94	3
23	769,4	16,»	13,»	21,6	»	1,7	W	0	191,2	»	0	94	4
24	767,»	14,3	11,1	20,8	»	1,1	W	0	65,»	»	4	90	1
25	765,4	15,4	14,1	22,9	»	1,5	W S W	0	115,7	N W	2	93	5
26	766,5	13,1	11,8	24,3	»	3,»	N N E	0	87,6	N W	1	94	2
27	764,8	13,»	12,3	27,6	»	3,»	N	0	32,»	»	0	98	2
28	761,8	16,1	14,1	23,»	»	3,7	S W	0	39,7	»	0	91	0
29	764,6	14,4	14,1	24,»	»	2,7	N	0	111,»	W	2	95	3
30	764,6	12,1	11,1	26,9	»	3,1	N	0	114,8	»	0	95	3
31	765,9	13,9	12,1	27,9	»	4,»	S S W	0	28,6	»	8	98	0
Totaux	23641,8	418,3	367,3	680,2	74,1	66,4	»	6	5160,2	»	80	2917	75
Moyen.	762,6	13,5	11,8	21,9	2,4	2,1	»	0	166,5	»	3	94	2

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	13	53
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	12	100
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	11	73
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	»	»
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	9	55
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	2	87
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	12	53
11	Pontvallain.	Drouault. d°	A.S.	52	12	111
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	7	16?
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	»	»
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	8	102
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	11	114
18	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	12	107
19	Mamers.	Mauboussin, d°	P.C.	145	»	»
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	A.S	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	14	66
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	13	228
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	12	90
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	6	79
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	13	55
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	6	51
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	10	46
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	11	89
30	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	14	99
32	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	10	84
33	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	16	87
34	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	16	110
35	Le Mans: École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	14	63
36		et Bodin, élève-maître.	B.	79	15	69
37	Le Mans: Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	13	60
38	Le Mans: Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	14	74
39	Le Mans: Pontlieue.	Beloin.	d°	51	17	71
40	Amné.	Collet, cultivateur.	d°	66	»	»
41	La Guierche.	Durand, instituteur.	d°	62	13	61
42	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	16	73
43	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
44	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
45	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	8	67
			Maxim.	232	17	228
			Minim.	37	2	16
			Moyen°	97	12	81

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — JUILLET 1890. — École normale.

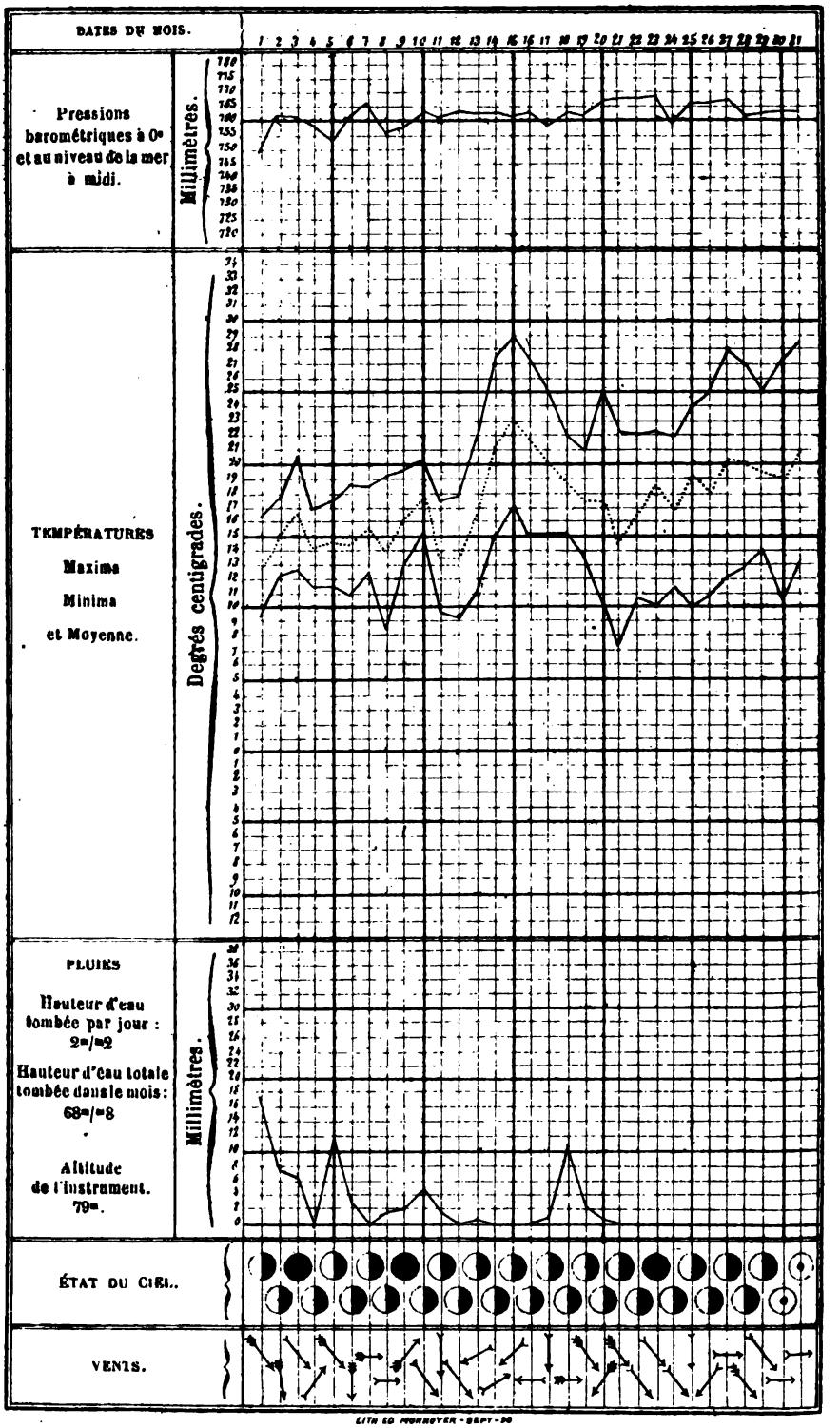

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

AOUT 1890.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer à midi	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	15,1	31,8	21,2	33,2	13,6	23,4	758,7	»	»	43	S S W	◑
2	14,5	18,7	19,8	20,8	14,1	17,5	762,9	»	»	76	N N E	◑
3	13,8	21,9	21,»	23,8	11,4	17,6	765,9	0,1	»	65	N E	◑
4	11,1	23,6	21,8	24,8	10,2	17,5	768,5	»	»	59	N W	⊙
5	11,»	23,2	23,8	26,»	10,8	18,4	767,4	»	»	63	N E	⊙
6	10,6	18,»	22,1	26,»	10,5	18,2	764,5	»	»	91	N E	⊙
7	12,9	25,1	25,8	28,»	12,»	20,»	764,3	»	»	55	E	◑
8	13,»	20,9	21,»	26,1	15,»	20,6	762,1	»	»	75	E	●
9	14,1	27,1	22,8	29,8	13,3	21,5	759,7	»	»	64	S E	◑
10	18,3	24,9	20,2	27,5	18,»	22,8	758,4	2,8	»	61	N W	◑
11	16,9	18,3	18,2	23,2	6,2	14,7	760,9	0,5	»	93	N W	◑
12	18,»	22,»	18,1	24,5	17,2	20,8	759,6	8,4	»	72	N W	◑
13	12,4	19,6	12,8	20,3	12,2	16,2	757,9	4,»	»	67	W	◑
14	16,3	17,7	11,5	20,7	9,2	15,»	761,3	0,9	»	56	W	◑
15	15,1	17,1	17,6	19,8	14,2	17,»	760,1	1,»	»	97	W	●
16	17,3	20,6	19,8	24,»	17,2	20,6	762,3	2,2	»	73	W S W	◑
17	14,3	20,»	17,1	23,»	12,»	17,5	762,1	»	»	71	W	◑
18	13,9	21,3	21,1	27,»	13,7	20,4	756,5	»	»	76	E N E	◑
19	15,1	23,1	20,8	24,2	15,»	19,6	759,2	»	»	47	W S W	◑
20	11,6	18,6	18,1	21,8	11,2	16,5	762,8	»	»	57	W	◑
21	9,9	20,6	17,1	21,8	9,7	15,7	767,7	»	»	49	W N W	◑
22	11,9	19,1	17,9	23,»	14,7	18,9	768,2	»	»	67	W N W	◑
23	12,8	19,9	15,8	22,3	11,4	16,8	761,6	»	»	67	W S W	◑
24	11,6	17,1	15,»	20,»	11,5	15,8	756,5	7,»	»	58	W	◑
25	12,6	16,9	14,8	19,8	7,2	13,5	757,4	1,7	»	59	W N W	◑
26	12,1	17,9	15,2	20,»	12,»	16,»	756,3	4,6	»	62	W	◑
27	14,1	16,8	14,»	18,2	14,2	16,2	748,3	1,1	»	90	W S W	◑
28	10,1	14,1	15,5	19,»	10,»	14,5	759,4	12,8	»	94	W N W	◑
29	8,1	17,1	12,»	19,1	7,8	13,3	759,3	1,8	»	95	W	◑
30	10,»	15,3	15,2	19,»	9,8	14,4	762,»	0,1	»	57	E	◑
31	8,»	15,2	15,»	18,2	17,2	17,7	766,7	0,2	»	53	E N E	◑
Totaux	409,5	623,5	562,1	714,9	382,5	548,6	23598,5	49,2	»	2112		
Maxim	18,3	31,8	25,8	33,2	18,»	23,4	768,5	»	»	97		
Minim	8,»	14,1	12,»	18,2	6,2	13,3	748,3	»	»	43		
Moyen	13,2	20,1	18,1	23,1	12,3	17,7	761,2	1,6	»	68		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction des NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1876 0 à 9	ÉTAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	762,2	14,1	13,7	32,7	»	3,»	N	0	53,9	»	0	97	0
2	763,4	15,»	14,1	23,6	»	4,6	S S W	0	125,2	W	4	97	3
3	766,9	13,3	11,2	23,8	0,7	2,»	W S W	0	53,»	»	4	93	4
4	769,5	10 6	10,4	23,7	»	2,6	N	0	84,3	»	0	98	3
5	768,9	11,4	10,9	24,9	»	2,8	N W	1	70,4	»	0	99	3
6	765,8	11,9	11,3	25,3	»	3,2	N	1	96,6	»	0	98	4
7	764,8	12,6	11,8	26,8	»	3,»	N	1	100,8	»	0	97	3
8	762,6	15,4	12,5	22,9	»	3,8	N N E	1	163,4	»	4	98	4
9	761,4	14,2	14,»	28,9	»	2,3	N	1	198,1	»	0	97	0
10	757,5	19,»	14,2	26,9	»	3,6	S W	1	111,2	»	4	97	1
11	761,3	17,3	16,3	23,6	0,7	3,2	S S W	4	252,1	S W	4	95	1
12	762,»	18,5	17,1	24,4	8,»	2,5	S W	1	334,2	W	4	97	0
13	758,7	13,3	13,»	19,9	3,5	1,5	S W	0	183,4	S W	1	98	0
14	761,3	11,5	9,6	20,8	0,2	1,5	S	0	76,1	W	1	93	3
15	761,2	15,3	11,3	19,6	»	3,»	S	4	246,1	S W	3	90	2
16	761,5	17,7	15,2	24,3	1,2	1,»	S S W	1	370,»	S W	1	90	0
17	763,9	10,»	9,6	22,»	0,6	2,»	S W	0	174,4	S W	0	99	0
18	755,»	19,1	10,1	20,4	»	2,2	N	3	13,8	S S W	3	93	5
19	759,9	15,5	14,3	24,1	»	2,»	S S W	1	275,5	S W	2	98	2
20	762,5	12,1	11,3	22 7	»	3,»	S S W	1	206,5	S W	4	93	2
21	767,5	9,3	9,1	21,8	»	1,8	S W	0	108,»	»	8	99	0
22	768,1	15,1	9,9	23,7	»	2,6	S W	1	176,1	N W	1	94	3
23	764,5	13,1	11,6	22,8	»	2,5	S S W	0	156,4	»	8	95	0
24	757,7	12,»	11,6	20,3	2,»	2,5	S W	0	251,6	N W	2	97	1
25	757,3	8,1	7,4	20,»	1,»	1,9	S	0	112,6	N W	0	97	1
26	756,6	12,2	8,»	19,6	3,5	2,1	S W	1	215,8	W	1	99	0
27	754,»	14,6	12,2	18,3	»	3,3	S S W	5	366,2	W	5	93	1
28	759,7	10,2	10,1	18,7	12,7	1,7	S	0	281,9	S W	0	97	0
29	761,2	8,3	7,9	18,8	2,5	1,»	S	0	65,5	»	8	98	0
30	762,9	10,1	8,1	18,5	»	1,5	N E	0	83,»	W	4	93	1
31	766,3	8,1	7,5	17,»	»	2,»	N	1	73,6	N W	3	90	5
Totaux	23626,4	408,7	355,3	707,1	36,6	76,»	»	29	5079,7	»	79	2969	52
Moyen.	762,1	13,2	11,5	22,8	1,2	2,5	»	1	163,9	»	3	96	2

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	5	35
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	6	19
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	9	37
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	»	»
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	12	32
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	10	43
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	7	25
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	5	44
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	6	25
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	»	24
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	86
18	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	12	91
19	Mamers.	Mauboussin, d°	P.C.	145	»	»
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	A.S	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	10	42
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	10	70
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	7	59
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	2	43
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	9	38
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	»	47
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	12	37
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	12	73
30	Fouletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	20	56
32	Juillé.	Labbé, propriétaire.	d°	»	9	40
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	10	48
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	»	»
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	11	52
36	Le Mans: École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	15	46
37		et Bodin, élève-maître.	B.	79	16	49
38	Le Mans: Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chees	P.C.	66	12	38
39	Le Mans: Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	13	37
40	Le Mans: Pontlieue.	Beloin.	d°	51	14	42
41	Amné.	Collet, cultivateur.	d°	66	»	»
42	La Guierche.	Durand, instituteur.	d°	62	12	30
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	11	53
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
46	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	6	14
			Maxim.	232	20	91
			Minim.	37	2	19
			Moyenne	97	10	45

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — AOUT 1890. — École normale.

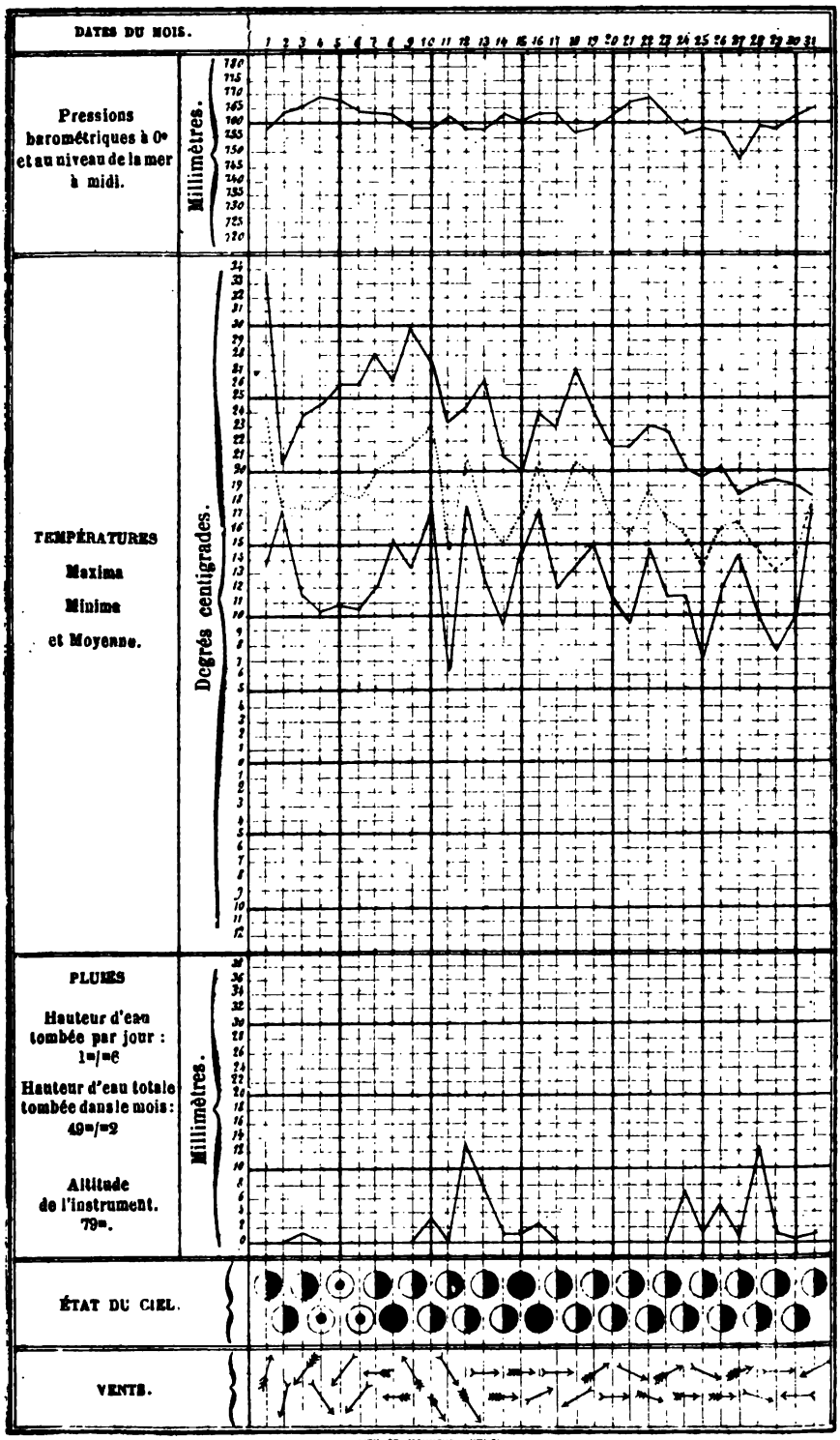

LITH. ED. MONNOYER - NOV. 90

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

SEPTEMBRE 1890.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer à midi	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	»	»	»	19.4	7,»	13.2	770,7	»	»	70	N E	◑
2	»	»	»	20,8	5.8	13,3	771,9	»	»	47	N	○
3	»	»	»	23,»	7,8	15,4	770.6	»	»	57	»	◑
4	»	»	»	20,8	10,2	15,5	771,5	»	»	71	»	●
5	»	»	»	23,2	14,2	18,7	770,8	»	»	76	N E	◑
6	»	»	»	25,»	13,2	19,1	770,7	»	»	70	N E	◑
7	»	»	»	24,»	12,2	18,1	771,2	»	»	66	N E	⊙
8	»	»	»	23,8	9,»	16,4	771,3	»	»	50	E	⊙
9	»	»	»	14,8	8,»	11,4	775,4	»	»	42	E	⊙
10	»	»	»	28.8	11,2	20,»	765,9	»	»	46	N E	⊙
11	»	»	»	28,»	11,4	19,7	766,7	»	»	50	»	⊙
12	»	»	»	23,8	6.8	15,3	767,5	»	»	62	»	⊙
13	»	»	»	23,»	9,»	16,»	766,3	»	»	90	E	⊙
14	»	»	»	23,»	8,»	15,5	765,3	»	»	46	E	⊙
15	»	»	»	21.3	9,»	15,1	762,2	»	»	70	S E	⊙
16	»	»	»	27,»	10,»	18,5	761,3	»	»	86	S W	⊙
17	»	»	»	26,»	11,»	18,5	760,1	»	»	62	S	●
18	»	»	»	24,»	11,4	17,7	762,4	1,5	»	95	»	●
19	»	»	»	23,»	11,1	17,1	761,5	7,2	»	63	S	◑
20	»	»	»	26,8	13,»	19,9	756,2	2,2	»	34	N NW	⊙
21	»	»	»	21,»	13,»	17,»	754,7	1,3	»	60	S	◑
22	»	»	»	16,7	12.2	14,5	758,9	23,1	»	75	»	◑
23	»	»	»	17,4	12,4	14.9	763,3	1,6	»	72	S W	◑
24	»	»	»	19,7	9.3	14,5	771,5	1,9	»	70	S S W	◑
25	»	»	»	19,3	8,3	13,8	774,4	»	»	71	W	◑
26	»	»	»	17,8	8,6	13,2	777,»	»	»	70	N N W	◑
27	»	»	»	18,4	13,3	15,8	772,4	»	»	83	»	◑
28	»	»	»	21,6	8,6	15,1	768,9	»	»	61	»	⊙
29	»	»	»	29,8	8,4	19,1	766,5	»	»	84	S S W	⊙
30	»	»	»	24,6	9.7	17,2	765,2	»	»	78	W S W	⊙
31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux	»	»	»	675,8	303,1	489,5	23012,3	38,8	»	1977		
Maxim	»	»	»	29,8	14,2	20,»	777,»	»	»	95		
Minim	»	»	»	14,8	5,8	11,4	754,7	»	»	34		
Moyen	»	»	»	22,5	10,1	16,3	767,1	1,3	»	66		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction	VENT Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction des NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ÉTAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ETAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	771,5	6,3	5,6	17,9	0,4	1,6	N	0	49,5	N	1	100	5
2	771,7	5,3	5,1	19,6	»	2,4	N	0	41,9	»	0	100	0
3	770,5	7,7	5,3	20,6	»	2,1	N	0	6,9	N E	8	97	0
4	770,9	12,»	7,3	19,8	»	2,2	N	0	60,4	N E	3	89	0
5	771,7	14,8	11,8	20,9	»	1,4	N N W	0	41,1	»	4	93	3
6	771,7	13,2	13,1	24,2	»	1,3	N	1	20,2	»	8	98	1
7	771,8	12,4	12,3	22,6	»	1,9	N	1	33,5	»	8	98	4
8	771,8	9,7	9,6	21,9	»	2,5	N N E	0	114,9	»	0	100	5
9	770,2	8,6	8,5	23,5	»	3,2	N E	0	125,6	»	0	96	4
10	767,3	11,»	8,5	26,6	»	3,5	N N W	0	68,7	»	0	99	4
11	766,8	11,1	10,9	26,2	»	3,4	N	0	34,»	»	0	»	1
12	768,8	11,6	9,2	22,3	»	2,5	N	0	23,2	»	8	95	3
13	767,5	9,3	9,1	21,7	»	2,3	N E	0	39,6	E	1	99	5
14	766,6	8,1	8,»	22,»	»	3,5	N N W	0	115,7	»	0	95	1
15	764,6	8,2	8,1	24,8	»	3,7	N	0	84,6	»	0	97	2
16	762,5	10,1	8,4	25,2	»	2,4	W N W	0	9,2	S E	1	»	0
17	760,9	10,8	10,1	23,8	»	2,»	N	0	6,7	S W	1	97	0
18	762,4	13,1	10,5	16,2	0,7	1,5	S	0	38,2	S	2	»	0
19	762,7	11,4	11,2	19,6	6,9	0,3	S S E	0	3,8	S W	1	98	0
20	755,8	13,2	11,5	21,2	2,3	2,2	S	0	28 8	S	5	99	0
21	760,1	13,1	11,6	20,3	1,»	2,9	S	0	149,9	S W	2	96	0
22	759,2	13,1	12,9	16,9	17,5	1,4	S S W	0	31,»	»	2	98	0
23	762,3	12,4	12,3	19,3	1,5	0,5	S	0	8,7	»	4	100	0
24	770,9	9,4	9,2	18,8	1,8	0,8	S	0	47,6	S W	8	98	0
25	773,9	8,7	8,1	19,1	»	1,»	S	0	17,8	»	8	98	0
26	777,2	8,1	7,9	18,1	»	0,6	S W	0	44,9	»	8	»	1
27	774,8	14,»	7,3	17,8	»	0,9	N N W	0	48,7	»	4	98	2
28	770,3	9,1	9,»	20,6	»	0,5	N	0	26,3	»	8	»	0
29	768,2	8,2	8,1	22,2	»	0,8	N	0	26,1	»	8	99	0
30	765,7	10,2	8,2	23,2	»	1,2	N	1	23,5	»	8	»	0
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	23030,2	314,2	278,7	636,9	32,1	56,5	»	3	1351,»	»	111	2337	41
Moyen.	767,7	10,5	9,3	21,2	1,1	2,»	»	»	45,»	»	37	77	1

N° d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	5	20
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	5	26
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	5	27
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	5	31
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	6	29
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	6	31
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	4	38
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	»	»
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	»	»
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	5	22
18	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	6	12
19	Mamers.	Mauboussin, d°	P.C.	145	»	»
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	A.S	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	7	30
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	3	6
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	3	10
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	4	27
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	5	22
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	4	28
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	6	28
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	6	30
30	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	13	17
32	Juillé.	Labbé, propriétaire.	d°	»	5	14
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	4	21
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	4	7
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	8	25
36	Le Mans: École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	7	36
37	Le Mans: Ingénieur ordinaire.	et Nageotte.	B.	79	7	39
38	Le Mans: Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	6	31
39	Le Mans: Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	8	32
40	Le Mans: Pontlieue.	Beloin.	d°	51	9	34
41	Amné.	Collet, cultivateur.	d°	66	»	»
42	La Guierche.	Durand, instituteur.	d°	62	7	28
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	4	5
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
46	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	3	15
			Maxim.	232	13	39
			Minim.	37	3	5
			Moyenne	97	5	24

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — SEPTEMBRE 1890. — École normale.

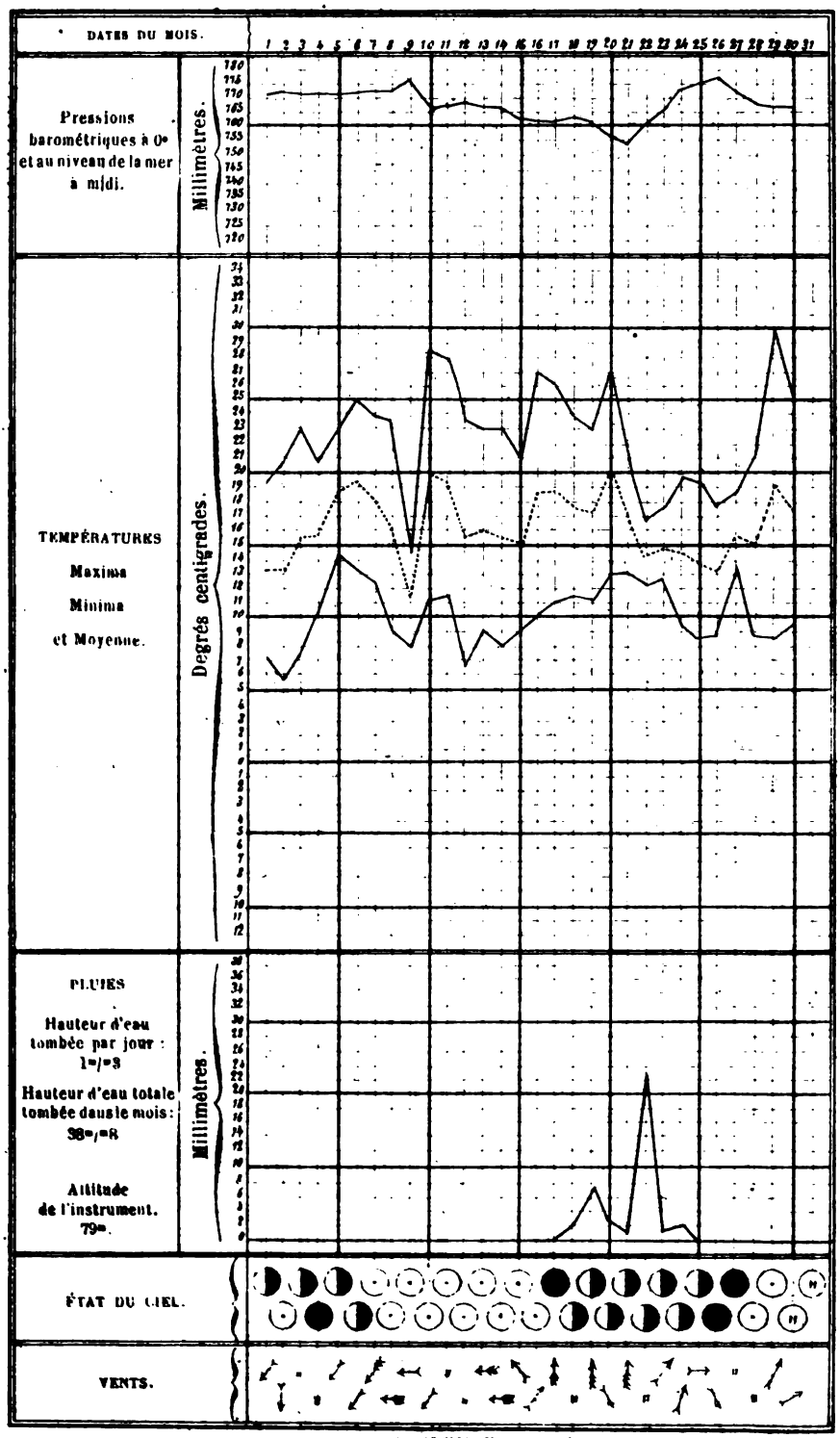

IMP. ED. MONNOYER AU MANS.

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

OCTOBRE 1890.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer à midi	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2.	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	11,8	17,3	15,9	21,»	9,7	15,4	764,7	»	»	86	S W	◑
2	8,»	15,6	10,»	18,1	6,5	12,3	771,6	0,7	»	68	N E	◑
3	3,9	18,2	6,7	20,2	2,8	11,5	773,9	»	»	51	S E	◑
4	3,5	18,7	10,3	20,9	2,9	11,9	771,2	»	»	61	E N E	⊙
5	5,2	18,4	11,3	19,8	3,4	11,6	769,7	»	»	73	N W	◑
6	6,9	20,2	13,4	24,»	4,3	14,1	766,6	»	»	58	S S E	◑
7	8,6	21,3	14,7	22,6	7,1	14,9	766,1	»	»	63	W S W	◑
8	13,4	15,6	9,6	16,2	13,2	14,7	768,1	1,1	»	91	E	◑
9	4,3	15,8	7,7	17,8	4,1	10,9	771,9	0,3	»	43	E S E	◑
10	2,4	16,8	9,8	20,2	2,1	11,2	771,2	»	»	67	E	⊙
11	3,5	18,5	11,3	21,4	3,2	12,3	771,5	»	»	44	E	⊙
12	3,5	19,9	10,9	22,9	3,5	13,2	772,8	»	»	47	E	⊙
13	5,9	21,8	9,8	22,7	5,4	14,»	771,5	»	»	84	E	⊙
14	3,1	17.8	10,2	21,1	1,5	11,3	767,1	»	»	69	E	◑
15	7,9	12,1	12,8	21,1	6,2	13,7	763,4	»	»	90	E	◑
16	12,8	12,1	8,1	13,1	5,2	9,1	759,9	1,1	»	61	S E	◑
17	6,5	12,2	10,2	14.6	5,8	10,2	763,2	»	»	67	S E	◑
18	6,5	14,9	6,5	15,4	5,4	10,4	763,5	»	»	70	S	⊙
19	7,5	9,5	8,5	15,4	6,»	10,7	767,4	»	»	71	N N W	●
20	6,8	11,5	5,6	14,5	7,»	10,8	768,8	»	»	64	N E	◑
21	4,8	7,4	7,7	10,»	2,7	6,3	769,2	0,5	»	98	S W	●
22	1,6	8,8	2,4	10,»	1,»	5,5	775,1	3,7	»	48	S	⊙
23	-1,4	9,8	6,»	11,2	-1,6	4,8	776,2	»	»	47	N E	◑
24	6,7	11,6	9,8	13,3	5,7	9,5	770,5	1,»	»	87	N	●
25	7,8	10,7	12,»	12,6	7,»	9,8	762,8	»	»	92	W	●
26	9,7	12,»	4,5	13,2	4,1	8,7	751,4	8,7	»	65	N W	◑
27	0,9	10,»	-0,9	10,7	-5,»	2,8	763,2	»	»	43	N E	◑
28	-1,6	8,»	1,4	9,9	-6,2	1,9	766,2	0,3	»	67	N W	◑
29	-1,5	4,»	4,8	8,4	-5,»	1,7	768,1	»	»	87	S W	●
30	9,3	12,2	12,8	14,»	-0,4	6,8	762,4	4,9	»	98	W	●
31	11,2	13,1	11,8	13,9	7,2	10,5	757,»	3,5	»	96	W N W	●
Totaux	179,5	435,8	275.6	510,2	114,8	312,5	23786,2	25,8	»	2156		
Maxim	13,4	21,8	15,9	24,»	13,2	15,4	776,2	»	»	98		
Minim	-1,6	4,»	-0,9	8,4	-6,2	1,7	751,4	»	»	43		
Moyen	5,8	14,1	8,9	16,5	3,8	10,1	767,3	0,8	»	70		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE			PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT			Direction des NUAGES	ÉTAT du ciel Ulrecht 1876	ÉTAT hygr. de L'AIR —	ÉTAT ozon. de L'AIR —
		Le matin	Minimum	Maximum			Direction	Force Echelle de Beaufort 0 à 9	Parcours en 24 h. — Kilom.		0 à 9	0 à 100	0 à 21
1	764,6	12,2	9,9	20,2	»	1,3	S W	0	60,6	»	4	97	1
2	769,4	8,4	8,3	15,9	»	1,»	N W	0	169,»	N	1	»	3
3	774,2	3,8	3,6	17,8	»	1,7	N	0	37,3	N W	1	99	0
4	772,2	3,2	3,1	18,4	»	1,7	N	0	8,8	»	0	100	0
5	770,5	5,1	3,1	18,7	»	1,3	N N W	0	6,1	»	8	»	0
6	767,1	7,1	5,1	20,6	»	1,»	N N W	0	11,6	»	8	99	0
7	767,»	8,6	6,9	21,9	»	1,»	N N W	0	8,5	»	8	»	0
8	767,9	13,5	8,4	16,7	»	1,3	S W	0	58,8	»	4	94	2
9	772,»	4,7	4,6	16,1	»	1,»	N	1	64,4	»	0	97	4
10	771,3	2,8	2,6	17,3	»	2,5	N N E	1	95,»	»	0	100	3
11	771,7	3,2	2,6	19,7	»	2,»	N E	1	50,1	»	0	80	1
12	773,1	3,1	3,»	20,8	»	2,3	N N E	0	37,9	»	0	96	0
13	771,6	5,»	3,»	20,7	»	1,9	N N E	0	29,4	»	0	100	0
14	768,4	3,3	3,2	20,»	»	1,5	N N E	0	14,7	»	8	»	0
15	764,1	8,»	3,3	15,9	»	1,»	W	0	20,8	»	8	100	0
16	758,8	8,9	7,8	13,4	1,5	1,5	W S W	1	192,»	N W	4	96	3
17	763,7	6,6	5,7	13,4	1,5	1,4	W	0	240,5	»	0	97	3
18	763,1	8,6	6,2	13,9	4,5	1,3	N W	1	187,1	N N W	4	98	0
19	766,2	7,7	6,1	10,5	»	1,5	N W	0	128,9	N	4	92	1
20	767,9	7,1	7,»	12,8	»	1,2	N W	0	113,4	N	4	98	3
21	769,7	4,7	3,»	8,1	»	1,4	S	0	29,3	W	4	94	0
22	773,8	2,1	2,»	8,8	3,5	»	N E	1	20,»	»	0	94	0
23	776,6	-1,6	-1,8	10,2	»	1,5	N	0	86,»	»	0	»	2
24	771,3	6,8	-1,9	12,8	1,»	1,2	N W	0	21,8	N	4	94	0
25	766,3	8,1	6,8	11,9	»	0,5	S S W	1	30,6	»	8	»	0
26	754,1	9,3	9,2	12,9	7,»	0,5	W	1	294,1	W	2	98	0
27	759,7	0,9	0,7	9,2	1,»	0,8	S W	0	163,1	N W	3	»	0
28	764,»	-0,8	-0,9	8,1	»	1,»	S	0	28,7	N E	0	100	0
29	768,»	-1,»	-2,2	9,5	»	0,5	S	0	6,2	»	3	»	2
30	762,8	9,3	-0,9	13,6	4,»	0,4	S S E	0	11,2	»	8	98	0
31	759,9	11,»	10,»	13,2	2,7	»	S W	0	2,2	»	4	100	0
Totaux	23791,2	179,7	127,5	463,»	26,7	37,2	»	8	2228,1	»	102	2221	28
Moyen.	767,5	5,8	4,1	14,9	0,9	1,2	»	»	71,9	»	3	97	1

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	6	32
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	5	40
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	8	46
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	9	30
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	9	34
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	28
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	8	32
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	5	27
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	5	23
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	8	25
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	7	38
18	Mamers.	Mauboussin, d°	P.C.	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	9	46
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	A.S	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	8	46
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	8	18
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	6	47
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	10	41
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	4	24
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	11	27
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	9	54
30	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	14	41
32	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	8	59
33	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	8	14
34	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	9	35
35	Le Mans { École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	11	28
36	Le Mans { École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	11	26
37	Le Mans { Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	12	29
38	Le Mans { Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	9	27
39	Le Mans { Pontlieue.	Beloin.	d°	51	14	38
40	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	13	43
41	Amné.	Collet, cultivateur.	P.C.	66	»	»
42	La Guierche.	Durand, instituteur.	d°	62	11	25
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	10	22
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	7	38
46	Sablé.	Blais. d°	P.C.	37	5	28
			Maxim.	232	14	59
			Minim.	37	4	14
			Moyen°	97	9	34

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Herve-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — OCTOBRE 1890. — École normale.

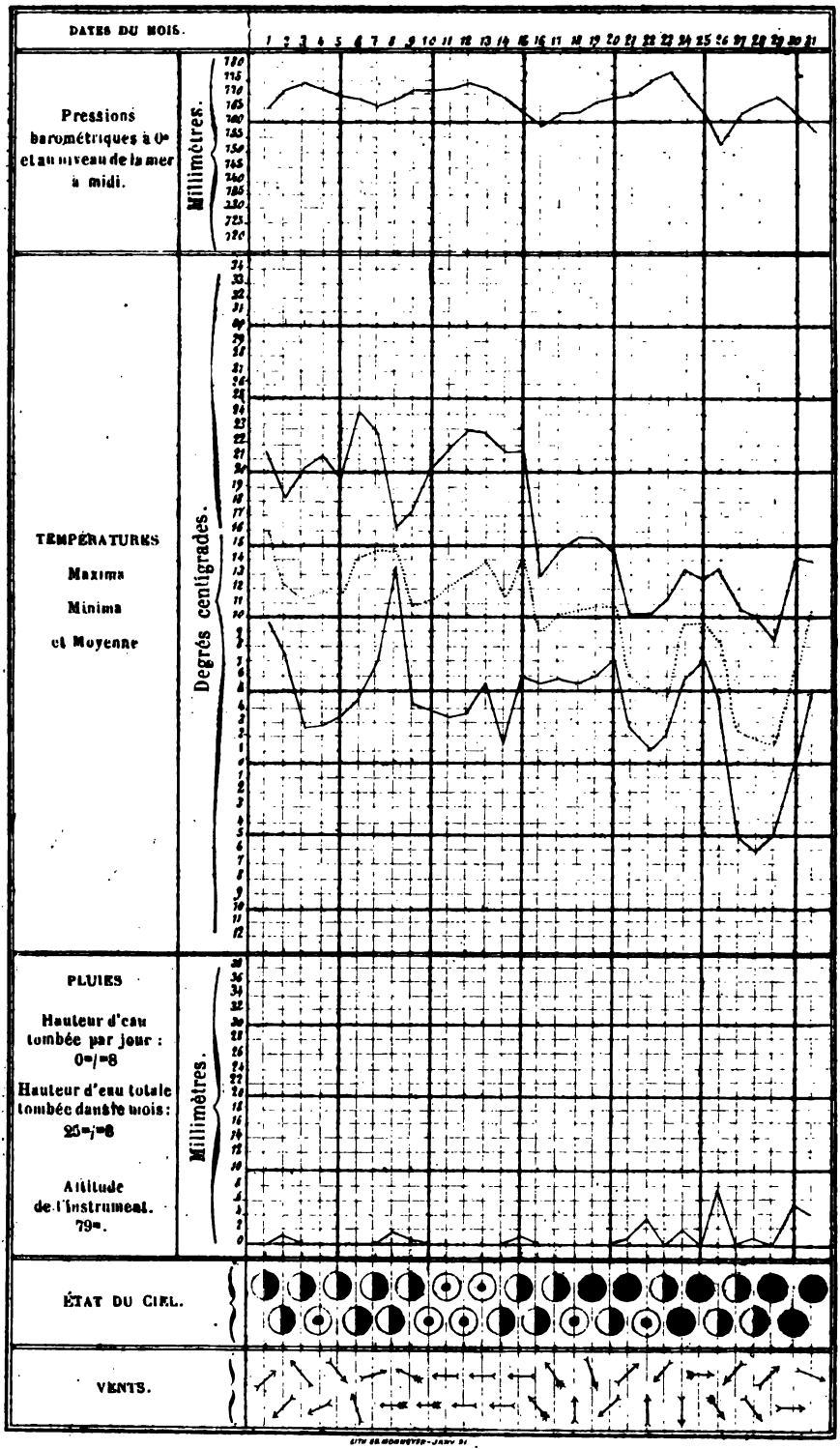

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

NOVEMBRE 1890.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer à midi	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	10,2	12,8	5,7	13.1	9,7	11,4	757,7	1,9	»	58	N	◑
2	8,»	11,4	6,4	11,8	4,5	8,1	748,9	0,9	»	97	S W	●
3	6,4	10,8	8,2	11,3	6,3	8,8	758,8	7,8	»	70	W N W	◑
4	9,2	8,9	8,6	12,3	6,4	9,4	751,7	5,2	»	86	N	◑
5	6,2	9,7	4,8	8,9	5,7	7,3	751,1	2,8	»	76	N E	◑
6	3,5	10,5	6,2	12,2	2,4	7,3	760,7	2,»	»	80	W	◑
7	8,5	9,8	6,4	10,5	6,5	8,5	751,»	11,6	»	69	N W	◑
8	3,5	10,»	7,8	12,»	3,»	7,5	754,4	3,2	»	86	W	◑
9	5,3	10,7	3,1	11,3	4,7	8,»	752,5	8,9	»	75	W	◑
10	2,8	5,7	3,8	7,5	1,3	4,4	757,7	0,2	»	91	W S W	◑
11	4,6	8,2	4,4	10,5	3,9	7,2	753,1	4,5	»	92	W N W	◑
12	0,6	8,7	6,9	10,9	0,1	5,5	762,8	0,3	»	86	W S W	◑
13	7,8	10,7	12,2	13,4	6,2	9,8	751,6	7,4	»	97	S W	●
14	11,7	12,4	13,4	13,7	10,8	12,2	765,9	8,2	»	90	W N W	◑
15	13,»	14,6	12,»	15,2	12,4	13,8	769,»	»	»	98	W	◑
16	11,6	12,4	9,3	14,8	9,8	12,3	770,»	»	»	98	W	◑
17	8,5	11,3	9,9	15,»	8,1	11,6	771,»	»	»	90	»	●
18	9,9	8,1	8,»	12,2	6,7	9,4	774,9	»	»	97	»	●
19	8,6	12,6	11,3	14,5	7,5	11,»	775,2	»	»	96	W N W	◑
20	10,8	11,8	10,7	13,»	10,»	11,5	776,»	»	»	90	W N W	◑
21	8,9	8,6	9,9	11,»	7,6	9,3	772,»	»	»	92	W N W	◑
22	6,9	10,8	7,5	12,5	6,5	9,5	771,4	»	»	72	W N W	◑
23	9,6	12,5	12,6	15,4	7,1	11,3	761,5	»	»	88	W	●
24	11,8	10,»	5,6	12,2	7,6	9,9	751,3	2,2	»	76	N W	◑
25	2,5	6,6	3,»	6,8	1,3	4,»	755,2	1,6	»	77	N W	◑
26	0,9	-0,8	-4,5	4,1	-1,2	1,5	761,1	»	»	84	N E	◑
27	-6,»	-2,2	-3,7	-1,5	-7,2	-4,3	761,5	»	»	72	N E	⊙
28	-8,»	-5,2	-6,4	-2,5	-7,8	-5,1	761,»	»	»	95	E	◑
29	-9,5	-4,3	-4,2	-2,1	-9,7	-5,9	764,6	»	»	86	N E	●
30	-5,5	-2,»	-4,»	-1,1	-6,1	-3,6	772,1	»	»	92	S E	⊙
31												○
Totaux	162,3	245,1	174.9	298,9	124,1	211,6	22845,7	68,7	»	2556		
Maxim	13,»	14,6	13,4	15,2	12,4	13,8	776,»	»	»	98		
Minim	-9,5	-5,2	-6,4	-2,5	-9,7	-5,9	748,9	»	»	58		
Moyen	5,4	8,2	5,8	10,»	4,1	7,1	761,5	2,3	»	85		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	Minimum	Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction	Force Echelle de Beaufort 0 à 9	Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction des NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ETAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	751,4	10,1	9,5	13,2	1,5	0,3	W N W	1	82,2	N N W	4	99	1
2	756,»	7,7	4,7	13,9	0,6	1,1	S W	0	65,5	»	5	94	0
3	757,5	6,3	6,»	11,2	6,»	0,5	W	0	190,3	N N W	0	92	0
4	753,5	9,2	6,»	12,6	4,2	0,7	S W	0	91,8	W	4	93	0
5	748,9	6,1	5,4	10,1	4,2	1,3	S W	0	180,7	N W	4	96	0
6	760,2	3,4	3,»	11,5	1,»	0,0	W	0	71,»	N W	1	95	0
7	748,5	8,3	3,3	10,1	7,5	1,2	W	1	88,4	N	4	97	0
8	756,7	3,5	3,4	11,6	5,»	1,»	N W	0	184,8	»	0	»	0
9	750,3	5,3	3,3	10,6	8,»	0,5	S W	0	43,8	»	1	96	0
10	755,2	2,1	1,1	7,»	»	0,5	S S E	0	24,7	»	4	97	0
11	751,3	5,»	1,9	9,7	3,5	0,8	S W	1	41,5	»	5	97	0
12	760,9	1,1	1,»	10,6	0,9	0,5	S	0	13,6	»	8	94	0
13	762,8	8,»	0,3	14,4	5,5	0,5	S	0	17,3	»	5	88	0
14	763,2	11,3	8,»	13,8	7,»	»	W	1	207,»	»	4	»	0
15	769,6	12,8	10,4	15,3	»	0,5	S W	0	88,1	»	4	94	0
16	770,5	10,2	10,»	13,9	»	0,5	S W	0	0,2	»	8	91	0
17	774,6	8,4	8,1	12,1	»	»	S W	0	0,5	»	4	100	0
18	775,3	7,1	6,8	9,7	»	0,5	N N W	0	1,1	»	8	98	2
19	775,5	8,6	7,1	13,7	»	0,5	S W	0	0,5	»	5	94	0
20	776,7	10,6	8,6	12,1	0,7	0,5	N W	0	2,4	»	4	98	0
21	774,3	9,»	8 8	10,6	»	0,5	W N W	0	7,5	»	4	98	2
22	771,1	6,3	6,2	11,9	0,7	0,5	N N W	1	86,6	»	1	94	0
23	763,5	9,2	6,»	14,2	»	1,2	W N W	2	191,7	»	4	89	0
24	751,3	11,9	9,1	12,4	»	1,6	W	6	489,3	»	4	83	0
25	756,3	2,»	1,8	7,1	2,9	1,5	S W	0	267,9	»	0	99	2
26	758,8	1,»	0,9	1,6	»	0,5	N	4	65,1	N E	1	94	3
27	761,6	-6,»	-6,1	-1,4	»	»	N	1	293,8	»	0	»	2
28	759,9	-6,8	-6,9	-2,4	»	»	N	0	31,6	»	4	»	0
29	765,»	-8,4	-8,6	-2,3	»	»	N	0	66,5	»	0	»	0
30	772,1	-4,4	-8,9	-2,3	»	»	N N E	0	35,1	»	4	»	0
31													
Totaux	22855,5	158,9	110,2	286,5	59,2	18,1	»	18	2930,5	»	104	2270	12
Moyen.	761,9	5,3	3,7	9,6	2,»	0,6	»	1	97,7	»	3	95	0

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	7	42
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	10	69
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	15	63
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	13	56
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	16	60
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	42
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	13	55
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	13	48
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	12	57
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	12	61
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	13	77
18	Mamers.	Mauboussin, d°	P.C.	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Trotereau, d°	A.S.	144	18	66
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	A.S.	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	12	46
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	10	46
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	9	78
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	118	16	53
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	8	32
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	13	44
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	13	76
30	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	25	78
32	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	15	70
33	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	19	71
34	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	20	75
35	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	19	61
36	Le Mans — École normale.	et Bodin, élève-maître.	B.	79	16	69
37	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	18	60
38	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	16	59
39	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	20	69
40	Juillé.	Labbé, propriétaire.	d°	67	19	71
41	Amné.	Collet, cultivateur.	d°	66	»	»
42	La Guierche.	Durand, instituteur.	d°	62	11	63
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	18	54
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Foftin, d°	A.S.	40	16	65
46	Sablé.	Blais. d°	P.C.	37	10	63
			Maxim.	232	25	78
			Minim.	37	7	32
			Moyen°	97	14	60

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — NOVEMBRE 1890. — École normale.

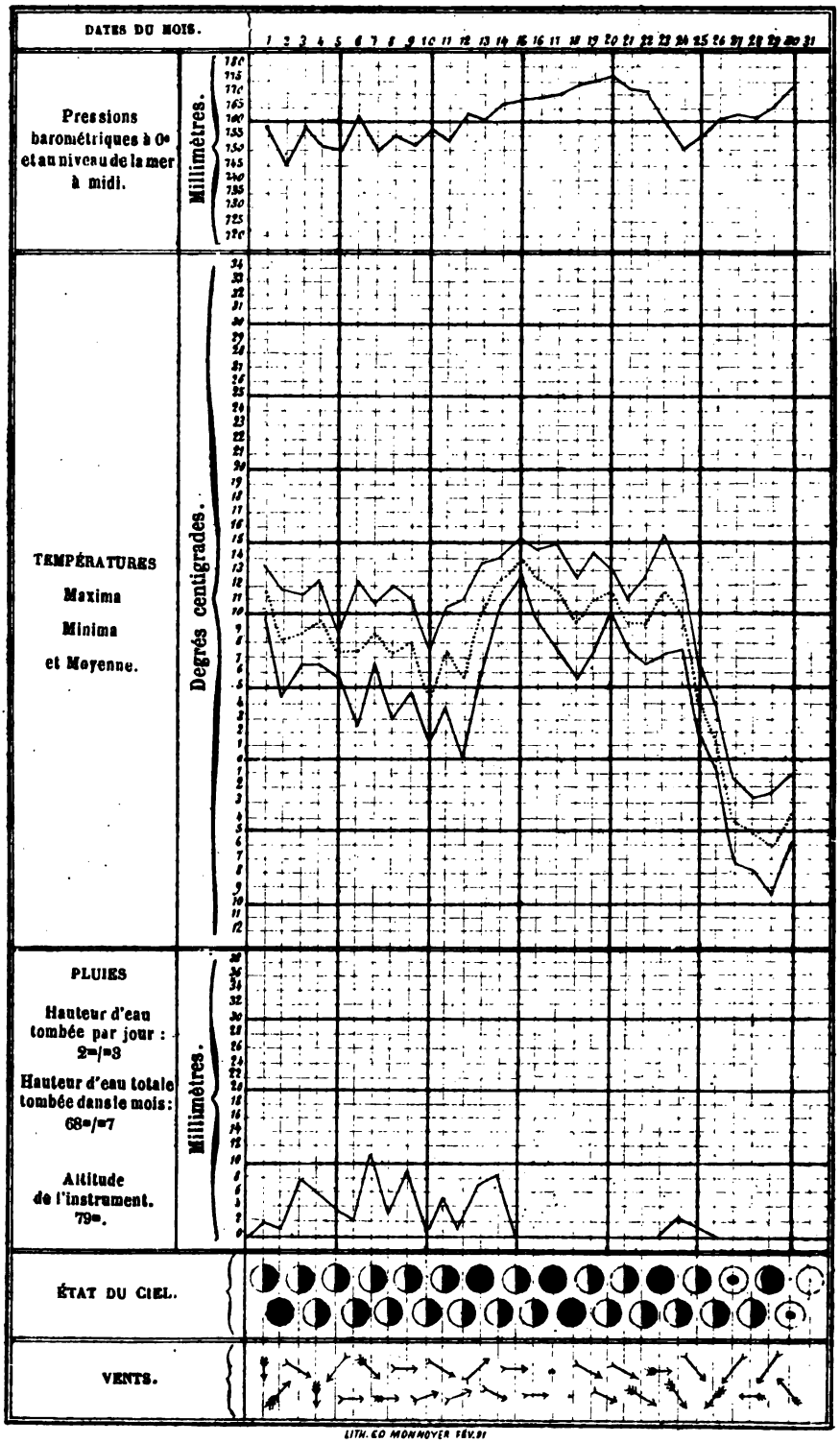

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

DÉCEMBRE 1890.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer à midi	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	-6,1	0,6	-1,3	2,7	-7,1	-2,2	763,3	»	»	92	ENE	⊙
2	-1,1	-1,7	-0,6	2,1	-3,9	-0,9	756,»	»	»	86	E	●
3	-4,8	1,8	1,2	2,9	-5,3	-1,2	753,7	»	»	89	NE	◑
4	1,4	1,2	0,8	4,6	-1,2	1,7	752,6	10,4	»	97	W	●
5	0,7	4,1	1,6	5,3	-0,1	2,6	753,3	2,3	»	93	E	◑
6	0,3	-0,1	0,6	3,»	-0,7	1,2	759,5	»	»	95	E	●
7	0,2	1,9	-1,»	4,5	-1,2	1,6	760,4	»	»	79	E	◑
8	-3,1	0,8	-1,5	1,5	-3,5	-1,»	758,7	»	»	99	SE	◑
9	-1,6	5,2	0,8	8,»	-3,»	2,5	762,6	»	»	81	E	⊙
10	-0,5	4,6	-2,»	6,3	-1,7	2,3	765,6	»	»	77	NE	⊙
11	-6,»	-4,7	-4,8	-2,»	-7,3	-4,6	765,9	»	»	86	NE	●
12	-7,»	-5,4	-6,1	-3,2	-7,8	-5,5	763,»	»	»	90	NE	●
13	-8,»	-2,»	-6,5	-0,5	-8,5	-4,5	763,4	»	»	92	E	⊙
14	-7,7	-7,2	-6,9	-2,7	-8,3	-5,5	762,6	»	»	92	NE	●
15	-9,2	-3,6	-4,1	-1,7	-9,4	-5,6	759,8	»	»	93	NE	⊙
16	-6,2	-2,3	-3,4	-1,8	-6,4	-4,1	754,1	»	»	85	SE	●
17	-4,9	-3,9	-4,9	-2,2	-4,9	-3,5	758,9	»	»	81	NW	●
18	-7,4	-4,2	-5,4	-3,6	-8,2	-5,9	760,2	»	»	95	WSW	●
19	2,6	5,7	3,1	6,9	-5,4	0,7	750,6	»	»	75	W	◑
20	3,1	6,8	1,9	8,2	3,»	5,6	757,1	6,3	»	74	SW	◑
21	-2,2	2,9	0,1	6,»	-4,»	1,»	766,4	»	»	96	E	⊙
22	-2,4	-2,9	-3,»	4,»	-3,8	0,1	769,2	»	»	92	NNE	●
23	-5,3	-3,1	-4,5	-2,7	-6,3	-4,5	759,9	»	»	87	SSE	●
24	-2,4	-0,7	-2,3	0,2	-4,3	-2,»	768,»	»	»	89	SE	◑
25	-5,1	-2,3	-5,7	0,8	-6,1	-2,7	770,9	»	»	85	NE	◑
26	-7,5	-5,7	-4,»	-1,9	-7,5	-4,7	772,8	»	»	85	NE	◑
27	-3,1	-2,1	-2,2	-1,1	-4,9	-3,»	768,1	»	»	78	E	●
28	-3,»	-2,5	-2,7	-0,3	-3,7	-2,»	764,9	»	»	84	E	●
29	-4,5	-4,2	-4,8	-2,»	-4,6	-3,3	766,»	»	»	81	NE	●
30	-6,»	-3,4	-6,4	-2,»	-6,»	-4,»	763,8	»	»	76	NE	⊙
31	-3,1	0	3,3	4,»	-8,»	-2,»	761,6	»	»	95	E	●
Totaux	109,9	-26,4	-70,7	43,3	150,1	-53,4	23612,9	19,»	»	2699		
Maxim	3,1	6,8	3,3	8,2	3,»	5,6	772,8	»	»	99		
Minim	-9,2	-7,2	-6,9	-3,2	-9,4	-5,6	750,6	»	»	74		
Moyen	-3,5	-0,9	-2,3	1,4	-4,8	-1,7	761,7	0,6	»	87		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction	VENT Force de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction des NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ÉTAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ETAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	768,6	-6,1	-6,3	2,0	»	»	N	0	39,0	»	0	»	0
2	757,3	-2,4	-6,7	1,3	»	»	NNE	0	84,6	»	4	»	0
3	755,6	-4,7	-4,9	2,7	»	»	N	0	10,2	»	0	»	0
4	754,5	1 1	-4,9	2,6	10,»	»	N W	0	8,4	»	5	»	0
5	753,8	1,2	-0,3	4,1	8,3	»	N E	0	64,1	»	4	»	0
6	757,5	0,2	0	1,2	»	»	N E	1	85,4	»	4	95	0
7	762,4	-0,8	-0,9	2,4	»	0,7	N E	0	80,9	E	2	»	0
8	758,7	-3,2	-3,4	0,6	»	»	N	0	136,3	»	0	»	1
9	761,6	-2,1	-3,2	6,»	»	»	N	0	27,5	»	0	»	0
10	765,3	-0,2	-2,4	6,3	»	»	N	0	1,7	»	4	»	0
11	767,»	-5,9	-6,1	-3,7	»	»	N	0	6,4	»	4	»	0
12	762,»	-6,6	-7,6	-3,4	»	»	N	0	15,5	»	4	»	3
13	763,5	-7,2	-7,5	-1,4	»	«	N	0	56,»	»	0	»	0
14	761,8	-7,1	-8,0	-3,0	»	»	N E	0	35,8	»	4	»	1
15	759,7	-8,8	-8,9	-2,7	»	»	N	0	4,3	»	0	»	0
16	754,8	-5,5	-9,0	-1,7	»	»	NNE	0	1,9	»	4	»	1
17	756,9	-4,5	-6.7	-2,9	»	»	N E	0	76,9	»	4	»	0
18	760,»	-6,9	-7,»	2,6	»	»	N	0	30,0	»	0	»	0
19	745,»	2,5	-7,1	6,»	1,5	»	S	1	111,8	»	4	»	0
20	755,8	3,»	2,1	7,6	»	»	S W	1	150,1	»	0	»	0
21	764,1	-2,4	-2,5	4,6	»	»	N	0	27,4	»	0	»	0
22	769,5	-2,9	-3.8	-2,4	»	»	N	0	18,5	»	8	»	0
23	764,6	-4,2	-4,4	-1,5	»	»	N. E	0	4,0	»	8	»	0
24	767,3	-2,1	-4.4	0,1	»	»	N	0	0,8	»	4	»	1
25	769,8	-4,3	-4,4	-1,4	»	»	N	1	148,3	N E	0	»	0
26	772,»	-6,4	-6,6	-2,4	»	»	N	0	92,4	»	4	»	2
27	769,»	-3,»	-7,2	-1,4	»	»	N E	1	66,1	»	4	»	0
28	765,2	-2,2	-3,2	-0,9	»	»	N E	0	70,0	»	4	»	0
29	766,»	-4,»	-4,1	-3,8	»	»	N E	0	39,4	»	4	»	0
30	764,2	-4,7	-4,8	-3,1	»	»	N	1	49,5	»	4	»	0
31	760,9	-3,7	-8,»	4,1	»	»	N E	1	160,5	»	5	»	0
Totaux	23614,4	103,9	152,2	18,5	19,8	0,7	»	7	1703,7	»	92	95	9
Moyen.	761,8	-3,3	-4,9	0,6	0,6	0,0	»	»	55,0	»	3	95	0

N° d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	1	2
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	3	15
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	2	16
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	1	13
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	7	29
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	4	23
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	3	8
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	3	16
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	3	22
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	1	30
18	Mamers.	Mauboussin, d°	P.C.	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	4	23
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	A.S.	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	2	13
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	2	3
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	0	0
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	118	3	11
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	2	18
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	0	0
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	3	27
30	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	4	25
32	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	0	0
33	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	0	0
34	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	5	24
35	Le Mans: École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	5	14
36		et Bodin, élève-maître.	B.	79	3	19
37	Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	2	19
38	Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	3	20
39	Pontlieue.	Beloin.	d°	51	5	20
40	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
41	Amné.	Collet, cultivateur.	d°	66	»	»
42	La Guierche.	Durand, instituteur.	d°	62	4	21
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	3	24
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	3	6
46	Sablé.	Blais. d°	P.C.	37	2	10
			Maxim.	232	7	29
			Minim.	37	0	0
			Moyen	97	3	15

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — DÉCEMBRE 1890. — École normale.

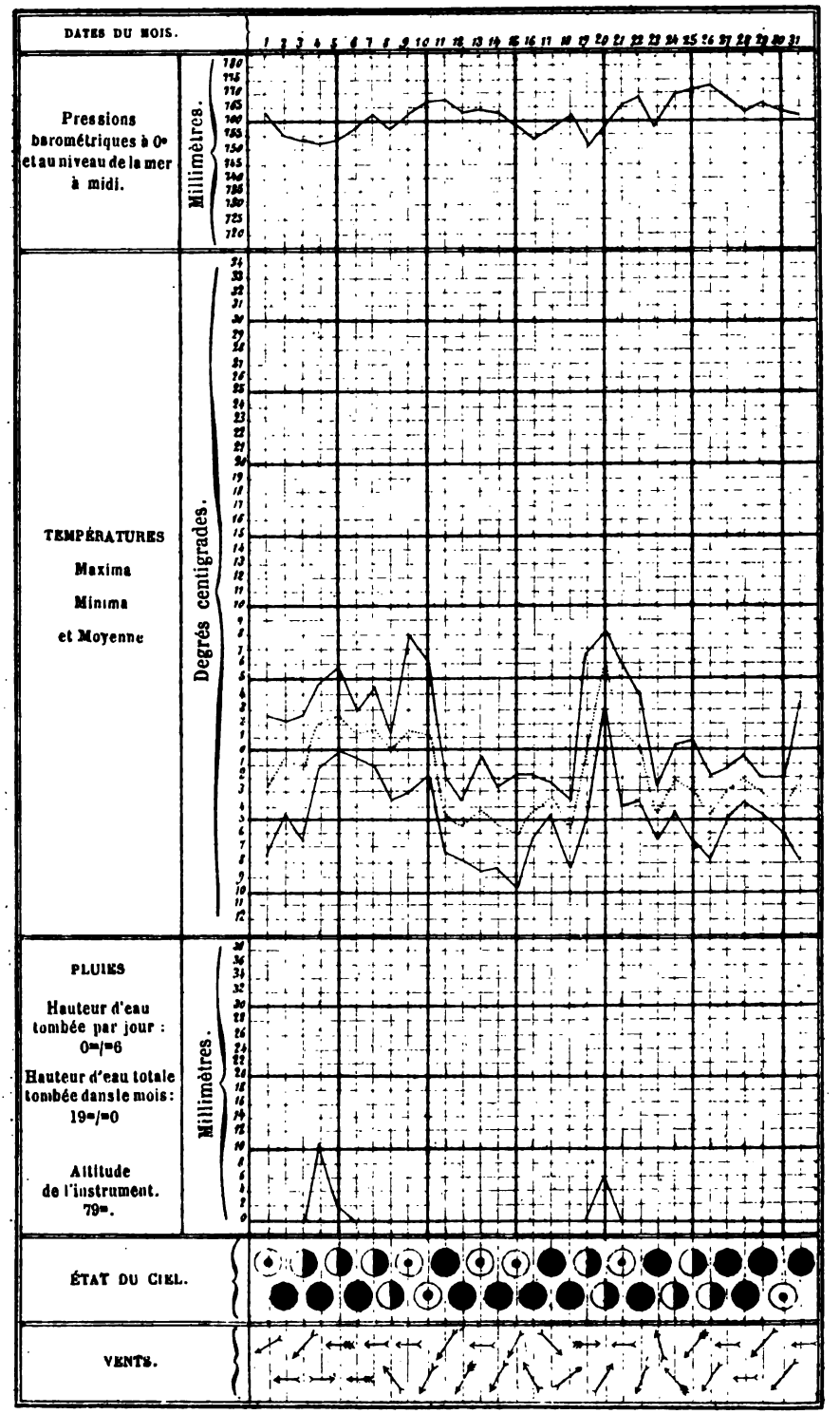

LITH. ED. MONHOVER, MARS 91.

ÉTUDE
SUR LA DÉMOGRAPHIE
ET LA DÉPOPULATION DE LA SARTHE

Par M. le Dr A. MORDRET, membre titulaire

Au moment ou la question de la dépopulation de la France est posée devant nos grandes académies (*Acad. de méd. Acad. des sciences morales et politiques*), alors que les meilleurs esprits se préoccupent d'une situation qui peut devenir menaçante pour le pays, en discutent les causes et cherchent les moyens d'y remédier, il m'a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt de présenter quelques détails sur la démographie de notre département ; d'autant que s'il existe sur ce sujet un certain nombre de documents, ils sont épars, ou du moins je ne sache pas qu'ils aient encore été rassemblés. Ce travail pour être complet exigerait de longs développements; il s'y rattache en effet de nombreuses questions incidentes. Je ne ferai qu'effleurer celles qui sont le plus à l'ordre du jour.

I. — Esquisse topographique — Produits du sol

Sans vouloir faire ici la topographie du département, je crois cependant utile de l'esquisser à grands traits, parce que l'état graphique d'un pays n'est pas sans exercer une grande influence sur sa richesse, ses ressources, sa salubrité, sur le caractère, les mœurs, les usages de ses habitants et dès lors sur les mouvements de sa population.

La Sarthe présente une superficie de 629,6 hectares,

sur lesquels plus des 2/3 sont des terres labourables. Celles-ci occupent en effet plus de 422,000 hectares. Les prairies naturelles et pacages de toute sorte en occupent 70,000 environ, les forêts et bois de toute nature 79,000, les vignes de 9,000 à 10,000; on estime qu'il reste encore plus de 20,000 hectares de landes et terres vagues, ces 600,000 hectares formeraient les superficies productives du département. Les 28,000 à 29,000 hectares restants représenteraient la superficie des principaux cours d'eau, voies de transport, propriété bâtie, etc.

Le sol du département est varié; il appartient pour sa plus grande partie au calcaire jurassique : l'un des plus riches terrains connus. Celui-ci occupe en effet le sud-ouest, l'ouest, le nord, le nord-est du département, où il est rejoint par le terrain crétacé qui remonte du sud à l'est la vallée du Loir, semée presque partout d'énormes blocs de tuffeau. Au centre, au-dessous du Mans, on trouve le grès vert qui se répand dans l'est en suivant la vallée de l'Huisne. Toute la partie du département située à droite de la Sarthe et de l'Huisne est fertile et propre surtout à la culture des céréales. Sur la gauche de ces rivières la terre est en général moins bonne; à l'est et au centre du département il y a des contrées assez étendues, sablonneuses et même tourbeuses, mais au sud la terre redevient de bonne qualité, on y cultive surtout la vigne. Chacun sait qu'à Sablé se trouvent des carrières de marbres estimés et de bon anthracite. Enfin les vallées dans les quelles coulent nos rivières sont remplies d'excellentes terres d'alluvion et couvertes de riches prairies.

Il n'y a dans la Sarthe ni grands plateaux ni grandes élévations de terrain, mais beaucoup de mamelons et de vallées. Ses trois rivières principales reçoivent comme affluents plus de 460 cours d'eaux portant un nom, ruisseaux ou petites rivières dont quelques-unes ont une importance réelle. Tous ces cours d'eau représentent une longueur de 6,000 kil. et leur régime est réglementé de manière à les utiliser le mieux

possible, soit au profit de l'agriculture, soit comme moteurs de près de 700 usines diverses. Le département de la Sarthe est donc fort bien arrosé, sauf peut-être sur quelques points élevés. De plus, les étangs et les marécages n'y occupent plus autant d'étendue qu'autrefois et ne peuvent guère nuire à la salubrité que sur des espaces restreints.

Quant à ce qui concerne la climatologie du département, il suffira de dire que n'étant pas très éloigné de la mer et que n'étant qu'à une altitude moyenne de 70 à 80 mètres au-dessus d'elle, nous ressentons un peu le contre-coup des tourmentes assez fréquentes de la Manche et de l'Océan, que notre climat est un peu maritime. Les vents nord-ouest et sud-ouest dominent ; le ciel est assez souvent couvert; les pluies sont assez fréquentes. On a constaté par des observations udométriques qu'il tombait en moyenne près de 600 mmc. d'eau chaque année. Toutefois il en tombe davantage dans les arrondissements du Mans et de Mamers, plus rapprochés de la mer, que dans ceux de La Flèche et de Saint-Calais, qui en sont plus éloignés. Il tombe aussi d'ordinaire un peu plus d'eau en été et en automne que pendant l'hiver et le printemps.

Les saisons ne sont pas toujours très bien dessinées. Il n'est pas rare que les hivers se prolongent, qu'ils soient humides et peu rigoureux. Si le thermomètre descend presque chaque année à 8° où 10° au-dessous de 0, même plus bas quelquefois, il ne s'y maintient pas longtemps et la moyenne des mois froids dépasse rarement — 2° à — 3° ; elle n'atteint même pas toujours 0°, ainsi qu'il en a été des années 1888 et 1889. — L'été est presque toujours tardif et empiète un peu sur l'automne. Les chaleurs s'élèvent parfois jusqu'à 28° et 30°, mais rarement au-dessus et ce n'est alors que pour peu de jours. La moyenne de la température pendant la saison chaude n'est guère que de 20° à 22°. Dans les saisons intermédiaires la température varie entre 8° et 14°. — Il convient d'ajouter que le thermomètre éprouve parfois des écarts assez brusques en été par suite d'orages qui refroidissent l'atmo-

sphère, mais elles n'ont jamais rien d'excessif. Somme toute notre climat est doux et sain, bien qu'un peu humide.

Quant à ce qui concerne la pression barométrique, ses oscillations sont assez fréquentes, mais sans être d'ordinaire très étendues. En consultant les bulletins de la Société météorologique du département, j'ai trouvé que la moyenne était aux environs de 750 m. m. et que malgré les tempêtes de la Manche que nous ressentons assez souvent, les écarts barométriques se tenaient entre 740 m. m. et 770 m. m.

La nature variée de notre sol, son irrigation abondante et facile, la douceur habituelle de notre climat, rendent notre département propre à recevoir toutes les cultures, ainsi qu'à l'élevage qui s'y fait sur une assez vaste échelle. La Sarthe est en effet essentiellement agricole. Elle est sous ce rapport du petit nombre des départements qui peuvent se suffire à eux-mêmes. Elle produit snrtout du blé, de l'orge, du seigle de l'avoine. On y fait aussi un peu de maïs et de blé noir. Les céréales ne sont du reste pas les seuls produits de notre sol. Indépendamment des fourrages assez abondants que produisent nos prairies naturelles, on y fait beaucoup de prairies artificielles, trèfles, sainfoins, luzernes, lisettes, etc. Les pommes de terre réussissent aussi partout. Ces divers produits permettent d'élever, selon les localités, des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons, des volailles dont il est fait un assez grand commerce. Le chanvre est aussi une culture d'un bon rapport. Au midi du département, les vignes donnent un vin ordinaire qui se consomme généralement sur place, mais dont quelques crus sont cependant estimés. Au nord et à l'ouest les arbres fruitiers sont nombreux ; les cidres et poirés de la Sarthe ne le cèdent guère à ceux de la Normandie.

Il est un moyen simple d'apprécier notre fortune agricole c'est de la déduire de celle de la France entière. Celle-ci peut être, en nombre rond, évaluée à 7 milliards. Les documents publiés par le Directeur de l'agriculture sur la récolte de 1889,

année qu'on peut regarder comme moyenne, ont été résumés très sommairement ainsi qu'il suit :

Céréales	3.391.909.000 fr
Pommes de terres	552.000.000
Betteraves fourragères	142.754.000
Fourrages naturels et artificiels	1.541.559.000
Cultures industrielles	300.159.000
Vignes	758.330.000
Fruits	177.265.000
Vers à soie	30.000.000
	6.803.914.000

Plus de 7 milliards certainement si l'on tient compte des nombreuses omissions et non compris la production animale qui doit être à peu près équivalente.

Notre sol, l'un des meilleurs dans son ensemble, représente comme étendue un peu plus que la 82e partie de la France. Sa production agricole moyenne établie sur cette base représenterait donc plus de 85 millions de francs, chiffre évidemment trop faible, car s'il est des départements plus productifs que le nôtre, le plus grand nombre le sont moins. On peut du reste arriver à une appréciation plus exacte en faisant le relevé direct de nos principaux produits. La difficulté principale est de donner à chacun d'eux leur vraie valeur vénale, car très souvent les mercuriales manquent et, alors même qu'elles existent, leurs fluctuations fréquentes en rendent les moyennes incertaines. J'ai sous les yeux le résumé officiel de la statistique agricole du département pour l'année 1890, qui peut, aussi bien que l'année 1889, être considérée comme moyenne ; ce document me paraissant de nature à intéresser un assez grand nombre de personnes, je crois devoir le reproduire dans presque tous ses détails.

Le prix moyen des céréales n'ayant pas été établi dans le tableau officiel de notre statistique agricole, j'ai dû pour combler cette lacune consulter divers agronomes, et c'est d'après leurs indications que j'ai donné le prix de l'hectolitre

Céréales en 1890

DÉSIGNATION DES CULTURES	Superficie cultivée	PRODUCTION TOTALE DES GRAINS	Moyenne par hectare de grain	Poids moyen de l'hectol. de grain	Prix moyen de l'hectol. de grain	Valeur approximative de la récolte
	HECTARES	HECTOLITRES	HECTOL.	KILOGR.	FRANCS	FRANCS
Froment...	77.490	1.084.860	14.»»	76.18	18	19.227.480
Méteil.....	25.295	341.482	13,50	72,91	14	4.780.748
Seigle.....	21.114	253.368	12.»»	70,28	10	2.533.680
Orge.....	24.933	674.893	15,02	62,60	13	8.773.609
Sarazin.....	1.047	13.192	12,60	55,15	10	131.920
Avoine.....	36.181	591.559	16,35	47,50	8	4.732.472
Maïs.....	114	1.368	12,»»	72,»»	10	13.680
	186.174	2.960.722				40.193.589
		QUINTAUX MÉT.			QUINTAL	
Pailles.....		3.862.331	15,66	»	2,50	9.655.827
						49.985.916

de chaque sorte de grain et que j'en ai déduit la valeur approximative de chaque récolte.

Tous ces prix ont été établis, je crois, plutôt faibles que forts. Les pailles par exemple, ne sont cotées qu'à 2 fr. 50 le quintal métrique, bien que leur prix de vente soit beaucoup plus élevé, parce que la plupart des fermiers n'ont pas le droit de les vendre et que, transformées en fumiers, elles ne rapportent guère plus de 2 fr. 50, au dire des personnes compétentes que j'ai consultées.

Toujours est-il que les céréales seules produisent dans le département 50 millions de francs, bon an mal an, sur lesquels les grains comptent pour plus de 40 millions. Leur récolte est de 3 millions d'hectolitres environ dont plus d'un tiers en froment. Or notre consommation annuelle n'est pas évaluée à plus de 180,000 hectolitres de celui-ci et à plus de 1,700,000 hectolitres des autres grains. Nous devons donc pouvoir exporter chaque année 8 à 900,000 hect. du premier, représentant une valeur d'environ 16 millions, et près de 200,000 hect. des seconds qui au prix moyen de 10 fr. en ont une de 2 millions.

Quant à nos autres productions agricoles, leur estimation vénale a été faite dans le tableau statistique et je n'ai qu'à le copier, tout en faisant observer que les évaluations en quantité aussi bien qu'en numéraire ne sauraient être qu'approximatives.

Productions agricoles principales en 1890.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	SUPERFICIE CULTIVÉE	PRODUCTION TOTALE	PRODUCTION MOYENNE par hectare	VALEUR TOTALE	VALEUR MOYENNE du quintal métrique
	hect.	quint. met.	quint. m.	FR.	fr.
Pommes de terre.....	39.366	2.594.215	65 90	10.766.008	4.15
Betteraves fourragères.	3.492	518.911	148.60	1.686.460	3.25
Prairies artificielles — Trèfle.....	37.880	1.276.556	33.70	5.706.205	4.47
Prairies artificielles — Luzerne.....	3.452	150.458	43.58	684.492	4.55
Prairies artificielles — Sainfoin.....	5.881	186.486	31.71	792.565	4.25
Prairies artificielles — Mélange de légumineuses.....	1.208	40.564	33.58	172.397	4.25
Fourrages naturels.....	10.386	290.808	28 »	1.110.886	3.82
Prairies temporaires, ray-gras, graminées diverses, seules ou associées.....	2.856	77.112	27 »	304.592	3.95
Prés naturels — 1re coupe..	56.646	1.690.380	30 »	9.601.497	5.65
Prés naturels — regains...	3.825	73.287	19.16	267.497	3.65
Herbages.....	8.521	105.317	12.36	779.360	7.40
Chanvre — filasse	7.020	42.120	6 »	2.527.200	60 »
Chanvre — graine.....		23.515	3.25	564.408	24 »
Fruits — Châtaignes.....	»	7.264	»	168.088	23.14
Fruits — Noix.....	»	4.163	»	84.727	20.55
Fruits — (1) Pommes à cidre	»	19.000	»	342.000	18 »
Fruits — Prunes.....	»	2.748	»	54.260	20 »
		hectol.	hect.		Pr. de l'hec.
Vignes — 4 ans et au-dessus.	8.706	78.380	9 »	2.802.085	35.75
Vignes — moins de 4 ans	542	2.000	3.50	70.700	35.35
				38.485.427	
Report de la valeur des céréales.....				49.985.916	8.91
Valeur totale des principales récoltes.....				88.471.343	

(1) La récolte des fruits à cidre n'a guère été que de moitié de ce qu'elle est annuellement. — Il a été fait cependant 38.370 hectolitres de cidre.

En faisant l'addition des deux tableaux on constate que la valeur de nos récoltes peut être estimée à 88 millions et demi de francs, ce qui concorde assez bien avec la première évaluation, puisque la différence n'est que de 2 millions et demi à notre profit.

Il reste à essayer d'apprécier nos richesses animales.

La statistique officielle du nombre des têtes d'animaux

Statistique des animaux de ferme en 1890

NOMBRE D'EXISTENCES PAR CATÉGORIE D'ANIMAUX	EFFECTIFS DES TÊTES EXISTANTES AU 31 déc. 1890	TÊTES ENLEVÉES AU COURS DE 1890 par maladies, accidents, etc.	PRIX MOYEN DE CHAQUE TÊTE	VALEUR APPROXIMATIVE TOTALE DE CHAQUE ESPÈCE
	NOMBRE	NOMBRE	FRANCS	FRANCS
ESPÈCES — Chevaline (adul. et jeu e)	60.198	1.655	250	15.049.500
Mulassière id.	160	4	50	8.000
Asine id.	7.100	129	35	248.500
BOVINE — Taureaux	3.929	44	120	471.480
Bœufs de travail	1.045	9	200	209.000
Bœufs à l'engrais	14.564	163	250	3.641.000
Vaches	105.742	1.224	200	21.148.400
Élèves de plus d'un an — Bouvillons	17.387	194	80	1.390.960
Élèves de plus d'un an — Génisses	24.268	361	80	1.941.440
Élèves de 6 m. à 1 an.	24.419	371	50	1.220.950
Veaux au-des. de 6 m.	15.699	334	40	627.960
OVINE — Béliers de plus de 2 ans	1.337	23	40	13.480
Moutons id.	6.839	264	35	239.365
Brebis id.	21.233	749	35	742.390
Agneaux de 1 à 2 ans.	12.201	451	30	366.630
Agneaux de moins de 1 an.	11.589	450	10	115.890
Porcine adulte et jeune.	100.575	3.069	30	3.017.250
Caprine id.	21 552	433	10	215.520
Volailles, poules, oies, etc...	»	»	»	»
				50.367.015

PRINCIPAUX PRODUITS ANIMAUX

	PRODUCTION TOTALE	VALEUR MOYENNE	VALEUR TOTALE
Lait en hectolitres	1.257.700	15,70 l'hect.	19.746.047
Laine en suint, quintal métrique.	2.040	160,50 le q. m.	327.420
Miel, en kilogrammes	81.873	1,35 le kil.	110.528
Cire id.	22.424	2,70 id.	60.544
Œufs id.	»	»	»
			20.243.539
TOTAL GÉNÉRAL DE LA PRODUCTION ANIMALE			70.610.554

peut être considérée comme exacte pour l'espèce chevaline surtout. Mais il est des bêtes de tout prix. Si nous avons des chevaux qui ne valent pas 40 francs, nous en avons aussi de plusieurs milliers de francs. Les écarts, pour être moins grands

dans les autres espèces, ne laissent pas que de l'être encore beaucoup. D'autre part le cours des prix de vente change assez fréquemment, on n'arriverait donc pas à une évaluation exacte, même en estimant chaque tête à part, s'il était possible de le faire.

Tout ce qui se peut, c'est de savoir à peu près ce que dans un certain nombre de fermes d'importance diverse, on estime en bloc les animaux de chaque espèce et d'en déduire des moyennes, bien loin d'être exactes assurément mais qui permettent pourtant une certaine approximation. C'est en procédant de la sorte que j'ai établi les prix moyens ajoutés au tableau officiel ci-dessus. Il est presque inutile de dire que pour le faire je me suis aidé des conseils qu'ont bien voulu me donner les personnes très compétentes que j'ai consultées, et que pour éviter une évaluation trop optimiste de notre richesse, j'ai, conformément aux conseils reçus, abaissé plutôt qu'élevé les moyennes.

D'après ces documents la fortune agricole du département se chiffrerait donc en nombre rond par près de 160 millions de francs. Mais il s'en faut que tout ait été compris dans cette statistique. C'est ainsi qu'il faudrait y ajouter les produits de la culture maraîchère et horticole, ceux que donne l'élevage des animaux de basse-cour, etc.... Sans vouloir hasarder aucun chiffre, faute de données suffisantes pour le faire, il est tout au moins certain que ces produits omis représentent une somme élevée.

Ce n'est pas tout encore : le département de la Sarthe contenait autrefois d'immenses forêts qui ont été en parties défrichées, mais dont il reste çà et là des tronçons qui constituent des bois de rapport ou de plaisance. Il reste même encore quelques grandes forêts : celle de Perseigne au Nord, de Jupille au Sud appartiennent à l'État ; puis à l'Ouest sont les forêts de la Charnie et de Sillé, au centre celle de Bonnétable ; à l'Est est celle de Vibraye, au Sud celle de Précigné, etc., qui appartiennent à des particuliers. Ces

diverses forêts dont la superficie varie entre 1,000 et 5,000 hect. contiennent des essences diverses dans lesquelles le chêne domine. On a fait aussi dans les landes sablonneuses, longtemps restées incultes, de grandes plantations de pins qui réussissent fort bien. Enfin nos haies, presque toujours touffues et bien plantées d'arbres fruitiers ou de chauffage, sont aussi d'un rapport qui n'est pas à négliger. Cette grande quantité d'arbres disséminés partout draine le sol et l'assainit. Souvent aussi les émanations balsamiques qui s'en échappent sont de nature à purifier l'air.

La Sarthe est un pays de bocage, partant, de petite et de moyenne culture, dans lequel la propriété est extrêmement divisée et appartient en grande partie aux cultivateurs. Les grandes exploitations sont rares et les grands propriétaires terriens partagent leurs domaines en fermes d'une contenance moyenne de 15 à 30 hect. Les exploitations de 40 à 50 hect. sont déjà l'exception, il y en a fort peu de plus étendues. Par contre, il y a beaucoup de petites fermes, de bordages d'une contenance de 8 à 10 hect. et beaucoup plus encore au-dessous. Cette extrême division de la propriété a pour résultat d'en tenir partout le prix assez élevé, mais surtout autour des villes principales. Le nombre des grandes propriétés tend toujours à diminuer ; quand une d'elles est mise en vente, elle ne trouve que difficilement un acquéreur pour le prix qu'on en exige. On la morcelle et les parcelles, presque toujours achetées par les paysans, se vendent bien au-delà du prix qu'on obtiendrait autrement. Il n'en faudrait pas inférer que le paysan de la Sarthe soit toujours riche, mais il est économe et envieux de posséder un coin de terre si petit qu'il soit. Assez souvent il achète au delà de ce que lui permettent ses ressources ; alors loin d'améliorer son sort, il en résulte pour lui une gêne extrême, quelquefois la ruine.

Néanmoins, le bien-être de notre population rurale a beaucoup augmenté et augmente chaque jour. Elle est mieux logée, mieux nourrie et commence même à éprouver le besoin

d'un certain confort qu'elle ignorait complètement il y a 40 à 50 ans, je dirais volontiers d'un certain luxe. C'est que malgré des misères trop poignantes encore, il y a certainenement dans nos campagnes bien plus d'aisance qu'autrefois. C'est le résultat des progrès qu'a faits l'agriculture dans le département, progrès dus aux efforts des comices et des sociétés agricoles ainsi qu'à l'exemple donné par quelques initiateurs qui ont introduit dans le pays un meilleur système d'irrigations, qui ont fait faire de nombreux drainages, qui ont appris à nos cultivateurs à se servir mieux des engrais, à les approprier à la nature des terrains, à les employer en plus grande quantité, ce qui a permis d'obtenir un meilleur rendement des terres, d'en mettre en rapport beaucoup qui restaient incultes, de dessécher des étangs, des marécages improductifs et malsains qui sont devenus d'excellentes prairies. L'emploi de la chaux, de la marne, des engrais artificiels phosphatés a transformé plusieurs contrées du département.

Ces résultats sont aussi dus en bonne partie à la multiplication et à l'amélioration des voies de communication. Celles-ci sont nombreuses dans la Sarthe : routes et chemins vicinaux, pris dans leur ensemble, n'y mesurent pas moins de 5,000 kil. bien entretenus. Un réseau de chemins de fer déjà très complet, développant 700 kil. de voies larges ou étroites, s'augmente tous les jours. Deux rivières navigables : l'une, la Sarthe, depuis Le Mans et qu'il serait possible de rendre telle bien au-dessus de cette ville ; l'autre, le Loir, navigable depuis Château-du-Loir, ou plutôt depuis Coëmont, rendent faciles les communications et le transport des produits dans toutes les directions, soit entre les plus petites communes, soit entre elles et le chef-lieu, soit avec les autres départements. Des débouchés nouveaux ont été ainsi ouverts à l'exportation aussi bien qu'à l'importation ; la valeur de nos produits s'est augmentée et ceux de l'extérieur nous sont arrivés avec moins de frais. Tout ceci a puissamment con-

tribué au développement du bien-être général et par contre-coup à celui de l'hygiène et de la santé publiques.

Ce sont assurément là des éléments de prospérité pour un pays, mais le commerce auquel donne lieu nos produits agricoles n'est pas le seul qui se fasse dans le département. L'industrie s'y trouve représentée par des usines importantes. Bien que les minerais de fer y soient assez abondants, les forges en ont il est vrai disparu, mais il y reste des fourneaux de seconde fusion ; il y a une fonderie de cloches, plusieurs minoteries, des carrières de marbre, de pierres de taille, une mine d'anthracite, des briqueteries, tuileries et poteries importantes, dans lesquelles la fabrication des tuyaux de terre cuite pour drainages et caniveaux se fait surtout en grand. Il y a une papeterie, des scieries mécaniques, de grands chantiers de construction de machines agricoles ou autres. L'industrie toilière, pour y être moins florissante qu'autrefois, est encore cependant largement représentée, etc. Ces usines, ces grands établissements industriels sont une source de bien-être pour les localités dans lesquelles ils se trouvent. Ils procurent un travail rémunérateur à bon nombre d'ouvriers et donnent lieu à des transactions commerciales importantes.

Toutefois je ne crois pas qu'ils soient encore assez nombreux pour exercer une très grande influence sur nos mœurs et coutumes. Le département est et reste avant tout un département agricole.

II. — Diminution de la population départementale

Il semblerait, d'après ce qui précède, que notre population rurale dût s'accroître ou tout au moins se maintenir. Il n'en est rien ; depuis quarante ans elle n'a cessé de décroître. Le tableau ci-joint permet de suivre ce mouvement dans chaque canton et dans nos villes principales.

Au dénombrement de 1846 la Sarthe comptait 474,876 habitants ; elle en avait gagné 7,988 depuis dix ans. Cependant on eût pu déjà prévoir la décadence, car la population

avait bien augmenté de 11,224 habitants dans 18 cantons contenant des centres urbains, mais elle avait diminué de 3,236 habitants dans les 15 autres cantons, c'est-à-dire dans ceux qui sont plus exclusivement agricoles. Ce fut du reste la ville du Mans qui bénéficia surtout de ce déplacement, puisque pendant cette période on la vit s'accroître de près 3,000 habitants

De 1846 à 1856 le département perd 7,683 habitants; cette diminution porte sur 28 cantons qui en perdent 11,687, alors que les 5 cantons restants n'en gagnent que 4,004. Il ne s'agit donc plus ici d'un simple déplacement de la population, il y a une diminution réelle. Pendant cette période la ville du Mans a vu sa population s'augmenter de plus de 7,000 habitants, il est vrai qu'elle s'est annexée l'importante commune de Sainte-Croix. La plupart des villes principales du département ont vu leur population rester stationnaire ou diminuer. Il en faut excepter les seules ville de Sablé et de Sillé qui ont gagné quelques centaines d'habitants. La campagne a donc seule souffert.

De 1856 à 1866 l'abaissement total de la population a été moins considérable que pendant la décade précédente, n'ayant été que de 3,574 habitants. Mais le dépeuplement ne s'est pas ralenti dans les communes rurales; 25 cantons ont perdu 11,809 habitants, un peu plus que dans la précédente période. Les 8 cantons restants en ont gagné 8,035. Mais c'est toujours la ville du Mans qui les accapare; elle s'est annexée les communes de Pontlieue, Saint-Pavin, Saint-Georges du Plain et a gagné plus de 10,000 âmes. Les villes de Sablé, Sillé, Fresnay, Mayet, se sont aussi légèrement accrues; celle de La Flèche s'est annexée Sainte-Colombe, ce qui a grossi sa population de plus de 2,000 âmes. Toutes les autres villes sont restées stationnaires ou bien ont vu diminuer leur population.

Pendant la période suivante, 1866 à 1876, le département subit une perte énorme: 17,380 habitants. Il est vrai que cette période correspond à la guerre franco-allemande, dont

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION PAR PÉRIODES DÉCENNALES DE 1836 A 1886

CANTONS	1836	1846			1856			1866			1876			1886			Augmentation en 40 ans	Diminution en 40 ans
	Population	Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution		
Arrondissement du Mans																		
Ballon	17.119	16.513	»	606	15.735	»	778	14.847	»	475	14.372	»	475	13.774	»	598	»	2.739
Conlie	15.139	15.050	»	89	14 987	»	63	14.406	»	581	13.487	»	919	12.196	»	1.291	»	2.854
Ecommoy	16.415	17.061	646	»	16.731	»	330	16.682	»	49	16.084	»	598	15.797	»	287	»	1 264
Loué	15.371	15.835	464	»	15.703	»	132	14.806	»	897	13.189	»	1.617	12 162	»	1.027	»	3.673
1re Le Mans	21.925	25.855	4.630	»	29.022	3.167	»	34 530	5.508	»	38.767	4 237	»	42.956	4.189	»	17 101	»
2e Le Mans	15.480	16.908	1.428	»	17.292	384	»	18.910	1.618	»	19.260	350	»	22.526	3.266	»	5.618	»
3e Le Mans	19 087	19.038	»	49	18.948	»	90	18.714	»	234	17.507	»	1.207	16.838	»	669	»	2.200
Montfort	17.018	17.010	»	8	16 894	»	116	16.397	»	497	15.820	»	577	15.106	»	714	»	1 904
Sillé	16.721	16.666	»	55	16.448	»	318	16.072	»	376	14.949	»	1.123	13 905	»	1.014	»	2.761
La Suze	11.092	11.972	880	»	11.698	»	274	11.384	»	314	10.863	»	521	10.558	»	305	»	1.414
	161.667	171.908	8.048	807	173.458	3.551	2.001	176.748	7.126	3.836	174.298	4.587	7 037	175.818	7.455	5.935	22.719	18.809
Arrondissement de Mamers																		
Beaumont	16.616	15.686	»	930	15.065	»	621	14.362	»	703	13.224	»	1.138	11.956	»	1.268	»	3.730
Bonnétable	12.937	12.013	»	924	11.238	»	775	10.767	»	471	10.150	»	717	9.493	»	557	»	2.520
La Ferté	13.767	14.009	242	»	13.692	»	317	13.828	136	»	13.504	»	324	12.688	»	816	»	1.321
Fresnay	17.406	17.626	220	»	16.890	»	736	16.483	»	407	14.954	»	1.529	13 568	»	1.386	»	4.058
La Fresnaye	7.796	7.716	»	80	7.015	»	701	6.826	»	189	6.474	»	352	5.571	»	903	»	2.145
Mamers	18.783	18 893	110	»	17.855	»	1.038	16.842	»	1.013	15.478	»	1.364	15.618	140	»	»	3.275
Marolles	15.436	14.647	»	789	13.804	»	843	12.721	»	1.083	12.038	»	683	11.284	»	754	»	3.363
Montmirail	8.921	8.975	51	»	8.741	»	234	8.624	»	117	8.039	»	585	7.656	»	383	»	1.319
Saint-Paterne	12.361	12.693	332	»	12.516	»	177	12.417	»	99	10 867	»	1.550	9.678	»	1.189	»	3.015
Tuffé	9.418	9.108	»	310	8.942	»	166	8.851	»	97	8.564	»	287	8.154	»	410	»	954
	133.441	131.366	955	3.033	125.758	»	5.608	121.721	136	4.173	113.192	»	8.529	105.666	140	7.666	»	25.700
Arrondissement de La Flèche																		
Brûlon	13.257	13.500	143	»	13.240	»	260	12.206	»	1.034	11.267	»	939	10.435	»	832	»	3.065
La Flèche	18.863	19.405	542	»	19.480	75	»	18.799	»	681	18.597	»	202	18.573	»	24	»	832
Le Lude	11.792	11.771	»	21	11.974	203	»	12.064	90	»	11.672	»	392	11.547	»	125	»	924
Malicorne	11.549	12.140	591	»	12.103	»	37	12.138	35	»	11.635	»	503	10.987	»	648	»	1.153
Mayet	11.441	11.473	32	»	11.439	»	34	11.568	129	»	10.930	»	638	10 383	»	547	»	1.090
Pontvallain	13.516	13.889	373	»	13.203	»	686	12.748	»	455	12.189	»	559	11.585	»	604	»	2.304
Sablé	17.425	19.748	2.323	»	19.683	»	60	20.167	479	»	19.722	»	445	19.060	»	662	»	688
	97.943	101.926	4.004	21	101.127	278	1.077	99.690	733	2.170	96 012	»	3.678	92.570	»	3.442	»	9.356

Arrondissement de Saint-Calais

CANTONS	1836	1846			1856			1866			1876			1886				
	Population	Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution	Augmentation en 40 ans	Diminution en 40 ans
Bouloire	10.876	10.690	»	186	10.865	175	»	10.905	40	»	10.526	»	379	9 962	»	564	»	728
Saint-Calais	15.713	15.223	»	496	14.253	»	970	13.914	»	339	13.072	»	842	13.298	226	»	»	1.925
La Chartre	10.790	10.233	»	557	9.588	»	645	9.389	»	199	9.169	»	220	9.466	297	»	»	767
Château-du-Loir	13.441	13.081	»	360	12.379	»	702	12.148	»	231	11.737	»	411	12.057	320	»	»	1.224
Grand-Lucé	11.075	11.131	56	»	10.592	»	539	9.967	»	625	9.363	»	604	8 782	»	581	»	2.343
Vibraye	8.939	9.318	379	»	9.173	»	145	9 137	»	36	8 870	»	267	8.499	»	378	»	2.826
	70.834	69.676	435	1.593	66.850	175	3.001	65.460	40	1.430	62.737	»	2.723	62.057	843	1.525	»	7.619

RÉSUMÉ PAR ARRONDISSEMENTS DU DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION

Le Mans	164.667	171.908	8.048	807	173.458	3.551	2.001	176.748	7.126	3.836	174 298	4.587	7.037	175.818	7.455	5.935	22 719	18.809
Mamers	133.444	131.366	955	3.033	125.758	»	5.608	121.721	136	4.1 3	113.192	»	8.529	105.666	140	7.666	»	25.700
La Flèche	97.425	101.926	4.004	21	101.127	278	1.077	99.690	733	2.170	96.012	»	3.678	92.570	»	3.412	»	9 856
Saint-Calais	70.834	69 676	435	1.593	66 850	175	3.001	65.460	40	1.430	62 737	»	2.723	62.057	843	1.525	»	7.619
	466.876	474.876	13.442	5.454	467.193	4.004	11.687	463.619	8.035	11.809	446.239	4.587	21.987	436.111	8.438	18.566	22.719	61.184

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION DANS LES VILLES PRINCIPALES DU DÉPARTEMENT

Le Mans	»	26.755	»	»	34.674	7.899	»	45.230	10.556	»	50.175	4.935	»	57.591	7.416	»	30.836	»
Ecommoy	»	3.683	»	»	3.636	»	47	3.684	48	»	3.615	»	69	3.709	94	»	26	»
Sillé	»	3.068	»	»	3.170	102	»	3.537	367	»	3.474	»	63	3.286	»	183	»	218
Mamers	»	5 984	»	»	5.884	»	100	5.832	»	52	5.342	»	490	6.478	1.136	»	594	»
La Ferté	»	2.631	»	»	2.614	»	17	2.719	105	»	2.637	»	82	5.564	297	»	2.923	»
Bonnétable	»	5.265	»	»	5.048	»	217	4.855	»	193	4.658	»	197	4.440	»	218	»	825
Fresnay	»	3.374	»	»	3.274	»	100	3.336	62	»	3.052	»	284	2.954	»	98	»	320
La Flèche	»	6.831	»	»	7.147	»	316	9.292	2.145	»	9.405	113	»	9.841	436	»	3.010	»
Le Lude	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.917	»	»	»	»
Mayet	»	3.766	»	»	3.771	»	5	3.830	39	»	3.630	»	200	3.304	»	226	»	372
Sablé	»	4.912	»	»	5.086	174	»	5.644	558	»	5.947	303	»	6.183	1.236	»	2 271	»
Saint-Calais	»	3.865	»	»	3.740	»	125	3.648	»	92	3.482	»	164	3.671	189	»	»	194
Château-du-Loir	»	3.058	»	»	3.039	»	19	3.945	»	94	3.892	»	53	3.611	719	»	553	»

il a eu tant à souffrir. La population baisse partout, sauf au Mans où elle s'élève encore d'environ 5,000 âmes, à La Flèche et à Sablé où elle s'accroît un peu. Somme toute, 31 cantons ont perdu 21,967 habitants, alors que les deux premiers cantons du Mans seuls, dans les quels se trouve cette ville, n'en ont gagné que 4,587. Quelque part qu'on fasse au plus grand nombre des décès occasionnés par la guerre et à la diminution des naissances qui a dû en être le résultat, il semble y avoir eu un exode considérable.

Enfin pendant les dix dernières années, 1876 à 1886, la population départementale s'est encore affaiblie de 10,128 habitants. Dans 6 cantons elle a bien augmenté de 8.438 dont plus de 7,000 pour la ville du Mans, mais dans 27 cantons elle a baissé de 28,000. L'exode a donc continué. Durant cette période les villes qui ont prospéré sont celles d'Écommoy, Mamers, La Flèche, Sablé, Saint-Calais, Château-du-Loir et La Ferté, cette dernière il est vrai, par annexion de plusieurs communes limitrophes.

En résumé, pour une période de 40 ans, de 1846 à 1886, le département a vu sa population urbaine augmenter de 22,719 habitants sur lesquels plus de 20.000 pour la seule ville du Mans, déduction faite de la population des communes annexées, et sa population rurale diminuer de 61,484 habitants, ce qui constitue une perte sèche de 38,765 habitants : voilà le fait brut qu'il est pénible d'avoir à constater (1).

On admet assez généralement que la puissance d'une nation dépend du nombre de ses habitants. Cela est en grande

(1) Pendant la correction des épreuves de ce travail, on a publié les résultats généraux du dénombrement de 1891. Ne pouvant reproduire ce document *in extenso* dans cette note, je me borne à constater :

1° Que pendant la période 1886-1891, notre population a encore diminué de 6,901 habitants, — soit 1,380 pour chacune de ces 5 années;

2° Que les seuls cantons de La Flèche, Vibraye, 1er et 2e du Mans, ont vu leur population s'accroître de 1557 habitants, dont 900 pour la seule ville du Mans;

3° Que la population de nos 28 autres cantons a diminué dans son ensemble de 8,458 habitants.

partie exact, car leur nombre seul lui permet de faire de grandes choses. Chacun doit à tous l'appoint de son travail, de ses économies; cet apport constitue le trésor commun qui ne peut croître que par le nombre de ceux conviés à le former. Il faut aussi une nation nombreuse pour qu'elle puisse lever et entretenir ces grandes armées qui dans notre état politique actuel semblent être devenues indispensables à sa sécurité et à son prestige. Ici les qualités morales des soldats ne peuvent que dans une certaine mesure compenser leur nombre qui l'emportera toujours s'il devient trop sensiblement supérieur. Cependant, fait observer M. Levasseur, la prospérité d'une nation, son autorité dans le concert des autres nations, ne saurait être exclusivement subordonnées au nombre de ses habitants; il faut sans doute aussi tenir compte de leur vigueur corporelle, de leur énergie morale, de leur intelligence, de leurs aptitudes pour développer par un travail assidu les richesses du sol, celles de l'industrie, du commerce, etc. Il faut tenir compte encore du gouvernement qui la régit, car il peut, selon sa forme et ses tendances, faciliter ou comprimer les initiatives individuelles. Quoi qu'il en soit, il est à supposer que le nombre reste toujours le facteur le plus important de la grandeur d'une nation. Il y a donc lieu de craindre pour elle lorsqu'il diminue.

Ce qui est vrai de l'Etat, l'est aussi de ses parties. Quand une province se dépeuple elle perd de son importance, de ses ressources, de sa richesse, elle ne suffit plus aussi facilement à ses besoins. Si sa population ne fait que de se déplacer au profit de quelques grandes cités voisines, le mal est moins grand, car l'Etat n'a pas à en souffrir; cependant il existe, car il est de bonne économie sociale que les populations partielles se maintiennent et même s'accroissent partout. Mais le mal devient grave quand la diminution est absolue. Nous venons de constater que ces deux modes se rencontrent dans la Sarthe, que depuis 40 ans nos campagnes se sont fortement dépeuplées au profit de nos villes principales et surtout du chef-lieu, que de

plus le département a subi une grosse perte dans sa population. La densité de celle-ci, villes comprises, qui était en 1846 de 76 habitants par kilomètre carré, — supérieure de six unités environ à celle de la France entière, — est tombée à 69 en 1886. Mais si l'on ne considère que la densité de la population rurale on trouve un écart bien plus grand ; de 49 par kilomètre carré qu'elle était il y a 40 ans, elle est tombée à 23.

La population urbaine du département calculée sur celle des 11 villes qui ont plus de 2,000 habitants agglomérés est de 170,565. La population rurale est donc de 3,02 ruraux pour un citadin. Ce rapport est celui que le docteur Fonssagrives indique dans son hygiène des villes comme paraissant le mieux convenir aux besoins de notre civilisation actuelle.

Mais il ne le calcule pas de la même manière, d'où il suit que le rapport indiqué est trop élevé. Il considère comme rurales toutes les communes ayant une population inférieure à 2,000 habitants, sans tenir compte de l'agglomération. Il arrive ainsi à trouver pour la France le rapport de 2,28 paysans seulement pour un citadin. En opérant de la même manière, on trouve que le rapport numérique de nos populations urbaine et agricole n'était déjà plus de 1 sur 3 en 1860, époque à laquelle la population du département à commencé à décroître rapidement; qu'il n'était alors que d'un citadin pour 1,77 paysans, et qu'il n'est plus aujourd'hui que de 1 pour 1,60. Cette baisse paraît peu de chose sur l'ensemble du département, mais elle s'accentue pour les arrondissements du Mans, où le rapport n'est que de 1 pour 1,15 et de La Flèche ou il est de 1 pour 1,49. Le rapport est au contraire plus élevé dans l'arrondissement de Mamers, 1 pour 2,35, et dans celui de Saint-Calais, 1 pour 2,43.

Quoi qu'il en soit, le nombre des paysans doit être plus faible dans la Sarthe que dans la plupart des autres départements, ce qui paraît paradoxal, ce département étant agricole, puisqu'il est inférieur de 0,68 à la moyenne donnée pour la France entière, moyenne bien faible elle-même car elle place

notre pays au dernier degré. La Belgique qui vient immédiatement après la France compte encore 3,3 paysans pour un citadin ; l'Angleterre en a 3,4 ; la Prusse 6,6 et la Russie d'Europe, qui tient ici la tête des nations, en a 12. — Le mouvement qui porte nos campagnes à se dépeupler ne paraît pas en voie de s'arrêter et, pour peu qu'il continue quelque temps, elles n'auront plus assez de bras pour les cultiver. Les économistes qui ont signalé cette tendance à peu près partout la déplorent car elle leur paraît grosse de dangers.

Cherchant à en déterminer les causes, ils ont invoqué les nécessités de l'industrie dont les progrès incessants exigent plus de bras ; en particulier les grands travaux de chemins de fer, d'embellissement de nos villes qui drainent nos paysans pour les enrégimenter dans d'immenses chantiers. Il ont parlé de l'obligation du service militaire pour tous, qui enlève chaque année de nos campagnes les jeunes hommes qui prendront d'autres habitudes et souvent n'y reviendront plus. Ils ont invoqué, surtout, le malaise toujours croissant de nos campagnes, dont les produits mal protégés contre une concurrence étrangère ne se vendent plus aussi bien, ne sont plus aussi rémunérateurs. — Sans nier ces diverses causes, il y aurait beaucoup d'objections à faire à leur action, à celle de la dernière surtout. Je ne crois pas en effet que le malaise augmente dans les campagnes de la Sarthe. Nos paysans sont beaucoup mieux logés, mieux vêtus, mieux nourris qu'il ne l'étaient autrefois. Ils font plus de dépense, ont plus de confort. Souvent même on trouve chez eux un certain luxe, ce qui n'est pas le signe d'une plus grande gêne. Le salaire des ouvriers, des domestiques, des ouvriers ruraux s'est élevé de plus d'un tiers, et s'ils quittent la campagne en grand nombre, ce n'est pas tant pour gagner davantage que par le désir de jouir des distractions de la ville. Depuis quelques années le prix des fermages a diminué à peu près partout et dans une proportion telle que la moins-value des produits est presque toujours plus que compensée pour les fermiers. Ce ne sont

pas nos paysans qui ont le plus à souffrir de la dépréciation de la propriété rurale, ils en bénéficieraient plutôt, car elle leur devient d'autant plus accessible. Depuis longtemps déjà ce sont eux surtout qui l'achètent, et grand nombre de nos cultivateurs sont propriétaires du coin de terre qu'ils font valoir. Il ne saurait être douteux que la baisse des produits agricoles, que la dépréciation du sol ont toujours lieu au détriment de la fortune publique, mais il ne me paraît pas l'être que la perte porte plus exclusiment sur les campagnards que sur les habitants des villes.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on ne tarde pas à se convaincre que la plupart des causes données pour expliquer la dépopulation des campagnes et leur absorption par les villes, se résument en une seule : un insatiable besoin de jouissances de toute sorte, licites ou non, qu'on se procure d'autant plus aisément qu'on habite un centre plus populeux. A la ville, le prolétaire espère, à tort, gagner davantage et travailler moins. Il y trouvera en tout cas une vie plus agrémentée de plaisirs faciles; il pense qu'il sera plus largement secouru en cas de chômage, etc... L'instruction, si désirable qu'il soit de la voir se propager, ne peut cependant qu'accentuer le mouvement qui porte les campagnes vers les villes, c'est le revers de la médaille. En affinant les goûts de nos paysans, elle tend à les désaffectionner de la terre, elle ouvre à beaucoup des horizons nouvaux. Ils laissent alors leur bêche et cherchent une profession qui leur promet une vie plus facile. C'est presque toujours un mirage, car pour quelques-uns qui réussissent, combien nos cités ne sont-elles pas encombrées d'hommes sans valeur réelle, venus d'on ne sait où, remuants, déclassés qui, l'inconduite aidant, tombent dans la misère, qui ne pouvant se faire dans la société la place d'élite qu'ils y ont rêvée, deviennent une charge pour elle et y seront à l'occasion des fauteurs de désordre ? Les parents eux-mêmes poussent souvent leurs enfants dans cette voie funeste, par l'exagération d'un sentiment respectable en lui-même, mais

qui n'est pas toujours sagement raisonné. C'est qu'en effet le métier de laboureur est dur. Ils savent, ces braves gens, ce qu'il faut peiner pour faire produire une ferme, ce qu'il faut économiser pour y acquérir quelque aisance; ils se souviennent de leur vie de labeur et des privations qu'ils se sont imposées. Ils veulent, cela se conçoit, que leurs enfants, plus heureux, n'aient point à subir les épreuves par les quelles ils ont passé. Ce qu'ils ignorent, c'est que la lutte pour la vie peut changer de forme, mais qu'elle ne peut être évitée, qu'elle existe à la ville, intense autant qu'aux champs; que presque toujours les exigences sociales y sont plus impérieuses, les passions plus ardentes, le surmenage plus grand, les excès plus fréquents, plus nuisibles, les déceptions plus nombreuses et plus décevantes. Ils ignorent que trop souvent l'âme se flétrit, que le corps s'use vite dans cette grande agitation de l'existence urbaine sans calme et sans repos pour beaucoup; que, somme toute, on y trouve plus de soucis, moins de santé, moins de vrai bonheur qu'à la campagne. Mais ces considérations arrêtent peu les émigrants; ce qu'ils cherchent, avant tout, c'est la vie émotive de la ville, les relations faciles qu'on s'y crée, son luxe, ses plaisirs et le reste... *Panem et circenses*, disaient les Romains de la décadence, y marcherions-nous?..

Quant aux remèdes à apporter à un état de choses qui menace de compromettre si gravement l'avenir du pays tout entier, je m'abstiendrai d'en parler longuement, car tous ceux qui ont été proposés par les économistes semblent jusqu'ici devoir être parfaitement inefficaces. Citons pourtant, parmi les principaux :

L'amélioration des conditions matérielles de la vie rurale. — Elle a commencé il y a déjà longtemps, avant même que le mouvement de dépeuplement se fût accentué. Elle progresse de jour en jour sans l'enrayer, au moins dans la Sarthe, où l'existence de la grande majorité de nos paysans n'a certainement rien de comparable à ce qu'elle était il y a 50 ans.

L'assistance des malheureux. — Elle existe aussi dans

notre département sur une large échelle et s'y développe de plus en plus. Il y a dans presque toutes nos communes des commissions ou des bureaux de bienfaisance. Les dons de la charité privée sont nombreux partout et viennent au secours des infortunes que l'assistance officielle ne soulage pas. Enfin, depuis plus de trente ans déjà, les malades pauvres de nos campagnes sont soignés gratuitement et avec dévouement par nos médecins cantonaux dont le service, l'un des premiers organisés en France, fonctionne bien presque partout. On ne saurait donc dire que l'assistance fait défaut dans nos campagnes, mais elle n'y arrête point le mouvement de dépopulation.

On a préconisé encore *l'institution de grands établissements de crédit pour aider les cultivateurs dans la gêne*. Les comices et les syndicats agricoles qui prennent chez nous de plus en plus d'extension répondent en partie à ce *desideratum*. Ils sont encore, il est vrai, de date assez récente, les seconds surtout. Appelés sans nul doute à rendre de grands services à l'agriculture, il est cependant permis de douter qu'ils puissent arrêter la dépopulation de nos campagnes.

Une série de lois protectrices de la propriété rurale, son dégrèvement dans une assez forte proportion, seraient peut-être des moyens plus efficaces que les précédents pour maintenir l'homogénéité de nos populations agricoles. La Chambre vient de tenter un essai dans ce sens, mais il devrait être suivi de beaucoup d'autres pour amener un allégement sérieux aux charges qui pèsent sur l'agriculture. Des lois vraiment protectrices pour elle ne sauraient être édictées sans un remaniement complet de notre système financier et peut-être administratif. Des intérêts multiples et contraires se trouveraient souvent en jeu et, pour ne les point trop léser, les législateurs entravés par des difficultés presque insurmontables ne pourraient guère proposer que des demi-mesures propres peut-être à pallier un peu le mal, insuffisantes pour le réprimer. Il ne faut donc attendre encore que peu de ce côté.

Les moyens d'ordre moral qui ont été proposés seraient peut-être moins incertains si leur application ne semblait plus difficile encore. On a parlé avec raison des bons effets que produirait sur l'esprit des populations agricoles *le retour des grands propriétaires terriens dans leurs domaines* qu'ils ont presque tous désertés ou dans lesquels ils ne font plus que de trop rares apparitions. Il paraît en effet probable que s'ils vivaient comme autrefois au milieu des paysans, entretenant avec eux de fréquentes relations, les encourageant, les aidant de leurs conseils, s'intéressant davantage à leurs travaux, prenant part à leurs joies, à leurs soucis, on verrait s'arrêter le mouvement d'émigration vers les villes, car les habitants des campagnes se sentiraient, plus soutenus, moins isolés, puis, quoi qu'on puisse dire, l'exemple vient toujours d'en haut. Ce bon exemple est bien donné dans le département par quelques-uns, mais les propriétaires terriens deviennent de moins en moins nombreux, de moins en moins riches, ils exercent dès lors une influence moindre et beaucoup sont forcés de chercher dans une profession des ressources que leurs terres trop divisées ne leurs fournissent plus. Ce bon exemple ne peut donc être donné que par un trop petit nombre de personnes pour qu'elles puissent mener convenablement la campagne.

On a beaucoup parlé aussi de *moralisation générale*. Ce serait sans doute un excellent moyen de maintenir l'équilibre de la population. Mais le moyen d'y arriver? Nos habitudes d'intempérance, de luxe, d'indépendance qui vont toujours croissant ne sauraient avoir ce résultat. Il en est des maladies sociales comme de celles des individus, il est toujours plus facile de les constater que de les combattre, que de leur appliquer les remèdes, même les mieux connus.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se préoccupe de la question de la dépopulation. Il y a bientôt un siècle et demi que Montesquieu a signalé ce mal dans son *Traité de l'esprit des lois* (liv. XXIII, ch. XXIV). C'est à la centralisation qu'il l'at-

tribue. Déjà de son temps on avait constaté une diminution de la population européenne et il en accuse l'absorption des petits Etats pour les grands. En parlant de la France il dit : « Autrefois chaque ville était une capitale, il n'y en a qu'une grande aujourd'hui; chaque partie de l'Etat était un centre de puissance, aujourd'hui tout se rapporte à un centre et ce centre est pour ainsi dire l'État même. » La *centralisation* a fait partout et en France plus qu'ailleurs bien des progrès depuis Montesquieu. Est-ce un bien, est-ce un mal? je n'ai point à le rechercher ; mais ne nous étonnons pas que les communes qui perdent d'autant plus de leur autonomie qu'elles sont plus petites, voient leur population les abandonner peu à peu pour des centres plus importants où la vie sociale est plus complète, et que dans notre département le chef-lieu résiste à peu près seul au courant d'absorption.

Ce n'est point assez d'avoir constaté que le département de la Sarthe se dépeuple et d'en avoir fait pressentir les conséquences pour son avenir. Il convient d'en chercher les causes pour qu'étant connues dans leurs détails on puisse tenter de les combattre. Il faut pour cela étudier sa population sous ses divers aspects ; en examiner d'abord le groupement, puis autant qu'on le peut se rendre compte de ses moyens d'existence, de son industrie, de son commerce, des professions qu'exercent de préférence ses habitants. Il y aura lieu ensuite de savoir comment se décompose cette population en ce qui concerne l'âge, le sexe, l'état civil. Enfin l'on devra examiner ses mouvements, c'est-à-dire les mariages, les naissances, les décès et les rapports qui peuvent exister entre eux. Il y a là autant d'éléments d'appréciation pour tout ce qui concerne la démographie.

Malgré les pertes qu'il a subies, notre département tient encore le 27e rang pour le chiffre de sa population. 26 seulement en ont une supérieure à la sienne, elle est inférieure dans 60.

D'après le dernier dénombrement il n'y a plus dans la Sarthe que 436.111 habitants ; c'est le chiffre officiel. Ce dénombrement en a il est vrai inscrit 438.025 ; cet excédent de 1,914 unités provient de ce que la population de passage a été recensée en même temps que la population résidante. Il se retrouve donc dans toutes les opérations relatives au dénombrement, mais il est trop faible pour exercer aucune influence sur les résultats généraux.

III. — Dénombrement de 1886

RECENSEMENT DES FAMILLES

Le recensement de 1886 porte à 146.992 le nombre des familles sarthoises et les distribue ainsi qu'il suit :

FAMILLES	NOMBRE DES ENFANTS VIVANTS	MARIÉS	VEUFS	VEUVES	DIVORCÉS	TOTAUX	RAPPORT AVEC LE NOMBRE DES FAMILLES
N'ayant pas d'enf. vivants.	»	26.731	7.039	10.956	7	44.728	30,5 °/o
Ayant 1 seul enfant.	37.997	28.505	2.850	6.627	15	37.997	25.9
— 2 enfants.....	58.958	22.617	2.106	4.746	10	29.479	20,0
— 3 enfants.....	49.032	12.575	1.169	2.592	8	16.344	11.1
— 4 enfants.....	36.124	6.986	610	1.434	1	9.031	6,1
— 5 enfants....	24.720	3.796	348	800	»	4.944	3.3
— 6 enfants.....	15.690	2.033	179	403	»	2.615	1,8
— 7 enf. et plus.	12.978	1.465	159	230	»	1.854	1,2
	235.499	104.703	14.460	27.783	41	146.992	99,9

Près d'un tiers de nos familles n'ont pas d'enfants vivants et plus d'un quart n'en ont qu'un. Ce qui ne veut pas dire du reste qu'elles n'en ont pas ou qu'elles n'en auront pas d'autres. Cependant sur les 82.725 familles qui forment ces deux premiers groupes, 27.499 sont dissoutes par la mort d'un des conjoints, il n'en reste donc que 55.236 susceptibles de donner lieu à des naissances. Mais toujours est-il qu'en divisant le nombre des enfants existants par celui des familles on ne trouve que 1,61 enfant vivant pour chacune d'elles, alors

qu'il en faudrait plus de deux pour que la population puisse se maintenir à son taux actuel. Mais n'anticipons pas; ce sujet reviendra à propos des naissances et des décès.

Ce qu'il faut constater en ce moment, c'est la proportion rapidement décroissante du nombre d'enfants vivants dans les familles. 1/5 seulement en ont 2 ; il n'y a guère que 1/9 qui en aient 3 et 1/16 seulement en ont 4 ou davantage.

Ces familles ne formant que 136.378 ménages distincts, il en est donc 10.600 environ qui vivent en communauté. Le nombre des personnes qui composent ces ménages est le plus souvent de 2 à 3 seulement. Voici du reste comment ils se distribuent sous ce rapport :

22,186	soit	16,1 °/₀	sont formés d'une seule personne.		
35,827	«	26,3 «	«	de 2	personnes.
31,136	«	22,8 «	«	3	»
20,674	«	15,2 «	«	4	»
12,472	«	9,2 «	«	5	»
13,800	«	10,1 «	«	6	au plus.
283	«	0,2	« sont des établissements comptés à part.		
136,378		99.9			

Ces ménages occupent autant de logements séparés et ceux-ci sont répartis dans 120,054 maisons, de sorte que 16,224 ménages ou 11,8 °/₀ seulement n'occupent pas une maison entière.

Cest là une des caractéristiques de nos habitudes sarthoises. Chacun aime à être tout à fait chez soi et, aussi bien à la ville qu'à la campagne, chaque famille a sa maison autant qu'elle le peut; petite bien souvent, mais complète, ayant même le plus souvent un coin de jardin ou tout au moins de cour. Nos habitations ne sont du reste que rarement disposées pour recevoir plusieurs ménages; ainsi, sur 124,462 maisons qui ont été recensées.

99,822	n'ont qu'un rez-de-chaussée	80.10 %
19,031	ont un seul étage.....	15,20
4,875	en ont 2 »	3,90
630	en ont 3 »	0,50
54	en ont plus de 3 étages...	0,04
124,462		99,74 %

Le type de la maison est donc celle qui n'a qu'un simple rez-de-chaussée. C'est elle qu'on rencontre presque exclusivement dans nos campagnes et elle est même très commune dans nos villes, surtout dans leurs faubourgs. Très souvent elles ne se compose que d'une ou deux pièces contiguës dont l'une sert pour le logement de toute la famille, et ses membres se trouvent alors vivre dans un état de promiscuité toujours regrettable, l'autre quand elle existe est d'ordinaire un lieu de débarras. La plupart de ces petites maisons n'ont qu'une fenêtre pour chaque chambre, les plus pauvres même ne reçoivent le jour que par la porte d'entrée. Cependant il ne faudrait pas conclure que toutes les maisons à simple rez-de-chaussée soient de ce modèle, il en est de fort bien installées et de fort confortables, ayant 4 à 5 pièces et habitées par des familles aisées.

Dans les villes, la plupart des petites maisons qui n'ont qu'un étage sont bâties sur deux types différents.

Dans le plus ancien la porte d'entrée est au milieu et ouvre sur un corridor qui traverse la maison. Au fond se trouve l'escalier; de chaque côté sont les pièces d'habitation, au nombre de 2, 3 ou 4. A l'étage la disposition est à peu près la même. Dans l'autre type plus récent, l'ouverture de la maison n'est plus médiane, elle est sur un des côtés; la maison est toujours double. Deux pièces le salon et la salle à manger communiquent entre elles et ouvrent aussi séparément sur le corridor d'entrée au fond duquel se trouve toujours l'escalier. Une cuisine et ses dépendances sont en bas côté dans le jardin. Au premier étage il y a 2 et quelquefois 3 cham-

bres avec ou sans cabinets. Ce modèle, très confortable pour un petit ménage bourgeois, peut être établi dans un espace de terrain très restreint. Quant aux maisons plus importantes, elles sont de type très varié.

Toutes ces maisons réunies comportent 140,930 logements distincts, il y en a donc 4,532 de vacants.

La grande dissémination de la propriété bâtie dans nos villes en augmente beaucoup la superficie et constitue une charge considérable pour l'entretien de leur voirie, de leur éclairage, pour la distribution des eaux, etc. Mais d'autre part cette dissémination est un avantage bien précieux pour l'hygiène et principalement au chef-lieu où toute agglomération sérieuse devient à peu près impossible.

Ce *modus vivendi* ne laisse pas que d'exercer une certaine influence sur nos mœurs et sur nos habitudes. Chacun trouve chez soi l'air et l'exercice suffisants; il s'ensuit qu'on éprouve un peu moins le besoin d'en sortir. On le fait pour ses affaires et beaucoup moins pour se promener que dans la plupart des grandes villes. Les relations générales peuvent y perdre quelque chose, celles de la vie de famille ne peuvent certainement qu'y gagner.

IV. — Professions

La richesse d'une population, son aisance résultent à la fois de la quantité de travail qu'elle peut rendre et de la valeur rémunérative des produits de ce travail. Il faut donc, pour apprécier son degré de bien-être, savoir quelles sont les industries principales et dans quelle proportion chacune d'elles s'exerce. La distribution de la population sarthoise, suivant les divers corps d'état, va nous renseigner un peu à cet égard.

La simple inspection du tableau permet de conclure que l'agriculture est de beaucoup l'industrie maîtresse du département, puisqu'elle fait encore vivre plus de la moitié des

habitants, malgré la perte de plus de 60,000 âmes qu'ont faite nos campagnes depuis 40 ans. On compte en ce moment dans la Sarthe 42,925 établissements agricoles, grands ou petits.

	PATRONS CHEFS D'EXPLOITATION		FAMILLES PARENTS VIVANT AVEC EUX		Aides de toute sorte. Commis employés domestiques, et.		TOTAUX			Rapports pour 100 habitants
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	total général	
AGRICULTURE propriétaires	12,810	2,993	10,669	22,196	6,755	6,271	30,244	31,360	61,594	
AGRICULTURE fermiers	22'682	4,440	43,164	67,192	19,555	16,860	85,303	88,492	173,793	
AGRICULTURE marale., etc.	1,404	153	1,377	3,070	1,442	911	4,223	3,934	8,157	
AGRICULTURE Total	36,896	7,856	55,110	92,358	27,752	24,042	119,758	123,786	243,544	55,60
Industrie	10,595	2,481	13,031	28,756	18,472	8,093	42,098	39,330	81,428	18,59
Transports	238	58	1,750	3,786	2,785	258	4,773	4,102	8,875	2,0
Commerce	7,307	2,917	5,418	13,005	4,347	4,641	17,072	20,563	37,635	8,59
Force publique..	5,825		288	819	14	110	6,127	929	7,056	1,59
Administration..	1,373	46	876	2,159	461	225	2,710	2,430	5,140	1,15
Libérales.....	2,404	1,576	715	2,232	1,032	1,584	4,151	5,392	9,543	2,15
Rentiers.....	8,918	9,726	2,546	7,913	1,379	4,087	12,843	21,726	34,569	8,03
Totaux	73,556	24,390	49,046	33,748	56,242	42,840	209,532	218,258	427,790	
Sans profession, saltimbanques, vagabonds, filles publiques							709	1,083	1,792	
Non classés, nourrissons, étud., alién., hospic., enf. natur.							3,865	3,522	7,387	
Professions inconnues.....							350	706	1,056	
							214,450	223,569	438,025	

15,803 sont exploités par leurs propriétaires et 27,122 par des tenanciers ou fermiers. Les familles des chefs d'exploitations comprennent ensemble 143,021 individus, ce qui donne une moyenne de 3,33 personnes par famille non compris son chef. Les ouvriers, domestiques, journaliers, aides de toute sorte employés par nos cultivateurs sont au nombre de 49,441.— Total234,387 personnes se livrant aux travaux de culture, sur les quelles on compte 115,535 hommes et 119,852 femmes. A ce chiffre il convient d'ajouter d'une

part 8,157 personnes ayant des professions qui se rattachent à l'agriculture, jardiniers, maraîchers, pépiniéristes, bûcherons, etc. ; d'autre part, il conviendrait d'y rattacher également nombre de nos petits commerçants et ouvriers des campagnes, qui cultivent un coin de terre tout en exerçant une autre profession, mais il est difficile d'en établir le nombre. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas exagéré d'en compter 5,000 à 6,000, ce qui porterait approximativement à 250,000 le nombre de nos ruraux (60 °/₀ de la population totale) et à 186,000, celui des citadins. On trouve ainsi le rapport de 1,34 paysans pour 1 habitant des villes ; rapport qui s'éloigne beaucoup de celui de 3 à 1 regardé comme le plus avantageux par M. Fonssagrives et plus faible encore que celui de 1,60 pour 1 précédemment obtenu en suivant la même méthode que lui.

Les produits de l'agriculture sont la véritable richesse de notre pays, mais on a déjà vu qu'il est malaisé de les évaluer, car très souvent les documents manquent pour le faire. Ce sont cependant eux qui donnent lieu aux plus importantes de nos transactions commerciales, à celles surtout qui laissent un bénéfice net et local ; ce sont eux aussi dont la manutention occupe le plus grand nombre de nos établissements industriels.

Après l'agriculture viennent l'industrie et le commerce. Il convient d'ajouter à ces deux professions celle des transports qui en est une annexe. Toutes trois réunies n'occupent pas moins de 127,937 personnes : 30 °/₀ de notre population, moins du tiers, plus que le quart. Elles comprennnent 23,596 établissements dirigés par autant de patrons ou chefs, sur lesquels 18,140 h. et 5,457 f.. Leurs familles se composent de 65,747 personnes, dont 20,199 du sexe masculin et 45,547 du sexe féminin, ce qui ne représente que 2,66 personnes par famille, non compris son chef. Celles-ci sont donc encore moins nombreuses que celles de nos agriculteurs. Quant aux

38,596 restants, ce sont les commis, employés de toute sorte et domestiques au service des patrons ; 26,604 sont du sexe masculin, 12,992 du sexe féminin. Leur nombre, inférieur à la moitié de celui des chefs de maison, indique que la plupart de ceux-ci font un commerce auquel suffit le personnel de la famille. C'est qu'en effet les petits détaillants pullulent dans le département et sont presque partout bien trop nombreux pour les besoins de la population. Aussi leurs affaires sont en général peu brillantes, presque tous ont peine à vivre et beaucoup sont dans un état voisin de la misère quand ils ne peuvent pas ou ne veulent pas se livrer à un travail supplémentaire souvent plus lucratif que leur petite industrie. Notre moyen commerce est par contre dans une aisance relative. Ses représentants, moins nombreux, ne prospèrent pas tous, il est vrai, mais il en est beaucoup qui se retirent des affaires avec une fortune honorablement acquise et suffisante pour donner satisfaction à des goûts modestes. Quant au haut commerce, à la grande industrie, ceux de nos compatriotes qui s'y livrent, relativement peu nombreux, courent plus de chances d'insuccès ; cependant il en est peu qui ne réussissent, s'ils présentent une surface suffisante, des aptitudes et des garanties morales. Le commerce et l'industrie sont depuis longtemps déjà, chez nous comme ailleurs, le seul moyen sérieux et prompt d'arriver à la fortune et, par elle, de se créer cette influence politique et sociale qu'on recherche tant aujourd'hui. Aussi, beaucoup trop sont tentés de suivre cette voie en apparence facile, sans se demander assez s'ils réunissent les conditions voulues pour la parcourir sans danger. Grisés par les rapides succès de quelques-uns ou par des débuts heureux, ils s'élèvent trop vite et tombent, entraînant souvent dans leur chute ceux qui ont eu confiance dans leur étoile. Notre département a plus d'une fois dû subir le contre-coup des grands désastres financiers qui ont atteint quelques-unes de ses notabilités industrielles ou commerciales.

Quoi qu'il en soit, l'industrie et le commerce ont pris dans la Sarthe, surtout depuis la création de nos chemins de fer, une grande extension qui tend à s'accroître encore. Des usines importantes se sont élevées et plusieurs occupent un assez grand nombre d'ouvriers. Il y a sans nul doute là une source considérable de richesse pour le pays, des débouchés pour un grand nombre d'activités, du travail pour nos ouvriers. Mais il n'est point de médaille sans revers ; nombre de nos campagnards se sont portés vers ces grandes usines, se sont embauchés dans les chantiers de nos villes, ce qui a contribué pour une certaine part au déplacement de la population.

Quant aux autres professions, armée, administrations, professions libérales, rentiers, etc., leur ensemble forme à peine un quart de notre population.

L'armée ne compte que pour 7,056 individus 1,59 °/₀ ; elle ne peut être que pour bien peu de chose dans la dépopulation de nos campagnes, dont elle enlève cependant chaque année un certain nombre de jeunes hommes. Il est vrai qu'elle les leur rend aussi chaque année en grande partie.

Les administrations comptent 1,459 chefs seulement : 3,035 personnes font partie de leurs familles, soit 2,08 pour chacune d'elles. Ces familles sont donc encore un peu moins nombreuses que celles des commerçants. Enfin 686 personnes seulement sont employées sous une forme ou sous une autre au service des fonctionnaires, — total 5,140 personnes dont 2,710 h. 2,430 f. appartiennent à cette catégorie qui ne représente que 1,15 °/₀ de la population.

Les professions libérales sont un peu plus nombreuses, elles font 2,15 °/₀ de la population avec 9,543 unités sur lesquelles 4,551 du sexe masculin et 5,392 du sexe féminin. Les patrons sont au nombre de 3,980 ; — 2,404 h. et 1,576 f. Les familles comptent 2,947 personnes seulement, ce qui ne ferait que 0,30 pour chacune d'elles, d'où il faut conclure

qu'un grand nombre de ceux qui exercent une profession libérale ne se marient pas.

Enfin 34,569 personnes, 8,03 °/₀ de notre population, vivent exclusivement de leurs revenus. Ce sont pour la plupart des gens qui pendant un certain temps de leur existence ont exercé une profession. Cette classe ne compte même en réalité que 18,644 individus; — 8,918 h. et 9,726 f. Le surplus compose la famille, 2,546 personnes d'une part et 5,466 d'autre part pour la domesticité. Beaucoup de rentiers doivent être aussi célibataires puisqu'on ne trouve que 0,56 par famille. Cette classe n'a nulle tendance à s'accroître; les exigences matérielles de la vie, devenant de plus en plus impérieuses, ne peuvent que la faire progressivement diminuer. Elle est, aussi bien que les précédentes, trop peu nombreuse pour exercer une influence sensible sur la décroissance de notre population. Mais la plupart des rentiers viennent habiter une ville et peuvent aussi contribuer pour une faible part à son déplacement. Il convient d'ajouter que les domestiques qu'ils emploient, tout comme ceux des autres professions, viennent en grande partie des campagnes où ils font un vide assez important.

Le résumé de ces considérations, c'est que tout contribue au dépeuplement de nos campagnes qui manquent de bras et qui en manqueraient bien davantage si l'usage des machines agricoles ne venait y suppléer. Mais quelque ingénieuses et quelque perfectionnées que soient celles-ci, elles ne peuvent tout faire et leur emploi est souvent difficile dans la petite culture qui est de beaucoup la plus répandue dans notre pays.

V. — Dénombrement de la population. — Age et sexe

Toute population se compose d'enfants, d'adultes et de vieillards; l'avenir, le présent, le passé. Il y a lieu d'examiner notre population à ces divers points de vue. Le

tableau ci-dessous résume les développements dans lesquels je vais entrer.

Si on partage la population en groupes correspondant à des périodes de vingt années, le premier, comprenant toute la population mineure, se compose de 140,283 individus et fait à peu près le 1/3 de la population totale, 323 °/₀. La moyenne de ces 20 années indique 7,000 présents pour chacune d'elles ; mais en fait ce chiffre est un peu dépassé pour

Dénombrement par Age, Sexe et État civil.

AGES	SEXE MASCULIN				SEXE FÉMININ				TOTAL GÉNÉRAL	RAPPORT Par 1,000 hab.
	Célibataires	Mariés	Veufs et Divorcés	TOTAL	Célibataires	Mariés	Veuves et Divorcées	TOTAL		
De moins de 1 an	3,962	»	»	3,962	3,421	»	»	3,421	7,383	17
De 1 an fait....	3,745	»	»	3,745	3,654	»	»	3,654	7,399	16
De 2 à 4 ans....	10,434	»	»	10,434	11,321	»	»	11,321	21,955	50
De 5 à 9 ans....	15,607	»	»	15,607	15,851	»	»	15,851	31,458	71
De 10 à 14 ans..	16,841	»	»	16,841	17,322	»	»	17,322	34,163	82
De 15 à 19 ans..	15,418	15	»	15,433	15,684	756	18	16,458	31,891	73
De 20 ans.	2,784	69	2	2.855	2,354	815	10	3.179	6,034	13
Pop. mineure.	68,791	84	2	68,877	69,807	1,571	28	71,406	140,283	323
De 21 ans faits..	2,443	119	1	2,563	2,034	1,228	7	3,269	5.832	13
De 22 à 24 ans.	6.684	1.725	37	8.446	4,331	5,674	112	10,117	185.63	42
De 25 à 29 ans.	6,543	9,442	115	16,080	4,035	11.127	252	15,414	31,494	72
De 30 à 34 ans.	3,629	12.412	552	16,593	2,117	13.112	534	15,363	32,356	73
De 35 à 39 ans.	1,557	13,418	691	15,666	1,410	12.360	663	14.433	30,099	69
De 40 à 44 ans.	1,162	11,750	831	13.743	1.351	11,442	1,234	14,027	27,770	63
De 45 à 49 ans.	967	11,821	867	13,655	1.128	11.254	1.859	14.241	27,896	64
De 50 à 54 ans.	912	11,720	929	13,561	1,167	10,291	2.460	13.927	27,488	62
De 55 à 59 ans.	708	10,430	1,005	12,148	924	9.861	2,960	13.745	25.893	59
De 60 à 69 ans.	1,114	14,995	3,293	19.402	1,584	12.802	7.434	22,820	42,222	96
De 70 à 79 ans.	588	3,792	4,701	10.980	960	3,413	6.827	11,200	22,180	50
De 80 ans et plus	149	1,116	1,477	2,742	300	437	2,470	3,207	5,949	13
Pop. majeure.	26,456	104.624	14,499	145,579	21.341	103.001	27,821	152,163	397,742	676
Pop. totale....	95,247	104,708	14,501	214,456	91,148	104,572	27,849	223,569	438,025	999
Nombre des divorcés.....			41				66			

les quatre premières années, qui sont celles de l'enfance proprement dite, et il n'est point atteint pour les suivantes qui correspondent à la seconde enfance, à l'adolescence et même

au commencement de la nubilité. Toutes réserves faites sur les causes de mortalité qui peuvent le modifier, le nombre des présents est d'autant plus grand qu'on le prend à une époque plus rapprochée du début de la vie. Il y aura lieu de présenter quelques observations sur les enfants de la première année en parlant des naissances et des décès. Il suffit de dire ici qu'au nombre de 7,300 à 7,400 ils font à peu près 1/60 de notre population. Cette proportion reste même sensiblement la même pour les 4 années suivantes. Mais à partir de 5 ans elle baisse un peu, se relève entre 10 et 11 ans, puis baisse de nouveau et continue de le faire jusqu'à la fin de l'existence en ne présentant plus que de bien légères oscillations. A 20 ans le nombre des présents n'est plus de 6,000; il y a donc déjà une perte de 1,300 à 1,400 unités chaque année.

La seconde période, celle qui s'étend de la jeunesse à la pleine maturité de l'homme, ne compte plus que 118,344 présents, ce qui fait 1/4 environ de la population, 269 °/°. La moyenne de ces années n'indique qu'une population de 5,900 présents pour chacune d'elles.

La troisième période, celle de l'âge mûr et durant laquelle commence même parfois la vieillesse, a seulement 109,047 présents, un peu moins que le 1/4 de la population, 248 °/°, et compte environ 5,450 présents pour chacune de ces 20 années.

Le quatrième, celle de la vieillesse confirmée et du commencement de la sénilité, n'a que 64,402 présents, 1/6 à peu près de la population, 146 °/°, et ne donne plus qu'une moyenne de 3,200 par année.

Enfin nous avons encore 5,949 octogénaires, un peu plus que le 1/10 de notre population, 13 °/°; ce chiffre est presque celui de nos jeunes gens de 20 ans et il dépasse un peu celui de ceux de 21 ans.

La seconde et la troisième périodes sont les plus intéressantes à considérer. Elles correspondent à ce qu'on a appelé

l'âge utile. C'est en réalité en restreindre trop la durée que de lui assigner pour limites de 20 à 60 ans. Dans la pratique on peut le faire commencer dès la 15me année, car beaucoup de jeunes gens de cet âge rendent déjà quelques services à la société et c'est à 70 ans au plus tôt qu'il doit convenir de fixer sa fin. Si beaucoup ne sont plus aptes alors à un travail assidu et très productif, il en est un nombre non moins grand, qui gardent au déclin de la vie assez de vigueur intellectuelle et même physique pour se rendre encore utiles au moins dans une certaine mesure et qui ne sont pas encore une charge pour la société. Cette période de 55 années mesure environ les 2/3 de l'existence normale et compte dans le département 307,538 présents, sur lesquels 150,145 hommes et 157,393 femmes, ce sont très approximativement les 7/10 de sa population, 70,2 °/₀. Mais il y a des non-valeurs et beaucoup. Il y a les malades, les débiles qui ne donnent qu'une somme de travail insuffisante; il y a surtout les fainéants, les désœuvrés qui traînent leur vie sans aucun profit pour la société. Il est difficile de proposer un chiffre de réduction.

Lorsqu'on parcourt les tables du recensement on remarque qu'à presque tous les âges la vie, la population féminine l'emporte sur la population masculine. Son excédent est de 9,111 unités et cependant il naît plus de garçons que de filles, mais leur mortalité est aussi plus grande, surtout pendant la première enfance. La population comparée des deux sexes mérite du reste qu'on s'y arrête quelques instants.

Pour 7,383 enfants de moins d'un an on trouve 3,962 garçons et 3,421 filles, l'excédent est de 541 ; soit 1/8. Mais dès la fin de la quatrième année la proportion est renversée et sur 29,354 enfants de 1 à 4, il y a seulement 14,179 garçons pour 15,175 filles ; l'excédent de celles-ci pour ces 5 années est de 996, 1/10 environ.

Pendant la seconde enfance, de 5 à 10 ans, le nombre des garçons et des filles reste le même sensiblement, 15,607 et 15,851. Mais à partir de 10 ans et jusqu'à 25 la population

féminine l'emporte de nouveau. On ne trouve plus en effet que 46,138 hommes pour 59,658 femmes. La différence est considérable, 13,507, ce qui fait environ 900 unités par année. Ce n'est cependant plus à un excès de la mortalité masculine qu'il la faut attribuer. Il est plus exact d'invoquer pendant cette période un exode toujours bien plus considérable chez l'homme que chez la femme. La conscription seule enlève chaque année 3,300 à 3,500 de nos jeunes hommes qui ne reviendront pas tous au pays. D'autres se sont éloignés pour terminer leur instruction, pour se créer une position, faire leur tour de France..... et tous ne reviendront pas non plus. Ces considérations peuvent expliquer, je crois, une perte annuelle de 900 unités dans notre population masculine. Quant à l'immigration elle est bien faible, surtout à cette époque de la vie, et il n'y faut pas compter pour compenser la perte.

Malgré ces conditions défavorables, la population masculine se relève un peu de 25 à 40 ans, puisque sur 93,949 unités des deux sexes, il se trouve alors 48,339 hommes et 45,604 femmes seulement. La différence, 2,735, représente au profit des premiers un excédent de 180 par année. C'est qu'entre 25 et 40 ans les jeunes hommes absents ont en grande partie réintégré leurs foyers, ce qui fait qu'à cette époque de l'existence ils se trouvent en plus grand nombre. D'autre part cette période de 15 années est surtout celle de la vie utérine de la femme qui, de ce fait, se trouve peut-être alors un peu plus exposée que l'homme. Mais à partir de 40 ans et jusqu'à la fin de l'existence, la vie de la femme redevient un peu plus assurée que celle de l'homme. Ce doit être parce que se livrant d'ordinaire à des travaux moins pénibles et moins soutenus que lui, elle s'use moins vite. C'est peut-être aussi parce qu'elle n'a plus guère à redouter les dangers de la maternité. Quant à ceux de l'âge critique, ils sont bien moindres qu'on ne les croit en général. Si la santé de la femme est quelquefois alors plus ou moins altérée, il est rare

qu'elle ne traverse pas cette période, après quoi sa santé ne tarde guère à se consolider. Sur les 179,398 unités dont se compose notre population de plus de 40 ans, on compte 86,232 hommes et 93,167 femmes. La différence est de 6,936 à leur profit.

Les moyennes annuelles de cet excédent sont intéressantes à examiner. Pendant la première décade de 40 à 50 ans, cette moyenne n'est que de 87. Elle atteint 196 pendant la seconde décade, 341 pendant la troisième ; elle est de 22 seulement de 70 à 80 ans et remonte à 56 au-dessus de 80 ans. Nous avons donc bien plus de vieillards femmes que de vieillards hommes.

Ce qui ressort de ces considérations, c'est que la vie de la femme est pendant presque toute sa durée plus assurée que celle de l'homme et qu'elle est aussi un peu plus longue. On trouve en effet que pour les deux sexes la vie moyenne est dans la Sarthe de 34 ans (33 ans ans 9 mois) et que celle de l'homme est de 2 à 3 mois la plus courte (33 ans 8 mois contre 33 ans 10 mois) ; en France la vie moyenne actuelle paraît être de 36 ans; nous restons donc sensiblement au-dessous, sans qu'on puisse en trouver la cause dans l'examen de nos conditions météorologiques ou hygiéniques générales. Nous avons cependant un assez grand nombre de vieillards; 50 °/° de notre population est septuagénaire et 13 °/° est octogénaire, mais nous perdons beaucoup d'enfants du premier âge, surtout et même de jeunes gens. A 20 ans, près de 1/3 de notre population générale a disparu, 310 °/°.

Le léger excès de longévité constaté chez nos femmes ne saurait être un fait exclusif au département. Il suffit en effet de réfléchir un peu aux conditions d'existence faites à la femme dans notre société moderne pour comprendre combien elle est moins exposée que l'homme aux fatigues de toute sorte qui peuvent réagir fâcheusement sur son économie. C'est à l'homme que sont surtout réservés les travaux manuels qui exigent une grande dépense de force, les grands travaux

intellectuels qui usent les ressorts de la vie plus encore peut-être que les précédents. C'est lui qui en toutes circonstances a la plus grande part de responsabilité, qui doit surtout pourvoir aux besoins de la famille, aux charges de l'Etat. C'est sur lui que repose la sécurité de la nation, sa prospérité, sa prépondérance, sa grandeur. Aussi plus une population contient d'hommes valides, plus elle présente d'éléments de travail, plus elle est industrieuse et forte. Notre département qui, nous venons de le voir, compte au moins 700 °/° de sa population dans l'âge utile, ne paraît pas avoir sous ce rapport à envier rien aux autres départements. Il ne faut toutefois pas faire ici abstraction de l'influence de la femme ni de la part qui lui est dévolue dans l'accomplissement des devoirs sociaux. Elle est pour l'homme un aide toujours précieux, souvent indispensable. Dans les travaux de culture, par exemple, elle partage presque tous ses labeurs; il en est de même dans nombre d'entreprises commerciales et industrielles.

Il est aussi des femmes qui ne le cèdent point aux hommes pour la vigueur physique, l'énergie morale, la force des conceptions artistiques, littéraires et même scientifiques, pour l'intelligence des affaires et qui, capables des mêmes travaux qu'eux, s'y livrent avec tout autant de profit pour la société. Quoi qu'il en soit, la femme ne prend le plus souvent qu'une part indirecte à ces sortes de travaux et laisse tout au moins à l'homme les plus pénibles. Elle a du reste d'autres devoirs à remplir. Sa mission la retient le plus souvent au foyer domestique dont elle est l'âme et la sauvegarde. Elle se doit avant tout aux enfants; elle établit et maintient dans le ménage les habitudes d'ordre, d'économie qui en font la prospérité et que l'homme, dans certaines classes du moins, tend à perdre chaque jour. Les excès de toute nature, fréquents chez lui, sont relativement rares chez elles et n'usent point sa vie. L'alcoolisme surtout, cette plaie sociale qui grandit chaque jour et qui abrège l'existence non seulement de ceux qui se

livrent à ce vice mais aussi celle de leurs descendants, ne s'observe que par exception chez la femme sarthoise. — Il ne faut du reste rien exagérer; ce n'est pas que de nos jours qu'on a constaté la plus grande durée de la vie de la femme, surtout dans sa seconde moitié. Il y a donc lieu d'admettre aussi, pour expliquer le fait, que son organisation plus délicate, mais plus souple, se prête moins que celle de l'homme à l'action des causes extérieures destructives. Comme le roseau elle plie et ne rompt pas.

VI. — État civil des habitants

MOUVEMENTS DE LA POPULATION

Considérée sous le rapport de son état civil notre population se décompose ainsi qu'il suit :

		Hommes	Femmes	TOTAL	RAPPORT à la popul. Spéciale	RAPPORT à la popul. Totale
Célibataires..	Mineurs.....	68.791	69.807	138.598	98 0/0	42 0/0
	Majeurs.....	26.456	21.341	47.797	15 0/0	
	TOTAUX.....	95.247	91.148	186.395		
Mariés.....	Mineurs.....	84	1.571	1.655	1 0/0	47 0/0
	Majeurs..	104.624	103.001	207.625	69 0/0	
	TOTAUX.....	104.708	104.592	209.280		
Veufs.....	Mineurs.....	2	28	30	»	10 0/0
	Majeurs..	14.458	27.755	42.213	»	
	TOTAUX.....	14.460	27.783	42.243	»	
Divorces.....		41	66	107	»	
TOTAUX.....		214.456	223.569	438.025	»	99

A. *Célibat*

Les célibataires font 42 °/° de la population totale et 98 °/° de la population mineure. Nous avons environ 1.000 filles mineures de plus que de garçons, bien qu'un certain nombre d'elles se marient avant leur majorité, ce qui n'arrive que par exception chez ces derniers. Cela se trouve du reste en rap-

port avec l'excédent de la population féminine déjà constaté, qui à cette période de la vie est de plus de 2.700.

Par contre, les garçons majeurs sont plus nombreux que les filles, de 6.800 environ entre 21 et 40 ans, période durant laquelle la population masculine devient légèrement supérieure. Au delà de 40 ans le nombre des garçons décroît et celui des filles augmente de nouveau jusqu'à la fin de la vie.

Les célibataires adultes, ne pouvant donner lieu qu'à des naissances illégitimes, deviennent à peu près des non-valeurs pour le renouvellement de la population. Il y aurait donc intérêt à en réduire le nombre le plus possible. Diverses mésures ont été proposées à cet effet. Toutes sont, il est vrai, fort peu pratiques et ne peuvent avoir en tout cas qu'une action fort restreinte.

Commençons par établir avec M. Levasseur qu'on reste célibataire par nécessité ou par convenance.

Le célibat est une nécessité physiologique pour beaucoup de personnes maladives, chétives, malingres, il serait même à désirer dans l'intérêt de la société qu'il fût mieux observé par elles. Il y aurait moins d'avortements, moins de mort-nés, on verrait naître moins d'enfants maladifs, portant la tare de leur origine, qui meurent de bonne heure ou ne s'élèvent que péniblement et qui ne seront jamais qu'une charge sociale.

Certaines professions comportent aussi le célibat, d'autres le prolongent ou rendent le mariage difficile. Ainsi les membres du clergé catholique tant régulier que séculier ne peuvent se marier; mais leur nombre ne fait qu'une bien faible minorité. Ils ne sont dans le département qu'au nombre de 1.657, 784 hommes et 873 femmes et ne font que 0,4 °/₀ de la population adulte. — Il est aussi un assez grand nombre de professions ou de situations sociales qui sans imposer le célibat tendent à le prolonger.

Tel est l'état militaire qui retarde nécessairement le mariage quand il ne l'empêche pas. Ceux qui veulent en faire

leur carrière préfèrent souvent ne pas se marier ou ne le font qu'assez âgés, alors qu'ils ont acquis une situation qui leur assure un peu de stabilité et une certaine aisance. La réduction du service militaire à 3 ans semble une mesure de nature à diminuer le nombre des célibataires ; cependant l'obligation de rester longtemps encore à la disposition du ministre en effraye bien quelques-uns. Puis de retour de l'armée il faut avant tout songer à se faire une position : celle-ci se fait attendre d'autant plus qu'on s'y prend plus tard pour se la créer.

Pour la plupart des domestiques, le célibat prolongé est presque une nécessité. Le plus souvent ils ne peuvent songer au mariage sans abandonner leur profession, et ils ne peuvent le faire qu'autant qu'ils ont acquis les fonds nécessaires à leur établissement. Il ne faudrait pas croire cependant que la classe domestique soit très nombreuse. Elle ne compte dans le département que 11,892 unités : 3,626 hommes, 8.266 femmes, et fait 2,8 °/₀ de sa population adulte.

Il en est autrement des professions ouvrières; elles sont représentées dans le département par 82,794 unités — 49.046 hommes 33.748 femmes — et font 20 °/₀ de la population adulte. On peut d'après ces chiffres estimer que le nombre de nos ouvriers célibataires des deux sexes doit être de 15.000 à 20.000. Parmi les hommes, les ouvriers migrateurs restent à peu près forcément célibataires. D'autres, dans nos villes surtout, contractent des unions illégitimes qu'ils ne régularisent que tardivement quand ils le font.

Enfin il est un certain nombre de personnes qui par convenance ou par goût restent célibataires. C'est ainsi que dans les classes moyennes, plus peut-être que dans les autres, le célibat s'impose presque à un certain nombre de filles sans fortune, qui ne sauraient contracter une alliance sans déchoir de leur position sociale, et que beaucoup d'hommes ne se marient pas pour des raisons analogues; parmi ceux-ci se rencontrent surtout des fonctionnaires dont le traitement

modique suffit à leurs besoins, mais ne saurait suffire à ceux d'une famille. Pour ces diverses catégories de personnes et pour d'autres encore, le célibat, sans être une nécessité, devient cependant assez fréquent. — Je ne parlerai pas d'autres motifs moins avouables, qui empêchent parfois nos jeunes hommes de se marier, prolongent chez eux le célibat et peuvent le rendre même définitif.

Parmi les mesures proposées pour diminuer le nombre des célibataires on a surtout parlé de la simplification des formalités du mariage, de la faculté laissée aux jeunes gens de se marier sans le consentement des parents; il n'est guère douteux qu'on aurait alors bon nombre de mariages trop précoces et souvent insensés, qui auraient peu de chances de bonheur, qui en revanche, avec les facilités que donne le divorce, en auraient beaucoup de se dissoudre avant même que d'avoir produit leurs effets sociaux.

On a parlé aussi de rendre obligatoire la recherche de la paternité, admise dans plusieurs États. M. le professeur Léon Le Fort dit ne pas connaître de loi plus immorale que celle qui en interdisant cette recherche autorise à la fois l'abandon de la mère et de l'enfant. — Il y a du vrai dans cette appréciation sévère mais, avec M. le docteur Hardy, « je vois les inconvénients d'une loi où l'innocent paie souvent pour le coupable ». Je comprends, jusqu'à un certain point, qu'elle puisse diminuer un peu le nombre des naissances illégitimes ; je ne m'explique pas que les quelques mariages forcés et dès lors mal assortis qu'elle déterminerait, puissent diminuer beaucoup le nombre des célibataires.

Quant à l'impôt sur eux qui existait dans d'anciennes législations et que MM. Lagneau et Javal proposent de rétablir, il serait souverainement injuste. Frapperait-on les célibataires qui ne peuvent pas ou qui ne doivent pas cesser de l'être ? et, quant aux autres, il semble cependant que chacun doit avoir le droit de se marier ou de ne pas le faire. Une telle loi pourrait avoir un intérêt fiscal, mais elle ne saurait

donner le résultat attendu. « Je verrais avec peine, a dit à ce sujet M. Hardy dans sa réponse à ces messieurs, qu'à l'instruction obligatoire, au service militaire obligatoire, on ajoutât la nuptialité obligatoire et encore plus la paternité obligatoire. » — Si l'on veut faire quelque chose pour restreindre le nombre des célibataires, il semble que c'est dans un autre ordre d'idées qu'il faut chercher.

Il est certain que le célibataire a d'ordinaire moins de charges sociales que le père de famille, il ne serait donc qu'équitable que la société lui accordât un peu moins qu'à l'homme marié, que le gouvernement réservât autant que possible les situations dont il dispose pour ce dernier. Ce serait certainement un moyen d'encourager le mariage sans toutefois y contraindre. Dans cet ordre d'idées, une proposition déjà faite à l'Assemblée nationale, qu'a rappelée M. Lagneau dans son discours à l'Académie, semble des plus heureuse. — Accorder dans les élections à l'homme marié un nombre de voix proportionnel au nombre de têtes que représente sa famille. — Ce serait là une excellente mesure moralisatrice dont l'effet serait d'encourager le mariage, de régulariser beaucoup d'unions illégitimes et de favoriser la natalité plus peut-être que toutes celles qu'on pourrait prendre dans ce but. Mais cette mesure aurait aussi pour résultat de déplacer les majorités électorales au profit des pères de familles ; il y a donc tout lieu de croire que des considérations politiques que je ne veux pas toucher, empêcheront qu'elle se réalise jamais.

B. *Mariage*

Les personnes mariées sont au nombre de 209.280 dans le département — 104,708 hommes et 104,592 femmes. — Elles font 47 °/° de sa population totale et 69 °/° à 70 °/° de sa population adulte, alors que les célibataires n'en font guère que 15 °/° à 16 °/°. Les personnes mariées représentent donc à peu près les 2/3 de cette population ; celles qui sont céliba-

taires ou veuves représentent l'autre tiers. Mais il ne faudrait pas croire que ces unions soient toujours productives. Nous avons vu en effet que sur nos 147,000 familles, près de 45,000 n'ont pas d'enfants vivants, soit 1/3. Ce chiffre énorme se répartit, il est vrai, à la fois sur les personnes mariées et sur celles qui sont en état de veuvage.

D'autre part, les effets physiologiques du mariage ne peuvent se produire que dans les ménages dont les conjoints sont encore dans l'âge nubile ; l'accroissement d'une population repose en effet exclusivement sur le nombre de nubiles qu'elle contient.

La nubilité de l'homme dure longtemps, on assure même que chez quelques octogénaires elle existe encore. Par cela même elle n'a qu'une importance relative, car sa longue durée fait qu'il se trouve toujours un excédent considérable d'hommes susceptibles de se marier, avec profit. On admet que chez eux la nubilité commence vers 18 ans et qu'elle ne se termine guère avant 70 ans. D'après cette donnée, il y aurait dans le département environ 130,000 hommes nubiles, soit 60 °/₀ de sa population masculine. Sur ce nombre 98,000 au plus seraient mariés et les 32,000 restants seraient célibataires ou veufs, c'est-à-dire à peu près perdus pour la reproduction, ne pouvant donner lieu qu'à des naissances illégitimes relativement peu nombreuses.

La nubilité chez la femme a une bien plus grande importance, car c'est sur elle en définitive que se règle le nombre des naissances. Elle commence vers 15 à 16 ans sous notre latitude. D'après les uns elle se prolonge jusqu'à 50 ans, d'après les autres jusqu'à 45 seulement. C'est je crois cet âge qu'il faut admettre, car il est assez rare qu'une femme devienne mère plus tard. Nous n'avons guère dans le département que 92,600 femmes ayant de 15 à 45 ans, soit 41 °/₀ seulement de sa population féminine. Sur ce nombre 56,500 vivent en état de mariage, ce qui donne 61 °/₀ de la population nubile ; 33,300, soit 34 °/₀ de cette population, sont

célibataires et 2,800 qui en font 3 % seulement sont veuves ou divorcées. C'est donc annuellement sur 56,500 femmes environ que repose le renouvellement de notre population ; les 36,600 restantes qui pourraient y prendre part ne le faisant que par exception. Les premières forment un peu plus que les 3/5 de la population nubile, les secondes en sont donc les 2/5 environ.

Le nombre des mariages a diminué beaucoup dans le département depuis 40 ans. De 4,451 qu'il était en 1848, il est peu à peu tombé à 2,996 en 1889. Cette diminution progressive ne tient pas seulement à ce que notre population s'est elle-même affaiblie de 38,000 âmes, elle tient aussi à ce qu'on se marie moins aujourd'hui qu'alors. Le tableau ci-dessous permet de le constater.

ANNÉES	NOMBRE DE MARIAGES	RAPPORT A LA POPULATION		Fécondité des mariages
		Nombre d'habit. pour 1 mariage	Nombre de mariages pour 1,000 hab.	
1848	4.451	106.7	9.3	2.21
1858	4.129	113.1	8.8	2.23
1868	3.841	120.6	8.2	2.30
1878	3.345	133.4	7.4	2.60
1886	3.470	125.7	7.1	2.50
1887	3.119	139.8	7.1	2.67
1888	3.163	137.8	7.2	2.52
1889	2.996	145.5	6.8	2.70
	28.517			
Moyenne des 4 dernières années	3.187	136.5	7.3	2.63

Nous avions il y 40 ans 9,3 mariages pour 1000 habitants, ce rapport a baissé de 10 en 10 ans, il n'est aujourd'hui que de 6,8. Il y avait un mariage sur 106 habitants et nous n'en avons eu cette année qu'un sur 145. J'indiquerai comme terme de comparaison que la moyenne de la nuptialité donnée par M. Lagneau pour la France entière (Acad. de méd. du 15 juillet 1890) est de 7,20 %. Le département de la Sarthe serait donc tombé au-dessous de cette moyenne, si faible déjà,

puisqu'elle n'est elle-même que la moitié de celle relevée cette même année en Angleterre, 14,7 °/° (registrar gen. 1889.)

Il est à remarquer que si le nombre des mariages a diminué, leur fécondité a peu varié. Le nombre des enfants auxquels chacun donne lieu s'est, de 2,21 qu'il était en 1848, progressivement élevé à 2,70 en 1889, ce qui ne fait qu'un enfant de plus sur 200 mariages, c'est négligeable.

Il peut être intéressant de comparer la nuptialité de chacun de nos arrondissements à celles de nos villes principales ; elle présente des différences assez sensibles.

D'abord si l'on cherche à établir le rapport des mariages de la population urbaine avec ceux de la population rurale, on trouve que dans nos 11 communes ayant une population agglomérée de plus de 2,000 âmes il y a 1 mariage pour 157 habitants, soit 6,3 °/°; que dans les autres communes on en compte 1 sur 146 habitants, soit 6,8 °/°. Toute minime qu'elle semble, cette différence de 0,5 °/° est déjà quelque chose, mais elle devient plus appréciable si l'on compare entre eux les arrondissements et leurs villes chefs-lieux. On trouve alors :

Le Mans	Arrond.	1	mariage sur	131	habitants	7,6 °/°
	Ville	1	—	138	—	7,3
Mamers	Arrond.	1	mariage sur	143	habitants	6,9
	Ville	1	—	238	—	4,2
La Flèche	Arrond.	1	mariage sur	140	habitants	7,1
	Ville	1	—	151	—	6,6
Saint-Calais	Arrond.	1	mariage sur	130	habitants	7,2
	Ville	1	—	141	—	7,1

En résumant ces données, il devient indéniable qu'on se marie chez nous moins qu'autrefois et moins à la ville qu'à la campagne. L'arrondissement de Mamers est celui dans lequel il se contracte le moins de mariages proportionnellement à la population. La ville de Mamers surtout a une infériorité

notoire sur nos autres villes. Dans les arrondissements de La Flèche et de Saint-Calais la proportion des mariages est à peu près la même et la différence est peu sensible entre le chef-lieu et le reste de l'arrondissement. C'est dans celui du Mans qu'on se marie le plus; là aussi, les mariages sont relativement moins nombreux au Mans même que dans l'arrondissement.

On ne se marie pas seulement moins qu'autrefois et moins dans les villes qu'à la campagne, on s'y marie aussi plus tard. Nos jeunes hommes en éprouvent peu le besoin, ceux des villes surtout. Ils trouvent moins d'attrait dans la vie de famille, a dit M. Lefort, depuis que le café, le cercle, les relations faciles sont entrées dans nos mœurs. Beaucoup aussi ne veulent se marier que quand ils ont amassé quelques économies, que quand ils auront acquis une situation qui leur permettra de subvenir sans trop d'incertitude aux charges de la famille qu'ils vont créer. On ne saurait les en blâmer, car la prévoyance la plus élémentaire leur en fait un devoir. Dans nos conditions sociales actuelles, cette situation est le plus souvent lente à venir. L'âge vient en même temps; on a pris des habitudes avec lesquelles il devient assez difficile de rompre, on se marie tard, assez souvent même on ne se marie point. — On a calculé qu'actuellement en France l'âge moyen des mariages était de 29 à 30 ans pour les garçons, de 24 à 25 ans pour les filles. On prétend même qu'ils sont un peu plus tardifs dans la région de l'Ouest à laquelle nous appartenons. Les mariages sont plus précoces chez la plupart des autres peuples. En Angleterre, par exemple, ils ont lieu de 18 mois à 2 ans plus tôt que chez nous, — 18 ans 23es pour les filles, 25 ans 95es pour les garçons, d'après le dernier rapport du *registrar general*. — Cela paraît tenir surtout aux habitudes sociales différentes chez les deux peuples. La grande liberté d'allures laissée chez nos voisins aux jeunes gens des deux sexes, a dit aussi, je crois, M. Le Fort, leur permet de mieux se connaître et de voir naître entre eux des sentiments

de sympathie réciproque qui souvent ne tardent pas à prendre un caractère plus vif. Les époux se choisissent alors mutuellement. — Ces mœurs, qui ne sont point les nôtres, ont des avantages et des inconvénients que je n'ai pas à examiner ici, toujours est-il qu'elles sont de nature à favoriser la précocité des mariages. En France nos filles reçoivent en général une éducation qui retarde un peu leur maturité; aussi l'intervention des parents doit-elle se substituer le plus souvent à l'initiative qu'elles pourraient prendre. Ce sont eux qui d'ordinaire font pour leurs enfants le choix de l'époux et de l'épouse et il leur arrive de marier deux dots plutôt que deux personnes. Ce n'est point une critique que je veux faire, je constate seulement un fait qui est de nature à rendre plus difficiles nos mariages et à en reculer la date.

Toujours est-il que sur 35,773 garçons que comporte notre population de 18 à 30 ans, nous n'en trouvons que 12,505 de mariés ou veufs 35 °/₀, alors que sur 38,457 filles de 15 à 30 ans il y en a 20,000 de mariées ou veuves 52 °/₀; à 38 ans seulement la moitié des hommes parvenus à cet âge se sont mariés. Ce n'est que par exception que nos jeunes hommes le font avant leur majorité; nos filles elles-mêmes le font peu, puisque nous avons moins de 1,600 jeunes femmes mineures. Ce n'est du reste pas un mal, car il est reconnu que les enfants nés de parents trop jeunes sont dans de moins bonnes conditions de vitalité. Mais ceux qui naissent de parents âgés ne sont pas dans des meilleures conditions et de plus les mariages sont d'autant moins productifs que les conjoints sont plus vieux; ils ont aussi d'autant moins de chances de durée. De 21 à 25 ans on trouve à peu près quatre fois plus de femmes mariées que d'hommes, — 6,892 contre 1,844. L'égalité entre les deux sexes tend à s'établir peu à peu de 25 à 40 ans, il y a alors 36,599 femmes et 35,252 hommes mariés. — La différence pour ces 15 années n'est plus que de 1,347. — Après 40 ans les hommes se marient encore, mais les femmes le font beaucoup moins; il reste en effet alors

67,528 hommes mariés et seulement 58,510 femmes. La différence est de 8,002 au profit des premiers. Il convient de remarquer que le nombre des hommes mariés est, d'après les tables du recensement, supérieur de 136 à celui des femmes qui le sont. Cette légère différence ne paraît pouvoir s'expliquer que parce que dans un certain nombre de ménages désunis pour cause ou pour autre, l'un des conjoints n'étant pas du pays, a dû le quitter ou bien est venu s'y établir. Les hommes dans l'un ou l'autre de ces cas seraient chez nous en majorité.

C. *Veuvage*

Les personnes veuves se trouvent dans des conditions assez analogues à celles des célibataires, à cela près qu'elles ont contribué, autant qu'a duré leur union, au renouvellement de la population. Le nombre des veuves excède celui des veufs de plus de moitié, de 13,323. Cette grande différence tient à diverses causes. D'abord les hommes se mariant plus tard arrivent plutôt que leurs femmes à la vieillesse et les laissent par cela même plus souvent veuves. D'autre part la longévité de la femme est un peu plus grande que celle de l'homme. Mais la différence tient surtout à ce que les veufs se remarient plus souvent que les veuves. Sur un relevé de 5,569 mariages je trouve 788 veufs remariés et seulement 374 veuves.

VII. — Naissances

Le but moral du mariage c'est l'enfant. C'est donc lui qu'il faut étudier maintenant.

Le tableau ci-contre donne le mouvement des naissances dans le département, de 10 ans en 10 ans depuis 1848 et d'année en année depuis 1886, avec l'indication des rapports e la natalité générale, légitime et illégitime, à la population.

ANNÉES	NAISSANCES — SEXES — garçons	filles	ENFANTS — légitimes	illégitimes	TOTAUX — total général	morts-nés	nés vivants	RAPPORTS DE LA NATALITÉ — GÉNÉRALE — Nombre d'hab. pour 1 nais.	Nombre de naissanc. pour 1000 hab.	LÉGITIME — Nombre de naissances pr un mariage	Nombre d'hab. pour 1 nais.	Nombre de naissances par 1000 hab.	ILLÉGITIME — Nomb. de nais. lég. pour 1 nais. illég.	Nomb. de nais. illég. pour 100 légitimes
1848	5513	5186	9857	842	10699	460	10239	44.4	22.5	2.21	48.1	20.8	11.7	8.05
1858	5066	4858	9247	677	9924	»	»	47.0	20.8	2.23	51.5	19.7	13.7	7.32
1868	4905	4547	8853	699	9552	»	»	49.0	20.3	2.30	52.3	19.0	13.6	8.12
1878	4834	4483	8698	619	9317	381	8396	47.9	21.1	2.60	51.3	19.4	14.0	7.11
1886	4920	4509	8683	746	9429	442	8936	46.2	21.6	2.50	50.3	19.9	11.6	8.58
1887	4793	4375	8438	730	9168	370	8798	47.6	20 9	2.67	51.6	19.3	11.5	8.65
1888	4445	4205	7997	653	8650	403	8247	50.5	19.8	2.52	54.5	18.0	12.3	8.18
1889	4485	4283	8120	618	8768	418	8350	48.4	20.1	2.70	53.8	18.6	12.6	7.97
Total des 8 ans.	38961	36446	69893	5614	75407	2474	53457	»	»	»	»	»	»	»
Moyennes des 4 dernières années	4660	4343	8309	694	9003	408	8595	48.4	20.6	2.60	52.4	18.5	11.90	8.34
Moyenne des naissances dans la population départementalle — Urbaines					2183	»	»	42.9	20.64	»	»	»	»	»
Moyenne des naissances dans la population départementalle — Rurales					6820	»	»	46.6	20.30	»	»	»	»	»
Naissances au Chef-lieu														
Le Mans 1886	626	610	(1) 975	(1) 192	1236	69	1167	46.6	21.45	2.78	58.9	16.94	5.0	19.83
1887	617	617	981	193	1234	60	1174	46.6	21.45	2.84	59 7	16.98	5.0	19.68
1888	622	564	944	177	1186	65	1121	48.5	20.59	2.69	61.0	16.20	5.2	18.75
1889	606	582	1019	169	1255	67	1188	45.8	21.79	3.22	52.5	17.67	6.0	16.65
MOYENNE DES 4 ANNÉES	618	995	989	188	1228	63	1168	46.9	21.32	2.88	58.0	17.25	5.3	18.73

(1) Mort-nés non compris.

En 1848 on comptait dans le département, 10,699 naissances, morts-nés compris ; en 1888, il n'y en eut que 8,650. La différence 2,139 ne doit pas être attribuée seulement à la diminution de la population, car il y a 40 ans il y avait dans la Sarthe 1 naissance sur 44 habitants, soit 22,5 °/°, et ce rapport qui a baissé tout comme celui des mariages est successivement devenu de 10 ans en 10 ans, 1 sur 47, — sur 49, — sur 47,9 — sur 50,5 habitants, ou 20,8 — 20,37 — 21,14 — 19,80 °/° habitants. Toutefois, il paraît s'être un peu relevé, la moyenne des 4 dernières années donnant 1 naissance pour 47 habitants ou 20,6 °/°. Dans nos centres urbains la natalité est un peu moindre qu'elle n'est dans nos campagnes ; la moyenne des 4 dernières années donne dans les premiers 1 naissance pour 49,3 habitants ou 20,3 °/° et dans les seconds 1 pour 47 ou 20,96 °/°. — Au Mans, même, la natalité semble avoir un peu baissé depuis 10 ans. On y comptait alors 1 naissance pour 41,3 habitants, il y en a aujourd'hui 1 pour 45,8; la moyenne des 4 dernières années ne donne même que sur 46,8. — La moyenne de la natalité est dans notre département sensiblement inférieure à celle de la France entière, bien faible pourtant, si on la compare à celle des autres États européens. M. Lagneau ne la fixe qu'à 23,09 °/°. En Angleterre elle est de 33,4 (*Regist. gen.* 1889); en Allemagne de 35 ; en Italie de 37 ; c'est en Russie d'Europe qu'elle est le plus élevée ; elle atteindrait 48 (Fonssagrives).

Il naît dans le département, comme partout du reste, plus de garçons que de filles. Sur un relevé 75,406 naissances j'en ai trouvé 38,761 masculines et 36,446 féminines ; différence 2,515, soit 1,08 garçons pour 1 fille.

Le rapport des naissances illégitimes aux naissances légitimes mérite de fixer l'attention. On en compte 1 sur 12 environ pour l'ensemble du département, soit 8 °/°. — Dans la ville du Mans il y en a 1 sur 5 ou 18 °/°, plus que le double. Pas n'est besoin de commentaires ; la moralité est assurément plus grandes dans nos campagnes qu'elle ne l'est au chef-lieu.

Ce fait n'est point anormal, il se retrouve dans toutes les agglomérations. Le département de la Sarthe ne paraît pas être du reste un de ceux ou les mœurs soient le plus relachées, puisque le rapport entre les naissances illégitimes et légitimes se trouve exactement être celui qui est donné pour toute la France. Nous restons dans la moyenne et partant bien au-dessous de certains départements, de la Seine par exemple, où ce rapport est de 25 °/₀, le quart; de Paris surtout où il atteint 28 °/₀, près du tiers. M. Lagneau auquel j'emprunte ces chiffres, ajoute que l'on doit rapporter l'accroissement de la natalité illégitime au célibat que prolonge le service militaire, à l'insuffisance de protection des jeunes filles, à la facilité des relations extra-légales dans les agglomérations urbaines, aux formalités nombreuses et souvent onéreuses exigées pour le mariage. Ces diverses causes sont d'ordre général et aucunes d'elles n'est spécialement applicable à notre département. La troisième seule me paraît avoir une importance sérieuse, mais le moyen de la supprimer. Toutes ces causes ont été déjà mises en avant sans beaucoup de succès, comme devant favoriser le célibat. Leur suppression, alors même qu'elle pût être complète, ne diminuerait aussi que bien peu le nombre des naissances illégitimes. On ne saurait empêcher les agglomérations urbaines d'être des centres de démoralisation, aussi la proportion des enfants naturels augmente partout, avec l'importance de celles-ci. La simplification trop grande des formalités du mariage pourrait avoir pour cette institution plus d'inconvénient que d'avantages et ne saurait guère restreindre le nombre des naissances illégitimes. — La durée du service militaire non plus; sa réduction qui vient du reste d'être opérée, aura peut-être pour résultat de rendre les mariages un peu moins tardifs, mais c'est à peu près tout ce qu'on en peut attendre. — Quant à la protection légale réclamée pour la jeune fille, c'est-à-dire la recherche de la paternité autorisée, je me suis déjà expliqué sur elle, partageant de

tout point l'opinion de M. Hardy. Qui ne voit qu'elle serait chez nous, comme chez nos voisins, grosse d'abus, sans être bien utile ? car ce n'est pas chez les filles mineures que l'on constate le plus de naissances illégitimes et celles qui sont majeures doivent être libres et responsables de leur conduite. D'ailleurs les sentiments moraux développés par une bonne éducation les protégeront toujours mieux que ne pourront le faire les lois édictées dans ce but. Les naissances illégitimes n'ont du reste point augmenté dans le département, elles ont même numériquement diminué comme sa population ; quant à leur nombre proportionnel il est resté sensiblement le même depuis 40 ans, 1 sur 12.

D'après le docteur Fonssagrives, la fécondité des mariages serait de 3,08 pour la France entière qui sous ce rapport tient le dernier rang parmi les nations. On ne trouve dans la Sarthe que 2,37 enfants par ménage si l'on prend une moyenne calculée de 10 ans en 10 ans, de 1848 à 1889. — La fécondité de nos ménages a du reste très peu varié durant cette longue période. Cependant nous venons de voir que la natalité a sensiblement baissé, puisque de 10,699 elle est tombée à 8,650. Il est vrai qu'elle tend à se relever un peu, car en 1889 on a compté 8,768 naissances. Si l'on ne considère que la natalité légitime, on trouve que de 22,50 naissances pour 1000 habitants, qu'elle a été en 1848, elle est tombée à 19,80 en 1888, ayant toutefois tendance à se relever un peu en 1889 où elle donne 20,10 °/₀.

Les causes qui influent sur la fécondité d'une population et partant sur sa natalité sont fort nombreuses et de nature très variable.

On a parlé de l'influence *de race,* mais il n'est pas très démontré que certaines races soient beaucoup plus prolifiques que d'autres. En tout cas la Bretagne et la Normandie, provinces auxquelles nous confinons et avec les habitants desquelles nous avons dû souvent mêler notre sang, sont en bonne partie peuplées par les descendants des Celtes et des

Scandinaves, races considérées comme des plus fécondes. Ce n'est donc pas à cette cause qu'il faut attribuer la grande faiblesse de notre natalité.

On a admis l'influence *du climat*, mais, comme la cause précédente, elle est fort controversée. D'ailleurs notre climat n'a rien d'extrême et ne saurait dès lors agir sensiblement sur notre natalité.

Les professions, nous l'avons vu, peuvent exercer quelque influence sur le nombre des naissances, en ce que quelques-unes exigent le célibat et qu'un assez grand nombre retardent l'époque des mariages ; mais il n'y a rien là de spécial au département. Il est certain que la fécondité d'une union est d'autant plus grande que les époux sont plus jeunes, pourvu qu'ils n'aient pas moins de 20 ans. Ce sont ceux de 20 à 25 ans qui donnent lieu au plus grand nombre de naissances. A partir de 25 ans pour la femme, de 30 ans pour le mari, elles paraissent diminuer assez rapidement, L'âge de la femme, comme nous l'avons vu, a du reste une toute autre importance sur la fécondité que celui du mari. Un homme de 50 ans et plus a toutes chances d'être père avec une jeune femme, tandis qu'une femme de 40 à 45 ans n'a que peu de chances d'être mère avec un jeune mari. Nos ménages ouvriers et domestiques qui ne peuvent souvent se constituer que fort tard, sont donc assez souvent pour cette raison frappés d'une stérilité relative.

On a aussi fortement incriminé notre *code civil* de faire obstacle à la natalité. De fort bons esprits, MM. Le Plais, Javal, Le Fort et bien d'autres ont pensé que nos lois successorales qui exigent le morcellement de la fortune, l'émiettement d'une industrie que le chef de famille voudrait voir se perpétuer après lui, sont de nature à l'engager à limiter le nombre de ses enfants. Il veut n'avoir qu'un fils pour que celui-ci puisse continuer son œuvre. Je ne pense pas qu'il y ait dans cette crainte formulée de la sorte rien de bien fondé. Tous les enfants ont en principe droit à

une égale part dans la succession paternelle. Ce partage est aujourd'hui entré dans nos mœurs et je crois qu'il est maintenant bien peu de parents qui y renonceraient alors même qu'ils pourraient le faire légalement. M. Hardy a du reste fait observer que dans la plupart des pays qui ont des lois successorales analogues aux nôtres, Belgique, Hollande, Italie... la natalité reste aussi forte que dans ceux où le père a toute liberté de tester, qu'elle est faible en Hongrie où cette liberté existe. On sait aussi qu'en France même, dans quelques départements du Midi, où l'usage d'attribuer à l'aîné de la famille la quotité disponible est encore assez répandu, la natalité paraît être moins élevée que dans les départements du Nord où cet usage n'existe pas. Les entraves apportées par nos lois à la liberté de tester, ne doivent donc agir que bien peu sur le nombre de nos naissances.

Les rigueurs du fisc qui à chaque héritage et à chaque vente, prélève à son profit une forte part des fortunes et le fait avec des frais accessoires considérables, celles de nos lois qui sous prétexte de protéger les mineurs les ruinent assez souvent en exigeant des ventes toujours onéreuses, souvent désastreuses, me semblent bien autrement coupables que les lois successorales. Mais je ne puis ni ne veux développer ici cet ordre de considérations.

La plupart de nos lois fiscales ont du reste été à tort ou à raison accusées de nuire à la natalité. Elles pèsent sans doute d'un poids énorme sur tous et surtout sur ceux qui n'ont qu'une petite fortune, mais leur influence sur les naissances ne me paraît pas avoir été démontrée. N'est-il pas à craindre d'ailleurs que les modifications assez mal étudiées qu'on propose, n'aggravent les charges au lieu de les alléger, et n'aillent à l'encontre du but qu'on veut atteindre ?

D'aucuns ont pensé que *la suppression des contributions indirectes* serait une mesure qui en diminuant d'un tiers la dépense dans les ménages d'ouvriers, aurait pour résultat de leur permettre d'élever un plus grand nombre d'enfants. Il

y aurait alors certainement plus d'aisance dans ces familles; mais rien ne prouve que cette aisance profitât à la natalité, car c'est presque toujours chez les pauvres qu'on trouve le plus d'enfants. Les charges indirectes, si énormes qu'elles soient, sont peut-être l'un des impôts que le peuple supporte encore le moins mal, parce qu'il se perçoit en détail sur des objets de consommation dont le prix se trouve surélevé sans doute, mais dans une faible proportion pour chacun d'eux. On l'acquitte sans s'en apercevoir autant que s'il fallait débourser une forte somme à la fois. Les plus écrasantes de ces charges sont sans contredit celles des octrois des grandes villes, ce seraient leurs seuls habitants qui bénéficieraient de la mesure prisé. Ceux, bien autrement nombreux et non moins intéressants des petites villes et des campagnes où il n'y a pas d'octrois, ne tireraient qu'un mince profit de la suppression d'un impôt qu'il faudrait de toute nécessité remplacer par un autre qui ne serait sans doute pas moins onéreux. Le but visé serait en tout cas manqué.

On peut en dire à peu près autant de *la réforme de l'impôt mobilier*. Sa suppression proposée en faveur des familles de 4 enfants n'aurait pas non plus le résultat cherché, car elle ne dégrèverait les familles pauvres que d'une cote bien minime, celles-ci occupant des logements dont la valeur locative est toujours peu élevée. Cette suppression aurait pour résultat le plus immédiat et le plus certain de priver le trésor d'un revenu considérable qu'il devrait récupérer soit par la création d'un nouvel impôt, soit en répartissant le déficit sur ceux qui n'auraient pas été dégrevés.

D'autres ont proposé d'encourager la natalité en allouant *une prime* aux familles de 4 enfants. M. Javal a fait aisément justice de l'inanité de cette mesure qui, dit-il, serait une charge formidable pour l'État et dont le résultat serait absolument nul, la prime affectée ne pouvant être qu'extrêmement minime et partant sans effet. Il admet qu'il se trouve en France 575.000 ménages qu'on devrait encourager; pour

que chacun reçût seulement 10 francs, on dépenserait plus de 8 millions et demi, car coulage, frais de perception et de répartition compris, « il faut pour donner 10 francs au contribuable Paul en demander 15 au contribuable Pierre».

Ces réformes et autres analogues sagement faites ne sauraient être que très utiles pour améliorer le sort des classes nécessiteuses; on doit donc désirer leur réalisation, mais à un tout autre point de vue que celui de l'accroissement de la natalité, elles ne peuvent avoir sur lui aucun effet appréciable. C'est dans les familles aisées ou relativement aisées qu'il y a le moins d'enfants; plus riches elles n'en auraient pas davantage; ce n'est à coup sûr pas, d'ordinaire au moins, la misère des parents qui entrave la natalité. Le mal n'est pas là, il est dans nos mœurs, j'espère le démontrer tout à l'heure. C'est justement pour cela qu'il semble à peu près irrémédiable, parce que les mœurs ne se modifient pas d'un jour à l'autre, ni par les lois qui n'en doivent être que l'expression, ni à coup de décrets. Les changements que subissent les mœurs sont l'œuvre du temps. Celui-ci les adoucit, les polit, mais il ne les rend pas toujours plus pures. A la surface nous semblons supérieurs à nos pères, qui oserait affirmer qu'au fond nous valons mieux ?

La morale ne peut véritablement gagner que par le développement de l'idée religieuse et, loin de grandir, elle s'affaiblit.

Voyons donc quelle peut être l'action de nos habitudes sociales sur la natalité.

Un mot d'abord sur l'alcoolisme :

D'après M. Lagneau il y a en France 448,773 débits de boissons, brasseries, estaminets, cafés, ce qui en ferait un peu plus de 1 pour 75 habitants. Dans la Sarthe cette proportion est un peu moindre. D'après les renseignements, obligeamment donnés par M. le Directeur des contributions directes, nous y avons 4,614 de ces établissements patentés, mais en ajoutant ceux qui ne le sont pas et dont le patron

paye patente sous un autre titre, le chiffre des établissements où l'on va boire s'élève, m'a-t-il affirmé, à plus de 5,000, ce qui donne la proportion de 1 pour 87 habitants. Défalquons nos femmes, dont un bien petit nombre a pris l'habitude du cabaret, et les enfants de moins de 15 ans qui n'y peuvent encore guère aller, on trouve un débit pour 33 hommes! *Il n'est personne* qui ne reconnaisse combien est immorale la liberté du cabaret. Elle n'eût jamais été accordée si elle ne servait pas la politique ; il ne faut donc pas compter sur sa suppression, si désirable qu'elle puisse être.

Autrefois on s'enivrait; aujourd'hui on s'alcoolise. Ce vice est une production moderne, il fait partout des progrès inquiétants. Nos pères buvaient beaucoup assurément, mais on boit plus encore de nos jours ; chaque année l'on constate que la quantité des boissons alcooliques consommées augmente, cependant ce n'est pas tant à la quantité qu'à la qualité de ces boissons qu'il faut attribuer l'alcoolisme.

Avec les boissons naturelles fermentées on n'avait guère que la simple ivresse; avec les boissons frelatées et les alcools toxiques qui se consomment aujourd'hui, on a en plus l'alcoolisme, véritable empoisonnement qui altère profondément tous les organes de l'économie. Ce n'est pas sans raison qu'on a signalé ce vice comme pouvant exercer une influence fâcheuse sur la natalité, il y a là quelque chose de fondé : non seulement les parents alcooliques engendrent moins, mais chez eux les avortements et les mort-nés sont plus fréquents. De plus leurs enfants nés vivants sont moins vigoureux et ont moins de chances de s'élever. L'alcoolisme, bien qu'il augmente chaque année dans notre département, comme à peu près partout, n'y est cependant pas encore tellement répandu qu'il puisse avoir une action manifeste sur la diminution de ses naissances.

Il est un autre fléau commun dans les grandes villes, qui n'est pas non plus sans exercer une certaine influence sur la natalité et peut-être plus encore sur la morti-natalité, c'est *la syphilis*.

Je n'en parle que pour mémoire, car au Mans même je ne la crois pas assez commune pour qu'elle soit une cause appréciable de la diminution de nos naissances.

L'influence qu'exerce *la civilisation* sur la fécondité d'un peuple et sur sa natalité même, abstraction faite de la première, ne saurait guère être contestée. Il paraît en effet avéré que, toutes réserves faites sur l'action des influences accessoires, les pays les plus civilisés et les plus riches sont ceux qui ont le moins d'enfants.

Aussi voyons-nous que les naissances sont moins communes dans les villes qu'à la campagne, chez les riches que chez les pauvres. Les habitudes de mollesse et de luxe, les veilles prolongées, la vie trop sédentaire dans des appartements où pénètrent parfois à peine l'air et la lumière, des occupations souvent frivoles, des lectures souvent mal choisies, l'abus en un mot de ces mille riens que comportent dans nos grandes villes, les raffinements d'une civilisation avancée, sont autant de causes qui prédisposent à l'éréthisme nerveux, qui rendent la constitution plus délicate. L'impressionabilité se trouve tantôt accrue et des névroses plus ou moins graves se manifestent; tantôt elle est amoindrie, l'étiolement s'ensuit et bientôt surviennent ces anémies insidieuses, souvent graves, qui compliquent nos maladies et dont les médecins signalent chaque jour la plus grande fréquence. On conçoit que les femmes qui vivent dans ces conditions débilitantes soient de fait moins fécondes que de robustes paysannes. On conçoit encore mieux qu'elles mènent moins souvent à bien leur grossesse, que chez elles les avortements soient plus fréquents, que les enfants qu'elles mettent au monde aient moins de vitalité.

Mais ce n'est point encore là qu'il faut chercher la cause principale de la faiblesse d'une natalité qui, sans atteindre la nôtre, se produit cependant chez plusieurs des peuples de la vieille Europe. Cette cause est, il faut bien le dire, *la restriction volontaire des naissances*, usage pernicieux et immoral

qui date déjà de longtemps, et contre lequel l'idée religieuse. seule, proteste encore parfois avec quelque peu d'efficacité. On peut en effet remarquer, — quelques-uns il est vrai en conviennent difficilement, — que les peuples religieux sont ceux qui ont le plus d'enfants, que c'est dans nos provinces religieuses que les ménages sont les plus productifs, que partout ce sont presque toujours les familles religieuses qui sont les plus nombreuses. La bien légère augmentation de la fécondité de nos mariages (0,29 en 40 ans), ne saurait contredire le fait de la restriction volontaire, puisque notre natalité reste toujours inférieure à la moyenne de celle de la France, plus faible elle-même que celle des autres peuples. Ce qu'on en pourrait tout au plus inférer, c'est que le mal a cessé de progresser dans le département, peut-être parce qu'il y avait pris de bonne heure un degré d'intensité difficile à dépasser.

Dans nos campagnes sarthoises, comme dans nos villes, comme ailleurs du reste, le nombre des enfants diminue d'autant plus que le bien-être augmente. Si près du tiers de nos ménages n'ont pas d'enfants vivants, ce n'est pas à une infécondité absolue qu'il le faut attribuer. Elle ne peut être admise que pour ceux qui n'en ont jamais eu et ils doivent être en grande minorité. Mais il en est beaucoup qui n'ont qu'un enfant et qui n'en désirent pas d'autre. S'ils le perdent à un certain âge, il ne peut souvent plus être remplacé. La plupart de nos ménages n'ont que deux enfants. Ceux qui en ont trois sont déjà bien moins nombreux ; ceux qui en ont quatre sont assez rares et ce type, cependant, doit être considéré comme celui de la famille normale. Les ménages dans lesquels il s'en trouve un plus grand nombre font tout à fait l'exception. Si bien que la moyenne de notre natalité générale n'est, ainsi qu'on l'a vu, que de 2,37 et qu'en fait le nombre des enfants vivants se réduit à 1,61 par ménage.

Pourquoi les plus grandes familles se rencontrent-elles surtout dans le bas peuple de nos villes et de nos campagnes? C'est que pour la plupart de ceux qui n'ont rien, qui, sans

souci de l'avenir vivent au jour le jour, un enfant de plus n'est pas une bien lourde charge. Il est assez souvent même pour ses parents un moyen d'obtenir des secours plus abondants. Par contre, pour ceux qui travaillent, prévoient, économisent, qu'ils soient paysans ou ouvriers, prolétaires ou bourgeois, un nouvel enfant occasionne toujours dans le ménage un surcroît de dépense et de soucis. Souvent il y jette la gêne et nécessite tout au moins des parents une plus grande somme de labeur, d'ordinaire ils ne le désirent donc pas par pur égoïsme quelquefois, mais aussi par intérêt pour leurs autres enfants. Il n'est guère de médecin qui n'ait été le témoin, voire même le confident des préoccupations que suscite assez souvent dans une famille aisée, riche même, la venue d'un enfant sur lequel elle ne comptait plus.

Le sentiment personnel, j'aime à le reconnaître, n'est du reste presque jamais celui qui parle alors le plus haut. Avec un ou deux enfants, les parents se flattent de pouvoir leur laisser une situation égale et peut-être supérieure à la leur; avec un plus grand nombre, il n'en est plus ainsi. Dans les classes supérieures et même moyennes, on ne veut pas s'exposer à voir ses descendants décheoir du rang social dans lequel ils sont nés, et pour cela il ne faut pas que la fortune patrimoniale se divise trop. On cherche donc à la réunir sur le plus petit nombre de têtes possible ; calcul souvent faux, car il n'est pas rare qu'un fils dissipateur rende vaines ces prévisions. Plus les temps sont difficiles, plus les dépenses factices deviennent impérieuses et plus les naissances légitimes diminuent, il n'en saurait guère être autrement. Malthus a fait de nombreux adeptes aussi bien à la campagne qu'à la ville. Nous sommes loin du temps où les cultivateurs sarthois se considéraient comme d'autant plus riches que leur famille était plus grande, comptaient sur leurs enfants comme sur des aides qui, premier que de les remplacer dans la culture de leurs terres, les dispensaient d'une coûteuse domesticité. Leurs visées sont autres aujourd'hui que de se préparer des

successeurs. Pour peu qu'ils aient quelque aisance, ils font élever leurs enfants à la ville et les dirigent vers une autre carrière que la leur. Pour subvenir à de plus fortes dépenses, il faut réduire le nombre des membres de la famille. C'est ainsi que nos campagnes se dépeuplent à la fois par l'exode et par la diminution du nombre des naissances. Si nos villes continuent de s'accroître, malgré cette double cause de dépopulation, c'est qu'elles sont le centre d'une immigration souvent considérable. Le même raisonnement amène dans les autres classes de la société les mêmes errements. A quelque niveau qu'on soit arrivé on veut s'élever encore, *excelsior* est le mot de tous. On veut surtout voir s'élever ses enfants. Une famille nombreuse pourrait être un obstacle, on le supprime. D'ailleurs on laissera à son enfant une fortune assurée, une position toute faite dont il n'aura qu'à jouir. On ne laisserait à ses enfants que des situations précaires, qu'ils devraient améliorer par le travail sans être certains du succès. Mieux vaut donc limiter leur nombre que de risquer de procréer des malheureux.

Je respecte ces sentiments de prévoyance dans ce qu'ils ont de respectable, mais leur exagération ne me paraît pas devoir l'être. Elle est un aveu implicite du peu de confiance que nous avons dans l'avenir et dans la valeur morale de nos fils, pour qui nous redoutons trop le combat de la vie, de l'impuissance où nous les croyons de le soutenir bravement. Les enfants coûtent cher et il en faut peu : cela se dit aujourd'hui cyniquement. Ce qui est plus grave, c'est que cela se met en pratique. Aussi chaque année la population décroît un peu et, concurremment, la puissance et la prospérité de la patrie.

VIII. — Décès

Si depuis 40 ans les naissances ont diminué dans le département, il n'en est pas de même des décès. Leur nombre brut n'a point augmenté, il est vrai. Il y en eut 9,933 en 1848 et

il n'y en a eu que 9,700 en 1888 ; la moyenne des quatres dernières années ne donne même que le chiffre de 9,546 ; mais par suite de la diminution de notre population, le nombre de nos décès se trouve cependant augmenté relativement. Le tableau ci-contre permet d'y suivre exactement le mouvement des décès.

En 1848 on en comptait 1 pour 50,80 habitants et l'on voit ce rapport baisser de 10 ans en 10 ans, tout comme celui des naissances ; il devient successivement de 1 sur 47,74 ; sur 43,09 ; sur 43,49 ; sur 44,95. Cependant il aurait tendance à se relever un peu, car la moyenne des quatre années 1886 à 1889 donne 1 décès sur 45,66 habitants. En d'autres termes, il y avait il y a 40 ans 20,91 décès par 1,000 habitants. il y en a eu 22,24 en 1888 et la moyenne des quatre dernières années indique encore 21,88. Les tableaux annexés permettent de suivre facilement ces mouvements. — Une telle augmentation dans le nombre des décès n'est point aussi minime qu'elle peut le paraître. D'une année à l'autre ce n'est rien, mais multipliée par 40 c'est différent. Cette mortalité serait à peu près celle de la France entière qui d'après M. Lagneau est actuellement de 21,9 °/₀ habitants, chiffre probablement trop faible, que M. L. Lefort porte à 23,6 °/₀. Ce qui ressort de ce premier aperçu, c'est que ni les progrès de la civilisation, ni le plus grand bien-être dont nous jouissons, n'ont eu pour résultat de diminuer notre mortalité. On ne peut invoquer pour expliquer son accroissement la présence d'aucune épidémie sérieuse, le département n'en a pas éprouvé depuis 1870 de fatale mémoire.

Les décès du sexe masculin pris en bloc sont d'ordinaire un peu plus nombreux que ceux du sexe féminin, ce qui doit être, car on ne naît que pour mourir et nous avons constaté qu'il naissait environ 1/9 de garçons de plus que de filles. Mais leur distribution n'est pas exactement la même dans les deux sexes. Il meurt plus de garçons que de filles, plus

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

DÉNOMBREMENT DES DÉCÈS PAR ÉTAT CIVIL, MORT-NÉS NON COMPRIS

ANNÉES	POPULATION	NAISSANCES (Mort-nés compris)	DÉCÈS MASCULINS				DÉCÈS FÉMININS				TOTAL GÉNÉRAL DES DÉCÈS	DIFFÉRENCES		RAPPORTS	
			Garçons	Mariés	Veufs et divorcés	TOTAL	Filles	Mariées	Veuves et divorcées	TOTAL		Excédent des naissances sur les décès	Excédent des décès sur les naissances	Nombre d'habitants pour 1 décès	Nombre de décès pour 1.000 habitants
1848	474.876	10.699	2.226	1.871	741	4.838	2.096	1.541	1.458	5.095	9.933	766	»	50.80	20.91
1858	467.193	9.924	2.106	1.894	786	4.786	1.956	1.614	1.429	4.999	9.785	139	»	47.74	22.94
1868	463.619	9 452	2.385	2.087	954	5.426	2.195	1.580	1.561	5.336	10.762	»	1.310	43.09	23 21
1878	446.239	9.317	1.967	2.185	1.126	5.278	1.689	1 439	1.782	4.910	10.188	»	871	43.89	22.83
1886	436.111	9.429	2.137	2 058	1.036	5.231	1.843	1.348	1.573	4.764	9.995	»	536	43.58	22.93
1887	»	9.168	1.844	1.914	1.133	4.911	1.725	1.270	1.476	4.471	9.382	»	214	46.37	21.28
1888	»	8.650	1.869	2.004	979	4.852	1.638	1.450	1.760	4.848	9.700	»	1.050	44.93	22.24
1889	»	8.768	1.856	1.964	896	4.716	1.589	1.335	1.467	4.391	9.107	»	339	47.88	20.88
TOTAUX.....		75.407	16.390	15.997	7.398	40.038	14.731	11.577	12.506	38.814	78.852	»	»	»	»
Moyenne des années 1886-89..		9.003	1.926	1.990	1.001	4.922	1.699	1.351	1.544	4.618	9.546	»	543	45.67	21.88

VILLE DU MANS

1886	57.591	1.236	»	»	»	779	»	»	»	842	1.621	»	385	35.49	28.14
1887		1.234	»	»	»	725	»	»	»	733	1.458	»	224	39.50	25.31
1888		1.186	»	»	»	760	»	»	»	781	1.541	»	355	37.35	26.76
1889		1.255	»	»	»	750	»	»	»	685	1.435	»	180	40.13	24.91
TOTAUX.....		4.911	»	»	»	3.014	»	»	»	3.041	6.055	»	»	»	»
Moyenne des 4 années.....		1.227	»	»	»	752	»	»	»	760	1.512	»	287	36.86	26.28

d'hommes mariés que de femmes et plus de veuves que de veufs.

La mortalité est moindre à la campagne qu'à la ville, nos décès ruraux sont dans la proportion 1 pour 48 habitants ou 21 °/₀, nos décès urbains donnent celle de 1 sur 40 habitants ou 25 °/₀. Au Mans même, la mortalité est un peu plus grande que celle de l'ensemble de nos villes, on y compte 1 décès pour 38 habitants ou 26 °/₀. Ces rapports se trouvent détaillés ci-dessous.

Décès de 1886 *à* 1889 *inclus*

Population urbaine. 107,565 — rurale 328,546 = 436,111
Décès urbains..... 10,744 — ruraux 27,440 = 38,184
Moyenne des 4 années.
Décès urbains..... 2,686 — ruraux 6,860 = 9,546

Rapport :

1 décès urbain sur 40,04 h., soit 24,97 décès °/₀ h.
1 — rural sur 47,81 h., soit 20,84 — —
1 — général sur 45,78 h., soit 21,88 décès °/₀ h.

Les décès doivent être aussi étudiés aux divers âges de la vie. Le tableau suivant donne à cet égard les renseignements principaux.

La mortalité des premiers âges mérite surtout de fixer l'attention.

Constatons d'abord une moyenne annuelle de 408 à 410 mort-nés, chiffre considérable car il fait 4,55 °/₀ de nos naissances et 4,30 °/₀ de nos décès généraux. Encore n'est-il point ici question des nombreux avortements qui ne sont point déclarés à l'état civil, mais seulement des enfants morts avant déclaration de naissance. On conçoit qu'il soit impossible de connaître le nombre des avortements ou fausses couches provoqués ou non, puisque ayant le plus souvent lieu dans les premiers mois de la grossesse, ils passent d'ordinaire inaperçus. Il y aurait des recherches intéressantes à faire sur leurs

causes ainsi que sur celles de la morti-natalité en général; je dois me borner dans ce travail à dire qu'en soumettant toujours les femmes grosses à une hygiène convenable, on diminuerait de beaucoup la fréquence de ces accidents, sur la production desquels les imprudences de toute nature ont certainement une action incontestable.

ANNÉES	DÉCÈS PAR AGES ET PAR SEXES										TOTAL GÉNÉRAL
	1886		1887		1888		1889		TOTAUX		
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
MORT-NÉS	442		370		403		418		»		1.633
De 0 à 1 an.....	1.176	883	961	815	919	728	954	739	4.010	3.165	7.175
De 1 à 2 ans....	134	116	118	109	125	131	151	128	528	484	1.012
De 2 à 3 ans....	61	78	57	68	60	49	61	55	239	250	489
De 3 à 4 ans....	46	67	42	39	42	41	48	38	178	185	363
De 4 à 5 ans....	31	34	27	26	31	27	27	39	116	126	242
TOTAUX.....	1.448	1.178	1.205	1.057	1.177	976	1.241	999	5.071	4.210	9.281
De 5 à 20 ans...	202	223	197	236	239	212	210	207	848	878	1.626
De 20 à 60 ans..	1.267	1.078	1.138	1.004	1.169	1.110	1.143	996	4.717	4.188	8.905
Plus de 60 ans..	2.314	2.285	2.371	2.174	2.267	2.550	2.122	2.189	9.074	9.198	18.272
TOTAUX.....	3.783	3.586	3.706	3.414	3.675	3.872	3.475	3.392	14.639	14.264	28 903
TOTAL GÉNÉRAL.	5.231	4.764	4.911	4.471	4.852	4.848	4.716	4.391	19.710	18.474	38.184
	9.995		9.382		9.700		9.107		38.184		

Aussi les économistes se sont-ils préoccupés dela question. Ils ont pensé avec raison qu'on diminuerait à la fois la morti-natalité et la mortalité infantile, si d'une part l'on procurait aux femmes et filles pauvres les secours et le repos nécessaires avant et après leur couche, pour assurer la viabilité de l'enfant et le rétablissement complet de la mère; si d'autre part l'Etat venait en aide à celle-ci par une subvention mensuelle chaque fois que le prix de son travail ne lui suffirait point pour élever son enfant; enfin si prenant plus directement celui-ci sous sa protection, il faisait exercer sur lui une surveillance permanente. On sait que c'est de cette dernière et généreuse pensée qu'est née la loi Roussel, dont je n'ai pas à

m'occuper, mais qui, bien qu'elle semble fonctionner assez régulièrement dans le département, ne paraît pas y avoir beaucoup diminué la mortalité de l'enfance, comme on le verra un peu plus loin.

Pour ce qui est des secours donnés à domicile, ce sont, je crois, les plus nécessaires, mais ilfaudrait qu'ils fussent assez larges pour être vraiment utiles. Il faudrait encore qu'ils ne fussent pas, ainsi que cela se pratique, presque exclusivement accordés aux filles-mères dont la situation, quelque digne d'intérêt qu'elle puisse être, ne l'est cependant pas autant que celle de ces mères de famille déjà chargées d'enfants, pour lesquelles une nouvelle grossesse est un surcroît de souffrance et de misère. La fille abandonnée n'a d'autres ressources, dit-on, que son travail toujours insuffisant, ce qui est trop souvent exact ; tandis que la femme trouve dans son mari un protecteur, un appui, ce qui pour être vrai en principe est souvent aussi bien loin de l'être en fait. On ne saurait douter que l'excès de travail pour subvenir aux charges d'une famille, les fatigues d'une maternité souvent renouvelée, les préoccupations, les privations de toute nature que subissent tant de malheureuses femmes, que les mauvais traitements dont elles sont en outre parfois victimes, doivent avoir une influence des plus funestes sur l'issue de leur grossesse. Bien plus que d'autres, elle mettent au monde des enfants chétifs, voués à une mort d'autant plus prochaine, qu'à peine nés ils manquent de tous soins. La mère malade, épuisée, mal nourrie, voit bientôt tarir son sein ; l'argent lui manque pour acheter du lait qu'il faut remplacer par des soupes grossières, par des breuvages impossibles. Ce petit être achève vite de s'étioler et meurt, il n'en pouvait guère être autrement. Combien de fois n'ai-je pas vu ces misères poignantes, quel médecin ne les a pas vues sans pouvoir les soulager !

Venir au secours des filles-mères, protéger leur grossesse et leur enfant, les aider à l'élever à se relever elles-mêmes, c'est une œuvre morale et bien digne de sollicitude ; mais combien

n'est-il pas plus moral et plus utile pour la société de secourir la femme mariée et son enfant? — Ce que l'Etat ne saurait faire qu'à grands frais, avec un personnel d'employés dont les émoluments absorberaient une bonne partie du fonds de secours, la charité privée, toujours plus ingénieuse et plus active, l'a entrepris. — C'est dans les grandes villes que le mal est le plus grand, et dans presque toutes il y a une société maternelle composée de Dames qui donnent leur temps pour visiter les femmes en couches et leurs nouveau-nés, leur travail, leur argent pour les vêtir et les nourrir. Depuis longtemps déjà cette institution charitable existe au Mans; elle y est bien organisée et compte de nombreuses adhérentes. Ces sociétés maternelles agissent sans bruit, sans réclame, aussi le bien qu'elles font n'est-il qu'incomplètement connu. Réduites aux seules cotisations que s'imposent leurs membres, elles sont obligées de trier, de choisir les infortunes qui leurs paraissent les plus méritantes; avec des subventions relativement faibles, qui décupleraient cependant leurs ressources, elles étendraient vite leur action; elle pourraient alors, sans faux-frais, distribuer partout et avec discernement des secours proportionnels aux besoins réels de chaque famille. Mais si on les aidait on voudrait probablement leur imposer des conditions, contrôler l'emploi des subventions, elles n'auraientplus alors leur pleine initiative, condition même de leur existence; ce serait leur dissolution. Ces sociétés continueront donc seules leur œuvre modeste sans doute, mais plus fructueuse peut-être que celles officielles qu'on pourrait leur adjoindre.

Ce qui semble préoccuper avant tout, c'est de réduire à son minimum la morti-natalité criminelle. Pour prévenir les infanticides et les avortements provoqués dont le nombre augmente partout, on a pensé qu'il convenait de faciliter aux filles-mères et mêmeà quelques femmes dévoyées, les moyens d'accoucher clandestinement et de ne pas garder l'enfant accusateur.

Le rétablissement des tours est aujourd'hui réclamé par presque tous ceux qui se sont occupés de ces questions, malgré les inconvénients bien connus qu'il présente. C'est à peine si quelques-uns lui préfèrent l'ouverture de bureaux secrets d'admission, dont le fonctionnement paraît plus délicat, moins sûr, et doit être, dit-on, plus onéreux. — C'est en effet le tour qui offre les plus grandes garanties de discrétion. La fille qui acceptant sa situation veut élever son enfant, trouve presque toujours sympathie et appui pour le faire; celle qui par une manœuvre coupable anéantit le fruit de sa faute n'est donc presque jamais poussée par la misère ; elle obéit plutôt à des sentiments qui l'empêcheraient même de réclamer les secours dont elle peut avoir besoin. Ce n'est point non plus la misère qui conduit une femme mariée à se livrer à des manœuvres abortives ou autres. Quand elle ne garde pas son enfant, c'est presque toujours parce qu'elle n'en peut avouer la paternité. A toutes deux le tour seul offre une ressource qui pourra les détourner du crime.

Mais ce n'est pas assez ; il faut qu'elles puissent cacher leur grossesse et pour le leur faciliter on a proposé de créer des hospices spéciaux, où femmes et filles seraient indistinctement admises, sans même être tenues de donner leur nom, dès que le travail devient pour elles impossible ou seulement difficile, dès qu'elles ne pourraient plus dissimuler leur grossesse. On les y occuperait selon leur validité et selon leur bon vouloir sans doute ; on les garderait après leur couche jusqu'à ce que, bien remises, elles fussent à l'abri des accidents nombreux et souvent graves consécutifs à des relevailles trop hâtives. D'après M. Lagneau, 3 °/₀ seulement garderaient l'incognito.— Pensée généreuse assurément que cette création, mais ce serait de fait la transformation de nos maternités, si coûteuses déjà, en hôtelleries presque de plaisance, où toute femme grosse pourrait sans nul contrôle aller passer deux à trois mois... Seraient-ce bien les plus dignes qui s'y rendraient ? Les vraies mères de famille en useraient probablement peu, car

elles ne consentent jamais à quitter leur intérieur que poussées par la plus urgente nécessité. Ces hospices seraient cependant bientôt encombrés et il faudrait les multiplier sur tous les points du territoire. Ils ne sauraient être ni communaux, ni même départementaux, puisqu'ils devraient être ouverts à toutes, et l'Etat seul devrait en supporter les immenses frais. Je ne veux pas insister; cette digression m'a déjà trop entraîné (1).

Le dernier dénombrement donne au département une population de 7,383 enfants âgés de moins de 1 an, sur lesquels 3,962 garçons et 3,421 filles. La moyenne annuelle des décès des quatre dernières années a été, pour cet âge, de 1,793 ou 24,29 °/₀ de sa population. La moyenne des décès masculins, sensiblement plus élevée que celle des décès féminins, est de 1,002 ou 20,25 °/₀, la seconde n'étant que de 791 ou 23,12 °/₀.

(1) Quand j'écrivais ces lignes, l'Académie de Médecine n'avait pas encore terminé sa longue et savante discussion sur les causes de la dépopulation de la France. Elle vient d'en voter les conclusions (séance du 5 mai 1891) et la première est ainsi conçue :

« Que dans chaque département il soit établi au moins un asile destiné à recevoir les femmes pendant les derniers mois de leur grossesse ; que toute femme, si elle le désire, puisse y être reçue dans des conditions qui assurent le secret absolu sur son entrée et son séjour dans cet établissement et de son accouchement ; qu'il soit interdit de faire une enquête administrative sur le domicile et l'identité de toutes les femmes enceintes et en couches qui sont hospitalisées ; — que des tours soient établis dans tous les départements et que dans le même local soient réunis un tour et un bureau ouvert ; — que des secours soient accordés aux femmes ne pouvant, faute de ressources suffisantes, élever leurs enfants. »

C'est donc question jugée pour l'Académie ; elle vient de la trancher dans le sens le plus large, le plus étendu. Sans vouloir rouvrir ici une discussion close et tout en m'associant à un vœu dont la réalisation quoique grosse d'abus, ainsi que de difficultés financières et autres, sera toujours un bien, qu'il me soit permis d'exprimer la crainte que des mesures administratives ou légales ne puissent que peu pallier un mal dont la suppression relève presque exclusivement de la morale. Dès lors il me paraît aussi qu'on ne doit pas trop compter sur l'efficacité de ces mesures pour augmenter notre natalité ; d'autant que les manœuvres coupables qui peuvent lui nuire, si fréquentes qu'on les suppose, ne sauraient heureusement l'être assez pour modifier d'une manière appréciable le chiffre de nos naissances.

Les enfants de la seconde année sont en nombre à peu près égal à ceux de la première, 7,399, sur lesquels 2,745 garçons et 3,654 filles. Par suite du plus grand nombre des décès masculins pendant les deux premières années, l'égalité de nombre tend déjà à s'établir entre les deux sexes. La mortalité de cet âge est bien moindre que celle de la première année, mais elle continue d'être un peu supérieure chez les garçons. Pour ceux-ci la moyenne annuelle des décès est de 132 soit 3,51 °/₀ de leur population. Pour les filles cette moyenne n'est que de 122 décès ou 3,34 °/₀. La mortalité des deux sexes se trouve donc être de 254 décès soit 2,42 °/₀ de la population de cet âge.

Ainsi près de 1/4 de nos enfants meurent au cours de leur première année et un peu plus de 1/30 seulement au cours de la seconde, ce qui donne pour les deux réunies une mortalité de 13,85 °/₀ ou 1/7ᵉ.

Il peut être intéressant de rapprocher ces résultats de ceux consignés par M. l'Inspecteur des enfants assistés et de protection du premier âge. Son dernier rapport au Conseil général vient d'être publié. « Sur 27 enfants venant de notre maternité, dit il, 11 sont décédés avant leur 12ᵉ mois, soit 40 °/₀. Sur 29 enfants admis à d'autres titres, 4 sont décédés, soit 13,79 °/₀. La moyenne des deux catégories ressort à 26,78 °/₀ ». — Telle est la mortalité pour les enfants de l'hospice du Mans âgés de moins d'un an. Elle est et doit être un peu plus élevée que celle du département, puisqu'elle s'établit sur des enfants d'une catégorie spéciale, formée de ceux qui sont dans les plus mauvaises conditions d'existence.

Mais dans son rapport sur le service des enfants du premier âge, M. l'Inspecteur arrive à des conclusions bien différentes.

Sur un total général de 6,618 enfants il y a eu 600 décès, ce qui ne fait ressortir la mortalité qu'à 9,06 °/₀, pour les deux premières années de l'existence. Or la mortalité départementale étant pour ces deux années de 13,85 °/₀, il s'ensuit une différence de 3,79 °/₀ au profit des enfants protégés.

Le contraire seul se comprendrait. — D'autre part M. l'Inspecteur dit que sur les 6,618 enfants confiés à sa garde, 5,004 étaient âgés de moins d'un an et 1,614 de plus d'un an, puis il ajoute que 1,875 enfants de la première catégorie ont atteint leur année au cours de 1889, ce qui porte en réalité à 3,489 le nombre des enfants ayant de 1 à 2 ans. Sur les 600 décès enregistrés, 535 se rapportent aux nourrissons de la 1re catégorie, et 65 à ceux de la 2e. — Établissant ses proportions sur ces bases, il trouve une mortalité de 10,69 °/₀ pour les enfants de moins de 1 an et de 1,86 pour ceux de 1 à 2 ans, alors que les rapports correspondants pour la mortalité générale du département sont de 24,29 °/₀ et 3,42 °/₀.

Une telle divergence ne peut évidemment tenir qu'à la façon d'établir les rapports.

Or les 1,875 enfants entrés dans leur seconde année ont bien été ajoutés aux enfants de cet âge, mais n'ayant pas été retranchés du nombre de ceux de l'âge précédent, ils comptent 2 fois. Si on opère cette soustraction, on trouve pour les enfants de moins d'un an le rapport 16,77 °/₀, ce qui diminue déjà notablement l'écart, sans rien changer il est vrai à la proportion générale de la mortalité des deux années réunies.

Remarquons que pour l'établir il n'a pas été tenu compte des retraits opérés. Il y a bien eu 6,618 enfants surveillés, mais tous ne l'ont pas été toute l'année. Le rapport fait connaître en effet que 1,602 nourrissons ont été retirés de la surveillance par leurs familles, et que 1,018 ont cessé d'y être soumis au fur et mesure qu'ils atteignaient leurs 2 ans. Les uns et les autres ne sauraient entrer pour leur totalité dans le calcul d'une mortalité à laquelle ils n'ont pas concouru pendant toute la période de temps qu'elle comprend. Le rapport, si complet qu'il soit, ne paraît pas contenir de données sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour opérer un retranchement, mais on voit que la mortalité calculée sur la totalité des enfants inscrits, se trouve nécessairement très minorée.

M. l'Inspecteur a du reste été lui-même au-devant de ces objections. Après avoir indiqué plusieurs modes de calcul, il propose comme le meilleur « de suivre pendant la période de surveillance les enfants entrés au cours d'une année et de relever le nombre de ceux qui sont décédés » ; faisant remarquer, toutefois, que cette méthode manque encore de précision, car elle laisse ignorer ce que deviennent les enfants retirés de nourrice avant l'accomplissement de la deuxième année. — Il en meurt nécessairement quelques-uns.

En opérant comme il vient d'être dit, il a, dans un tableau très détaillé, établi la mortalité des nourrissons de 1887 dont la période de surveillance s'est trouvée expirée en 1889 ; puis il a fait le même travail rétrospectif pour ceux des 7 années précédentes. Il est arrivé ainsi à des résultats bien différents des premiers et qui donnent une mortalité bien supérieure à celle du département.

Il trouve en effet que 3,032 enfants inscrits en 1887 ont fourni 623 décès donnant la proportion de 24,54 °/₀. Voici du reste les rapports exprimés dans son tableau pour chacune des 8 années.

1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887
25,12 °/₀	23,76	21,27	24,05	23,75	21,15	24,02	24,54

Leur moyenne générale serait de 22,95 °/₀ et l'on voit que la mortalité n'a guère varié depuis 7 ans.

Le rapport de M. l'Inspecteur contient un autre document important que je dois relever.

« Suivant les âges et le mode d'alimentation les 600 enfants morts cette année ont été frappés de la manière suivante : »

	sein		biberon		total		proportion °/₀	
Du 1er au 15e jour inclus	7	36	63	275	73	321	11.67	53,50
Du 16e au 30e jour —	4		101		105		17,50	
Du 2e au 4e mois —	25		121		146		24.33	
Du 4e au 6e mois —	15	26	95	188	110	214	18,33	35.57
Du 7e au 12e mois —	11		93		104		17,34	
De 1 an à 2 ans.....	4		61		65		10,83	
	66		534		600		100,»»	

C'est dans les 3 premiers mois de l'année que la mortalité est la plus grande, mais elle l'est surtout pendant la seconde quinzaine de l'existence.

Remarquons aussi avec M. l'Inspecteur la grande différence de la mortalité chez les enfants élevés au sein et chez ceux élevés au biberon, 66 contre 534. On ne saurait appeler trop l'attention des mères sur cette énorme différence. Il n'est pas de médecin qui ne blâme énergiquement l'usage du biberon, mais sa suppression est bien difficile. D'une part on se heurte à la routime ; d'autre part il est, dans les villes surtout, plus de femmes qu'on ne croit, que leur santé empêche de nourrir ou qui ne peuvent faire que de mauvaises nourrices, auxquelles on est forcé d'interdire l'allaitement ou chez lesquelles il faut le faire cesser trop tôt. Parmi celles qui physiologiquement pourraient nourrir avec succès, il en est un assez grand nombre qui en sont empêchées pour cause ou pour autre. Telles sont celles qui pour gagner leur vie, sont forcées de s'absenter de chez elles et qui doivent le plus souvent confier leurs enfants à des mains étrangères ; d'autres, moins pardonnables, reculent devant l'assujettissement auquel les condamnerait la lactation. Il faut aussi tenir compte de la difficulté souvent grande de se procurer une nourrice mercenaire, de la répugnance plus ou moins fondée que celle-ci inspire à certaines mères, et d'ailleurs la nourrice mercenaire déplace la question sans la résoudre, puisqu'elle prive son propre enfant du lait qu'elle donne à un étranger. Il n'en est pas moins vrai que l'usage du biberon est la cause principale de la grande mortalité des nouveau - nés. Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce sujet ce que vient encore d'écrire M. Leudet (*Journ. des Soc. sav.*, 31 mai 1890). Il fait remarquer que la mortalité des enfants légitimes et illégitimes placés au sein est sensiblement la même, mais qu'elle est plus grande pour les enfants illégitimes élevés au biberon que pour les premiers élevés de la même façon. Cette mortalité diminue avec l'âge pour les enfants au sein, tandis qu'elle se main-

tient entre 15 et 28 °/₀ pour ceux au biberon. Elle ne serait qne 10 à 11 °/₀ pour les enfants de 2 jours à 3 mois au sein, alors qu'elle atteindrait 24 à 33 °/₀ pour ceux de cet âge au biberon. Les décès infantiles, fait-il aussi observer, augmenteraient encore du 6e au 10e mois par le fait de l'alimentation prématurée, des maladies épidémiques, des accidents de dentition. Toutes ces observations sont parfaitement applicables aux enfants de notre département, dont la mortalité considédérable doit du reste subir une assez importante réduction, car plus de 4,000 enfants assistés lui sont étrangers, c'est-à-dire plus des 2/3 de ceux-ci, et leur obituaire vient grossir celui de notre première enfance.

De 2 à 5 ans notre mortalité infantile n'est plus que de 19,50 °/₀ ; soit 6,51 °/₀ pour chacune de ces 3 années.

De 5 à 20 ans la mortalité est certainement très faible, n'étant plus que de 1,54 °/₀ pour les 15 années réunies.

Notre population mineure tout entière représentée par 140,283 unités donne une moyenne annuelle de 2,977, décès soit 21,22 °/₀ de cette population et 6,59 °/₀ de la population totale du département.

De 21 à 60 ans notre mortalité annuelle moyenne est de 2,226 décès, soit 6,79 °/₀ de la population de ces 40 années et 5,10 °/₀ de notre population totale.

Enfin au-dessus de 60 ans nous trouvons une moyenne annuelle de 4,560 décès, ce qui donne pour la population sexagénaire le rapport 6,40 °/₀ et celui de 10,47 °/₀ pour la population totale.

En faisant les additions on trouve qu'avec 307,742 unités notre population majeure a donné depuis 4 ans une moyenne annuelle de 6,794 décès faisant 17,34 °/₀ de cette population et 15,58 °/₀ de notre population totale. — On trouve aussi comme moyenne générale de la mortalité départementale le rapport d'environ 22 °/₀ précédemment indiqué.

Je ne puis dire ici que bien peu de mots sur les causes les

plus communes de la mort dans le département. Ce n'est que dans les bulletins des décès de la ville du Mans qu'on peut trouver sur ce sujet quelques renseignements. Les causes de la mort ne sont point indiquées dans nos autres communes, mais vu l'analogie assez grande des conditions de l'existence, on peut admettre, sans craindre de s'éloigner trop de la vérité, que les influences morbides doivent se grouper à peu près de même dans le département et dans le chef-lieu, que les causes de la mort s'y distribuent à peu près de la même manière. Sur 10,936 décès qui ont eu lieu dans la ville du Mans en 8 années consécutives, de 1872 à 1879 inclus, période durant laquelle il n'y a pas eu d'épidémie sérieuse ni aucune influence morbide spéciale, j'ai trouvé en dépouillant les bulletins de décès à l'état civil :

Fièvre typhoïde	697	=	6,3 %
Fièvre éruptives (rougeole surtout)	92	=	0,9
Maladies cérébrales (méningites, apoplexies, congestions, ramollissements, paralysies, etc.)	1,176	=	10,7
Maladies de la circulation (cœur gros, vaisseaux, anémies diverses, etc.)	676	=	6,1
Maladies de poitrine — Phtisie pulmonaire	1,248	=	11,4
Maladies de poitrine — Bronchites diverses, pneumonie, pleurésies, etc	1,507	=	13,7
Angines diverses et croup	140	=	1,2
Maladies gastro-intestinales, non compris celles des annexes (diarrhées, cholérines, etc.)	1,162	=	10,5
Débilité infantile, atrepsie	497	=	4,4
Débilité sénile	673	=	6,1
Maladies diverses non classées	3,328	=	30,3
	10,936		

Ce tableau, si sommaire qu'il soit, donne cependant un aperçu des maladies les plus communes dans notre ville, de celles qui forment le fond de la constitution médicale en dehors de toute influence épidémique et qui déterminent le plus souvent la mort.

On remarquera que les fièvres éruptives sont moins meurtrières dans le département ou du moins au Mans, qu'on ne serait tenté de le croire. Ce sont elles qui en temps ordinaire causent le moins de décès. Cependant elles y sont toujours fréquentes. Mais la plus grave de toute, la *variole*, ne s'y manifeste plus guère que sous sa forme la plus légère, la varioloïde, grâce aux vaccinations qui sont assez régulièrement pratiquées. C'est là du reste une maladie qui devra disparaître du cadre nosologique ou ne s'y rencontrer plus que très accidentellement, le jour où les vaccinations et surtout les revaccinations, qui se font si mal encore, seront scrupuleusement pratiquées.

La *rougeole* fait bon an mal an plus de décès chez nous que la petite vérole. Elle est cependant loin d'avoir sa gravité, mais elle n'a pas de préservatif connu et, elle atteint une fois ou l'autre presque tous nos enfants. Chez ceux qui sont débiles surtout, il survient assez souvent des complications pulmonaires graves, mortelles même. Son obituaire n'est pas toujours immédiat. La rougeole est pourtant une des maladies dont on pourrait beaucoup atténuer les ravages par une prophylactique bien comprise, consistant surtout dans l'isolement absolu des malades et dans la désinfection des lieux et objets contaminés.

Les épidémies de fièvre *typhoïde* ne sont plus, pour nous, aussi meurtrières ni aussi redoutables qu'autrefois ; mais cette fièvre est devenue endémique dans notre pays et elle cause encore au moins 6 °/₀ de nos décès. C'est beaucoup trop, car cette affection est également une de celles qu'on devrait voir presque disparaître. Son contage est aujourd'hui connu, les moyens de le combattre le sont ; il ne tiendrait donc qu'à

nous de nous en préserver d'une manière à peu près certaine. Les eaux potables en sont presque toujours le véhicule, elles constituent un milieu de culture d'autant meilleur qu'elles sont plus chargées de matières organiques et d'éléments septiques. Il faudrait donc d'abord veiller à la pureté des eaux et ne les distribuer dans les villes que convenablement filtrées et exemptes autant que possible de toutes souillures organiques. Il faudrait supprimer tous les puits qui par leur proximité des fosses d'aisances ou des égouts, sont susceptibles d'en recevoir des infiltrations. Des faits maintenant innombrables prouvent, je me sers de l'expression pittoresque du docteur Ollivier, que le plus souvent la fièvre typhoïde se prend dans le verre d'eau qu'on boit. Son rapport sur les épidémies (Acad. de méd. 1889) est rempli de preuves; je n'en veux relever qu'une parce qu'elle s'est faite sur une grande échelle; à Vienne, tant qu'on a bu de l'eau des puits du Danube la fièvre typhoïde était plus commune qu'à Paris; elle est devenue une rareté depuis qu'on a remplacé cette eau par celle de sources pures captées au loin.

Mais pour que les eaux ne se souillent pas, il faut aussi veiller à la salubrité des logements, ne pas laisser surtout s'accumuler dans les habitations ou près d'elles des amas de détritus de toute sorte, tels, par exemple, ceux de fumiers qu'on trouve dans presque toutes nos cours de ferme et qui arrivent jusqu'au seuil des maisons. Il faudrait éviter l'encombrement dans les ménages pauvres, presque toujours si mal logés et vivant dans une sorte de promiscuité. Il faudrait désinfecter les maisons qui ont été contaminées par la présence d'un typhique, ainsi que sa literie, ses vêtements, tous les objets qui lui ont servi.

Je ne me dissimule pas que l'emploi de ces mesures exigerait beaucoup de soin, ce qu'il est souvent difficile d'obtenir, et une grande dépense que ni les municipalités ni les particuliers ne voudront ou ne pourront faire, parce qu'elle excéderait de beaucoup les ressources budgétaires du plus grand

nombre. Ce n'est point une raison pour ne pas en signaler l'importance ; si peu qu'on fasse dans ce sens, ce sera toujours une bonne chose. La fièvre typhoïde, il ne faut pas l'oublier, est une maladie qui frappe surtout l'âge adulte; sa disparition, sa simple atténuation n'auraient pas seulement pour résultat de préserver des existences, elle conserveraient plus longtemps à la société une partie de celles qui lui sont le plus utiles.

Les *angines diverses* et le *croup* en temps ordinaire ne comptent guère que pour 1 °/₀ dans le nombre des causes des décès généraux de notre ville. Mais il n'est pas d'année où ces maladies ne fassent de plus grands ravages sur un ou plusieurs points du département. Au Mans même, *la diphtérie* donne une moyenne annuelle de 18 à 20 décès, ce qui suppose toujours un assez grand nombre de malades atteints, car cette maladie est de celles qui s'humanisent un peu, c'est-à-dire de celles dont les manifestations, pour être peut-être devenue plus fréquentes, sont cependant moins graves et moins souvent mortelles.

Le fait a été bien constaté à Paris, il doit en être de même dans nos départements. Les oscillations de sa mortalité sont du reste très étendues. Ainsi nous eûmes 49 décès en 1871 et il n'y en eut que 8 et 5 les deux années suivantes. La mortalité se releva de 1874 à 1876 : elle fut de plus de 20, puis elle faiblit beaucoup pendant les sept années suivantes, période durant laquelle on ne compta plus que de 3 à 5 décès annuels. On la vit se relever subitement en 1884, où il y eut 28 décès, et en 1885 où il y en eut 73. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été observé au Mans. Depuis cette époque, la mortalité des angines semble être retombée à sa moyenne normale. Cependant elle aurait eu tendance à se relever pendant ces trois dernières années, d'après un récent travail de M. Brulé, secrétaire de notre conseil d'hygiène. Ce qui est à remarquer, c'est que ces exarcerbations de la mortalité angineuse ne sont point le résultat d'épidémies bien manifestes, s'abattant sur un point déterminé de notre ville. Depuis plusde

vingt ans les cas de diphtérie s'y manifestent d'une manière presque permanente et presque en toutes saisons, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre. Si mes informations sont exactes, il en serait à peu près de même dans tout le département. Cependant ce sont les parties basses et circum-urbaines de la ville qui sont le siège habituel de la diphtérie. Les quartiers situés sur la rive droite de la Sarthe, le Pré, Saint-Pavin, Saint-Gilles y sont très sujets, mais la maladie ne se montre ni moins fréquente ni moins grave dans ceux de la rue Basse et de Pontlieue. Elle est également commune dans l'agglomération de la vieille ville, surtout sur le bord de la rivière. Tous ces quartiers sont, il est vrai, en grande partie habités par une population pauvre, quelquefois assez dense et pour laquelle les soins de propreté et d'hygiène sont à peu près inconnus. Ces conditions ne peuvent que favoriser le développement des maladies infectieuses quelle que soit leur nature, et celui de la diphtérie en particulier, d'autant que son contage est très persistant. Il suffit souvent de coucher dans le lit d'un diphtérique ou de porter ses vêtements, même plusieurs mois après sa mort, pour prendre la maladie, s'ils n'ont pas été convenablement désinfectés. On a vu des enfants être successivement atteints lorsqu'on les plaçait dans le même berceau ou qu'on leur faisait porter le même linge, quoique après lessivage ordinaire. Si un cas d'angine se déclare dans des quartiers mal tenus, il est bien rare qu'il reste isolé, qu'il ne se propage pas dans la maison ou dans les maisons voisines. N'oublions pas que la diphtérie est aussi une maladie dont l'hygiène peut atténuer beaucoup la gravité et la propagation, qu'elle choisit de préférence ses victimes parmi les enfants du second âge et parmi les adolescents, dont la mort n'a pas pour seul résultat la désolation des familles, mais prive aussi la société d'éléments qui dans un avenir prochain auraient été utilisés par elle.

L'*atrepsie*, *la débilité infantile* comptent pour 4 °/₀ dans les causes générales de nos décès, proportion énorme si l'on

réfléchit que cette cause ne sévit que sur une faible partie de la population, sur les seuls enfants du premier âge, les autres étant plutôt emportés par des cholérines, des diarrhées, des bronchites, etc..... C'est encore là une cause de mort qui pourrait être en grande partie supprimée par une meilleure entente des soins à donner aux jeunes enfants. Au dire de tous, la loi Roussel, dont tel est le but principal, ne donne pas les résultats qu'on en attendait. La mortalité infantile ne paraît pas avoir diminué depuis son application, au moins dans notre département. Je ne saurais insister sans revenir sur une question déjà traitée.

Les affections des voies respiratoires sont pour nous de beaucoup les plus redoutables. Dans leur ensemble elles occasionnent plus du quart de nos décès généraux. La phtisie pulmonaire confirmée représente à elle seule plus de 11 °/₀ dans les causes de notre mortalité. Or, pour ne pas prononcer un mot qui effraie ou tout au moins impressionne vivement les familles, combien de décès de phtisiques ne sont-ils pas enregistrés sous une étiquette sciemment erronée, bronchite chronique, catarrhale, etc. La phtisie pulmonaire est donc bien certainement la maladie à laquelle nous payons le plus large tribut. Si on y ajoute les autres formes de la tuberculose, celle des ganglions de l'abdomen si fréquente chez les enfants, celle des méninges qui ne l'est pas beaucoup moins chez eux, les engorgements osseux, articulaires, glanduleux, les abcès froids qui n'en sont souvent que des variétés, on arrive aisément à conclure, avec MM. Laveran et Teissier, que la tuberculose détermine au moins le tiers des décès généraux. Comme cette affection épargne à peu près la vieillesse et même l'âge mûr, ce sont les enfants, les adolescents, les adultes qu'elle décime, c'est-à-dire les âges d'espérance et de production.

Elle frappe donc les familles dans leurs plus vives affections, sans leur laisser même, le plus souvent, l'espoir de voir en partie se réparer leur perte par la naissance d'un nouvel

enfant. Elle frappe la société dans ses éléments les plus virils; la plupart des phtisiques meurent après lui avoir coûté et avant de lui rien rapporter.

Le chiffre des décès dus aux autres affections des voies respiratoires doit être diminué de beaucoup, alors qu'il convient de grossir d'autant celui de la phtisie. Malgré tout le bruit qui se fait en ce moment autour de soi-disant découvertes qui doivent guérir la tuberculose, et dont la plus retentissante est déjà jugée, il est plus qu'à craindre que nous ne soyons encore bien éloignés de cette ère heureuse.

Les maladies des *voies digestives* font 10 °/₀ dans les causes de nos décès. Ce chiffre élevé le semblera moins si l'on songe combien ces affections sont nombreuses et variées. Il est vrai que dans le relevé que j'ai fait je n'ai tenu compte que de celles qui sont les plus communes, diarrhées, cholérines, dysentéries, entérites diverses; les maladies organiques et celles des annexes ont été omises. — Les diarrhées et cholérines infantiles sont pour la seconde enfance l'équivalent de l'atrepsie pour la première; comme celle-ci, elles sont presque toujours le résultat d'une alimentation vicieuse, et cette cause de mortalité pourrait être considérablement réduite par l'observance d'une bonne hygiène.

Le nombre des décès déterminés par les affections des centres nerveux est aussi de 10 °/₀. Mais sous cette rubrique se trouvent réunies des affections très diverses. Telles les méningites, les convulsions communes chez les enfants et qui assez souvent ne sont chez eux que des formes de la tuberculose, les apoplexies et paralysies de toute sorte, fréquentes chez les vieillards.

Enfin les affections de l'appareil de la circulation ne comprennent pas seulement celles du cœur et des gros vaisseaux auxquelles succombent un assez grand nombre de personnes âgées. Il y faut également faire rentrer les anémies de toute nature qui deviennent si communes chez nos jeunes gens et qui en emportent beaucoup. Aussi les affections de l'appareil

circulatoire comptent-elles pour 6 °/₀ dans le nombre des causes de nos décès généraux.

On ne peut supprimer la mort, mais on peut la retarder et l'on doit tenter de le faire. On vient de voir que nous perdons surtout trop d'enfants et trop de jeunes gens, que les maladies auxquelles succombent les uns et les autres sont de celles qu'on pourrait presque supprimer ou dont on atténuerait du moins les néfastes effets par l'emploi judicieux de mesures d'hygiène publique et privée. Les conseils ne manquent pas, les médecins ne se lassent pas d'avertir, de dire ce qui devrait être fait, mais ils sont peu écoutés, d'une part parce que les moyens à employer sont souvent dispendieux, d'autre part parce qu'ils obligeraient à sortir de la routine. Ce serait pourtant un grand point que de retarder plus souvent la mort, de prolonger la vie vers l'âge de la débilité sénile, que de conserver ainsi aux populations les enfants leur espoir, les hommes faits leur force. Cependant point d'illusion ; quelque désirable qu'il soit qu'on tente dans ce sens des efforts plus grands qu'on ne l'a fait jusqu'ici, quelque heureux que puissent être les résultats obtenus, ils ne sauraient avoir d'effets bien sensibles sur l'accroissement d'une population, si ses naissances diminuent.

Celle-ci ne peut en effet physiologiquement se maintenir à son taux et à plus forte raison s'augmenter, que si les naissances excèdent les décès. Il faut même que l'excédent soit dans une proportion qui compense la mortalité toujours considérable du premier âge. Les 2/3 à peine des enfants arrivent aujourd'hui à leur 20e année, c'est-à-dire à l'âge d'homme. Il faudrait que les naissances excédassent les décès de plus de 1/3 pour combler le déficit et laisser un gain. L'immigration peut, il est vrai, remplacer jusqu'à un certain point la natalité, c'est ce qui a lieu dans les grandes villes et au Mans même dont la population s'accroît, bien que les naissances y diminuent.

La natalité de la France est plus faible que celle des autres nations et celle de la Sarthe est plus faible encore que celle de la France.

La mortalité de la France est moyenne et celle de la Sarthe l'est aussi, quoique un peu supérieure à celle de la nation.

Il y a donc dans notre département un double élément de dépopulation.

Je relève ci-dessous quelques chiffres indiquant la natalité et la mortalité comparées des puissances les plus voisines de nous, on saisira mieux combien nous sommes inférieurs aux autres peuples.

Natalité et mortalité comparées, calculées de 1861 *à* 1880.

Angleterre	Natalité	35,3 °/.	Mortalité	21,9 °/.	Excédent des nais.	13,4 °/.
Allemagne	—	35,1	—	26,8	—	12,3
Espagne	—	39,3	—	29,7	—	9,6
Belgique	—	31,8	—	22,8	—	9,0
Italie	—	37,1	—	30,0	—	7,1
France	—	25,3	—	23,6	—	2,3
France (en 1885)		23,0	—	21,2	—	1,1
Sarthe (1886-1889)		20,6	—	21,8	diminution	1,2
Ville du Mans (*id.*)		22,9	—	26,7	—	3,8

En 1846 nous avions dans le département un excédent de 766 naissances sur les décès, et avec ce chiffre notre population s'était augmentée en 10 ans de près de 8000 habitants. En 1856, l'excédent des naissances ne s'est plus trouvé que de 139 ; c'était trop peu et le dénombrement de cette même année fit déjà constater une diminution de plus de 7,600 habitants, diminution qui n'a fait que progresser, car à partir de cette époque ce sont les décès qui ont toujours surpassé les naissances. Leur excédent a été de 1,310 en 1868, — de 871 en 1878, — de 1,050 en 1888. — Si l'on prend la moyenne des 4 années 1886-1889 on le trouve moindre, il est vrai, car il n'est plus que de 543. En acceptant ce chiffre comme moyenne générale, moyenne qui est évidemment beaucoup trop faible, puisqu'elle n'est établie

que sur les années où l'excédent des décès a été le moindre, on trouve cependant encore que depuis 40 ans, époque à laquelle a commencé à s'accentuer la dépopulation du département, il y a eu 21,720 décès de plus que de naissances. On se rappelle que nous avons perdu pendant cette période 38,765 habitants. Il est donc certain que plus de la moitié de cette perte est due à la diminution de nos naissances, on peut même affirmer les deux tiers, la moyenne prise étant beaucoup trop faible. Il ne faut donc pas chercher ailleurs que dans la faiblesse de notre natalité la cause de notre dépeuplement. L'exode n'y est que pour une bien moindre part. Il ne s'est en réalité opéré que de nos campagnes sur nos villes principales et surtout sur notre chef-lieu.

C'est donc, avant tout, à la faiblesse de sa natalité qu'on doit rapporter la diminution d'une population. Les peuples qui ont beaucoup de naissances voient le nombre de leurs citoyens s'accroître, alors même qu'ils ont beaucoup de décès. Chez ceux qui n'ont que peu de naissances la population décroît, bien que le chiffre de leurs décès puisse être peu élevé. Les décès, à l'inverse des naissances, sont d'autant plus nombreux que la richesse, le bien-être, la civilisation sont plus développés, car ce sont là pour un peuple autant de causes énervantes, je serais tenté de dire destructives, qui en affaiblissant la race diminuent sa fécondité et augmentent sa mortalité. Il est d'autres causes, sans doute, qui agissent dans le même sens, mais les premières sont d'autant plus actives qu'une fois nées elles deviennent permanentes; l'humanité ne remonte pas son cours. Il est reconnu que ceux de nos départements qui comptent le plus de naissances sont les plus pauvres ou ceux dans lesquels il se trouve de grandes agglomérations ouvrières. Dans un cas comme dans l'autre la prévoyance fait assez généralement défaut ; on vit au jour le jour, sans grand souci du lendemain, et les naissances se multiplient. La mortalité est alors aussi toujours plus élevée, par suite de la misère, de l'insouciance, de l'entassement des

familles. Malgré cela, ces départements restent ceux dont la population diminue le moins, parce que les naissances y sont plus nombreuses.

La Sarthe n'est pas dans ces conditions. C'est un pays assez riche, agricole, dans lequel la vie est plus facile que dans bien d'autres. On n'y trouve point de ces grandes usines qui occupent un très nombreux personnel ; sa population ouvrière n'est pas très considérable et elle vit assez disséminée, ce qui est pour elle une garantie de moralité et de bien-être. Le paupérisme, si grand et si difficile à soulager qu'il y soit, est cependant moindre que dans les départements qui contiennent de très populeuses cités. Nous avons vu que les petites industries, les petites propriétés y sont nombreuses, la fortune très divisée, ce qui fait que la plus grande partie de la population vit dans une aisance relative qui tend d'autant plus à développer chez elle une haute civilisation, que la proximité de la capitale et de quelques autres centres importants lui permet mieux d'en apprécier les avantages. Il n'est donc pas surprenant que la natalité soit des plus faibles dans le département. Une trop nombreuse famille dérangerait pour beaucoup la quiétude présente et les combinaisons faites en vue de l'avenir ; on s'arrange, autant qu'on le peut, pour qu'il n'en soit pas ainsi. La restriction volontaire des naissances devient alors un fait qui s'impose et qu'il faut bien se résigner à avouer. Il ne saurait être douteux qu'elle est pour beaucoup dans l'abaissement si considérable de notre population. Quant à nos décès, ils ne diminuent pas et ne sauraient guère le faire dans les conditions sociales où nous sommes placés. En fût-il autrement, que leur baisse resterait toujours bien insuffisante pour compenser les pertes causées par la faiblesse de notre natalité.

Je ne suis certainement pas le *laudator temporis acti* ; je sais reconnaître et apprécier ce qu'ont de bon les progrès de la civilisation, admirer ce qui, depuis un demi-siècle surtout,

a été fait par la science et par l'industrie pour le développement de la richesse publique, à laquelle correspond toujours un plus grand bien-être des peuples. Mais encore faut-il reconnaître que loin de multiplier nous diminuons et dans notre département plus rapidement encore que dans la plupart des autres. Est-ce une simple crise que nous traversons? Je veux le croire. Cependant n'avons-nous pas à craindre qu'il n'y ait là quelque relation de cause à effet ? Car la France, qui a donné l'élan à toutes les grandes réformes sociales et qui est le pays dans lequel elles ont le plus prospéré, est aussi celui dans lequel on compte le moins de naissances et dont la population baisse de manière à inquiéter, alors qu'elle grandit encore dans les États voisins. D'autre part, ceux qui ont vieilli savent dans quelles proportions le luxe s'est développé chez nous depuis 50 ans. On sait aussi à quels abus il conduit, car il ne faut pas le confondre avec le bien-être vrai, avec le confort si utile, si désirable pour tous. Il n'en a que l'apparence, mais beaucoup s'y laissent prendre. Pour se procurer les jouissances chatoyantes qu'il donne, que ne fait-on pas, à quelles privations ne se soumet-on pas bien souvent? Dans une de ses boutades, une femme d'esprit restée célèbre a dit, il y a déjà deux siècles, qu'il n'y avait d'indispensable que le superflu; que dirait-elle aujourd'hui ?

Cependant l'histoire nous apprend que toujours les fastueux raffinements du luxe et les excès de toute sorte qu'ils comportent ont amolli les peuples et diminué leur vitalité, qu'ils ont été trop souvent les symptômes prodromiques de la décadence, voire même de l'extinction des nations.

LES ARTISTES DE LA SARTHE

AU SALON DE 1891

Par M. F. LEGEAY, membre titulaire.

Dans le Salon des Champs-Elysées de l'année 1891, il n'y a point de tendances nouvelles, point d'œuvre capitale. L'exposition, d'une moyenne ordinaire, accuse deux influences tranchées ; l'influence de l'école du plein air, et celle de l'école du mystérieux et nébuleux clair obscur. Ces mélancoliques apparitions de figures noires en des atmosphères d'intérieur penétrées d'ombre, nous viennent des pays du Nord et principalement de l'Angleterre. Quelques peintres, du groupe des harmonistes, peignent leurs sujets sous une lumière égale, sans une ombre, comme avec des teintes plates.

Les données choisies sont toujours les mêmes : scènes de la vie ouvrière, petites mœurs bourgeoises, épisodes ruraux ou maritimes. Beaucoup de sujets tristes et de vulgarités. On voit aussi des scènes historiques ou compositions de fantaisie. Les scènes populaires foisonnent, ainsi que les scènes larmoyantes. Les bons portraits d'hommes sont rares, à l'endroit des femmes il y en a quelques-uns de remarquables.

Nous dirons peu de chose du Salon du Champ-de-Mars,

tous les artistes sarthois sont restés fidèles à celui des Champs-Elysées.

Le jury du Champ-de-Mars n'a pas refusé moins de deux mille toiles d'artistes étrangers à la Société. De là colère des blackboulés qui menaçaient d'ouvrir un troisième Salon au Trocadéro; la menace ne s'est pas réalisée.

Les exposants de la Sarthe aux Champs-Élysées sont au nombre de quinze, ce sont :

PEINTURE

Abraham (Tancrède), né à Vitré (Ille-et-Vilaine), au musée de Château-Gontier.

La Source de l'Oiselle.

Sous des arbres et au milieu des herbes sort d'une roche de l'eau qui se rend dans une mare près de laquelle est une vieille femme avec son chien.

Le lavoir de Valfroy.

Des femmes lavent au lavoir, près de là des arbres et de l'herbe.

Ces deux toiles sont bonnes.

De Beaumont (Gustave), élève de MM. Gérôme et Menn.

Le matin sur la grève, lac de Genève.

Des enfants s'amusent au milieu des filets étendus que raccommode un pêcheur; une barque, au loin une voile et une montagne.

Les pêcheurs du lac de Genève.

Des pêcheurs courent le lac; les barques sont bien dessinées.

Ces tableaux sont d'une facture élégante.

Crés (Charles), professeur au Prytanée de La Flèche, élève de Boulanger et de MM. Gérôme et Detaille.

Mort du sous-lieutenant Richard, élève du Prytanée militaire de La Flèche, le 24 janvier 1871.

Un petit détachement arrive à La Flèche pour y déloger

l'ennemi. Un jeune sous-lieutenant, hier encore sur les bancs de l'école, entre dans la ville avec quelques hommes. Là-bas sur les coteaux de Saint-Germain, ils sont deux mille, canons braqués sur le collège militaire.

Cette poignée de braves, commandée par Richard, traverse la ville, tirant sur des uhlans isolés. Les voici sur la route, entièrement à découvert. Le sous-lieutenant Émile Richard tombe, frappé par des éclats d'obus. La blessure est mortelle. En même temps, le jeune sergent Adam tombe foudroyé par un projectile allemand.

Le groupe du clairon, du soldat qui charge son arme, se détache bien. La critique trouve que les seconds plans manquent d'air et que le mouvement des soldats qui accourent n'est pas assez énergiquement indiqué.

Ce tableau est bien digne d'orner la salle d'honneur du Prytanée.

Maignan (Albert), né à Beaumont-sur-Sarthe, chevalier de la Légion d'honneur, hors concours, élève de M. Luminais. On sait que Maignan a obtenu une médaille de 3e classe en 1874, une de 2e classe en 1876, une de 1re classe en 1879, qu'il a été décoré en 1883 et qu'il a eu une médaille d'or en 1889.

Le « Dormoir » de la Sirène.

Cette toile appartient au genre fantastique de la *Naissance de la perle* de l'année dernière. L'artiste nous conduit dans les profondeurs de la mer et nous montre une femme avec des formes magnifiques, à travers le voile des eaux, et dont la partie inférieure est une queue de poisson ; elle a les yeux clos, une main est posée à un rocher et l'autre à un arbre marin, c'est là quelle sommeille au milieu de ce « *dormoir* » entourée des écailles, des coquillages, des coraux et des fleurs maritimes.

Cette peinture est charmante, mais nous aimerions mieux voir M. Maignan consacrer son beau talent à d'autres œuvres.

Mérovingienne à sa toilette.

La femme est debout, couverte d'un voile blanc. Sa servante se dispose à jeter sur ses épaules un vêtement foncé et riche, qui fait ressortir la coloration des chairs. Près d'elle sont des parfums et un vase rempli d'eau.

Un critique trouve la « femme raide comme un piquet et grosse comme une pelotte. »

Matignon (Albert), né à Sablé, élève de MM. Boulanger et Hébert.

Brumes du matin.

On voit des jeunes filles dans une vague brume se détachant sur un paysage qu'on distingue à peine. Ce genre est difficile à peindre et ne plaît pas.

Moutet (Paul), né au Mans, élève de Levasseur et de MM. Bouguereau et Robert Fleury.

Portrait de M. L. C.....

Ce portrait est, paraît-il, celui d'un graveur interrompu au milieu de son travail ; sa tête est appuyée sur la main gauche. La tonalité grisâtre du tableau laisse à désirer.

Pottin (Louis), né au Mans, élève de M. Carolus Duran.

Portrait du sculpteur Mombur.

La figure est bien dessinée, l'œil vif, mais les mains sont faibles et la tenture du fond n'est pas fameuse.

Royer (Lionel), né à Château-du-Loir, élève de Cabanel.

Portrait de Guy de M....

Un jeune garçon habillé en blouse de flanelle crème, en culotte courte et bas bleus, souliers vernis, se tient debout, e poing droit sur la hanche et la main gauche tombante. La tête, avec la masse des cheveux longs, est bien dessinée. Les mains manquent de fini.

Au Tonkin ; défense de la grande brèche de Tuyen-Kan (22 *février*).

« Le cri : En avant ! sort de toutes les bouches. Le commandant Dominé s'élance à la tête de ses légionnaires dans

l'effroyable voie où gisent les débris de la demi-section du capitaine Moulinais, et les Chinois sont repoussés à la baïonnette. »

Lionel Royer (1) a du goût pour les scènes militaires. On se souvient des tableaux du *Combat de Goldberg* et du *Plateau d'Auvours*. — Ce dernier orne le musée du Mans.— Voici maintenant la *Défense de Tuyen-Kan* : la brèche est ouverte, les troupes se sont abordées, on combat corps à corps à la baïonnette ; les mouvements sont très énergiques, les attitudes de ceux qui frappent, de ceux qui sont frappés sont bien étudiées et énergiquement traitées.

AQUARELLE

Abraham (Tancrède à Château-Goutier (voir p. 250).

1° *La place de Saint-Ouen.*

2° *La Loire près Vichy.*

3° *Environs de Blaison* (*Maine-et-Loire*).

4° *La pierre de l'ermite.*

Le dessin de ces aquarelles est bien fait et le coloris lumineux. Elles ont été achetées pour la Société française des amis des arts.

Faux (Mlle Eugénie-Juliette), née à Noyen, élève de Mme Mac-Nab et de MM. Champeaux et Galland.

Géraniums.

Le bouquet de géraniums roses, rouges, blancs est charmant, soigné et habilement peint.

Proust (Joseph-Arthur), né au Mans, élève de M. Daumet, à Nogent-le-Rotrou.

Panorama de Nogent-le-Rotrou.

Beau travail, exécuté avec talent. Tout est à sa place : les

(1) On a vu, il y a quelques mois, exposé chez M. Hery, rue Marchande, le magnifique portrait en pied et en toilette de soirée de Mme Lionel Royer, œuvre de notre artiste.

ruines du vieux château placé sur le haut de la colline, au bas on remarque la ville, ses faubourgs, les casernes, plus loin des maisonnettes éparses, des bois, des pâturages et la ligne du chemin de fer.

SCULPTURE

Garnier (Gustave-Alexandre), né à La Suze, élève de Duret et de M. Yvon.

M. le Dr A.... ; buste en terre cuite.

M. le Dr A... a la figure fine, les yeux expressifs, le crâne légèrement chauve. Ce buste est très beau.

Heurtebise (Lucien-Eugène-Olivier), né au Mans, élève de M. Carlus.

M. R. X.... ; buste en plâtre.

« Un jeune homme, la tête coiffée d'un béret, des yeux pétillants, la moustache en croc, la cravate blanche. Il semble que M. R. X... va parler, tant il est vivant. » — B. H.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

De Laage (Pierre-Paul-Augustin), né à Pontvallain, élève de Barye et de M. Sirouy.

Portrait du comte Édouard de Colbert, colonel des lanciers rouges hollandais, d'après Géricault.

Lithographie finement rendue.

Lambert (Léon), né au Mans (1).

Barque de pêche fuyant un grain, d'après de Broutelles.

Gravure (eau-forte).

Cette eau-forte est très belle.

La vache blanche, d'après J. Dupré.

Cette eau-forte ne vaut pas la précédente. Les ombres sont dures et trop empâtées.

(1) D'après le catalogue de l'exposition de 1890 de *Blanc et Noir* (ou des artistes indépendants) qui a eu lieu au Pavillon de la ville de Paris (Champs-Élysées), on trouve :

Gravure. — Lambert (Léon), né au Mans : *Une soubrette Louis XV*,

Le Couteux (Aristide-Lionel), né au Mans, élève de Gaucherel et de MM. Luminais et Waltner.

La récolte du colza, d'après J. Breton.

Une femme qui vanne, une petite fille, un autre enfant, une ramasseuse et les « batteurs » sont bien traités.

Lavoir breton, d'après M. Th. Deyrolle.

Trois femmes sont à laver, une autre porte du bois, le sourire aux lèvres. Au loin s'en vont une femme et un enfant. Les buissons qui entourent le lavoir, les feuilles, les herbes tout en un mot est admirablement rendu. Ces deux eaux-fortes, sont des chefs-d'œuvre.

Nous n'avons plus à faire l'éloge du beau talent de Le Couteux. On se rappelle qu'il a obtenu une médaille de 3e classe en 1879, une médaille de 2e classe en 1881, une médaille de 1re classe en 1884, une médaille d'or à l'exposition universelle de 1889, enfin il vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il est classé en première ligne comme graveur et dessinateur.

On voit encore au Salon une toile de M. Henri de Petitville, né à Saint-Sever (Calvados), représentant *La Sarthe à Parcé;* et un projet de l'*Hôtel de ville du Mans* (architecture), par M. Henri Schmit, né à Reims. L'Hôtel de ville serait construit sur la rue des Ponts-Neufs, le marché Saint-Pierre et la place des Jacobins. Ce projet nous semble n'avoir aucune chance de succès.

d'après Monginot; — *La prairie*, d'après Jules Dupré; — *La fête à grand'mère*, d'après Seignac; — *Martyre*, d'après Henner.

Aquarelle. — Faux (Mlle Eugénie-Juliette), née à Noyen : *Pivoines ;* — *Giroflées* ; — *Panier de raisins.*

De Launay (Mlle Régine) née à Loué : — *Bégonias.*

Merlet (Henri), né au Mans : *Navigation de la Seine; — Vue amont des écluses de Poses.* — Même sujet, gouache.

On rencontre dans le Salon réservé à la librairie de l'*édition nationale de Victor Hugo* de superbes dessins d'Albert Maignan, de Beaumont-sur-Sarthe.

ANALYSE DES REGISTRES

DES NAISSANCES ET MARIAGES DE SAINT-NICOLAS

AVANT 1791

ANCIENNE PAROISSE DU MANS

Par M. F. LEGEAY, membre titulaire.

Nous avons extrait des registres de Saint-Nicolas tous les noms des personnages qui avaient été dans la magistrature, l'armée, l'administration, la noblesse, etc. Ce travail nous a semblé pouvoir rendre quelques services aux écrivains à venir de l'histoire et de la biographie de notre ancienne province du Maine. Ils y trouveront d'utiles renseignements sur beaucoup de familles très connues.

Naissances

1643. — 2 janvier. André (1), fils de Julien Montarou, négociant, et de Marthe Leroy. Parrain : Me André Tiger, avocat du roi au présidial du Mans ; marraine : Marie-Madeleine Plumard-Derieux (2).

24 mai. Jeanne-Françoise, fille de Me Étienne-Guy Tahureau, écuyer, commissaire d'artillerie, et de Jeanne-Françoise Prudhomme de Mellé. Parrain : Me Pierre

(1) Tous les enfants cités dans ce travail ont été baptisés dans l'église de Saint-Nicolas.

(2) Ce nom se trouve aussi écrit Plumard de Rieux.

Tahureau, écuyer ; marraine : Anne-Françoise Tahureau, « tous deux de cette paroisse ».

8 août. Marie-Anne-Françoise, fille d'honorable Claude de Launay, avocat en parlement et au siège présidial de cette ville, et de Anne Besnier des Bois. Parrain : Me Auguste Minier, conseiller-clerc au siège présidial de cette ville ; marraine : Françoise-Marguerite Duchesnay, femme de Poisson, avocat en parlement, conseiller du roi, président au grenier à sel de Ballon et bailli de Ballon.

20 novembre. Marie-Rosalie, fille de Mre Philippe-Étienne Thevenin, écuyer, seigneur de Verneuil, et de Anne-Madeleine Le Sourd. Parrain : Me François-Jean-Baptiste de Selves, chevalier, seigneur de Boisleçoy ; marraine : Marie Le Sourd, femme de Mre Charles du Venoy vicomte de Valogne.

20 novembre. Scholastique, fille de Mre Pierre Le Conte, conseiller du roi et garde-marteau aux eaux et forêts de cette ville, et de Marie-Anne Brossard. Parrain : Me Joseph-Julien Dupont, avocat en parlement ; marraine : Jeanne Brossard.

1742. — 22 janvier. René-Julien-Jean-*Chrisostome* (1), fils de Jacques-François Fouchard du Bourg, et de Marie-Anne Chaussis. Parrain : Mre Julien Chaussie ou Chauchis, prêtre, secrétaire du chapitre de l'Église du Mans ; marraine : Renée Bouquet, veuve Fouchard.

1er avril. François-Jean-Baptiste, fils de Me François Le Romain, marchand-cirier, et de Françoise Chesneau. Parrain : Jean-Baptiste-Jacques Lehoux, docteur en médecine ; marraine : Charlotte Leroy, femme de Montarou, négociant.

3 avril. Marie-Louise, fille de Mre Pierre-Denis-Claude Richard de Fondville (2), écuyer, receveur général des fermes, et de Louise-Marie Bailly de Saint-Mars. Parrain : Mre Jean-Pierre Richard, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, receveur général des

(1) Nous écrivons les noms comme nous les trouvons.

(2) Voy. *A propos d'un buste de Mme de Fondeville.* Broch. in-8°, 1862, par A. Espaulart.

finances de Tours ; marraine : Marie-Anne Thibault, veuve Mre Pierre Bailly, chevalier, seigneur de Saint-Mars, demeurant à Orléans.

1743. — 3 avril. Louis-Antoine, fils de Mre Philippe-Étienne Thevenin, écuyer, seigneur de Verneuil, et de Anne-Madeleine Lesourd. Parrain : Mre Robert - Antoine - Nazaire Girard, écuyer, sieur du Busson ; marraine : Louise-Marie Bailly, femme de Mre Pierre-Denis-Claude Richard de Fondville, écuyer, receveur général des finances, « tous demeurant à Saint-Nicolas ».

20 octobre. Auguste-Pierre, fils de Me Jean-Michel Gauvain, conseiller du roi en sa cour des monnaies, et de Marie-Louise Moreau. Parrain : Jean-Michel-Louis Gauvain ; marraine : Marie-Marguerite-Louise Gauvain. (Bulant, curé de Saint-Nicolas.)

30 novembre. André-Daniel, fils de René Godard des Mortrons, marchand, et de Françoise Belin. Parrain: Daniel Godard-Desescorny, marchand; marraine : Marie Picot, veuve Renaudin.

24 décembre. François-Jean, fils de François-Nicolas Léon, changeur du roi, et de Marie Cellié. Parrain : Julien-François Castan ; marraine : Marie Léon.

24 décembre. Guillaume, fils de Mre Phillipe - Étienne Thevenin, écuyer, seigneur de Verneuil, et de Anne-Madeleine Lesourd. Parrain : Mre Guillaume Doublé, chevalier, seigneur de Thaumier ; marraine : Madeleine Canceau, veuve de Mre Pierre Lesourd de Leglarie.

1744. — 15 janvier. Marguerite-Louise, fille Me François-Louis Veron-Duverger, négociant, et de Marie-Renée Godard. Parrain : Michel Barbet-Desgranges, négociant ; marraine : Henriette Godard, femme de Me Laurent Nouet-Maulny, négociant.

16 février. Marie-Jeanne, fille de la Lande du Bourg, marchand, et de Marie-Françoise Fauvel. Parrain : Guillaume de Saint-Martin, de Bonnétable ; marraine : Jeanne Moreau, femme du sieur François Nouet.

5 avril. Patrice-Jean-Pascal, fils de Jacques-François Fouchard du Bourg, marchand, et de Marie-Anne Chauchis. Parrain : Me Paturel Chauchis, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre ; marraine : Jeanne Bouquet.

27 avril. Marie-Charlotte, fille de Mre Jacques-Marie-Guillaume Dubois des Cours, chevalier, seigneur de l'Étang, Saint-Cosme, etc., et de Charlotte-Renée de Guibert. Parrain : Mre Étienne de Guibert, écuyer, seigneur de la Charboissière ; marraine : Catherine Dubois des Cours, femme de Me François de Neveu, écuyer, seigneur du Plessis-Dorné.

6 août. Jeanne-Françoise, fille de Jean-François Fréart, négociant, et de Françoise Le Romain. Parrain : François Le Romain, marchand-cirier, ancien échevin de l'hôtel de ville et grand juge consul ; marraine : Julienne-Jeanne Hervé, femme de François Fréart, négociant.

9 novembre. François Nouet, fils de François Nouet et de Jeanne Goupi. Parrain : François Le Romain ; marraine : Françoise Le Romain, épouse de François Fréart, négociant.

1745. — 30 mars. François-Charles, fils de François-Louis Veron-Duverger, négociant, et de Marie-Renée Godard. Parrain : Charles-Michel Godard d'Assé (1), écuyer, officier de France, bureau des finances de la généralité de Tours ; marraine : Catherine Veron de la Croix (2).

1er mai. Marie-Hortense, fille de Mre Philippe-Étienne Thevenin, écuyer, seigneur de Verneuil, et de Anne-Madeleine Lesourd. Parrain : Mre Philippe Thevenin, écuyer ; marraine : Anne-Claude Thevenin.

22 août. Étienne-Pierre Esnault, fils de Me Étienne-Pierre Esnault, avocat, procureur au siège présidial de cette ville, et de Marguerite Bourrée. Parrain : Me Nicolas Esnault, procureur du roi au grenier à sel de Malicorne ; marraine : Marguerite Gouault, veuve Bourrée.

31 août. Michel, fils de Michel Lalande, marchand, et de

(1) Voy. *Les rues du Mans*, p. 21.
(2) Voy. *Notes hist. sur Saint-Nicolas*, p. 36.

Marie Esnault. Parrain : Me Michel Faribault, notaire ; marraine : Anne Brox, veuve de Pierre Jari, marchand.

1746. — 24 avril. Jean-François, fils de Jean-François Fréart, négociant, et de Françoise Le Romain. Parrain : François Fréart, négociant, ancien consul de cette ville ; marraine : Françoise Nouet, femme de François Le Romain, négociant.

30 avril. René-François-Guillaume, fils de René-François Le Romain sieur Duclos, marchand-cirier, et de Catherine Veron. Parrain : François Le Romain l'aîné, marchand-cirier ; Marraine : Hélène-François-Jeanne Veron, femme de Barbet-Desgranges.

7 août. Marie-Anne-Françoise, fille de Jacques-François Fouchard, sieur du Bourg, marchand, et de Marie-Anne Chaussis. Parrain : vénérable et discret Me François-Marie Bonin, curé de Thorigné ; marraine : Françoise Le Romain, femme de Jean-François Fréart, négociant.

23 septembre. François, fils de Jean-Baptiste Duperrier, écuyer, conseiller du roi au conseil souverain du Cap français, et de Marie-Charlotte Brulé. Parrain : François Hourdaille ; marraine : Françoise Denous.

22 novembre. François-Joseph, fils de François Le Romain (1), juge consul, et de Françoise Nouet des Éveils. Parrain : Joseph Laigneau de Langelière, ancien échevin de l'hôtel de ville de La Flèche ; marraine : Catherine Veron, femme de René Le Romain-Duclos, marchand.

1747. — 2 juin. François-Philippe-César, fils de Jean-François Fréart (2), négociant, et de Françoise Le Romain. Parrain : Julien-Pierre Fréart, fils de Louis Fréart, négociant ; marraine : Catherine Veron, femme de François Le Romain, négociant.

(1) Les familles Le Romain, Fréart, Veron, Nouet, Duverger, Cureau, Ory, Lalande, Esnault, Leprince, Lalande, Monnoyer, Duhail, etc., étaient des négociants très considérés et très estimés dans le Maine.

(2) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, par Cauvin.

8 juin. Marguerite-Françoise, fille de Me Étienne-Pierre Esnault, avocat, procureur de la sénéchaussée et siège présidial du Mans, et de Marguerite Bourrée. Parrain : René-Antoine Bourrée ; marraine : Françoise-Jeanne Bruneau, femme de Me Nicolas Esnault, conseiller du roi et procureur au siège du grenier à sel de Malicorne.

28 août. Louis-Augustin, fils de Me Louis-Antoine Doysseau, avocat au siège de la sénéchaussée et présidial du Mans, receveur de la chancellerie dudit présidial, et de Marie-Anne Leroy. Parrain : Louis Le Roy, sieur de la Haponnière, négociant ; marraine : Louise-Michelle-Françoise Doysseau, femme de Me François-Henri Lambert, avocat au siège de la sénéchaussée et présidial de cette ville.

15 novembre. François-Guillaume, fils de René-François Le Romain-Duclos, négociant, et de Catherine Veron (de Saint-Nicolas). Parrain : François-Louis Veron-Duverger, négociant, ancien échevin, président au siège du consulat de cette ville ; marraine : Françoise Le Romain, femme de Jean-Baptiste-François Fréart, négociant.

1748. — 12 janvier. Jean-Mathurin, fils de François Le Romain, marchand-cirier, ancien juge consul de cette ville, et de Françoise Nouet. Parrain : Mathurin Ory (1), marchand-cirier, ancien juge consul, et ancien échevin de l'hôtel de ville ; marraine : Marie Nouet.

15 janvier. Pierre-Laurent, fils de Michel Lalande du Bourg, négociant, et de Marie-Françoise Fauvel. Parrain : Laurent Nouet de Maulny, marchand, ancien juge consul, demeurant paroisse de la Couture ; marraine : Madeleine Maiche, veuve de Michel Lalande, marchand.

2 juin. Anne-Louis-François, fils de Jean-Baptiste Duperrier, écuyer, conseiller du roi au conseil souverain du Cap français, et de dame Marie-Charlotte Brulé de Neaubert. Parrain : vénérable et discret François-Louis Godefroy, prêtre, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Pierre-

(1) Voy. *Notes historiques sur Saint-Nicolas*, p. 13.

de-la-Cour ; marraine : Anne-Marie de Gramont, femme de Marie-Louis Buttet, écuyer, chevalier de Saint-Louis, gouverneur pour le roi, de Saint-Louis, île et côtes de Saint-Domingue, lieutenant de vaisseau.

23 juin. Michel, fils de Michel Dubois, maître écrivain, et de Marguerite Bourgeois. Parrain : Denis-Paul Despinay, conseiller du roi, au siège de l'élection de cette ville ; marraine : Anne-Louise-Françoise-Marie de Richeville.

24 août. Marie-Françoise-Louise, fille de Jean-François Fréart le jeune, négociant, et de Françoise Le Romain. Parrain : François Le Romain, négociant de cette paroisse, ancien consul ; marraine : Jeanne-François Fréart, fille de François Fréart, négociant, ancien juge consul.

1er septembre. Marie-Anne, fille de Louis-Antoine Doysseau, avocat au siège de la sénéchaussée et présidial du Mans, receveur de la sénéchaussée du présidial, et de Marie-Anne Le Roy. Parrain : François-Henri Lambert, avocat audit siège ; marraine : Marthe Hulin, femme de Louis Le Roy sieur des Guionnières, négociant.

12 septembre. Jacques-Marie-Joseph, fils de Joseph-Marie Yver de Touchemoreau (1), écuyer, avocat au siège présidial de cette ville, et de Madeleine Raison. Parrain : Jacques-Christophe Raison, ancien avocat audit siège ; marraine : Marie-Anne-Charlotte Hirbec de la Brosse, veuve de Joseph-François Yver, écuyer, sieur de Touchemoreau, conseiller du roi, « président bailli », juge général au siège royal de Sainte-Suzanne.

7 octobre. Anne-Thérèse-Renée, fille de Jean-Henri-François-René Chauvin-Duponceau sieur Doigny, écuyer, et de Thérèse Guionneau. Parrain : René Chauvin-Duponceau sieur Doigny (2), écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison couronne de France ; marraine : Anne de Guillemeaux, femme de François Guionneau, conseiller du roi, assesseur civil et criminel au siège présidial de cette ville.

(1) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*
(2) *Idem.*

1749. — 15 février. Marie-Anne-Françoise, fille de Me Pierre Raison, avocat au siège présidial du Mans, et de Marie-Anne-Françoise Moreau. Parrain : Jacques-Christophe Raison, avocat ; marraine : Marie Le Gras, veuve Nicolas-René Moreau, officier chez Mgr le duc d'Orléans.

29 mars. Jacquine-Renée, fille de Pierre Pinchinat, marchand-droguiste, et de Renée de Guilhaumont. Parrain : Jacques Guilhaumont, apothicaire ; marraine : Marie Bienfait, femme de Pierre Pinchinat, négociant à Orléans.

29 mars. Julien-Nicolas, fils de Julien Coignard, notaire royal, et de Jacquine-Françoise Garnier. Parrain : Nicolas Goudet, notaire royal à Vallon ; marraine : Agnès-Marguerite Coignard.

29 mars. Marie-Victoire, fille de Julien-François Montarou, négociant, et de Marthe Le Roy. Parrain : Louis-Antoine Doysseau, avocat au présidial du Mans, et receveur des droits de la chancellerie du même présidial ; marraine : Marie Pinchinat, femme de Louis-Gérôme Leroy, négociant à la Couture.

26 avril. Jacques-Antoine-Marc, fils de Charles-Pierre Cureau (1), négociant, et de Marie-Madeleine Pinceloup. Parrain : Jacques Pinceloup de la Moustière, négociant ; marraine : Catherine-Suzanne Cureau, veuve de Vallienne.

22 mai. Marie-Charlotte, fille de Jacques Pinceloup de la Moustière, négociant, et de Charlotte Cureau. Parrain : Charles-Pierre Cureau, négociant ; marraine : Marie-Louise Guerrier, femme d'Antoine Pinceloup, négociant.

10 juin. Laurent-François, fils de François Le Romain, négociant, et de Françoise Nouet. Parrain : Laurent Nouet de Maulny, négociant ; marraine : Marie Le Romain, femme de Mathurin Ory, négociant.

4 juillet. Pierre-François, fille de Joseph-Marie Yver de Touchemoreau, écuyer, avocat au présidial de cette ville, et

(1) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*

de Madeleine Raison. Parrain ; François Tenu ; marraine : Madeleine Chanteau.

20 août. Jean-Baptiste-Hippolyte, fils de René-François Le Romain-Duclos, négociant, et de Catherine Veron. Parrain : Jean-Baptiste-Jacques Lehoux, docteur en médecine ; marraine : Hélène Veron, fille de Guillaume Veron, veuf, demeurant à la Couture.

17 septembre. Julienne-Victoire, fille de François Fréart, négociant, et de Françoise Le Romain. Parrain : René-François Le Romain ; marraine, Marie-Jeanne Fréart, fille de François Fréart, ancien juge consul.

24 septembre. René-François, fils de Jean-Henri-François-René Chauvain-Duponceau sieur Doigny, écuyer, et de Anne-Thérèse de Guionneau. Parrain : Me François de Guionneau, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au présidial du Mans ; marraine : Renée Penard, femme de René Chauvin sieur du Ponceau Doigny, secrétaire du roi.

1750. — 28 juillet. André-François, fils de François Le Romain, marchand-cirier, ancien juge consul, et de Françoise Nouet des Éveils. Parrain : Jean-Baptiste-Lehoux ; marraine : Françoise Le Romain.

15 septembre. Guillaume-Charles, fils de Michel Lalande du Bourg, marchand, juge consul, et de Marie-Françoise Fauvel du Bourg. Parrain : Michel Lalande-Esnault, marchand ; marraine : Françoise Nouet des Évées (Eveils), épouse de François Le Romain, marchand-cirier, ancien juge consul.

21 septembre. Pierre-François, fils de Me Pierre-François Raison, avocat au siège présidial, et de Marie-Anne-Françoise Moreau. Parrain : François Le Gras, écuyer, prévôt de la connétablerie et maréchaussée de France ; marraine : Perrine Raison.

10 octobre. Charlotte-Renée-*Eustoguié*, fille de Me Etienne-Guy Tahureau de la Chevalerie (1), commissaire ordinaire

(1) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*

d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne-Françoise Prudhomme de Meslé. Parrain : Me Claude-Charles-Rolland Tahureau, chevalier ; marraine : Louise Choplain, femme de Me Pierre Tahureau, chevalier, seigneur de Courcemont.

20 octobre. Nicolas-Timoléon-François, fils de feu Jean-François Fréart, négociant, et de Françoise Le Romain. Parrain : Jean-Baptiste-Jacques Lehoux, docteur en médecine, demeurant à Saint-Nicolas ; marraine : Françoise Gendrot, femme de Jacques Fréart, vivant notaire à Saint-Benoit.

15 décembre. Marie-Mélanie, fille de Louis-*Zevosine* Le Roy, négociant, et de Marie Pinchinat. Parrain : Louis-Étienne Girard ; marraine : Marthe Roux.

1751. — 17 janvier. Françoise-Renée, fille de Julien Coignard, notaire royal, et de Jacquine-Françoise Garnier. Parrain : François Le Romain, négociant, ancien juge consul ; marraine : Renée Coignard de Chérancé.

16 mars. Madeleine, fille de Charles-Nicolas de la Noue, écuyer, capitaine au régiment du Limousin, et de Marie-Anne Léon. Parrain : François-Nicolas Léon, changeur ; marraine : Renée du Rocher de Laigné, femme de Jacques Le Gaigneur, écuyer, sieur de Laigné.

8 avril. Madeleine, fille d'Ambroise Girard, marchand, juge consul, et de Catherine Gousset. Parrain : Pierre Dugué ; marraine : Marie-Anne Girard, fille d'Ambroise Girard.

5 mai. Pauline-Louise-Félicitée, fille de André Buttet, officier de cavalerie, et de Ursule-Catherine Paulin de Balduru. Parrain : Louis de Balduru, lieutenant-colonel des dragons de la Reine ; marraine : Anne de Gramont, femme de Marin Buttet, ancien gouverneur de Saint-Domingue.

17 mai. Pierre-Noël, fils de Michel Lalande-Esnault, marchand, juge consul, et de Marie Esnault. Parrain : Pierre Duru, marchand ; marraine : Marie-Françoise Fauvel, épouse de Michel Lalande-Dubourg, marchand, juge consul.

21 mai. Marie-Renée, fille de Me Charles-Joseph-René de Vanssay, seigneur de Blavoust, mousquetaire noir, et de

Françoise de Renusson. Parrain : Mre René de Vanssay, seigneur de Blavoust, Montulé (1) ; marraine : Catherine Boisseau de Coué, femme de Me François de Renusson des Hunaudières (2), conseiller du roi au siège présidial de cette ville.

14 juillet. Marie-Anne, fille de René-François Le Romain, négociant, et de Catherine Veron. Parrain : Guillaume-Louis Veron ; marraine : Françoise Nouet des Evées, femme de François Le Romain, négociant, ancien juge consul.

4 octobre. Louis-René-Michel, fils de François Le Romain, marchand, ancien juge consul, et de Françoise Nouet.....

18 décembre. Pierre-Henri, fils de Jean-François Fréart, négociant, et de Françoise Le Romain. Parrain : Henri-Pierre Desportes, maître de forges à Saint-Pavin-la-Cité; marraine : Marie-Louise Ory, fille de Mathurin Ory, négociant à Saint-Nicolas.

1752. — 24 février. Louise-Marie, fille de Me Louis-Antoine Doysseau, avocat au présidial du Mans, et de Marie Le Roy. Parrain : Louis-Gérôme Le Roy, négociant; marraine : Marie-Anne Pauvert, femme de René Hervé de Chevigny.

21 août. Jacques-Joseph, fils de Pierre Raison le jeune, avocat au siège présidial du Mans, et de Marie-Anne-Françoise Moreau. Parrain : Me Joseph-Marie Yver de Touchemoreau, écuyer, avocat au même siège ; marraine : Barbe Le Gras veuve de Louis-André Fay, avocat audit siège.

1er septembre. Joseph-François-Louis, fils de Mre Charles-Joseph-René de Vanssay, chevalier, seigneur de Blavoust, Ecosse, mousquetaire noir, capitaine de cavalerie, et de Françoise-Denise de Renusson. Parrain : François de Renusson, conseiller au siège présidial du Mans; marraine : Louise-Antoinette-Charlotte Neveu.

1753. — 27 janvier. Louis-René, fils de Louis-Antoine Doysseau, avocat au siège présidial du Mans, et de Marie-Anne Le Roy. Parrain : François Corbeau ; marraine : Renée Soreau.

(1) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*
(2) Voy. *Notes histor. sur Saint-Nicolas*, p. 25.

3 février. François, fils de Henri-Charles Pepin, conseiller du roi et son contrôleur au grenier à sel de Loué, et de Françoise Durand. Parrain : François Menard, fils de François Menard, avocat au siège présidial du Mans ; marraine : Marie Lehoux, fille de Jean Lehoux, docteur en médecine à Saint-Nicolas.

21 mai. Lucrèce-Victoire, fille de Jean-François Fréart (1), négociant et juge consul, et de François Le Romain. Parrain : Henri-Pierre Desportes-Decorlevé, maître de forges ; marraine : Françoise Fréart femme de Guy Martigné, notaire royal, paroisse de la Couture.

18 septembre. Anne-Louise-Thérèse, fille de Mre Louis-Auguste Leroy, chevalier, seigneur de Montaupin, Yvré-le-Pôlin, commissaire extraordinaire de l'artillerie, et de Marie-Anne-Thérèse de Moloré. Parrain : Me Michel-Armand marquis de Broc (2), chevalier, seigneur de Peschère et de Perrait, colonel du régiment de Bourbon-infanterie ; marraine : Anne-Renée Belliriant, veuve de Me Gabriel-René de Moloré, chevalier, seigneur de Villaines-la-Gonais, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, président de l'élection du Mans.

14 octobre. Charles-Pierre, fils de Me Charles-Joseph-René de Vansay, chevalier seigneur de Blavoust, Ecosse, etc., chevalier de Saint-Louis, et de Françoise-Denise de Renusson. Parrain : Pierre-Denis de Renusson, conseiller au siège présidial du Mans ; marraine : .... Malherbe, femme de Renault de Garedin, chevalier, seigneur de la Chevardière et de La Chapelle-Saint-Remy.

1754. — 4 janvier. Jean-Baptiste, fils de Pierre Desportes de Corlevé (*sic*), maître de forges, et de Jeanne-Marie-Françoise Fréart. Parrain : Jean Fréart, négociant, juge consul ; marraine : Anne Desportes.

1755. — 1er juin. Henriette-Françoise, fille de Jean Le Boucher, hôte, et de Françoise Desnos. Parrain : Jacques-

(1) Fréart se trouve écrit assez souvent sans un accent.
(2) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*

René de Moloré, chevalier, seigneur de Glatigny, président de l'élection ; marraine : Henriette-Elisabeth Dassier, fille de feu Jean Dassier-Dodenville, capitaine de cavalerie, « commandant du quartier de la Cal et côte de Saint-Domingue. »

25 juillet. Nicolas-Pierre-Charles, fils de Nicolas-Charles de la Noue, capitaine au régiment de Limousin, et de Marie-Anne Léon. Parrain : Vénérable et discret Pierre-Charles-Jacques-François Denais-Dumontay, curé de Clefs, diocèse d'Anjou ; marraine : Madeleine Roussel, veuve de Joseph-François Duroché, officier chez le roi.

4 décembre. Jean-Guy-François, fils de Jean-François Fréart, négociant, ancien juge consul, et de Françoise Le Romain. Parrain : Jean-René Guy, notaire au Mans ; marraine : Marie-Françoise Lehoux, fille de Me Jean-Baptiste Lehoux, docteur en médecine.

1756. — 6 mai. Pierre-Nicolas-Georges, fils de Louis Briffaut, négociant, et de Françoise Martigné. Parrain : Vénérable et discret Me Pierre-Jean-Baptiste Clottereau, curé de Saint-Jean du Mans, promoteur de la cour épiscopale du Mans, administrateur de l'hôpital général de cette ville ; marraine : Marie-Jeanne-Renée Bardin, veuve de Georges Villemenot, écuyer, garde du roi en la prévôté de l'hôtel et la grande prévôté de France.

1er septembre. Jean-François, fils de Jean Boucher, hôte, et de Françoise Dumouriez. Parrain : Jean-Baptiste Perrier-Dumouriez, écuyer, conseiller à la cour souveraine du Cap français ; marraine : Marie-Françoise-Bonne Blin, fille de Me François-Jean-Baptiste Blin de la Caillère.

7 septembre. Michel-Louis Barreau, fils de défunt Michel Barreau, marchand, et de Madeleine Marin de la Chesnaie.

1757. — 22 janvier. René-Jacques-François, fils de René-Joseph-Mathurin Le Balleur-Delisle, avocat au présidial du Mans, et de Marie-Anne Jousset. Parrain : Jacques-Pierre Panet, avocat en parlement, procureur fiscal de la baronnie de Sillé-le-Guillaume ; marraine : François Le Balleur-Delisle.

4 mars. Charles-Marie, fils de Pierre-Henri Desportes de Corlevé, maître des grosses forges de Vibraye, et de Jeanne-Françoise Fréart. Parrain : Charles-Henri Desportes de Linières, négociant, ancien juge consul de cette ville et maître des forges d'Antoigné ; marraine : Marie-Jeanne-Françoise Fréart.

8 mars. Jeanne-Françoise, fille de Charles-Joseph-René de Vanssay, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, seigneur de Blavoust, Ecosse, etc., et de Françoise-Denise Derenne. Parrain : Me Jean-Auguste de Vanssay, capitaine de cavalerie, garde du corps du roi ; marraine : Jeanne-Françoise Le Bouchet, veuve de Me Pierre-Gabrielle Derenne de la Borde.

20 mars. Mathurin-Jean-Baptiste-René, fils de Jean-Baptiste-René Haton, bailli de Ballon, et de Marie-Louis Ory. Parrain : Mathurin Ory, négociant, ancien juge consul et échevin de cette ville ; marraine : Renée-Françoise Lambert, femme de Jean-Baptiste Haton, bourgeois, à Beaumont.

27 mars. Madeleine, fille de Pierre Raison le jeune, avocat au siège présidial de cette ville, et de Anne-Françoise Moreau. Parrain : Nicolas Moreau, fils de Nicolas-René Moreau, officier chez M. le duc d'Orléans ; marraine : Madeleine Raison, femme de Joseph-Marie Yver de Touchemoreau, écuyer, avocat au siège présidial de cette ville.

10 avril. Pascal-Augustin, fils de Jean-François Fréart, négociant, ancien juge consul, et de Françoise Le Romain. Parrain : Jean-François Fréart ; marraine : Marie-Anne Fréart, fille de Jean Fréart, notaire.

18 juin. Marie-Anne, fille de Me Louis-Antoine Doysseau, avocat au siège de la sénéchaussée du présidial du Mans, et de Marie-Anne Le Roy. Parrain : Nicolas Moreau, bourgeois; marraine : Louise-Françoise-Catherine Lambert.

21 juin. François-Urbain, fils de Me Jean-Henri-François-René Chauvin, écuyer, sieur du Ponceau d'Oigny, et de Thérèse Guionneau. Parrain : Me Marie-René-Urbain de Guillaume, ancien procureur du roi en la sénéchaussée du Maine et conseiller d'honneur audit siège ; marraine :

Jeanne-Marguerite de la Chenais, épouse de Me François Chauvin d'Oigny, conseiller du roi et son avocat audit siège.

14 juillet. Michel-François, fils de Michel-Louis Barreau de la Touche, seigneur de la Frenerie, et de Anne-Marguerite Chevreux. Parrain : François-Henri Chevreux, contrôleur général des fermes du roi, au Mans ; marraine : Marie-Madeleine de la Chenais.

1758. — 6 janvier. Charles, fils de Charles Monnoyer, imprimeur-libraire, et de Marguerite Barbier. Parrain : Me Jacques Coutelle, conseiller du roi, notaire au Mans ; marraine : Marguerite Queston, femme de François Barbier, marchand-libraire, à la Couture.

25 juillet. Charles Orry (1), marchand-cirier, fils de défunt Mathurin Orry, marchand-cirier, ancien échevin et juge consul de cette ville, et de Marie Le Romain de Villaret.....

4 juin. Philippe-Anne-René, fils de Me Jacques-René de Moloré, chevalier, seigneur de Glatigny, président et lieutenant criminel au siège présidial de l'élection du Mans, et de Henriette-Elisabeth Dassier. Parrain : Mre Philippe-René de Moloré, chevalier, seigneur de La Chapelle (Normandie) ; marraine : Marie Guenet, veuve de Jean Dassier, écuyer, seigneur de Dodinville, en son vivant capitaine de cavalerie et commandant au quartier de la Cal et côte de Saint-Domingue ; la marraine demeurant au Mans.

..... Louis, fils de Michel-Louis Barreau de la Touche, seigneur de la Fresnerie (2), et de Marguerite Chevreux. Parrain : Me Jean-Claude Richard de Sainton, conseiller-clerc au parlement de Paris, abbé de Lahaye royal de Poultière ; marraine : Louise Bailly de Fondville, femme de Louis de Fondville, receveur des tailles de la province du Maine.

12 août. — Pierre, fils de Jean-François Fréart, négociant, ancien juge consul, et de Françoise Le Romain. Parrain :

(1) On trouve ce nom écrit ainsi : Ory, Orry, Horry.
(2) On trouve aussi ce mot écrit : Frenerie.

Pierre Garnier jeune, négociant ; marraine : Marie Le Romain, femme de Marin-Charles Orry, négociant.

1759. — .... Marie, fille de Charles Orry, négociant, et de Marie Le Romain. Parrain : François Le Romain, négociant, ancien juge consul; marraine : Marie Le Romain, veuve de Mathurin Orry, négociant, grand juge consul, ancien échevin et administrateur de l'hôpital général de cette ville.

14 octobre. Charles-Ambroise, fils de Michel-Louis Barreau de la Touche, seigneur de la Fresnerie et de Chevreux. Parrain : Jouy-Desroches, conseiller du roi au siège de l'élection de cette ville; marraine : Anne-Marguerite Baugin, veuve de Charles Chevreux, vivant officier du grenier à sel de cette ville.

23 novembre. René-François, fils de Me Joseph Le Balleur de Lisle, avocat au siège présidial du Mans, et de Marie-Anne Jousset. Parrain : Me François Menard, bourgeois de cette ville, ancien échevin de l'hôtel de ville; marraine : Marie Lhermier, d'Alençon.

21 décembre. Charlotte-Françoise, fille de Pierre Garnier, négociant, ancien juge consul, et de Charlotte-Anna Gille. Parrain : François Gille, négociant, ancien juge consul de la ville de Tours; marraine : Françoise Belin, femme de Jean Crochard, négociant à Bonnétable.

25 décembre. Charles-François-René, fils de Mre Jacques-René de Moloré, chevalier, seigneur de Glatigny, et de noble dame Henriette-Elisabeth Dassier. Parrain : Mre François-René de Moloré, chevalier, seigneur de Saint-Paul-le-Gautier, les Loges, etc.; marraine : Jeanne-Charlotte Dassier, fille de Charles de la Motte, écuyer, seigneur de Clarière.

30 décembre. Pierre-François, fils de Pierre Garnier le jeune, négociant, et de Marie-Jeanne-Françoise Fréart. Parrain : Mre François Fréart négociant, ancien juge consul; marraine : Jeanne Lesueur, femme de Me Bernard Crochard, ancien président du grenier à sel de Bonnétable.

1760. — 14 juillet. Françoise, fille de Charles Orry, négo-

ciant, et de Marie Le Romain. Parrain : Me Jean-Baptiste-René Haton, procureur du roi des eaux et forêts du Mans; marraine : Françoise-Catherine Hulin, veuve de Me Noël Chesneau, marchand, ancien juge consul.

24 octobre. Émilie, fille de Jean-François Fréart, négociant, ancien juge consul, et de Françoise Le Romain. Parrain : Charles Orry, négociant; marraine : Louise-Charlotte Cabaret, épouse de Henri Fréart des Aunays, marchand, ancien juge consul.

5 novembre. Laurent, fils de Michel-Louis Barrault, marchand, seigneur de la Fresnerie, et de Anne-Marguerite Chevreux. Parrain : Marthe-Thomas Barreau, procureur à l'élection de cette ville; marraine : Anna-Louise Fontaine, femme de Joseph Dutertre, officier communal.

26 novembre. Adélaïde-Victoire, fille de Louis-François-Daniel de Beauvais, écuyer, et de dame Marthe Plumard-Derieux (1). Parrain : Médard-Daniel de Lafond, écuyer. maître ordinaire de la Chambre des comtes de Blois; marraine : Marie Fournier, femme de Mre Joseph-Antoine-Daniel Depernay, chevalier, conseiller du roi en la Cour des aides de Paris.

1761. — 26 janvier. Marie-Charlotte, fille de René-Joseph-Mathurin Le Balleur-Delisle, avocat au présidial de cette ville, et de Marie-Anne Jousse. Parrain : Vénérable et discret Charles Blin, prêtre, ancien curé de Beaumont; marraine : Marie Nicolas, femme de François Menard, bourgeois, ancien échevin de l'hôtel de ville.

25 février. Françoise-Perrine, fille de Pierre Garnier, négociant, ancien juge consul, et de Charlotte Gille. Parrain : Pierre Garnier, négociant; marraine : Hélène-Françoise-Jeanne Veron, femme de Michel Barbet-Desgranges, négociant, ancien juge consul.

11 mars. Agathe-Françoise, fille de Pierre Garnier,

(1) Voy. *Notes hist. sur Saint-Nicolas* p. 21.

négociant, et de Marie-Jeanne-Françoise Fréart. Parrain : Jean Crochart, négociant à Bonnétable; marraine : Françoise Le Romain, femme de Jean-François Fréart, négociant, ancien juge consul.

11 juillet. René-Charles, fils de René-Henri Fréart des Aulnays, marchand, ancien juge consul, et de Louise-Françoise-Charlotte Cabaret. Parrain : Me Jean Fréart, prêtre, secrétaire du chapitre de l'église du Mans; marraine : Louise-Françoise Vetillart, veuve de Charles Cabaret, notaire au Mans.

3 novembre. Agathe-Louise, fille de Charles Orry, négociant, et de Marie Le Romain. Parrain : Louis Hermé, négociant, ancien juge consul; marraine : Françoise Le Romain, femme de Fréart le jeune, négociant, ancien juge consul.

9 décembre. Louis, fils de Me Louis Joubert, conseiller du roi, notaire et receveur de dîmes, et de Marie-Madeleine-Charlotte Chesneau-Desportes. Parrain : Guy Chesneau-Desportes, conseiller au siège présidial et sénéchaussée du Maine; marraine : Anne-Marie Joubert, femme de Charles Pissot-Desmarais, maître en chirurgie à Tuffé.

1762. — 17 janvier. Étienne-Louis, fils de Michel Barreau de la Touche, marchand, seigneur de la Fresnerie et de Anne-Marguerite Chevreux (1). Parrain : Étienne Blondel de Manneville, fils de Étienne Blondel de Manneville, directeur des postes de cette ville; marraine : Louise Jouye des Roches, fille de Louis Jouye, conseiller à l'élection de cette ville.

10 avril. Antoine, fils de Louis-Antoine Doysseau, avocat au siège de la sénéchaussée du présidial du Mans, receveur de la chancellerie du présidial, et de Marie Leroy. Parrain : Louis Loriot; marraine : Anne Goulet.

23 mai. Joseph-Jacques, fils de René-Joseph-Jacques Le

(1) On trouve ce nom écrit : Chevreu, Chevreux et Chevreul.

Balleur-Delisle, avocat au siège présidial, et de Marie-Anne Jousset. Parrain : Jacques Papin ; marraine : Jeanne Jousset.

5 juillet. Adélaïde-Jeanne, fille de Pierre Garnier le jeune, négociant, et de Marie-Jeanne-Françoise Fréart. Parrain : Jean-Louis Fréart, négociant, ancien juge consul; marraine : Françoise Blin.

18 août. Jean-Marie-François, fils de Jean-René-Louis Livré, docteur en médecine de l'université de Montpellier, agrégé au collège de médecine de cette ville, et de Jeanne-Antoinette Chesneau de la Picanière. Parrain : Jean Livré, docteur en l'université de médecine de Montpellier; marraine : Jeanne-Antoinette Fournier, veuve de René Chesneau de la Picanière, avocat au siège présidial de cette ville.

4 novembre. Louis, fils de Louis Joubert, conseiller du roi, notaire et receveur des décimes et insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans, et de Marie-Madeleine-Charlotte Chesneau. Parrain : Pierre Gille ; marraine : Marie Crenoir.

29 décembre. Laurent-François, fils de Michel-Louis Barrault de la Touche-Piterchaud, seigneur de la Fresnerie, et de Marguerite Chevreux. Parrain : Pierre-Michel-Louis Barreau ; marraine : Françoise-Hélène Le Romain, fille de défunt François Le Romain.

1763. — 22 janvier. Charles, fils de Charles Orry, négociant, juge consul, et de Marie-Anne Le Romain. Parrain : Jean-Baptiste Lehoux, docteur en médecine ; marraine Marie-Louise Orry, femme de Me Haton, bailli du siège de Ballon et procureur du roi aux eaux et forêts.

19 août. Jean-Baptiste-Philippe-Henri, fils de Jean-Baptiste-Marie Dassier-Dodenville, ancien mousquetaire de la garde du roi dans la première compagnie, et de Marie-Rosalie Thevenin du Verneuil. Parrain : Philippe-Étienne Thevenin du Verneuil, écuyer, seigneur de Boisleroy; marraine : Henriette-Élisabeth Dassier, épouse de René de Moloré, chevalier, seigneur de Glatigny.

1er septembre. Augustin-Guy, fils de Pierre Garnier, négo-

ciant, juge consul, et Marie-Jeanne-Françoise Fréart. Parrain : Me Guy-Jean-René Martigné, conseiller du roi, notaire au Mans; marraine : Louise Crochard.

1764. — 30 mai, Louis-Eustache, fils de Me Jean-François Livré, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, agrégé au collège de médecine du Mans, et de Jeanne-Antoinette Chesneau de la Picanière. Parrain : Eustache Livré, marchand-apothicaire, ancien juge consul et administrateur des hôpitaux de cette ville; marraine : Marie-Louise Fournier, femme de René Hérisson, avocat au Mans.

9 août. Marie-Jacquine, fille de Michel Barreau, seigneur de la Fresnerie, et de Anne-Marguerite Chesneau. Parrain : Vénérable et discret Jacques Goussault, curé de Voivres; marraine : Anne-Louise Fontaine, femme de Joseph Dutertre, officier communal.

16 août. Pierre-François, fils de Pierre Fauveau de la Touche, ingénieur pour le roi dans ses ponts et chaussées, et de Marie-Françoise-Jeanne Veron-Duverger. Parrain : François-Louis Veron-Duverger, négociant, ancien juge consul, échevin de l'hôtel de ville du Mans; marraine : Marie-Catherine Fauveau de la Haie.

19 août. Marie-Victoire, fille de André-Mathurin Fleury, commis à la recette des décimes et à l'exercice des greffes et contrôles des insinuations ecclésiastiques de ce diocèse, et de Marie Pineau. Parrain : André Fleury, docteur en médecine à Sillé-le-Guillaume; marraine : Marie His, veuve Pineau.

9 novembre. Marie-Constance-Adélaïde, fille de Charles Orry, négociant, ancien consul, et de Marie-Anne Le Romain. Parrain : François Orry, avocat en parlement; marraine : Louise-Constance d'Hauteville, femme de Chesneau, docteur en médecine de la faculté de Paris.

13 décembre. Victoire-François-René, fils de Pierre Garnier, négociant, ancien consul, et de Marie-Jeanne-Françoise Fréart. Parrain : René-Bernard Garnier; mar-

raine : Françoise Fréart, épouse de Guy Martigné, notaire, conseiller du roi.

1765. — 1er mars. Françoise-Madeleine, fille de Paul-Gabriel Le Cointre, écuyer, seigneur de Vaugouin, lieutenant des maréchaussées de Touraine et du « département du Mans », et de Françoise Nepveu. Parrain : Louis-Paul-François Le Cointre, écuyer, prévôt, chanoine de l'église collégiale de Nogent-le-Rotrou et clerc de la grande chapelle du roi ; marraine : Louise-Françoise Le Maçon de la Cornillerie, veuve de Jacques Nepveu.

15 mai. René-Adrien-François, fils de Me Etienne-Jean Rivault (1), seigneur de la Renaudière, conseiller du roi au siège présidial du Mans, et de Marie-Anne-Claude Monceau. Parrain : Jean-Marie-Etienne-Aimé Rivault ; marraine : Aimée-Madeleine Papin, veuve de Me Jean-Augustin Rivault, conseiller du roi au siège présidial du Mans.

4 novembre. Charles-Noël, fils de Charles Orry, négociant, ancien juge consul, et de Marie-Anne Le Romain. Parrain : Noël-André-Jean Chesneau, docteur régent à la faculté de médecine de l'université de Paris ; marraine : Françoise Nouet, veuve de François Le Romain.

26 décembre. Pierre, fils de Mre Jacques-René de Tahureau, chevalier, seigneur de Noyers, colonel au corps royal de l'artillerie, et de Marguerite de Loubes de Saux. Parrain : Mre Pierre de Tahureau, chevalier, seigneur du Chenay ; marraine : Françoise de Loubes baronne de Saux.

1766. — 5 janvier. Marie-Louise-Perrine, fille de Me Louis-Jacques de Blanchardon, conseiller du roi, maître des eaux et forêts du Maine, et de Marie-Jeanne-Perrine Meslier. Parrain : maître Louis-Simon de Blanchardon, conseiller du roi, maître honoraire des eaux et forêts du Maine ; marraine : Renée-Perrine-Françoise Le Plut, femme de Me Jacques-Nicolas Meslier, bailli, juge civil et criminel et de

(1) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*

police de la ville et baronnie de Sillé, maître particulier des eaux et forêts, conseiller du roi, président au grenier à sel de Sillé, subdélégué de M. l'Intendant au département.

12 février. Jeanne-Perrine-Renée, fille de Me René-François de Champagné, chevalier, seigneur de Moiré, capitaine en pied du corps royal d'artillerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Jeanne-Françoise de Tahureau. Parrain : Mre Pierre de Tahureau, chevalier, seigneur du Chenay ; marraine : Renée-Anne de la Planche, veuve de Mre Guillaume-François de Champagné, chevalier, seigneur de Moiré.

23 juin. — Marie-Madeleine-Françoise, fille de Me Claude-Charles-Rolland de Tahureau, chevalier, et de Madeleine-Françoise-Marguerite Lefèvre-Dyvry. Parrain : Me Jean-René Lefèvre, écuyer à Montmirail ; marraine : Louise Masquière.

4 juillet. — Abel-Benjamin, fils de Michel-Louis Barreau, seigneur de la Fresnerie, et de Anne-Marguerite Chevreux. Parrain : Michel Barreau ; marraine : Marthe-Françoise Martigné.

16 septembre. Victoire-Julienne, fille de Pierre Garnier, négociant, ancien juge consul, et de Marie-Jeanne-Françoise Fleury. Parrain : Philippe-Julien-Pierre Fréart, négociant ; marraine : Marie-Jeanne Garnier.

25 octobre. Madeleine-Suzanne, fille de Me Jean-Étienne Rivault, conseiller du roi en la sénéchaussée du Maine, président au Mans, et de Marie-Anne-Claudine de Monceaux. Parrain : Jean Mesnage, jardinier ; marraine : Marie Pichonneau.

27 novembre. Marie-Charlotte-Perrine, fille de Pierre Fauveau de la Touche, ingénieur du roi pour les ponts et chaussées de France, et de Marie-Françoise-Jeanne Veron. Parrain : Charles-Julien Fauveau de la Haie, négociant à Javron ; marraine : Marie-Renée Godard, femme de François-Louis Veron-Duverger, négociant.

22 décembre. Mathurin-François, fils de Charles Orry,

ancien juge consul, et de Marie Le Romain. Parrain : Joseph-François Le Romain ; marraine : Marie Hermé, veuve Fougerange.

1767. — 25 mai. Jeanne-Marie-Renée, fille de Me Jean-François Livré, docteur en médecine de l'université de Montpellier, agrégé au collège des médecins du Mans, et médecin des hôpitaux de la ville, et de dame Jeanne-Antoinette Chesneau. Parrain : Me René Hérisson, avocat au parlement et au siège présidial de la sénéchaussée de cette ville ; marraine, Marie-Anne Hamon.

13 juillet. Louis, fils de Honorat Pleuvry, avocat en parlement au siège de la maréchaussée du Maine, et de Françoise-Barbe Fay, son épouse. Parrain : Louis Hervé, bourgeois ; marraine : Marie-Françoise Lehoux, femme de Michel-Noël-Jacques Fay, avocat en parlement et receveur des dîmes du diocèse.

18 juillet. Pierre, fils de Mre de Tahureau, chevalier, et de Madeleine-Françoise-Marguerite Lefèvre. Parrain : Mre Pierre de Tahureau, chevalier ; marraine : Madeleine-Marguerite de Loubes, femme de Jacques-René de Tahureau, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, colonel du corps royal d'artillerie.

30 juillet. Alexandre-François-de-Sales, fils de Mre René-François de Champagné, capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Pierre-Jeanne-Françoise de Tahureau.....

18 décembre. André-Jean-Baptiste-Jacques, fils de Jean-Baptiste-François Goussault, conseiller du roi, élu au siège présidial de l'élection de cette ville, et de Marie Mary. Parrain : Jacques Goussault, écuyer, garde du corps du roi, capitaine de cavalerie ; marraine : Marie Boussard, veuve de Me Thibault Goussault, avocat en parlement.

22 décembre. Michelle-Françoise, fille de Me Louis-Jacques de Blanchardon, conseiller du roi, maître des eaux et forêts du pays et comté du Maine, et de Marie-Jeanne-Per-

rine Meslier. Parrain : Me Jacques-Nicolas Meslier-Baïf, juge civil et criminel et de police de la ville et baronnie de Sillé, maître particulier des eaux et forêts, conseiller du roi au grenier à sel de Sillé; marraine : Michelle-Françoise Roger, femme de Louis-Simon de Blanchardon, maître honoraire des eaux et forêts de cette province.

31 décembre. Mathurin-Jean-Baptiste, fils de messire Jean-Baptiste-François-Joachim Nioche de Tournay, écuyer, inspecteur des manufactures, et de Marie-Madeleine-Charlotte Chesneau. Parrain : Me Mathurin-Guy Chesneau, conseiller honoraire au présidial de cette ville ; marraine : Marianne Gallet, veuve de Mre Nioche, écuyer, seigneur de la Brosse, Vaugrimault.

1768. — 19 mars. Marie-Julienne, fille de Me Claude-Simon-Denis de Launay, avocat au parlement et siège présidial de cette ville, et de Marie-Françoise-Jacqueline Chasseray. Parrain : Me Pierre Raison, avocat audit siège; marraine : Julienne de Launay.

17 juillet. Marie, fille de Mre Claude-Charles-Rolland de Tahureau, chevalier, et de Madeleine-Françoise-Marguerite Lefèvre-Dyvry. Parrain : Me Jacques-René de Tahureau, colonel d'infanterie, commandant du corps royal de l'artillerie « au département de Bretagne », chevalier, seigneur de Royen ; marraine : Jeanne-Françoise Prudhomme de Mille, femme de Mre Étienne de Tahureau, lieutenant-colonel du corps royal d'artillerie au département du pays d'Aunis.

1769. — 15 avril. Jeanne-Ernestine, fille de Me Louis-Jacques de Blanchardon, conseiller du roi, maître des eaux et forêts du pays et comté du Maine, et de Marie-Jeanne-Perrine Meslier. Parrain : Vénérable et discret Me Jacques-François Roger, prêtre, chanoine prébendé de l'église du Mans; marraine : Jacquine-Françoise de Renusson d'Hauteville de Chevaigné,

26 mai. Françoise-Jacquine, fille de Me Honorat Pleuvrie, avocat en parlement et au siège présidial et sénéchaussée du

Maine, au Mans, et de Françoise-Barbe Fay. Parrain : Jacques Dumoulinet de la Fiselière, bourgeois; marraine : Louise-Renée Fay, femme de Me Ambroise-Charles Boynard de la Fuye, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts du Mans, y demeurant.

7 juillet. Madeleine-Françoise, fille de Mre Jean-Baptiste-François-Joachim Nioche de Tournay, écuyer, inspecteur des manufactures dans la généralité de Tours, et de Marie-Madeleine-Charlotte Chesneau. Parrain : Louis-François Genevrot, entreposeur des tabacs de cette ville, fondé de procuration de Mre François-Marie-Alexis-Gérôme Nioche de la Brosse, prêtre, chanoine prébendé de l'église d'Angers ; marraine : Madeleine Leprince, femme de Me Mathieu-Guy Chesneau, conseiller du roi honoraire en la sénéchaussée et siège présidial de cette ville.

13 octobre. Jean-Denis-Julien, fils de Me Claude-Simon-Denis de Launay, avocat en parlement au siège présidial du Mans, et de Françoise-Marie-Jacquine Chasseray. Parrain : Denis-Julien de Launay de la Fouté, bourgeois; marraine : Jeanne-Julie Dorival, femme de Me Nicolas-François Chasseray, procureur au parlement de Paris.

1770. — 28 février. Henriette-Perrine, fille de Pierre Fauveau de la Touche, ingénieur des ponts et chaussées, et de Marie-Françoise-Jeanne Veron-Duverger. Parrain : Pierre-Claude Bignon, secrétaire de Mohoudin, conseiller du roi, greffier en chef de l'élection de Falaise ; marraine : Françoise-Henriette Veron-Duverger.

18 avril. Gabriel-Mélanie, fille de Me Louis-Jacques de Blanchardon, conseiller du roi, maître des eaux et forêts du pays et comté du Maine, au Mans, et Marie-Jeanne-Perrine Meslier. Parrain : Me Jacques-René Bachelier, clerc tonsuré, étudiant en théologie ; marraine : Françoise-Gabrielle de Blanchardon.

12 juillet. Denis-Daniel, fils de Me Jean-Baptiste-François Goussault, conseiller du roi au siège présidial de l'élection du Mans, et de Marie Morry. Parrain : Denis-Emmanuel Pou-

lard, écuyer, ancien officier de Monseigneur le duc d'Orléans; marraine : Marie-Anne Prégent, veuve de Me Jacques-Noël Pasquier, avocat en parlement.

18 juillet. Anne-Charlotte, fille de Mre Louis-Claude Gauvain, écuyer, seigneur du Rancher, ancien mousquetaire noir, et de Marie-Anne-Henriette Leprince. Parrain : Julien-Charles Leprince, écuyer, sieur de Cherigny, par procuration de Mre Philbert-Charles de Mauvel, écuyer de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien commandant de bataillon; marraine : Marie-Anne-Louise Godard d'Assé, femme de Mre Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince, écuyer, avocat en parlement et ancien juge consul de cette ville.

26 août. Henri-Augustin, fils de Me Louise-Claude Morin de la Masserie, conseiller du roi, notaire en cette ville, et de Charlotte Crespin de Lorme. Parrain : Jean Froger; marraine : Anne Vannier.

10 octobre. Françoise-Renée, fille de Charles Orry, négociant, ancien juge consul, et de Marie-Anne Le Romain. Parrain : Jean-Baptiste-René Haton, procureur du roi des eaux et forêts du Mans ; marraine : Françoise-Hilaire Le Romain.

11 octobre. Anne-Marie-Françoise, fille de Mre François-Joachim Nioche de Tournay, écuyer, inspecteur des manufactures dans la généralité de Tours, et de Marie-Madeleine-Charlotte Chesneau. Parrain : Me Mathurin-Guy-Jean-René Chesneau-Desportes, conseiller du roi au siège présidial de cette ville : marraine : Marie-Anne-Louise Godard, femme de Jean-Baptiste-Henri Leprince, écuyer, avocat en parlement, ancien juge consul de cette ville, fondé de procuration de Marie-Jeanne Nioche, femme de Mre Jean Pollet, chevalier, seigneur d'Antraize, Trezanne, etc.

1771. — 9 mars. Claude-Jacques-Charles, fils de Charles-Rolland de Tahureau, chevalier, seigneur de Sargilet, et de Madeleine-Marguerite-Françoise Lefèvre. Parrain : Jacques-René Le Chevalier de Tahureau, colonel d'infanterie du corps royal, chevalier de Saint-Louis ; marraine : Jeanne-Françoise

de Tahureau, femme de Mre René-François de Champagné, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au corps royal d'artillerie.

20 avril. Anne-Guillaume-François, fils de Mre Jean Guillaume comte du Bouchet, officier au corps royal d'artillerie, et de Marguerite-Françoise *d'Euvrich* Le Breton. Parrain : Mre Guillaume-René-François du Bouchet de la Forterie, chevalier seigneur de la Forterie, Frelonnière et Petite-Chevalerie ; marraine : Marie-Anne-Françoise *d'Euvrich* Le Breton.

29 avril. Louise-Sophie, fille de Jean-François Bigot, conseiller du roi, notaire en cette ville, et de Louise-Marie Coutelle. Parrain : Me François-Joseph Faribault, aussi conseiller du roi, notaire en cette ville ; marraine : Catherine Heuzard.

2 décembre. Louis-Jean-Baptiste-Jacques, fils de Me Louis-Jacques de Blanchardon, conseiller du roi, maître des eaux et forêts du pays et comté du Maine, au Mans, et de Marie-Jeanne-Perrine Meslier. Parrain : Jean-Baptiste-François de Blanchardon, avocat en parlement, receveur des fermes du roi à Loué-en-Champagne ; marraine : Marie-Angélique de Brienne, femme de Mre Paul-Simon-Prosper de Blanchardon, négociant au Cap français.

1772. — 21 février. Augustine-Louise-Madeleine, fille de Me Louis-Auguste Le Roy, chevalier, seigneur de Montaupin, Beaumont, La Place, etc., lieutenant-colonel du corps royal de l'artillerie, chevalier de Saint-Louis, et de Louise-Marguerite de Montesson. Parrain : Mre Louis-Pierre-Joseph de Montesson, chevalier, seigneur de Douillet, Saint-Aubin, Le Cormier, etc. ; marraine : Marie-Gabrielle-Renée de Menon de Turbilly, femme de Mre Charles-Éléonor comte de Broc, chevalier, seigneur de Bresteau, Mondeau, etc., ancien lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

13 mars. Louis-Godefroy, fils de Mre Louis-Claude Gauvain, écuyer, ancien mousquetaire noir, seigneur du Rancher, et de Marie-Anne-Henriette Le Prince. Parrain : Mre Mathurin-Godefroy Le Prince, écuyer, sieur de Mulessard ; marraine :

Marie-Catherine-Henriette Desportes, femme de Jean-René Mareau du Genetay, conseiller au siège présidial de l'élection de cette ville.

15 juin. Victoire-Guillemine-Modeste, fille de Guillaume du Bouchet, lieutenant au premier corps de l'artillerie, et de Marguerite-Françoise *Euvrich* Le Breton. Parrain : Mre Pierre-Guillaume-Nicolas de Carrey de Bellemare (1), chevalier, seigneur de Posset, la Forêt; marraine : Marie-Françoise Yvon Le Filleur, femme de Me Guillaume-René-François du Bouchet, chevalier, seigneur de la Forterie, le Courtil, grande et petite Chevalerie, Hocé, etc.

9 juillet. Charles-Marie, fils de Mre René-François de Champagné, seigneur de Moiré, capitaine en pied au corps royal d'artillerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Jeanne-Françoise Tahureau. Parrain : « très haut et très puissant seigneur Charles-Just de Beauvau (2), prince du Saint-Empire, grand d'Espagne, chevalier des ordres du roi, capitaine de ses gardes du corps, lieutenant général de ses armées ; marraine : très haute et très puissante dame Marie-Charlotte de Rohan-Chabot, princesse de Beauvau... »

9 août. Jean-René, fils de Pierre-Étienne Lemore, greffier en chef du siège criminel de la sénéchaussée du Maine et siège présidial du Mans, et de Anne-Françoise du Libourg : Parrain : René-Ambroise-Noël, fils de Me René-Antoine Bourré, conseiller du roi et son substitut au siège présidial de l'élection de cette ville ; marraine : Jeanne Lemore, fille de feu Me Jean-Gabriel Lemore, conseiller du roi et procureur au siège de Bonnétable.

1773. — 15 février. Charles-Louis, fils de Louis-Claude-Marin de la Masserie, conseiller du roi, notaire de cette ville, et de Charlotte Crépin de Lorme. Parrain : Charles-Louis

(1) Voy. *Notes hist. sur Saint-Nicolas*, p. 36. — *Rech. hist. sur Saint-Georges-du-Plain*, p. 15.

(2) Voy. *Rech. hist. sur Aubigné et Verneil* p. 350 et suiv.

Parrain : Charles-Joseph Boverie, noble Piémontais, avocat au sénat de Turin ; marraine : Victoire Dupuy.

5 novembre. Claude-Élisabeth, fille de Me Jean de Launay-Desormeaux, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial du Mans, et de Éléonore Minier : Parrain : Claude-Simon-Denis de Launay, avocat au siège présidial du Mans; marraine : Marie-Madeleine-Louise Pillon, femme de Me René-Anselme Négrier de la Crochardière, conseiller du roi en la sénéchaussée et présidial du Mans.

10 novembre. Baptiste-Paul-Eugène, fils de Me René-Anselme Négrier de la Crochardière, conseiller du roi, en la sénéchaussée et présidial du Mans, et de Marie-Madeleine-Louise Pillon. Parrain : Me Pillon, conseiller du roi honoraire au siège du présidial du Mans ; marraine : Marie-Anne Chatou, veuve de Me Négrier de la Crochardière, officier chez feu Mgr le duc d'Orléans.

1778. — 20 février. Baptiste-Louis-François, fils de Mre Louis-Claude Morin de la Masserie, conseiller du roi, notaire au Mans, et de Charlotte Crespin de Lorme. Parrain : Louis Charpentier de la Verderie, gendarme du roi ; marraine : Louise-Jacquine Belin, femme du sieur Jacques-Louis Crespin, seigneur de Chère.

8 mai. Baptiste-Marie-Anne, fille du sieur Simon-François Tamboy (1), commis receveur des fermes du roi, et de Marie Choplin. Parrain : Jacques Choplin ; marraine : Anne Brossard.

9 juin. Alexandrine-Françoise, fille de Mre Alexandre-Charles-François Bouteiller de Châteaufort, écuyer, et de Élisabeth-Alexandrine-Henriette Guillier. Parrain : Me Pierre-Claude Guillier, seigneur des baronnies de Pouancé, châtellenie de Moreldouet, Saint-Jean, Pierrefixte, la Prouterie, écuyer, contrôleur ordinaire de guerres ; marraine : Françoise-Perrine de Renusson d'Hauteville, femme de Me Jacques-

(1) Voy. *Rech. hist. sur Saint-Georges-du-Plain*, p. 19, 26, 57.

Charles-Ambroise Bouteiller de Châteaufort, écuyer, seigneur de la Bourelle, Tessard, etc.

2 juillet. Marie-Anne, fille de Me Mathurin-Louis-Erard Bizeray, procureur au siège de la sénéchaussée et présidial de cette ville, et de Marie-Anne Hubert. Parrain : Daniel-Charles Hubert, bourgeois ; marraine : Anne-Renée-Charlotte Garnier, veuve de Mathurin Bizeray, marchand, bourgeois.

1779. — 26 janvier. Guillaume-Jacques-Julien, fils de Guillaume-Charles Lalande de Lepine, négociant, et de Marie Bezard. Parrain : Jacques Bezard-Blanchet, négociant ; marraine : Marie-Françoise Fauvel-Dubourg, femme du sieur Michel Lalande-Dubourg, négociant, ancien juge consul.

8 mai. Félicitée, fille de Jean-Henri Dugué des Haies, marchand de fer, et de Marie Launay. Parrain : Joseph-Sébastien Leprince, curé de Crannes ; marraine : Jeanne Girard, femme de Bardou, procureur au siège présidial de cette ville.

21 juin. Louis-René, fils de Me Mathurin-Louis-Erard Bizeray, procureur de la sénéchaussée et présidial du Mans, et de Marie-Anne Hubert. Parrain : René-François-Jacques Burre, notaire royal à Dollon ; marraine : Marie Hubert.

26 juin. Catherine-Marie, fille de Mre François Léon, conseiller du roi, avocat en la sénéchaussée du Maine, et de Catherine-Hélène-Adélaïde Barbet-Desgranges. Parrain : Michel Barbet-Desgranges, premier échevin de cette ville, officier commensal de Sa Majesté ; marraine : Marie-Anne Léon, veuve de Mre Charles-Nicolas de la Noüe, ancien capitaine au régiment de Limousin, lieutenant du roi des villes de Baugé et du vieux Baugé.

4 juillet. Geneviève-Scholastique, fille de Mre Louis-Claude Gauvain, écuyer, seigneur du Rancher, Biard, etc., ancien mousquetaire noir, et de Marie-Anne-Henriette Leprince, « originaire de Saint-Nicolas ». Parrain : M. Jean-Baptiste Moreau-Dugenetay ; marraine : Marthe-Henriette Gauvain.

30 juillet. Charlotte-Jeanne, fille de Pierre Nouet de la

Boissière, négociant, juge consulaire, et de Charlotte-Françoise-Perrine Garnier. Parrain : Laurent Nouet de Maulny, bourgeois de cette paroisse ; marraine : Jeanne-Élisabeth-Madeleine Le Bouc de la Vallée, veuve de Me André-Louis-Victor Tiger, avocat du roi au siège présidial de cette ville.

20 août. Timoléon-François-Raoul, fils de « haut et puissant seigneur Timoléon-Magdelon-François marquis de Savonnières, chevalier, seigneur d'Entre-Deux-Bois, etc., major du régiment de Navarre, chevalier de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Anne-Marguerite-Victoire Nau. Parrain : haut et puissant seigneur François-Jacques-René de Fauveau, ancien commandant en deuxième de Saint-Domingue, commandant pour le roi des villes et châteaux de Bouillon, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ; marraine : haute et puissante dame Marie-Françoise de Savonnières, femme de haut et puissant seigneur Louis de Maillé, comte de La Tour-Landry, baron d'Entrames. Cet enfant est mort le 1er septembre. »

26 octobre. Nicolas-Jean-Baptiste, fils de Me Nicolas-Charles Gasselin de Richebourg, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de cette ville, et de Marie-Anne Le Romain. Parrain : Jean-Baptiste-François Lehoux, docteur en médecine ; marraine : Hélène-Françoise-Jeanne Veron, femme de Michel Barbet-Desgranges, « officier commensal de Sa Majesté, premier échevin de l'hôtel commun de cette ville » (1).

1780. — 5 août. René-Charles, fils de Mre Balthazar-Michel de Montesson (2), chevalier, et de Marie-Charlotte Cureau. Parrain : Charles-Pierre Cureau, écuyer, secrétaire du roi ; marraine : Marguerite-Renée Le Filleur.

20 octobre. Helène, fille du sieur François-de-Paule-

(1) M. Hureau a pris possession de la cure de Saint-Nicolas le 27 février 1779. M. Binet, curé de Saint-Nicolas, s'était demis de cette cure dont il avait été titulaire pendant vingt-deux jours, pour passer à la cure de Chantigné.

(2) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*

Jean Dubail, négociant, et de Jeanne-Marie Garnier. Parrain : « Pierre Garnier, ancien juge consulaire ; marraine : Madeleine Hubert, femme de François-de-Paule-René Dubail, négociant, ancien juge consulaire, grand-père et grand'mère. »

30 octobre. Marie-Madeleine, fille de Nicolas Leconte, écuyer, fourrier des logis du roi, et de Suzanne-Madeleine..... Parrain : Joseph-Jean-Baptiste Leconte, curé de Sillé-le-Philippe ; marraine : Michelle-Françoise Le Royer, veuve de Mre Simon-Louis de la Blanchardière, maître des eaux et forêts du comté du Maine.

1781. — 19 mars. Nicolas-Charles, fils de Nicolas-Pierre Martineau, avocat et procureur au parlement de Paris, demeurant paroisse de Saint-Méry, et de Marie-Marguerite Monnoyer. Parrain : Charles Monnoyer, imprimeur du roi, de Monsieur fils de France et de Mgr l'Évêque du Mans, grand-père ; marraine : Marguerite-Jacquine Triger, veuve de Me François Chevalier, notaire en cette ville, grand'tante de l'enfant.

27 juillet. Guillaume, fils de Nicolas-Charles Gasselin de Richebourg, conseiller du roi, contrôleur du grenier à sel de cette ville, et de Anne Le Romain...

20 septembre. Marie-Perrine-Célestine, fille de Me Pierre-François Raison, avocat en parlement, conseiller du roi, président au siège du grenier à sel de cette ville, et de Marie Dagues. Parrain : Jacques-Michel Dagues, conseiller du roi, échevin de l'hôtel commun de cette ville ; marraine : Perrine Raison, « représentés par Me Pierre Dagues de la Gasserie, garde du corps de Monsieur frère du roi, et dame Catherine Raison de la Ferrière, chargés l'un et l'autre de leurs procurations. »

18 novembre. Pauline-Bonne-Adélaïde, fille de Mre Richard-Jérôme-Bon de Fontaine, chevalier, seigneur de Saint-Victor et autres lieux, officier de cavalerie au régiment royal, et de Adélaïde-Victoire-Daniel de Beauvais. Parrain : Mre Richard-Jacques-Philippe-Urbain-Marie de Fontaine,

chevalier, seigneur de Saint-Victor, grand-père de l'enfant, marraine : Marthe Plumard de Rieux (1), veuve de Mre Louis-François-Daniel de Beauvais, écuyer, seigneur du Gros-Chenay, Fillé, etc.

1782. — 3 mars. Marie-Marguerite, fille du sieur Nicolas-Pierre Martineau, procureur au parlement de Paris, y demeurant paroisse de Saint-Méry, et de Marie-Marguerite Monnoyer. Parrain : Me René Chevallier, conseiller du roi, notaire royal, demeurant paroisse du Crucifix ; marraine : Marguerite-Louise Le Barbier, femme de Charles Monnoyer, imprimeur du roi, de Monsieur fils de France et de Mgr l'évêque du Mans.

17 août. Alexandrine, fille de Mre Balthazar-Michel de Montesson, chevalier, et de Marie-Charlotte Cureau. Parrain : Mre Jean-Louis de Montesson, chevalier ; marraine : Marie-Catherine Cureau, femme de Mre baron Degoulet, maréchal de camp et armée du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

8 novembre. Cécile-Éléonore-Félicitée, fille de Mre Richard-Jérôme-Bon de Fontaine de Saint-Victor, chevalier, officier au régiment royal cavalerie, et de Adélaïde-Victoire-Daniel de Beauvais. Parrain : Mre Louis-Marie-Daniel de Beauvais, écuyer, capitaine au deuxième régiment de chasseurs à cheval ; marraine : Pauline-Marie-Perrine de Fontaine de Saint-Victor.

1783, — 28 avril. Julienne-Reine, fille de Me Mathurin-Louis-Erard Bizeray, procureur au présidial de cette ville, et de Marie-Anne Hubert. Parrain : « Me Claude-Nicolas de Launay ; marraine : Marie-Julienne de Launay, fils et fille de Me de Launay, avocat au siège présidial de cette ville. »

1784. — 4 mars. Lamiral, originaire du Sénégal, 15 ans, attaché au service de M. Paul-Simon-Prosper de Blanchardon, capitaine de la milice de l'île de Saint-Domingue, époux de Marie-Sophie Guillon. — « Ledit Lamiral, baptisé ce jour

(1) Voy. *Notes hist. sur Saint-Nicolas*, p. 35.

à Saint-Nicolas. Parrain : Paul Gilbert-Marc de Blanchardon fils : marraine : ladite dame Guillon. »

15 juin. Marie-Madeleine, fille de Me René-Anselme Négrier de la Crochardière (1), conseiller du roi à la sénéchaussée du Maine et siège présidial du Mans, et de Marie-Madeleine-Louise Pillon. Parrain : Me Louis-René Pillon de Saint-Chereau, chanoine de l'église cathédrale du Mans ; marraine : Renée-Françoise Négrier de la Crochardière, veuve Me René Leproust, conseiller du roi au siège présidial de cette ville.

1785. — 10 mars. Renée-Françoise, fille de Louis-René-Michel Le Romain de la Bretonnière, négociant et juge consul au Mans, et de Renée-Marie-Jeanne Pinchinat. Parrain : Pierre Pinchinat, négociant, ancien juge consulaire de cette ville et administrateur desdits hôpitaux ; marraine : Françoise Nouet, veuve de François Le Romain, négociant, et ancien juge consulaire de cette ville.

26 octobre. Hippolyte-Louis-Joseph, fils de Louis-René-Michel-Simon Dagues de la Hellerie (2), officier d'infanterie, et de Agathe-Renée Négrier de Posset. Parrain : Joseph-Médard Dagues, garde du corps de Monsieur ; marraine : Anne-Louise-Francoise Morre, femme de Me René-Clément Négrier de Posset, conseiller honoraire au présidial du Mans et maire honoraire de l'hôtel commun de cette ville.

10 novembre. Marie-Madeleine, fille de Joseph-Éloi Lenoir, marchand-apothicaire, et de Marie Marteau. Parrain : Côme-François Marteau, négociant ; marraine : Madeleine Lenoir, femme du sieur Ruillé, géomètre-arpenteur.

1786. — 13 février. Pierre-Joseph, fils de Pierre-François Raison, président au grenier à sel de cette ville, et de Marie Doyen. Parrain : Mre Joseph-Marie Ynard de Touchemoreau, avocat au siège présidial du Mans, représenté par Mre Pierre-François Ynard de Touchemoreau, chevalier,

(1) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*
(2) *Idem.*

demeurant paroisse de La Couture ; marraine Dlle Françoise Moreau.

7 mars. Jean-Louis-Joseph, fils de Mre Jean-Godefroy, vicomte de Chource, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, capitaine commandant un régiment de l'île de France, et de Joséphine Després de Montpertuis. Parrain : Mre Louis-René-Marie baron de Chource, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine commandant de grenadiers royaux ; marraine : Marie-Joseph Pechevin de Sainte-Catherine.

1787. — 1er mai. Charles, fils de Charles-François Le Clerc (1), écuyer, et de Victoire-Anne Surgan de la Courbe (2). Parrain : Mre Jean-Ambroise Le Clerc, écuyer, procureur du roi honoraire au siège présidial de la sénéchaussée de cette ville, époux de Louise - Madeleine Plumard (3), grand-père de l'enfant ; marraine : Antoinette-Marie Carrey de Bellemare (4).

1788. — 15 octobre. Jean-Baptiste-Louis, fils de Jean-Baptiste-Marie Pillon de Saint-Chereau, bourgeois, et de Rose-Charlotte Cabaret. Parrain : Louis-Claude-François Pillon, conseiller honoraire au siège présidial de cette ville, oncle de l'enfant ; marraine : Rose-Élisabeth Bourgouin, veuve de Charles-Ambroise Cabaret, conseiller du roi, notaire au Mans.

1789. — 11 janvier. Joseph-Alexandre, fils de Joseph-Éloi Lenoir du Coudrai, apothicaire et marchand-épicier, et de dame Marie-Renée Marteau. Parrain : Guy Toutain de la Morinière, négociant à Angers ; marraine : Françoise-Madeleine Lenoir, veuve Ledru.

22 novembre. Baptiste-Charles-Louis, fils de Jean-Baptiste-Marie Pillon de Saint-Chereau, bourgeois, et de

(1) Voy. *Notes hist. sur Saint-Nicolas*, p. 21, 35.
(2) *Idem*, p. 21, 36.
(3) *Idem*, p. 35.
(4) *Idem*, p. 36.

Rose-Charlotte Cabaret. Parrain : Charles-François-René Cabaret, bourgeois ; marraine : Madeleine-Marie-Louise Pillon, épouse de Négrier de la Crochardière, conseiller au présidial de cette ville.

1790. — 30 septembre. Toussaint-Pierre, fils de Toussaint Gargam, receveur des domaines de Monsieur, et secrétaire-greffier du district du Mans, et de Marguerite-Cécile Chevreux, de la paroisse de Trangé. Parrain : Pierre Chevreux ; marraine : Marie-Thérèse Fontenay, veuve de Claude-Joseph Gargam, de cette paroisse.

29 octobre. Pierre, fils de Paul Trotté de La Roche, bourgeois, et de Henriette Marsac, « mariés en cette église ». Parrain : Jean-Baptiste-François Lehoux, docteur en médecine ; marraine : Madeleine de la Cour.

Mariages

Tous ces mariages ont été célébrés dans l'église de Saint-Nicolas.

1643. — 12 mars. Charles-Michel Godard sieur d'Assé, conseiller du roi, président trésorier de France et général des finances en la généralité de Tours, fils de Me Charles-Pierre Godard sieur d'Assé, avocat en la sénéchaussée et siège présidial du Mans, et de Marie Sionnet, épouse Marie-Anne Veron-Duverger, fille de François-Louis Veron-Duverger, bourgeois, négociant, et de défunte Anne Plumard.

5 août. Jacques-Marie-Guillaume Dubois des Cours, chevalier, seigneur de Letang, de Cosme, etc., officier du régiment de La Fare-infanterie, fils de défunt Mre Jacques Dubois des Cours ; seigneur de Saint-Cosme, et de défunte Élisabeth Bazin du Fresne, épouse Charlotte-Renée de Guibert, fille de Mre Étienne de Guibert, écuyer, conseiller du roi au siège de l'élection du Mans, seigneur de la Chabessière, et de défunte Charlotte-Renée de Baigneux.

12 novembre. Jean-François Freart, négociant, fils de

François Freart, négociant, ancien consul, et de Renée-Julienne Hervé, épouse Françoise Le Romain, fille de François Le Romain, marchand-cirier, ancien échevin de l'hôtel de ville et grand juge des consuls, et de défunte Anne Durand de cette paroisse.

1745. — 8 mars. René-François Le Romain, marchand-cirier de cette paroisse, fils de défunt René-François Le Romain et de Marie-Anne Le Romain, épouse Marie-Anne-Catherine Veron-Duverger.....

1746. — 27 septembre. Jean-Pierre Veron, « procureur au bailliage, siège présidial et autres juridictions royales d'Alençon et au bureau des finances, chambre des domaines et voyrie de la généralité dudit lieu y demeurant, fils de Jean Veron, vivant marchand, et de Marie Guillon, sa veuve, épouse Marie-Anne Debonnaire, fille de François-Louis Debonnaire, vivant négociant, et de Marie Tousé, sa veuve, demeurant paroisse de Saint-Nicolas. »

1747. — 11 avril. Jacques Pinceloup de la Moustière, négociant, fils de Me Antoine Pinceloup, négociant, conseiller du roi, premier échevin de l'hôtel de ville de Nogent-le-Rotrou, et de Marie-Louise Guerrier, épouse Charlotte-Marie Cureau des Landes, fille de Me Charles-Dominique Cureau, négociant, conseiller du roi, échevin en titre de l'hôtel commun de cette ville, ancien juge consul de la juridiction consulaire du Mans, et de Marie Bodier.

2 mai. Pierre-Jacques Pinchinat, d'Orléans, fils de Pierre Pinchinat et de Marie Bienfait, épouse Renée Guilhoumont de cette paroisse, fille de Jacques Guilhoumont, négociant, président en exercice du siège des consuls du Mans, et de Renée Livré.

27 juin. Joseph-Marie Yver, écuyer, sieur de Touchemoreau, fils de défunt Mre Joseph-François Yver, écuyer, sieur de Touchemoreau, conseiller du roi, président juge général au siège royal de Sainte-Suzanne, et de Marie-Anne Hirbet de la Brosse, épouse Madeleine Raison, fille de Mre Jacques-

Christophe Raison, avocat au siège présidial du Mans, et de feue Perrine Duval de la paroisse de Saint-Nicolas.

18 juillet. Jacques-Bernard de Le Coifferel, chevalier, seigneur patron honoraire de Mohenden, Louaz, Lalande, etc., conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel du bailliage d'Alençon, lieutenant général de police de la ville d'Argentan, fils de défunt Mre Claude de Le Coifferel, chevalier, seigneur de Tremont, et de noble dame Catherine-Françoise-Renée Dubourg, épouse Marie-Jeanne-Catherine Cureau, fille du sieur Charles-Dominique Cureau, conseiller du roi, échevin en titre de l'hôtel commun de cette ville, ancien juge consul, et de Marie Badier.

5 décembre. Jean-Louis-François-René Chauvin-Duponceau sieur Doigny, écuyer, fils de René Chauvin-Duponceau sieur Doigny, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, et de Renée Pinard de Bozé, épouse Anne-Thérèse Guionneau, fille de Me François Guionneau, conseiller du roi, assesseur civil et criminel au siège présidial de cette ville, et de dame Anne Guillemoy.

1748. — 10 juin. Julien Coignard, notaire, fils de Me Julien Coignard, notaire, et de Renée Monerrard, épouse Françoise Garnier de la Grastière, fille de Jacques Garnier, procureur à l'élection, et de Marie Durand.

1749. — 19 mai. Joseph-René de Vanssay, chevalier, seigneur de Blavoust, mousquetaire noir, fils de Me René de Vanssay, chevalier, seigneur de Blavoust, Montoté, etc., et de défunte Jeanne Poillet de la Garde, de Saint-Jean-de-Mortagne, épouse Françoise de Renusson, fille de Me François de Renusson, seigneur des Hunaudières, conseiller du roi, juge au présidial du Mans, et de Catherine Boisseau d'Écosse de cette paroisse.

1er septembre. Me René-François de Renusson d'Hauteville, écuyer, garde du corps du roi, fils de Me René-Simon de Renusson d'Hauteville, conseiller du roi, juge au siège présidial du Mans, épouse Anne-Catherine du Perrier, fille de

Me Jean-Baptiste du Perrier, conseiller du roi au conseil supérieur du Cap français, îles et côtes de Saint-Domingue, et de Anne Guenet, « à présent femme de Jean Dassier, capitaine de cavalerie au quartier de la Querie. »

4 novembre. Jean-Marie-Michel-Louis Deshayes, chevalier, seigneur de la Parcone et du Breuil, lieutenant-colonel au régiment de cavalerie de Bourbon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épouse Anne-Renée de Moloré, fille de défunt Gabriel de Moloré, chevalier, seigneur de Villaines et chevalier de Saint-Michel, de la paroisse de Saint-Nicolas, et de dame Renée de Belsyant.

5 novembre. Claude-Julien Baussan, procureur fiscal, notaire royal et avocat, fils de Paul Baussan, notaire, et de Anne-Thérèse de Tahureau, épouse Anne Gousse, fille de Michel Gousse, procureur à Bouloire, et de Anne Gasselin.

1750. — 17 février. René-Jacques Le Gaigneur, écuyer, fils de René-Jacques Le Gaigneur, de Laigné, écuyer, et de feue Marie Genet, épouse Anne-Madeleine Mortier du Rocher, fille de Joseph-François Mortier du Rocher, officier chez le roi, et de Madeleine Roussel de la Brochardière.

1751. — 29 janvier. — Louis-Charles Content, fils de feu Hector-Gilles Content, procureur du roi des eaux et forêts de Vernon et de Dandely, et de feue Catherine Heraut, épouse Françoise Bouteloup de Chauvigné, fille de François Bouteloup de Chauvigné, bourgeois, et de Françoise Triguet, de Saint-Nicolas.

25 mai. Joseph-Pierre-Philbert Petitgars sieur de la Garenne, conseiller du roi et son président en l'élection du Perche, fils de défunt Philbert-Joseph Petitgars sieur de la Garenne, officier de « Son Altesse Royale », et de Marie-Catherine Hulot, de Bellesme, épouse Marie-Anne-Renée Moreau, fille de Charles Moreau du Bignon et de Marie-Joseph Pencher, de La Ferté-Bernard.

1752. — 14 février. Mre Louis-Auguste Le Roy, chevalier, seigneur de Montaupin, Beaumont et Yvré-le-Pôlin, commis-

saire extraordinaire d'artillerie au département du Port-Louis, fils de feu Me Louis Le Roy, chevalier, seigneur de Montaupin, lieutenant commandant l'artillerie au département de Valenciennes, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Madeleine Ruberd de Boisquet, épouse Marie-Thérèse de Moloré, fille de feu Mre Gabriel-René de Moloré, chevalier, seigneur de Villaines, président de l'élection du Mans, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et de Anne-Renée de Belsyant.

5 juillet. Innocent Paule, notaire à Beaumont, épouse Anne-Renée Ignard de la Charbonnière, bourgeoise.

1756. — 7 septembre. Michel-Louis Barreau, fils de défunt Michel Barreau, marchand, et de Madeleine-Marie de la Chesnaie, épouse Anne-Marguerite Chevreux, fille de défunt Charles Chevreux, receveur au grenier à sel du Mans, et de Marie Baugin, de Saint-Nicolas.

1757. — Louis Guenif, fils de défunt Michel Guenif-Dufresne, officier de la Reine, et de défunte Anne Rabinant, épouse Anne Cosson, fille de défunt Pierre Cosson, chirurgien juré à Conlie, et de Françoise Bonamy, sa veuve.

1760. — 2 septembre. René-Henri Freart, juge consul, fils de Jean Freart, en son vivant conseiller du roi, notaire en cette cour, et de Françoise Gendrot, épouse Louise-Françoise-Charlotte Cabaret, fille de défunt Charles Cabaret, en son vivant conseiller du roi, notaire en cette cour, et de Louise Perillard.

1762. — 4 février. Gilbert Thibault du Bois, maître en chirurgie, fils de défunt Louis Thibault du Bois et de Marguerite Froger, épouse Madeleine Chateaux, fille de Mathurin Chateaux, marchand, et de Madeleine Caston.

31 août. François Reynaud, notaire royal, contrôleur des actes du greffier du siège royal de Saint-Calais, y demeurant, fils de François Reynaud, bourgeois, et de Françoise Cohin, épouse Marie-Françoise-Luce Belot, veuve de Me François Riel, vivant notaire royal et greffier de la ville de Saint-Calais.

1763. — 26 juillet. Michel-Noël-Jacques Fay, avocat au parlement de Paris, fils de défunt Me Jacques-Jérôme Fay, greffier du siège de la sénéchaussée du Maine et présidial du Mans, et de Marie Vetillart, épouse Marie-Françoise Lehoux, fille de Me Jean-Baptiste Lehoux, docteur en médecine, et de défunte Marie-Anne Le Romain.

11 octobre. Pierre Fauveau de la Touche, « ingénieur du roi pour les ponts et chaussées de la généralité de Tours au département du Mans », fils de défunt Pierre Fauveau sieur de la Haie, vivant négociant, et de Charlotte-Catherine Bignon, épouse Marie-Françoise-Jeanne Veron-Duverger, fille de François-Louis Veron-Duverger, négociant, ancien consul, échevin de cette ville, secrétaire perpétuel de la société royale d'agriculture de la généralité de Tours, au bureau du Mans, et de Marie-Renée Godard.

1764. — 1er août. Jean Sallard-Beauchêne, notaire à Mulsanne, épouse Anne-Loiseau, demeurant à Saint-Nicolas.

1765. — 13 février. « Haut est puissant seigneur René-François de Champagné, chevalier, seigneur de Moiré, La Tufade, Brûlon, etc., capitaine au corps royal de l'artillerie, chevalier de Saint-Louis, fils de haut et puissant seigneur Mre Guillaume-François de Champagné, chevalier, seigneur de Moiré, la Tufade, Brûlon, et de haute et puissante dame Renée de la Planche de Ruillé, épouse Jeanne-Françoise de Tahureau, fille de haut et puissant seigneur Étienne de Tahureau, chevalier, seigneur de Couture et Janières, lieutenant colonel au corps royal de l'artillerie et chevalier de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Jeanne-Françoise Prudhomme de Mallé, demeurant paroisse de Saint-Nicolas. »

18 février. Jean-Baptiste-François Gousseault de Paluceau, conseiller du roi au siège présidial de l'élection du Mans, fils de Me Thibault Gousseault, avocat au parlement, et de Marie Boussard, épouse Marie Mary, fille de défunt Me Daniel Mary la Ronce, conseiller du roi et son procureur à la mai-

trise particulière des eaux et forêts du Maine, et de Anne Pasquier, demeurant à Saint-Nicolas.

1766. — 7 janvier. Me Charles-Ambroise Cabaret, conseiller du roi, notaire greffier en chef au siège présidial et sénéchaussée du Maine, fils de défunt Me Charles Cabaret, en son vivant conseiller du roi, notaire au Mans, et de Louise-Françoise Peteillard, épouse Élisabeth-Renée Bourgoin, fille de Me François Bourgoin, conseiller du roi, notaire au Mans, et de Élisabeth Fronteau.

14 janvier. Mre Joseph-Guy-François de Longueval d'Haraucourt (1), chevalier, seigneur de Brette, Haut-Bois, etc., capitaine au régiment de Bourbon, infanterie, fils de feu Mre Charles de Longueval d'Haraucourt, seigneur de Brette, Haut-Bois, etc., conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts de la maîtrise de Château-du-Loir, et de Marie-Anne Chesneau, épouse Agathe Desmoutis, fille de Me Louis-Charles Desmoutis, chevalier, seigneur de la Roche, la Bigoltière, etc., et de Marie-Agathe Perrine du Guilart, demeurant paroisse de Souzay, diocèse de Tours, et de droit au Mans.

3 mars. Claude-Simon-Denis de Launay, avocat en parlement en la sénéchaussée et présidial du Mans, fils de Me Claude de Launay, ancien syndic de l'ordre des avocats dudit siège, échevin de l'hôtel de ville, et de Marie Besnier-Desbois, épouse Marie-Françoise-Jacquine Chasseray ; « son père conseiller du roi, notaire au Mans, et de Françoise-Julienne Duval, sa mère. »

1767. — 16 février. Mre Jean-Baptiste-François-Joachim Nioche de Tournay, écuyer, inspecteur, fils de défunt Me François Nioche, écuyer, seigneur de la Brosse, et de dame Marie-Anne Pallet-Nioche de la Brosse, épouse Marie-Madeleine Chesneau, veuve de Me Louis Joubert, conseiller du roi, notaire et receveur des décimes, fille de Me Mathurin-Guy

(1) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*

Chesneau-Desportes, conseiller honoraire au présidial de cette ville, et de Madeleine Leprince de cette paroisse.

28 juillet. « Haut et puissant seigneur Mre Jean-Philbert Olier, chevalier, seigneur de Touquier, Pezarches, Malvoisine, etc., chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de carabiniers, veuf de dame Marie-Barbe Amyot, épouse Philberte de Tarin, fille de haut et puissant seigneur Mre Cyprien-Philbert de Tarin, chevalier, marquis de Ceton, seigneur de la Mothe-Mongateau, et de feue haute et puissante dame Marie-Charlotte de Bonvoust » (1).

1768. — 3 mai. Mre Louis-Auguste Leroy, seigneur de Montaupin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chef de brigade du corps royal d'artillerie, fils de défunt Mre Louis Leroy, chevalier, seigneur de Montaupin, lieutenant du grand maître d'artillerie et commandant la brigade d'artillerie au parlement de Valenciennes, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Madeleine Robert de Boisguet, épouse Louise-Marguerite de Montesson, veuve de Me Jean-Armand Regnier, chevalier, marquis de Rottefauge, fille de Me Pierre-Joseph de Montesson, chevalier, seigneur de Douillet, Saint-Aubin-du-Désert, etc., et de Marguerite-Renée Le Filleur, demeurant à Saint-Nicolas.

1770. — 8 janvier. Me Jean-Baptiste-François Lehoux, docteur en médecine, fils de Me Jean-Baptiste-Jacques Lehoux, aussi docteur en médecine, et de défunte Marie-Anne Le Romain de cette paroisse, épouse Marie-Marguerite Trotté, fille de Me Pierre-René Trotté de La Roche, avocat en parlement au siège présidial et sénéchaussée de cette ville, syndic de l'ordre des avocats audit siège, et de dame Marie-Marguerite Le Maçon.

19 mars. Me Henri-Daniel Nepveu (2), seigneur de Neuvillette, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

(1) Voy. *Essai de l'armorial du diocèse du Mans.*
(2) *Idem.*

Louis, veuf de dame Louise-Françoise-Henriette de Maridort, épouse Anne-Catherine Blondeau des Ardrilliers, fille de Mathurin Blondeau des Ardrilliers, seigneur de la Masserie, et de Anne-Charlotte Taffu.

9 octobre. Simon-François Tamboy, commis receveur des termes du roi, fils de défunt Simon Tamboy, sculpteur, et de Anne-Rose Chardonnet, demeurant à Saint-Pierre-la-Cour, épouse Marie Choplin, fille de Jacques Choplin et de Anne Brissard.

3 décembre. Vincent-François de Lestang, conseiller et avocat au Mans, fils de défunt Me Jean de Lestang, bailli de Noyen, et de Marie Bletterye, de la paroisse du Crucifix, épouse Anne-Henriette-Catherine de Ghaisne, fille de défunt Me Henri de Ghaisne, chevalier, seigneur de Classé, et de Legendre de Thomasin.

1772. — 30 juin. Nicolas-Charles Gasselin de Richebourg, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel du Mans, fils de feu Nicolas Gasselin de Richebourg, bourgeois, et de Charlotte Le Maréchal, demeurant paroisse de la Couture, épouse en deuxième mariage Marie-Anne Le Romain, fille de feu René-François Le Romain, négociant, et de Catherine Veron, restant au couvent de l'abbaye royale du Pré, au Mans.

1775. Me René Sibon, maître chirurgien, veuf en première noce de Angélique Dupuy, fils de Jacques Sibon, bourgeois, et de Françoise Perrin, épouse Marie Lehoux, fille de Lehoux, marchand, et de Jeanne Bouteiller.

1777. — 28 janvier. André-Louis Tiger de Chantelou, bourgeois, fils de Louis-Thomas Tiger de Chantelou, échevin de l'hôtel, et de Marie Renaudin, épouse Marie-Anne Lalande, fille de... Lalande, négociant, ancien consul, et de Madeleine Copier.

6 février. Jacques-François Daguin, huissier de la cour souveraine des monnaies de Paris, fils de défunt Joseph Daguin, maître en chirurgie, et de Louise Chedomaire, épouse Jeanne Housseau, fille de Nicolas Housseau, boulanger, et de Jeanne Legendre.

15 février. Mre Nicolas Le Conte, écuyer, fourrier des logis du roi, fils de défunt Pierre Le Conte, conseiller du roi, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts du comté du Maine, et de Marie-Anne Brossard, épouse Suzanne-Madeleine de Blanchardon, fille de... de Blanchardon, conseiller du roi, maître particulier honoraire de ladite maîtrise, et de Michelle-Françoise Royer.

3 avril. Mre François-Auguste Riffault-Duplessis, seigneur de Tautinnière, maître des grosses forges de la Gaudinière, Saint-Denis et la Bataille, fils de Mre René Riffault-Duplessis, président, trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Alençon, et de Perrine-Françoise Le Conte de Souvré, épouse Françoise-Perrine Garnier, fille de Pierre Garnier, négociant, ancien juge consul, et de Charlotte Gille.

1779. — 9 octobre. François-de-Paule-Jean Duhail, fils de François-René Duhail, négociant, ancien juge consulaire de cette ville, et de Marie-Madeleine Hubert, épouse Marie-Jeanne Garnier, fille de Pierre Garnier, négociant, ancien consul de cette ville, et de défunte Françoise Fréart.

19 octobre. Antoine-Georges-Vincent Barbeu-Dubourg (1), fils de Antoine-Vincent Barbeu-Dubourg, négociant, ancien consul et administrateur des hôpitaux de cette ville, et de Renée-Marie Morin, épouse Agathe-Françoise Garnier, fille de Pierre Garnier, négociant, ancien consul du Mans, et de défunte Marie-Françoise Nau. — (Hureau, curé de Saint-Nicolas.)

1780. — 15 janvier. Me Pierre-René Trotté de La Roche, avocat au parlement et au siège présidial du Mans, demeurant paroisse de Saint-Nicolas, assiste au mariage de Nicolas Milory et de Jacquine Bezard.

23 mai. Nicolas-Pierre Martineau, avocat au parlement de Paris, y demeurant, fils de défunt Nicolas Martineau, marchand, et de Marie Chevallier, son épouse, baptisée dans l'église de Mayet, épouse Marie-Marguerite Monnoyer, fille de

(1) Voy. *Rech. hist. sur Saint-Georges-du-Plain*, p. 56, 57.

Charles Monnoyer, imprimeur du roi, de Monsieur fils de France, et de Mgr l'Évêque du Mans, et de Marguerite-Louise Le Barbier, demeurant paroisse Saint-Nicolas.

20 novembre. Mre Richard-Côme-Bon de Fontaine, chevalier, seigneur de Saint-Victor, officier de cavalerie au régiment royal, demeurant paroisse de Saint-Victor, épouse Adélaïde-Victoire-Daniel de Beauvais, baptisée en l'église de Saint-Nicolas, fille de Mre Louis-François-Daniel de Beauvais, écuyer, seigneur du Gros-Chesnay, Spay, Fillé, Roëzé, et de Marthe Plumard-Derieux, de Saint-Nicolas.

30 novembre. Jean-François-Charles Lebourdais, écuyer, seigneur de Chevillé, résidant à Saint-Pierre-de-la-Cour, épouse Charlotte-Jacquine-Monique Amellon.

1781. — 30 janvier. Mre Charles de Vanssay, chevalier, officier de cavalerie au régiment de royal-cravate, fils de Mre Charles-Joseph-René de Vanssay, chevalier, seigneur de Chêne-de-Cœur, la Blinière, la Brunaudière, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Denise-Françoise de Renusson de Vanssay, demeurant à Chêne-de-Cœur, paroisse de Saint-Pavace, épouse Armande Taffu du Coudereau de cette ville, fille de défunt Me Thomas-Alexandre Taffu, chevalier, seigneur du Coudereau, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis, et de Renée-Henriette-Armande-Eléonore de Petit-Jean de Linière.

1782. — 11 juin. Mre Charles-François Le Clerc de Sainte-Croix, écuyer, demeurant à la Couture, fils de Mre Charles-Ambroise Le Clerc, écuyer, seigneur de Sainte-Croix, procureur du roi honoraire au présidial du Mans, et de Louise-Madeleine Plumard de Rieux (1), épouse Victoire-Anne Surgan de la Courbe, fille de Joseph-François Surgan de la Courbe, conseiller du roi au siège présidial de l'élection du Mans, décédé le 25 décembre 1775, et de Victoire-Fran-

(1) Il signe : Plumard de Rieux. On trouve souvent ce nom écrit : Plumard-Derieux.

çoise de Carrey de Bellemare, décédée le 20 novembre 1774. Les époux assistés de Mre Jean-Antoine de Carrey de Bellemare, chevalier, seigneur des Grandes-Maisons, etc., chevalier de Saint-Louis, demeurant à Saint-Nicolas. « La mariée était pensionnaire au couvent des Ursulines du Mans. »

1784. — 23 mars. Jean-Jacques Cellier sieur des Bois, fils de Jean-Antoine Cellier sieur de Longneuf, et de Jeanne Guyart, épouse Adélaïde-Jeanne Garnier, fille de René Garnier, ancien contrôleur des guerres, négociant, et de Francoise-Léon Freart, demeurant à Saint-Nicolas.

21 juin. Louis-Michel Le Romain de la Blatonnière, juge consulaire du Mans, fils de défunt François Le Romain, négociant, aussi ancien juge consulaire de cette ville, et de Françoise Nouet, épouse Renée-Marie-Jeanne Pinchinat, fille de Pierre Pinchinat, négociant, juge consulaire et administrateur des hôpitaux de cette ville, et de....

1785. — 5 juillet. René-Michel Delacour, bourgeois, fils de René Delacour, bourgeois, et de Renée Oger, de Sablé, épouse Marie-Madeleine Mersent, fille de feu Michel-Henri-Jean Mersent, négociant, ancien juge consul de cette ville, et de Madeleine Delacour, de la paroisse de Saint-Nicolas.

1786. — 22 mars. Louis-Jacques-Désiré Nadot, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France dans la généralité de Tours, fils de feu Mre Louis-Gabriel Nadot, écuyer, officier de feue la Reine, et de Anne-Désirée Pesquinot, demeurant à Bonnétable, épouse Henriette-Adélaïde de Chourses, fille de Louis-René de Chourses, baron de Chourses, chevalier, seigneur de Piacé, Beschereau et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant les grenadiers royaux de la Touraine, et de Marthe-Perrine-Renée Gauvain, demeurant à Beaumont-le-Vicomte. Les époux assistés de Louise-Charlotte de Chourses, femme de Mre Jean-Charles-Claude de Compéon de la Bourgonnière, écuyer, officier de dragons ;

(1) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*

de Jacques Lesueur, conseiller du roi ; de Mre Jean Godefroy vicomte de Chourses, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, capitaine commandant au régiment de l'île de France, époux de Marie-Joseph Després de Montpertuis, de Mre Jacques de Chourses, officier de dragons au régiment de Monsieur; de Mlle Charlotte de Chourses; de Mre Louis-Claude Gauvain du Rancher (1), écuyer ; de Marthe Gauvain du Rancher.

4 juillet. Me Pierre-Louis Autin, docteur en médecine à Mayenne, fils de défunt Louis Autin, maître en chirurgie, et de Julienne Chaudemanche, épouse Anne Mersent, fille de Jean-Henri Mersent, négociant, et ancien juge consul du Mans, et de Madeleine Delacour, demeurant à Saint-Nicolas.

24 juillet. Jean-Baptiste-Charles Mareau du Genetay, fils de Me Jean-René Mareau sieur du Genetay, conseiller au siège présidial de l'élection du Mans, épouse Marie-Constance-Adélaïde Ory, fille de défunt Charles Ory, négociant, ancien juge consul de cette paroisse, et de Marie-Anne Le Romain.

23 novembre. Mre Louis-Marie-Michel Giroust de Marsilly, écuyer, seigneur de Mire, Radeu, etc., lieutenant d'infanterie de la compagnie des gardes de la porte ordinaire du roi, fils de feu Mre Louis-Charles-Thibault Giroust de Marsilly, écuyer, seigneur de la Terrais, la Grande-Maison et autres lieux, ancien garde du corps du roi, capitaine d'infanterie en la colonie française de Saint-Domingue, et de Marie-Françoise-Jacquine Dupont-Daubevoye, épouse Anne-Françoise-Eléonore Taffu de Brisson, pensionnaire au couvent des Ursulines, fille de Mre Thomas-Alexandre Taffu, chevalier, seigneur de Coudereau, capitaine d'infanterie au régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis, et de Henriette-Renée-Armande-Eléonore de Petit-Jean (morts tous deux).

1787. — 18 décembre. Mre Antoine-François-Charles de Saint-Denis, chevalier, ancien officier du régiment du Berry, fils de Mre François de Saint-Denis, chevalier, pensionnaire

(1) Voy. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans.*

du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Gilles de Bouillemay, épouse Marie-Madeleine-Françoise de Tahureau, née dans cette paroisse, fille de défunt Mre Claude-Charles Rolland de Tahureau, chevalier, seigneur des Forges et de Sargillé, et de Madeleine-Françoise-Marguerite Lefèvre-Dyvry. La mariée pensionnaire chez les Ursulines du Mans.

1788. — 14 janvier, Pierre-Michel Barbeu-Dubourg du Rocher, négociant, fils de défunt Georges-François Barbeu-Dubourg du Rocher, bourgeois, et de Anne-Claire Daubichon, demeurant à Saint-Nicolas, épouse Julienne Barbeu-Dubourg, fille de Barbeu-Dubourg, ancien juge consul et ancien administrateur des hôpitaux de cette ville, et de Renée-Marie Morin.

6 février. « Joseph-Charles-Louis de Malherbe, chevalier, officier au régiment de Bessigny, infanterie, fils de haut et puissant seigneur Adam-François-Bonaventure de Malherbe, chevalier, seigneur de Poillé, Marçon, Saint-Lezin, etc., ancien capitaine au régiment Dauvergne, chevalier de Saint-Louis, et de défunt haute et puissante dame Marguerite de Sedillac, épouse Jeanne De La Porte de la Houssaye, fille de Honorat-Bonaventure De La Porte de la Houssaye, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au siège présidial de la sénéchaussée de cette ville, et de Jeanne-Louise Hérisson-Damours. »

1789. — 1er février. Jean-Baptiste-René Dutertre des Aigremonts, fils de Michel Dutertre des Aigremonts, demeurant à Saint-Jean-de-la-Cheverie, et de défunte Françoise Portier, épouse Marie-Victoire Fleury, fille de André-Mathurin Fleury, bailli de Bonnétable, et de Marie Pineau.

21 avril. Michel-Louis Barreau de la Touche, avocat en parlement, bailli de la ville et baronnie de Sillé-le-Guillaume, fils de défunt Michel-Louis Barreau de la Touche, seigneur de la Fresnerie et de Anne-Marguerite Chevreux, baptisée à Saint-Nicolas, épouse Marie-Marguerite Chevreux, fille de défunt Henri-François Chevreux, receveur des Gabelles, et de Marie-Anne-Augustine Freregeau.

1790. — 19 janvier. Paul Trotté de La Roche, bourgeois, fils de défunt Pierre-René Trotté de La Roche, avocat en parlement à la sénéchaussée de cette ville, et de Marguerite Le Maçon, épouse Henriette Mersent, fille de défunt Michel-Jean-Henri Mersent, négociant, ancien juge consul de cette ville, et de Madeleine Delacour.

17 mai. Mre Pierre-Marie Courtin-Duplessis, écuyer, officier au régiment d'Enghien, fils de défunt Jean-Regnault Tourtin-Duplessis, commissaire ordonnateur de la marine du roi, à La Flèche, et de Anne-Marie Maréchale de Villiers, épouse Marie-Julienne Delaunay, fille de Me Claude-Simon-Denis de Launay, ancien avocat en parlement et présidial du Mans, ancien échevin de l'hôtel commun, membre de l'assemblée provinciale du Maine, et de Marie-Françoise-Jacquine Chasseray de cette paroisse.

NOTE SUR LA DIFFÉRENCE DES PHYLLODES D'EUCALYPTUS GLOBULUS ET D'ACACIA MELANOXYLON R. Br.

Par M. H. LÉVEILLÉ, membre titulaire.

Nous nous bornerons présentement à de simples considérations morphologiques. L'Eucalyptus et l'Acacia Melanoxylon sont deux arbres magnifiques, tous les deux originaires d'Australie. Introduits depuis une cinquantaine d'années aux Nilgiris, ils prospèrent sous ce climat humide et forment à ces montagnes une magnifique parure. Ces deux arbres portent on le sait des phyllodes. L'Eucalyptus globulus porte durant sa première année des feuilles, mais bientôt ces dernières font place aux phyllodes dont l'arbre est bientôt entièrement revêtu, sauf sur quelques jeunes ramifications. L'Acacia melanoxylon lui aussi ne tarde pas à ne porter que des phyllodes. Toutefois, à l'époque de notre dernière excursion aux Nilgiris, c'est-à-dire en février dernier, cette espèce d'Acacia était en pleine croissance et de nombreux pieds présentaient à la fois de véritables feuilles composées, les unes sans phyllodes, les autres entremêlées de phyllodes à différents états de développement, de telle sorte que l'on pouvait suivre sur un seul arbre toute la série des phénomènes de la phyllodination. Toutefois les productions foliacées qui recou-

vraient l'arbre presque en totalité étaient encore des phyllodes.

Les phyllodes d'Eucalyptus globulus affectent la forme d'une faux. Leurs nervures sont divergentes et présentent la même disposition que dans les feuilles. Bien plus, comme les feuilles, les phyllodes sont munis d'une nervure qui suit tout le contour de la feuille et réunit entre elles toutes les nervures secondaires. Enfin phyllodes et feuilles sont marqués de points translucides.

Les phyllodes d'Acacia melanoxylon ont leurs nervures parallèles, dont deux saillantes.

Les phyllodes d'Acacia melanoxylon diffèrent encore des Phyllodes d'Eucalytus qnant à leur mode d'insertion sur la tige. Ces phyllodes en forme de lames étroites, raides et dures, sont dirigés selon un plan vertical non seulement quant à leur partie élargie, mais encore quant à l'origine même du pétiole. Chez les Eucalyptus globulus au contraire, les phyllodes sont aussi dirigés selon un plan vertical, mais cette disposition est le résultat de la torsion du pétiole due à la forme du phyllode.

Il résulte de ces différences que les phyllodes d'Eucalyptus globulus bien que différant des feuilles de cette plante ne sont point de véritables phyllodes, mais des feuilles d'ordre différent constituant ainsi une transition entre les feuilles normales et les véritables phyllodes.

N. — Ces deux mêmes plantes, Acacia melanoxylon et Eucalyptus globulus, naturalisées sur les Nilgiris, présentent chacune plusieurs parasites. Il serait intéressant de savoir si ces parasites sont des espèces indigènes qui se sont implantées sur ces arbres ou s'ils ont comme les espèces dont ils sont les hôtes, une origine australienne. Nous en avons constaté l'existence, mais la rapidité de notre passage et surtout l'époque défavorable à laquelle nous avons accompli notre excursion nous ont empêché de déterminer leur espèce. H. L.

CONTRIBUTIONS

A L'HISTOIRE NATURELLE DE LA SARTHE

Relevé des observations faites en 1891 (1)

BOTANIQUE

Ranunculus lingua *Linn.* — Bazouges, marais de la Vétillère, juill.; M. *Launay*.

Ranunculus ophiogiossifolius *Vill.* — La localité de cette espèce rare, que M. Beaudouin m'a fait visiter l'année dernière et que je croyais dans nos limites, se trouve en réalité dans l'Orne, sur la droite de la route d'Alençon à Gesnes-le-Gandelin, à quelques mètres du territoire d'Arçonnay (Sarthe). *Amb. Gentil.*

Myosurus minimus *Linn.* — Neuville, rive droite de la Sarthe, au-dessus du pont, 19 avril; M. *Gentil.*

Adonis autumnalis *Linn.* — Bourg-le-Roi, sur la gauche de la route de Louvigny, près d'une petite carrière, 28 juill.; M. *Monguillon.*

Helleborus viridis *Linn.* — Crannes, chemin des Grimaux aux Frogeries, au bord d'un petit ruisseau, 28 mars; M.

(1) Voir pour les années précédentes : tome XXV, p. 150; t. XXVI, p. 113; t. XXVII, p. 222 et 317; t. XXVIII, p. 405; t. XXIX, p. 407 et et 666; t. XXX, p. 120 et 382; t. XXXI, p. 102, 225 et 511; t. XXXII, p. 265 et 497.

Monguillon. Le Lude, petit chemin près de la Papinière, 19 mai ; M. *Cousturier*. Assé-le-Boisne, haie d'un pré sur la rive gauche de la Sarthe, entre le ruisseau de Rance et la ferme de Bel-Air, 6 mai 1888 ; M. *Rommé* (1).

Berberis vulgaris *Linn*. — Verneil-le-Chétif, petit chemin sur la droite de la route d'Aubigné, près de Le Rocher, 3 mai ; M. *Gentil*.

Corydalis solida *Sm*. — Sougé-le-Ganelon, rive gauche de la Sarthe, entre le Gué-de-Brives et le Gué-de-Vaux, 12 mars 1889 ; M. *Rommé*.

Erysimum cheiranthoides *Linn*. — Le Lude, route de la Chapelle-aux-Choux par les Tourelles et chemin de la Touche, juin ; M. *Cousturier*.

Erysimum orientale *R. Br*. — Aubigné, champ sur la droite de la route du Lude, aux environs de Grand-Hune, 28 mai ; M. *Gentil*. — N'avait pas encore été signalé dans la Sarthe ; n'est peut-être qu'adventice?

Diplotaxis muralis DC. — Aubigné, à la gare, 11 juin ; Vaas, à la gare, entre les rails, 2 août ; M. *Gentil*.

Diplotaxis viminea DC. — Le Lude, vigne au-dessus de l'Hermenier, 25 juin, et aux Caves, 21 août ; M. *Roquet*. Cré-sur-Loir, vignes des Roussières, 8 sept. ; Verron, vignes à gauche du pont du chemin de fer, 3 sept. ; répandu et assez abondant dans toutes les vignes de Bazouges ; M. *Launay*.

Camelina sativa *Fries*. — Cré-sur-Loir, Courtils, dans les carrés de lin ou les moissons des terrains où il y avait eu du lin, 15 juin ; M. *Launay*.

Lepidium virginicum *Linn*. — Fresnay, près du moulin de la Coursure, 14 juill. ; M. *Thériot*.

Lepidium Smithii *Hook*. — Pincé, route de la gare ; Pré-

(1) Les observations de M. Rommé comprennent plusieurs années.

cigné, chemin de ferme aux environs de Champgrêlé, 17 mai; M. *Gentil.*

Viola meduanensis *Bor.* — Coudrecieux, champ sur la gauche de la route de Semur, avant le ruisseau de la Nogue, 18 oct. ; M. *Gentil.*

Parnassia palustris *Linn.* — Assé-le-Boisne, marécage près de la Noë-Pourrie de l'Osier, 31 août 1890 ; M. *Rommé.*

Gypsophila muralis *Linn.*— Voivres, champ sur la droite de la route de Spay, vis à-vis de Le Broussin, 10 sept.; M. *Gentil.*

Saponaria vaccaria *Linn.* — Cré-sur-Loir, dans les moissons des Courtils, 26 juin; M. *Launay.*

Silene nutans *Linn.* — St-Léonard-des-Bois, val des Echameaux, 30 mai 1890; M. *Rommé.* La Chapelle-aux-Choux, chemin de la Fosse à la route nationale; Le Lude, côte des Bournais, 22 juin ; M. *Cousturier.*

Holosteum umbellatum *Linn.* — Challes, route d'Ardenay, en différents endroits, 31 mai; M. *Monguillon.* St-Denis-du-Tertre, talus de la route de Saint-Mars-la-Bruyère, près des Sablons, 4 juin ; M. *Gentil.*

Althæa hirsuta *Linn.* — Fresnay, chemin du Bourgneuf aux rochers de Grateil, 14 juill.; M. *Gentil.*

Hypericum humifusum β *Liottardi Vill.* — Voivres, champs sur la droite de la route de Spay, vis-à-vis du Broussin et près de l'Etoile, 10 sept. ; M. *Gentil.* — Cette intéressante variété n'avait pas encore été signalée dans la Sarthe.

Hypericum montanum *Linn.* — Parigné-l'Evêque, bois de la Cassine, près de Loudon, 31 mai (non fleuri) ; M. *Monguillon.*

Genista sagittalis *Linn.* — Savigné-sous-le-Lude, près de La Grange, 4 juin ; M. *Cousturier.*

Ononis natrix *Linn.* — Le Lude, à Cherbon ; Mansigné au Grand-Poyer, 17 juill. ; M. *Cousturier.*

Medicago minima *Lam.* — Aubigné, pâturage sec sur la droite du chemin conduisant à la Morinière, 28 mai; M. *Gentil.*

Melilotus alba *Lam.* — Assé-le-Boisne, marnière sur la gauche de la route de Sougé-le-Ganelon, à l'entrée du chemin du Trépied, 4 août ; M. *Rommé.*

Trifolium rubens *Linn.* — Savigné-sous-le-Lude, route du Lude, près de la Grange et à Ferdouteau, 25 juin ; M. *Cousturier.*

Tetragonolobus siliquosus *Roth.* — Coulongé, chemin traversant le bois des Aiguebelles et les vignes de Briolon, en différents endroits, 11 juin; M. *Gentil.* Le Lude, chemin et pâtis entre la Gannetière et la Touche, 25 juin; M. *Chartier.*

Hippocrepis comosa *Linn.* — Le Lude, à Roche-Bandée 25 juin ; M. *Roquet.* Assé-le-Boisne, butte de Folton, 4 août; M. *Gentil.*

Vicia Lathyroides *Linn.* — Guécélard, fossés du chemin, entre Buffart et Château-Gaillard, 3 mai; M. *Roquet.*

Lathyrus hirsutus *Linn.* — Saint-Gervais-en-Belin, bords de la route, entre Mortrais et Rouperroux, 20 juill.; M. *Roquet.*

Potentilla Vaillantii *Nestl.* — Le Lude, route du Mans, côte du Vau-Benard, 13 mai; M. *Cousturier.*

Epilobium roseum *Schreb.* — Saint-Léonard-des-Bois, sentier conduisant des Echameaux à la butte de la Bruyère, 30 juill.; M. *Monguillon.* Neufchâtel, sur la droite de la route conduisant à Perseigne, 7 sept.; M. *Gentil.*

Isnardia palustris *Linn.* — Coulans, étang près du château de Vendœuvre, 1er août; M. *Monguillon.* Assé-le-Boisne, à l'Etang-Neuf, 4 août; M. *Gentil.*

Sedum dasyphyllum *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, ruelle de l'Ecole Corbin, sur un mur à droite de l'entrée du jardin de Grandchamps, 16 août; M. *Rommé.*

Seseli montanum *Linn.* — Fresnay, rochers près de la Coursure, 14 juill.; M. *Thériot.*

Buplevrum rotundifolium *Linn.* — Aubigné, champs entre la Martinière et Mazoué, 2 août; M. *Gentil.*

Buplevrum protractrum *Link.* — Foulletourte, champs près de la Soultière, 2 juill.; M. *Lemée.* Requeil, champs de la Gouétrie et de la Grande-Couperie, 7 août; Aubigné, près de Grand-Hune, 21 août; M. *Roquet.*

Lonicera xylosteum *Linn.* — Dissé-sous-le-Lude, petit chemin montant à Mousseau, 19 mai; M. *Gentil.*

Galium saxatile *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, sur les rochers de Roche-Moignon, 14 juin; M. *Rommé.*

Galium tricorne *With.* — Aubigné, route du Lude, champs sur la droite, près de Grand-Hune, 11 juin; M. *Gentil.*

Dipsacus pilosus *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, route de Saint-Léonard-des-Bois, au bas du remblai à gauche, avant le pont de Roche-Moignon, et au bas des rochers des Guerches, 16 août; M. *Rommé.*

Senecio viscosus *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, à la Gaudinière et sur les murs du pont de Moné; M. *Rommé.*

Inula Helenium *Linn.* — Auvers-sous-Montfaucon, sur la gauche du tramway en allant vers Brains, 5 août; M. *Monguillon.* Assé-le-Boisne, dans la cour de la ferme de Courtanvaux, à droite du chemin, près des écuries, 30 août; M. *Rommé.*

Kentrophyllum lanatum *DC.* — Crannes, aux Rigaudières, champs à gauche du chemin conduisant au bourg, 14 août; M. *Monguillon.* Le Lude, aux Caves, 21 août; M. *Roquet.*

Barkhausia setosa *DC.* — Bourg-le-Roi, petit chemin de la gare à la Cour-de-Gesnes, 28 juill.; M. *Monguillon.*

Crepis pulchra *Linn.* — Aubigné, route du Lude, vigne sur la droite, en face de Grand-Hune; Coulongé, vignes des Briolons, 11 juin; M. *Gentil.*

Phyteuma spicatum *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, bords du ruisseau de Pont-Béhier, au bas du bois de pins et au-dessus de la ferme de la Vallée, 20 juin 1889 ; M. *Rommé*. Saint-Léonard-des-Bois, sur la gauche de la route de Gesvres, 9 juill.; M. *Gentil.*

Campanula glomerata *Linn.* — Bourg-le-Roi, bords des chemins, 28 juill.; M. *Monguillon.* Assé-le-Boisne, butte de Folton, 4 août; M. *Rommé.*

Specularia hybrida *DC.*— Saint-Mars-la-Bruyère, champs de seigle, vis-à-vis du chemin qui conduit à la gare, 4 juin ; M. *Gentil.*

Asclepias vincetoxicum *Linn.* — Assé-le-Boisne, au bas de la butte de Folton, 26 juill.; M. *Rommé.*

Villarsia nymphoides *Vent.* — Sougé-le-Ganelon, dans la Sarthe, à Remon, en face du village des Roches, 15 août 1888 ; M. *Rommé.* Saint-Léonard-des-Bois, dans la Sarthe, au-dessus du Moulin de Linthe, 29 juill. ; M. *Monguillon.*

Gentiana pneumonanthe *Linn.* — Savigné-sous-le-Lude, lande avant le chemin de la Velinière, 15 octob.; M. *Cousturier.* Dissé-sous-le-Lude, près de Laurière, 11 octob. ; M. *Lubineau.* Aubigné, entre Grand-Hune et le bourg, 21 août; Coulongé, aux Maisons-Rouges, 22 août; M. *Roquet.*

Gentiana amarella *Linn.* — Le Val, environs de Chaumiton, au bas des coteaux près de la Brière, 7 septemb.; M. *Gentil.*

Gentiana germinaca *Willd.* — Cette espèce, omise dans la 2e édition de la Flore Mancelle, est à rétablir. Elle existe à Contilly, butte de la Nue, en compagnie de *G. amarella* Linn., et non moins abondante, 12 septemb.; M. *Gentil.*— Le 23 septemb., M. Cousturier l'a trouvée à Genneteil (Maine-et-Loire), dans le fossé de la route, près des Girauds, sur les confins de notre département.

Cuscuta major *DC.* — Saint-Léonard-des-Bois, route de

Sougé-le-Ganelon, au bord de la Sarthe, 30 juill. ; M. *Monguillon.*

Anchusa italica *Retz.* — Fouletourte, champs près de la Soultière, 2 juill. ; M. *Lemée.* Brains, ligne du tramway vers Auvers-sous-Montfaucon, 5 août ; M. *Monguillon.*

Lithospermum purpureo-cæruleum *Linn.* — Coulongé, au Vau, 17 mai ; M. *Cousturier.* Coulongé, haie d'un pâtis près des Aiguebelles, 11 juin ; M. *Gentil.*

Verbascum nigrum *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, près du moulin du Gué-Ory, 21 juill. 1890 ; M. *Rommé.*

Linaria ochroleuca *Bréb.* — Crannes, à la Croix-Rouge, route de Fay, 15 août ; M. *Monguillon.* Précigné, bord de la route de Pincé, vis-à-vis de la gare, 16 septemb. ; Saint-Mars-la-Bruyère, route conduisant de la gare aux étangs, 27 septemb. M. *Gentil.*

Veronica montana *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, pâtis des Petits-Champs, 21 juill. 1890 ; M. *Rommé.*

Orobanche heredæ *Vauch.* — Fresnay, au pied des rochers, près du moulin de la Coursure, 14 juill. ; M. *Gentil.*

Salvia sclarea *Linn.* — Le Lude, chemin au-dessus de la Chartrie, 21 août ; M. *Roquet.*

Melissa officinalis *Linn.* — Le Mans, chemin du Petit-Vau-Rozé, 19 juill. ; M. *Monguillon.*

Stachys germanica *Linn.* — Assé-le-Boisne, butte de la Pelouse, 19 août 1890 ; M. *Rommé.*

Stachys alpina *Linn.* — Saint-Léonard-des-Bois, bords d'un sentier au delà de la ferme des Echameaux, 9 juill. ; M. *Beaudouin.*

Stachys recta *Linn.* — Dissé-sous-le-Lude, à Chantepie, près de Laurière, 9 juill. ; M. *Lubineau ;* Coulongé, entre Cherbon et la Croix-Pommier, juill. ; M. *Cousturier.*

Stachys annua *Linn.* — Aubigné, entre Grand-Hune et le bourg, 31 août ; M. *Roquet.*

Lamium incisum *Willd.* — Cré-sur-Loir, dans les Courtils, 28 avril ; M. *Launay.*

Leonurus cardiaca *Linn.* — Saint-Léonard-des-Bois, derrière la grange de la ferme de la Beaumerie, 11 août 1889 ; M. *Rommé.*

Teucrium scordium *Linn.* — Le Lude, bords d'un petit ruisseau, sur la route des Caves, à 300 mètres au sud de ce hameau, 21 août ; M. *Roquet.*

Lysimachia nemorum *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, rive droite du ruisseau de Pont-Béhier, au bas du bois de pins, 14 juill. 1889 ; M. *Rommé.*

Primula elatior *Jacq.* — Laigné-en-Belin, bords du ruisseau entre la Malitière et Sormigné, 13 avril ; M. *Roquet.*

Globularia vulgaris *Linn.* — Savigné-sous-le-Lude, route de Luché, 14 mai ; près de la Noue, sur le bord des Carrières, 18 mai ; M. *Cousturier.*

Armeria plantaginea *Willd.* — Le Lude, champs en face de Vaunaval, 21 août ; M. *Roquet.*

Amarantus retroflexus *Linn.* — Cré-sur-Loir, près du bourg, sur la route des Rairies, août ; M. *Launay.*

Stellera passerina *Linn.* — Brains, champs entre le château des Touches et la ligne du tramway, 5 août ; M. *Monguillon.* Aubigné, champs entre la Martinière et Chahoué, 2 août ; Vezot, champs près de la gare, 7 septemb. ; Coudrecieux, champs sur la gauche de la route de Semur, avant le ruisseau de la Nogue, 18 octob. ; M. *Gentil.* Oizé, champs de la Petite-Barre, 18 août ; Aubigné, entre Grand-Hune et le bourg, 21 août ; M. *Roquet.*

Aristolochia clematitis *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, haies des jardins du bourg, 7 juill. 1889 ; M. *Rommé.*

Euphorbia dulcis *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, à l'Étang, et sur les deux rives du ruisseau de Pont-Béhier, 12 mai 1889 ; M. *Rommé.*

Euphorbia lathyris *Linn.* — Saint-Pavace, chaintres d'un champ près de Chêne-de-Cœur, abondant et paraissant bien spontané, 28 mai ; M. *Gentil.*

Damasonium stellatum *Pers.* — Saint-Denis-d'Orques, étang des Perrières, 28 août ; M. *Monguillon.*

Colchicum vernum *Bauh.* — Assé-le-Boisne, pré au-dessous et près de la butte de Folton, 4 mai 1888 ; M. *Rommé.*

Scilla autumnalis *Linn.* — Assé-le-Boisne, butte de l'Osier, 23 août ; M. *Prud'homme.* Saint-Léonard-des-Bois, rochers de la Vigne et buttes de Narbonne dans l'angle formé par la vallée de la Sarthe et celle des Echameaux ; Sougé-le-Ganelon, buttes à partir des Hayes, sur la rive gauche de la Sarthe, jusqu'au moulin des Suardières ; Assé-le-Boisne, butte de la Cohue et butte des Rochers près du bourg ; Saint-Ouen-de-Mimbré, dans les communs, landes entre le château de Mimbré et Saint-Victeur, septembre ; M. *Rommé.*

Allium sphœrocephalum *Linn.* — Aubigné, champs entr la Martinière et Mazoué, 2 août ; M. *Gentil.*

Paris quadrifolia *Linn.* — Le Val, partie humide du bois au-dessous de Chaumiton, sur la gauche de la route de Mamers à Alençon, 7 septemb. en fruits ; M. *Gentil.*

Orchis coriophora *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, pré du Chêne, sur le ruisseau de Pont-Béhier, 6 juill. 1889 ; M. *Rommé.*

Elodea canadensis *Rich.* — Le Mans, dans la Sarthe, au-dessus du barrage de Moulin-l'Evêque, 8 sept. ; M. *Gentil.* Se répand rapidement dans le Loir et les fossés qui y aboutissent ; M. *Launay.*

Potamogeton Berchtoldi *Bor.* — Crannes, dans la Gée, au-dessus du Moulin-Neuf, 18 août ; M. *Monguillon.*

Zannichellia palustris *Linn.* — Le Mans, dans la Sarthe, près du Pont-Yssoir et du square voisin, 18 juill. ; M. *Monguillon.*

Nayas major *Roth.* — Le Mans dans la Sarthe, au-dessus du barrage de Moulin-l'Evêque, 8 sept. ; Pincé, dans la Sarthe, au-dessus du canal, 16 sept. ; M. *Gentil.*

Juncus pygmæus *Thuill.* — Sillé-le-Guillaume, bords du grand étang, 22 août; Saint-Denis-d'Orques, bords de l'étang de l'Ecotey, 28 août; M. *Monguillon.* Ruillé-sur-Loir, étang de la Chevalerie, 11 juillet ; M. *Legué.*

Cyperus fuscus *Linn.* — Yvré-l'Évêque, pâtis des Rochers, 8 oct.; M. *Gentil.*

Cyperus flavescens *Linn.* — Yvré-l'Évêque, pâtis des Rochers, 8 oct.; M. *Gentil.*

Rynchospora fusca *Roem. et Sch.* — Yvré-l'Évêque, route d'Ardenay, marécages du polygone d'Auvours, à côté de l'abri n° 1, 13 oct.; M. *Monguillon.*

Scirpus compressus *Pers.* — La Flèche, étangs de Mélinais, 18 juin ; M. *Launay.* Aubigné, route du Lude, sur la gauche, à 500 mètres de la gare, 11 juin ; M. *Gentil.*

Eleocharis ovata *R. Br.* — Ruillé-sur-Loir, étang de la Chevalerie, 11 juill.; M. *Bourmault.*

Eleocharis acicularis *Roem et Sch.* — Saint-Denis-d'Orques, étangs des Perrières, 28 août ; M. *Monguillon.*

Eriophorum latifolium *Hoppe.*— Sougé-le-Ganelon, pré au bas de Brousse-Cource, à gauche de l'ancienne route de Saint-Léonard-des-Bois, 22 avril 1889 ; M. *Rommé.*

Alopecurus fulvus *Sm.* — Bazouges, étang de la Barbée et mare près de la Lande-Rouge, 19 mai ; M. *Launay.* Précigné, mare dans les Brossillaux, 14 juin ; Yvré-l'Evêque, étang de Bordebeurre, 31 juill.; Assé-le-Boisne, à l'Etang-Neuf, 4 août ; M. *Gentil.*

Aira cæspitosa *Linn.* — Chemiré-en-Charnie, bois du Maine (Petite-Charnie), 28 août ; M. *Monguillon.*

Kæleria cristata *Pers.* — Luché, bords de la route, entre la Grifferie et Roche-Bandée, 25 juin ; M. *Roquet.*

Eragrostis megastachya *Link.* — Le Mans, vigne sur la droite du chemin qui conduit de l'Épau à la vallée Saint-Blaise, 19 juill. ; M. *Gentil.*

Brachypodium loliaceum *Fries.* — Cré-sur-Loir, marais des bords du Loir, 19 juin ; M. *Launay.*

Nardurus tenellus *Reich.* — Fresnay, mare près d'une ferme, en allant au moulin de la Coursure, 14 juill.; M. *Gentil.*

Asplenium lanceolatum *Huds.* — Saint-Léonard-des-Bois, rochers de la Vigne, au bord de la route de Sougé, en face de l'endroit où la Sarthe affleure la route, 30 juill.; M. *Monguillon.*

Pilularia globulifera *Linn.* — Saint-Denis-d'Orques, étangs des Perrières et de l'Ecotey, 28 août; M. *Monguillon.* Yvré-l'Evêque, bords d'une petite mare dans le pâtis des Rochers, 8 oct. ; M. *Gentil.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

De l'année 1891

Séance du 14 janvier 1891.

PRÉSIDENCE DE M. GENTIL,

Président.

M. BELOT, SECRÉTAIRE.

M. le Dr Ambroise Mordret continue la lecture de son intéressante étude sur la *Démographie de la Sarthe.*

Il est ensuite procédé, par voie de scrutin secret, à l'élection d'un archiviste-adjoint ainsi qu'au renouvellement de la Commission des Finances et de la Commission de Rédaction.

Sont élus :

Archiviste-adjoint : M. Hublin.

Membres de la Commission de Rédaction : MM. Faucon, Guérin, Lecadet, Legeay.

Membres de la Commission des Finances : MM. Buttner, Étienne, Perrin, Surmont Armand, Tenot, Triger Gustave.

Séance du 11 février 1891.

PRÉSIDENCE DE M. GENTIL,

Président.

M. ROBERT TRIGER, SECRÉTAIRE.

M. le Président dépose une brochure ayant pour titre : *Herborisations bryologiques dans les vallées Saint-Aubin-Routot et d'Oudalle*, par M. Thériot.

M. le Dr Ambroise Mordret communique à la Société la dernière partie de son étude sur la *Démographie de la Sarthe.*

M. Tenot, membre rapporteur de la Commission des Finances, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice 1890. Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président propose au nom du Bureau et la Société adopte le projet de budget pour 1891.

Séance du 11 *mars* 1891.

PRÉSIDENCE DE M. GENTIL,

Président.

M. BELOT, SECRÉTAIRE.

M. le Président dépose la brochure suivante : *Rapport sur les récompenses ouvrières*, par M. Hery.

Lecture est donnée d'une *Note sur les plantes curieuses, utiles médicinales* de l'Inde, par M. Léveillé.

M. Gentil présente la première partie d'un travail ayant pour titre : *Inventaire général des plantes phanérogames de la Sarthe.*

Séance du 8 *avril* 1891.

PRÉSIDENCE DE M. GENTIL,

Président.

M. BELOT, SECRÉTAIRE.

M. Nano présente une *Note sur les observations météorologiques de l'année* 1890.

M. Léon Bollée fait une conférence très intéressante sur les appareils calculateurs et met sous les yeux de la Société différents modèles, dont plusieurs sont de son invention.

Séance du 13 *mai* 1891.

PRÉSIDENCE DE M. GENTIL,

Président.

M. DESCHAMPS LA RIVIÈRE, SECRÉTAIRE.

M. Côme donne lecture d'un *Rapport sur l'état sanitaire des viandes et denrées alimentaires consommées au Mans pendant l'année* 1890. Cette communication est écoutée avec un vif intérêt.

Séance du 13 *juin* 1891.

PRÉSIDENCE DE M. GENTIL,

Président.

M. ROBERT TRIGER, SECRÉTAIRE.

Lecture est donnée d'un travail ayant pour titre : *Analyse des regis-*

tres de naissances, mariages et sépultures de l'ancienne paroisse de Saint-Nicolas du Mans, par M. Legeay. Les registres commencent en 1643 et fournissent d'intéressants documents sur bon nombre de familles célèbres du Mans. Ils permettent en outre de constater que la paroisse de Saint-Nicolas était plus spécialement, avant la Révolution, celle du « gros commerce » du Mans. Les juges-consuls et la plupart des principaux négociants s'y trouvaient groupés. Le travail de M. Legeay donne de très utiles indications pour l'histoire du commerce manceau, si prospère aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Séance du 8 juillet 1891.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Valençon faisant fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée d'une *Note sur les artistes de la Sarthe au Salon en 1891*, par M. Legeay.

M. Léon Bollée présente la grande machine à calculer dont il est l'inventeur. Il explique en détail le mécanisme de ce remarquable appareil qui permet, comme il le prouve par des exemples, d'effectuer sans erreurs possibles, les plus longues opérations avec une incroyable rapidité. M. le Président se fait l'interprète de tous pour féliciter M. Léon Bollée et le remercier de son intéressante communication.

Séance du 14 octobre 1891.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Robert Triger, Secrétaire.

M. le Président dépose un récent ouvrage de M. le colonel Basserie : *Le cheval comme il le faut*, offert par l'auteur, excellent travail très apprécié par les critiques les plus compétents.

Lecture est donnée d'un travail ayant pour titre : *Contributions à la flore de l'Inde française*, par M. Léveillé.

Séance du 11 novembre 1891.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Robert Triger, Secrétaire.

M. le Président dépose les publications suivantes :

Rapports sur les travaux du Conseil d'hygiène de la Sarthe pendant les années 1888, 1889 et 1890, par M. Brûlé;

Conseil général de la Sarthe; deuxième session ordinaire de 1891;

Le *Monde des plantes*, revue mensuelle de botanique, par M. H. Léveillé, nos 1 et 2.

Annuaire administratif de la Sarthe, 1891.

Le *Grand Almanach manceau* pour l'année 1892, contenant plusieurs articles nécrologiques, par M. Legeay.

M. Gentil donne communication du *Relevé des observations botaniques faites dans la Sarthe en* 1891.

Séance du 9 décembre 1891.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Belot, Secrétaire.

M. le Président dépose les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs :

Les Empereurs provinciaux de la Gaule, par M. Rabillon ;

Catalogue des plantes vasculaires du canton de Mondoubleau, par M. Legué.

Sur la proposition de M. le Président, la Société déclare adhérer à la pétition de la Société d'horticulture de la Haute-Marne, réclamant l'interdiction de la chasse, de la vente et du colportage des petits oiseaux.

Lecture est donnée d'un travail ayant pour titre : *Analyses de vins et de cidres*, par M. de Villiers de l'Isle-Adam.

M. le Président expose à la Société que notre honorable collègue, M. Singher, a fait dernièrement acquisition de la *Maison de la Reine Bérangère*, dont il poursuit la restauration avec un désintéressement au-dessus de tout éloge, dans le but de sauver d'une ruine, qui n'était que trop prochaine, un des édifices les plus remarquables de notre ancienne cité. La Société félicite vivement M. Singher et s'empresse de lui témoigner toutes ses sympathies pour l'œuvre pleine d'intérêt qu'il vient d'entreprendre et que son zèle et son goût éclairé mèneront à bonne fin.

Typographie Ed. Monnoyer. — Déc. 91.

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

JANVIER 1891..

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer à midi	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	2,7	4,8	0,1	5,7	0,»	2,9	763,7	4,5	»	93	E	◑
2	-2,»	-2,8	2,8	5,1	-2,8	1,1	765,4	»	»	90	N	⊙
3	1,5	5,3	3,1	5,5	-1,»	2,3	768,9	»	»	78	E	◑
4	1,8	2,7	0,9	3,8	-1,2	1,3	766,5	»	»	96	S E	●
5	0,9	3,5	-2,5	4,5	-0,1	2,2	765,3	»	»	70	N E	◑
6	-4,5	-3,2	-3,9	-0,1	-4,6	-2,4	767,7	»	»	81	E	◑
7	-5,»	-3,3	-4,1	-1,5	-6,»	-3,7	765,9	»	»	55	N E	⊙
8	-2,2	0,3	-4,»	1,3	-4,5	-1,6	764,3	»	»	97	N	●
9	-4,»	-4,5	-7,6	-3,»	-6,5	-4,8	765,5	»	»	97	S	●
10	-10,1	-1,5	-1,2	0,4	-10,3	-4,9	773,3	»	»	77	N E	⊙
11	-6,7	-1,2	-4,4	0,»	-7,4	-3,7	777,2	»	»	96	N E	⊙
12	-5,9	-1,5	0,8	1,»	-8,»	-3,5	778,6	»	»	96	N E	◑
13	3,8	3,»	2,4	3,9	-0,4	1,7	774,8	0,7	»	93	E N E	●
14	0,4	4,5	2,4	5,6	0,3	3,»	773,1	0,2	»	80	N E	◑
15	0,6	1,9	0,3	4,»	-0,2	1,9	772,8	»	»	70	E	◑
16	0,1	2,3	-5,8	2,7	-1,»	0,8	759,7	»	»	61	N E	◑
17	-6,6	-4,6	-8,8	-2,»	-7,»	-4,5	767,5	»	»	81	N E	◑
18	-11,5	-4,7	-4,6	-2,»	-12,5	-7,2	770,1	»	»	86	N E	◑
19	-7,5	-2,»	-6,»	-0,7	-7,6	-4,2	768,8	»	»	90	N E	⊙
20	-6,9	-1,9	-0,3	0,»	-9,6	-4,8	769,6	»	»	78	S W	●
21	4,3	3,8	1,3	5.»	-2,7	1,2	752,7	»	»	92	»	●
22	1,3	5,5	4,4	7,4	1,»	4,2	756,4	8,5	»	88	»	●
23	6,5	7,2	7,7	9,2	4,2	6,7	762,1	1,8	»	97	»	●
24	7,3	8,5	7,4	10,5	7,»	8,7	761,6	0,7	»	85	S W	●
25	3.1	7,7	2,5	8,8	-1,1	3,9	769,9	6,2	»	65	W S W	◑
26	-0,7	6,3	1,2	8,6	-2,»	3,3	768,1	»	»	74	S S W	⊙
27	0,4	2,9	4,4	5,1	-0,9	2,1	763,8	»	»	83	S S W	●
28	3,1	8,1	5,9	11,1	1,6	6,3	768,4	»	»	67	S W	◑
29	5,4	9,»	7,1	11,»	1,8	6,4	766,4	»	»	61	S S W	◑
30	7,1	10,5	7,»	15,»	6,5	10,8	769,8	3,7	»	84	W	◑
31	5,8	10,8	7,7	13,2	1,»	7,1	768,6	0,7	»	77	W	◑
Totaux	-17,5	77,4	16,2	139,1	-74,»	32,6	23788,5	27,»	»	2538		
Maxim	7,3	10,8	7,7	15,»	7,»	10,8	778,6	»	»	97		
Minim	-11,5	-4,7	-8,8	-3,»	-12,5	-7,2	752,7	»	»	55		
Moyen	0,6	2,5	0,5	4,5	-2,4	1,1	767,4	0,9	»	82		

Station du Mans. — JANVIER 1891. — École normale.

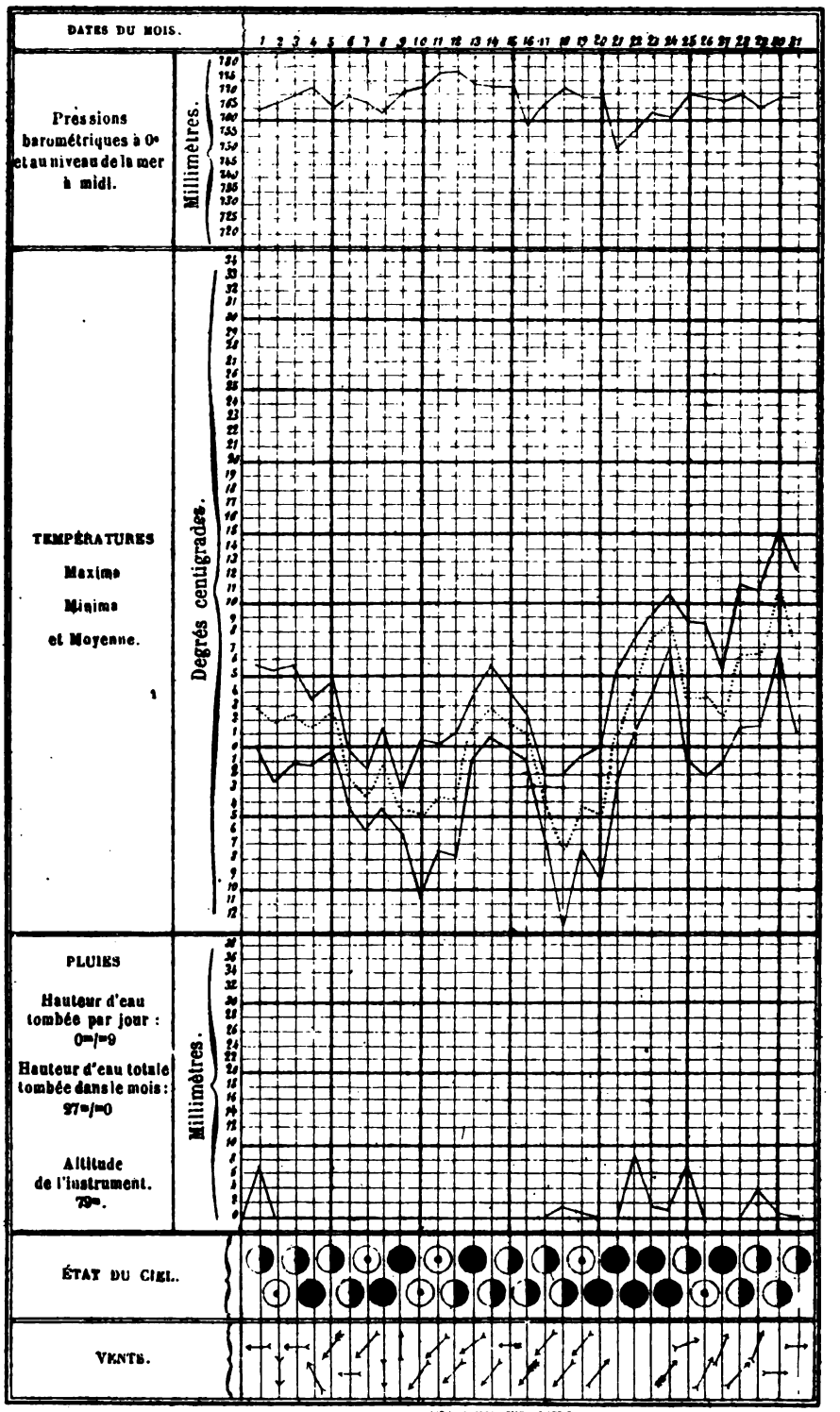

LITH. ED. MONNOYER-MARS 91

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

FÉVRIER 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	3,9	6,5	5,9	9,8	2,8	6,3	766,7	2,5	»	88	N W	●
2	1,8	2,5	1,»	5,2	0,1	2,6	781,4	0,9	»	93	N N E	●
3	-0,2	-0,3	0,8	1,2	-0,4	0,4	782,8	»	»	97	E N E	●
4	1,3	5,6	6,8	8,7	0,1	4,4	719,9	»	»	87	W S W	●
5	-0,1	2,1	4,2	6,8	0.2	3,5	780,5	»	»	85	E N E	◑
6	3,4	4,5	3,4	5,2	1,3	3,3	778,6	»	»	77	N N E	●
7	2,8	3,8	3,4	5,2	2,7	3,9	784,9	»	»	73	E	●
8	-0,1	5,3	0,4	5,6	-0,2	2,7	772,1	»	»	68	E	◑
9	-1,4	-0,1	-2,2	1,9	-2,1	-0,1	770,4	»	»	87	S E	◑
10	-5,8	-2,»	-4,5	-1,7	-6,»	-3,8	773,6	»	»	92	S E	⊙
11	-3,3	-0,2	-0,8	2,8	-5,»	-1,1	774,4	»	»	97	S	◑
12	1,»	4,3	4,5	7,3	-2,»	2,6	771,6	»	»	80	W	●
13	1,5	5,4	1,5	8,4	0,9	4,7	774,6	0,8	»	97	N E	◑
14	-3,2	4,»	-0,4	5,6	-3,4	1,1	779,3	»	»	44	S	⊙
15	-3,2	4,6	1,2	5,5	-3,7	0,9	779,4	»	»	32	N E	◑
16	0,2	5,9	3,4	10,4	0,8	5,6	777,8	»	»	88	N E	⊙
17	1,6	12,1	6,2	14.9	-0,7	7,1	777,2	»	»	59	E	◑
18	0,8	11,5	6,8	14,3	-0,7	6,8	775,6	»	»	65	E	⊙
19	-0,1	7,2	3,7	14,2	-0,2	7,»	771,7	»	»	61	E	⊙
20	-0,3	9,6	4,2	14,1	-4,»	5,»	771,»	»	»	69	S	⊙
21	-0,1	11,7	5,9	15,4	-0,4	7,5	770,7	»	»	76	S E	⊙
22	1,»	11,»	6,5	15,»	-0,8	7,1	771,1	»	»	59	S E	⊙
23	-0,5	10,1	6,8	15,4	-1,3	7,1	774,3	»	»	64	E N E	⊙
24	-0,1	12,3	7,3	16,9	-0,3	8,3	767,4	»	»	54	E S E	⊙
25	0,6	12,4	5,9	15,1	-0,1	7,5	767,6	»	»	47	S S E	⊙
26	0,5	12,8	8,9	17,1	-0,5	8,3	761,5	»	»	29	S S W	⊙
27	1,7	13,4	8,4	16,8	0,»	8,4	764,4	»	»	39	S S E	◑
28	2,5	13,5	6,5	17,1	2,2	9,6	769,3	»	»	53	E	⊙
Totaux	6,2	189,5	105,7	274,2	-20,7	126,7	21669,8	4,2	»	1963		
Maxim	3,9	13,5	8,9	17,1	2,8	9,6	784,9	»	»	97		
Minim	-5,8	-2,»	-4,5	-1,7	-6,»	-3,8	761,5	»	»	29		
Moyen	0,2	6,8	3,8	9,8	-0,7	4,5	773,9	0,2	»	70		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE			PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT			Direction des NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1876	ÉTAT hygr. de L'AIR —	ÉTAT ozon. de L'AIR —
		Le matin	Minimum	Maximum			Direction	Force Echelle de Beaufort	Parcours en 24 h — Kilom.		0 à 9	0 à 100	0 à 21
1	765,8	3,7	3,6	7,1	2,3	1,3	S W	0	310,4	»	0	98	0
2	779,6	1,4	1,3	3,6	1,»	0,5	N	0	244,8	»	1	98	0
3	781,4	0,1	-1,8	1,7	»	»	N W	0	81,»	»	8	97	0
4	779,6	1,4	-0,3	8,1	»	»	N	0	63,2	»	4	92	0
5	780,1	1,1	1,»	4,4	»	0,5	N	1	151,8	»	4	94	2
6	779,1	2,4	-0,3	5,1	»	0,7	W	0	105,8	»	4	93	1
7	775,5	3,1	2,5	4,3	»	0,5	N E	1	88,5	»	4	82	1
8	771,7	0,9	-0,6	4,9	»	1,»	N	0	177,»	»	4	»	1
9	770,8	-2,1	-2,3	2,1	»	1,3	N	0	238,1	»	0	»	3
10	772,6	-4,9	-5,»	-0,9	»	»	N	0	67,5	»	8	»	0
11	774,8	-2,»	-5,3	2,4	»	»	S W	0	23,1	»	4	»	0
12	773,6	0,4	-2,»	7,1	»	»	S W	0	121,1	»	4	»	2
13	773,8	1,2	0,2	7,5	0,5	»	N W	1	144,6	»	8	97	0
14	780,4	-1,9	-2,»	4,8	»	0,8	N	0	127,5	»	0	»	1
15	779,6	-2,9	-3 »	6,1	»	»	N E	1	96,8	»	0	»	0
16	778,4	0,3	-3,7	9,5	»	»	N	1	105,»	»	4	»	0
17	777,6	1,3	0,1	13,9	»	»	N	1	245,8	»	1	96	4
18	776,9	0,6	0,5	13,3	»	»	N	1	230,6	»	0	95	0
19	773,»	0,2	0,1	8,8	»	2,5	N	1	251,3	»	0	97	2
20	771,»	-1,»	-1,2	12,6	»	1,5	N E	0	179,3	»	0	94	0
21	770,9	-0,8	-1,7	13,8	»	0,8	N	1	78,7	»	0	95	0
22	771,»	-0,7	-1,»	13,6	»	1,3	N	0	121,7	»	0	95	0
23	773,5	-1,2	-1,3	13,6	»	1,2	N	0	72,1	»	0	97	0
24	774,9	-0,9	-1,8	14,9	»	1,2	N	0	80,3	»	0	100	0
25	769,8	-0,1	-1,1	14,3	»	1,5	N	0	107,2	»	0	98	1
26	762,5	-1,1	-1,2	15,1	»	1,9	N	0	92,9	»	0	»	0
27	763,8	-0,1	-1,1	15,2	»	3,5	N	0	65,1	»	0	98	0
28	769,»	1,»	-0,8	15,6	»	2,5	N E	0	170,»	»	0	99	0
Totaux	21670,7	-0,6	-28,2	242,5	3,8	24,5	»	9	3841,2	»	58	1815	18
Moyen.	773,9	-0,02	-1,»	8,6	0,1	0,9	»	0	137,2	»	2	95	0

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	0	0
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	0	0
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	1	3
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	0	0
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	1	2
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	3	4
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	2	3
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	0	0
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	0	0
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	3	3
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	2	5
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	A.S.	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	d°	135	1	4
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	0	0
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	1	3
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	3	3
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	1	3
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	1	3
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	1	6
30	Fouletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	6	6
32	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	1	4
33	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	0	0
34	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	3	5
35	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	4	5
36	Le Mans — École normale.	et Bodin, élève-maître.	B.	79	3	4
37	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	2	3
38	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	3	4
39	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	6	4
40	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	2	3
41	Amné.	Provost, cultivateur.	P. C.	66	1	3
42	La Guierche.	Durand, instituteur.	d°	62	»	»
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	1	3
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	2	3
46	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	0	0
			Maxim.	232	6	6
			Minim.	37	0	0
			Moyen°	97	2	3

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — FÉVRIER 1891. — École normale.

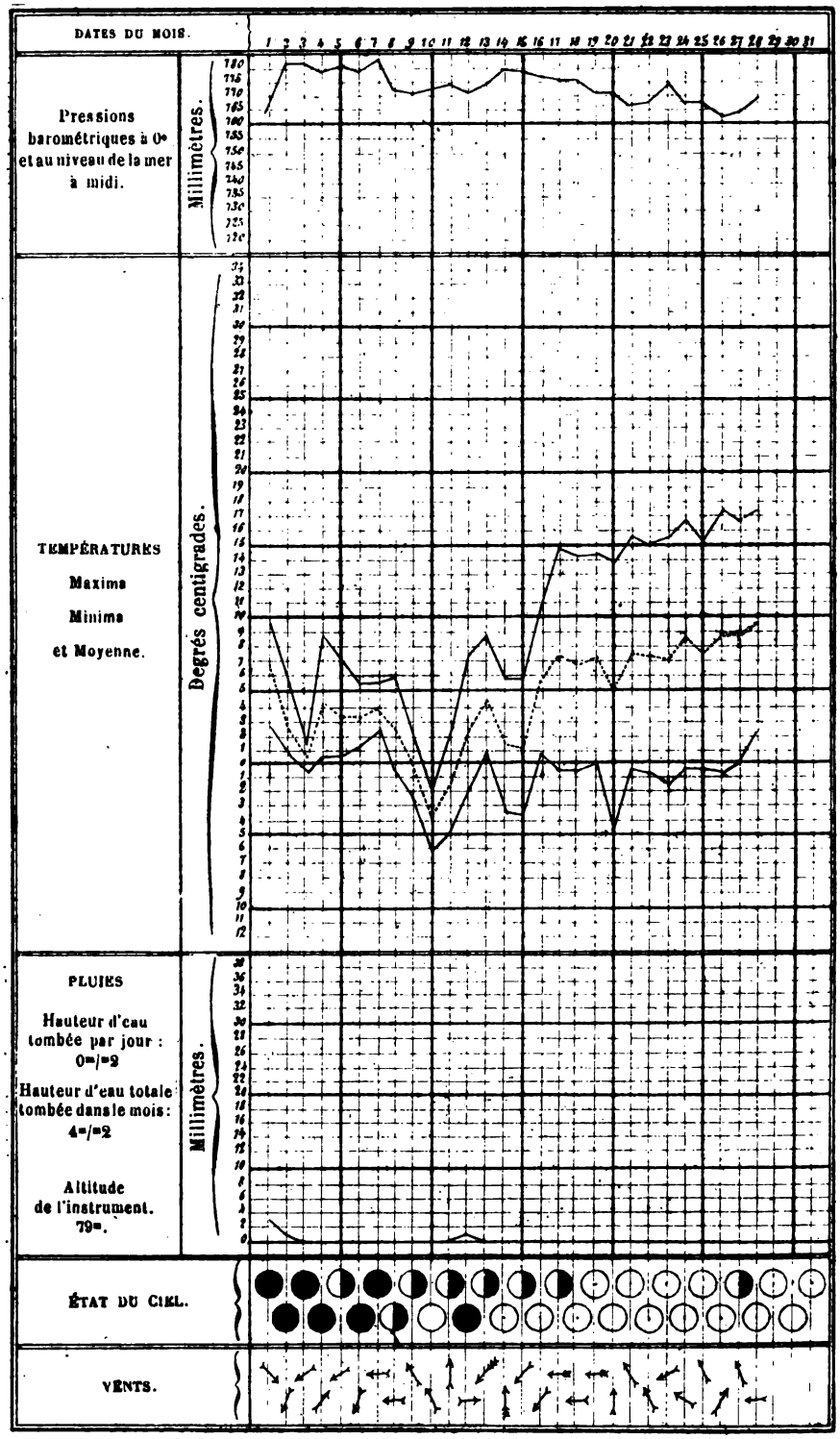

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

MARS 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'Ecole normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	0,8	14,7	10,3	18.»	-0,2	8,9	773,3	»	»	48	W S W	⊙
2	7,6	13,1	9,»	14,4	7.»	10,7	770,»	»	»	70	N W	◑
3	5,5	10,2	4,4	11,4	2,9	7,2	774,5	»	»	43	N N E	◑
4	2,5	10,4	7,8	11,9	1,4	6,6	776,5	»	»	56	N	◑
5	6,8	12,1	7,2	14,6	5,2	9,9	775,2	»	»	61	N W	◑
6	3,6	9,1	4,1	14,2	1.8	8,»	769,5	0,2	»	81	W	⊙
7	0,4	9,8	6,3	14,8	-0,9	7,»	760,3	»	»	66	W N W	◑
8	5,4	9,3	9,5	11,»	4,9	7,9	753,5	2,4	»	96	S W	●
9	9,4	11,3	13,8	14,8	9,2	12.»	752,7	22,5	»	95	S W	●
10	8,3	10,9	6,4	14.4	7,3	10,9	746,7	2,3	»	78	W S W	◑
11	3,»	4,2	1,»	6,9	2,»	4,4	744,8	2,9	»	67	S W	◑
12	0,»	5,1	6,4	10,2	0,2	5,2	743,8	»	»	56	E	◑
13	2,8	8.9	7,7	12,8	3,2	8,»	747,7	»	»	71	E S E	◑
14	2,8	8,7	5,9	12.8	3,1	8,»	756,7	»	»	78	N N E	●
15	-0,1	7,8	7,1	9,5	-0,1	4,7	757,2	»	»	61	S S W	◑
16	3,5	7,9	5,5	9,7	3,»	6,3	748,5	6,7	»	78	S W	◑
17	3,5	7,8	6,5	10,7	3,2	7,»	749,7	2,4	»	83	W S W	◑
18	3,4	12,4	6,»	12,6	3,1	7,8	748,4	»	»	57	S E	◑
19	5,»	8,1	4,9	8,7	3,9	6,3	757,9	4,3	»	61	N N E	◑
20	-1,2	7,3	3,9	8,7	-1,4	3,7	756,5	»	»	53	E	◑
21	0,2	4,5	1.8	7,»	-0,5	3,2	757,1	»	»	56	N N E	◑
22	-0,4	4,»	0,2	5,6	-0,7	2,5	762,4	1,7	»	43	E	◑
23	-0,2	5,5	1,1	7,2	-1,7	2,7	763,6	»	»	66	N E	◑
24	0,2	8,2	5,1	11,1	-0,8	5,2	763,6	»	»	70	N W	◑
25	7,1	11,9	10,»	13,9	4,8	9,3	763,»	0,4	»	67	W	◑
26	7,5	8,3	5,3	10,5	7,»	8,8	760,8	2,2	»	72	N W	◑
27	0,9	8,8	8,9	10,5	0,8	5,6	764,4	3,1	»	55	N W	◑
28	1,3	9,4	3,9	9,8	1,2	5,5	759,2	2,9	»	64	N W	◑
29	1,4	8,9	6,»	11,2	1,3	6,3	760,9	1,»	»	52	N	◑
30	5,1	8,8	7,»	9,8	4,2	7,»	758,7	1,2	»	58	N W	◑
31	1,2	7,3	6,5	10,5	4,3	7,4	763,»	»	»	64	E	◑
Totaux	97,3	274,7	189,5	349,2	78,7	214,»	23540,1	56,2	»	2029		
Maxim	9,4	14,7	13,8	18,»	9,2	12,»	776,5	»	»	96		
Minim	-1,2	4,»	0,2	5,6	-1,7	2,5	743,8	»	»	43		
Moyen	3,1	8,9	6,1	11,3	2,5	6,9	759,4	1,8	»	65		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction	VENT Force de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h — Kilom.	Direction des NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ÉTAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	772,6	0,1	0,»	16,8	»	1,5	N	0	32,4	»	0	98	0
2	769,8	7,6	-0,8	14,6	»	2,»	S W	0	81,»	»	4	92	0
3	771,3	4,9	4,6	10,2	»	1,5	N W	0	212,4	»	0	95	0
4	776,9	2 2	1,1	11,1	»	3,»	N W	0	171,1	»	1	95	2
5	774,9	6,8	2,3	14,1	»	1,8	W	0	189,8	N	4	91	3
6	771,1	3,6	3,1	14,»	»	1,5	S W	0	139,2	»	8	91	0
7	761,7	0.2	0.1	10,7	»	1,»	S W	0	108,2	»	8	97	0
8	755,7	5,3	-0,9	11,4	0,3	1,5	S	1	136,7	»	5	85	0
9	752,7	9.1	5,2	14,6	8,»	0,5	S	0	227,4	»	4	94	0
10	747,»	8,2	8,1	11,8	6,»	2,»	W	1	289,7	N W	5	93	0
11	741,1	3,1	2,8	5,4	9,»	3,1	S W	1	55,5	»	4	93	0
12	752,8	0,3	-0,3	10,3	1,8	1,3	E	0	260,1	»	0	98	0
13	750,4	3,»	0.4	12,»	»	2.»	N N W	0	182,3	»	0	88	2
14	755,5	2,2	2,»	9,»	»	1,2	N	0	81,5	»	0	96	2
15	760,5	-0,2	-0 3	9,6	»	1,1	S E	0	196,4	»	0	98	3
16	748,»	6,4	-0.5	9,5	5,8	1,7	S E	0	357,1	»	4	94	1
17	748,8	7,3	6,1	10,6	2,5	1,5	S E	0	145.5	»	1	95	3
18	753,4	7,1	7,»	12,3	»	1,3	N E	0	134,3	N	1	88	7
19	755,5	7,8	7,»	8,1	4,»	2,»	N W	1	250.5	»	5	97	0
20	758,4	4,8	4,7	7,9	»	1,5	N	0	174,»	»	0	88	0
21	755,1	6,3	4,6	7,3	»	1,8	N	1	201,7	»	4	84	7
22	761,1	6,3	5 8	5,1	»	2,5	N	1	281,6	N	0	98	5
23	763,3	6,8	5,7	6,6	»	2,3	N	0	241,6	N	3	98	2
24	763,9	7,»	6,8	10,7	»	1,5	S	0	80,6	»	4	98	0
25	761,8	10,1	7,1	13,8	0,8	1,5	W	1	209,5	N W	4	95	3
26	760,1	10,1	9,8	10,1	»	3,»	W	1	404,4	»	4	92	0
27	765,4	6,»	5,9	10,7	4,6	1,8	W	1	374,5	N W	0	95	1
28	759.8	6,3	5,9	10,3	2,7	2,5	S W	1	393,9	»	0	95	0
29	761,»	6,2	5.9	10,9	0,7	1,3	W	0	133,7	»	0	»	6
30	758,4	8,5	6,3	9,2	0,5	1,8	W	1	299,7	W	0	98	7
31	763,2	5,7	5.2	9,2	0.4	1,9	N N W	0	194.1	N	3	98	2
Totaux	23551,2	169,1	120,7	327,9	47,1	54,9		11	6243,4		76	2817	56
Moyen.	759,7	5.5	3,9	10,6	1,5	1,8		0	201,5		2	91	2

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	»	»
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	9	27
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	9	51
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	5	18
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	11	39
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	11	35
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	7	17
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	5	12
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	12	40
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	13	59
20	Petit-Oisseau.	Miton, d	A.S.	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	6	32
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	6	36
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	4	43
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	»	»
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	8	48
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	9	42
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	»	»
30	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	13	52
32	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	8	4[illegible]
33	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	10	46
34	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	16	67
35	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	9	39
36	Le Mans — École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	15	56
37	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	14	49
38	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	14	47
39	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	17	58
40	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	12	49
41	Amné.	Provost, instituteur.	P.C.	66	11	55
42	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	»	»
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
46	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	11	78
	P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées du Hervé-Mangon		Maxim.	232	17	78
	A. S. d° de l'Association scientifique.		Minim.	37	4	12
	B. d° Babinet.		Moyen°	97	10	44

Station du Mans. — MARS 1891. — École normale.

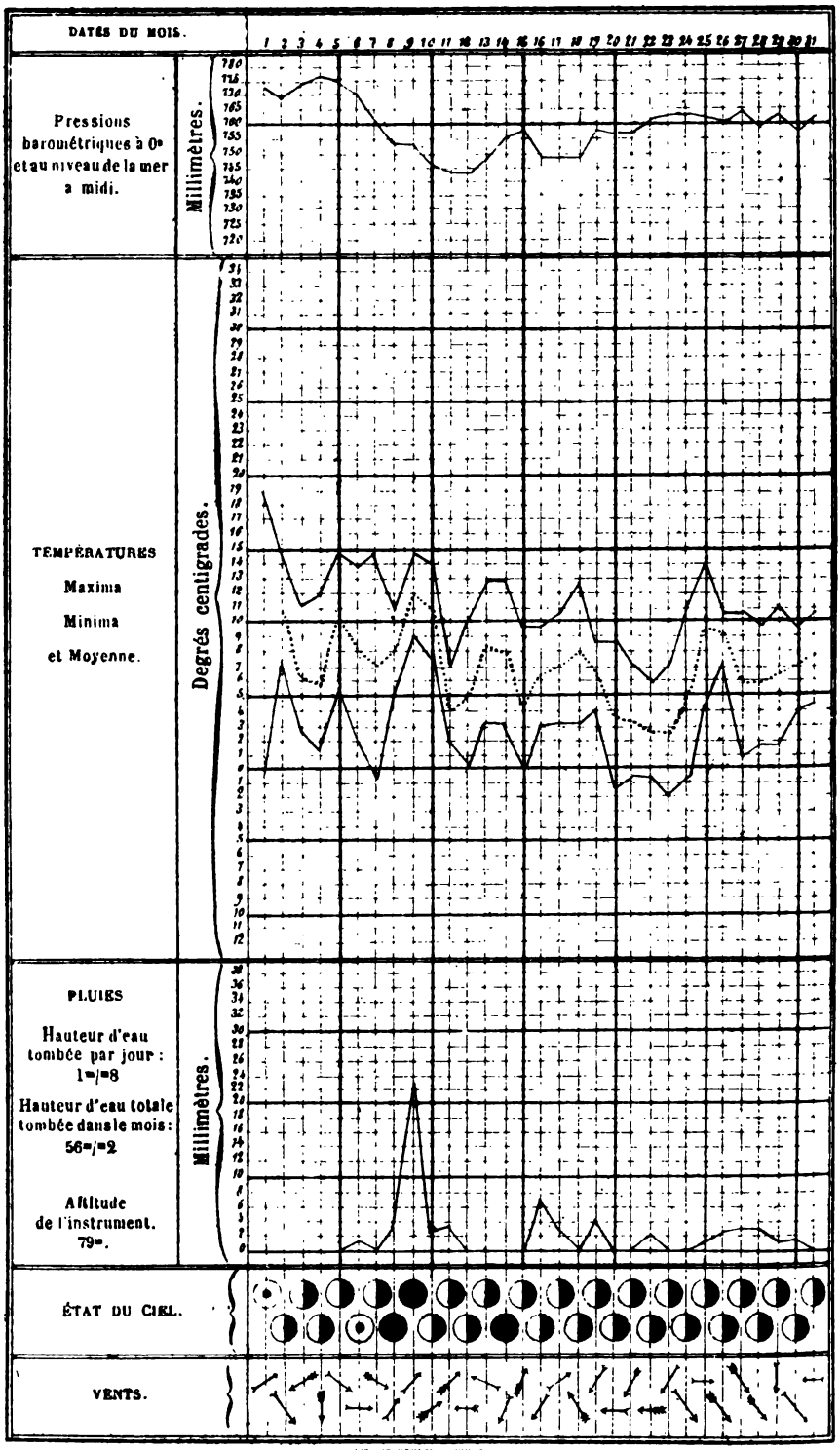

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

AVRIL 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	-0,2	8,»	8,5	10,8	-0,5	5,2	760,7	»	»	46	S E	◑
2	-0,1	6,2	6,8	13,»	-0,1	6,4	757,3	»	»	65	»	◑
3	6,6	11,1	9,8	12,8	6,5	9,7	752,6	2,3	»	71	S	◑
4	9,3	14,»	10,9	15,»	9,2	12,1	758,3	»	»	67	S W	◑
5	6,7	11,»	10,3	16,»	6,6	11,3	755,5	5,0	»	97	W	◑
6	6,9	10,»	8,6	14,»	6,2	10,1	756,5	»	»	95	W	◑
7	6,3	8,4	7,»	9,8	6,2	8,»	754,9	»	»	89	N E	●
8	5,1	5,3	4,2	8,2	4,8	6,5	760,4	2,8	»	91	N E	◑
9	1,1	8,3	7,»	10,5	1,»	5,7	761,7	1,5	»	57	E	◑
10	0,7	10,8	5,8	12,8	0,9	6,9	764,8	»	»	56	N E	◑
11	4,9	10,3	6,2	11,9	3,»	7,4	762,8	»	»	58	N E	◑
12	3,2	10,»	4,1	11,2	3,2	7,1	764,8	»	»	55	N E	◑
13	1,»	8,9	6,1	10,5	0,5	5,5	763,8	»	»	63	S	◑
14	0,8	10,»	6,1	12,2	0,8	6,5	766,4	»	»	47	N E	◑
15	5,2	9,8	6,1	11,5	8,1	9,8	768,8	0,4	»	71	N	◑
16	2,2	11,5	8,9	14,2	1,»	7,6	770,8	»	»	16	N W	◑
17	3,7	13,9	7,2	16,1	3,6	9,9	768,6	»	»	61	N W	◑
18	0,6	13,9	8,8	15,1	0,7	7,9	766,2	»	»	39	N E	⊙
19	2,9	12,7	8,2	14,8	2,8	8,8	769,»	»	»	45	E S E	◑
20	3,6	14,7	10,6	16,9	3,5	10,2	769,7	»	»	19	N E	◑
21	3,9	17,2	13,2	18,8	3,5	11,1	770,4	»	»	14	E S E	◑
22	7,9	15,4	13,5	18,2	7,6	12,9	761,5	»	»	7	S E	●
23	7,9	18,8	12,6	19,5	7,9	13,7	758,»	»	»	44	E N E	◑
24	6,4	14,7	9,4	16,»	6,4	11,2	761,2	»	»	19	E N E	◑
25	2,5	13,3	11,5	15,9	2,3	9,1	762,4	»	»	14	N N E	◑
26	1,8	15,1	12,6	18,3	0,5	9,4	758,4	»	»	44	E	◑
27	7,3	12,9	10,7	16,3	5,4	10,9	752,5	»	»	63	E	●
28	8,4	14,7	9,7	16,8	8,2	12,5	753,7	9,8	»	34	N E	◑
29	5,3	15,9	13,4	19,4	4,2	11,8	760,8	»	»	52	W	◑
30	10,9	15,6	14,9	18,3	10,7	14,5	762,1	»	»	91	W	◑
Totaux	132,8	362,4	272,7	434,8	124,7	279,7	22851,6	21,8	»	1590		
Maxim	10,9	18,8	14,9	19,5	10,7	14,5	770,8	»	»	97		
Minim	-0,2	5,3	4,1	8,2	-0,5	5,2	752,5	»	»	7		
Moyen	4,4	12,1	9,1	14,5	4,2	9,3	761,8	0,7	»	53		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction des NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ÉTAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	761,6	5,3	5,1	10,2	»	1,7	N	0	54,9	»	0	97	1
2	758,»	5,2	5,1	12,8	»	2,6	N E	0	142,9	»	0	89	2
3	752,6	9,3	5,1	12,4	2,1	2,7	W S W	0	104,3	»	4	97	5
4	757,8	10,3	9,1	14,9	0,5	1,5	W S W	0	125,8	N W	3	95	8
5	756,7	6,6	6,1	13,8	4,5	1,5	S W	0	308,7	»	4	97	5
6	757,9	7,1	6,1	11,3	6,3	1,»	S W	0	215,5	»	4	91	10
7	753,»	6,5	6,3	9,3	14,2	0,7	W	0	173,7	»	4	97	1
8	760,3	5,1	5,»	6,5	1,9	1,»	N W	0	179,9	»	4	95	6
9	761,4	1,3	1,2	10,3	2,5	1,»	N N W	0	97,2	N N E	2	89	5
10	764,8	1,1	1,»	11,9	»	2,6	N	0	61,8	»	0	95	5
11	764,2	5,1	1,1	11,1	»	2,9	N	0	151,3	N	4	93	3
12	762,7	3,6	3,3	10,9	»	1,7	N	0	86,8	N	0	91	5
13	764,8	1,1	0,4	10,1	»	2,5	N N W	0	149,3	»	0	92	3
14	766,2	1,2	0,8	11,3	»	1,7	N W	1	74,4	N	0	95	3
15	768,5	5,3	1,2	11,1	0,4	2,4	W N W	0	103,6	»	4	90	4
16	770,9	2,»	0,»	13,8	2,6	1,»	S	0	27,4	»	8	86	2
17	767,8	3,7	2 »	16,4	»	1,5	S S W	0	85,3	»	0	97	3
18	767,6	0,7	0,3	14,8	»	3,2	N	0	115,7	»	0	»	4
19	764,9	3,7	0,7	13,7	»	3,6	N E	1	207,8	»	0	80	3
20	765,»	3,6	3,3	16,5	»	4,»	N E	0	333,5	»	0	89	4
21	766,5	4,1	3,6	18,6	»	4,8	N	0	331,7	»	0	89	4
22	762,1	7,6	4 1	17,9	»	4,9	N	0	157,0	»	2	80	2
23	759,»	8,»	7,3	18,2	»	4,2	N	1	136,5	S E	1	83	2
24	760,1	6,8	6 5	15,6	»	5,»	N E	1	349,7	»	0	83	2
25	764,5	3,1	2,7	15,8	»	5,7	N	1	399,3	»	0	82	2
26	760,8	1,8	1,3	18,4	»	3,8	N	1	200,2	»	0	87	3
27	754,2	7,4	1,9	15,8	»	4,6	N E	1	186,8	»	4	72	2
28	751,2	8,4	7,4	16,7	9,5	2,1	W N W	0	119,4	N W	4	85	3
29	760,8	5,2	4,9	19,5	»	2,8	S S W	0	162,3	N N W	0	93	3
30	761,9	11,»	5,3	17,7	»	4,5	W	0	325,3	»	4	88	2
Totaux	22847,8	151,2	108,2	417,3	44,5	83,2		7	5168,9		56	2597	107
Moyen.	761,6	5,»	3,6	13,9	1,5	2,8		0	172,3		1,9	87	3,6

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	»	»
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	5	20
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	7	61
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	6	83
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	7	46
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	6	40
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	6	36
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	7	16
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	11	46
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	8	27
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	A.S.	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	7	67
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	3	14
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	8	82
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	7	56
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	5	34
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	9	45
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	10	63
30	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	9	37
32	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	9	55
33	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	9	55
34	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	10	48
35	Le Mans { École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	7	23
36		et Nageotte, élève-maître.	B.	79	6	22
37	Le Mans { Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	9	43
38	Le Mans { Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	10	45
39	Le Mans { Pontlieue.	Beloin.	d°	51	10	55
40	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	8	27
41	Amné.	Provost, instituteur.	P. C.	66	7	52
42	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	»	»
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
46	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	6	27
			Maxim.	232	11	83
			Minim.	37	3	14
			Moyenne	97	8	44

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — AVRIL 1891. — École normale.

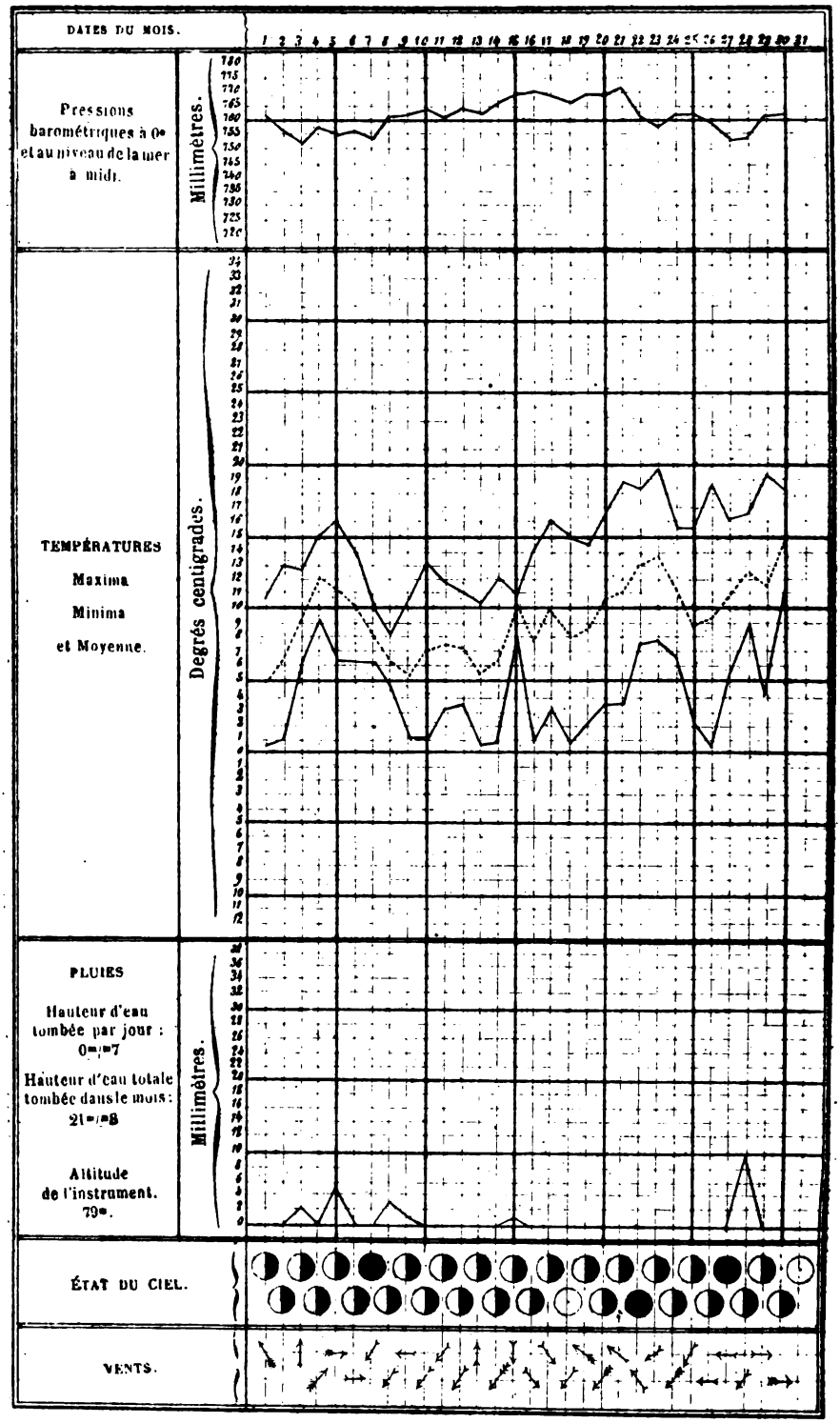

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

MAI 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'Ecole normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	11,9	17,9	12,4	20,3	11,7	16,»	757,3	0,5	»	56	W	◑
2	9,6	13,7	12,4	15,4	9,5	12,5	757,9	1,4	»	69	S W	●
3	5,5	12,9	9,9	15,2	4,6	9,9	763,7	2,7	»	53	N W	◑
4	8,»	13,9	13,1	17,1	6,9	11,9	763,3	»	»	56	N N E	◑
5	9,1	15,»	13,»	17,6	9,»	13,3	763,3	»	»	47	N E	◑
6	10,6	15,4	12,3	17,»	10,7	13,8	763,»	»	»	52	N E	●
7	9,8	17,4	13,6	19,6	9,3	14,5	761,1	»	»	46	N W	◑
8	10,3	14,5	9,9	18,»	8,7	13,4	752,6	»	»	61	S W	◑
9	8,7	15,5	13,5	18,2	8,»	13,1	751,6	2,6	»	72	E N E	◑
10	10,3	13,3	11,6	16,»	10,2	13,1	755,5	0,3	»	79	N N E	●
11	10,6	12,9	12,6	15,»	10,4	12,7	761,»	8,»	»	90	»	✡
12	10,3	23,2	16,»	25,»	9,7	17,3	765,4	1,9	»	77	N	⊙
13	11,3	24,8	18,3	27,5	10,3	18,9	764,3	»	»	45	N E	◑
14	12,6	25,»	13,5	25,8	11,5	18,7	761,4	»	»	46	»	◑
15	9,8	17,3	8,7	17,7	8,2	12,9	757,4	0,3	»	49	N N W	◑
16	6,7	11,»	5,5	13,»	5,2	9,1	756,8	»	»	75	N N W	◑
17	4,9	10,3	7,3	12,2	1,5	6,9	759,3	1,2	»	56	W	◑
18	8,4	9,7	8,»	11,5	7,»	9,2	749,9	0,3	»	89	W S W	●
19	9,8	12,8	8,2	14,7	6,7	10,7	756,5	10,2	»	55	W	◑
20	8,»	10,8	12,4	15,3	9,2	12,3	756,7	0,1	»	86	S	◑
21	12,9	15,8	10,»	18,3	10,4	14,3	747,6	7,9	»	77	W N W	◑
22	7,1	14,6	11,»	15,4	5,7	10,6	756,1	1,6	»	52	W	◑
23	8,7	10,7	9,7	11,5	8,2	9,8	755,8	0,5	»	86	N N E	◑
24	8,5	12,7	9,2	15,1	11,»	13,1	754,»	5,8	»	83	S W	●
25	8,»	14,2	6,5	14,5	7,2	10,8	756,8	8,5	»	55	W	◑
26	4,7	14,1	9,1	14,8	3,2	9,»	757,9	»	»	53	W N W	◑
27	7,6	13,3	8,9	15,8	2,6	9,2	755,4	0,4	»	57	W N W	◑
28	7,9	14,9	10,9	16,»	1,5	8,8	757,6	2,2	»	78	»	◐
29	8,2	15,6	11,2	17,»	2,5	9,7	758,»	10,5	»	76	S	●
30	12,4	16,7	13,»	19,8	5,2	12,5	757,8	4,8	»	73	W N W	◑
31	11,2	21,4	16,7	24,»	8,5	16,3	758,4	»	»	48	S E	◑
Totaux	283,4	471,3	348,4	534,3	234,3	384,3	23493,4	71,7	»	1997		
Maxim	12,9	25,»	18,3	27,5	11,7	18,9	765,4	»	»	90		
Minim	4,7	9,7	5,5	11,5	1,5	6,9	747,6	»	»	45		
Moyen	9,1	15,2	11,2	17,2	7,6	12,4	757,9	2,3	»	64		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction des NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1875 0 à 9	ÉTAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	759,5	12,1	10,1	20,1	0,2	2,»	S	1	256,»	W	4	95	0
2	759,1	10,1	8,1	14,6	2,5	2,9	S	1	320,»	»	4	98	4
3	763,7	6,1	2,6	17,1	2,6	1,7	N W	0	240,9	»	0	97	2
4	763,7	8,1	3,3	16,1	»	2,8	N W	0	82,1	N W	4	83	4
5	764,6	9,1	5,8	16,8	»	3,»	N W	1	110,9	N	2	83	2
6	764,1	10,1	6,6	16,6	»	3,4	N W	0	158,6	»	4	88	2
7	762,6	9,»	6,9	19,9	»	2,7	N	0	100,5	»	4	92	2
8	756,1	9,9	6,4	17,3	»	3,3	S W	1	130,5	»	4	90	4
9	751,7	8.1	6,»	17,»	2,5	2,2	N N W	0	253,5	S E	4	93	5
10	755,»	9,9	6,2	14,»	1,1	2,4	N W	1	219,1	»	4	90	6
11	759,9	10,1	7,7	14,7	1,4	1,2	N W	0	175,3	»	4	94	6
12	766,8	9,1	6,6	24,4	7,7	0,6	N W	0	60,9	»	0	97	4
13	766,7	11,1	7,4	26,4	»	3,6	N W	0	215,6	»	0	92	7
14	764,1	12,7	9,»	26,1	»	4,6	W	0	194,5	»	0	91	4
15	759,6	9,3	6,1	17,7	2,2	2,7	W N W	1	117,5	N W	3	89	6
16	757,9	6,8	2,5	12,5	»	3,5	N W	1	278,5	N N W	2	83	4
17	759,3	3,2	1.1	12,1	1,5	2,»	N W	1	228,»	»	0	97	5
18	750,9	8,4	1,1	11,7	0,4	2,7	S S W	4	285,7	S W	4	83	4
19	753,5	9,1	4,3	15,»	9,4	0,8	W	1	286,4	W	3	87	2
20	758,5	8,1	3,7	15,1	»	2,6	S	0	256,9	»	4	83	2
21	746,4	13,»	5,4	18,5	6,3	1,»	S S E	1	118,2	»	5	93	1
22	755,5	7,1	3,4	16,5	1,8	1,5	S	0	252,6	W	0	87	3
23	755,2	8,4	4,7	12,1	»	2,7	N W	0	178,8	»	5	89	3
24	754,3	8,7	5 3	15,6	5,»	0,8	W	1	205,5	»	5	95	2
25	756,8	8,1	3,9	15,4	7,8	0,7	W	0	174,5	»	4	86	0
26	759,2	4,1	1,3	15,1	0,5	1,5	S	0	187,»	»	0	90	3
27	755,2	7,4	2,1	15,5	1,»	2,»	S W	1	190,»	W	4	94	5
28	759,4	7,4	3,6	14,9	3,»	2,»	S W	0	186,8	W	3	89	7
29	759,6	7,8	4,1	16,5	9,»	0,6	S	0	147,1	»	8	91	9
30	757,4	9,1	5,4	19,3	3,5	0,7	S W	1	112,»	»	3	92	5
31	759,5	9,3	5,3	23,4	»	1,9	N E	0	75,5	»	0	87	3
Totaux	23515,8	270,8	156,»	528,»	69,4	66,1		17	5829,1		91	2798	116
Moyen.	758,6	8,7	5,»	17,»	2,2	2,1		1	188,»		3	90	4

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.	»	»
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	»	»
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	8	38
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	15	68
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	10	25
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	14	57
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	15	61
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	16	69
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	11	54
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	15	62
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Legucy, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	16	83
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	10	56
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	11	90
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	10	101
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	16	63
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	11	59
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	19	113
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	11	79
30	Fouletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	19	72
32	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	13	153
33	Loue.	Dhommée, instituteur.	d°	80	24	90
34	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	18	93
35	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	17	67
36	Le Mans — École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	21	72
37	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	17	73
38	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	20	69
39	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	20	81
40	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
41	Amné.	Provost, instituteur.	P. C.	66	15	101
42	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	»	»
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
46	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	14	100
			Maxim.	232	24	153
			Minim.	37	8	25
			Moyenne	97	15	72

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Herve-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — MAI 1891. — École normale.

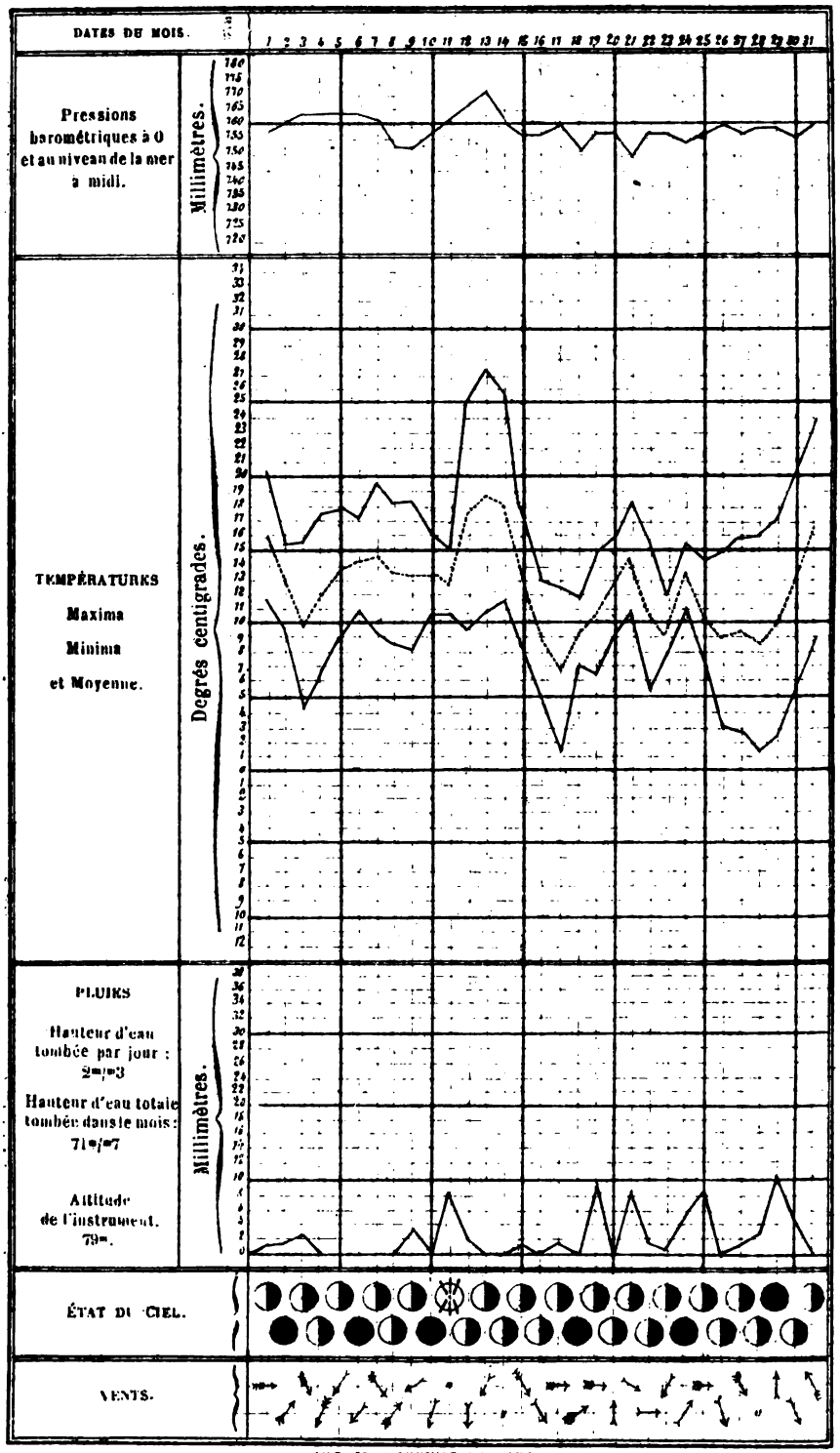

IMP. ED. MONNOYER AU MANS

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

JUIN 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'Ecole normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim.	Evaporation en 24 heures — Millim.	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6		8	9	10	11	12	13
1	15,7	24,7	16,4	26,2	13,8	20,»	754,7	»	»	54	S	◑
2	9,7	19,»	14,8	23,»	8,3	15,7	758,9	4,»	»	60	N E	◑
3	11,9	19,8	16,5	22,1	8,8	15,4	757,9	»	»	55	S	◑
4	14,5	19,5	16,4	21,»	14,2	17,6	756,4	4,8	»	72	W	◑
5	11,7	19,4	17,7	22,5	8,7	15,6	760,5	»	»	63	N W	◑
6	16,4	23,5	15,9	26,4	14,8	20,6	756,1	»	»	59	N E	◑
7	15,»	18,5	14,8	19,»	14,»	16,5	753,6	0,3	»	80	N E	●
8	13,5	18,6	15,8	21,3	12,5	16,9	753,5	2,8	»	64	S	◑
9	14,3	15,5	13,3	18,5	13,»	15,8	758,1	»	»	83	N W	●
10	10,8	13,5	12,6	16,2	10,5	13,3	762,3	10,»	»	86	E	●
11	9,1	19,8	15,»	21,3	7,8	14,6	763,2	»	»	57	N N W	◑
12	7,8	18,»	13,»	20,5	6,»	13,2	772,7	»	»	71	N E	◑
13	8,8	18,6	15,5	22,»	7,5	14,8	773,6	»	»	88	N E	⊙
14	12,1	17,6	14,5	20,9	11,2	16,»	768,8	0,9	»	80	N N W	◑
15	13,9	19,4	16,»	22,2	11,3	16,8	765,4	»	»	74	N W	◑
16	11,9	20,7	14,6	22,4	11,5	17,»	766,4	»	»	46	N E	◑
17	10,8	20,7	15,4	24,1	9,»	16,5	770,5	»	»	41	E S E	◑
18	14,3	23,6	18,9	25,3	11,2	18,3	768,8	»	»	40	E	◑
19	13,6	25,6	19,6	27,3	12,»	19,6	768,7	»	»	55	E N E	⊙
20	14,9	21,7	14,5	26,8	13,5	20,2	767,2	»	»	54	N E	◑
21	11,8	19,»	15,7	22,9	9,2	16,»	765,8	»	»	55	N E	◑
22	13,3	17,6	15,»	21,1	13,2	17,2	760,5	»	»	72	E	◑
23	14,1	21,»	14,7	20,»	12,»	16,»	756,8	2,2	»	68	E S E	◑
24	15,8	22,5	18,4	22,9	14,5	18,7	757,6	2,5	»	58	S	◑
25	16,6	23,2	18,7	24,6	16,2	20,4	758,»	6,8	»	75	W	◑
26	14,9	20,7	18,5	24,6	14,8	19,7	760,2	0,4	»	66	S S W	◑
27	14,1	22,1	17,3	25,»	14,»	19,5	763,4	0,2	»	45	W	◑
28	14,5	26,8	23,1	28,3	12,»	20,1	766,9	»	»	43	S	⊙
29	18,4	21,4	18,2	28,7	11,7	20,2	764,3	3,6	»	66	S	◑
30	14,»	23,8	19,»	24,9	13,»	18,9	766,6	3,2	»	61	N	◑
Totaux	398,2	617,8	489,8	692,»	350,2	531,1	22881,4	41,7	»	1902		
Maxim	18,4	26,8	23,1	28,7	16,2	20,6	773,6	»	»	88		
Minim	7,8	13,5	12,6	16,2	6,»	13,2	753,6	»	»	41		
Moyen	13,3	20,6	16,3	23,1	11,7	17,4	762,7	1,4	»	63		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE			PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT			Direction des NUAGES	ÉTAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ÉTAT hygr. de L'AIR — Saussure 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
		Le matin	Minimum	Maximum			Direction	Force Echelle de Beaufort 0 à 9	Parcours en 24 h. — Kilom.				
1	756,9	14,2	7,1	25,2	»	3,7	S S E	0	132,»	S E	1	85	3
2	760,7	9,1	6,1	20,1	3,2	2,7	N W	0	189,5	»	2	96	4
3	760,2	10,3	6,3	21,1	»	1,9	N W	0	58,7	N W	1	89	0
4	755,4	14 3	8,5	21,3	5,»	3,9	S E	0	168,9	»	5	98	3
5	760,9	10,4	6,8	21,8	»	1,7	W S W	0	126,»	»	0	91	1
6	757,3	16,1	8,2	24,8	»	3,»	N E	0	94,9	S	3	86	4
7	754,3	14,8	11,2	19,5	0,5	2,3	N W	1	102,7	N	4	60	4
8	755,6	13,7	10,2	20,7	2,7	1,»	S S E	1	155,5	S	3	90	6
9	758,1	13,3	10,8	17,6	»	2,4	W N W	1	131,8	»	4	95	7
10	761,3	11,1	8,5	16,»	9,»	0,5	S E	1	158,1	»	4	95	7
11	766,»	8,3	5,»	21,6	»	1,»	N	0	90,4	»	0	89	7
12	771,»	7,1	3,8	20,1	»	2,7	N	1	174,7	»	0	84	8
13	775,»	9,2	4,8	21,7	»	3,4	N	0	120,1	»	0	89	6
14	769,8	12,1	6,8	20,8	»	2,5	S W	0	54,2	»	4	94	2
15	765,8	13,2	9,3	21,3	»	1,»	W S W	0	63,»	N W	3	91	4
16	765,8	12,1	8,3	22,»	»	1,7	N W	0	155,1	N W	0	91	7
17	771,3	10,»	6,7	22,6	»	3,»	N	0	163,1	»	0	89	6
18	770,9	12,5	8,»	24,3	»	2,7	N	0	109,4	»	0	93	0
19	769,9	13,3	9,6	26,8	»	3,3	N N E	0	162,»	»	0	94	4
20	767,8	14,4	11,1	22,9	»	4,»	N	1	141,5	»	0	80	5
21	766,7	12,1	6,9	21,1	»	4,3	N E	1	272,8	»	4	87	3
22	762,5	13,3	9,1	20,»	»	3,2	N	1	254,5	N E	4	90	4
23	759,5	13,9	9,6	22,9	1,5	1,8	N W	0	156,3	E N E	0	92	7
24	758,5	15,3	11,2	21,6	2,1	1,5	E S E	0	72,4	S	4	92	6
25	758,4	16,3	13,2	23,9	11,»	1,8	N	0	96,8	S	2	95	3
26	761,»	15,1	11,9	24,1	»	2,1	S E	0	183,6	»	8	93	2
27	762,2	14,4	11,7	24,3	0,5	2,4	S E	0	59,7	S	5	95	3
28	762,6	13,3	9,8	28,7	»	2,9	N E	0	156,8	»	0	88	0
29	758,8	18,5	11,»	24,9	1,1	4,8	W N W	0	129,3	S	5	85	1
30	761,7	14.1	10,4	25,3	6,5	1,8	S	0	197,8	S W	1	90	4
Totaux	22885,9	385,8	261,9	672,»	43,1	75,»		8	4126,6		67	2695	121
Moyen.	762,9	12,9	8,7	22,4	1,4	2,5		0	137,6		2	90	4

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

N° d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	»	»
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	10	93
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	10	92
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	6	21
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	7	20
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	7	22
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	8	33
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	7	24
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	10	35
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C	150	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	10	58
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	9	45
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	11	103
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	7	38
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	10	27
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	6	30
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	9	37
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	12	52
30	Neuvy-en-Champagne	Renou, propriétaire,		88	6	20
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	16	44
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	8	51
34	Loue.	Dhommée, instituteur.	d°	80	7	43
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	12	46
36	École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	10	37
37		et Nageotte, élève-maître.	B.	79	13	42
38	Le Mans Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	60	10	43
39	Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	11	43
40	Pontlieue.	Beloin.	d°	51	14	48
41	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
42	Amné.	Provost, instituteur.	P. C.	66	9	70
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	7	55
			Maxim.	232	16	103
			Minim.	37	6	20
			Moyen	97	9	45

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — JUIN 1894. — École normale.

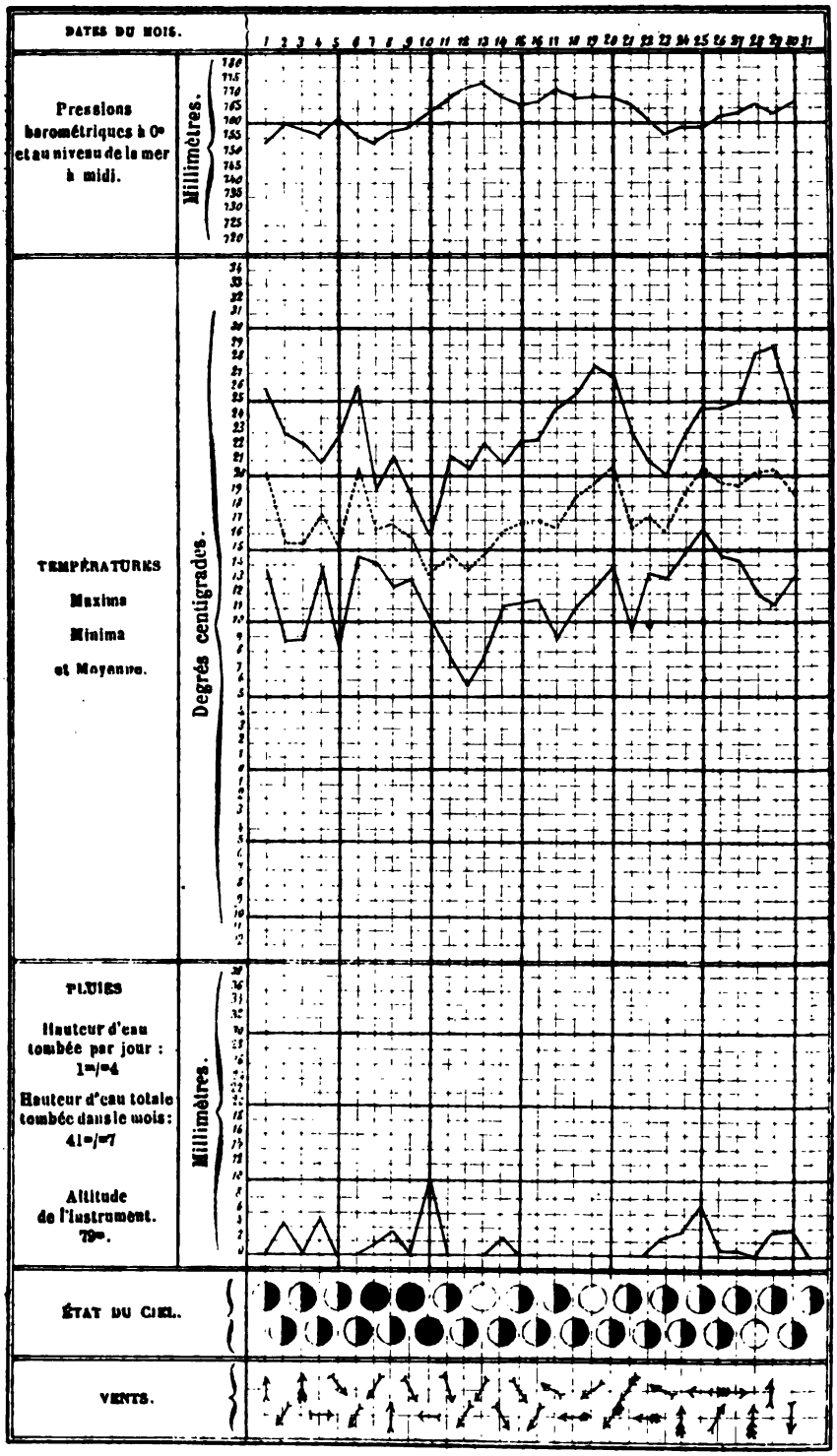

ANALYSES DE VINS ET DE CIDRES

Par M. de VILLIERS de L'ISLE-ADAM, membre honoraire

Les deux opérations les plus importantes de l'analyse des boissons alcooliques sont incontestablement le dosage de l'alcool et le dosage de l'extrait sec. L'influence digestive d'une boisson est à peu près proportionnelle à sa richesse alcoolique, mais l'alcool n'est pas tout et chacun sait par sa propre expérience que l'eau, additionnée de quelques centièmes d'eau-de-vie, ne produit point du tout sur l'estomac le même effet que du vin ou du cidre. Il convient donc de doser aussi les éléments solides contenus dans la boisson.

Ce double dosage, joint à la dégustation, donne la mesure aussi exacte que possible de la boisson analysée, et s'il ne suffit pas toujours pour démontrer la fraude, il en donne du moins l'indice dans presque tous les cas. Lorsque le vendeur s'est borné à ajouter de l'eau à sa marchandise, ce qui est très fréquent pour le cidre, l'alcool tombe au-dessous de la proportion normale; mais il arrive très souvent, en ce qui concerne le vin, que le vendeur en a remonté le titre par une addition d'alcool d'industrie pour compenser l'addition d'eau; dans ce cas l'extrait sec tombe au-dessous du chiffre normal, puisque l'on n'a ajouté au vin que des liquides.

Les fraudeurs sont habiles; il arrive assez souvent que, pour dérouter l'analyste, ils ajoutent des matières non volatiles à leur vin préalablement mouillé et remonté par l'alcool, mais ils parviennent difficilement à réaliser les proportions exactes et l'aspect de l'extrait du vin naturel, et, lorsqu'il surgit un doute, le chimiste a la ressource de procéder à l'analyse

détaillée de tous les éléments qui composent l'extrait : c'est un travail long et difficile qui se trouve récompensé par la découverte et par la démonstration de la fraude.

J'ai eu l'occasion d'analyser, depuis quelque temps, une centaine d'échantillons de vins et de cidres ; je viens communiquer à la Société les résultats de ces analyses.

Les vins de Bordeaux m'ont donné de 9 à 10 p. 100 d'alcool, quelquefois jusqu'à 10,5, et de 23 à 24 gr. d'extrait sec par litre : ces chiffres sont ceux indiqués par tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière.

Le commerce vend au Mans, depuis quelques années, une très grande quantité de vins d'Algérie; les analyses assez nombreuses que j'en ai faites m'ont donné de 9 à 11,5 p. 100 d'alcool et de 20 à 28 gr. par litre d'extrait sec; la richesse alcoolique coïncide ordinairement avec la richesse en extrait sec; deux échantillons de vin de Saïda qui m'ont été adressés par un de mes fils, en garnison en Algérie, m'ont donné l'un 13 et l'autre 13,5 p. 100 d'alcool.

Il serait très intéressant d'analyser les vins de la Sarthe, mais je n'ai pu m'en procurer qu'un très petit nombre d'échantillons. Un vin de Château-du-Loir, récolte 1887, m'a donné 11 p. 100 d'alcool; — du vin de même provenance, récolte 1888, n'en renfermait que 8,3; — enfin dans celui de la récolte 1889, la proportion d'alcool descendait à 5 p. 100. Ce dernier échantillon dosait 21 gr. d'extrait sec par litre.

Un vin des environs de la Chartre, récolte 1885, dosait 10 p. 100 d'alcool.

On voit par ces quelques analyses que la richesse alcoolique de nos vins atteint le même chiffre que celui des vins de Bordeaux, du moins dans les bonnes années. Ce résultat ne fait que confirmer celui qui a été obtenu et communiqué à la Société il y a quelques années par notre collègue M. Sœure.

Je tâcherai de me procurer des échantillons de vins des environs du Mans, afin d'en faire l'analyse.

Les chimistes parisiens paraissent mal connaître le cidre :

Peligot indique sa force alcoolique comme variant entre 4 et 6 p. 100 ; d'autres lui attribuent une richesse moindre encore. Or il résulte de mes analyses que le cidre pur, bien fermenté, renferme de 6 à 8 p. d'alcool, le plus généralement 7. Du cidre acheté par moi chez un petit fermier des environs du Mans m'a donné 8 p. 100 ; du cidre fabriqué au Mans avec des pommes de Normandie a donné 7 p. 100 ; d'autres échantillons fabriqués avec des pommes du pays contenaient 6,5 p. 100, et 6 p. 100. Le seul échantillon de cidre certainement pur ayant donné un titre inférieur provenait de pommes de Bretagne, il ne renfermait que 4 p. 100 d'alcool, mais sa fermentation n'était pas complète.

Beaucoup d'autres échantillons dosaient de 3 à 5,5 p. 100 ; c'étaient des cidres dits de ménage, vendus comme additionnés d'eau ; le plus souvent leur dosage varie entre 4 et 5 p. 100. Il est clair que les cidres purs doivent être beaucoup plus riches.

Mes analyses ne peuvent pas être considérées comme inexactes ; elles ont été faites avec beaucoup de soin, sans parler d'une expérience pratique qui compte 40 années d'exercie. Si j'avais commis quelque négligence de manipulation, je pourrais trouver moins d'alcool, mais je n'en trouverais pas plus que n'en contient le liquide analysé. En outre et par surcroît de précaution, je répète deux fois dans certains cas mon analyse et je trouve toujours des résultats qui coïncident. Ce qui a pu induire en erreur les chimistes de Paris, c'est qu'ils ont eu à analyser des cidres étendus d'eau et incomplètement fermentés. Il est à remarquer que, dans toutes les villes, les consommateurs tiennent à avoir du cidre doux, c'est-à-dire dans lequel une partie seulement du sucre s'est transformée en alcool, et les marchands sont obligés de faire tout leur possible pour entraver la fermentation. Ce cidre doucereux peut être agréable à boire, mais il n'a pas les qualités digestives du cidre bien fermenté et il est débilitant.

Le dosage de l'extrait sec du cidre ne paraît pas avoir été très fréquemment opéré ; les renseignements me manquent sur ce sujet. Voici les résultats que j'ai obtenus.

Le seul échantillon de cidre certainement pur que j'ai pu me procurer, provenait de pommes de Bretagne ; il dosait 4 p. 100 d'alcool et 54 gr. d'extrait sec par litre ; je suis convaincu qu'il était incomplètement fermenté et cela s'explique par cette raison que l'analyse a été faite au mois de mai dernier et que cette année (1890-91) la fermentation a été très lente à cause de la précocité et de la longueur de l'hiver.

D'autres échantillons, plus ou moins mélangés d'eau, ont donné de 4 à 4,5 p. 100 d'alcool avec de 17 à 36 gr. par litre d'extrait sec.

Je me propose de profiter de l'abondance relative des pommes cette année pour multiplier les analyses de ce genre, il sera plus facile de trouver du cidre pur. J'aurai l'honneur de communiquer à la Société le résultat de mon travail.

ESPÈCES VÉGÉTALES COMMUNES

A LA FRANCE ET A L'INDE

Par M. LÉVEILLÉ, membre titulaire

Anemone narcissiflora *L.*
Thalictrum alpinum *L.*
— minus *L.*
Adonis æstivalis *L.*
Ranunculus aquatilis *L.*
— falcatus *L.*
— Lingua *L.*
— Chærophyllos *L.*
— sceleratus L.
— muricatus *L.*
— arvensis *L.*
— glacialis *L.*
Caltha palustris *L.*
Isopyrum thalictroïdes *L.*
Aquilegia vulgaris *L.*
Delphinium elatum *L.*
Aconitum Lycoctonum *L.*
— Napellus *L.*
Actæa spicata *L.*
Berberis vulgaris *L.*
Nymphæa alba *L.*
Papaver hybridum *L.*
— dubium *L.*
Papaver Rhœas *L.*
— somniferum *L.*
Hypecoum procumbens *L.*
Fumaria parviflora *Lam.*
Nasturtium officinale *R. Br.*
— palustre *DC.*
Barbarea vulgaris *R. Br.*
Turritis glabra *L.*
Arabis auriculata *DC.*
— alpina *L.*
Cardamine hirsuta *L.*
— impatiens *L.*
— pratensis *L.*
Alyssum minimum *Willd.*
Draba incana *L.*
— helvetica *Schleich.*
— muralis *L.*
Erophila vulgaris *DC.*
Malcolmia africana *R. Br.*
Sisymbrium Thalianum *Gay.*
— Sophia *L.*
— Columnæ *Jacq.*
— Pannonicum *Jacq.*

Sisymbrium Irio *L.*
— Alliaria *Scop.*
Erysimum hieraciifolium *L.*
Brassica nigra *Koch.*
— campestris *L.*
— rapa *L.*
— Napus *L.*
Sinapis alba *L.*
Eruca sativa *Lam.*
Moricandia arvensis *DC.*
Capsella Bursa-pastoris *Mœnch.*
Hutchinsia procumbens *Desv.*
Lepidium sativum *L.*
Lepidium draba *L.*
— latifolium *L.*
— ruderale *L.*
Thlaspi arvense *L.*
— alpestre *L.*
Isatis tinctoria *L.*
Neslia paniculata *Desv.*
Raphanus sativus *L.*
— raphanistrum *L.*
Capparis spinosa *L.*
Viola biflora *L.*
— odorata *L.*
— sylvatica *Fries.*
Frankenia pulverulenta *L.*
Dianthus caryophyllus *L.*
— deltoïdes *L.*
Saponaria Vaccaria *L.*
Silene inflata *DC.*
— conoidea *L.*
— gallica *L.*
Cucubalus bacciferus *L.*
Lychnis Coronaria *Lam.*
Holosteum umbellatum *L.*
Cerastium tryginum *Villars.*
— vulgatum *L.*
Malachium aquaticum *Fries.*
Stellaria media *L.*
— graminea *L.*
— glauca *Withering.*
— aquatica *DC.*
Arenaria serpyllifolia *L.*
Sagina procumbens *L.*
Spergula arvensis *L.*
— pentandra. *L.*
Spergularia rubra *Pers.*
Portulaca oleracea *L.*
Tamarix gallica *L.*
Myricaria germanica *Desv.*
Hypericum perforatum *L.*
— humifusum *L.*
Althæa officinalis *L.*
Malva sylvestris *L.*
— rotundifolia *L.*
— parviflora *L.*
Sida Abutilon *L.*
Hibiscus Trionum *L.*
— Syriacus *L.*
Linum perenne *L.*
— strictum *L.*
Geranium pratense *L.*
— aconitifolium *Lher.*
— palustre *L.*
— pusillum *L.*
— rotundifolium *L.*
— molle *L.*

Geranium Robertianum *L.*
— lucidum *L.*
Erodium cicutarium *Lher.*
— ciconium *Willd.*
— malacoïdes *Willd.*
Oxalis corniculata *L.*
— acetosella *L.*
Impatiens balsamina *L.*
Tribulus terrestris *L.*
Ruta graveolens *L.*
Dictamnus albus *L.*
Pitrus medica *L.*
— Limonium *Risso.*
— Limetta *Risso.*
— Vulgaris *Risso.*
— Aurantium *L.*
Melia Azedarach *L.*
Zizyphus Vulgaris *Lam.*
Vitis vinifera *L.*
Æsculus Hippocastanum L.
Rhus cotinus *L.*
Trifolium pratense *L.*
— repens *L.*
— fragiferum *L.*
Trigonella Fœnum Græcum *L.*
— polycerata *L.*
— corniculata *L.*
Melilotus parviflora *Desf.*
Melilotus alba *L.*
— officinalis *Willd.*
Medicago falcata *L.*
— lupulina *L.*
— orbicularis *All.*
— laciniata *All.*
Medicago denticulata *Willd.*
— minima *Lam.*
Lotus corniculatus *L.*
Colectea arborescens *L.*
Astragalus hamosus *L.*
— alpinus *L.*
Cicer arietinum *L.*
Vicia tetrasperma *Mœnch.*
— hirsuta *Koch.*
— sativa *L.*
— peregrina *L.*
— sepium *L.*
— Narbonensis *L.*
Lathyrus Aphaca *L.*
— sativus *L.*
— sphæricus *Retz.*
— pratensis *L.*
— inconspicuus *L.*
Pisum sativum *L.*
— arvense *L.*
Phaseolus vulgaris *L.*
Amygdalus communis *L*,
Persica vulgaris *DC.*
Cerasus avium *L.*
— padus *DC.*
Prunus insititia *L.*
Armeniaca vulgaris *T.*
Spiræa Aruncus *L.*
Rubus saxatilis *L.*
— fruticosus *L.*
Geum urbanum *L.*
Fragaria vesca *L.*
Potentilla fruticosa *L.*
— anserina *L.*
— multifida *L.*

Potentilla argentea *L.*
— reptans *L.*
— nivea *L.*
— supina *L.*
Alchemilla vulgaris *L.*
Agrimonia Eupatoria *L.*
Poterium Sanguisorba *L.*
Rosa centifolia *L.*
— gallica *L.*
— indica *L.*
— alba *L.*
Cydonia vulgaris *Pers.*
Malus communis *Lam.*
Pyrus communis *L.*
Sorbus Aucuparia *L.*
Cratægus oxyacantha *L.*
Cotoneaster vulgaris *Lindl.*
Saxifraga hirculus *L.*
— oppositifolia *L.*
Chrysosplenium alternifolium *L.*
Philadelphus coronarius *L.*
Ribes grossularia *L.*
— nigrum *L.*
— rubrum *L.*
Sedum Rhodiola *DC.*
Parnassia palustris *L.*
Aldrovanda vesiculosa *L.*
Hippuris vulgaris *L.*
Myriophyllum Verticillatum *L.*
— spicatum *L.*
Callitriche stagnalis *Scop.*
— verna *L.*
Punica Granatum *L.*
Epilobium angustifolium *L.*
— hirsutum *L.*
— parviflorum *Schreb.*
— roseum *Schreb.*
— palustre *L.*
— origanifolium *Lam.*
— alpinum *L.*
— tetragonum *L.*
Circæa lutetiana *L.*
— alpina *L.*
Trapa natans *L.*
Lagenaria vulgaris *Sering.*
Cucumis Melo *L.*
— sativus *L.*
Cucurbita maxima *DC.*
— Pepo *DC.*
Sanicula Europæa *L.*
Buplevrum diversifolium *Rochel.*
— falcatum *L.*
Apium graveolens *L.*
Cicuta virosa *L.*
Carum Carvi *L.*
— bulbocastanum *Koch.*
Pimpinella Saxifraga *L.*
Scandix Pecten-Veneris *L.*
Fœniculum vulgare *Gœrtn.*
Coriandrum sativum *L.*
Daucus carota *L.*
Torilis Anthriscus *L.*
Caucalis leptophylla *L.*
— latifolia *L.*
Hedera helix *L.*
Cornus sanguinea *L.*
Adoxa Moschatellina *L.*

Sambucus Ebulus *L.*
Lonicera alpigena *L.*
Rubia tinctorum *L.*
Galium rotundifolium *L.*
— boreale *L.*
— aparine *L.*
— Mollugo *L.*
— tricorne *With.*
— spurium *L.*
— verum *L.*
— setaceum *Lam.*
— vernum *Scop.*
Asperula cynanchica *L.*
Valeriana dioïca *L.*
Valeriana officinalis *L.*
Valerianella microcarpa *Lois.*
Eupatorium cannabinum *L.*
Solidago Virga-Aurea *L.*
Erigeron canadensis *L.*
— alpinus *L.*
Filago germanica *L.*
— arvensis *L.*
Leontopodium alpinum *Cass.*
Gnaphalium luteo-album *L.*
Inula graveolens *Desf.*
Pulicaria vulgaris *Gærtn.*
— dysenterica *Gærtn.*
Carpesium cernuum *L.*
Bidens cernua *L.*
— tripartita *L.*
Achillœa millefolium *L.*
Anthemis Cotula *L.*
Matricaria chamomilla *L.*
Artemisia maritima *L.*
— vulgaris *L.*
Artemisia absinthium *L.*
Tussilago Farfara *L.*
Calendula officinalis *L.*
— arvensis *L.*
Carduus nutans *L.*
Cirsium arvense *Scop.*
Silybum Marianum *Gærtn.*
Centaurea Cyanus *L.*
— melitensis *L.*
— calcitrapa *L.*
Carthamus tinctorius *L.*
— lanatus *L.*
Cichorium Intybus *L.*
Lampsana communis *L.*
Picris hieracioides *L.*
Crepis blattarioides *Will.*
Barkhausia fœtida *DC.*
Hieracium sylvaticum *Lam.*
— prenanthoides *Vill.*
— umbellatum *L.*
— villosum *Pall.*
Hypochœris glabra *L.*
Taraxacum officinale *Wigg.*
Lactuca sylvestris *Lam.*
Sonchus asper *Vill.*
— oleraceus *L.*
— arvensis *L.*
— maritimus *L.*
Tragopogon pratense *L.*
— porrifolium *L.*
Scorzonera purpurea *L.*
Campanula latifolia *L.*
Pyrola rotundifolia *L.*
Primula farinosa *L.*
Androsace villosa *L.*

Artemisia chamæjasme *DC?*
Cortusa Matthioli *L.*
Glaux maritima *L.*
Anagallis arvensis *L.*
Samolus Valerandi *L.*
Diospyros Lotus *L.*
Jasminum officinale *L.*
Fraxinus excelsior *L.*
Cynanchum acutum *L.*
Vincetoxicum officinale *Mœnch.*
Erythræa ramosissima *Pers.*
Gentiana tenella *Fries.*
Menyanthes trifoliata *L.*
Limnanthemum nymphoides *Link.*
Polemonium cæruleum *L.*
Heliotropium supinum *L.*
Asperugo procumbens *L.*
Lycopsis arvensis *L.*
Nonnea pulla *DC.*
Myosotis cæspitosa *Sch.*
— sylvatica *Hoffm.*
— intermedia *Link.*
— stricta *Link.*
Lithospermum arvense *L.*
— officinale *L.*
Onosma echioides *L.*
Convolvulus arvensis *L.*
Cressa cretica *L.*
Solanum nigrum *L.*
— dulcamara *L.*
Lycopersicum esculentum *Miller.*
Lycium Europæum *L.*
Lycium barbarum *L.*
Atropa belladona *L.*
Datura Stramonium *L.*
— Metel *L.*
Hyoscyamus niger *L.*
Nicotiana Tabacum *L.*
— rustica *L.*
Verbascum Thapsus *L.*
Virgatum *With.*
Linaria minor *Desf.*
Antirrhinum Orontium *L.*
Scrophularia Scopolii *DC.*
— lucida *L.*
Limosella aquatica *L.*
Veronica Anagallis *L.*
— beccabunga *L.*
— hederæfolia *L.*
— agrestis *L.*
— persica *Poir.*
— verna *L.*
— arvensis *L.*
— serpyllifolia *L.*
Euphrasia officinalis *L.*
Odontites rubra *Pers.*
Pedicularis verticillata *L.*
— versicolor *Wahl.*
Lathræa squamaria *L.*
Orobanche cernua *Læffl.*
— epithymum *DC.*
— ramosa *L.*
Utricularia minor *L.*
Pinguicula Alpina *L.*
Verbena officinalis *L.*
Mentha sylvestris *L.*
— arvensis *L.*

Lycopus europæus *L.*
Origanum vulgare *L.*
Thymus serpyllum *L.*
Hyssopus officinalis *L.*
Calamintha Clinopodium *Benth.*
— umbrosa *Benth?*
Salvia glutinosa *L.*
Nepeta cataria *L.*
Scutellaria galericulata *L.*
Brunella vulgaris *L.*
Marrubium vulgare *L.*
Stachys palustris *L.*
— sylvatica *L.*
Galeopsis Tetrahit *L.*
Leonurus Cardiaca *L.*
Lamium amplexicaule *L.*
— album *L.*
Teucrium scordium *L.*
Plantago major *L.*
— lanceolata *L.*
— Psyllium *L.*
Herniaria hirsuta *L.*
Amarantus viridis *L.*
— Blitum *L.*
Chenopodium album *L.*
— opulifolium *Schrad.*
— hybridum *L.*
— murale *L.*
— glaucum *L.*
— Botrys *L.*
— ambrosioides *L.*
Blitum virgatum *L.*
Beta vulgaris *L.*
Spinacia oleracea *L.*
Atriplex hortensis *L.*
— crassifolia *M. T.*
— rosea *L.*
Corispermum hyssopifolium *L.*
Kochia prostrata *Schrad.*
Suœda fruticosa *Forsk.*
— maritima *Dum.*
Salsola kali *L.*
Polygonum aviculare *L.*
— viviparum *L.*
— amphibium *L.*
— lapathifolium *L.*
— Persicaria *L.*
— minus *Huds.*
— serrulatum *Lag.*
— Hydropiper *L.*
— alpinum *All.*
— convolvulus *L.*
— dumetorum *L.*
Fagopyrum esculentum *Mœnch.*
— tataricum *Gœrtn.*
Oxyria digyna *Hill.*
Rumex maritimus *L.*
— scutatus *L.*
— acetosa *L.*
— acetosella *L.*
Hippophæe rhamnoides *L.*
Viscum album *L.*
Euphorbia pilosa *L.*
— helioscopia *L.*
— falcata *L.*
Buxus sempervirens *L.*
Ricinus communis *L.*

Celtis australis *L.*
Humulus Lupulus *L.*
Cannabis sativa *L.*
Urtica dioïca *L.*
Parietaria judaica *DC?*
Juglans regia *L.*
Quercus ilex *L.*
Salix caprea *L.*
— alba *L.*
— babylonica *L.*
— fragilis *L.*
— hastata *L.*
— daphnoides *Vill.*
— viminalis *L.*
Populus alba *L.*
Ceratophyllum demersum *L.*
Ephedra vulgaris *Rich.*
Juniperus communis *L.*
Taxus baccata *L.*
Spiranthes autumnalis *Rich.*
Listera ovata *R. Br.*
Goodyera repens *R. Br.*
Epipogium aphyllum *Gm.*
Cephalanthera ensifolia *Rich*
Epipactis latifolia *All.*
Orchis latifolia *L.*
Herminium Monorchis *R. Br.*
Corallorhiza innata *R. Br.*
Vallisneria spiralis *L.*
Hydrocharis Morsus-Ranæ *L.*
Lemna trisulca *L.*
Typha augustifolia *L.*
Scirpus mucronatus *L.*
— maritimus *L.*
Oryza sativa *L.*
Panicum crus-galli *L.*
— glaucum *L.*
— ciliare *Retz.*
— verticillatum *L.*
Cynodon dactylon *Pers.*
Andropogon contortum *Desf.*

LÉPIDOPTÈRES DU MANS.

Par M. G. CNOCKAERT membre associé.

DEUXIÈME PARTIE.

MICROLEPIDOPTERA.

DEUXIÈME LÉGION.

HETEROCERA

(Duméril)

(*Suite*) (1).

Chalinoptera, Blanchard.

E. Deltoïdes (2), *Latr. Gn.*

HYPENIDÆ, *HS.*

I. — HYPENA, Schr.

1. — **Proboscidalis**, *L. Dup. Gn.* — T. C. Partout; au bas des haies, dans les fossés, le long des chemins. Mai et Août. Ch. en Avril et Juillet, sur les orties.

2. — **Rostralis**, *L. Dup.*, *Gn.* — A. C. Avec le précédent. Dans les haies. Pénètre souvent dans les hangars, les maisons, où il repose sur les murs. Ch. en Mai, Août et Septembre sur la vigne-vierge, le houblon.

(1) Voir *Bulletin de la Société*. Tome XXXI. p. 457.

(2) Dans le catalogue des p. d'Europe des Allemands Wocke et Staudinger, presque généralement suivi aujourd'hui, les Deltoïdes sont classées parmi les Noctuellides (Noctuæ) à cause de leurs ailes légèrement en toit dans le repos.

HERMINIDÆ, *Dup. Gn.*

II. — RIVULA, Gn.

3. — **Sericealis**, *Scop.*, *Dup.*, *Gn.* — T. C. Dans les lieux herbeux et humides. Juillet et Août. Ch. en Été et en Automne, sur les plantes basses au bord des fossés.

III. — HERMINIA, Lat. Gn.

4. — **Derivalis**, *Hb.*, *Dup.*, *Gn.* — A. C. Dans les lieux boisés. Forêt de Chapeau. Juin et Juillet. Ch. au Printemps ; sur l'aubépine d'abord, dit-on, et plus tard sur les plantes basses.

(**Zanclognatha.**)

5. — **Tarsiplumalis**, *Hb.*, *Dup.*, *Gn.* — M. C. Dans les buissons et les hautes herbes. Juin et Juillet. Ch. dans les feuilles sèches, au Printemps.

IV. — HELIA, Gn.

6. — **Calvaria**, *SV. Calvarialis*, *Dup.*, *Gn.* — R. Se trouve en Été sur les murs et les clôtures. Ch. Mai et Juin, sur les *Rumex*.

F. Pyralidina.

ODONTIDÆ, *Gn.*

V. — ODONTIA. Dup.

7. — **Dentalis**, *SV.*, *Dup. Gn.* — R. En Juillet. Trouvé pour la première fois plusieurs exemplaires dans un petit pré, ou champ inculte, le long du chemin qui prend à gauche un peu après l'entrée de la route de Changé, par Pontlieue, en avant de la ferme à gauche.

PYRALIDÆ, *Gn.*

VI. — PYRALIS. Lin., Dup., Gn. (Asopia, Tr.)

8. — **Farinalis**, *L.*, *Gn.* — T. C. Dans les maisons, sur les murs et les plafonds. Mai à Septembre. Ch. dans le son, en Mai. Hiverne dans la paille.

9. — **Glaucinalis**. *L. etc.* — R. Au Printemps et de

Juillet à Septembre. Dans les haies et les jardins. Ch. en Avril et en Mai dans les feuilles pourries.

VII. — **AGLOSSA**. Latr.

10. — **Pinguinalis**. *L. etc.* — T. C. Dans les maisons et les hangars, sur les murs, en Été et principalement en Juin. Ch. de Mars à Mai, dans les cuisines, et les lieux sales, où elle vit de corps gras, de matières animales en décomposition, graisses et détritus de végétaux.

11. — **Cuprealis**, *Hb. etc.* — A. C. Dans les mêmes lieux, de Juin à Septembre. Ch. passe pour vivre dans le son, dans les greniers à foin, sous les écorces des bois morts.

CLÉDEOBIDÆ. *Dup. Gn.*

VIII. — **CLEDEOBIA**. Dup.

12. — **Angustalis**. *SV., Dup., Gn., Mill.-Ico.* — (Engalis, F. Curtalis, F. Bombycalis, Hb.) — T. C. Un peu partout, dans les prés, les sapinières, les endroits herbeux et secs. Juillet et Août. Ch. sous les pierres, dans des galeries de terre et de soie.

ENNYCHIDÆ. *Dup. Gn.*

IX. — **PYRAUSTA**. Sch.

13. — **Aurata**. *Scop. Punicealis. SV. Dup. Gn.* — A. C. Dans les prés et les endroits garnis de plantes basses. Août et Octobre. Ch. sur les menthes, l'origan vulgaire, etc. Mai à Juillet.

14. — **Purpuralis**. *L., Dup., Gn.* **Punicealis**, *Hb.* — T. C. Dans les mêmes lieux, en Avril et pendant presque toute la belle saison. Ch. en Juin, Juillet et en Automne sur les mêmes plantes.

X. — **RHODARIA**. Gn.

15. — **Sanguinalis**. *L., etc.* — T. R. Capturé un seul exemplaire sur les buttes de l'Avenue de Paris, à l'entrée de

la carrière, en Août. Ch. sur les Labiées (Thym, Serpolet et autres.)

XI. — **HERBULA**. Gn.

16. — **Cespitalis**. *SV.*, *Dup.* — **Sordidalis**. *Hb.* — C. Dans les prés et les lieux herbus. Mai, Juin, Août et Septembre. La Ch. vit sous les pierres, d'après M. Goossens.

ASOPIDÆ. *Gn.*

XII. — **ENDOTRICHA**. Zell. (Asopia, Tr., Dup.)

17. — **Flammealis**. *SV.*, *Dup. etc.* — T. C. Dans les bois de jeunes chênes et les sapinières. Juillet et Août. Ch. sur le troëne, dit-on.

HYDROCAMPIDÆ. *Gn.*

XIII. — **CATACLYSTA**. Hb., Gn.

18. — **Lemnata**. *L.* — **Lemnalis**. *SV. Dup.*, *Gn.* — A. C. Sur les arbustes autour des mares et le long des fossés. Route d'Isaac, de Prémartine, d'Arnage. Mai, Juin et Août. Ch. sous les feuilles de la lentille d'eau. Avril.

XIV. — **PARAPONYX**. Hb.

19. — **Stratiotata**, *L.* — **Stratiotalis**, *SV. Dup.*, *Gn.* — R. Dans les lieux humides et marécageux. A l'Epau, le long du mur et dans le fossé en face. 12 Août. Ch. en Mars et en Avril sur les plantes aquatiques.

XV. — **HYDROCAMPA**. Latr.

20. — **Nymphæata**. *L.* — **Nymphæalis**. *SV.*, *Gn.* — **Potamogalis**, *Dup.* — A. C. Le long des ruisseaux, sur les plantes aquatiques et les arbustes le long des fossés, en Août et Septembre. A l'Épau, route d'Arnage, dans les sapinières aux abords des mares et des fossés remplis d'eau. Ch. au Printemps sur les feuilles immergées des *Nymphæa alba* et *lutea* et du *Potamogeton natans*.

BOTYDÆ, *Gn.*

XVI. — BOTYS. *Latr.*

21. — **Repandalis**, *SV., Gn.* — **Pallidalis**, *Tr. Dup.* — A. C. Par endroits. Jardin place St-Vincent; chemin de St-Pavace, etc. Juin, Juillet. Ch. en Juillet et en Automne. Sur le Bouillon blanc, par groupes.

22. — **Hyalinalis**. *Hb., Dup. Gn.* — A. C. Dans les prés et lieux herbus; sur les ronces. Ch. ?

23. — **Ruralis**; *Scop.*, **Verticalis**. *SV. Dup., Gn.* — T. C. Pullule le soir dans les touffes d'orties. Juin et Juillet. Ch. en Mai sur les orties, sur l'*Urtica dioïca*, dont elle roule les feuilles.

24. — **Fuscalis**. *SV., Gn.* — **Cineralis**. *Hb., Dup.* — M. C. Trouvé en Mai et fin Août. Jardins en ville; Tertre-Rouge; à la Forêterie. Ch. sur la Verge d'or et autres plantes; en Septembre.

(**Eurrhypara**, *Hb.*)

25. — **Urticata**. *L.* — **Urticalis**. *SV. etc.* — T. C. Un peu partout, dans les touffes d'Orties. Mai à Juin, Juillet. Ch. sur l'Ortie, dans des feuilles roulées. Avril à Septembre.

XVII. — EBULEA. Gn.

(**Botys**. Tr., Dup., H. S.)

26. — **Sambucalis**. *SV., Hb., Dup. Gn.* — A. C. Fréquente le voisinage du Sureau. Mai, Juillet et Août. Ch. en Septembre et en Octobre; sur le Sureau.

27. — **Verbascalis**. *SV., Dup., Gn.* — **Arcualis**. *Hb.* — M. R. Dans les terrains incultes. Route de Tours, à Bel-Air. 6 juillet. A la Pointe, près le Champ-de-Mars, chemin d'Arnage. 23 août. Ch. peu connue. Sur le Bouillon blanc, dit-on.

XVIII. — PIONEA. Gn.

(**Botys**. Tr. et Scopula, Auct.)

28. — **Forficalis**, *L. etc.* — T. C. Se rencontre partout :

dans les prés, le long des chemins, les jardins, en ville; 7, 27 Juin. Chemin de St-Pavace, 21 Mai. Vallée St-Blaise, 27 août. Forêterie, 28 août. Ch. sur les Crucifères; très-nuisibles aux choux quelquefois; sur lesquels elle se cache entre deux feuilles ou sur le bord replié. Juin, Juillet, Septembre et Octobre.

29. — **Extimalis** (1), *Scop.* — **Margaritalis**. *SV. Dup.*, *Gn.* — A. R. Dans les champs et les jardins vers le milieu de l'Été. Ch. sur diverses Crucifères, notamment sur le *Sisymbrium*, en petites sociétés, dans une toile entre les rameaux. En Août.

30. — **Portalis**. *SV. Dup., Gn.* — A. R. Dans les prés et les lieux herbus. Banjan; Butte de l'avenue de Paris. Dans la deuxième quinzaine de Juin. Ch.?

31. — **Straminalis**. *Hb.;* **Stramentalis**. *Hb. Dup., Gn.* — M. R. Prairies humides; bord des cours d'eau. Le long de l'Huisne, entre l'Épau et Pontlieue; Bel-Air, route de Tours. Juillet et Août. Ch., dit-on, dans les tiges des graminées et quelquefois nuisible au blé. Janvier à Avril.

XIX. — SPILODES. Gn.

(**Eurycreon**. Led., **Botys et Scopula**. Tr. Dup.)

32. — **Sticticalis**. *S., Dup., Gn., HS.* — **Fuscalis**. *Hb.* — Pas C. Dans les prés, de Mai à Juillet. Ch. sur *l'Artemisia campestris et vulgaris*, en Oct. et on présume aussi en Juin, dans une toile en entonnoir.

33. **Palealis**. *SV., Dup. etc.;* variété **Selenalis** *Dup.* — A. C. Dans les endroits herbus et élevés. Aux Oiselières, 7 août. Ch. en Septembre dans les ombelles de la Carotte et du Peucédane; dans un tube en soie.

(1) M. Berce, je ne sais pourquoi, place cette espèce et les deux suivantes dans le genre *Pionea*, quoiqu'il donne aussi le genre *Orobena* sous lequel elles figurent dans le grand catologue de MM. Wocke et Staudinger et non sous le genre *Pionea*.

XX. — **SCOPULA**. Schr.

34. — **Prunalis**. *SV.*, *Dup.* — **Leucophæalis**. *Hb.* — **Nebulalis**. *Haw.* — M. C. Dans les bois et lieux boisés; le long des haies et dans les buissons. Juin et Juillet. Ch. sur le prunier, le prunellier, la ronce et autres arbustes; même sur l'ortie. Mai.

35. — **Ferrugalis**. *Hb.*, *Dup.*, *HS.*; *Gn.* — A. C. Dans les prairies, allées ombragées, lieux herbus. Août et Octobre. Se trouve souvent en Automne au bas des murs. Avenue de Paris. Ch. sur les plantes basses et herbacées, les orties, etc., en Juin et en Automne.

SCOPARIDÆ. Gn.

XXI. — **STENOPTERYX**. Gn. (**Nomophila**. Hb.)

36. — **Noctuella**. *SV.* — **Hybridalis**, *Hb.*; *Dup.*, *Gn.* — T. C. Dans les champs, lieux secs et incultes, bois et sur les bruyères. Juillet et Août.

XXII. — **SCOPARIA**. Haw (**Eudorea**. Curt. Dup.)

37. — **Ambigualis**, *Tr.*, *Gn.* **Dubitalis**, *Stph.* **Incertalis**, *Gn.* — T. C. Un peu partout, au bas des haies, le long des routes; vers le milieu de l'Été. Ch. sous les mousses, de même que celles des espèces suivantes.

38. — **Incertalis**. *Dup.* — **Pyrenæalis**. *Dup.* — **Pyrenaicalis**. *Gn.* — M. C. Dans les bois de chênes, les sapinières routes d'Arnage et de Laigné. Chemin de la Mue, à Coulaines, aux Oiselières, etc. Juin et Août.

39. — **Dubitalis**. *Hb.*, *Dup.* **Pyralalis**. *Gn.* — A. C. Dans les haies, sur les chênes. Mai à Juillet.

40. — **Truncicolella**. *St.* — **Mercuralis**. *Gn.* — **Ambigualis**. *Dup.* — T. C. Dans quelques jardins en ville; dans les sapinières. Battre le trone des sapins sur lesquels cette espèce se pose en abondance. — Il est à remarquer que dans les sapinières les individus sont de teinte beaucoup plus foncée

que ceux des champs et des jardins. Leur teinte se confond avec celle de l'écorce des sapins et de la terre de bruyère. Depuis Mai jusqu'en Août.

41. — **Cratægella**. *Hb.*, **Cratægalis**. *Dup.*. *Gn.* — M. C. Dans les bois et les haies. Juillet et Août. Ch. en Mars et Avril, sous les mousses dans des tubes de soie.

CHILONIDÆ. *Hdgr.*

XXIII. — SCHŒNOBIUS. Dup.

42. — **Mucronellus**. *SV.*, *Tr.*, *HS.*, *Dup.* — A. R. Dans les prés. Juin et Juillet. Ch. dans les tiges des Carex, en Mai.

CRAMBIDÆ. *Lat.*

XXIV. — CRAMBUS. Fab.

43. — **Pascuellus**. *L. Hb.*, *Dup.* — T. C. Dans tous les prés et lieux herbus, de Mai à Juillet. Ch. dans les mousses et dans les racines des graminées, dit-on.

44. — **Pratellus**. *L.*, *Dup.* **Pratorum**. *F.* **Angustellus** *Stph.* — T. C. Avec l'espèce précédente, du milieu de Mai jusqu'en Juillet.

45. — **Dumetellus**. *Hb. Dup.*, *Tr. HS.* — M. C. Dans quelques prairies.

46. — **Hortuellus**. *Hb.*, *Dup. Tr. HS.* — Peu C. Dans quelques lieux secs garnis d'herbes. Juin et Juillet. Capturé le 16 juillet. Chemin derrière les Jésuites. Ch. en Mars et Avril, dans la mousse des pierres.

47. — **Craterellus**, *Scop.* — **Rorellus**. *L.*, *Dup.*, *Tr. HS.* — Pas plus C. Dans les mêmes endroits et dans les bois.

48. — **Chrysonuchellus**. *Sc.*, *Tr.*. *HS.*, *Dup.* — **Campella**. *Hb.* — Aussi peu C. Dans les prés, les bois, les lieux arides, etc. A partir de Mai jusqu'en Juillet.

49. — **Falsellus**. *SV. Hb.*, *Tr.*, *Dup.* — **Abruptella**, *Thub.* — P. C. Se rencontre par ci par là, sur les murs des vieux bâtiments et les troncs d'arbres garnis de mousse. De

Juillet à Septembre. Pris les 20 et 27 août. Ch. dans la mousse des pierres et des lieux rocheux, au Printemps.

50. — **Pinellus**, *L.* **Pinetella**, *L.*, *Dup.* — **Conchilla**. *Hb.* — Dans les sapinières et les endroits secs garnis d'herbes. Fin Juin jusqu'en Août.

51. — **Culmellus**. *L.*, *Tr.*, *Dup.* **Strigella**. *F.* **Straminella**. *Hb.* — Trop C. Pullule partout, dans les prés, les champs, le long des chemins, partout où il y a de l'herbe ; et cependant la chenille est inconnue. Depuis Juin jusqu'en Août.

52. — **Delicatellus**, *Zell.* — A. R. Ressemble au précédent, quoique plus grand. Capturé route de Changé. 30 juillet.

53. — **Inquinatellus**, *SV.*, *Hb.*, *Dup.* **Luteellus**. *Stph.*— T. C. Dans les prés et lieux secs ou incultes ; de Juillet à Septembre. Ch. dans la *Barbula muralis* en Juin et Juillet.

54. — **Geniculeus**. *Haw.* **Angulatellus**. *Dup.* **Suspectellus**. *Zell.* — A. C. Prairies, jardins, etc. en Automne. Ch.?

55. — **Tristellus**. *SV.* **Culmella**. *Hb.* **Aquilellus**. *Tr.* *Dup.* — M. C. Lieux herbus, Gazonfier, 7 août. Ch.?

56. — **Selacellus**. *Hb.*, *Tr.*, *Dup.*, *Stph.* — Encore M. C. Dans les clairières des bois, la Forêterie. 16 août. Ch.?

57. — **Luteellus**. *SV.*, *Dup.*, *Tr.*, **Exoletella**. *Hb.* **Ochrella** *Hb.* — A. R. — Dans les endroits et prés ombragés et humides ; bords des chemins. Juin à Septembre. A la Pointe, par le pont de l'Abattoir, près le Champ de manœuvres. 22 août.

58. — **Perlellus**. *Scop.*, *Hb.*, *Tr.* *Dup.* **Argentella**. *F.* — Pas C. Dans les prés, le long des chemins herbus. Depuis Juin jusqu'en Août, un peu de tous les côtés.

PHYCIDEÆ. *Str.*

XXV. — NEPHOPTERYX. Hb.

59. — **Spissicella**. *F.*, **Legatella**. *Stph.* **Roborella**. *SV.*, *Dup.* *HS.* — Pas C. Dans les bois et lieux plantés de chênes en Juillet et Août. Se trouve quelquefois sur les murs dans les

hangars et dans les appartements. Ch. en Mai sur le chêne, dans les feuilles roulées et rapprochées par touffes.

60. — **Rhenella**. *Zk. Tr., Dup., HS.* **Palumbella**. *Hb.* — Le pap. est assez difficile à trouver et je ne l'ai jamais obtenu que par chenilles. Celles-ci courent le bas des murs tout le long de l'Avenue de Paris, en Automne et dès le commencement de Septembre. Elles viennent très probablement des peupliers. MM. Berce et Foucault la placent sur les saules et les peupliers; mais MM. Maurice Sand et Jourdheuille l'indiquent comme se trouvant sur la bruyère. Je ne l'ai jamais rencontrée en fauchant sur cette dernière.

D'après M. de Tischer, que cite M. Berce, la Chenille est d'un vert blanchâtre, avec des lignes longitudinales et ondulées plus claires et des points verruqueux noirs. Celles que j'ai trouvées ici de l'espèce ont en effet des points trapézoïdaux et latéraux noirs et verruqueux, mais ils sont très petits et ne se voient guère qu'avec une forte loupe. Ces points sont ciliés de gris. Quant à la couleur verte elle n'a d'apparence fort peu blanchâtre qu'en dessous de la chenille. Le dessus est généralement assez fortement teinté de rougeâtre et les fines ligues longitudinales, souvent fort peu apparentes à l'œil nu, de vert plus clair, sont interrompues tout du long par cette teinte qui les couvre un peu irrégulièrement et qui les fait paraître ondulées. Chez les chenilles plus jeunes cette teinte rougeâtre est très faible et souvent nulle. Cette petite chenille, qui a 22 mm. de long, sur 3 mm. de large, paraît, en somme et à première vue, comme une petite chenille verte plus ou moins rembrunie supérieurement par la teinte rougeâtre. Elle frétille fortement quand on la touche en la tenant sur la pomme de la main, et file très bien son cocon quand on l'enferme dans un petit cornet de papier.

61. — **Argyrella**, *SV. Hb., Tr., HS., Dup.* — Peu C. Dans les prés secs et les clairières herbues de quelques sapinières, notamment au-dessus de Bel-Air, route de Tours par le

chemin de Vert-Galant. Trouvé aussi sur les buttes, Avenue de Paris, vers le milieu de l'Été.

XXVI. — **PEMPELIA**. Hb.

(**Phycis**, **Auct. Ilithya**. Dup.)

62. — **Semirubella**. *Scop.* **Carnella**. *L. Dup.* — A. C. Dans beaucoup de prés et champs. Juin à Septembre. Ch. sur les racines des graminées. Mai.

1. — Var. A. **Sanguinella**. *Hb.*, *Dup.* **Contubernella**. *Hb.* — Avec le type et presque aussi C.

63. — **Palumbella**. *SV.*, *HS.*, *Dup.* — **Contubernella**. *Hb.* — M. C. Dans les allées herbues des bois et sur les bruyères. Avril et Juillet. Forêt de Chapeau, sapinière de Bel-Air, route de Tours; Hunaudières.

XXVII. – **EUCARPHIA**. Hb. (**Ilithya**. Dup.)

64. – **Ripportella**. *Zell.*, *Hb.*, *HS.* **Prodromella**. *Dup.* — T. R. Un seul exemplaire en collection et dont je ne saurais me rappeler l'endroit où je l'ai pris.

XXVIII. — **ACROBASIS**. Zell. (**Phycis**. *Dup.*)

65. — **Consociella**. *Hb.*, *Tr.*, *HS.* — **Tumidella**, *Dup.* — Peu C. Dans les bois, les haies, les sapinières. Juin et Juillet. Ch. sur le chêne, au Printemps.

66. — **Tumidella**. *Zell. Tr.*, *Dup.* — **Verucella**. *Hb.* — Pas plus C. Se trouve avec le précédent. Forêt de Chapeau. 25 Juin, 9 Juillet.

XXIX. — **ANCYLOSIS**. *Zell.* — **Phycis**. *Dup.*

67. — **Cinnamomella**. *Dup. Z.*, *HS. Mill.-Ico.* — **Dilutella**, *Tr.* — R. Dans les lieux secs, en Avril Ch. en Automne. Se nourrit la nuit et se cache le jour dans le sable, sous un long fourreau.

XXX. — **HOMŒOSOMA**. Curt. (**Lothria**. Gn.)

68. — **Nebulella**. *SV.*, *Hb.*, *Z.*, *HS.* — **Muscerdalis**. *Hb.*

— T. C. Dans les maisons, au repos sur les plafonds. Au Printemps et en Juin et Juillet. On le trouve aussi à la campagne dans les lieux arides, les prés. A l'Épau, 16 juillet. Chenille dans les têtes des chardons. Août et Septembre.

69. — **Nimbella**. *Zell.*, *HS.*, *Dup.* — **Nebulella**. *Dup.* — Plus R. Dans les lieux secs, les bruyères, les terrains incultes. De Juin à Septembre. Champ de courses des Hunaudières, 6 Juillet. Ch. dans les fleurs des chardons et d'autres plantes.

70. — **Sinuella**. *F.; Zell.; HS.* **Gemina**. *Haw.* — **Elongella** *Hb.; Dup. Tr.* — **Flavella**. *Dup.* — Pas C. Dans les endroits secs, sur les coteaux, dans les terrains herbus. Mai et Août. Ch. dans les tiges des *Chenopodium*, en Septembre.

GALLERIÆ

XXXI. — APHOMIA. Hb.

71. — **Sociella**. *L.; F.; Cl. Z.* ♂. — **Colonella**. *L.* ♀; *SV. Dup.; HS.* **Colonum**. *F.;* **Socia**. *F.;* **Colonatus**. *Hw.;* **Tribunella**. *SV.; Hb.* — A. C. Dans les maisons, de Mai à Juillet. Ch. dans les nids de guêpes, bourdons, etc.; dans le liège, les vieux livres, etc., en Automne.

G. TORTRICINA

XXXII. — TERAS. Tr.

72. — **Variegana**. *SV.* — A. C. Dans les jardins; sur les haies de prunellier et d'aubépine. Juin, Juillet et Septembre. Ch. sur le rosier, l'églantier, la ronce, l'aubépine, le prunellier, l'abricotier. Mai, Juin, Septembre.

2. Ab. **Asperana**. *F.* — Beaucoup M. C., et avec le type.

73. — **Boscana**. *F.* — A. R. Dans les prés, chemins herbus, les haies. Chemins de St-Pavace, 15 Juillet, 3 Août. Ch. sur l'orme, Mai et Septembre.

74. — **Parisiana**. *Gn.* — R. Dans les mêmes lieux : à l'arrière-saison et au milieu de l'Été. Ch. sur l'orme. Juillet et Septembre.

75. — **Literana**. *L.* — T. R. Capturé un seul exemplaire à l'entrée du petit chemin à côté des Oiselières, route de Prémartine; sur les broussailles, le 15 août. Ch. sur le chêne en Mai.

76. — **Niveana**. *F.* — **Treveriana**. *Hb.; Dup.* — T. R. Sur le tronc des bouleaux. D'Octobre à fin Mars. Ch. dans les feuilles pliées.

77. — **Comparana**. *Hb.* — A. R. Pap. en Mars. Ch. en Septembre, sur l'osier et le saule, d'après Maurice Sand. Un exemplaire a été pris par moi sur le chêne. La Ch. a tourné dans la feuille pliée et le pap. est sorti le 30 juin.

78. — **Holmiana**. *L.* — A. C. Dans les haies, le long des chemins. Route de St-Pavace, 20 juin. Aux Oiselières, 29 juillet. Ch. sur les rosiers, l'aubépine, entre les feuilles rapprochées, en Mai.

79. — **Contaminana**. *Hb.* — M. C. Dans les haies d'aubépine et de prunellier, en Septembre et Octobre. Ch. sur les mêmes arbustes, et sur le poirier sauvage en Juin.

XXXIII. — TORTRIX. Tr.

80. — **Podana**. *Sc.* **Ameriana**. *Tr.* — A. C. Dans les haies et les bois de chêne. Juillet. Septembre. Ch. sur le chêne, Mai.

81. — **Xylosteana**. *L.* — M. C. Dans les bois et les plantations de chênes. Juin et Juillet. Pris à Bel-Air, route de Tours; chemin de St-Pavace; forêt de Chapeau; bois de l'Angevinière. Ch. en Mai, sur le chêne et le chèvrefeuille. J'ai même trouvé un exemplaire sur le *Bromus*, sur lequel elle s'est métamorphosée.

82. — **Rosana**. *L.* — **Lævigana**. *SV.* — **Oxyacanthana**. *Dup.* — C. Dans les haies, mi-Juin à mi-Juillet. Ch. sur l'aubépine, les arbres fruitiers et le millepertuis. Mai.

83. — **Corylana**. *F.* — A. C. Dans les jardins en ville. Mi-Août et Septembre. Aux Oiselières, 11 juin. Ch. sur

beaucoup d'arbres et d'arbustes. Mai et sans doute aussi en Juillet.

84. — **Ribeana** *Hb.* — M. C. Dans les haies d'aubépine; dans les jardins. Mai et Juin. Ch. sur l'aubépine, le groseillier, l'orme, le bouleau ; en Mai.

85. — **Cerasana.** *Hb.* — M. C. Dans les jardins, les vergers, les bois. Forêt de Chapeau. Juin. Ch. sur le chêne, en Mai.

86. — **Heparana.** *SV.* — C. Dans les haies des jardins, chemins boisés. Août. Ch. sur les arbres fruitiers, le frêne, le hêtre en Mai.

87. — **Lecheana.** *L.* — A. R. Fin Mai. Forêt de Chapeau, 10 Juin. Ch. en Avril sur les arbres fruitiers. Trouvé aussi sur le chêne.

88. — **Unifasciana.** *Dup.* — A. R. Dans les haies, Juin. A l'Épau, 16 Juillet. Ch. sur l'orme, en Mai (d'après C. Jourdheuille).

89.— **Ochreana.** *Hb.*— A. R. Dans les lieux boisés, en juin.

90. — **Conwayana.** *F.* — T. R. — Je n'ai jamais trouvé cette espèce que dans un seul endroit : chemin de Prémartine, un peu en avant des Oiselières, à gauche du chemin, en face et quelque peu en deçà et au delà d'une ferme à droite; du 4 Juin à la mi-Juillet. Elle était là en assez grand nombre dans les broussailles au bas de la haie. Ch. en Octobre, sur le troène et l'épine-vinette ou *Berberis*.

91. — **Bergmanniana.** *L.* — T. C. Dans les jardins sur les rosiers et dans les haies garnies d'églantiers. Mai jusqu'en Juillet. Ch. sur les arbustes cités où elle se métamorphose dans la feuille pliée. Avril et Mai.

92. — **Reticulana.** *Hb.* — R. En Juin et Juillet. A l'Épau et autres endroits herbus. Ch. sur le chèvrefeuille.

93. — **Luflingiana.** *L.* A. C. En Juin. Dans les lieux herbus; les haies de troène.

94. — **Viridana,** *L.* — T. C. En Juin. Presque partout où il y a des chênes. La ch. se nourrit de la feuille qu'elle plie et dans laquelle elle se métamorphose.

95. — **Pronubana**. *Hb.* — M. C. Avril, Mai et Septembre. Ch. polyphage. Sur le thym, l'asphodèle, le lentisque, les euphorbes, etc., d'Octobre à Mars.

96. — **Forsterana**. *F.* — **Adjunctana**. *Tr.* — **Laviceana**. *Dup.* — A. R. En Juin, dans certains prés et au bord des chemins garnis d'herbes.

97. — **Angustiorana**. *Haw.* A. R. Avril et Juillet. Ch. sur le Laurier commun.

98. — **Favillaceana**. *Hb.* — R. En Juin? Septembre et Octobre. Ch. sur le saule en Septembre.

XXXIV. — **SCIAPHILA**. Tr.

99. — **Wahlbomiana**. *L.* — A. C. Dans les prairies, lieux herbus et sapinières. Route de Tours, à Bel-Air, dans les sapinières par le chemin du Vert-Galant; à Coulaines; aux Oiselières, etc., de Mai jusqu'en Juillet. Ch. en Avril et Juin dans les herbes.

3. Var. **Virgaureana**. Tr. En Juin.

100. — **Nubilana**. *Hb.* — A. C. Chemin de Coulaines à St-Pavace. Chemin des Oiselières etc. Mai et Juin. Ch. en Avril sur les *Aster*.

XXXV. — **OLINDIA**. Gn.

101. — **Hybridana**. *Hb.* — A. C. Dans les haies et les buissons. Mai et Juin.

XXXVI. — **COCHYLIS**. Tr.

102. — **Hamana**. *L.* — A. C. De Mai à Juillet. Dans les endroits herbus, les prairies sèches. Buttes de l'Avenue de Paris. Ch. en Septembre et Octobre dans les fleurs de la Cardère, des *Cirsium*, de la Bugrane. 4. Var. avec le type.

103. — **Zoegana** *L.* — A. C. Même habitat, en Juin et Juillet : Ch. en Avril et Mai dans la racine de la *Centaurea jacea* et de la Scabieuse.

104. — **Zebrana**. *Hb.* — P. C. Dans les prés arides; forêt de Chapeau et buttes de l'Avenue de Paris, en Mai. Ch.?

105. — **Cruentana**. *Froël.* — **Angustana**. *Dup.* — A. R. Sur les bruyères, vers le milieu d'Août. Bois de Chapeau et de Chêne-de-Cœur, et dans les sapinières de Pontlieue.

106. — **Ambiguella**. *Hb.* — **Roserana**. *Froël.* — R. Pris un exemplaire dans un jardin. 7 Mai. Ch. en Juin et Août, sur la vigne, dans les fleurs, les grains de raisin et les feuilles.

107. — **Dipoltella**. *Hb.* — M. R. Dans les prés secs, vers le milieu de Mai. Ch. en Janvier, dans les ombelles sèches de l'*Achillea millefolium*.

108. — **Zephirana**. *Tr.*

5. Var. **Dubrisana**. *Curt.* — Peu C. Dans les prés arides, aux mêmes endroits et en même temps que Zebrana.

109. — **Hartmanniana**. *Cl.* **Beaumaniana**. *SV.* — A. R. 13 Mai, autour des vignes de Gazonfier, buttes de l'avenue de Paris ; 9 juillet, dans les allées des bois de Chêne-de-Cœur.

110. — **Alleella**. *Schlutz.* **Tesserana**. *SV.* — A. R. Dans les mêmes endroits, en Mai et Juillet.

111. — **Dubitana**. *Hb.* — R. A l'Épau, 12 Août. Aux Oiselières, 29 Juillet.

XXXVII. — PHTHEOCHROA. Stph.

112. — **Rugosana**. *Hb.* — R. A Malpalu, derrière le collège de Ste-Croix.

XXXVIII. — RETINIA. Gn.

113. — **Duplana**. *Hb.* — A. C. Dans les sapinières, forêt de Chapeau, 12 Mars.

114. — **Buoliana**. *SV.* — T. C. Dans les sapinières, en Juin. Ch. dans les pousses des pins, à l'extrémité qu'elle courbe fortement. La courbure de ces pousses est l'indice certain de sa présence à l'intérieur. Avril et Mai, route de Tours, chemin du Vert-Galant; nouvelle route d'Arnage, passé la Renardière.

XXXIX. — PENTHINA. Tr.

115. — **Profundana**. *SV*. — A. C. Dans les haies et les buissons. Route de Laval ; forêt de Chapeau ou bois d'Aillandes. A la Pointe, près le Champ-de-Mars, en Août. Ch. sur le chêne, en Mai.

116. — **Salicella**. *L*. — **Salicana**. *HS*. — A. C. De côté et d'autre, où poussent le saule et le peuplier. Juin et Juillet. Ch. en Mai, dans les feuilles roulées, surtout des jeunes pousses de peuplier, dans les haies.

117. — **Variegana**. *Hb*. — T. C. Partout dans les haies et lieux boisés, le long des routes. Mai, Juin et Août. Ch. en Avril et Mai, sur divers arbres fruitiers et sur les rosiers.

118. — **Oblongana**. *Hw*. — M. C. Dans les haies, le long des chemins, de Mars à Mai. Aux Oiselières, 9 Juillet. Ch. en Juin et Septembre, dans les têtes de la Cardère, *Dipsacus sylvestris*.

119. — **Sellana**. *Hb*. — A. C. Avril et Mai ; aux mêmes lieux. Ch. en Juillet et Octobre, dans les têtes du chardon à foulon.

120. — **Urticana**. *Hb*. — T. C. Un peu partout, dans les haies et les buissons, en Juin. Ch. en Avril et Mai, sur les ronces, l'ormeau et sur les plantes basses.

121. — **Cespitana**. *Hb*. — A. C. A la même époque et avec la précédente. Ch. ?

XL. — APHELIA. Steph.

122. — **Lanceolana**. *Hb*. — A. C. Mai, Juillet et Août. Dans les prés humides. Ch. en Mai et Août, sur le *Juncus conglomeratus*, d'après Maurice Sand.

XLI. — GRAPHOLITHA. Tr.

123. — **Hohenwartiana**. *SV*. — A. C. Dans les prés et les bois herbus. La Forêterie, 26 Août. Tertre-Rouge, 18 Mai. Ch. en Juillet, dans les têtes de *Cirsium lanceolatum*, d'après Maurice Sand.

124. — **Cæcimaculana.** *Hb.* — A. C. De Juin à Août. Dans les mêmes lieux. A l'Épau. 2 Août. Ch. dans la *Centauræa jacea.* Mai.

125. — **Penkleriana,** *Fr.* **Mitterbachierana.** *Dup.* — T. C. Pullule certaines années dans les haies, le long des chemins, de tous côtés, de fin Mai à mi-Juin. Ch. dans les chatons du noisetier et les bourgeons de l'aune, en Avril.

126. — **Solandriana.** *L.* — A. R. En Juin et Juillet. Dans les forêts et les lieux boisés. Ch. en Mai sur le chêne.

127. — **Immundana.** *Fr.* — A. C. De Juillet à Septembre. Dans les allées des bois et les chemins boisés. Autour du champ de Courses, 6 Juillet. Ch. en Mai et Octobre sur le bouleau et l'aune.

128. — **Cynosbana.** *F.* — P. C. Juin et Juillet, dans les jardins et les haies le long des chemins. Ch. sur les rosiers. Mai et Septembre.

129. — **Pelugiana.** *Hw.* — **Scutulana.** *Tr.* — C. Dans les lieux secs et incultes ou garnis de chardons. Chemin du Vert-Galant, au-dessus de Bel-Air, route de Tours. 1er Juillet. Forêts de Chapeau et de Chêne-de-Cœur. 9 Juillet. Ch. en Septembre, dans les tiges des chardons.

130. — **Citrana.** *Hb.* — R. En Juin et Juillet, dans les prés secs, le long des sentiers garnis de plantes basses. Ch. en Septembre dans les racines de la mille-feuille et de l'armoise.

131. — **Aspidicana.** *Hb.* — A. C. Trouvé le 11 avril dans les terrains incultes; autour du calvaire, chemin de La Guierche, en avant de Chêne-de-Cœur. 12 Août; à l'Épau. Ch. en Octobre dans les fleurs de *Solidago virgaurea.*

132. — **Hypericana.** *Hb.* — A. C. Juillet et Août. Dans les endroits garnis d'arbustes et plantes basses. Ancien chemin de Ballon, 1er Juin. Ch. en Mai dans les fleurs et les graines réunies du millepertuis.

133. — **Nobritana.** *Tr.* — A. C. Pré derrière Douce-Amie, 13 Mai. Tertre-Rouge, 14. Route de Changé 6 Août. Ch. dans les siliques des genêts, en Juillet.

134. — **Micaceana**. *Tr.* — A. C. Dans les broussailles, les buissons. Juin et Juillet. A l'Épau; près du Moulin-l'Évêque. Ch. en Sept. et Oct. Dans les graines de l'*Ulex europæus*.

135. — **Succedana**. *SV.* — M. C. En Mai, aux mêmes endroits. Ch. en Août, dans les pousses du *Cytisus nigrans* et de l'ajonc.

136. — **Strombilana**. *Hb.* — **Strobilella**. *L.* — P. C. — En Mai. La Ch., selon Maurice Sand, vit en Oct. dans les cônes du *Pinus abies*. Passe l'hiver et se chrysalide en Avril.

137. — **Wœberiana**. *SV.* — P. C. De Juin à fin Août. Dans les jardins. Ch. sous l'écorce du prunier et du cerisier où elle se chrysalide.

138. — **Compositella**. *F.* **Gundiana**. *Hb.* — C. d'Avril à Juillet dans les prés, le long des champs de luzerne. Ch. sur le noisetier et le coudrier, d'après Maurice Sand, et sans doute sur d'autres végétaux, car le p. se trouve dans Banjan, sur les buttes de l'avenue de Paris et dans maints endroits où ces arbustes ne se trouvent pas.

XLII. — CARPOCAPSA. Tr.

139. — **Pomonella**. *L.* — T. C. De la mi-Juin à la mi-Juillet et même au delà. Se trouve le plus souvent dans les maisons, vu sa provenance. Dans les jardins. Ch. dans les pommes, poires, prunes, de Juillet à Octobre. Hiverne entre les écorces des arbres fruitiers.

140. — **Splendana**. *Hb.* — R. Juin et Juillet, dans les bois de chênes. Ch. fin Septembre, dans les glands tombés. Se chrysalide en terre sous la mousse.

XLIII. — PHTHOROBLASTIS. Led.

141. — **Rhodiella**. *Cl.* — R. En Mai et Juin. Dans les prés, le long des haies. Ch. en Juillet et Septembre dans les bois de l'aubépine.

XLIV. — THETOCERA. Ld.

142. — **Ocellana**. *SV.* — A. C. De Mai à Juillet, un peu de tous les côtés, dans les haies. Chemins de Ballon, de Sargé; sur les buttes, route de Paris; à l'Epau. Ch. en Mai, dans les feuilles roulées de l'aune.

XLV. — STEGANOPTYCHA. HS.

143. - **Incarnana**. *HW.* — A. C. Juin jusqu'en Juillet aux mêmes lieux. Ch. en Mai sur le peuplier.

144. — **Corticana**. *Hb.* — M. C. Mai et Juin. Tertre-Rouge le long de la route, 14 Mai.

145. — **Nanana**. *Tr.* — A. C. Dans les haies; sur les arbustes des parcs et des jardins, en Mai. Ch. en Avril parmi les aiguilles de l'*Abies excelsa* ou *Epiceas*.

146. — **Ericetana**. *HS.* — P. C. Dans les sapinières, sur les bruyères; dans les endroits arides. Tertre-Rouge, 18 Mai; 15 Juillet, chemin de St-Pavace.

XLVI. — PHOXOPTERIX. Tr.

147. — **Mitterbacheriana**. *SV.* — P. C. De Mai à Juillet. Dans les bois et les endroits plantés de chênes. Tertre-Rouge 14 Mai. Ch. dans les feuilles de chêne liées ensemble, d'après Jourdhueil; dans les chatons des noisetiers, d'après Maurice Sand. En Mars. Chrysalide en terre.

148. — **Obtusana**. *Hw.* — M. C. En Juin et Juillet, dans les bois sur la bruyère.

149. — **Unguicella**. *L.* — A. R. Forêt près de Chapeau, 9 Juillet. Ch. sur la bruyère en Avril et Mai.

XLVII. — DICHRORAMPHA. Gn.

150. — **Séquana**. *Hb.* — A. C. Dans les haies. Chemin de la Mue, conduisant du chemin de St-Pavace à la Gironde, à Coulaines, 28 août.

151. — **Petiverella**. *L.* — **Petiverana**. *Hw.* — A. C. Même

chemin. 2 Juillet. Dans les prés et les broussailles. Ch. en Septembre et Octobre sur les millefeuilles.

152. — **Plumbana**. *SC.* — R. Dans les prairies ; le long des haies, en Avril. Ch. dans les gousses de l'ajonc, l'*Ulex europæus*, de Juillet à Février.

(*A suivre*)

Additions aux listes précédentes.

MACROLEPIDOPTERA. RHOPALOCERA. LYCÆNIDÆ.

X. — **Lycæna**. *F.* (*Bulletin* de la Société, vol. XXX, p. 93.) — 393. — **Cyllarus**. *Rott.* — 33 mm. Ressemble beaucoup à *Semiargus;* bordure noire des ailes supérieures plus large. Dessous plus clair à 5 points ocellés sur les supérieures, allant en grossissant du bord antérieur au bord postérieur. Inférieures très largement couvertes de vert jaunâtre à la base.

Capturé quelques exemplaires en Juin, sur la butte de l'Avenue de Paris : en haut d'un petit pré au-dessus de la grande carrière. L'apparition de cette espèce en cet endroit, où je chasse fréquemment et depuis nombre d'années, est toute récente. Ces brusques apparitions d'espèces nouvelles dans un endroit donné se remarquent assez souvent. Elles font voir que l'habitat des espèces est encore moins fixe pour la faune que pour la flore dans une localité.

♀ D'un brun noir avec le disque plus ou moins largement saupoudré de bleu violet. Mai, Juin, Juillet. Ch. Juin et Juillet sur *Medicago trifolium*, *Onobrychis*.

HETEROCERA. — THYRIDIDÆ. *HS.*

(après **Sesiidæ**, page 480. id.)

CLXL. — **THYRIS**. III.

394. — **Fenestrella**. *Scop.* — T. R. Capturé un exem-

plaire volant sur la ronce, chemin de Saint-Pavace. En Juillet. Ch. en Juin, sur la clématite, dans une feuille roulée.

NYCTEOLIDÆ : XXXV. **Halias**; Tr. — (id. p. 481).

395. — **Clorana**. *L. Dup.* — A. C. Par endroits, Mai et Juin. Ch. sur le saule, en Juillet. — Il y a trois à quatre ans cette ch. se trouvait en nombre prodigieux dans une oseraie le long d'un petit chemin à droite du nouveau chemin d'Arnage et en face du vieux chemin conduisant à la Lune de Pontlieue. Je n'exagère pas en disant que le sommet de chaque tige d'osier de cette vaste oseraie, la plus vaste, je crois, qui existe dans notre localité, nourrissait sa chenille : une seule, à l'intérieur des dernières feuilles de la tige, rapprochées et comme soudées, puis entourées d'un fil très fort comme pour s'opposer aux efforts d'écartement produits par la croissance de l'arbuste. Elle vit à l'intérieur de ce bâton de feuilles collées et ressemble plutôt à une larve qu'à une chenille proprement dite.

Mais, le point remarquable, c'est la manière mystérieuse avec laquelle, l'année en question, cette chenille s'était propagée sur chaque tige (1) et sur toute l'étendue de l'oseraie, où l'année précédente on n'en aurait peut-être pas trouvé une seule. L'année suivante elle avait presque disparu. L'oseraie est actuellement en grande partie défrichée.

Lithosidæ : CLXLI. **Setina**. *Schrk.* (après *Calligenia*, id. page 481).

396. — **Irrorella**. *L.* — T. R. Trouvé un exemplaire dans un jardin de la place Saint-Vincent. Juillet. Ch. en Mai, sur les lichens des arbres et des pierres.

Bombycidæ : LIV. **Lasiocampa**. *L. Bd.* — (id. p. 487).

397. — **Pruni**. *L. God.* — R. Je n'ai jamais trouvé cette espèce au Mans, mais j'ai reçu un cocon éclos chez moi et

(1) Ce n'est pas l'osier ordinaire qu'on voit le plus souvent aux bords des champs.

pris à Joué-l'Abbé, fin Juin. Ch. sur le prunier, le prunellier, l'orme, le bouleau, le pommier et le chêne. Mai et Juin.

398. — **Betulifolia**. *Och. God.* — Peu C. Un seul exemplaire obtenu d'une Ch. trouvée Avenue de Paris, non loin des Carmélites, en Septembre. Pap. en Avril et en Mai.

Notodontidæ. — CLXLII. **Stauropus**, *Germar.* (genre venant après le genre *Harpyia*. Bull. vol. XXX. p. 487-488).

399. — **Fagi**. *L. God.* — T. R. Je n'ai jamais découvert le pap. de cette espèce, unique du genre; mais j'ai recueilli deux exemplaires de sa bizarre Ch., en battant les souches de chêne sur le parapluie, le long du chemin qui devant les Oiselières, route de Prémartine, descend et va gagner l'autre chemin d'Yvré-l'Évêque. Je n'ai pu parvenir à les faire métamorphoser. Pap. Mai et Juin. Ch. en Août et Sept.

CLXLIII. — **Gluphisia**. *B.* (g, se plaçant après le g. **Ptérostoma**. — Bull. vol. XXX p. 489.)

400. — **Crenata**. *Esp.* — R. Un exemplaire obtenu *ex larva*. Pap. Mai et Août. Ch. trouvée avenue de Paris. Août à Septembre.

C. Noctuæ. — Xylinidæ. *Gn.*

CIV. — CUCULLIA. *Och.* (Bull. vol. XXX, p. 500).

401. — **Scrophulariæ**. *SV.* — Beaucoup moins C. que *Verbasci*. Exemplaires obtenus de chenilles trouvées sur la scrophulaire. Chemin devant le bordage de la Pointe, vieux chemin de Sargé conduisant dans Banjan; en Juillet. Pap : Sortis la deuxième année, 12 Avril.

402. — **Lactucæ**. *SV.*, *Dup. Gn.* — T. R. Trouvée la Ch. en Juillet 1889, dans un jardin le long du chemin qui prend à Coulaines, au-dessus de l'église. Elle a tourné en chrysalide, mais le pap. n'a pas sorti.

PLUSIDÆ. — CXIII. **Plusia**. *Tr.* (Bull. vol. XXX, p. 502).

403. — **Bractea**. *SV.* — T. R. Pris un exemplaire dans un jardin de la rue Germain-Pilon.

D. GEOMETRIDÆ. — FIDONIDÆ.

CLXI. — **FIDONIA**. Tr. (Bull. vol. XXXI, p. 468).

404. — **Piniaria**. *L. Dup. Gn.* — A. C. Dans les sapinières et plantations de pins, en Avril et Mai. Ch. sur les pins et les sapins, de Août à Octobre. On la trouve tous les ans sur les jeunes pins ou sapins qui longent la piste du champ de courses des Hunaudières au-dessus des tribunes, près la ferme.

CLXIII. — **ASPILATES**. Tr. (Bull. vol. XXXI, p. 468).

405. — **Formosaria**. *Eversin. Gn.* — **Gloriosana**. *Bdv.* — R. Au Printemps. Capturé dans un champ inculte, au-dessus de la Forêterie, route de Laval, à droite. Ch?

LARENTIDÆ. — CLXXVIII. **Anticlea**, *St.* (Bull. vol. XXXI p. 473).

406. — **Nigrofasciaria**. *Göze;* **Derivata**. *Bkh. Dup. Gn.* — T. R. En Mars et Avril. Ch. en Juin et Juillet, sur les rosiers sauvages et les chèvrefeuilles. Pris un exemplaire en Juillet 1890 sur un rosier de mon jardin, place Saint-Vincent, 3.

NOTE

SUR UN CAS D'INCENDIE SPONTANÉ

Par M. BELOT, membre titulaire

On connaît un certain nombre de circonstances dans lesquelles peuvent se produire des incendies spontanés, c'est-à-dire sans cause apparente : il suffit de citer l'explosion de poussières inflammables mélangées à l'air et la combustion des balles de coton provoquée par leur fermentation ou par le contact de corps gras.

Le cas d'incendie spontané constaté à la Manufacture des Tabacs, le 16 septembre 1891, présente cette circonstance intéressante qu'il a pu être reproduit complètement par l'expérience.

Voici le fait : en pénétrant à 9 heures du soir dans l'atelier de menuiserie, la ronde le trouva rempli d'une épaisse fumée présentant une odeur d'huile caractéristique. Le chef de ronde n'eut pas de peine à trouver que cette fumée se dégageait d'un panier de sciure dont une partie de la surface était incandescente. Le panier porté dans la cour y fut laissé pour permettre de constater l'heure à laquelle il s'enflammerait.

La sciure prit feu vers 11 heures du soir et fut alors éteinte.

La première ronde qui avait passé à 6 heures 1/2 du soir dans l'atelier de menuiserie n'avait d'ailleurs rien constaté d'anormal, et si la combustion spontanée avait été un peu plus rapide, il est certain qu'un incendie se serait déclaré dans ce bâtiment où les planches et les caisses lui auraient fourni un facile aliment.

Dans la matinée, vers 10 heures du matin, un ouvrier qui faisait cuire de l'huile de lin, en avait laissé répandre une partie sur le dallage en ciment, et il s'était servi de sciure pour l'éponger.

Cette sciure imbibée d'huile avait ensuite été jetée avec les autres dans un panier.

Si telle était la cause de l'inflammation constatée, il fallait admettre que le feu avait couvé depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir (2e ronde), soit pendant onze heures, sans présenter toutefois d'indice apparent au bout de huit heures (1re ronde). Pour élucider ces diverses questions, les expériences suivantes furent faites le 17 septembre.

Deux lots de sciure furent préparés en leur faisant absorber à chacun 1/2 litre d'huile de lin cuite. Pour le premier lot, l'huile de lin subit une seconde cuisson et fut mélangée à la sciure, à la température de 50° environ, afin de reproduire autant que possible les circonstances qui avaient provoqué l'inflammation spontanée. Pour le second lot, l'huile de lin cuite fut mélangée à la sciure sans seconde cuisson, à la température de 15° environ. Chacun des lots fut placé au centre d'un panier de sciure.

A la surface du premier panier, des taches incandescentes apparurent au bout de 4 heures, l'inflammation de la sciure eut lieu au bout de 7 heures.

Dans le second panier, un thermomètre permit de suivre l'augmentation de la température qui de 15° s'éleva progressivement, au bout de 10 heures, à 130°. L'expérience ne fut interrompue que par la nuit et il n'est pas douteux que, suffisamment prolongée, elle se serait terminée par l'inflammation de la sciure.

Dans cette seconde expérience en effet comme dans la première et dans le cas d'incendie spontané qui nous occupe, la sciure imbibée d'huile était non seulement fortement agglomérée par l'huile résinifiée, mais elle présentait une

couleur noire montrant qu'elle avait subi une carbonisation partielle.

Ainsi le fait de la combustion spontanée de la sciure de bois mélangée à une huile siccative se trouva complètement démontré.

Si, maintenant, l'on veut se rendre compte des actions chimiques qui expliquent cette combustion, il faut examiner à la fois les propriétés des huiles siccatives et celles des corps poreux et combustibles comme la sciure de bois. M. Cloez a montré (1) que les huiles siccatives en se résinifiant absorbent l'oxygène de l'air et qu'en outre elles perdent par combustion une partie de leur hydrogène et de leur carbone. D'autre part on admet que les corps poreux condensent à leur surface tous les gaz et en particulier l'oxygène : cette condensation est comme une dissolution du gaz à la surface du solide. Dans cet état de condensation, l'oxygène provoque des actions chimiques ou combustions qui nécessiteraient autrement l'intervention de la chaleur. L'expérience de la lampe sans flamme donne un exemple remarquable d'une combustion entretenue par un corps poreux (la mousse de platine).

Il est facile dès lors de comprendre comment l'huile de lin siccative, corps avide d'oxygène, trouvant dans la sciure une surface oxygénante considérable et particulièrement active, subit une combustion de plus en plus rapide qui limitée d'abord aux éléments chimiques de l'huile s'étend ensuite aux éléments combustibles du bois. Cette action est facilitée par le peu de conductibilité de la sciure pour la chaleur, en sorte que toute la chaleur produite par la réaction chimique y reste confinée sans déperdition extérieure.

Il est d'ailleurs évident que si la réaction est favorisée par une élévation artificielle de température, comme cela s'est

(1) Observations et expériences sur l'oxydation des matières grasses d'origine végétale.

produit par le réchauffement de l'huile à 50°, la combustion vive se produira plus rapidement.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les conséquences pratiques qui se dégagent de cet ensemble de faits.

Des huiles plus ou moins siccatives sont employées au graissage des machines dans les scieries ou dans les ateliers de menuiserie. Les bois, une fois travaillés, sont souvent passés à l'huile de lin. On étend parfois une couche de sciure sous les robinets des récipients d'huile.

Dans toutes ces circonstances, il peut y avoir danger d'incendie chaque fois que l'huile vient à imbiber la sciure ou les copeaux. L'incendie peut être fort long à se déclarer, ainsi qu'on l'a vu plus haut ; aussi est-il toujours prudent de faire des rondes fréquentes après la cessation du travail dans les ateliers, et c'est grâce à cette précaution qu'un incendie a pu être évité le 16 septembre 1891, à la Manufacture des Tabacs.

INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

PLANTES VASCULAIRES

DE LA SARTHE

INDIGÈNES OU NATURALISÉES ET SE REPRODUISANT SPONTANÉMENT

Par M. GENTIL, membre titulaire.

Les renseignements qui concernent la flore sarthoise se trouvent disséminés dans différentes publications qu'on ne peut aisément consulter. J'ai pensé qu'il était utile de les réunir, en les condensant le plus possible, afin de faciliter le travail de revision que je crois nécessaire. Les nombreuses formes signalées comme variétés sont loin d'avoir une égale valeur. Quelques-unes paraîtront peut-être dignes de s'élever au rang des espèces. D'autres, au contraire, variations plus ou moins accidentelles, méritent à peine d'être mentionnées. On devra sans doute en éliminer plusieurs. Mais, il me semble à propos de les inventorier toutes, avant de prononcer définitivement l'exclusion de celles que leur médiocrité condamne à l'oubli.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

N...— Botanicon cenomanense ou dénombrement des plantes qui se trouvent aux environs du Mans. 1733.— Manuscrit, sans nom d'auteur, appartenant à la Bibliothèque de la Ville du Mans.

Maulny. — Plantes observées aux environs du Mans. 1786.

Maulny. — Liste de quelques plantes découvertes aux environs du Mans, qui n'ont pas été rapportées dans le catalogue imprimé en 1786.

Maulny. — Liste des plantes observées aux environs du Mans. (Annuaire du département de la Sarthe, an IX.)

Goupil. — Observations sur quelques espèces de primevères. (Mémoires de la Société Linnéenne de Paris, t. III.) 1824.

Cauvin. — Essai sur la statistique du département de la Sarthe, 1834. — A l'article : *Botanique.*

Pesche.— Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe, 1829-1842.— *Passim.*

Desportes. — Flore de la Sarthe et de la Mayenne. 1838.

Diard. — Plantes nouvelles pour la flore de la Sarthe. (Bulletin de la Société d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe, t. VIII.)

Diard. — Catalogue raisonné des plantes de Saint-Calais. 1852.

Ed. Guéranger. — Indication de quelques plantes nouvelles pour la flore de la Sarthe. (Bulletin id., t. VIII.)

Ed. Guéranger.— Rectification en faveur de la flore du Maine. (Bulletin id., t. XVII.)

Ed. Guéranger. — Enumération de quelques plantes observées dans l'arrondissement de la Flèche. (Bulletin id., t. XVII.)

Ed. Guéranger. — Observations sur la flore de la Suze et de ses environs. (Bulletin id., t. XIX.)

Manceau.— Première note sur les plantes phanérogames du Maine. (Bulletin id., t. XVI.)

L. Crié. — Flore comparée des terrains jurassiques de la Champagne du Maine et des terrains siluriens de la Charnie. 1872.

L. Crié. — Note sur les orchidées des cantons de Conlie et de Sillé-le-Guillaume. (Bulletin id., t. XIX.)

A. Crié. — Flore comparée des terrains siliceux et calcaires de Sillé-le-Guillaume et de Conlie. (Bulletin id., t. XXVI.)

Legué. — Notes pour servir à la revision de la flore du Maine (Bulletin id., t. XXVIII, XXX et XXXII.)

Legué.— Note sur trois plantes de la Sarthe. (Bulletin de la Société botanique de France, t. XXXVIII.)

Huard. — Liste des cryptogames vasculaires de la Sarthe. (Bulletin de la Société d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe, t. XXVIII.)

Bône.— Liste de plantes rares ou peu communes dans la Sarthe. (Bulletin id., t. XXIX.)

Duterte. — Catalogue des plantes phanérogames et cryptogames semi-vasculaires des environs d'Alençon. 1884.

Roquet. — Observations botaniques faites aux environs du Lude. (Bulletin id., t. XXX.)

Thériot.— Note sur un exemplaire de la Flore de Desportes (Bulletin id., t. XXX.)

Thériot. — Quelques faits de tératologie végétale. (Bulletin id., t. XXXI.)

Thériot. — Sur deux espèces du genre carduus. (Bulletin id., t. XXXI.)

Chevallier. — Contributions à la flore de la Sarthe. 1890.

Chevallier. — Additions à la flore de la Sarthe. (Revue de la Société française de botanique, t. IX.) 1891.

Gentil. — Les orchidées de la Sarthe. (Bulletin de la Société d'Agr., Sc., et Arts de la Sarthe, t. XXIX.)

Gentil. — Flore mancelle, 1re édition. 1884.

Gentil. — Cryptogames vasculaires de la Sarthe. (Bulletin id., t. XXX.)

Gentil. — Flore mancelle, 2e édition. 1889.

Gentil. — Les anémones de la Sarthe. (Bulletin id., t. XXXII.)

Gentil. — Contributions à l'histoire naturelle de la Sarthe. (Bulletin id., t. XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII et XXXIII.)

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

♄. — Plante ligneuse, arbre ou arbrisseau.
♃. — Plante herbacée vivace.
♂. — Plante bisannuelle.
⊙. — Plante annuelle.
T. C. — Très commun.
C. — Commun.
A. C. — Assez commun.
P. C. — Peu commun.
A. R. — Assez rare.
R. — Rare.
T. R. — Très rare.
? — Signe de doute.
! — Signe d'affirmation; après une énumération de localités, signifie que je les ai visitées; après le nom d'un botaniste, signifie que je possède en herbier des échantillons recueillis par ce botaniste dans la localité indiquée.

Nota. — Plusieurs des localités que j'ai visitées étaient indiquées déjà dans différentes publications; d'autres m'ont été signalées par mes amis, botanistes, amateurs ou élèves, que je remercie vivement de leurs communications, espérant qu'ils voudront bien me les continuer.

POLYPÉTALES

RENONCULACÉES

RANUNCULUS

1. **R. hederaceus** Linn. — ♃. mai-jt. A. C. — Fossés, lieux inondés.

asarifolius; R. tripartitus var. *asarifolius* Diard (pl. n.), « fossés aquatiques entre le moulin et le port de l'Épau. » Forme incertaine, longuement décrite par Diard, qui la considérait comme un hybride des *R. hederaceus* Linn. et *R. tripartitus* DC., tandis que Manceau (1re note) la rapportait à la première de ces deux espèces comme simple variation due à la station dans une eau assez profonde. Nous ne l'avons pas retrouvée.

2. **R. Lenormandi** Schultz; *R. cœnosus* G. G. an Guss? *R. reniformis* Desp. 3. — ♃. av.-mai. A. R. — Fossés. — Le Mans, nouvelle route d'Arnage, pâtis près de la Duboisière; Yvré-l'Evêque, pâtis du Verger; Arnage, route de Mulsanne, près de la Courbe; Chemiré-en-Charnie, fossés près du lieu dit Pâtis-au-chat! — Saint-Léonard-des-Bois, ruisseau qui arrose le bois de Chemasson (*Legué*). Sillé-le-Guillaume, vers les étangs (*Chev.*). Mont-Saint-Jean, route de Sillé (*Lemée*).

terrestris. — Forme croissant hors de l'eau. Diffère du type par ses tiges dressées et les dimensions réduites de

toutes ses parties. — Le Mans, fossés de la Duboisière (*Thériot*).

3. **R. tripartitus** DC. — ♃. av.-jn. R. — Fossés. — Le Mans, fossé d'un pré sur la gauche de la nouvelle route d'Arnage, au delà des Batignolles! — Mulsanne, aux Hunaudières (*Desp.*). Forêt de Vibraye, bords des étangs (*Diard*). Cré-sur-Loir, fossés de la route de Fougeré (*Launay*). Précigné, route de Pincé; Dissé-sous-le-Lude (*Lemée*); Sablé (*Chev.*).

terrestris G. G., I, 20. « environs du Mans. » — Fossés d'une prairie marécageuse à l'est de l'Angevinière (*Legué*).

4. **R. ololeucos** Lloyd ; *R. Petiveri* Koch. — ♃. maijt. R. — Mares et fossés. — Pontvallain, fossés des landes à l'extrémité du grand étang d'Oliveau ; Précigné, mare dans les Brossillaux ! — Spay, flaques d'eau sur la sapinière des Grands-Martrais (*Ed. Guér.*). Précigné, où il abonde dans toutes les flaques d'eau des landes, à la Roche-Davy, à l'Étang-Neuf, dans les Brossillaux, etc. ; Sablé (*Chev.*).

terrestris G. G. — Étang du Mortier, près de Bérus (*Dut.*).

5. **R. aquatilis** Linn. ; *R. aquaticus* Lam. — ♃. maijt. C. — Mares, fossés, ruisseaux.

peltatus Lloyd ; *R. peltatus* Schrk., Mœnch. — A. C.

tripartitus God., Koch in Diard 182 « Bouloire et Tresson dans les fossés. »

quinquelobus Lloyd. — Environs de Mamers (*Chev.*).

acutilobus Lloyd. — Environs de Mamers (*Chev.*).

truncatus Lloyd. — Environs du Mans (*Thériot*). Environs de Mamers (*Chev.*).

diversifolius ; *heterophyllus* Desp. 3, Diard 182 ; *R. diversifolius* Schrk. — A. C.

rigidus ; *Batrachium aquatile rigidum* Beaudouin. —

Précigné, mare aux environs de la Bretonnière! — C'est la variété la plus abondante à Précigné (*Chev.*).

6. **R. tricophyllus** Chaix; *R. paucistamineus* Koch. — ♃. mai-jt. P. C. — Mares et fossés.

fluitans G. G.; *R. capillaceus* Thuill.; *R. aquatilis capillaceus* Desp. 4, Diard 182.

terrestris G. G.; *R. cæspitosus* Thuill.; *R. aquatilis cæspitosus* Desp. 3.

radians; *radiatus* Desp. ?; *R. radians* Rev.; *Batrachium Godroni* Gren. — Yvré-l'Évêque, pâtis des Rochers! Saint-Paterne; Champfleur; Le Chevain (*Beaudouin*)! — Pontlieue, ruisseau près la Fuie; Sceaux (*Manceau*). Saint-Pavace, fossés; Saint-Mars-la-Bruyère, fossés en allant aux étangs (*Thériot*).

Obs. — Suivant l'opinion de Lloyd (Fl. O., 4e éd., p. 7), nous réunissons *R. radians* Rev. et *B. Godroni* Gren., dont la place paraît d'ailleurs assez incertaine.

7. **R. divaricatus** Schrk.; *R. circinatus* Sibth.; *R. aquatilis circinatus* Desp. 4. — ♃. juin-juillet P. C. — Mares et fossés.

terrestris G. G. — Plante à tige courte, dressée, croissant hors de l'eau.

8. **R. fluitans** Lam. — ♃. jn-at. C. — Rivières.

terrestris God. — Le Mans, dans un bras de l'Huisne, près des moulins de l'Épau (*Thériot*)!

9. **R. lingua** Linn.; *R. longifolius* Lam. — ♃. jn-jt. R. — Lieux humides, bords des étangs. — Pontvallain, marais de la Derouardière; Cré-sur-Loir, pré marécageux sur la gauche du chemin conduisant aux Épinettes! Étang de la Chapelle-Huon (*Legué*)! — Pontvallain, fossés du Grand-Tertre (*Desp.*). La Chartre, fossés aquatiques des bords du chemin de Tréhet (*Diard*). Saint-Jean-de-la-Motte, étang du Presbytère (*Roquet*). Bazouges, marais de la Vétillère (*Launay*). — Desportes l'indique en outre dans les

fossés de la prairie du Mans, où je ne la retrouve pas, et à Marollette, étang de Dives, qui n'existe plus.

hirsuta Desp. 4.

10. **R. flammula** Linn. — ♃. mai-at. T. C. — Marais, fossés, pâturages humides.

semiplena Desp. 5.

puberula Desp. 5 « tiges velues et feuilles pubescentes. »

serratus Bréb.; *serrata* DC. in Desp. 5. — Feuilles lancéolées-serrulées.

linearifolius Diard 182 « feuilles caulinaires et supér. linéaires, entières ou serrulées. »

oblongatus Diard 182 « feuilles caulinaires ovales-lancéolées. »

ovatus Bréb., Diard 182 « presque toutes les feuilles ovales. Conflans, Saint-Calais, dans les lieux marécageux. »

reptans Desp. 3 ; *R. reptans* Thuill., non Linn. — Tiges faibles, rampantes et radicantes ; feuilles linéaires très étroites.

R. NODIFLORUS Linn. — Cette espèce, indiquée par Maulny, p. 78, a été omise par Desportes. Sa présence aux environs du Mans, peu vraisemblable, ne serait pas restée ignorée des botanistes depuis Maulny, qui probablement a fait confusion. — *A exclure.*

R. GRAMINEUS Linn. — Cette espèce, comprise dans les listes de Maulny et de Desportes, ne se trouve pas dans les localités indiquées. Sa présence dans la Sarthe est peu vraisemblable. — *A exclure.*

11. **R. ophioglossifolius** Vill., DC. — ♃. av.-jn. T. R. — Mares et fossés. — Domfront, fossé du camp romain ; Yvré-l'Évêque, fossé sur le bord de la route, près du pâtis des Rochers ! — A la partie limitrophe des communes de la Suze et de Fercé (*Éd. Guér.*). — Diard ne l'a pas retrouvée aux environs de Saint-Calais, où l'indiquait Des-

portes. Nous l'avons observée dans l'Orne, aux bords d'une mare sur la droite de la route d'Alençon à Gesnes-le-Gandelin, à quelques mètres du territoire d'Arçonnay (Sarthe), non loin de la Carlière!

12. **R. sceleratus** Linn. — ⊙. mai-jt. A. C. — Mares et fossés.

minimus DC. — Le Mans, au bas des buttes Agaignard (*Thériot*).

13. **R. chærophyllos** Linn. — ♃. mai. P. C. — Lieux sablonneux.

14. **R. auricomus** Linn. — ♃. av.-mai. P. C. — Haies, taillis, prés ombragés.

Fuchsii Desp. 5 « lobes des feuill. supér. entiers. »

Weinmanii Desp. 5 « lobes des feuill. supér. dentés. »

Allionii Desp. 5; *R. polymorphus* All. « lobes des feuilles inférieures entiers. »

apetalus Desp. 5. — Forme vernale dépourvue de pétales.

15. **R. bulbosus** Linn. — ♃. mai-jn. C. — Prés, bords des chemins.

multiplex Desp. 6.

platycaulis Desp. 6.

multifidus Desp. 6.

albo-maculatus Desp. 6.

16. **R. repens** Linn. — ♃. mai-at. C. — Champs, bords des chemins.

albo-maculatus Desp. 6.

lucidus Desp. 6 « feuill. glabres, luisantes, tachées de noir. »

prostratus Desp. 6.

erectus DC., Desp. 6, Diard 183. — Tige droite, sans rejets rampants.

17. **R. acris** Linn. — ♃ av.-jn. — Prés, bords des chemins. — La forme type me paraît peu commune.

Steveni G.G.; *lanuginosus* Desp. 5, excl. syn.; *R. Steveni* Andr.; *R. lanuginosus* Maulny 202, non Linn. — Feuilles velues, soyeuses, à lobes élargis.

multifidus DC.; *R. Borœanus* Jord. — Feuilles à lobes multifides, en lanières étroites. — Forme particulièrement remarquable par son port élevé, très répandue dans nos prairies.

nigro-maculatus Desp. 5.

18. **R. nemorosus** DC.; *R. sylvaticus* Thuill.; *R. lanuginosus* Desp. 6, non Linn. — ♃. mai-jt. R. — Bois et forêts. — Précigné, bois du Perray-Neuf! Forêt de Vibraye, près de l'étang de la Fenderie (*Thériot*)! — Le Breil, bois de Pescheré (*Desp.*). Conflans, bois de Marchevert; Saint-Gervais-dé-Vic, bois de la Ganerie (*Diard*). Bois de Pincé et de Précigné (*Chev.*). — Se trouve dans le bois de Bareil, en Maine-et-Loire, sur les confins de la Sarthe, près de Dissé-sous-le-Lude (*Bône*) !

R. LANUGINOSUS Linn. in Maulny 202 et in Desp. 6. — La plante observée par Maulny « dans les fossés du nouveau chemin du champ des casernes, » est probablement *R. Steveni* Andr., qu'on rapporte à *R. acris* Linn. comme variété; celle que Desportes indique au Breil, bois de Pescheré, ne peut être que le *R. nemorosus* DC. Le *R. lanuginosus* Linn. n'existe pas dans la Sarthe. — *A exclure.*

19. **R. philonotis** Retz, Ehrh., DC. in G. M., Linn. in Bréb. et Dut.; *R. sardous* Crantz. — ⊙. mai-jt. A. C. — Champs humides.

intermedius DC.; *R. intermedius* Poir. — Feuilles glabres.

parvulus DC.; *R. parvulus* Linn. — Tige naine, pauciflore.

20. **R. parviflorus** Linn. — ⊙. mai-jn. A. C. — Bords des chemins, talus des haies.

21. **R. arvensis** Linn. — ⊙. mai-jn. C. — Champs, moissons.

multiplex Desp. 7.

FICARIA

22. **F. ranunculoides** Mœnch.; *F. verna* Huds.; *Ranunculus ficaria* Linn. — ♃. mars-av. T. C. — Haies, fossés, prés humides.

fusco-maculata Desp. 7.

albo-maculata Desp. 7.

bulbifera Desp. 7.

incumbens Clav.; *F. ambigua* Bor.; *Chelidonia rotundifolia major* Bauh. in Maulny. — Forme sans importance, à feuilles plus larges, entières ou peu sinuées, assez répandue, aussi bien que les précédentes.

MYOSURUS

23. **M. minimus** Linn. — ⊙. av.-mai. P. C. — Champs, lieux inondés l'hiver.

ADONIS

24. **A. autumnalis** Linn. — ⊙. jt. R. — Moissons des terrains calcaires. — Conlie, près la ferme de Saint-Aignan ! Bourg-le-Roi, sur la gauche de la route de Louvigny (*Monguillon*) ! — Saint-Saturnin, champ Cavé, près le Hameau; Contilly; Champfleur; Ancinnes (*Desp.*). Le Chevain; Bethon (*Dut.*).

25. **A. æstivalis** Linn.; *A. flammea* Desp. 2, non Jacq. — ⊙. jn-jt. T. R. — Moissons des terrains calcaires. — Plaine entre Ancinnes et Bourg-le-Roi; Champfleur (*Desp.*). Cherizay (*Dut.*).

A. Flammea Jacq. — D'après les observations de Duterte, c'est l'*A. æstivalis* Linn. qu'on trouve aux environs de Champfleur et non pas, comme le pensait Desportes, l'*A. flammea* Jacq., qui n'existe pas dans la contrée et n'appartient pas à la flore sarthoise. — *A exclure.*

CLEMATIS

26. **C. vitalba** Linn. — ♃. jt-at. C. — Haies et buissons, principalement des terrains calcaires ; paraît manquer sur les terrains complètement siliceux.

THALICTRUM

27. **T. flavum** Linn. — ♃. jn-jt. P. C. — Bords des rivières, prairies humides.

riparium; T. riparium Jord. — Fruits ovoïdes. — Le Mans (*Boreau*).

angustifolium G. G.; *T. nigricans* DC. — Foliol. linéaires ou oblongues. — Bords de la Sarthe, au-dessous de Saint-Léonard-des-Bois (*Legué*).

28. **T. minus** Linn.; *T. montanum* Wallr. — ♃. jn-jt. — Champs et friches des terrains calcaires. — Assez répandu dans le nord du département : Assé-le-Boisne, Bourg-le-Roi, Champfleur, Saint-Paterne, Ancinnes, Saint-Remy-du-Plain, Mamers ; se retrouve aux environs de Neuvillalais et de Conlie, dans les grouas. Paraît manquer dans les arrondissements de La Flèche et de Saint-Calais.

ANEMONE

29. **A. pulsatilla** Linn. — ♃. av.-mai. A. R. — Bois, prés et pelouses des terrains calcaires. — Neuvillalais, champs vis-à-vis du four de Montbeau et pacages du Moulin-Neuf ; Le Lude à la Contardière et à la Noëllerie ; Assé-le-Boisne, butte de Folton ; Bourg-le-Roi, butte du vieux

château; Le Val, près de Chaumiton! Saint-Longis, friches de Ruten, entre Villaines-la-Carelle et Marollette (*Thériot*)! — Domfront; Rouez-en-Champagne, à Bonnefontaine; Neuvy (*Desp.*). Le Lude, bois au sud des Noëls (*Roquet*). Savigné-sous-le-Lude, à la Roletière (*Lemée*).

A. MONTANA Hoppe. — Boreau (Fl. c. 3e éd.) indique cette espèce au Lude. Manceau (1re note) ajoute : « dans les pâturages de la Contardière. » C'est une erreur. Je me suis assuré que la plante de la Contardière n'est pas autre chose que l'*A. pulsatilla* Linn., que Desportes avait signalée en cet endroit et qui s'y trouve toujours abondante. (Voir ma note sur les anémones.) — *A exclure.*

30. **A. nemorosa** Linn. — ♃. mars-av. C. — Bois et prés couverts.

purpurea Desp. 2, an DC?

trifolia ; A. trifolia Maulny 226, non Linn.

Obs. — La variété *purpurea* mentionnée par Desportes doit être la *Sylvie à fleurs purpurines* que Maulny, p. 226, indiquait dans le bois de Marshain, où je l'ai en effet rencontrée, ainsi que dans le bois de Noyers, près d'Yvré-l'Évêque, mais en petit nombre et parmi les anémones à fleurs blanches ou seulement rosées. Il était facile d'établir une série d'intermédiaires. C'est une simple variation qui ne mérite pas un nom particulier. Quant à la *Sylvie tréflée*, que Maulny désigne encore sous le nom de *A. trifolia* Linn., ce ne peut être que la forme décrite par Bastard (Fl. de M.-et-L.), qui d'après Grenier et Godron (Fl. de Fr. t. I, p. 13) ne serait pas l'*A. trifolia* Linn.

A. RANUNCULOIDES Linn. — Maulny, p. 227, indique cette espèce « dans les taillis de la Grande-Maison de Chahoué et dans le bois de Pannetière, du côté des Fougerais. » Desportes ne la comprend pas dans sa flore ; personne n'en a parlé depuis et je ne l'ai pas trouvée dans les localités précipitées. Je ne crois pas qu'elle existe dans la Sarthe. — *A exclure.*

CALTHA

31. **C. palustris** Linn. ; *Populago palustris* Lam. — ♃. mars-av. C. — Bords des ruisseaux, prés humides.

Guerangerii; C. Guerangerii Bor. — Pétales rétrécis et distants à la base. — Cette forme ne me paraît être qu'une simple variation plus ou moins accidentelle, se rencontrant avec le type, jamais seule, plus ou moins rare suivant les années; on trouve des intermédiaires.

flore pleno. — Beaumont-sur-Sarthe, bords du Lombron (*Thériot*).

ERANTHIS

E. HYEMALIS Salisb. — Boreau (Fl. c. 3e éd., p. 22) l'indique à Yvré-l'Évêque, champs de Charreau, d'après Légé. Desportes l'avait déjà signalé, p. 505, à « Yvré, clos Pinot, près la ferme de Charreau, où peut-être il n'est qu'adventice. » Ne s'y trouve plus. — *A exclure.*

HELLEBORUS

32. **H. fœtidus** Linn. — ♃. fév.-mars. A. C. — Lieux pierreux, bords des haies, surtout des régions calcaires.

33. **H. viridis** Linn. — ♃. mars-av. R. — Lieux ombragés. — Le Lude, chemin de ferme, près de la Papinière ! Neufchâtel, route de Perseigne à Saint-Remy, peu après le carrefour formé par la route de Mamers (*Jouaux*) ! Crannes, chemin des Grimaux aux Frogeries, au bord d'un petit ruisseau (*Monguillon*) ! — Avessé, chaintres de la Salle ; Sillé (*Desp.*). Mont-Saint-Jean, dans les haies du chemin, depuis le village de Cordé jusqu'à la ferme de la Couannerie (*Diard*). Brûlon, derrière les ruines de l'abbaye de l'Isle (*Manceau*). Cherizay (*Dut.*). Spontané et abondant à Villaines-la-Carelle, le long de la Bienne, près de la Pierre ; forêt de Jupilles (*Chev.*). Assé-le-Boisne, haie d'un pré sur la rive gauche de la Sarthe, entre le ruisseau de Rance et la ferme de Bel-Air (*Rommé*).

Obs. — Cette espèce, introduite dans quelques jardins de fermes, à

cause de l'usage qu'on fait de ses racines en sétons pour les chevaux, peut s'en échapper et se naturaliser plus ou moins dans le voisinage des habitations rurales où sa spontanéité ne peut être que très suspecte.

ISOPYRUM

34. **I. thalictroides** Linn. — ♃. mars-av. T. R. — Chemiré-en-Charnie, près du ruisseau de Glatigny, en face de la Cornuère et près de la Fenderie, abondant! Vallon, bois près d'Algrain, aux environs des Dragonnières (*Monguillon*)! — Viré, bords du Treulon, vis-à-vis la Basse-Roche (*Manceau*). Montaillé, sur la lisière du bois de la Gautrie (*Legué*). Avessé et environs, peu abondant (*Chev.*).

NIGELLA

35. **N. arvensis** Linn. — ⊙. jn-jt. A. C. — Champs et moissons des terrains calcaires.

GARIDELLA

G. NIGELLASTRUM Linn. — Maulny, p. 94, indique cette espèce au Gué-de-Maulny, à Yvré-l'Évêque et au Petit-Saint-Georges, où je ne l'ai jamais vue. Elle est invraisemblable dans la Sarthe. — *A exclure.*

DELPHINIUM

36. **D. consolida** Linn. ; *D. segetum* Lam. — ⊙. mai-jt. A. C. — Moissons des terrains calcaires.

37. **D. Ajacis** Linn. — ⊙. jn-jt. — Moissons des terrains sablonneux. — Cette espèce, qui paraît introduite depuis un certain temps, est assez répandue dans la vallée du Loir, surtout aux environs de La Flèche. On ne la rencontre qu'accidentellement dans les autres arrondissements.

ACONITUM

38. **A. napellus** Linn. — ♃. jt-at. T. R. — Lieux hu-

mides et ombragés. — Saint-Mars-d'Outillé, bords du Narais, près de la ferme de Linières, non loin de l'étang de Pont-Brebis ! — Villaines-sous-Lucé, près de la Ferme ; Saint-Vincent-du-Lorouer ; Sainte-Colombe, aulnaie le long du ruisseau de Fichepaillère (*Desp.*). Coulongé, haie entre le bourg et le cimetière (*Roquet*). Thorée, landes entre le bourg et Sainte-Colombe (*Lemée*).

AQUILEGIA

39. **A. vulgaris** Linn. — ♃. mai-jt. A. C. — Bois, haies, lieux ombragés.

alba Desp. 8.

carnea Desp. 8.

rubra Desp. 8.

Obs. — On la trouve quelquefois à fleurs doubles, probablement échappée de jardins.

NYMPHÉACÉES

NYMPHÆA

40. **N. alba** Linn. — ♃. jt-at. C. — Étangs et rivières.

flore pleno Maulny 159 « entre Funay et l'Épau. » — D'après Diard, p. 189, cette variation à fleurs doubles se trouve à Montaillé, dans l'étang Salé.

Obs. — Manceau (1re note) a signalé *N. Milletii* Bor. à la Groirie et *N. permixta* Bor. aux étangs de Saint-Mars-la-Bruyère. Mais, il ajoute que les plantes observées par lui « paraissent se rapporter difficilement » aux espèces de Boreau. Il ne s'agit, à mon avis, que de simples variations sans importance.

NUPHAR

41. **N. luteum** Sm. ; *Nymphæa lutea* Linn. — ♃. jn-at. C. — Étangs et rivières.

PAPAVÉRACÉES

PAPAVER

42. **P. rhœas** Linn. — ⊙· mai-jt. C. — Moissons.
album Sweet in Desp. 10.
carneum Sweet in Desp. 10.
bipinnatifidum Desp. 10.

43. **P. dubium** Linn.; *P. parviflorum* Lam. — ⊙· jn-jt. A. C. — Champs sablonneux.

44. **P. hybridum** Linn.; *P. hispidum* Lam. — ⊙· mai-jn. R. — Champs des terrains calcaires. — Neuvillalais, champs à gauche de l'étang de Montbeau (*Monguillon*) ! Précigné, jardin du presbytère (*Chev.*) !

45. **P. argemone** Linn.; *P. clavigerum* Lam. — ⊙· mai-jn. A. C. — Champs et moissons, surtout des terrains sablonneux.
glabrum Koch. — Parigné-l'Évêque (*Thériot*).

Obs. — *P. somniferum* Linn. se rencontre quelquefois échappé des jardins.

CHELIDONIUM

46. **C. majus** Linn. — ♃· av.-sept. T. C. — Haies, décombres, murailles. — On le trouve à fleurs doubles dans le haut du bosquet des buttes Agaignard et sur la route de Saint-Pavace, près de l'Épine, où je le connais depuis plus de quinze ans.

BERBÉRIDÉES

BERBERIS

47. **B. vulgaris** Linn. — ♄. mai. P. C. — Se rencontre le plus souvent planté dans les haies.

FUMARIÉES

CORYDALIS

48. **C. solida** Sm., Gaud.; *C. digitata* Pers.; *C. bulbosa* DC.; *Fumaria bulbosa* Linn. in Maulny 92. — ♃. mars-avril. A. R. — Haies, lieux ombragés. — Allonnes, à l'entrée du bois de Marshain, près de Chahoué; Saint-Pavace, environs de Chêne-de-Cœur; Sougé-le-Ganelon, rive droite de la Sarthe, haie d'un pré au-dessous du gué Pilon et dans le bas du bois de Moré! La Flèche, talus ombragé de la route de Cré, près de la Mottaie (*Ninck*)! — Neuville, taillis du Haut-Breton; Sainte-Colombe, bas des vignes du Grand-Vrigné (*Desp.*). Asnières, lisières des champs et des prairies près du bourg (*Ed. Guér.*). La Chapelle-aux-Choux, au Vau; Aubigné, sommet d'un bois de châtaigniers près de la Cannelle, en face du Loir (*Bône*). Sablé, petit bois sur la route de Pincé (*Launay*). Le Val, bois Barrier, aux bords de la Bienne (*Chev.*). Sougé-le-Ganelon, rive gauche de la Sarthe, entre le Gué-de-Brives et le Gué-de-Vaux (*Rommé*).

albiflora Desp. 11.

Obs. — Maulny, p. 93, indique *Fumaria bulbosa cava*. « Cette variété, dit-il, croît dans les bois de Chêne-de-Cœur où j'en ai rencontré plusieurs fois à fleurs blanches. » Je n'y ai jamais trouvé que le *C. solida* Sm. et Desportes n'y connaissait pas autre chose. Il est évident que la plante observée par Maulny ne peut être *C. cava* Schw., qu'on ne trouve pas dans la Sarthe.

49. **C. claviculata** Linn. — ⊙. mai-jt. T. R. — Saint-Georges-le-Gaultier, bas de la butte du Pont, rive gauche de la Vaudelle (*Rommé*)!

Obs. — *C. lutea* DC. (*Fumaria lutea* Linn.), se rencontre çà et là, plus ou moins naturalisé sur les murailles.

FUMARIA

50. **F. officinalis** Linn. — ⊙. mai-sept. C. — Lieux cultivés.

floribunda Clav.; *densiflora* G. G. ; *F. densiflora* Parl. non DC.

scandens Coss. et Germ. ; *F. media* Lois.

51. **F. micrantha** Lag. ; *F. densiflora* DC. — ⊙. mai-sept. T. R. — Ballon, chemin creux descendant au tramway (*Thériot*) ! — Pontlieue, le Camp (*Manceau*).

52. **F. Vaillantii** Lois. — ⊙. mai-jt. R. — Champs des régions calcaires. — Aubigné, moissons à droite et à gauche de la route de Vaas ; Le Breil, route de Pont-de-Gennes, champ voisin des carrières de la Roche ! — Écommoy, vignes de la butte de la Roche (*Manceau*). Plaine de Saint-Paterne (*Dut*).Moissons des environs de Mamers (*Chev.*).

53. **F. parviflora** Lam. — ⊙. jn.-sept. R. — Champs et vignes des régions calcaires. — Bessé-sur-Braye, environs de la gare ; Château-du-Loir, vignes de Sainte-Cécile, vis-à-vis du port Gauthier ! — Saint-Calais, autour du Petit-Tiron ; Bessé, autour du Meslier (*Diard*).

54. **F. capreolata** Linn ; *F. pallidiflora* Jord. — ⊙. jn.-sept. A. R. — Haies, lieux cultivés. — Bessé-sur-Braye, près du château de Courtanvaux ! — Saint-Calais ; Conflans (*Diard*). Rahay, jardins et murs, parc de Coulonge (*Legué*). Commerveil ; Mamers, à Saint-Jean (*Chev.*). Sablé, route de Juigné (*Thériot*).

55. **F. Boræi** Jord. — ⊙. av.-sept. A. C. — Lieux cultivés.

56. **F. Bastardi** Bor.; *F. confusa* Jord. — ⊙. mai-sept. P. C. — Haies, lieux cultivés.

Obs. — Plusieurs auteurs considèrent, peut-être avec raison, les *F. Boræi* Jord. et *F. Bastardi* Bor. comme variétés de *F. capreolata* Linn.

F. SPICATA Linn. — Maulny, p. 92, dit l'avoir vue dans les vignes de Gazonfier et du Grand-Banjan. Desportes ne l'indique pas dans sa flore ; je ne l'ai jamais rencontrée et sa présence dans la Sarthe paraît peu vraisemblable. — *A exclure.*

CRUCIFÈRES

RAPHANUS

57. **R. raphanistrum** Linn. ; *R. sylvestris* Linn. ; *Raphanistrum arvense* Mér. — ⊙. mai-oct. C. — Moissons.

flavum Sweet in Desp. 22 ; c'est la forme la plus commune.

album Sweet in Desp. 22.

purpurascens Sweet in Desp. 22.

SINAPIS

58. **S. nigra** Linn. ; *Brassica nigra* Koch. — ⊙. jn.-sept. C. — Champs, bords des rivières.

turgida DC. in Desp. 20 ; *S. turgida* Pers. in Diard 191. — Siliques courtes, gonflées, anguleuses. — Montmirail, près du moulin d'Iverny (*Diard*). Le Mans (*Thériot*).

torulosa Diard 191 « siliques toruleuses ».

villosa Diard 191 « siliques velues ».

59. **S. arvensis** Linn. — ⊙. jn.-jt. C. — Champs, moissons.

hispida Guép. in Desp. 20 ; *retro-hispida* Diard 192 ; *S. orientalis* DC., non Linn. « Siliques toutes couvertes de poils réfléchis ». — Allonnes, à Chahoué ; Conflans, à Montfrèlon ; La Ferté-Bernard, chemin de Cherreau (*Desp.*). Environs de Saint-Calais (*Diard*).

60. **S. alba** Linn. — ⊙. jn.-jt. R. — Champs. — Assé-le-Boisne, chanvrière à Louzier (*Desp.*). Mamers, champs vers la Croix-de-Beurre (*Chev.*). — Spontané ?

BRASSICA

61. **B. cheiranthus** Vill. ; *Sinapis cheiranthus* Koch. — ♂. mai-sept. — Espèce commune sur les sables d'alluvions anciennes, surtout aux environs du Mans.

CHEIRANTHUS

62. **C. cheiri** Linn. — ♃. mars-mai. C. — Vieilles murailles.

multiplex Desp. 12.

canescens Desp. 12.

ERYSIMUM

63. **E. cheiranthoides** Linn. — ⊙. jn.-jt. P. C. — Champs et bords des chemins des terrains sablonneux.

64. **E. orientale** R. Br.; *E. perfoliatum* Crantz. — ⊙. mai-jn. T. R. — Champs des terrains calcaires. — Aubigné, champs sur la droite de la route du Lude, aux environs de Grand-Hune ! — N'est peut-être qu'adventice ?

E. HIERACIFOLIUM Linn. — Maulny, p. 237, l'indique dans les champs du Greffier et de Coudoie, qui n'existent plus. Desportes ne mentionne pas cette espèce, dont la présence en nos contrées ne paraît guère vraisemblable. — *A exclure.*

BARBAREA

65. **B. vulgaris** R. Br. ; *Erysimum barbarea* Linn. — ♃. av.-mai. C. — Lieux humides, bords des rivières.

stricta ; *B. stricta* Fries. — Siliques serrées contre l'axe. — Indiquée par Manceau « çà et là. »

66. **B. intermedia** Bor. — ♂. mai-jn. P. C. — Lieux frais, champs en friches.

67. **B. præcox** R. Br. ; *B. patula* Fries ; *Erysimum præcox* Sm., DC. — ♂. mai-jn. T. R. — Lieux frais. — Fresnay, bords de la Sarthe (*Dut.*) ! Yvré, à l'Épau et champs sur le chemin de la Fontaine-Saint-Martin au bois de Monsor ; Avessé (*Desp.*).

Obs. — Manceau (1re note) dit que Desportes a pris le *B. intermedia* Bor. pour le *B. præcox* R. Br. Est-ce bien certain ? En tout cas l'indigénat de cette dernière espèce dans la Sarthe paraît assez douteux ; les localités de Desportes sont à vérifier.

DIPLOTAXIS

68. **D. muralis** DC. ; *Sisymbrium murale* Linn. — ⊙. mai-jt. R. — Le Mans, murs du grand cimetière du côté de la rivière, talus du quai Ledru-Rollin et boulevard Demorieux, le long du mur de l'Asile des aliénés ; gares d'Aubigné et de Vaas entre les rails ! Vouvray-sur-Loir, vignes et buttes de Goulard (*Diard*). Le Mans, carrières de la Butte ; Changé, tous les champs entre le bourg et Amigné ; Luché, coteau des Cherbonnais (*Manceau*).

69. **D. viminea** DC. ; *Sisymbrium vimineum* Linn. — ⊙. mai-sept. R. — Champs et vignes des Roussières ; Bazouges, clos de la Barbée ; Le Lude, vignes au-dessus de l'Hermenier (*Launay*) ! La Flèche, vignes sur les coteaux de Saint-Germain (*Ninck*) ! — Le Lude, aux Caves (*Roquet*). Verron, vignes à gauche du pont du chemin de fer ; répandu et assez abondant dans toutes les vignes de Bazouges (*Launay*). — N'a pas encore été rencontré en dehors de l'arrondissement de La Flèche.

D. TENUIFOLIA DC. ; *Sisymbrium tenuifolium* Linn. ; *S. acre* Lam. — Maulny, p. 206, indique cette espèce « aux environs du bois de Pannetière, du côté du chemin de Fay. » Desportes, p. 21, dit que son habitation dans nos limites

est douteuse. Je ne l'ai pas rencontrée. Mais, elle est en Anjou et peut se trouver aux environs de La Flèche. — *A rechercher.*

SISYMBRIUM

70. **S. officinale** Scop. ; *Erysimun officinale* Linn. — ⊙. mai-jt. C. — Lieux incultes, bords des chemins.

71. **S. Sophia** Linn. — ⊙. mai-jn. R. — Pont-de-Gennes près de la Belle-Inutile ! Luché, décombres près du pont sur le Loir (*Roquet*) ! Le Mans, Beaulieu ; Yvré, l'Épau ; Connerré ; Ballon ; Montbizot ; Saint-Germain-d'Arcé (*Desp*). Cré-sur-Loir, champs auprès de la Pilletière (*Launay*). Beaufay, dans le bourg ; commun au Pavé de Torcé (*Chev.*). — N'a pas été retrouvé dans plusieurs des localités indiquées. Sa spontanéité dans nos limites me paraît assez incertaine.

S. IRIO Linn. — Maulny, p. 238, dit : « on en voit beaucoup dans la paroisse d'Allonnes, surtout du côté des Grandes-Métairies. » Je ne l'y ai pas trouvé. Desportes ne l'indique pas. Mais, dans une note manuscrite en marge de l'exemplaire de sa flore appartenant à la Bibliothèque du Mans, Manceau le signale dans les champs entre le bois de Monsor et le bourg d'Yvré, où je l'ai vainement cherché. L'indication de Manceau me paraît d'autant plus suspecte que le *S. irio* ne vit guère dans les champs, mais bien au pied des murailles et sur les décombres. Je ne crois pas que ce soit une plante sarthoise. — *A exclure.*

S. SUPINUM Linn. ; *Braya supina* Koch. ; *Nasturtium supinum* G. M. — Maulny, p. 206, le comprend dans sa liste des plantes observées aux environs du Mans, sans indiquer aucune localité. Nous ne le connaissons pas et Desportes n'en a pas fait mention. La présence de cette plante dans la Sarthe n'est guère probable. — *A exclure.*

NASTURTIUM

72. **N. officinale** R. Br. ; *Sisymbrium nasturtium* Linn. — ♃. mai-jt. C. — Fossés, ruisseaux et fontaines.

siifolium Stend. ; *N. siifolium* Reich. — Forme robuste. A. C.

parvifolium Peterm. — Forme des lieux humides, mais non inondés. Le Mans (*Thériot*).

73. **N. amphibium** R. Br. ; *Sisymbrium amphibium* Linn. ; *Myagrum aquaticum* Lam. ; *Roripa amphibia* Bess. — ♃. mai-jt. C. — Bords des rivières et des étangs.

auriculatum DC. in Desp. 506 et in Diard 194 « feuilles munies à la base de petites oreillettes. » — Saint-Calais, fossés vaseux du chemin de Savigny ; Le Breil, autour de l'étang de Pescheré le plus à l'ouest (*Diard*).

indivisum DC. in Desp. 13 et 506 et in Diard 194 « feuill. indivises, sans oreillettes. » — Le Breil, autour de l'étang de Pescheré le plus à l'ouest (*Diard*).

variifolium DC. in Desp. 13 et 506 « feuill. infér. pectinées pinnatifides, les supér. entières, sans oreillettes. »

74. **N. sylvestre** R. Br.; *Sisymbrium sylvestre* Linn. — ♃. jt.-at. A. R. — Lieux humides ou sablonneux. — Saint-Léonard-des-Bois, rive droite de la Sarthe, au-dessus du pont ; Spay, rive gauche de la Sarthe, au-dessus du canal, près de l'abord de Prélandon ; Le Lude, route de Pontvallain, aux environs du Grand-Bonneval ! — Saint-Marceau, mares le long de la route de Beaumont ; Saint-Léonard-des-Bois, îles au-dessous du moulin de Linthe (*Desp.*). Cré-sur-Loir, dans les courtils (*Launay*).

anceps ; N. anceps DC. — La Suze, rive droite de la Sarthe, au-dessous du canal !

brevistylum Koch in Desp. 506 « style court, aussi long que large. »

Obs. — M. Thériot a rencontré sur la rive gauche de la Sarthe, à l'entrée du canal de Saint-Georges, dans un endroit sec, un individu robuste, formant buisson et lui paraissant présenter les caractères d'un hybride des deux espèces précédentes : *N. sylvestre* + *amphibium* Thériot.

75. **N palustre** DC. ; *Roripa nasturtioides* Spach. — ♂. jn.-at. R. — Bords des rivières et des étangs, lieux sablonneux, humides. — Saint-Mars-la-Bruyère, champs sablonneux près du petit étang ! — Le Chevain (*Dut.*).

CARDAMINE

76. **C. pratensis** Linn. — ♃. av.-jn. T. C. — Fossés, prés humides.

dentata Reich. ; *C. dentata* Schultz.

albiflora Desp. 13.

minor Desp. 13 ; *C. fragilis* Degl? — Pâtis du Verger, près de l'Épau (*Thériot*).

luxurians Diard 193 « à fleurs doubles. »

77. **C. parviflora** Linn. — ⊙. mai-jt. T. R. — Lieux humides et herbeux. — Le Lude, pâtis marécageux près la ferme de la Touche ! — Pontvallain, fossés aquatiques le long de la route du Mans (*Desp.*). Le Lude, fossés le long de la nouvelle route d'Aubigné (*Lemée*).

78. **C. amara** Linn. — ♃. av.-mai. P. C. — Lieux humides, bords des rivières.

79. **C. impatiens** Linn., Lam. in Maulny. — ⊙. mai-jn. P. C. — Lieux humides, bords des rivières.

80. **C. sylvatica** Link. — ⊙. mai-jn. T. R. — Lieux humides. — Saint-Léonard-des-Bois, rochers humides sur la gauche de la route de Gesvres ! — Forêt de Perseigne (*Desp.*). Conflans ; Saint-Calais, dans le bas de la ruelle des Trois-Rois (*Diard*).

Obs. — Quelques auteurs considèrent *C. sylvatica* Link. comme une variété de l'espèce suivante.

81. **C. hirsuta** Linn. — ⊙. av.-jt. A. C. — Lieux frais.

ALLIARIA

82. **A. officinalis** Andr. ; *Sisymbrium alliaria* Scop.; *Erysimum alliaria* Linn. — ♃. av.-jn. T. C. — Haies, bords des fossés.

TURRITIS

83. **T. glabra** Linn. ; *Arabis perfoliata* Lam. — ♂. mai-jt. A. C. — Lieux secs, bords des chemins.

ARABIS

84. **A. sagittata** DC. ; *A. hirsuta* Scop.; *Turritis hirsuta* Linn., non Vill.; *T. sagittata* Bert. — ♂. mai-jn. A. C. — Lieux pierreux, murailles.

85. **A. Thaliana** Linn. ; *Sisymbrium Thalianum* Gay, Gaud. — ⊙. av.-mai. A. C. — Champs sablonneux, murs. *integrifolia* Desp. 16.

A. TURRITA Linn. — Maulny, p. 232, l'indique « dans la paroisse de Sargé, aux environs de la Paillerie. » Desportes n'en a pas fait mention ; je ne l'ai pas rencontré et sa présence dans nos limites n'est guère vraisemblable. — *A exclure.*

ALYSSUM

86. **A. calycinum** Linn. — ⊙. mai-jn. P. C. — Terrains sablonneux des régions calcaires.

Obs. — *A. incanum* Linn. qui, d'après M. Chevallier, se trouvait à Yvré-l'Évêque, sur le plateau d'Auvours, en 1871 et 1872, n'était sans doute qu'adventice et ne s'y est pas maintenu.

CAMELINA

87. **C. sativa** Fries, Crantz ; *Myagrum sativum* Linn.

— ⊙. mai-jt. T. R. — Cré-sur-Loir, dans les courtils, carrés de lin et moissons où il y avait eu du lin les années précédentes (*Launay*) ! — Coulaines ; Marolles-les-Braults (*Desp.*). Mulsanne, terrains sablonneux près des Hunaudières (*Legué*). — Cette plante, évidemment introduite, paraît se maintenir depuis plusieurs années aux environs de Cré-sur-Loir, devenant plus ou moins subspontanée ?

ISATIS

1. TINCTORIA Linn. — Mamers, sur un mur et sur un vieux four à Marcouée; Marollette, dans les prairies artificielles (*Chev.*). — Ne peut être qu'adventice.

MYAGRUM

88. **M. perfoliatum** Linn. — ⊙. mai-jn. T. R. — Moissons des terrains calcaires. — Le Breil, route de Pont-de-Gennes, près des carrières de la Roche ! Le Lude, route de Genneteil, moissons aux environs du Cruchet (*Ninck*) ! — Coulongé, champs autour des Maisons-Rouges (*Desp.*).

NESLIA

89. **N. paniculata** Desv. ; *Myagrum paniculatum* Linn. — ⊙. mai-jt. T. R. — Moissons des terrains calcaires. — Le Lude, à la Fraiderie, champs sur le bord de la route de Coulongé (*Bône*) ! — Laigné-en-Belin, bord de la route, à la Croix-Trois-Bras, 2 kilom. au delà de la maison d'école (*Roquet*).

DRABA

90. **D. muralis** Linn. — ⊙. mai-jt. P. C. — Lieux pierreux, haies.

91. **D. verna** Linn.; *Erophila vulgaris* DC. — ⊙. fév.-mai. T. C. — murs, lieux incultes, talus des haies.

incisa Desp. 15.

Obs. — Je rapporte au *D. verna* Linn. les espèces du genre *Erophila* admises par Boreau (Fl. c. 3e éd., p. 64), qu'il est souvent difficile de distinguer même comme variétés.

SENEBIERA

92. **S. coronopus** Poir. ; *Cochlearia coronopus* Linn.; *Coronopus vulgaris* Desf. ; *C. Ruellii* All. — ⊙. jt-at. A. C. — Lieux secs, bords des chemins, décombres.

Obs. — On trouve encore quelquefois aux environs du Mans *S. pinnatifida* DC., semée jadis par Mme Cauvin. J'en ai vu quelques exemplaires, en 1887, sur la gauche de la route de Paris, au delà de l'octroi.

LEPIDIUM

93. **L. latifolium** Linn. — ♃. jn-at. R. — Haies, lieux frais et ombragés. — Thouaré, haie de la ferme du Chêne-Vert, près de la Pilletière en Jupilles ! — Pruillé-le-Chétif, champs du Tronchet (*Manceau*). Villaines-la-Carelle; La Flèche (*Desp.*). Pontvallain, petit chemin de la Belle-Étoile (*Roquet*). Nauvay ; Précigné, à Errier (*Chev.*). — La spontanéité de cette plante dans la Sarthe paraît bien douteuse.

94. **L. draba** Linn. sp. éd. 1, 645 ; *Cochlearia draba* Linn. sp. éd. 2, 904 ; *Cardaria draba* Desv. — ⊙. mai-jt. T. R. — Le Mans, talus sur la droite d'un chemin longeant le polygone de Pontlieue, au delà du restaurant Cornille.

Obs. — J'ai découvert cette plante en 1879, s'étendant alors sur un parcours de 200 mètres, le long du chemin de Pied-Sec, qui depuis a été transformé. Il est étonnant que les botanistes qui m'ont précédé ne l'aient pas observée. Peut-être n'est-elle qu'adventice? C'est, je crois, la seule localité connue dans la Sarthe.

95. **L. graminifolium** Linn. ; *L. iberis* Poll., Willd., DC.; *Nasturtium graminifolium* G. M. — ♃. jt-sept. T.R.

— Lieux arides, bords des chemins. — Le Mans, entre le canal des Planches et Bouches-l'Huisne, quai Ledru-Rollin et talus de l'avenue du grand cimetière ! — Sargé, près les Brouases (*Maulny*).

L. RUDERALE Linn.; *Nasturtium ruderale* Scop. — Fresnay, près du moulin de la Coursure, jt.1884 (*Dut.*)! — N'était probablement qu'adventice; nous ne l'avons pas retrouvé.

L. VIRGINICUM Linn. — Fresnay, près du moulin de la Coursure, juillet 1891 ! La Flèche, près des moulins des Pins et de Rivet (*Ninck*) ! — Probablement adventice.

96. **L. campestre** R. Br.; *Thlaspi campestre* Linn. — ⊙· mai-jn. A. C. — Lieux arides, bords des chemins.

97. **L. Smithii** Hook; *L. heterophyllum* Guép., Benth; *Thlaspi hirtum* Sm., non Linn. — ♃· mai-jn. P. C. — Bords des chemins, lieux arides et pierreux.

Obs. — *L. sativum* Linn. se trouve quelquefois échappé des jardins.

THLASPI

98. **T. arvense** Linn. — ⊙· mai-jn. A. C. — Champs, lieux cultivés.

99. **T. perfoliatum** Linn.; *T. erraticum* Jord.— ⊙·av. mai. A. C. — Champs et vignes, bords des chemins.

minus Desp. 15. — Forme naine des lieux secs et pierreux. — C'est la plante distribuée en 1891 par M. Foucaud (Société Rochelaise, n° 3024) sous le nom de *T. Revellierii* Bor.

Obs. — Le *T. erraticum* Jord., auquel semble se rapporter plus particulièrement la plante de la Sarthe, ne me paraît pas spécifiquement distinct du *T. perfoliatum* Linn., s'y rattachant, à mon avis, par une série d'intermédiaires.

TEESDALIA

100. **T. iberis** DC.; *T. nudicaulis* R. Br.; *Iberis nu-*

dicaulis Linn. — ⊙· av.-mai. — Plante commune aux environs du Mans, sur les sables d'alluvions anciennes.

caulescens Mut. in Desp. 16.

IBERIS

101. — **I. amara** Linn. — ⊙· jn-jt. P. C. — Champs et moissons des terrains calcaires.

CAPSELLA

102. **C. bursa-pastoris** Mœnch., DC. ; *Thlaspi bursa-pastoris* Linn. — ⊙· mars-oct. T. C. — Lieux cultivés, bords des chemins.

rubella; C. rubella Reut. — Forme à sép. rougeâtres, à peine plus courts que les pétales. N'est pas rare dans la Sarthe.

gracilis Gren. — Fl. petites, sép. rougeâtres, capsules stériles. Le Mans, route de Laval, avec la précédente (*Thériot*).

apetala Schlecht. in Desp. 18.

coronopifolia DC. in Desp. 18.

integrifolia DC. in Desp. 18 et in Diard 195.

pinnatifida Koch in Diard 195.

PELTARIA

P. ALLIACEA Linn. — Introduite, on ne sait comment, et naturalisée au Mans, sur de vieilles murailles au bas du tertre Saint-Laurent et à la porte Samson, où Cauvin l'indiquait dès le commencement du siècle, cette plante s'est maintenue fort longtemps. Je l'ai vue, en petite quantité, sur un vieux contrefort de la ruelle Sainte-Barbe, jusqu'en 1887. Mais, elle ne paraît plus depuis cette époque et semble détruite. — *A exclure.*

CISTINÉES

HELIANTHEMUM

103. **H. umbellatum** Mill.; *Cistus umbellatus* Linn. — ♄. mai-jn.— Landes et bois de pins sur les sables d'alluvions anciennes. Très commun autour du Mans.

H. PULVERULENTUM DC. — CISTUS POLIFOLIUS Linn. — C. APENNINUS Linn. — C. SPLENDENS Lam. — Ces formes, qu'on peut rapporter à l'*H. polifolium* DC., indiquées, la première à Mamers par Desportes, avec un point de doute, les trois autres aux environs du Mans, par Maulny, sont étrangères à la Sarthe et n'y ont jamais été trouvées. — *A exclure.*

104. **H. alyssoides** Vent., DC.; *Cystus alyssoides* Lam.; *C. pilosus* Maulny, non Linn. — ♄. jn. — Landes et bois de pins sur les sables d'alluvions anciennes. Commun aux environs du Mans, surtout autour de Pontlieue et de Changé.

multiplex Desp. 22.

leucanthemum Desp. 22.

Obs. — Maulny, p. 63, indique *Cistus pilosus* Linn. près de l'Épau et d'Allonnes. C'est une plante de la Corse, invraisemblable aux environs du Mans. Mais, d'après Desportes, on a : *H. alyssoides* Vent. = *C. pilosus* Bonamy non Linn. Il est probable que Maulny, qui ne parle pas de *H. alyssoides*, si commun chez nous, a commis la même erreur que Bonamy en prenant cette espèce pour le *C. pilosus* Linn., qu'on ne trouve pas dans la Sarthe.

105. **H. vulgare** Gaertn.; *Cistus helianthemum* Linn. — ♄. mai-jt. A. C. — Collines.

albiflorum Desp. 23.

106. **H. guttatum** Mill.; *Cistus guttatus* Linn. —

⊙. jn-sept. C. — Landes et bois de pins, sur les alluvions anciennes.

immaculatum DC. in Desp. 23, Bréb. ? — Pétales sans taches.

serratum Desp. 23 et Diard 196; *H. plantagineum* Pers.? — Pétales dentés.

H. FUMANA Mill., DC.; *Cistus fumana* Linn.; *C. nudifolius* Lam.; *Fumana procumbens* G. G. — Maulny, p. 62, l'indique aux environs de Pontlieue, où nous ne le trouvons pas. Desportes l'a compris dans sa flore; mais il l'indique seulement à Baugé, en Maine-et-Loire, d'après Bastard. Nous ne le connaissons pas dans nos limites. — *A exclure.*

VIOLARIÉES

VIOLA

107. **V. hirta** Linn. — ♃. mars-av. A. C. — Haies et bois.

fraterna; V. fraterna Reich., Mut. in Diard 197 « feuilles petites, d'un tiers ou de la moitié plus courtes que les pédoncules. A. C. sur les pelouses sèches aux environs de Saint-Calais. »

ambigua; V. ambigua W. et Kit. in Diard 197 « pétioles et bords des feuilles légèrement ciliés. »

amethystea Diard 197 « fleurs améthystes. La Chartre, dans les haies des prés, près de la Maladrerie. »

108. **V. odorata** Linn. — ♃. mars-av. C. — Haies.

albiflora Desp. 23.

purpurea Desp. 23.

permixta; V. permixta Jord.

sepincola ; V. sepincola Jord. — Mamers, dans les haies (*Chev.*).

109. **V. canina** Linn. ; *V. sylvestris* Lam. — ♃. av.-mai. A.R.— Prés, haies, bords des chemins, bois et landes.— Arnage, route de Ponthibault ; Parigné-l'Évêque, route de Brette; Écommoy, environs de Bezonnais ; Pincé, chemin traversant la forêt du nord au sud ! — Rahay, bois de Coulonge; Berfay, vieux chemin de Vibraye (*Legué*). Précigné, dans les landes; Saint-Longis, pré à Bois-Hébert (*Chev.*).

macrantha G. G. ; *V. montana* Linn. — Rahay, bois de Coulonge (*Legué*).

lucorum Reich. — Environs de Saint-Calais (*Diard*). Précigné, près du Gault (*Chev.*).

110. **V. lancifolia** Thore. — ♄. mai-jn. T. R. — Landes et lieux secs. — Landes de Vion, sur la droite du chemin conduisant à Solesmes (*Launay*) ! Précigné, surtout dans la lande de la Bretonnière ; Pincé, dans quelques chemins (*Chev.*). Dissé-sous-le-Lude, vignes de l'Ormeau-Morisson (*Bône* in herb. Thériot). — Desportes l'indiquait à Juigné, bois élevés sur la rive droite de la Sarthe, où nous ne l'avons pas retrouvée.

111. **V. sylvatica** Fries ; *V sylvestris* Koch. ; *V. Reichenbachiana* Jord. — ♃. mars-av. C. — Bois et haies.

Riviniana ; *grandiflora* G. G. ; *V. Riviniana* Reich. — T. C.

V. ROTHOMAGENSIS Desf. — Desportes, p. 24, l'indique à Arnage, haies sur le chemin de Ponthibault où je l'ai vainement cherchée à plusieurs reprises. Sa présence dans la Sarthe ne me paraît pas vraisemblable. — *A exclure.*

112. **V. tricolor** Linn. — ⊙. av.-sept. — Champs, lieux cultivés. — Comprend :

V. meduanensis Bor. — A. R. — Yvré-l'Évêque, lisière

POLYGALÉES

POLYGALA

119. **P. vulgaris** Linn. — ♃. mai-at. C. — Prés, bois, haies et fossés.

purpurea Desp. 25.

alba Desp. 25.

120. **P. calcarea** Schultz; *P. amarella* Coss. et Germ., non Crantz ; *P. amara* Maulny, Desp., Diard, non Linn., nec Jacq. — ♃. jn-jt. A. R. — Terrains calcaires. — Domfront, butte du camp romain; Bourg-le-Roi, pâtis au bord de la route de Cherizay, non loin de la gare ; Champfleur, route d'Arçonnay, aux environs de la tuilerie ; Le Val, près des anciennes carrières de Chaumiton ! Savigné-sous-le-Lude, à Pierre-Mazelle (*Bône*)! — Dissé-sous-le-Lude, chaussée de l'étang desséché de Fontaine-Noguet (*Desp.*).Le Breil, pâturages autour des étangs de Pescheré (*Diard*). Commun dans toute la région calcaire de Mamers jusqu'au Val (*Chev.*). Coloration des fleurs assez variable.

P. AMARA Linn. — Indiqué par Maulny, p. 190, Desportes, p. 26 et Diard, p. 200, ne se trouve pas dans la Sarthe. — *A exclure.*

121. **P. depressa** Wender ; *P. minor* Desp. 26. — ♃. mai-at. A. C. — Landes et bois de pins.

bicolor Desp. 26 « fleurs d'un bleu pâle, mêlé de blanc. »

purpurea Desp. 26.

alba Desp. 26.

CARYOPHYLLÉES

DIANTHUS

122. **D. armeria** Linn.; *D. hirsutus* Lam. — ♃. jn-at. C. — Bords des chemins.

uniflora Desp. 27.

123. **D. prolifer** Linn. — ♃. jn-sept. A. C. — Lieux sablonneux, bords des chemins.

uniflorus Gaud. in Desp. 27; *D. diminutus* Linn., non Desf.

flore-albo Manceau « Brûlon, rochers de Pissegrêle. »

124. **D. carthusianorum** Linn. — ♃. jn-at. T. R. — Lieux secs. — Le Mans, pré sec sur la droite d'un chemin longeant le polygone de Pontlieue, au delà du restaurant Cornille; Le Lude, pâtis sur la droite de la route conduisant à la Cave! — Bois de Mélinais près de La Flèche (*Desp.*). Le Lude, aux Aubevoies (*Bône*).

125. **D. caryophyllus** Linn. — ♃. jt-at. T. R. — Vieilles murailles. — Le Mans, murs de l'ancienne chapelle de l'Épau, où il est abondant et depuis longtemps naturalisé! — Rouez-en-Champagne, vieux château de Courmenant; La Ferté-Bernard, murs de ville; Saint-Calais, à la Barre; Sablé, château (*Desp.*). Le Mans, au Séminaire, murs du grand jardin (*Lemée*).

albiflorus Desp. 27.

SAPONARIA

126. **S. officinalis** Linn. — ♃. jt-at. P. C. — Fossés, bords des rivières. — Se rencontre aussi quelquefois échappé des jardins.

multiplex Desp. 28.

127. **S. vaccaria** Linn. — ⊙. jn-jt. A. R. — Moissons. — Mulsanne, environs des Hunaudières (*Huard*)! Crésur-Loir, moissons dans les Courtils (*Launay*)! — Le Mans, à Cognée; Saint-Pavace; Écommoy, à Chaufour (*Desp.*).Saint-Calais, moissons d'orge et d'avoine (*Diard*).

GYPSOPHILA

128. **G. muralis** Linn. — ⊙. jt-sept. P. C. — Champs sablonneux.

serotina Desp. 26 « pétales échancrés, feuilles plus longues que les entre-nœuds. Incertaine dans nos limites. »

CUCUBALUS

129. — **C. baccifer** Linn.; *C. baccifer* Gaertn. — ♃. jt-at. A. C. — Haies et buissons. Moins répandu dans le nord du département.

SILENE

130. **S. inflata** Sm., DC.; *S. vesicaria* Schrad. in Bor.?; *cucubatus Behen* Linn. — ♃. jn-at. C. — Prairies, moissons.

villosa Desp. 28; *S. villosa* Hard. — Plante velue, des terrains calcaires.

ciliato-latifolia Diard 203.

131. **S. conica** Linn. — ⊙. jn-jt. — Cette espèce est assez répandue et plus ou moins abondante dans les terrains sablonneux aux environs de : Le Mans, Yvré-l'Evêque, Saint-Mars-la-Bruyère, Fatines, Montfort, Pont-de-Gennes, Connerré, Le Breil, Ardenay, Bouloire, Parigné-l'Évêque, Challes, etc., et au sud à Pontvallain, Aubigné, Luché, Le Lude; mais elle paraît être rare ou même manquer dans les autres régions.

132. **S. gallica** Linn.; *S. sylvestris* Lam. — ⊙. jn-jt. P. C. — Champs sablonneux.

divaricata G. G., Bréb., Diard 204 ; *S. anglica* Bor. an Linn. ? — Pédicelles fructifères étalés, divariqués ou même renversés. — Conflans, champs cultivés aux environs de la Bergevinière (*Diard*).

sylvestris Diard 204; *S. sylvestris* Lam. ? « fleurs en épis allongés, courtement pédonculés. Tresson, champs sablonneux des environs de Courtemiche. »

S. ARMERIA Linn. — Diard l'a signalé près de Saint-Calais, « champs pierreux autour du Jonceray et de la Paquelerie. » Boreau a répété l'indication de Diard en l'abrégeant : « Sarthe, Saint-Calais. » J'ai rencontré cette espèce plusieurs fois aux environs du Mans. Mais, sa présence me paraît accidentelle. On la trouve rarement deux années de suite au même endroit.

133. **S. nutans** Linn. — ♃. mai-jn. P. C. — Bois, coteaux, rochers.

134. **S. otites** Sm., DC., Pers.; *Cucubalus otites* Linn. — ♃. jn-at. T. R. — Lieux arides et sablonneux. — Pont-de-Gennes, route du Breil, talus sablonneux sur la droite, au delà de la Belle-Inutile! Connerré, butte des Masnières (*Brunet* in herb. Lemée).

AGROSTEMMA

135. **A. githago** Linn.; *Lychnis githago* Lam., Scop. in Desp.; *L. segetum* Lam. in Desp. — ⊙. jn-jt. C. — — Moissons.

albiflora Desp. 30.

LYCHNIS

136. **L. flos-cuculi** Linn.; *L. laciniata* Lam. — ♃. mai-jn. T. C. — Prairies humides, bords des eaux.

albiflora Desp. 30.

137. **L. dioica** DC.; *L. dioica* β Linn.; *L. vespertina* Sibth.; *L. alba* Mill. — ♃. mai-sept. T.C. — Champs et prés.

multiplex Desp. 29.

138. **L. sylvestris** Hoppe; *L. diurna* Sibth.; *L. dioica* α Linn.; *Melandrium sylvestre* Bœhl. — ♃. mai-at. T. R. — Bois, lieux ombragés. Varie à fleurs plus ou moins roses. — Champagné, bois de Réveillon; Sougé-le-Ganelon, coteaux boisés sur la rive droite de la Sarthe, entre Marais et Moré; environs de l'ancienne abbaye de Perseigne, sur la gauche de la route conduisant à la forêt! Saint-Léonard-des-Bois, taillis de la Haute-Vente (*Rommé*)! — Indiqué par Desportes à Parigné-l'Évêque, bois de la Ville, où je ne le retrouve pas.

L. VISCARIA Linn. — Maulny, p. 130, l'indique « sur la pelouse du Gué-de-Maulny et dans les champs aux environs. » C'est une plante des lieux secs et montueux, qui n'existe pas autour du Mans. — *A exclure.*

Obs. — *L. coronaria* Lam., DC., se rencontre quelquefois échappé des jardins. Je l'ai trouvé dans un bois au delà de l'étang des Hunaudières et dans la forêt de Pincé, très loin de toute habitation.

SAGINA

139. **S. procumbens** Linn. — ⊙. av.-at. C. — Lieux pierreux et humides, pieds des murs.

multiplex Sweet in Desp. 30.

fontana Mut. in Desp. 30.

140. **S. apetala** Linn. — ⊙. av.-jt. A. C. — Lieux sablonneux, vieux murs.

pallens Diard 200 « plante plus grêle, à rameaux capillaires droits, d'un vert pâle; A. C. parmi l'espèce. »

141. **S. patula** Jord.; *S. ciliata* Fries. — ⊙. mai-jn. P. C. — Lieux sablonneux sur les alluvions anciennes.

SPERGULA

142. **S. arvensis** Linn. — ⊙. mai-jt. C. — Champs sablonneux.

vulgaris Koch. ; *S. vulgaris* Bœnngh. — Graines couvertes de papilles grisâtres. C'est la forme la plus commune.

sativa Koch ; *S. sativa* Bœnngh. — Graines chagrinées, sans papilles. Me paraît assez rare.

143. **S. pentandra** Linn. — ⊙. av.-mai. A. C. — Lieux sablonneux.

Morisonii ; S. Morisonii Bor. — A. C.

Obs. — M. Ed. Guéranger (pl. n.) a indiqué, entre Pontlieue et le Gué-de-Maulny, *S. cenomanensis*, espèce de sa création, dont il promettait pour plus tard une description, qu'il n'a jamais donnée. Mais, dans sa note sur la flore des environs de La Suze, il admet les deux formes : *S. pentandra* Linn. et *S. Morisonii* Bor., abandonnant ainsi sa première opinion.

144. **S. nodosa** Linn. ; *Spergella nodosa* Reich. ; *Sagina nodosa* Fenzl. — ♃. jt.-at. A. R. — Lieux marécageux. — Yvré-l'Évêque, pâtis des Rochers ; Saint-Mars-la-Bruyère, marécages au-dessous du grand étang ; Saint-Mars-d'Outillé, marécages au-dessous de l'étang de Pont-Brébis ! — Le Mans, bois des Ruelles ; Changé, marais des Aulnais ; Le Breil, landes ; Parigné-l'Évêque, près Chatons ; Ardenay ; Saint-Maixent (*Desp.*). Le Lude, dans un petit pâtis marécageux (*Ed. Guér.*). Cré-sur-Loir, marais avoisinant le port des Épinettes (*Launay*). Saint-Mars-la-Bruyère, prés marécageux de Montbellin ; Le Lude, route du Mans (*Lemée*).

S. SAGINOIDES Linn. ; *Spergella saginoides* Reich. ; *Sagina Linnæi* Presl. — Maulny, p. 85, dit l'avoir trouvée dans les champs près de Beaulieu et dans l'ancien chemin de la Bazoge, vis-à-vis des Ruelles. C'est une plante étrangère à la Sarthe et invraisemblable autour du Mans. — *A exclure.*

STELLARIA

145. **S. holostea** Linn. — ♃. av.-jt. T. C. — Haies et buissons.

minor Delast. — Forêt de Perseigne, entre la vallée d'Enfer et la ligne des Gros-Houx (*Chev.*).

146. **S. glauca** With. — ♃. jn.-jt. T. R. — Prés humides. — Saint-Pavace, bord d'un fossé traversant les prairies sur la rive gauche de la Sarthe en allant vers Moulin-aux-Moines; Cré-sur-Loir, prairie humide aux environs du port des Épinettes ! — Écommoy, prés pourris le long du ruisseau qui alimente l'étang de Bezonnais (*Desp.*). Conflans, dans la haie au côté nord du bois de Percé (*Diard*).

147. **S. graminea** Linn. — ♃. jt.-at. C. — Prés, bords des bois, fossés humides.

glaucescens Gaud. — Tourbière de Saint-Mars-la-Bruyère (*Manceau*).

148. **S. uliginosa** Murr. ; *S. aquatica* DC., Poll. ; *Labrea aquatica* St.-Hil. — ♃. av.-jt. P. C. — Marécages et lieux humides.

149. **S. media** Vill., Sm.; With. ; *Alsine media* Linn. ; *A. aviculorum* Lam. — ⊙. fév.-nov. T. C. — Lieux frais, champs, jardins, pieds des murs.

major Koch ; *decandra* Diard 201 ; *S. neglecta* Weihe.

apetala Gaud. ; *S. apetala* Bor. ; *S. Boræana* Jord. — Fleurs le plus souvent sans pétales. Plante des lieux secs.

triandra Diard 201 « tige rougeâtre du côté du soleil ; fleurs à trois étamines. A. C. parmi l'espèce. »

S. NEMORUM Linn. — Maulny, p. 225, l'indique « dans les bois de la paroisse de Saint-Pavace et aux environs du bourg de Saint-Saturnin. » C'est une plante des montagnes boisées, qu'on ne trouve pas dans la Sarthe. — *A exclure.*

HOLOSTEUM

150. **H. umbellatum** Linn. — ⊙. av.-mai. P. C. — Champs, bords des chemins, surtout dans les terrains sablonneux.

MALACHIUM

151. **M. aquaticum** Fries ; *Cerastium aquaticum* Linn. — ♃. jn.-at. A.C. — Fossés, lieux humides.

MŒNCHIA

152. **M. glauca** Pers. ; *M. erecta* Wett. ; *M. quaternella* Ehrh. ; *Sagina erecta* Linn. ; *Cerastium quaternellum* Fenzl. — ⊙. mai-jn. P. C. — Lieux sablonneux. — Nous ne connaissons que la forme quaternée.

CERASTIUM

153. **C. arvense** Linn. — ♃. mai-jn. R. — Champs sablonneux, bords des chemins. — Saint-Paterne, champs aux environs de Saint-Gilles (*Beaudouin*)! — Les Rabelais, près de Bérus (*Dut.*).

154. **C. vulgatum** Linn. ; *C. viscosum* Sm., DC. ; *C. triviale* Link. — ♃. av.-oct. C. — Prés, champs, bords des chemins.

murale Desp. 34. — Tige naine, poilue, hérissée ; capsule à peine exserte. Sur les murs.

pratense Diard 202 « tiges de 2-3 décim. pauciflores, à entre-nœuds allongés ; pétales plus longs que la capsule. Prés humides. »

155. **C. viscosum** Linn. ; *C. vulgatum* Sm. — ⊙. mai-sept. T. C. — Lieux incultes, bords des chemins.

glomeratum ; *C. glomeratum* Thuill.

apetalum ; *C. apetalum* Dum.

156. **C. semidecandrum** Linn. — ⊙. av.-mai. A. C. — Champs sablonneux, vignes, landes et bois de pins.

pellucidum Duby in Desp. 34 ; *C. pellucidum* Chaub. « nervures des feuill. supér. transparentes; fleurs plus grandes. »

pumilum Desp. 34 ; *C. pumilum* Curt. ? « incertaine dans nos limites. »

157. **C. brachypetalum** Desp. — ⊙. av.-mai. — Champs, vignes, bords des chemins. — Assez commun aux environs du Mans.

158. **C. glutinosum** Fries ; *C. litigiosum* de Lens. — ⊙. av.-mai. R. — Lieux secs. — Yvré-l'Évêque, route du Mans, sur la droite en descendant la butte du Luart ; Mayet, route de Château-l'Hermitage ! La Flèche, vignes de Saint-Germain (*Ninck*) ! — Yvré-l'Évêque, vignes autour de Saint-Blaise, vignes du Luart et de la Raglasse (*Desp.*). Saint-Paterne ; Champfleur (*Dut.*).

C. REPENS Linn. — Indiqué par Maulny, p. 40, sans localités. C'est une plante du Dauphiné, invraisemblable dans la Sarthe. — *A exclure.*

SPERGULARIA

159. **S. segetalis** Fenzl. ; *Alsine segetalis* Linn. ; *Arenaria segetalis* Lam. ; *Lepigonum segetale* Koch. — ⊙. jn.-jt. P. C. — Moissons des terrains sablonneux.

160. **S. rubra** Pers. ; *Arenaria rubra* Linn. ; *Alsine rubra* Walh. ; *Lepigonum rubrum* Fries. — ⊙. mai-at. P. C. — Lieux sablonneux.

campestris Fenzl. — C'est sans doute cette forme que

Maulny, p. 148, a voulu désigner sous le nom de *Arenaria campestris* Linn.

ALSINE

161. **A. tenuifolia** Crantz, Walh. in Desp.; *Arenaria tenuifolia* Linn. — ⊙. mai-jn. A. C. — Lieux sablonneux, bords des chemins et murailles.

Barrelieri DC. — Tiges très rameuses, couchées, glabres. — Arçonnay, sur les murs (*Dut.*).

viscida G. G. ; *viscidula* Desp. 33, Diard 203 ; *A. viscosa* Schreb. ; *A. hybrida* Jord. ; *Arenaria viscidula* Thuill. — Plante velue-glanduleuse, surtout au sommet. — Pont-de-Gennes, route de la gare à Saint-Denis-du-Tertre ! Le Lude, route de Genneteil (*Ninck*) ! Saint-Gervais-de-Vic, champs arides aux environs des Mésangères (*Diard*).

Obs. — Les échantillons de Pont-de-Gennes et du Lude, à capsule exserte, paraissent se rapporter plus particulièrement à la forme *A. hybrida* Jord.

A. SETACEA Mert. et Koch ; *Arenaria laricifolia* Linn. — Maulny, p. 149, indique cette espèce aux environs de la Bazoge et sur la route de Laval, près des Maisons-Rouges. Desportes n'en parle pas et je ne l'ai jamais rencontrée. Elle n'est guère vraisemblable dans nos limites. — *A exclure.*

ARENARIA

162. **A. montana** Linn. — ♃. mai-jt. — Lieux sablonneux, landes et bois de pins, sur les sables d'alluvions anciennes, où cette plante est commune, surtout aux environs de Pontlieue et de Changé.

163. **A. trinervia** Linn. ; *A. nervosa* Lam. in Maulny 148. — ⊙. av.-jn. A. C. — Haies, bois, lieux couverts.

164. **A. serpyllifolia** Linn. — ⊙. mai-jt. T. C. — Champs, lieux arides, murailles.

leptoclados ; A. leptoclados Guss.

A. SAXATILIS Linn. — Maulny comprend cette espèce dans son catalogue, p. 148, sans indication de localités. Ce ne peut être que par suite d'une confusion. — *A exclure.*

ELATINÉES

ELATINE

165. **E. hexandra** DC. ; *E. paludosa* α *hexandra* G. G. ; *E. hydropiper* β Linn. — ♃. jt.-at. R. — Lieux inondés, vase des étangs. — Chemiré-en-Charnie, rive gauche de l'étang d'Étival ! — Yvré, Auvours ; Mulsanne, Hunaudières (*Desp.*). Montaillé, étang de la Mairie (*Diard*). Bérus, étang des Rabelais (*Dut.*). Yvré, étang de Bordebeurre (*Chev.*). Mézières-sous-Lavardin, étang de la Chaterie, rive gauche (*Monguillon*).

Obs. — Maulny, p. 149, indique *E. hydropiper* Linn. « flore albo *tetrapetalo* ». Nous ne connaissons et Desportes ne connaissait que la forme à 3 pétales, dont de Candolle a fait l'*E. hexandra*, qu'il avait d'ailleurs observée aux environs du Mans.

E. ALSINASTRUM Linn. — Maulny, p. 149, dit que cette espèce se trouve « à l'Épau ; dans le chemin de Moulin-l'Évêque et dans les fossés près de Saint-Pavace. » Nous ne la connaissons pas dans la Sarthe et personne n'en a parlé depuis Maulny. Il est assez difficile cependant que cette plante échappe aux recherches des botanistes. — *A exclure.*

LINÉES

LINUM

166. **L. carthartieum** Linn. — ⊙. mai-sept. C. — Prés, pelouses.

167. **L. angustifolium** Huds. — ♃. jn.-jt. P. C. — Coteaux, pelouses, bords des chemins.

168. **L. tenuifolium** Linn. — ♃. jn.-jt. R. — Lieux secs et pierreux des terrains calcaires. — Avoise, coteau de la Perrine, près de la gare ; Le Lude, près de Roche-Bandée ! — Pontvallain, rochers au Bouvard ; Coulongé, pelouses calcaires près les Maisons-Rouges ; Savigné-sous-le-Lude, environs du Cruchet et de la Maurosière (*Desp.*). Asnières (*Ed. Guér.*). Le Lude, coteau de la Cave (*Bône*). Dissé-sous-le-Lude (*Chev.*). — Ne paraît pas exister en dehors de l'arrondissement de la Flèche.

169. **L. gallicum** Linn. — ⊙. jn.-sept. P. C. — Collines, lieux sablonneux et secs.

Obs. — *L. usitatissimum* Linn. se rencontre quelquefois échappé des cultures. Desportes indique, comme variété, *L. humile* Mill. « à sépales beaucoup plus courts que la capsule, pétales tronqués, entiers. »

RADIOLA

170. **R. linoides** Gmel. — ⊙. jn.-oct. P. C. — Lieux sablonneux et humides.

MALVACÉES

MALVA

171. **M. sylvestris** Linn. — ♃. jt.-sept. C. — Lieux incultes, bords des chemins.

albiflora Desp. 37.

hirsutissima Desp. 37 « Brûlon, bords des champs ».

172. **M. rotundifolia** Linn. — ♃. jn.-sept. C. — Lieux incultes, bords des chemins.

M. NICÆENSIS All. ; *M. pusilla* With. in Desp. 37. — Indiquée par Desportes à Juigné, collines calcaires, et par Diard aux environs de Saint-Calais, ne s'y trouve pas. — *A exclure.*

173. **M. moschata** Linn. — ♃. jt.-sept. A. C. — Lieux secs.

laciniata G. G. ; *M. laciniata* Desv. — Feuilles divisées en lanières étroites.

parviflora Desp. 37 « fleurs moitié plus petites. Juigné, champs au-dessous des carrières de marbre, à droite du chemin qui conduit aux mines d'anthracite. »

174. **M. alcea** Linn. — ♃. jn.-sept. A. C. — Haies des prés, bords des chemins.

moschatellina Diard 186 « Feuill. à lobes très étroits et divisés profondément. Conflans, coteaux des Teilleux. » Ne paraît être autre chose que la variété *multidentata*. Koch. C'est probablement aussi la forme indiquée au Mans, sous le nom de *M. italica* Poll., par Boreau (Fl. c. 3. éd.). Sa description concorde avec celle de Diard, qui se trouvait en relations avec lui.

fastigiata Koch ; *M. fastigiata* Cav. in Desp. 37 et in Diard 186 « Montaillé, prés au-dessous du moulin de l'étang. »

Obs. — Boreau (Cat. de M. et L.) fait observer qu'on trouve des formes à feuilles peu découpées qu'il ne faut pas confondre avec le *M. fastigiata* Cav.; Guépin (Fl. de M. et L.) avait déjà dit : « Après mûr examen, je pense que *M. fastigiata* de notre flore n'est qu'une variation de *M. alcea* à fleurs terminales fastigiées. »

M. TOURNEFORTIANA Linn. — Plante du midi, tout à fait étrangère à nos contrées et qui ne se trouve pas à Trangé, non plus qu'aux environs de Colières, où Maulny l'indique

par suite d'une erreur évidente de détermination. — *A exclure.*

ALTHÆA

175. **A. officinalis** Linn. — ♃. jt.-sept. P. C. — Prés humides, bords des rivières et des fossés.

176. **A. hirsuta** Linn. — ♃. jt.-at. P. C. — Collines, champs calcaires.

TILIACÉES

TILIA

177. **T. sylvestris** Desf.; *T. parvifolia* Ehrh. — ♄. jt. R. — Bois montueux. — Bessé-sur-Braye, bois de la Cour ! Cré-sur-Loir, bois de la Blottière (*Launay*) ! — Saint-Denis-d'Orques, bois des Chartreux (*Thériot*). La Flèche, bois de Mélinais, au bord de la route de Savigné (*Ninck*).

Obs. — On plante en avenues *T. platyphylla* Scop. (*T. grandifolia* Ehrh.), à feuilles pubescentes en dessous, et plus rarement *T. intermedia* DC., à feuilles glabres en dessous.

GÉRANIACÉES

GERANIUM

178. **G. Robertianum** Linn. — ♂. mai-at. T. C. — Haies.

minutiflorum; G. minutiflorum Jord. — Fleurs petites; carpelles glabres. Fresnay, chemin du Bourgneuf !

Lebelii; G. Lebelii Bor. — Fleurs petites; carpelles pubescents. Saint-Léonard-des-Bois (*Dut.*). Forêt de Perseigne (*Manceau*).

leucanthon Dum. in Desp. 43 « flore albo. »
viridicaule Desp. 43.

179. **G. rotundifolium** Linn.— ⊙. mai-at. T. C.— Bords des chemins.

subrotundum Desp. 43 « pétales plus longs que le calice. »

180. **G. lucidum** Linn. — ⊙. mai-at. A. C. — Haies, bords des chemins.

181. **G. dissectum** Linn. — ⊙. mai-jn. C. — Haies, bords des chemins et des champs.

albiflorum Desp. 44.

182. **G. columbinum** Linn. — ⊙. jn.-at. C. — Haies, bords des chemins.

G. SANGUINEUM Linn. — Maulny, p. 96, a compris cette espèce dans sa liste. Boreau et M. Chevallier l'indiquent au Lude. Introduite quelquefois dans les jardins, elle peut s'en échapper ; mais, elle n'appartient pas à notre flore. — *A exclure.*

183. **G. pyrenaicum** Linn. — ♃. mai-sept. A. R. — Lieux herbeux. — Le Mans, parc de la préfecture et à l'Épau, près des roues d'arrosage; Allonnes, prairie au-dessous du bois de Marshain, près d'une ancienne chapelle; Montbizot, route d'Antoigné, talus sur la gauche au delà du pont; Le Lude, sur la droite de la route de Vaas, au delà d'un petit pont; Jupilles, pelouse à gauche de la Ferme-École de la Pilletière! Bazouges, route de la Chapelle-d'Aligné, près de la Masselière (*Launay*)! — Arçonnay (*Dut.*). Le Lude, pâtis de la Ménagerie (*Bône*). Montfort, prairies du château ; Mamers, route d'Alençon ; Bazouges, prairies de la Masselière (*Chev.*).

Obs. — J'ai rencontré *G. pratense* Linn. à Brûlon, près du moulin de Vert, probablement adventice.

184. **G. molle** Linn. — ⊙. mai-at. T. C. — Lieux incultes, bords des chemins.

albiflorum Desp. 43.

185. **G. pusillum** Linn. — ⊙. mai-at. A. C. — Bords des chemins. — Jusqu'en 1889, cette espèce n'avait pas été bien observée dans la Sarthe. Je l'ai trouvée depuis assez fréquemment et un peu partout.

humile Gaud. in Desp. 43.

ERODIUM

186. **E. cicutarium** L'Hérit. — ♂. av.-at. T. C. Lieux sablonneux, bords des chemins.

præcox DC., *acaule* Franch. — Tiges presque nulles; pédoncules comme radicaux.

chærophyllum DC. — Tiges longues, couchées; pédoncules multiflores.

chærophyllum album Desp. 44.

pilosum DC. — Tiges courtes, couchées, velues ainsi que les feuilles; pédoncules pauciflores.

pimpinellifolium DC. — Feuilles à découpures courtes, spatulées, presque obtuses; forme peu velue.

Boræanum; E. Boræanum Jord. — Pétales très pâles dépassant à peine le calice. — Le Lude, chemin des Mortes-Eves; Bazouges, route de Durtal!

187. **E. moschatum** L'Hérit. — ⊙. mai-at. T. R. — Bords des chemins, pieds des murs. — Sillé-le-Guillaume, au bas de la rue de l'Hôpital; Beaumont, sur la gauche de la route conduisant à la gare! — Brûlon (*Desp.*). Panon, décombres; rues du bourg de Saosnes (*Chev.*).

D'après une note manuscrite, qui paraît due à Mme Cauvin, en marge d'un exemplaire de la Flore de Desportes appartenant à la Bibliothèque du Mans, cette espèce est « commune à la Ferté-Bernard, dans tous les lieux cultivés, même sur les murs de la ville. » On en connaît aussi, dans les environs de Saint-Calais, une localité où elle paraît introduite depuis 1871 (Bourmault in litt.).

HYPÉRICINÉES

ANDROSÆMUM

188. **A. officinale** All.; *Hypericum androsæmum* Linn. — ♃. jn.-jt. A. R. — Bois, lieux couverts. — Le Mans, bois de Pannetière; Rouillon, bois en face du château; Yvré-l'Évêque, bois de Monsor; Saint-Pierre-du-Lorouer, forêt de Bercé! — Saint-Saturnin, à Maule; Neuville, bois de Rougemont; Sargé, haies près de la Gemmerie; Savigné-l'Évêque, à Boudan; Mamers, bois des Planches; Villaines-sous-Malicorne, bois aux malades; Saint-Denis-d'Orques, bois des Chartreux (*Desp.*). Forêt de Vibraye, entre la route de la Ferté et l'ancienne fenderie (*Diard*). Rahay, bois de Montjoie, au bord de l'allée (*Legué*).

HYPERICUM

189. **H. perforatum** Linn. — ♃. jt-at. T. C. — Haies et bois.

parvifolium Diard 187; *H. microphyllum* Jord.? « feuilles très étroites, linéaires, à bords enroulés en dessous. » — Saint-Aubin-de-Locquenay (*Thériot*).

190. **H. quadrangulum** Linn.— ♃. jt.-at. P.C. — Bois, lieux ombragés.

Obs. — La forme qu'on observe dans la Sarthe, à sépales ovales, obtus ou arrondis, paraît se rapporter à la variété *occidentale* Franch.

191. **H. tetrapterum** Fries. — ♃. jt.-at. P. C. — Lieux humides.

192. **H. humifusum** Linn. — ♃. jt.-at. A. C. — Lieux sablonneux et humides.

Liottardi DC., *H. Liottardi* Vill. — Forme naine, à

tige dressée ; fleurs assez souvent tétrapétales. — Voivres, champs sur la droite de la route de Spay, vis-à-vis du Broussin et près de l'Étoile !

193. **H. montanum** Linn. — ♃. jt.-at. A. R. — Bois et coteaux boisés. — Pontlieue, à Pourrie près de l'Épau ; Neuville, coteau sur la rive droite de la Sarthe, au-dessous du moulin ; Allonnes, bois de Marshain, en face de l'écluse de Chahoué ; Parigné-l'Évêque, bois de la Ville et de la Cassine ; Aubigné, bois de la Martinière ! — Yvré, près le Guéperré ; Assé-le-Boisne, chemin du moulin du Pré au Gué-Louvet ; Luché, bois de la Grifferie (*Desp.*). Saint-Calais, dans les haies au nord des Belotteries ; forêt de Montmirail (*Diard*). Yvré-l'Évêque, bois près du château d'Auvours (*Thériot*). Bois aux environs de Saint-Mars-la-Bruyère ; Montfort, bois de Mondoublerain (*Chev.*).

194. **H. pulchrum** Linn. — ♃. jn.-jt. C. — Landes et bois secs.

195. **H. linarifolium** Vahl. — ♃. jn.-jt. — Cette espèce, assez répandue dans les landes et bois de pins, sur les sables d'alluvions anciennes, aux environs de Le Mans, Arnage, Spay, La Suze, Fercé, Pontvallain, Le Lude et La Flèche, se retrouve sur les roches schisteuses de l'ouest à Chemiré-en-Charnie, Rouessé-Vassé, Sillé-le-Guillaume et Saint-Léonard-des-Bois. Mais, elle manque absolument dans les régions calcaires et n'a pas été observée dans les environs de Mamers et de Saint-Calais.

Obs. — Dans les terrains sablonneux, la plante devient assez souvent presque humifuse, avec des feuilles quelquefois en partie ponctuées-pellucides. C'est, je crois, cette forme que M. Franchet rapporte à l'*H. humifusum* Linn., comme variété, et que M. Legué (Bull. Soc. bot. de Fr., t. XXXVIII), considère comme un intermédiaire entre l'espèce de Vahl et celle de Linné. J'ai trouvé sur les schistes de Saint-Léonard des individus semblables, parmi de nombreux échantillons types de l'*H. linarifolium* Vahl., dont ils ne peuvent être séparés.

196. **H. hirsutum** Linn. — ♃. jn.-at. A. C. — Bois et haies.

ELODES

197. **E. palustris** Spach; *Hypericum elodes* Linn. — ϰ. jn.-at. A. C. — Marais, fossés aquatiques.

ACÉRINÉES

ACER

198. **A. campestre** Linn. — ♄. av.-mai. A. C. — Bois et haies.

hebecarpum Diard 189; *A. hebecarpum* Tausch. « capsules velues. » — C'est la forme commune.

leiocarpum Diard 189; *A. leiocarpum* Tausch. « capsules glabres. » — Bords des chemins de Crissé à Rouez; Valennes, bois de Courthardi ; Cogners, environs du bois de Bourefruit (*Diard*).

Obs. — Au même genre appartiennent *A. pseudo-platanus* Linn. et *A. platanoides* Linn., qu'on trouve plantés en avenues.

AMPÉLIDÉES

VITIS

199. **V. vinifera** Linn. — ♄. jn. P. C. — Çà et là dans les haies.

Obs. — La vigne sauvage est connue à la campagne sous le nom de *Lambruge* et paraît être en effet *Vitis labrusca* des anciens botanistes jusqu'à Linné, qui donna ce nom à une vigne américaine, appelée avant lui *V. sylvestris virginiana* Bauh. Boreau (Cat. de M.-et-L.) pense que plusieurs espèces sont à distinguer parmi les vignes devenues sauvages en nos contrées.

OXALIDÉES

OXALIS

200. **O. acetosella** Linn. — ♃. av. P. C. — Lieux ombragés, bords des fontaines et des ruisseaux.

purpurascens Desp. 45.

201. **O. stricta** Linn. — ⊙. jn.-sept. A. C. — Champs et haies.

202. **O. corniculata** Linn. — ♃. jt.-at. T. R. — Champs sablonneux, lieux cultivés. — Le Mans, jardin de l'école normale ; Coulaines, route de Neuville, champs aux environs de Riolas (*Thériot*). — Les localités indiquées par Desportes, aux environs de Bouches-l'Huisne et du Gué-de-Maulny, n'existent plus.

Obs. — Près de cette famille se place celle des Rutacées, dont le type est une plante du midi, *Ruta graveolens* Linn., cultivée dans quelques jardins et pouvant s'en échapper.

CÉLASTRINÉES

EVONYMUS

203. **E. europæus** Linn. — ♄. mai-jn. A. C. — Haies et bois.

ILICINÉES

ILEX

204. **I. aquifolium** Linn. — ♄. av.-mai. A. C. — Bois et haies.

luteo-variegatum Desp. 46.
heterophyllum Desp. 46.
laurifolium Desp. 46.

RHAMNÉES

RHAMNUS

205. **R. catharticus** Linn. — ♄. mai-jt. P. C. — Bois et haies, au bord des rivières.

206. **R. frangula** Linn.; *Frangula vulgaris* Reich. — ♄. mai-jn. C. — Bois, lieux humides.

PAPILIONACÉES

ULEX

207. **U. europæus** Sm.; *U. europæus* α Linn. — ♄. print. et aut. T. C. — Haies, bois et landes.

208. **U. nanus** Sm.; *U. europæus* β Linn. — ♄. jt-

oct. A. C. — Landes; particulièrement sur les sables d'alluvions anciennes.

GENISTA

209. **G. anglica** Linn. — ♄. av.-jn. A. C. — Bois secs, landes et pâturages stériles, sur les sables d'alluvions anciennes.

G. GERMANICA Linn. — Voisin du précédent, dont il diffère par sa pubescence et ses feuilles ciliées. Maulny, p. 116, dit qu'il « croît dans toutes les landes. » Desportes ne l'a pas indiqué dans sa flore et nous ne le connaissons pas dans la Sarthe. — *A exclure.*

210. **G. sagittalis** Linn.; *G. herbacea* Lam. — ♄. jn. A. R. — Lieux stériles et montueux, bois. — Le Mans, talus élevé d'un pâtis à droite du chemin conduisant de la route d'Alençon à Moulin-aux-Moines; Arçonnay, Noë de Geigne! Savigné-sous-le-Lude, près de la Grange (*Cousturier*)! — Yvré, taillis près du parc de l'Épau; Saint-Biez; Écommoy, à Bezonnais; forêt de Bercé, coupe de la Huberdière; Montaillé, à Montfrêlon; Saint-Victeur; Petit-Oisseau, champs des Rochettes vers Champfleur (*Desp.*). Saint-Calais, autour de la Cornillère et de Chanteloup; La Chartre, pâturages secs de la Vallée (*Diard*). Savigné-sous-le-Lude, en face de la Morandière (*Bône*). La Feuillère et la Carlière, près d'Arçonnay (*Dut.*).

211. **G. tinctoria** Linn. — ♄. jn-at. C. — Collines, prés secs, bords des chemins.

212. **G. pilosa** Linn. — ♄. mai-jn. R. — Landes sablonneuses. — Challes, pâtis près de la gare du tramway; Brette, landes du Saule! — Landes, depuis les Angevinières jusqu'à Arnage; Pontlieue, Étangs-Chauds; l'Épau, bois du Tourniquet; Mulsanne; Moncé-en-Belin, sur le Mont-Noyé; Thorée, landes (*Desp.*). Entre Pontlieue et l'Epau; entre La

Suze et Saint-Jean-du-Bois (*Ed. Guér.*). Chaumiton; Saint-Léonard-des-Bois (*Dut.*). Forêt de Perseigne, au Signal, (*Chev.*).

SPARTIUM

213. **S. junceum** Linn. — ♄ jn-oct. — Naturalisé et abondant en plusieurs endroits, sur les talus des chemins de fer, aux environs de Mayet, Le Lude, Verron, La Suze, etc.; se répand de plus en plus dans la partie méridionale du département.

SAROTHAMNUS

214. **S. scoparius** Koch; *S. vulgaris* Wimm.; *Spartium scoparium* Linn. — ♄ mai-jn. T. C. — Champs, bois et landes.

albiflorus; Spartium albiflorum Desp. 47. — Précigné, chemin de la Jaunière (*Chev.*).

CYTISUS

215. **C. laburnum** Linn. — ♄ mai-jn. — Fréquemment planté dans les haies, se reproduit ensuite spontanément et paraît naturalisé sur quelques points du département. Je l'ai observé dans ces conditions au Val, plateau de Chaumiton, près des anciennes carrières.

Obs. — M. Lemée m'a fait voir à l'entrée du parc de Bel-Air, près de Foulletourte, quelques pieds de *C. supinus* Linn., paraissant subspontanés?

ONONIS

216. **O. repens** Linn.: *O. arvensis* Lam.; *O. procurrens* Wallr. — ♃ jn-at. C. — Champs, bords des chemins.

mitis Diard 228; *O. mitis* Gmel. — Tiges et rameaux sans épines. — Le Mans, à Funay (*Thériot*).

albiflora Diard 228 « Saint-Calais, près de la Maladrerie. »

217. **O. spinosa** Linn.; *O. campestris* Koch.; *O. antiquorum* Maulny 9, non Linn. — ♃. jn-at. R. — Bords des champs des terrains calcaires. — Champfleur, champs sur la gauche de la route d'Alençon, avant la tuilerie! Vivoin, pâtures de la Planche (*Manceau*)! — Vivoin, parcs de Villiers et de Naucochau; Maresché (*Desp.*). Environs de Saint-Calais (*Diard*). Cherancé, route de Doucelles; Vivoin, route de Juillé (*Lemée*).

albiflora Desp. 49.

218. **O. natrix** Linn. — ♃. mai-jn. T. R. — Coteaux et lieux secs des terrains calcaires. — Le Lude, environs de Roche-Bandée! — Le Lude, aux Caves (*Roquet*). Le Lude, à Cherbon; Mansigné, au Grand-Poyer (*Cousturier*).

O. viscosa Linn. — Maulny et Desportes ont indiqué cette espèce par erreur. C'est l'*O. natrix* Linn., qu'on observe à Roche-Bandée, où Desportes signalait *O. viscosa* Linn. Quant aux localités de Maulny « environs du bourg de Pruillé et dans le dehors de la paroisse de Saint-Hilaire, près le Tertre », on n'y trouve rien qui ressemble à l'une ou à l'autre des deux espèces en question. — *A exclure.*

MEDICAGO

219. **M. sativa** Linn. — ♃. mai-at. — Cultivée comme plante fourragère et souvent subspontanée.

220. **M. falcata** Linn. — ♃. jt-sept. P. C. — Lieux secs, bords des champs et des chemins.

media; versicolor Desp. 50 an Wallr.? *M. media* Pers.; *M. falcato-sativa* Reich. — Fleurs mélangées de violet et de jaune-verdâtre; légume formant un tour complet. — Forme considérée par plusieurs botanistes comme un hybride des espèces précédentes et par d'autres comme une espèce distincte. N'est pas rare, principalement sur le calcaire.

221. **M. lupulina** Linn. — ⊙ ou ♂. mai-at. T. C. — Champs, prés et chemins.

Willdenowii Spenn. in Desp. 50 ; « *M. Willdenowii* Mér. Stipules entières ; gousses couvertes de poils divergents. Lieux sablonneux. »

M. ORBICULARIS All.— Duterte (Cat. p. 25) indique cette espèce à « Fresnay-sur-Sarthe, au moulin de la Coursure. Spontanée? » Nous l'avons inutilement cherchée. Sa présence n'était peut-être qu'accidentelle. On ne peut l'admettre dans notre flore sans de nouvelles observations.

222. **M. maculata** Willd. ; *M. arabica* All. — ⊙. mai-jt. C. — Champs, prairies.

tetraphylla Desp. 51 « feuilles, la plupart, à 4 folioles. »

223. **M. polycarpa** Willd. — ⊙. mai-jt. A. C. — Champs, moissons, lieux secs.

denticulata G. G. ; *M. denticulata* Willd. — Épines longues et crochues. A. C.

apiculata G. G. — Épines droites et courtes. A. C.

tuberculata G. G. ; *M. confinis* Koch. — Épines réduites à de simples tubercules obtus. R. — Yvré-l'Évêque, moissons (*Thériot*).

224. **M. minima** Lam. — ⊙. mai-jn. P. C. — Lieux secs, sablonneux ou pierreux.

hirsuta Desp. 50 « tiges droites, stipules inférieurement dentées. Parigné-l'Évêque, chemin de Montbrais. »

glabra Diard 230. « Légumes glabres. Conflans, près la ferme de Montfrêlon, au bas du champs du Puits. »

longiseta Bor. Fl. c. 3e éd. 149 « épines plus longues que le diamètre du fruit. — *Sablé*, forme hérissée glanduleuse. »

MELILOTUS

225. **M. altissima** Lois., Thuill. ; *M. officinalis*

Willd., non Lam.; *M. macrorhiza* Pers.; *M. officinarum* Maulny 138. — ♃. jt-at. P. C. — Haies, fossés, lieux humides.

226. **M. arvensis** Wallr.; *M. officinalis* Lam., non Willd.; *M. Petitpierreana* Reich. — ♂. jn-jt. C. — Prés, moissons, bords des chemins.

M. PARVIFLORA Desf. — Plante du midi, que M. Chevallier signale à « Bazouges, à la Masselière. Évidemment apportée avec des fourrages. » N'a été trouvée qu'une fois, près d'une volière, représentée par un seul exemplaire. M. Thériot l'a rencontrée dans les mêmes conditions, à Coulaines, près d'une ferme. Elle ne peut être qu'adventice. — *A exclure.*

227. **M. alba** Lam.; *M. leucantha* Koch. — ♂. jn-at. R. — Signalé par Manceau, dès 1862, près de la gare du Mans, se rencontre en différents points du département, paraissant plus ou moins naturalisé. — La Pilletière, en Jupilles, champs à droite et à gauche du chemin qui conduit à la forêt; Mamers, près d'une ancienne carrière, sur la gauche de la route de Ballon; Assé-le-Boisne, marnière sur la gauche de la route de Sougé, près du chemin du Trépied! — Le Mans, environs des Angevinières (*Thériot*). Mamers, à la gare (*Chev.*). Yvré-l'Évêque, à la Fourche; Saint-Christophe-du-Jambet, tranchée du chemin de fer (*Lemée*).

TRIFOLIUM

228. **T. filiforme** Linn.; *T. micranthum* Viv. — ⊙. jn-jt. P. C. — Prés, coteaux herbeux.

minimum Gaud.; *pauciflorum* Guép. — Lieux secs.

229. **T. minus** Sm.; *T. procumbens* G. G., G. M., Bor., Maulny, Diard, non Linn. — ⊙. jn-sept. A. C. — Prés, pelouses, bords des chemins.

Obs. — La synonymie de cette espèce et de la suivante est assez confuse. En résumé, nous connaissons deux formes, dont le caractère

commun est d'avoir la foliole médiane pétiolulée, se distinguant l'une de l'autre en ce que dans l'une l'étendard est presque lisse, caréné sur le dos, tandis que chez l'autre l'étendard est fortement strié, non caréné. Nous admettons le nom de *T. minus* Sm. pour la première, désignée par plusieurs auteurs sous le nom de *T. procumbens* Linn., que nous croyons devoir réserver à la seconde.

230. **T. procumbens** Linn.; *T. campestre* Schreb., Bor.; *T. agrarium* G. G., G. M., Maulny, Diard, non Linn. — ⊙. jt-sept. C. — Prés, pelouses, bords des champs et des chemins.

minus Koch; *T. procumbens* Schreb.; *T. pseudo-procumbens* Gmel. — Fleurs d'un jaune pâle en petits capitules; pédoncules plus longs que les feuilles.

231. **T. patens** Schreb.; *T. parisiense* DC.; *T. aureum* Thuill., non Poll. — ⊙. mai-jt. A. C. — Prairies humides.

232. **T. repens** Linn. — ♃. mai-sept. T. C. — Prés, pâturages, bords des chemins.

luxurians Desp. 53 « feuilles à 4-5 folioles. »

233. **T. Michelianum** Savi. — ⊙. jn-jt. T. R. — Prés humides. — Brûlon, grande prairie (*Desp.*). Nous ne l'avons pas retrouvé.

234. **T. strictum** Waldst.; *T. lævigatum* Desf. — ⊙. mai-jn. R. — Lieux secs et herbeux. — Challes, talus sur la droite de la route d'Ardenay, près de la Raterie; Le Lude, pâtis sur la droite de la route conduisant à la Cave; Mayet, route de Pontvallain, sur la droite, près de la Boussardière! La Flèche, pelouse sablonneuse entre Ruigné et Sainte-Colombe (*Ninck*)! — Écommoy, landes de Chaufour, près l'étang, et allées du taillis de Bezonnais (*Desp.*). Rouez, autour des carrières d'ardoise (*Diard*). Le Lude, landes au-dessous de la Fraiderie (*Roquet*). Yvré-l'Évêque, près de l'étang d'Auvours (*Chev.*)

235. **T. glomeratum** Linn. — ⊙. mai-jt. R. —

Lieux sablonneux. — Le Mans, sur la droite de la nouvelle route d'Arnage, au delà de la Duboisière; Parigné-l'Évêque, pelouse sablonneuse au bas du bois de la Ville; Brûlon, coteau près des rochers de Pissegrêle; Fresnay, buttes de Rochâtre! La Flèche, bords de la route de la Bruère (*Ninck*)! — Écommoy, landes avant la chaussée de l'étang de Bezonnais et bords du chemin de la sapinière du Vieux-Four : collines calcaires en face de Solesmes (*Desp.*). Saint-Léonard-des-Bois (*Dut.*). Lhomme, vieux chemin de La Chartre (*Legué, herb. Nail*). Allonnes, talus sur la droite de la route de Saint-Georges (*Thériot*). Neuvillalais, parties sablonneuses du taillis de Monthouis (*Monguillon*).

T. MONTANUM Linn. — Maulny a inscrit cette espèce dans sa liste, p. 235, sans indication de localités. Desportes ne l'a pas comprise dans sa flore. Aucun botaniste ne l'a signalée depuis et nous ne la connaissons pas dans la Sarthe. — *A exclure.*

236. **T. incarnatum** Linn. — ⊙. mai-jn. — Cultivé comme plante fourragère, assez souvent subspontané.

Molinerii, *T. Molinerii* Balb. — Se rencontre assez souvent parmi le trèfle incarnat.

237. **T. rubens** Linn. — ♃. jn-jt. T. R. — Lieux secs des terrains calcaires. — Le Lude, route de Genneteil, champs en friche au delà du Cruchet (*Ninck*) ! Dissé-sous-le-Lude, à l'Ormeau-Morisson (*Bône*) ! Savigné-sous-le-Lude, près de la Grange et à Ferdoutaux (*Cousturier*) ! — Maigné, collines calcaires, le long de la Gée, près du moulin de Vernie ; collines calcaires à gauche de la route de Fercé à Chemiré-le-Gaudin (*Desp.*). Dissé-sous-le-Lude, ferme de la Galerne (*Ed. Guér.*).

238. **T. arvense** Linn. — ⊙. jn-at. C. — Champs et lieux sablonneux.

gracile DC. ; Coss. et Germ. ; *glabriusculum* Desp. 54;

T. gracile Thuill. — Pontvallain, champs sablonneux sur la gauche de la route du Mans.

arenivagum; T. arenivagum Jord. — Le Mans (*Boreau*). Yvré-l'Évêque (*Thériot*).

rubellum; T. rubellum Jord. — Champs sablonneux près de l'étang de Ruten à Saint-Longis (*Chev.*). Yvré-l'Évêque (*Thériot*).

239. **T. striatum** Linn. — ⊙. mai-jt. A. C. — Lieux secs, bords des chemins.

240. **T. scabrum** Linn. — ⊙. mai-jn. A. R. — Lieux secs. — Fresnay, buttes de Rochâtre et de la Coursure ; Pont-de-Gennes, route de la Belle-Inutile à Saint-Mars-la-Bruyère; Brûlon, coteau près des rochers de Pissegrêle ! — Assé-le-Boisne, butte de Rance ; Fresnay, rochers de la Madeleine ; Conflans, talus de Montfrêlon et près le grand-Moulin ; Coulongé, près les Maisons-Rouges (*Desp.*). Environs de Saint-Calais (*Diard*). Bourg-le-Roi ; Chaumiton (*Dut.*). Yvré-le-Pôlin, bords de la route, non loin de l'Espérance (*Roquet*).

241. **T. maritimum** Huds. — ♃. mai-jn. T. R. — Prés humides. — Brûlon, grande prairie, où il abonde !

242. **T. ochroleucum** Linn. — ♃. jn.-jt. A. C. — Prés secs, bords des champs et des chemins.

243. **T. medium** Linn. — ♃. jn-jt. A. C. — Haies, prés montueux.

244. **T. pratense** Linn. — ♃. jn.-sept. T. C. — Prés, bords des chemins.

gracile Desp. 53 « *T. microphyllum* Desv. ? Solesmes, rochers. »

sativum Schreb. in Desp. 53. *T. sativum* Reich. in Diard 229 « Tige fistuleuse, dents du calice plus courtes que le tube, dressées sur le fruit. Cultivé en prairies artificielles. »

sativum albiflorum Desp. 53.

245. **T. subterraneum** Linn. — ⊙. mai-jn. A. C. — Pelouses, bords des chemins.

246. **T. resupinatum** Linn. — ⊙. mai-jn. T. R. — Brûlon, grande prairie, où je l'ai vu abondant sur un espace assez restreint! — Saint-Georges-le-Petit, prairies en face du moulin de Chahoué (*Chev.*).

Obs. — Nous l'avons rencontré plusieurs fois sur les berges des routes aux environs du Mans, provenant sans doute de graines apportées par les fourrages pendant la guerre de 1870. Il ne s'y maintient pas ; je ne le retrouve plus depuis plusieurs années.

247. **T. fragiferum** Linn. — ♃. jt-at. A. C. — Pelouses, bords des chemins.

albiflorum Desp. 52.

LOTUS

248. **L. corniculatus** Linn. — ♃. mai-at. C. — Prés, bords des chemins.

villosus Gaud. ; *L. villosus* Thuill.

tenuifolius Gaud. ; *L. tenuifolius* Reich. ; *L. tenuis* Kit.

249. **L. uliginosus** Schk. ; *L. major* Koch in Diard 231. — ♃. jt.-at. A. C. — Lieux humides ou marécageux.

250. **L. angustissimus** Linn. ; *L. diffusus* Sol. ; *L. uniflorus* Mut. in Diard 231. — ⊙. jn.-jt. A. R. — Lieux incultes, sablonneux ou pierreux. — Bazouges, route de La Flèche, à la Lande-Rouge ! — Avessé, talus des haies de la ferme de Gresillon, près la lande de Poibel ; Auvers-le-Hamon ; Solesmes, rochers ; Assé-le-Boisne, près le moulin du Pré ; Saint-Léonard-des-Bois, champs au bord de la Sarthe en allant des Guierches à Linthe (*Desp.*). Marolles, champs calcaires aux environs de la Mazurerie et de Massuen (*Diard*). Cossé-en-Champagne (*Manceau*). Le Lude, entre la rivière et La Touche (*Roquet*). Précigné, dans les Brossillaux, à l'Étang-Neuf et dans les chemins de toute la région

sablonneuse ; Pincé ; Yvré-l'Évêque, près de l'étang d'Auvours (*Chev.*).

TETRAGONOLOBUS

251. **T. siliquosus** Roth. — ♃. mai-jn. A. R. — Lieux humides. — Laigné-en-Belin, pâtis de la Houllebardière ; Aubigné, sur la droite de la route du Lude, vis-à-vis de Grand-Hune ; Coulongé, bords de la route et du ruisseau près de la Fontaine-de-Chenon et chemins traversant le bois des Aiguebelles et les vignes des Briolons, en différents endroits ; Le Lude, chemin et pâtis entre la Gannetière et la Touche ! La Flèche, pâtis de la Guibonnière, près de Sainte-Colombe (*Ninck*) ! — Écommoy, prairie de Bezonnais ; Pontvallain, pâturages et prés, proche les landes de la Faigne ; Thorée, marais autour de l'étang (*Desp.*). Thorée, bords humides du chemin de Luché (*Ed. Guér.*). Le Lude, bords de la route de Genneteil, non loin du pont sur le Rihouy (*Roquet*). Dissé-sous-le-Lude, marécages auprès de l'étang de Laurière (*Lemée*). La Feuillère, près d'Arçonnay (*Dut.*). — En résumé, cette espèce, assez répandue dans une partie de l'arrondissement de La Flèche et qu'on retrouve en quelques points du Belinois, paraît manquer ou à peu près dans les autres arrondissements.

TRIGONELLA

T. MONSPELIACA Linn. — Maulny, p. 89, dit : « cette plante croît dans les champs près la pelouse du Gué-de-Maulny. » Ces champs n'existent plus ; mais, ils existaient du temps de Desportes qui n'en a pas parlé, ni personne depuis. Il n'est pas vraisemblable que cette espèce se soit jamais trouvée dans la Sarthe autrement qu'accidentelle. — *A exclure*.

GALEGA

G. OFFICINALIS Linn. — Plante du midi cultivée dans les

jardins, peut s'en échapper quelquefois et paraître subspontanée. Manceau dit l'avoir observée dans ces conditions aux bords de la Vègre, près de Brûlon.

COLUTEA

C. ARBORESCENS Linn. — Arbuste de l'est et du midi de la France, planté dans les parcs ou les bosquets, et sur quelques talus de chemins de fer, peut se rencontrer à l'état subspontané. Manceau dit l'avoir observé « dans la craie tuffeau du coteau des Cherbonnais qui longe le Loir au-dessus de Luché. »

ROBINIA

252. **R. pseudo-acacia** Linn. — ♄. mai-jn. — Communément planté dans les haies ou sur les talus des chemins de fer et naturalisé en maints endroits.

LUPINUS

253. **L. reticulatus** Desv.; *L. linifolius* Bor.; *L. angustifolius* Desp., Gent., non Linn. — ⊙. mai-jn. T. R. — Lieux sablonneux. — Le Lude, environs du Grand-Malidor! La Flèche, champs sablonneux entre Sainte-Colombe et le Tertre-Rouge (*Ninck*)! — Changé, à Amigné; Ardenay, champs à gauche au bas de la Butte (*Desp.*). La Flèche, route de Fougeré, en face du Doucet (*Launay*). Le Lude, entre le Frêne, la Ménagerie et le Sablon (*Roquet*). Pont-de-Gennes, terrains sablonneux le long du chemin de fer (*Brunet* in herb. Lemée). Changé, le long du chemin allant aux Arches (*Chev.*).

Obs. — C'est par erreur de synonymie que, dans ma Petite Flore mancelle, j'ai inscrit cette espèce sous le nom de *L. angustifolius* Linn. — La localité du Mans, nouvelle route d'Arnage, n'existe plus et, depuis plusieurs années, je ne retrouve pas cette plante à Changé, près du cimetière.

ANTHYLLIS

254. **A. vulneraria** Linn. — ♃. mai-jn. A. C. — Coteaux des terrains calcaires, plus particulièrement des terrains jurassiques.

subrubens Desp. 49.

ASTRAGALUS

255. **A. glycyphyllos** Linn. — ♃. jn.-at. A. C. — Bois et haies des terrains calcaires.

CORONILLA

256. **C. varia** Linn. — ♃. jn.-at. T. R. — Champs, lieux secs des terrains calcaires. — Le Lude, environs de la Fraiderie et des Aubevoies! — Environs de Mamers (*Desp.*) Thorée, champs sablonneux sur la route de Savigné-sous-le-Lude (*Ed. Guér.*).

Obs. — *C. emerus* Linn., planté dans les bosquets, peut s'en échapper et se trouver plus ou moins naturalisé en quelques points du département. M. Ninck l'a rencontré dans ces conditions à Saint-Germain-du-Val, près de La Flèche, chemin de Tabor! M. Launay le dit également naturalisé à Bazouges, dans les bois de l'Echeneau et de Crannes.

ORNITHOPUS

257. **O. perpusillus** Linn. — ⊙. mai-at. — Très commun sur les terrains sablonneux, manque plus ou moins sur le calcaire.

tuberculosus Desp. 57.

258. **O. compressus** Linn. — ⊙. av.-mai. A. R. — Champs sablonneux. — Trangé, près la ferme de Bellebat; Le Lude, pâtis sur la droite de la route conduisant à la Cave et lande au delà du Frêne! — La Flèche, champs sablonneux au Tertre-Rouge près de Sainte-Colombe (*Ninck*)! Pont-de-Gennes, champs sur la route du Breil (*Chev.*)! Allonnes, aux Perrières; Pontvallain, près la ferme de l'Her-

minier (*Desp.*). Lhomme, bords du chemin de La Chartre (*Diard*). Cré-sur-Loir, champs sablonneux autour du bourg (*Launay*). Montfort-le-Rotrou, bois de Mondoublerain; Pont-de-Gennes, auprès du cimetière (*Lemée*).

259. **O. ebracteatus** Brot. — ⊙. mai-jt. T R. — Lieux sablonneux. — Cré-sur-Loir, au lieu dit Les Granges! Précigné, champs sablonneux des Encloses, près de la Jaunière (*Chev.*)! — Pincé route de Sablé, près du bourg; Précigné, grand chemin des Brossillaux (*Chev.*).

HIPPOCREPIS

260. **H. comosa** Linn. — ♃. mai-jt. — Pelouses et coteaux des terrains calcaires. — Assez commun dans la région calcaire de Mamers à Bourg-le-Roi et dans la vallée du Loir, de La Flèche au Lude; moins répandu dans l'arrondissement du Mans; paraît être rare dans celui de Saint-Calais.

ONOBRYCHIS

261. **O. sativa** Linn. — ♃. mai-jt. — Plante fourragère, cultivée surtout dans les terrains calcaires et souvent subspontanée.

ERVUM

262. **E. hirsutum** Linn.; *Vicia hirsuta* Koch. *Cracca minor* Riv. — ⊙. jn.-at. C. — Moissons.

263. **E. tetraspermum** Linn.; *Vicia tetrasperma* Mœnch. — ⊙. jt.-at. A. C. — Champs, moissons.
albiflorum Desp. 60.

264. **E. gracile** DC.; *Vicia gracilis* Lois. — ⊙. jn.-jt. A. R. — Champs, moissons, surtout des terrains calcaires. — Aubigné, champs près du chemin de fer, au-dessous du château de Bossé! Conflans, vers Montfrêlon (*Legué*)! La Flèche, coteaux de Saint-Germain-du-Val (*Ninck*)! — Ma-

rolles, aux environs de la Croix (*Diard*). Chassillé, bord de la route (*Ed. Guér.*). Arçonnay; Saint-Paterne; Champfleur (*Dut.*). Saint-Mars-d'Outillé (*Legué, herb. Nail*). Cré-sur-Loir (*Launay*). Saint-Jean-de-la-Motte, moissons de la Goumardière (*Roquet*).

265. **E. lens** Linn.; *Vicia lens* Coss. et Germ.; *Lens esculenta* Mœnch. — ⊙. mai-jt. — Introduit par la culture; devenant plus ou moins subspontané?

minor Desp. 59 « pédoncules 1-2 flores. »

VICIA

266. **V. cracca** Linn.; *V. multiflora* Linn.; *Cracca major* Frank. — ♃. jn.-jt. T. C. — Haies et moissons.

incana Diard 233; *argentea* Coss. et Germ.; *V. incana* Thuill. « plante toute couverte d'une pubescence blanche et soyeuse. » — Conflans, dans les haies du vallon de l'Anille, au nord-ouest de la Roserie (*Diard*). Le Mans, dans une haie, à l'Angevinière (*Thériot*).

Kitaibeliana Diard 233; *tenuifolia* Desp. 58, non Roth; *V. Kitaibeliana* Reich. — Folioles linéaires aiguës, très étroites. A. C.

albiflora Desp. 58.

267. **V. tenuifolia** Roth.; *Cracca tenuifolia* God. et Gren.— ♃. jn.-at. T. R. — Haies et buissons des terrains calcaires. — Yvré-l'Évêque, butte de Monsor, au-dessus des carrières (*Thériot*)! — Çà et là dans les haies autour de Saint-Calais (*Diard*).

macrophylla Diard 234 « feuill. de 10-15 paires de folioles, longues de 25 à 28 millim., larges de 5 millim.; Conflans, haie d'un pré sur le bord du Roule-Crotte, non loin de Genetay. »

268. **V. varia** Host.; *Cracca varia* God. et Gren.— ⊙ ou ♂. jn.-at. A. C. — Champs et moissons, particulièrement des terrains calcaires.

Obs. — M. Thériot a trouvé *V. villosa* Roth. adventice dans une moisson, à Coulaines.

V. DUMETORUM Linn. — Plante absolument étrangère à la Sarthe, que Maulny comprend dans sa liste, p. 241, sans doute par suite d'une erreur de détermination. — *A exclure.*

V. SYLVATICA Linn. — Même observation que pour l'espèce précédente. — *A exclure.*

269. **V. sativa** Linn. — ⊙. jn.-jt. — Cultivée comme plante fourragère, se rencontre souvent subspontanée dans les moissons ou même paraissant naturalisée aux bords des chemins.

linearifolia Diard 235. « Plante toute velue, tige faible, feuill. linéaires, tronquées, mucronées. Saint-Calais, champs cultivés près de Chanteloup et de la Cornillère. »

270. **V. angustifolia** Roth. — ⊙. jn.-jt. A. C. — Champs sablonneux.

segetalis Koch.; *V. segetalis* Thuill. A. C.

Bobartii Koch.; *V. Bobartii* Forst. A, C.

V. PEREGRINA Linn. — Plante du midi, admise par Maulny, p. 242, sans indication de localités. Sa présence dans la Sarthe ne pourrait être qu'accidentelle. — *A exclure.*

271. **V. lathyroides** Linn. sp. 1039; *Ervum Soloniense* Linn., sp. 1040, Maulny 242. — ⊙. av.-mai. A. R. — Lieux sablonneux. — Le Mans, nouvelle route d'Arnage, au delà de la Duboisière; Pontlieue, grande allée de Funay; Arnage, terrains sablonneux près de la gare; Mayet, route de Château-l'Hermitage! La Flèche, au Tertre-Rouge (*Ninck*)! — Écommoy, haies du chemin du moulin de Morancé (*Desp.*). Conflans, bords de l'ancien chemin de Saint-Calais, au nord et près du vallon de la Carie (*Diard.*). Pontlieue, route de Changé, sur la droite, non loin de Pourrie (*Thériot*). Cré-sur-Loir, haies auprès du bourg

(*Launay*). Pontvallain, fossés de la route, à la Galilée; Guécélard, entre Buffart et Château-Gaillard (*Roquet*).

albiflora Desp. 59.

272. **V. lutea** Linn. — ⊙. jn.-jt. A. C. — Champs sablonneux, moissons, moins répandue dans les régions calcaires. — Varie à fleurs blanches.

273. **V. sepium** Linn. — ♃. mai-sept. C. — Haies et buissons.

albiflora Diard 235, Gaud? « Marolles, coteaux calcaires et boisés aux environs de Vaulombers. » — J'ai rencontré cette variation près du Mans, le long d'un chemin creux sur la droite de la route de l'Éventail. Diard (pl. n.) l'indique encore dans le bois de Rouillon.

Obs. — *Vicia faba* Linn., *Faba vulgaris* Mœnch., originaire d'Asie, se rencontre quelquefois échappée des cultures. — *V. purpurascens* DC.; plante du centre et du midi, peut se rencontrer çà et là, adventice. M. Thériot l'a trouvée dans ces conditions à Coulaines.

OROBUS

274. **O. tuberosus** Linn.; *O. sylvaticus* Maulny 169, non Linn.; *Lathyrus macrorhizus* Wimm. — ♃. av.-jn. C. — Bois, lieux couverts.

tenuifolius DC., Desp. 62, Diard 233; *O. tenuifolius* Roth. — A. C., avec le type et les intermédiaires.

Obs. — Maulny, p. 169, indique *Orobus sylvaticus* Linn. « bois d'Aillandes et de Chêne-de-Cœur. » Cette espèce est le *Vicia orobus* DC., plante des montagnes, qui ne se trouve pas dans la Sarthe. Il me parait évident que Maulny a voulu désigner notre *O. tuberosus* Linn., qu'on trouve en effet à Chêne-de-Cœur.

275. **O. niger** Linn.; *Lathyrus niger* Wimm. — ♃. jn-jt. T. R. — Bois des terrains calcaires. — Aubigné, bois de la Martinière! C'est la seule localité connue dans la Sarthe.

276. **O. albus** Linn.; *Lathyrus asphodeloides* God. et Gren. — ♃. mai.-jn. T. R. — Prés et bois. — Prairies à droite et à gauche de la route de Champfleur à Arçonnay,

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

JUILLET 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE						BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures	Évaporation en 24 heures	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
	6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne						
1	2	3	4	5	6	7	8	— Millim 9	— Millim 10	à midi 11	12	13
1	17,4	25,7	20,7	25,3	16,6	20,9	759,»	19,8	»	57	N W	◑
2	12,9	21,8	17,8	27,1	12,2	19,7	762,6	»	»	51	S W	◑
3	14,3	15,»	14,2	24,1	10,8	17,4	762,3	»	»	91	S W	◑
4	12,6	19,1	16,2	21,»	11,2	16,1	765,6	»	»	57	N W	◑
5	11,9	17,7	16,1	19,»	10,5	14,8	765,3	»	»	63	S W	◑
6	15,7	19,8	16,6	20,2	15,6	17,9	760,9	0,9	»	98	W S W	●
7	12,»	17,9	14,6	19,5	11,6	15,5	760,2	7,8	»	55	W	◑
8	11,5	16,5	13,9	17,4	10,3	13,9	760,6	»	»	66	N W	◑
9	12,8	18,8	15,1	19,8	12,2	16,»	762,8	»	»	66	N	◑
10	10,5	21,8	15,4	22,2	10,»	16,1	764,5	»	»	53	N E	◑
11	10,2	22,5	17,3	23,1	8,9	16,»	763,4	»	»	64	»	◑
12	11,4	24,5	18,1	24,6	9,1	16,8	761,2	»	»	45	N N E	◑
13	12,4	24,7	20,1	25,3	11,4	18,4	764,5	»	»	38	E	◑
14	15,»	23,7	21,»	25,6	13,»	19,3	763,3	»	»	80	N E	◑
15	15,1	22,6	19,9	25,3	13,9	19,6	759,8	»	»	60	N E	◑
16	16,6	25,7	17,8	25,8	14,5	20,1	756,2	»	»	49	S E	◑
17	15,7	21,4	18,5	26,»	14,3	20,2	760,3	4,4	»	69	»	◑
18	16,»	19,9	13,9	23,9	13,9	18,9	763,2	»	»	74	»	●
19	12,2	20,3	16,8	20,7	12,2	16,4	768,2	17,5	»	56	W	◑
20	13,8	20,1	15,9	22,2	11,7	17,»	767,3	»	»	61	W S W	◑
21	16,5	21,9	17,8	20,4	15,5	17,9	764,2	1,3	»	66	W S W	◑
22	15,4	19,6	14,6	23,9	15,»	19,5	762,3	»	»	64	W N W	◑
23	11,8	18,4	13,1	21,4	10,8	16,1	764,8	0,3	»	57	W N W	◑
24	11,1	17,3	17,»	21,1	10,5	15,8	765,7	0,6	»	67	»	◑
25	15,4	22,3	23,»	19,5	15,»	17,2	769,4	»	»	63	W N W	◉
26	12,9	26,1	24,»	25,»	12,»	18,5	766,»	»	»	52	S	◉
27	17,3	22,»	21,7	27,3	16,8	22,1	757,1	0,4	»	98	W N W	◉
28	14,8	19,6	14,9	23,8	14,4	19,1	760,»	»	»	92	W	✡
29	10,6	16,9	14,3	22,4	9,8	16,1	760,3	»	»	81	W	◑
30	12,2	16,»	16,1	19,5	12,4	15,9	756,6	8,5	»	85	W N W	◑
31	10,3	18,»	16,1	18,2	9,4	13,8	759,2	8,5	»	66	W N W	◑
Totaux	418,3	637,6	532,5	700,6	385,5	543,»	23636,8	70,»	»	2044		
Maxim	17,4	26,1	24,»	27,3	16,8	22,1	769,4	»	»	98		
Minim	10,2	15,»	13,1	17,4	8,9	13,8	756,2	»	»	38		
Moyen	13,5	20,6	17,2	22,6	12,4	17,5	762,5	2,3	»	66		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE			PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT			Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878	ETAT hygr. de L'AIR —	ETAT ozon. de L'AIR —
		La nuit	Minimum	Maximum			Direction d'où il vient	Echelle de Beaufort 0 à 9	Parcours en 24 h. — Kilom.		0 à 9	0 à 100	0 à 21
1	757,»	17,4	11,4	27,1	16,5	2,9	S	0	50,»	S	4	96	3
2	763,3	12,7	9,6	24,»	0,5	3,2	S W	0	269,7	W	0	93	3
3	762,7	13,2	8,9	21,»	»	2,7	W	0	133,4	W	0	82	4
4	755,1	13 1	9,3	23,2	0,5	2,»	W N W	0	99,2	W	2	90	2
5	756,3	12,1	8,7	19,6	»	2,2	S S E	0	104,8	N W	0	93	0
6	763,3	15,4	9,6	20,5	0,3	2,»	W S W	0	236,9	W	3	91	2
7	761,7	11,8	9,1	21,»	5,5	0,8	W S W	0	253,8	W	0	94	0
8	761,6	11,1	8,»	19,2	»	2,9	W S W	1	243,5	W	0	93	5
9	763,4	12,6	8,6	20,2	»	2,5	W	0	255,»	»	4	87	5
10	766,»	16,1	8,1	22,1	»	2,3	N	0	113,1	»	0	71	5
11	765,5	11,1	6,6	24,»	»	2,9	N	0	102,2	»	0	92	3
12	764,»	11,»	7,6	25,3	»	3,»	N	1	133,3	»	0	95	1
13	765,8	12,3	8,6	25,6	»	3,7	N	1	100,3	»	0	91	6
14	766,2	14,3	10,1	25,3	»	3,8	N	1	174,1	N W	1	82	4
15	762,3	15,1	11,9	25,6	»	4,1	N E	1	270,2	W	0	91	4
16	758,7	16,1	13,3	26,»	»	3,4	N E	0	204,1	W	0	82	4
17	760,4	16,»	14,1	23,9	6,»	1,7	W S W	0	96,3	»	4	93	2
18	764,1	15,4	14,4	20,7	»	1,9	S S W	0	133,2	S W	1	94	0
19	768,»	12,4	12,»	22,2	17,»	0,7	S	0	86,3	»	1	95	2
20	768,5	12,7	12,1	20,5	»	2,5	S	0	188,7	»	4	95	0
21	765,7	16,6	12,8	23,9	1,»	1,5	S	0	164,9	W	4	95	3
22	763,2	15,2	15,1	21,4	0,5	1,2	S W	0	59,2	S W	1	96	5
23	765,1	11,6	10,3	21,1	»	1,7	S	0	176,9	W	2	93	1
24	766,9	11,»	10,1	19,5	»	2,1	S S E	0	136,»	W	2	95	2
25	768,7	15,3	11,»	25,»	0,4	1,4	S W	0	130,5	»	4	93	6
26	766,4	12,4	11,5	27,3	»	2,2	N W	0	94,7	»	0	96	4
27	756,3	17,4	12,2	23,8	0,5	3,5	S	1	107,»	W S W	2	83	4
28	760,7	14,8	14,1	22,4	5,6	2,4	W S W	0	249,4	W	2	91	5
29	761,5	10,1	9,1	19,5	6,»	1,5	S S E	1	151,3	»	4	91	4
30	756,6	12,3	10,1	17,7	0,7	2,»	W N W	0	294,9	W	0	98	2
31	759,1	10,3	9,4	19,2	0,5	1,»	N W	0	149,3	»	4	95	2
Totaux	23644,1	418,9	327,7	697,8	61,5	71,7		7	4962,2		49	2826	93
Moyen.	762,7	13,5	10,6	22,5	2,»	2,3		0	160,1		1	91	3

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

N° d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	»	»
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	7	71
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	10	61
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	10	65
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	9	53
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	8	34
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	7	54
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	8	61
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	»	»
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	12	45
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	4	27
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	7	33
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	8	76
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	10	51
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	4	40
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	10	49
29	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	A.S.	85	18	46
30	Ballon.	Aubry, garde-pêche.	d°	98	5	37
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	17	48
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	6	44
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	»	»
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	13	98
36	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	11	59
37	Le Mans — École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	11	70
38	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	15	60
39	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	15	62
40	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	16	69
41	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
42	Amné.	Provost, instituteur.	P.C.	66	5	39
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	7	48
			Maxim.	232	17	98
			Minim.	37	4	27
			Moyenne	97	10	54

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — JUILLET 1891. — École normale.

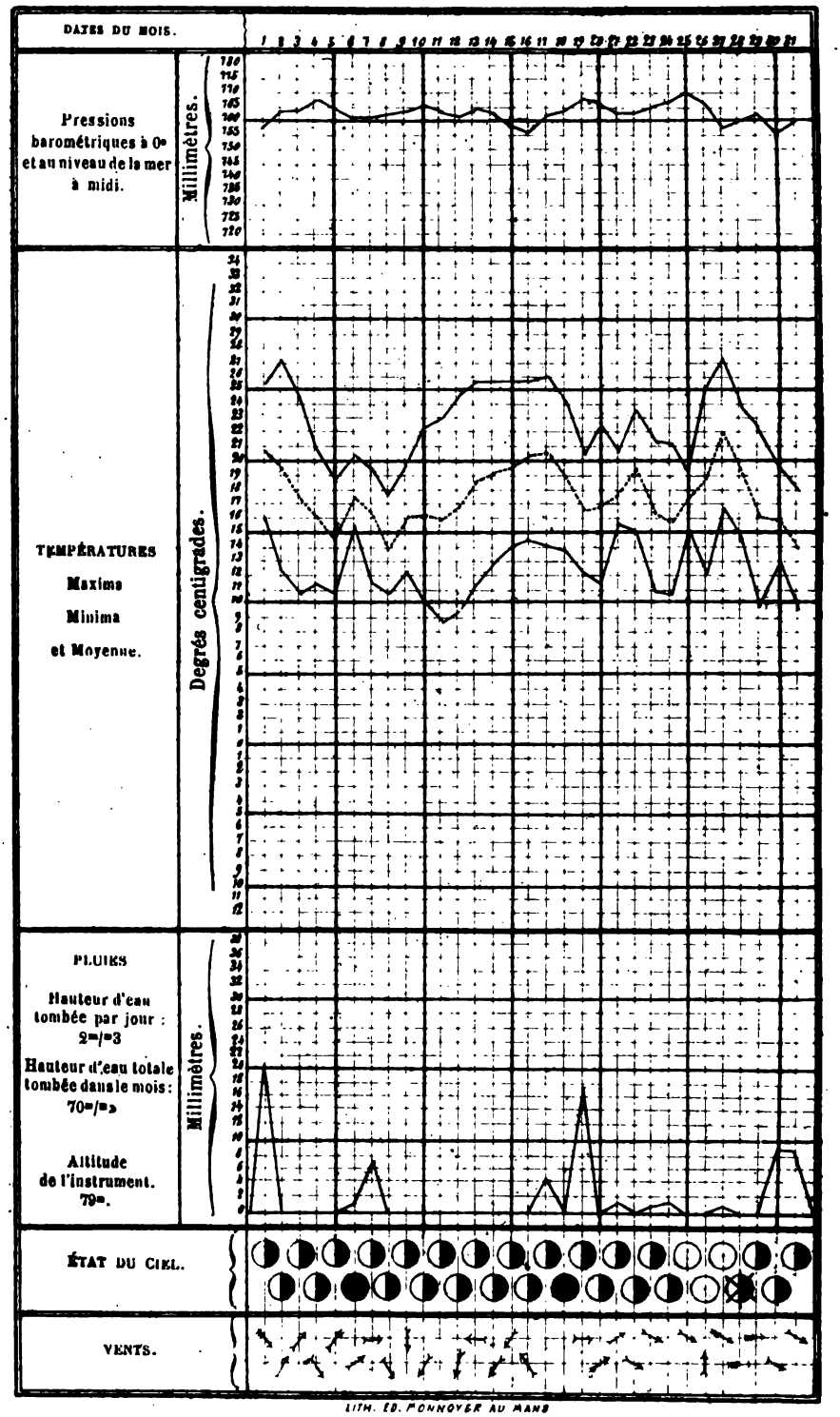

LITH. ED. MONNOYER AU MANS

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

AOUT 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	13,1	17,1	18,»	19,2	12,2	15,7	764,4	»	»	76	W	◑
2	12,9	18,»	17,»	21,2	12,1	16,7	764,5	»	»	69	W S W	◑
3	13,9	15,9	16,5	20,7	13,»	16,8	757,3	»	»	89	W	◑
4	10,3	16,6	10,1	18,3	10,2	14,3	756,9	10,7	»	85	W	◑
5	9,3	14,3	16,1	18,8	9,»	13,9	756,8	7,4	»	87	W S W	◑
6	8,8	16,4	17,1	20,»	8,2	14,1	765,4	2,»	»	96	N W	◐
7	12,5	16,2	16,1	21,6	11,3	16,4	770,5	»	»	87	N	◑
8	11,»	17,4	16,»	19,5	9,4	14,5	769,4	»	»	98	W S W	◑
9	16,7	18,»	18,1	19,2	15,»	17,1	763,4	»	»	89	W S W	◑
10	14,3	18,3	16,9	20,3	13,8	17,»	763,3	2,7	»	98	W	◑
11	15,1	20,4	17,9	19,6	14,»	16,8	766,2	2,»	»	96	W	◑
12	14,»	18,3	19,2	21,9	13,»	17,5	764,»	2,7	»	96	W N W	●
13	16,1	20,6	18,1	20,1	15,»	17,5	767,7	»,8	»	94	W N W	◑
14	14,9	24,2	20,5	22,1	14,»	18,1	767,8	»	»	98	W N W	◑
15	15,4	27,5	18,5	26,5	15,»	20,7	761,»	»	»	84	W N W	◑
16	14,6	24,6	17,1	28,6	13,4	21,»	761,8	»	»	86	W N W	◑
17	16,9	23,1	23,3	23,4	12,7	18,1	760,7	»	»	47	S	◐
18	16,6	19,9	17,»	25,7	14,4	20,1	757,6	»	»	72	N	●
19	15,»	18,1	17,»	19,7	12,7	16,2	763,1	1,9	»	78	W S W	◑
20	13,»	17,3	16,2	21,1	11,1	16,1	759,6	1,8	»	76	N	◑
21	14,4	19,1	14,»	17,7	13,3	15,5	756,5	8,9	»	75	N	◑
22	12,»	18,»	15,5	20,4	10,9	15,6	753,7	4,9	»	63	W S W	◑
23	12,»	18,2	15,1	20,4	10,2	15,3	756,8	4,2	»	78	W	◑
24	12,2	19,3	17,3	19,6	10,8	15,2	764,4	4,8	»	76	N W	◑
25	12,4	19,9	17,4	21,2	9,3	15,3	761,8	»	»	80	W	◐
26	17,9	21,»	21,»	22,2	9,»	15,6	759,7	»	»	85	W S W	◐
27	17,5	25,4	20,»	22,7	14,7	18,7	752,4	0,2	»	73	S W	◐
28	12,4	21,»	14,7	27,5	12,2	19,8	761,6	1,2	»	55	W	◑
29	11,2	19,2	14,8	22,7	10,1	16,4	767,2	»	»	61	W	◑
30	10,»	21,9	15,4	20,7	9,7	15,2	764,4	»	»	56	S W	◑
31	12,4	19,5	17,»	22,2	12,3	17,3	762,6	»	»	67	W	◐
Totaux	418,8	604,7	528,9	664,8	372,»	518,4	23622,5	56,2	»	2470		
Maxim	17,9	27,5	23,3	28,6	15,»	21,»	770,5	10,7	»	98		
Minim	8,8	14,3	10,1	17,7	8,2	13,9	752,4	»	»	47		
Moyen	13,5	19,5	17,1	21,4	12,»	16,6	762,»	1,8	»	80		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1876 0 à 9	ETAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ETAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	763,8	13,1	10,2	21,2	2,»	1,4	S	0	146,5	N W	4	91	1
2	765,2	13,1	12,9	20,7	»	1,8	S	1	137,7	S W	4	89	2
3	758,6	14,1	13,»	18,3	0,5	2,»	S	1	236,8	W	4	82	2
4	757,7	10,4	10,»	18,8	8,2	1,»	S W	1	227,3	W	0	94	1
5	759,4	9,3	8,8	13,2	5,5	1,1	S S E	0	115,9	»	0	95	0
6	763,4	8,8	7,8	21,6	1,»	1,2	N N W	0	83,3	»	8	95	1
7	767,9	12,6	8,9	19,5	»	1,8	N W	0	72,4	W	4	90	4
8	769,8	10,6	9,9	19,2	»	2,»	S S E	0	70,»	N W	4	93	3
9	765,4	9,9	9,2	20,3	»	1,1	S S E	0	118,4	»	0	94	0
10	762,6	14,2	10,»	19,6	2,4	2,2	N W	0	163.1	»	5	98	1
11	766,1	10,2	10,»	21,9	2,6	1,3	W S W	0	148,5	»	8	99	1
12	765,9	14.1	10,2	20,1	1,4	1,8	S W	1	137,»	»	5	95	1
13	766,5	15,7	14,»	22,1	2,8	0,5	S W	0	272.1	W	1	94	0
14	768,1	15,3	15,1	26,5	»	1,»	W	0	116,1	»	8	87	0
15	762,8	15,1	14,4	28,6	»	1,5	N W	0	58,»	W	1	93	0
16	765,1	13,7	13,2	23,4	»	2,3	W S W	0	123,7	W N W	2	93	5
17	763,1	13,7	13.2	25,7	»	2,5	S W	0	93,6	W	0	91	4
18	761,9	15,7	13,9	19,7	»	3,8	S	1	124,8	S W	4	90	0
19	759,»	13,1	12,3	21,1	1,9	1,5	S W	0	173,7	»	5	93	1
20	759,5	12,2	11,1	17,7	2,»	2,»	S	0	184,6	W	4	91	0
21	752,9	14,1	12,1	20,4	5,5	1,»	W S W	4	371,9	W	2	87	0
22	754,»	12,»	11,1	19,6	4,7	1,8	W N W	0	308,»	W	4	92	1
23	755,1	8,4	8,1	21,2	6,»	1,2	W S W	0	107,4	»	8	98	0
24	763,1	9,9	8.4	21,»	6,5	0,9	W S W	0	77,9	»	8	94	0
25	763,»	10,1	9.8	22,2	»	1,5	S	0	87,8	N W	1	94	0
26	757,9	17,4	9,8	22,7	»	3,1	S	5	369,3	S	4	87	1
27	754,7	17,2	15,»	27,5	»	2,2	S S E	0	271,4	S	2	86	0
28	760.5	12,3	12,1	22,7	0,7	3,8	S S E	0	421,4	W	1	92	2
29	766,»	10,9	10,6	20,7	»	3,»	S	0	237,1	»	8	94	0
30	765,6	9,6	9,4	22,2	»	1,6	N N W	0	109,8	W	0	98	3
31	761,5	12,3	9,8	20,5	»	1,4	S S E	0	50,9	W	4	9›	0
Totaux	23626,1	389,1	344,3	659,9	53,7	55,3		14	5216,4		113	2964	34
Moyen.	762,1	12,6	11,1	21,3	1,7	1,8		0	168,3		4	92	1

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

N° d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	»	»
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	9	79
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	11	66
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	25?	114?
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	11	41
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	13	35
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	9	31
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	11	39
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	»	»
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	16	55
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	8	47
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	12	61
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	10	73
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	12	70
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	»	76
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	11	36
29	Ballon.	Aubry, d°	A.S.	98	10	40
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	18	76
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	19	41
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	11	59
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	»	»
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	9	30
36	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof. et Nageotte, élève-maître.	P.C.	101	16	46
37	Le Mans — Ingénieur ordinaire.		B.	79	15	56
38	Le Mans — Directeur du Gaz.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	15	55
39	Le Mans — Pontlieue.	Séguin.	d°	51	16	54
40		Beloin.	d°	51	16	64
41	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
42	Amné.	Provost, instituteur.	P. C.	66	»	»
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais. d°	P.C.	37	10	55
			Maxim.	232	25?	114?
			Minim.	37	8	30
			Moyen°	97	13	56

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées en Herve-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — AOUT 1891. — École normale.

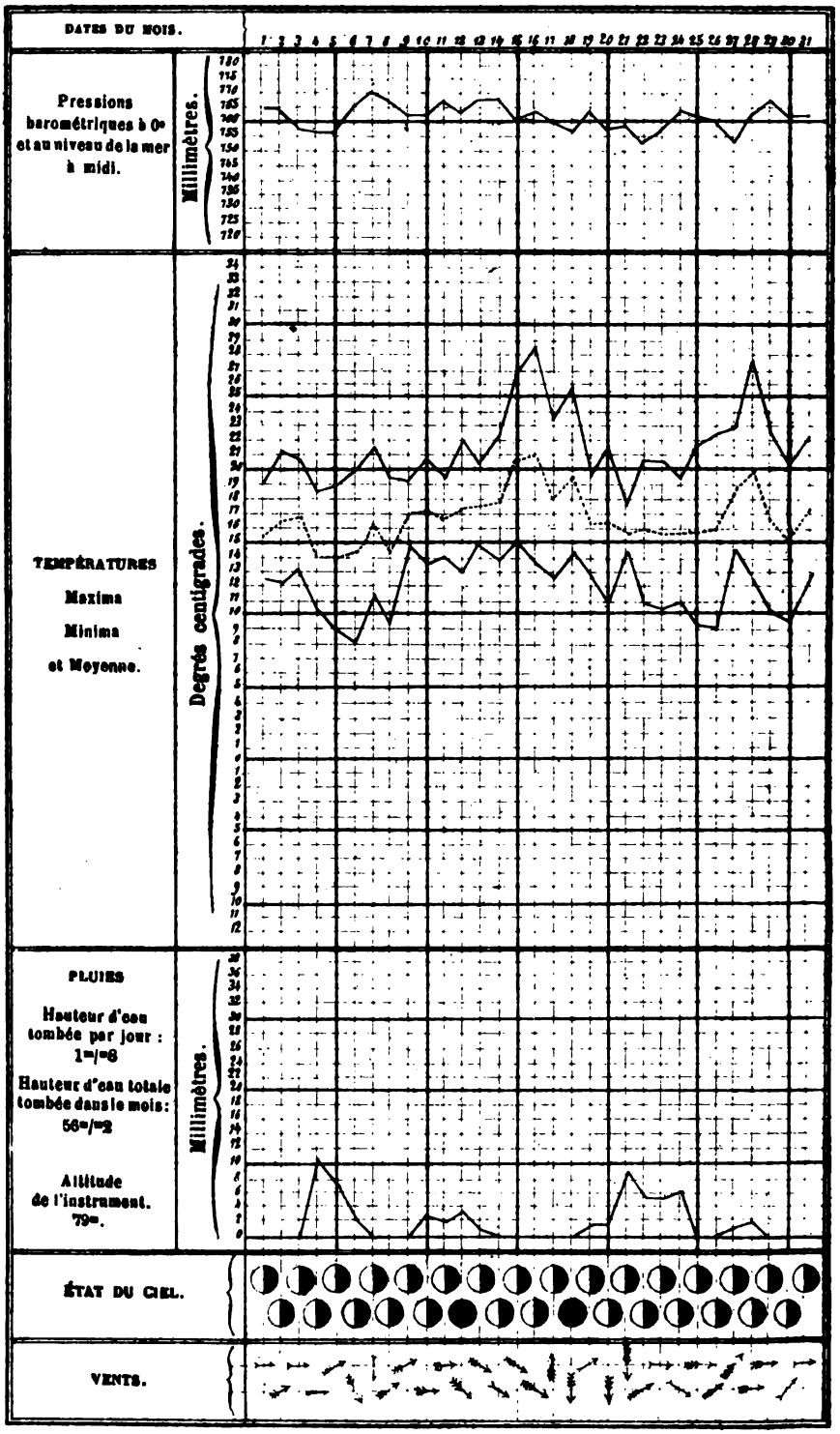

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

SEPTEMBRE 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'Ecole normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	16,1	19,6	17,»	20,5	15,6	18,1	758,5	2,»	»	81	W S W	◑
2	14,3	19,5	17,8	20,1	14,6	17,3	761,»	»	»	72	S W	◑
3	14,5	15,9	14,5	21,6	14,5	18,1	761,7	3,»	»	93	E N E	◑
4	11,9	17,»	14,5	17,2	12,»	14,6	768,5	15,»	»	66	W	◑
5	14,2	19,1	18,1	18,5	9,»	13,7	769,4	0,5	»	63	N E	◑
6	8,2	18,6	18,»	21,1	7,»	14,1	766,8	»	»	59	W S W	◑
7	8,»	20,3	17,»	21,9	7,2	14,5	764,6	»	»	58	W	◑
8	9,5	23,6	20,1	23,3	9,3	16,3	766,3	»	»	52	E N E	⊙
9	10,3	22,6	18,9	26,2	10,9	18,6	766,7	»	»	71	S	⊙
10	17,2	26,»	20,1	27,4	12,»	19,7	764,8	»	»	51	E S E	⊙
11	12,5	26,4	20,2	29,6	12,3	20,9	764,3	»	»	48	E	⊙
12	14,3	27,9	21,»	29,5	14,2	21,9	761,2	»	»	51	E S E	⊙
13	15,1	26,1	23,1	30,»	14,6	22,3	758,5	»	»	48	W S W	●
14	17,»	20,2	16,1	27,2	13,8	20,5	759,3	1,2	»	81	W	●
15	10,»	16,9	14,7	21,4	10,»	15,7	770,6	8,»	»	61	W N W	●
16	12,5	17,8	14,6	20,9	12,1	16,5	771,9	»	»	69	N	●
17	11,9	17,8	16,2	18,9	11,7	15,3	770,7	»	»	65	W	●
18	10,4	19,3	16,4	20,1	10,3	15,2	767,3	»	»	70	W	●
19	14,8	17,7	16,8	22,»	14,7	18,3	766,9	»	»	90	W S W	●
20	12,»	20,1	17,9	19,5	11,»	15,3	759,8	»	»	69	W S W	●
21	9,3	15,6	11,1	21,6	9,1	15,3	760,9	2,8	»	57	W	●
22	10,3	11,4	9,9	17,7	9,7	13,7	758,3	0,8	»	80	W	●
23	12,2	17,9	13,3	15,4	7,3	11,4	766,7	1,5	»	71	E N E	●
24	11,9	16,1	13,9	19,2	6,4	12,8	770,1	»	»	87	W S W	●
25	8,»	20,2	12,»	18,2	7,7	12,9	769,7	»	»	64	S	⊙
26	8,»	19,8	19,7	22,4	8,»	15,2	765,3	»	»	71	W S W	◑
27	12,5	18,»	14,2	22,7	12,3	17,5	766,5	3,2	»	77	W S W	◑
28	6,»	18,»	12,3	19,8	6,»	12,9	770,»	»	»	71	S	◑
29	7,6	19,8	12,»	22,»	7,»	14,5	763,6	»	»	74	W	◑
30	11,9	14,7	13,9	20,8	10,4	15,6	763,2	»	»	89	S	●
Totaux	353,4	583,9	485,3	636,7	320,7	488,7	22963,1	38,»	»	2059		
Maxim	17,2	27,9	23,1	30,»	»,6	22,3	771,9	»	»	93		
Minim	6,»	11,4	9,9	15,4	6,»	11,4	758,3	»	»	48		
Moyen	11,7	19,5	16,2	21,9	10,7	16,3	765,1	1,3	»	69		

Observations faites a l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Uitrecht 1875 0 à 9	ETAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ETAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	759,5	16,2	12,1	20,1	1,»	1,9	S	1	333,3	S W	4	97	0
2	761,8	14,4	14,2	21,6	1,9	1,1	W S W	0	316,5	S	4	93	0
3	762,3	14,2	14,1	17,2	»	1,»	N W	1	98,8	»	4	93	3
4	765,9	11,9	11,7	18,5	15,7	0,3	S S E	0	52,5	S	2	97	1
5	768,9	8,7	8,3	21,1	»	1,1	N N W	0	44,9	»	8	96	0
6	767,7	7,7	7,5	21,9	»	1,»	N W	0	39,1	»	8	99	1
7	764,9	7,3	7,1	23,3	»	1,5	N W	0	47,1	»	8	100	0
8	766,2	8,8	7,3	20,2	»	1,6	N W	0	49,»	»	0	95	0
9	767,»	10,1	8,7	27,4	»	2,»	N	0	41,8	»	0	95	0
10	764,9	11,6	10,1	27,6	»	3,3	N W	0	75,3	»	0	100	1
11	765,2	12,1	11,5	28,3	»	2,5	N W	0	81,2	»	0	99	1
12	763,9	13,6	11,9	29,»	»	2,4	N E	0	58,6	»	0	95	1
13	760,5	14,1	13,6	27,3	»	3,4	N N W	0	86,1	S E	0	93	0
14	757,9	17,1	14,»	21,4	0,6	3,2	S E	1	115,8	S	4	93	0
15	769,9	10,1	10,»	20,9	0,2	1,1	W	0	217,8	»	0	100	6
16	771,4	12,2	10,»	18,9	»	1,9	N W	0	36,»	N	4	95	2
17	771,7	12,2	11,9	18,1	»	1,2	N	0	100,2	S W	4	95	6
18	768,1	10,2	10,1	22,»	»	1,7	S E	0	69,3	N W	1	100	0
19	768,9	15,1	10,2	19,5	»	1,8	S	0	115,6	»	8	96	2
20	771,1	12,1	10,4	21,6	»	0,6	S E	0	33,3	S	1	98	0
21	762,7	9,2	8,8	17,7	2,7	1,4	W S W	0	125,9	»	4	95	4
22	757,5	10,2	9,1	14,4	0,1	2,»	W	1	299,2	N W	4	84	3
23	764,1	7,5	7,4	19,2	5,2	0,7	N N W	0	148,2	»	0	98	5
24	770,1	6,1	6,»	18,2	»	1,4	N	0	44,9	»	8	»	1
25	770,5	7,2	5,9	20,4	»	1,5	N	0	22,7	»	1	99	0
26	765,»	7,6	7,1	22,7	»	1,5	S	0	45,6	N W	8	98	0
27	764,6	12,5	7,7	18,9	3,»	2,2	W S W	0	185,4	»	4	96	1
28	770,2	5,9	5,8	19,»	»	1,5	N W	0	88,4	»	8	99	1
29	764,1	6,4	5,8	20,8	»	1,4	N W	0	19,8	»	0	100	0
30	763,3	11,7	6,2	17,2	»	1,3	S	0	38,3	»	8	98	0
Totaux	22907,8	324,»	284,5	634,4	30,4	49,5		4	3030,6		105	2796	39
Moyen.	765,6	10,8	9,5	21,1	1,»	1,6		0	101,»		4	96	1

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	»	»
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	5	34
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	6	51
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	13	45
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	7	47
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	5	23
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	7	65
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	4	36
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	9	55
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	11	27
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	2	17
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	7	17
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	121	6	62
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	9	25
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	»	»
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	7	23
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	5	20
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	11	27
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	11	28
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	10	56
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	»	»
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	10	23
36	Le Mans: École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	8	27
37	Le Mans: École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	10	38
38	Le Mans: Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	8	32
39	Le Mans: Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	9	30
40	Le Mans: Pontlieue.	Beloin.	d°	51	11	40
41	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
42	Amné.	Provost, instituteur.	P.C.	66	6	29
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	4	27
			Maxim.	232	13	65
			Minim.	37	2	17
			Moyen	97	8	35

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées du Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — SEPTEMBRE 1891. — École normale.

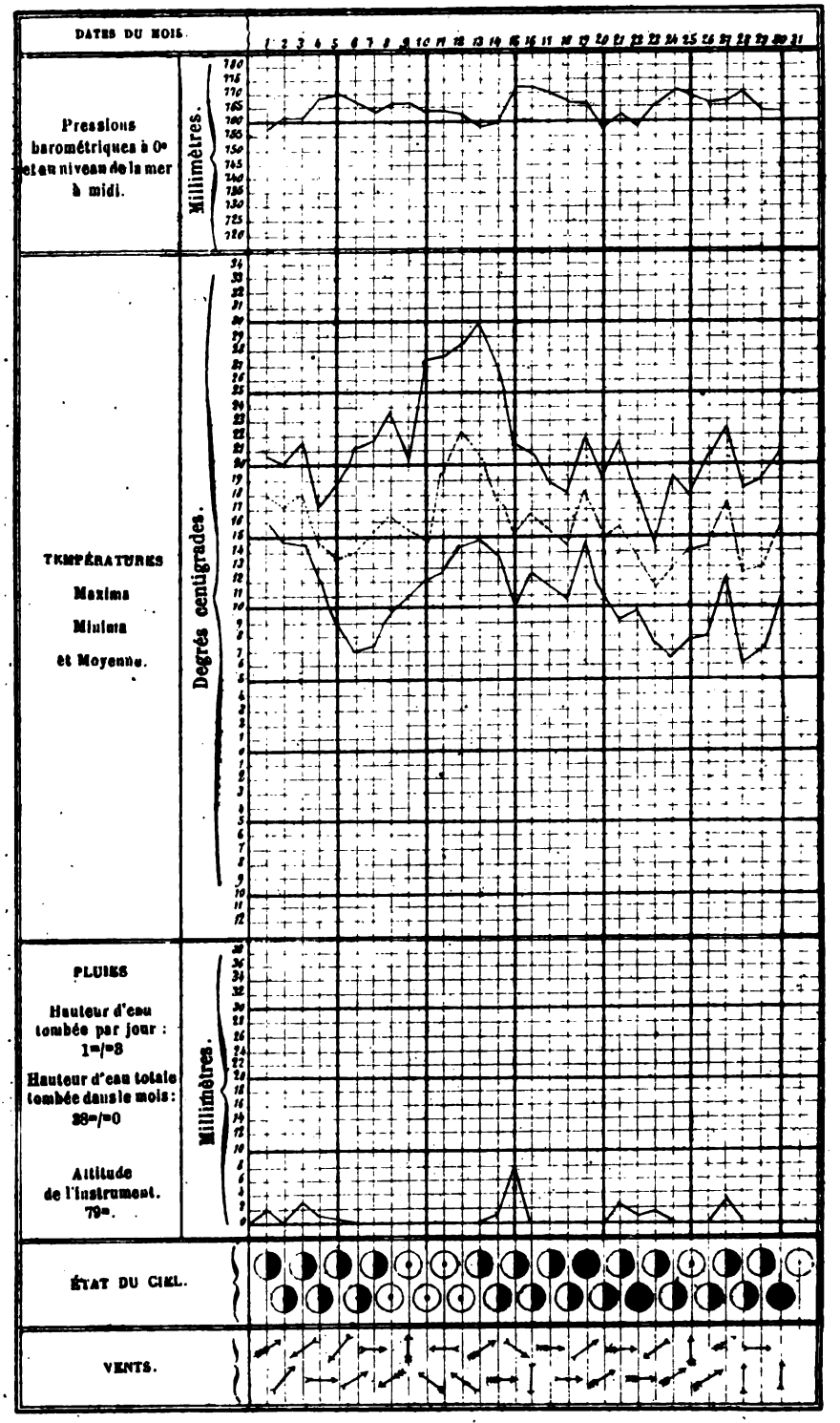

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

OCTOBRE 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'Ecole normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	15,9	20,7	11,5	20,9	13,8	17,4	756,7	0,3	»	80	W S W	◑
2	8,7	15,»	8,1	17,»	8,4	12,7	765,5	1,9	»	78	N W	◑
3	4,»	15,9	10,4	16,2	3,9	10,»	769,4	»	»	62	N N E	◑
4	4,5	16,8	10,1	16,9	4,»	10,5	767,»	»	»	56	S E	◑
5	11,3	17,8	10,2	19,5	9,1	14,3	764,5	»	»	69	S S W	◑
6	11,5	21,7	19,3	22,7	7,9	15,3	751,9	»	»	75	S S W	◑
7	11,»	15,8	11,4	21,4	9,8	15,6	757,1	9,4	»	98	S	◑
8	8,4	16,8	15,1	16,9	8,3	12,6	761,8	0,9	»	68	S W	◑
9	15,4	16,8	16,1	21,8	12,2	17,	759,8	»	»	88	S W	◑
10	15,3	22,1	15,1	22,6	15,1	18,8	757,5	1,3	»	59	S W	◑
11	13,4	17,»	12,9	20,»	13,1	16,6	752,8	0,3	»	87	S W	●
12	10,8	15,7	8,1	16,2	10,5	13,3	750,1	13,»	»	63	W S W	◑
13	6,8	14,5	14,3	15,5	6,7	11,1	751,4	»	»	90	S S W	●
14	12,»	17,4	9,8	17,4	11,6	14,5	758,»	11,»	»	55	W	◑
15	11,5	17,8	10,»	18,3	11,2	14,8	758,»	0,2	»	63	W	◑
16	13,6	12,5	10,»	16,2	9,»	12,6	757,1	0,9	»	87	N W	●
17	8,»	15,1	6,»	15,5	8,»	11,7	753,2	0,5	»	57	W N W	◑
18	3,»	14,»	6,9	16,1	2,2	9,2	768,1	»	»	62	W S W	◑
19	5,9	13,6	14,»	16,»	2,»	9,»	755,5	»	»	63	S S W	●
20	10,6	14,»	12,9	14,3	10,1	12,2	753,2	10,4	»	67	S S W	●
21	11,7	12,2	10,9	14,8	10,5	12,6	747,3	13,3	»	95	S S W	◑
22	11,5	16,»	15,»	18,4	5,»	11,7	748,3	0,3	»	69	W S W	◑
23	14,»	15,»	17,8	18,6	5,»	11,8	752,7	»	»	66	W	◑
24	9,8	13,»	10,6	18,5	5,2	11,9	757,»	4,1	»	86	N	◑
25	9,»	11,4	12,3	13,1	8,9	11,»	749,5	8,3	»	93	E	●
26	11,2	14,2	12,»	16,6	10,7	13,6	751,2	1,9	»	82	E	◑
27	9,5	16,8	13,8	17,9	9,2	13,6	756,7	0,4	»	63	S E	◑
28	10,5	9,6	6,9	15,8	9,»	12,4	759,3	»	»	74	E N E	●
29	3,5	9,1	5,»	10,2	2,7	16,4	765,6	»	»	50	E	◑
30	0,9	7,»	2,9	8,2	0,5	4,4	772,»	»	»	57	E S E	⊙
31	0,3	5,4	1,7	7,1	0,1	3,6	773,7	»		91	E	⊙
Totaux	293,5	460,7	341,1	520,6	243,7	382,2	23501,9	78,4	»	2253		
Maxim	15,9	22,1	19,3	22,7	15,1	18,8	773,7	»	»	98		
Minim	0,3	5,4	1,7	7,1	0,1	3,6	747,3	»	»	50		
Moyen	9,5	14,9	11,»	16,8	7,9	12,3	758,1	2,5	»	73		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ÉTAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ÉTAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	757,7	1,6	11,6	20,2	»	0,5	S E	0	44,7	»	4	97	0
2	761,1	8,5	8,4	16,1	1,7	1,3	N W	0	186,4	»	4	100	1
3	769,»	4,2	4,1	16,4	0,4	1,»	S E	0	37,5	»	8	100	0
4	768,2	4,6	4,1	17,5	»	1,1	N	0	26,6	»	0	98	0
5	761,4	11,2	4,2	18,7	»	1,7	N E	0	66,9	»	4	87	3
6	753,5	14,1	7,9	23,4	»	2,1	S S E	1	140,4	W N W	0	80	0
7	755,4	11,2	11,1	17,2	8,8	4,7	S	0	295,2	»	5	100	0
8	760,4	8,6	8,5	17,8	0,9	1,6	S	0	151,2	»	8	100	0
9	758,8	15,1	8,2	20,1	»	1,7	S	0	111,7	»	4	86	0
10	759,9	15,2	15,»	22,9	1,»	1,»	E S E	0	105,8	»	5	»	0
11	756,7	14,6	13,6	18,6	»	1,8	S	0	99,8	»	4	96	0
12	750,5	11,»	10,9	16,1	12,8	1,»	W S W	0	235,7	S	3	100	0
13	753,7	7,1	6,8	16,7	»	1,2	S S E	0	99,5	W	1	94	0
14	755,1	12,1	6,8	18,3	10,5	1,2	S	1	457,7	»	5	99	2
15	757,6	11,6	8,6	18,3	0,5	1,9	S	0	169,2	S	4	93	0
16	755,4	12,3	8,6	16,6	»	2,1	S S E	0	217,6	»	0	97	0
17	761,1	7,6	7,5	15,5	»	1,»	S	0	131,»	»	0	98	0
18	768,7	2,4	2,3	15,1	»	1,»	N W	0	50,5	»	8	»	0
19	759,2	5,3	2,5	15,5	»	1,»	S S E	0	16,8	N W	1	94	0
20	754,2	10,3	5,3	13,6	9,»	1,2	S	0	197,3	»	4	95	0
21	747,2	10,9	9,3	14,3	11,9	0,5	S S E	0	50,3	W S W	4	98	2
22	747,2	11,1	9,6	17,1	1,5	1,5	S S W	4	233,8	S	3	91	0
23	749,6	14,2	11,9	16,5	»	3,8	S S E	4	405,6	S	4	100	0
24	756,»	9,7	9,6	13,1	2,7	1,6	N W	0	84,7	»	5	98	1
25	752,1	9,»	8,9	13,4	3,5	1,»	N	4	46,9	»	5	85	2
26	749,1	11,»	8,6	16,2	4,5	1,»	N W	0	206,9	W	2	97	0
27	756,1	9,3	9,2	16,9	0,3	0,8	N	0	54,5	S E	0	100	2
28	758,9	10,1	9,»	11,6	»	3,»	N	1	198,1	»	4	87	4
29	764,9	3,»	2,8	10,6	»	2,2	N	1	271,7	»	0	86	3
30	772,7	0,6	0,3	7,6	»	2,7	N	0	225,4	»	0	85	2
31	773,1	0,6	0,3	6,1	»	2,7	N	1	317,1	»	0	83	2
Totaux	23504,5	278,1	235,5	498,»	70,0	50,9		17	4936,5		99	2724	24
Moyen.	758,2	9,»	7,6	16,»	2,3	1,6		1	159,2		3	94	1

N° d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	6	32
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	14	60
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	13	81
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	»	»
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	13	68
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	13	51
11	Pontvallain.	Drouault. d°	A.S.	52	12	84
12	Le Lude.	Chartier, d°.	d°	45	11	52
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	13	70
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	15	81
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	6	48
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	8	31
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	10	63
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	13	50
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	11	67
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	10	36
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	12	61
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	17	82
31	Fouiletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	81	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	18	82
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	11	93
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	10	52
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	15	101
36	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	12	70
37	Le Mans — École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	18	78
38	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	15	71
39	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	15	70
40	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	20	79
41	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
42	Amné.	Provost, instituteur.	P. C.	66	12	82
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	11	74
			Maxim.	232	20	101
			Minim.	37	6	31
			Moyenne	97	13	67

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Herve-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — OCTOBRE 1891. — École normale.

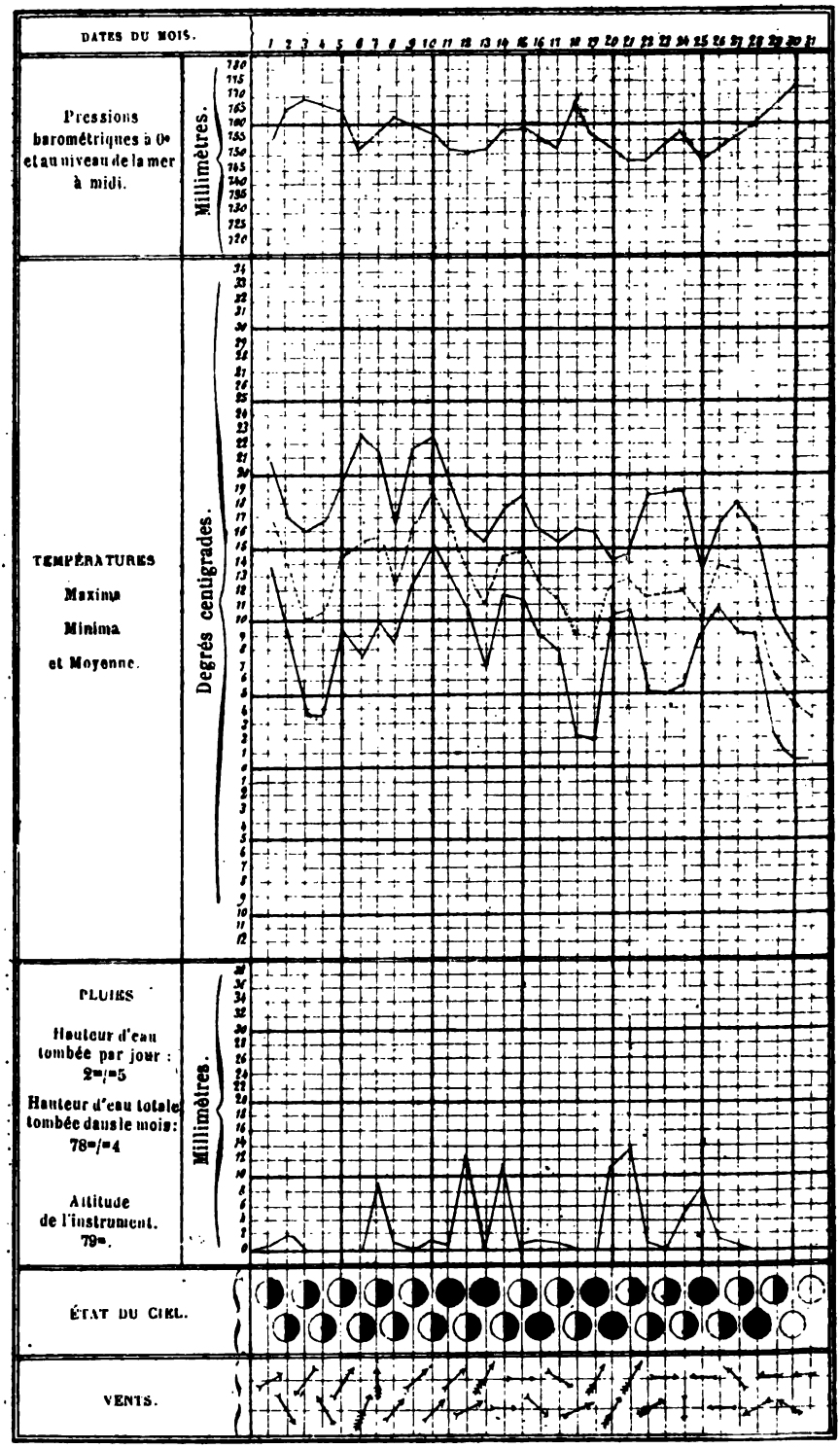

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

NOVEMBRE 1891.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours 1	THERMOMÈTRE 6 heures du matin 2	Midi 3	9 heures du soir 4	Maximum 5	Minimum 6	Moyenne 7	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer 8	PLUIE en 24 heures — Millim 9	Évaporation en 24 heures — Millim 10	ÉTAT hygrométrique à midi 11	VENT à midi 12	ÉTAT du ciel à midi 13
1	-1,4	8,3	-2,5	9,7	-2,6	3,6	772,1	»	»	55	N	◑
2	3,9	11,3	5,8	11,5	3,4	7,4	772,3	»	»	65	N	◑
3	0,1	5,8	5,1	7,5	-0,6	3,5	766,8	»	»	82	N-E	◑
4	-1,5	4,8	4,»	6,9	-2,6	2,1	768,2	»	»	77	N E	⊙
5	6,1	5,5	6,7	7,7	3,1	5,4	771,9	»	»	69	N E	◑
6	-2,8	5,8	2,5	7,5	-3,7	1,9	770,9	»	»	63	E	⊙
7	-3,5	5,9	-0,3	7,4	-3,9	1,8	770,2	»	»	65	N	⊙
8	-1,8	1,8	-0,7	7,8	-3,5	2,1	765,4	»	»	67	E N E	◑
9	-1,»	4,4	7,3	10,»	-4,5	2,8	757,1	»	»	90	S W	●
10	3,7	9,1	10,4	10,5	3,»	6,7	763,7	4,3	»	83	S W	●
11	14,2	12,4	8,8	15,»	8,8	11,9	763,2	9,2	»	69	W	◑
12	4,1	9,8	3,7	9,5	1,3	5,4	751,7	»	»	86	S W	◑
13	12,1	9,5	6,5	11,8	8,»	9,9	743,6	1,5	»	84	S W	●
14	4,5	9,4	9,2	10,2	4,»	7,1	744,5	4,9	»	83	S S W	●
15	9,4	10,8	8,3	10,9	8,2	9,6	744,3	7,8	»	80	S W	◑
16	7,3	10,3	7,1	10,6	6,2	8,4	754,»	3,5	»	89	W N W	◑
17	6,»	9,9	11,9	12,»	4,3	8,1	760,4	»	»	97	S W	●
18	8,8	11,9	11,6	13,5	8,3	10,9	767,7	1,1	»	99	S S W	●
19	8,7	14,3	9,»	15,9	7,2	11,6	767,2	1,1	»	81	W S W	◑
20	6,9	9,»	8,1	11,2	5,7	8,4	761,5	»	»	98	E N E	●
21	8,7	9,8	5,9	10,5	8,2	9,4	769,1	0,8	»	83	N E	◑
22	3,1	3,5	3,4	5,»	1,4	3,2	758,»	0,4	»	100	»	●
23	2,9	3,5	1,9	5,1	1,3	3,2	757,2	0,1	»	93	S E	●
24	1,4	3,1	1,2	4,7	1,2	2,9	757,9	»	»	89	E	●
25	0,»	1,»	-0,5	2,»	-0,5	0,8	758,5	»	»	96	E	●
26	-2,3	2,6	0,3	5,5	-3,5	1,»	759,6	»	»	55	»	⊙
27	5,5	7,9	0,5	9,5	0,4	4,9	761,3	2,3	»	64	N N E	◑
28	-0,5	6,6	2,3	5,4	-0,4	2,5	767,9	»	»	77	S S W	◑
29	4,»	6,4	7,1	7,2	2,3	4,8	756,8	»	»	94	»	●
30	6,3	8,8	4,8	9,7	4,3	7,»	760,9	10,2	»	86	»	◑
Totaux	112,9	223,2	149,4	271,7	64,8	168,3	22843,9	47,2	»	2419		
Maxim	14,2	14,3	11,9	15,9	8,8	11,9	772,3	»	»	100		
Minim	-3,5	1,»	-2,5	2,»	-4,5	1,»	743,6	»	»	55		
Moyen	3,8	7,4	5,»	9,1	2,2	5,6	761,5	1,6	»	81		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ETAT hygr. de L'AIR — o/oo	ETAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	773,7	-1,4	-1,6	8,6	»	2,5	N	0	196,9	»	0	»	2
2	771,9	4,1	-1,9	10,6	»	2,»	N	0	107,8	»	0	99	1
3	768,3	0,6	0,3	6,9	»	2,»	N	0	134,9	»	0	96	2
4	767,5	-0,8	-0,9	7,6	»	1,5	N	0	86,9	»	0	»	2
5	771,9	6,5	-1,2	7,3	»	1,3	N	1	93,8	N E	3	84	3
6	773,1	-2,»	-2,2	5,9	»	1,7	N	0	207,»	»	0	»	2
7	771,4	-3,2	-3,4	6,4	»	»	N	0	114,7	»	0	»	0
8	767,1	-1,9	-3,8	2,4	»	»	N	0	69,4	»	4	»	0
9	760,1	-1,1	-4,3	8,6	»	»	S	0	3,»	»	4	»	0
10	758,1	3,1	-1,»	13,6	3,»	0,7	S	0	130,9	»	0	92	0
11	740,6	13,1	2,4	13,7	7,»	1,5	S	8	395,6	N W	4	87	0
12	754,3	1,3	1,1	11,6	»	2,8	S E	0	421,9	»	0	96	0
13	743,4	9,1	1,1	10,1	1,2	3,»	S	0	31,1	»	5	98	0
14	744,5	3,7	3,5	10,1	4,5	0,5	S	0	66,9	»	0	96	1
15	743,»	8,8	3,8	11,1	6,»	2,»	S E	1	356,1	S	2	98	0
16	750,5	6,4	6,3	10,6	2,5	1,1	W	0	235,4	»	4	100	1
17	760,8	5,3	4,1	11,9	»	0,8	S	0	89,1	»	2	90	0
18	767,3	8,5	5,2	13,6	0,5	0,4	S E	0	84,8	»	2	100	0
19	766,5	8,7	8,1	15,1	0,5	0,3	S	0	52,8	»	8	95	0
20	764,3	6,6	5,1	10,6	»	0,4	N W	0	10,1	»	8	98	0
21	759,7	8,6	6,6	9,9	0,4	0,»	N	0	17,8	»	4	98	0
22	759,6	2,4	2,3	5,1	0,7	0,5	S	0	9,1	»	0	100	0
23	757,8	2,1	1,»	4,1	0,4	»	N E	0	10,8	»	8	98	0
24	757,1	1,4	0,6	3,7	»	0,4	N	0	93,5	»	4	88	3
25	759,1	0,1	0,»	1,8	»	0,5	N	0	38,7	»	4	93	3
26	759,9	-3,4	-3,9	5,3	»	0,»	E	0	2,3	»	8	»	0
27	760,»	4,9	-3,4	7,8	1,»	0,»	S	0	48,»	»	4	»	0
28	761,1	-0,9	-2,»	6,9	»	0,4	S	0	18,»	»	0	98	0
29	756,3	1,9	-0,7	7,1	1,4	1,»	S	0	60,8	»	5	93	0
30	759,4	5,8	4,9	8,8	5,»	»	S	0	8,5	»	8	94	0
Totaux	22808,3	101,3	26,1	256,8	34,1	27,3		10	3197,»		91	2869	20
Moyen.	760,3	3,4	0,9	8,6	1,1	0,9		0	106,6		3	95	1

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	5	42
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	11	58
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	9	49
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	»	»
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	14	51
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	10	45
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	8	27
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	»	»
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	12	45
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	13	74
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	5	23
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	9	31
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	7	54
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	10	35
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	6	26
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	8	23
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	10	41
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	16	66
31	Fouletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	11	71
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	9	41
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	12	53
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	12	46
36	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	11	46
37	Le Mans — École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	13	47
38	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	15	42
39	Le Mans — Directeur du Cas.	Séguin.	d°	51	14	34
40	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	17	46
41	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
42	Amné.	Provost, instituteur.	P.C.	66	»	»
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	7	52
			Maxim.	232	17	74
			Minim.	37	5	23
			Moyen	97	11	45

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — NOVEMBRE 1891. — Ecole normale.

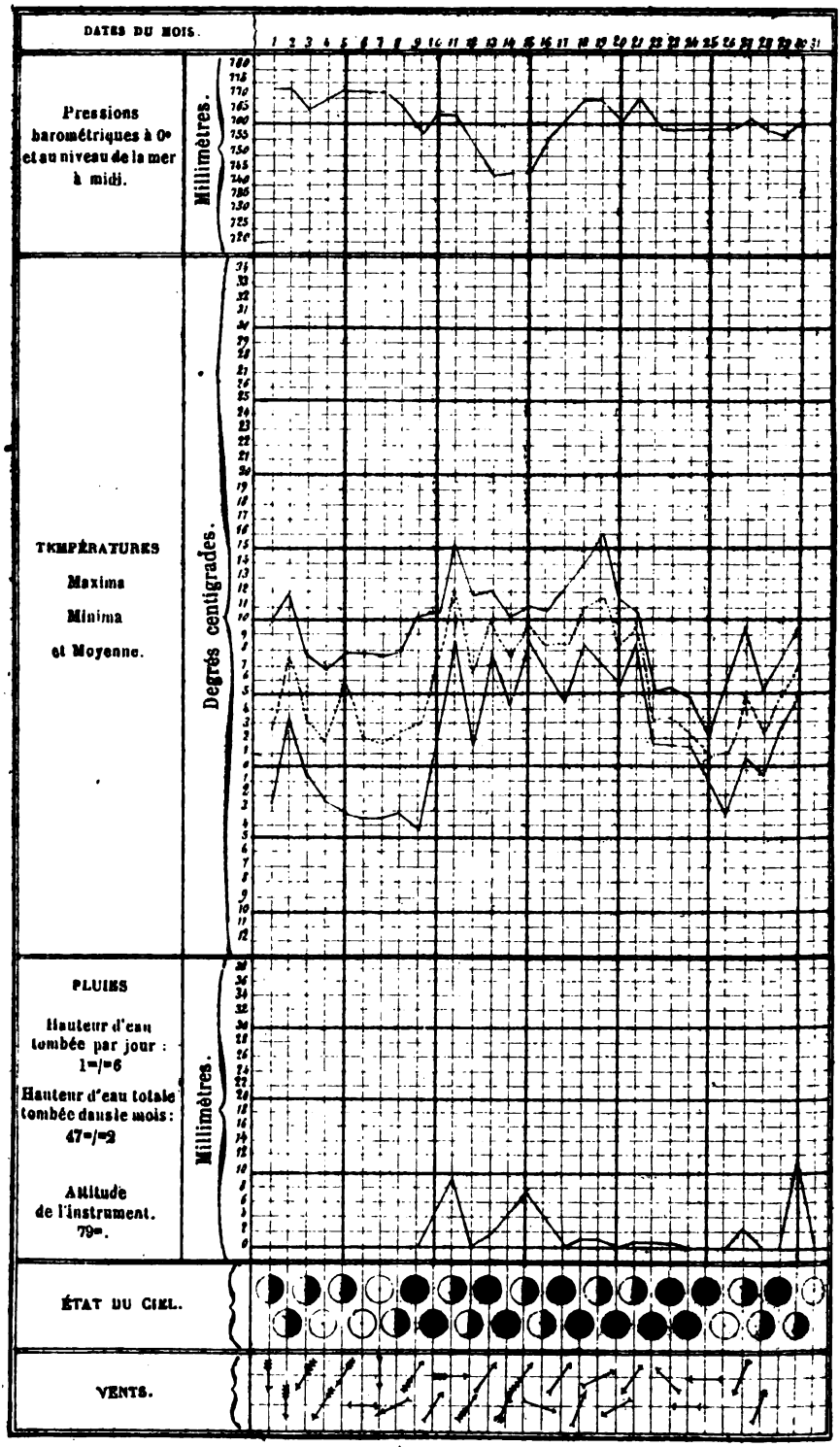

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

DÉCEMBRE 1891

Observations météorologiques faites au Mans, à l'Ecole normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Evaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	2,»	7,3	6,6	9,7	1,3	5,5	761,5	0,1	»	77	S S W	◑
2	8,7	11,8	4,7	12,8	4 3	8,6	753,3	12,2	»	73	W	◑
3	7,5	9,9	12,2	12,8	4,5	8,6	763,2	0,3	»	98	»	●
4	4,»	14,3	12,6	14,6	3,5	9,1	769,1	1,»	»	91	W S W	◑
5	11,»	14,»	10,1	16,4	9,6	13,»	770,3	»	»	95	»	◑
6	10,8	12,7	10,7	13,8	10,3	12,»	779,4	0,3	»	86	W	◑
7	9,5	10,8	7,8	11,2	8,9	10,1	758,9	0,1	»	82	W	◑
8	4,6	8,5	7,2	9,9	4,3	7,1	768,5	1,3	»	81	W S W	◑
9	7,3	9,7	8,4	10,5	6,7	8,6	756,6	1,4	»	86	N W	◑
10	10,9	12,4	11,6	12,6	7,4	10,»	756,»	1,9	»	76	W S W	◑
11	6,8	10,5	7,5	11,2	6,»	8,6	764,»	6,»	»	62	W	⊙
12	1,5	7,4	9,8	9,3	0,9	5,1	768,2	0,3	»	91	S W	●
13	10,2	12,5	9,7	13,5	3,7	8,6	754,6	1,2	»	74	E	◑
14	9,4	10,5	8,4	10,7	3,»	6,8	765,4	8,»	»	72	N W	◑
15	10,3	12,6	11,7	13,5	6.5	10,»	766,9	2,5	»	81	NW.	◑
16	10,8	12,3	7,1	13,2	5,8	9,5	766,2	1,2	»	70	N	◑
17	4,1	7,5	1,3	8,1	2,8	5,5	773,8	»	»	66	E	◑
18	-2,1	0,3	-1,4	5,7	-2,9	1,4	776,5	»	»	96	E	◑
19	-4,6	0,»	-2,4	2,8	-6,1	-1,7	779,»	»	»	78	E	⊙
20	-6,4	-0,5	-3,»	8,»	-7,»	0.5	776,5	»	»	85	»	⊙
21	-6,4	-2,3	-5,8	2,1	-6,6	-2,2	777.9	»	»	100	»	⊙
22	-8,5	-1,5	-5,»	1,»	-8,6	-3.8	779.1	»	»	100	»	⊙
23	-7,1	-1,»	-4,5	2,»	-8,2	-3,1	772,3	»	»	100	E	⊙
24	-7,5	0,2	1,5	5,»	-8,»	-1,5	760,1	»	»	100	»	◑
25	1,8	4,5	4,5	6,2	0,5	3,3	764.9	»	»	100	»	●
26	3,»	8,3	4,9	9,9	1,»	5.5	763,7	0,3	»	89	S S W	⊙
27	7,6	7,»	3,8	7,8	4,4	6,1	761,9	5,2	»	77	»	◑
28	4,6	6,5	6,9	7,9	3,6	5,7	764,1	6,5	»	94	W	●
29	8,7	11,»	10,3	11,1	8,»	9,6	761,5	1,2	»	93	W N W	●
30	10,8	10,9	10,8	12,»	10 »	11,»	763,6	4,4	»	97	W N W	●
31	9,8	11,1	10,9	11,5	9,2	10,3	761,2	0,8		86	W N W	◑
Totaux	133,1	238,8	178,9	296,8	78,8	187,8	23758,2	56,8	»	2656		
Maxim	11,»	14,3	12,6	16,4	10,3	13,»	779,4	»	»	100		
Minim	-8,5	-2,3	-5,8	1,»	-8,6	-3,8	753,3	»	»	66		
Moyen	4,3	7,7	5,8	9,6	2,5	6,1	766,4	1,8	»	86		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ETAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ETAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	762,9	0,2	0,1	8,9	0,7	»	S	0	16,2	»	8	96	0
2	752,6	8,4	0,1	11,8	8,»	1,»	S	1	219,»	»	5	95	0
3	762,6	6,5	2,9	12,6	1,5	0,5	S	0	135,9	»	4	96	0
4	768,4	11,8	6,4	14,7	0,5	0,»	S E	0	194,4	»	4	93	0
5	771,2	11,»	10,9	15,6	»	0,5	S	0	67,4	»	8	97	0
6	769,7	11,1	9,1	13,5	0,1	0,»	S S W	0	51,3	W	4	98	0
7	760,2	9,6	9,5	11,9	»	0,8	S	1	60,6	»	4	»	0
8	768,6	4 3	4,2	9,6	0,5	1,8	S W	0	377,4	»	0	98	0
9	758,6	7,2	3,2	11,1	»	1,»	S	1	73,3	»	5	88	0
10	757,9	10,3	6,5	12,7	2,3	1,»	S W	1	211,2	»	4	86	0
11	762,2	6,5	6,3	11,1	5,5	2,1	S W	1	80,8	»	0	92	0
12	769,6	1,5	1,»	10,5	»	1,4	S	0	71,7	»	8	99	0
13	759,6	9,4	1,4	13,4	0,3	1,»	S	1	377,7	»	4	92	0
14	761,6	8,6	8,4	10,7	8,»	2,2	N W	1	92,2	»	1	86	1
15	765,5	9,5	6,6	13,2	1,9	1,»	W N W	1	227,8	»	3	94	1
16	766,6	10,3	9,6	11,4	0,4	0,8	W S W	1	345,4	»	4	94	2
17	771,»	4,2	4,1	6,7	0,4	1,»	N	0	124,4	»	0	95	1
18	775,1	-1,8	-1,9	0,1	»	1,»	N	0	115,6	»	0	»	3
19	778,5	-4,3	-4,5	1,6	»	»	N	0	233,4	»	0	»	3
20	776,8	-5,8	-5,9	1,»	»	»	N	0	162,9	»	0	»	1
21	775,9	-5,9	-6,»	-1,8	»	»	N	0	140,7	»	0	»	2
22	778,2	-7,7	-8,»	-0,7	»	»	N	0	102,5	»	0	»	0
23	771,7	-7,7	-8,2	0,9	»	»	N	0	44,»	»	0	»	0
24	768,2	-7,3	-7,8	2,4	»	»	N	0	31,3	»	0	»	0
25	764,7	0,7	-7,3	6,1	»	»	W	0	29,5	»	8	»	0
26	767,4	3,»	0,4	9,3	»	0,5	W	0	69,3	»	8	95	0
27	762,»	5,2	0,9	7,1	4,9	0,8	S W	0	140,»	»	4	96	0
28	764,1	3,3	0,7	8,6	1,7	»	S W	0	55,5	»	5	83	0
29	763,9	8,1	3,1	11,»	4,»	»	S	1	160,5	»	4	97	0
30	763,»	10,1	8,1	11,8	4,5	0,5	S W	1	382,8	»	4	89	0
31	762,5	9,3	9,2	11,7	2,»	0,5	W	1	450,8		4	92	0
Totaux	23760,8	120,6	63,1	268,5	47,2	19,4		12	4845,5		103	2951	14
Moyen.	766,5	3,9	2,»	8,7	1,5	0,6		0	156,3		3	93	0

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	9	22
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	19	64
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	13	58
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	70	14	55
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	14	71
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	12	36
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	9	40
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	13	57
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	10	36
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	»
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	19	59
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	8	38
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	11	26
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	121	9	64
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	11	27
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	10	48
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	10	36
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	11	28
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	21	55
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	17	60
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	17	115
34	Loue.	Dhommée, instituteur.	d°	80	14	46
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	20	57
36	Le Mans, École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	15	47
37		et Nageotte, élève-maître.	B.	79	21	57
38	Le Mans, Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	15	45
39	Le Mans, Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	18	47
40	Le Mans, Pontlieue.	Beloin.	d°	51	20	52
41	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
42	Amné.	Provost, instituteur.	P.C.	66	»	»
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	12	49
			Maxim.	232	21	115
			Minim.	37	8	22
			Moyen°	97	14	50

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées de Herve-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — DÉCEMBRE 1891. — École normale.

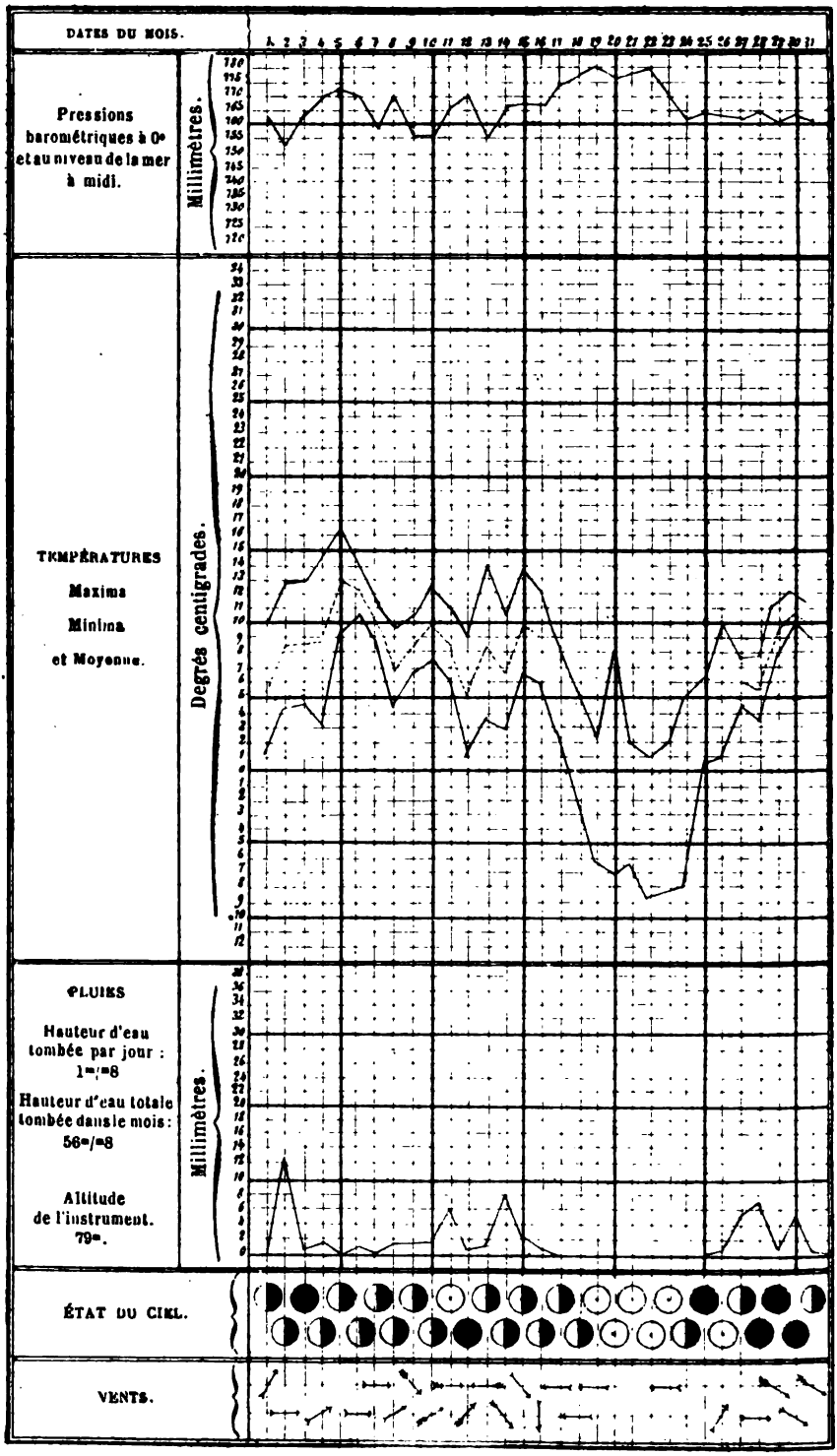

au delà de la tuilerie, en grande abondance ! — Le Petit-Oisseau, près du bois de Cohardon (*Pesche*).

LATHYRUS

277. **L. sylvestris** Linn. — ♃. jt.-at. P. C. — Haies et bois.

latifolius Peterm. — Yvré-l'Évêque, plateau d'Auvours (*Thériot*).

Obs. — *L. latifolius* Linn., plante d'ornement, se rencontre quelquefois échappée de culture et paraissant plus ou moins subspontanée.

278. **L. pratensis** Linn. — ♃. jn.-at. C. — Prés, haies, lieux couverts.

sepium Desp. 62 ; *L. sepium* Reich. « vrilles divisées, stipules hastées, graines marbrées. »

279. **L. tuberosus** Linn. — ♃. jn.-jt. R. — Champs, moissons. — Le Mans, près de la ferme de Gazonfier ! La Flèche, haies des prés voisins de la Bruère (*Ninck*) ! Sargé, route de la Fontaine-Saint-Martin ; Saint-Georges-du-Plain (*Desp.*). Saint-Calais, champs entre la ville et le lieu des Gions (*Diard*). Saint-Paterne (*Dut.*). Moissons à Bonnétable et à Courcival (*Chev.*).

L. PALUSTRIS Linn. — Desportes l'a compris dans sa flore ; mais, la seule localité qu'il indique, « environs de Bellesme, » est dans l'Orne, en dehors de nos limites. Maulny, p. 99, dit : « J'en ai trouvé en quantité dans un chaintre, près de la Grande-Maison de Chahoué, et à l'Épau dans un taillis. » Ce sont deux localités bien connues, où personne depuis Maulny n'a rencontré cette espèce, dont la présence dans notre département paraît bien incertaine.

280. **L. hirsutus** Linn. — ⊙. jn.-jt. P. C. — Haies, moissons.

281. **L. angulatus** Linn. — ⊙. av.-mai. — Champs sablonneux. — Cette espèce, assez répandue dans

les terrains sablonneux d'une partie de l'arrondissement du Mans (Trangé, Pontlieue, Changé, Yvré-l'Évêque, Saint-Mars-la-Bruyère, Pont-de-Gennes, Allonnes, Arnage, Écommoy, Saint-Mars-d'Outillé), mais beaucoup moins dans ceux de La Flèche (Aubigné, Pontvallain, Mansigné, Le Lude) et de Saint-Calais (Lavaré, Vibraye, Chahaignes), paraît manquer au nord et dans l'ouest du département.

282. **L. sphæricus** Retz.— ⊙. mai.-jn. R. — Champs sablonneux, lieux secs. — Aubigné, aux environs de Champ-Morin; Pontvallain, champ sur la droite de la route, en allant à la Derouardière; Le Lude, environs du Mortier! — Saint-Calais, champs autour de Mantaux (*Diard*). Saint-Mars-d'Outillé (*Legué, herb. Nail*). Le Lude, champs en face de la prairie de Malidor et au-dessous du Tronchet (*Roquet*). Cré-sur-Loir, moissons des Courtils (*Launay*).

283. **L. sativus** Linn. — ⊙. jn.-jt. — Champs. Introduit par la culture.

284. **L. cicera** Linn. — ⊙. jn.-jt.— Champs. Introduit par la culture et subspontané dans les moissons.

285. **L. Nissolia** Linn. — ⊙. mai.-jn. P. C. — Champs, moissons, bords des haies; n'est jamais abondant.

286. **L. aphaca** Linn. — ⊙. mai.-jt. C. — Moissons, haies et buissons.

PISUM

287. **P. arvense** Linn. — ⊙. jn.-jt. — Cultivé dans les champs et subspontané dans les moissons.

Obs.— *P. sativum* Linn., dont plusieurs variétés sont cultivées dans les jardins, se rencontre quelquefois paraissant subspontané.

ROSACÉES

PRUNUS

288. **P. spinosa** Linn. — ♄. avril. C. — Haies.

pubinervis Desp. 66 « nervures des feuilles pubescentes. »

microcarpa Diard 212 « *P. microcarpa* Wallr.; rameaux étalés, divariqués, épineux ; fleurs solitaires, naissant ordinairement 15 jours avant les feuilles ; fruit petit, arrondi, d'un bleu foncé, redressé. T. C. dans les haies. »

serotina Diard 212 « rameaux moins épineux, moins divariqués ; fleurs naissant avec les premières feuilles. A. R. Saint-Calais, vallon de la Borde d'Oizé. »

stenopetala; P. stenopetala Manceau (1re note). Se distingue par ses « pétales linéaires oblongs, très étroits et très courts ; style longuement saillant dans les boutons entre les pétales non encore épanouis. Le Mans, haies d'un petit chemin menant de l'avenue de Paris à Gazonfier. »

289. **P. fruticans** Weihe; *P. spinosa grandiflora* Diard 212; *P. sp. macrocarpa* plur. auct. — ♄. avril. R. — Haies. — Saint-Calais, sur la droite de l'ancien chemin de Mondoubleau ! Bazouges, route des Rairies, en face de Caillebert (*Launay*) ! Environs de Saint-Paterne (*Beaudouin*)! — Saint-Calais, bord occidental de la route de Château-du-Loir, au delà du moulin Lyzé ; Conflans, haies du chemin entre le bourg et les Treize-Vents (*Diard*). Rouessé-Fontaine (*Dut.*).

290. **P. insititia** Linn. — ♄. av.-mai. R. — Haies. — Conlie, près la ferme du Cormier et route de Mézières ! — Saint-Maixent, haies du hameau de la Cruchetière (*Desp.*). Saint-Calais, haies occidentales de la route de Château-du-Loir, au-dessous de la Bouteillerie ; Conflans, bord du chemin au-dessous de la Philippinière ; Marolles, haie près des Oliviers (*Diard*). Lignières-la-Carelle (*Dut.*). Conlie, route de Sillé, en face des Fretillières (*Monguillon*). Précigné, à Bretignel ; Ruillé-sur-Loir, sur les coteaux (*Chev.*).

Obs. — Diard., p. 213, considère comme une race du *P. insititia* Linn., observée par lui dans les haies aux environs de Saint-Calais, le P. *cyanocarpa* Sickl., qu'on rapporte généralement au *P. domestica* Linn.

« Saint-Calais, environs de Manteau, etc., où il n'est qu'un arbrisseau; Sainte-Cérotte, aux Petites-Bruyères, ayant la grosseur et la hauteur d'un arbre. »

CERASUS

291. **C. avium** DC., Mœnch ; *Prunus avium* Linn. — ♄. av.-mai. A. C. — Bois.

pallida Desp. 68 « merisier à fruits blancs. »

Obs. — *C. vulgaris* Mill. (*Prunus cerasus* Linn.), généralement planté, se rencontre quelquefois paraissant plus ou moins subspontané.

292. **C. padus** DC.; *Prunus padus* Linn. — ♄. av.-mai. T. R. — Bois humides. — Sans doute introduit, mais paraissant bien naturalisé depuis longtemps dans les localités suivantes : Pontlieue, dans le bas du petit bois de Pourrie ; Yvré-l'Évêque, dans le bois de Noyers et dans les chaintres entre le pâtis du Verger et Bener; Saint-Mars-la-Bruyère, au bord du Narais, non loin du Château ! — Yvré-l'Évêque, à Foucauge (*Lemée*); Changé (*Bor.*).

293. **C. mahaleb** Mill. ; *Prunus mahaleb* Linn. — ♄. mai. T. R. — Évidemment introduit, mais paraissant naturalisé sur quelques points du département. — Arçonnay, près de la Carlière (*Dut.*). Naturalisé dans quelques haies, spécialement à Vezot (*Chev.*).

CRATÆGUS

294. **C. monogyna** Jacq. — ♄. mai. C. — Haies et bois.

295. **C. oxyacantha** Linn. ; *C. oxyacanthoides* Thuill. — ♄. mai. P. C. — Haies et bois.

obtusata DC. in Desp. 80.

Obs. — *C. pyracantha* Pers., (*Cotoneaster pyracantha* Spach., *Mespilus pyracantha* Linn.), espèce méridionale, qui se trouve naturalisée depuis au moins un demi-siècle dans le bois de Gallerande (Luché), non loin de la Paillardière, d'après M. Roquet, doit provenir, suivant lui, de graines transportées par les oiseaux ?

MESPILUS

296. **M. germanica** Linn. — ♄. mai.-jn. P. C. — Haies et bois.

PYRUS

297. **P. communis** Linn. — ♄. av.-mai. P. C. — Bois, quelquefois haies.

achras Wallr., G. G., non G. M., nec Bor.; *sylvestris* Desp. 81. — Fruit turbiné, prolongé sur le pédoncule.

pyraster Wallr., G. G., non G. M., nec Bor. — Fruit globuleux, arrondi à la base.

Obs. — On plante dans les vergers et les champs *P. sativa* Lois., indiqué par Desportes et Diard comme variété du *P. communis* Linn., ainsi que *P. salvifolia* DC., qui, d'après Diard, « croît naturellement dans les bois de Montaillé, de Conflans et dans la forêt de Vibraye, où il est RR. »

MALUS

298. **M. communis** Lam.; *Pyrus malus* Linn. — ♄. av.-mai. A. C. — Bois, quelquefois haies.

glandulosa Diard 215 « feuill. (ovales très obtuses, dentées, glanduleuses, glabres; pédoncules et calices pubescents tomenteux. Bois de la Gidonnière, commune de Lhomme. »

SORBUS

299. **S. torminalis** Crantz; *Cratægus torminalis* Linn.; *Pyrus torminalis* Ehrh.: *Aria torminalis* Desp. 81. — ♄. mai-jn. P. C. — Bois, quelquefois planté dans les haies.

300. **S. aucuparia** Linn.; *Pyrus aucuparia* Gaertn. — ♄. mai A. C. — Bois, quelquefois planté dans les haies.

Obs. — *S. domestica* Linn. (*Pyrus sorbus* Gaertn.), se rencontre çà et là, planté dans les haies. Je ne le connais pas spontané.

ROSA

On sait que plusieurs espèces de ce genre sont très polymorphes. Plus de cinquante formes ont été signalées dans la Sarthe. La plupart ne sont, à mon avis, que des variétés ou même de simples variations sans importance. Je crois pouvoir les grouper comme suit, provisoirement et sous toutes réserves, me proposant de revenir plus tard sur ce sujet (1).

301. **R. arvensis** Huds., Linn. — Styles allongés, ordin. réunis en colonne; sép. entiers ou faiblement pinnés, à pointe courte ne dépassant guère le bouton. — ♄. jn-jt. T. C. — Haies et bois.

repens; R. repens Scop. — Forme grêle, à rameaux faibles et décombants; bractées étroites. C'est la plus commune.

pubescens Desp. 77, Desv. ? « pétioles et nervures des feuilles pubescents. » Me paraît assez commune.

ovata; R. ovata Lej. — Tubes des calices et fruits ovoïdes. A. C.

adenocarpa Desp. Ros. gall. 2447 « fruits glanduleux. Le Mans, indigène. »

microcarpa Desp. 77 et Ros. gall. 2449 « à petits fruits. La Flèche. »

bibracteata; R. bibracteata Bast. — Forme robuste, à rameaux dressés; foliol. ordin. grandes; bractées élargies. P. C.

conspicua; R. conspicua Bor.? — Saint-Remy-des-Monts, haies, près de la Cour-du-Bois (*Chev.*).

Obs. — Les *R. repens* Scop. et *R. bibracteata* Bast. sont les termes extrêmes et opposés d'un groupe naturel de formes qui se rattachent

(1) Mon ami, M. Legué de Mondoubleau, profitant d'un séjour à Paris, a pris la peine de comparer mes roses à celles du Muséum, et M. Crépin, de Bruxelles, a bien voulu se charger d'en faire la revision. En leur adressant ici mes plus vifs remerciments pour leur extrême obligeance et les précieux avis qu'ils m'ont donnés, je n'entends pas me couvrir de leur autorité. Tenant à garder l'indépendance de mes opinions, en cas d'erreurs, j'en ai seul toute la responsabilité.

manifestement entre elles par des intermédiaires et qu'on ne peut distinguer spécifiquement.

302. **R. stylosa** auct. plur., an Desv. ? ; *R. Desvauxii* Desp., non Baker. — Styles glabres, en colonne ordin. peu allongée, parfois courte et presque incluse, avec un disque très conique ; sép. la plupart pinnés, à pointe allongée, dépassant bien le bouton. — ♄. jn. P. C. — Haies.

chlorantha ; R. chlorantha Sauz. et Maill. — Foliol. pubescentes sur la côte, à dents simples ; pédonc. lisses ; fl. blanches. — Saint-Pierre-du-Lorouer, haie sur la gauche de la route conduisant à la forêt ! Sargé, route de Bonnétable, sur la gauche (*Ragot*)!

leucochroa ; R. leucochroa Desv. ; *R. Desvauxii leucochroa* Desp. 77. — Foliol. pubescentes sur la côte, à dents simples ; pédonc. glanduleux ; fl. blanches, à onglets jaunâtres.

fastigiata ; R. fastigiata Bast. ; *R. canina fastigiata* Desp. 76. — Foliol. pubescentes sur la côte, à dents simples ; pédonc. glanduleux ; fl. nombreuses en corymbes. — Avessé ; La Flèche ; Ambrières, route de Ceaulcé (*Desp.*). Saint-Calais, dans la haie sud du champ du Grand-Bois, près de la Houalerie (*Diard*).

systyla ; R. systyla Bast. ; *R. Desvauxii rosea* Desp. 77. — Foliol. pubescentes sur la côte, à dents simples ; pédonc. glanduleux ; fl. roses. — Saint-Calais, environs de Villecoq et du Pressoir ; Saint-Pierre-du-Lorouer, route de la forêt ! — Écommoy, bords de la route, près de la carrière de la Vacherie (*Desp.*). Marolles (*Legué*). Précigné (*Chev.*).

virginea ; R. virginea Rip. — Foliol. glabres ; pédonc. lisses. — Aubigné, bords d'un ruisseau avant la Bourgaudière ; Saint-Calais, environs de la Maladrie et du Tiron-Rouge ! Sargé, route de Bonnétable, sur la gauche (*Ragot*) ! Saint-Calais, chemin de Rahay, près des Courbes (*Legué*) !

rusticana ; R. rusticana Déségl. ; *R. canina hispidula* Desp. 76? — Foliol. glabres ; pédonc. glanduleux. — Saint-

Remy-des-Monts, à la Cour-du-Bois, petit chemin conduisant à Mamers, sur la gauche, peu après la barrière d'entrée et lisière du bois, non loin d'une petite mare !

Obs. — La forme à feuilles velues sur toute la face inférieure, qui pour un bon nombre de botanistes est la seule désignée sous le nom de *R. stylosa* Desv., existe vraisemblablement dans nos limites. Mais, les renseignements que je possède à ce sujet ont besoin d'être confirmés par de nouvelles observations. Quant aux variétés que nous indiquons ci-dessus, elles se rapportent toutes à *R. Desvauxii* Desp. non Baker, que pour cette raison j'ai mis en synonyme.

R. GALLICA Linn. — J'en connais une forme, à fleurs semi-doubles, se rapportant au *R. provincialis* Mill., à Trangé, dans une haie sur la droite de la route de Degré, au delà des Maisons-Rouges, où elle paraît plus ou moins subspontanée. Mais elle provient certainement d'une plantation. Je crois que cette espèce ne s'est jamais trouvée autrement dans la Sarthe, où elle n'est pas réellement naturalisée.

303. **R. canina** Linn. — Styles libres, inclus; sép. la plupart pinnés, à pointe allongée dépassant bien le bouton; foliol. glabres ou plus ou moins velues, mais non tomenteuses ni couvertes de glandes sur toute la face inférieure. — ♄. mai-jt. T. C. — Haies et bois.

R. lutetiana Lem.; *R. canina vulgaris* Desp. 78, Diard 218. — Foliol. glabres, à dents simples; pédonc. lisses. C.

glaucescens Desv., Diard 218 « foliol. étroites glauques. »

nitens Desv.; *virens* Desp. 78 « feuilles d'un vert foncé. »

heterophylla Desp. 78 « foliol. profondément dentées, les unes ovales, les autres lancéolées. »

sphærocarpa Desp. 78 ; *sphærica* Gren. — Fruits globuleux.

R. dumalis Bechst.; *R. canina glandulifera* Desp. 78.

— Foliol. glabres, à surdents glanduleuses ; pédoncules lisses. C.

stipularis Diard 219; *R. stipularis* Mér. — Stipules supér. presque aussi larges que les folioles.

cladoleia ; R. cladoleia Rip. — Rameaux inermes. — M. Chevallier l'indique avec un point de doute à Saint-Longis et à Précigné ?

squarrosa ; R. squarrosa Rau. — Rameaux à aiguillons rapprochés ; pétioles très aiguillonnés en dessous. — Précigné; Mamers. R. (*Chev.*).

R. andegavensis Bast.; *R. canina hispida* Desp. 78.— Foliol. glabres, à dents simples; pédonc., tubes des calices et sép. glanduleux. P. C.

agraria; R. agraria Rip. — Tubes des calices lisses ; sép. non glanduleux sur le dos. Précigné? (*Chev.*).

R. urbica Lem.; *R. canina pubescens* Desp. 78; *R. canina dumetorum* Diard, 219? — Foliol. pubescentes sur les nervures ; pédonc. lisses.

mollis; R. canina mollis Desp. 78, non *R. mollis* Sm.; « pétioles velus, inermes; nervures des folioles pubescentes ; pédonc. hispides. »

Obs. — Plusieurs auteurs rapportent au groupe suivant (*R. dumetorum* Thuill.) toutes les formes du *R. canina* à folioles plus ou moins pubescentes en-dessous, même uniquement sur la côte.

R. dumetorum Thuill. ; *R. collina* Desp. 79, an DC. ? Foliol. pubescentes sur toute la face inférieure ; pédonc. lisses. C.

globosa; *R. collina globosa* Desp. 79 « Avessé, à la Rue. »

obtusifolia ; R. obtusifolia Desv.; *R. collina leucantha* Desp. 79 ; *R. canina collina* Diard 219 ? — Folioles ovales-arrondies, obtuses; pédonc. lisses. — Le Mans, nouvelle route d'Arnage, près de la Duboisière, et route de Laval, avant les Talvasières; Aubigné, à l'entrée d'un petit chemin

sur la gauche de la route du Lude, avant Grand-Hune! Rahay, route de Saint-Calais (*Legué*)! — Valennes, près de la Foucherie (*Diard*).

glandulifera; R. collina glandulifera Desp. 79; *R. tomentella* Manceau (1re note) an Lem. ? — Folioles surdentées très glanduleuses; pédonc. lisses. — Le Mans, au bas des buttes Agaignard (*Manceau*).

hispidula; R. collina hispidula Desp. 79 « pédonc. hispides; fleurs blanches. — Doucelles; Chahaignes.»

Obs. — Les divisions principales du *R. canina* Linn., que nous venons d'indiquer, représentent des groupes de formes plus ou moins variables, pouvant même se rattacher entre eux par des intermédiaires. Aussi les botanistes parviennent difficilement à s'entendre au sujet de ces coupes de l'espèce linnéenne, qui sont en effet assez arbitraires.

R. MACRANTHA Desp. 77. « Feuilles larges, épaisses, glabres, d'un vert foncé, à 5-7 foliol. ovales, quelquefois un peu arrondies, inégalement dentées; pétioles, bractées et sép. velus-glanduleux; pédonc. hispides; tubes calicinaux ovales, glabres; pétales grands, arrondis, un peu échancrés; styles courts, velus. Fleurs d'un rose vif, en corymbe. » — La Flèche; Avessé, à Martigné (*Desp.*). Saint-Remy-des-Monts, près de la Cour-du-Bois (*Chev.*).

Obs. — La description donnée par Desportes, transcrite ici textuellement, convient bien aux spécimens que j'ai vus dans l'herbier Boreau, au jardin botanique d'Angers. Ils doivent provenir d'un jardin, l'étiquette portant cette mention : « cueilli sur un pied reçu de La Flèche. 5 juin 1844. » Je ne connais pas autrement cette rose, que j'ai cherchée, sans la retrouver, dans les localités précitées. Plusieurs auteurs la considérant, peut-être avec raison, comme une variété du *R. canina* Linn., je n'ai pas cru devoir lui donner un numéro d'ordre.

304. **R. rubiginosa** Linn. — Styles hérissés ou velus; sép. glanduleux sur le dos, redressés et persistants pendant la maturation; pédonc. glanduleux; foliol. glanduleuses sur toute la face inférieure; aiguillons des tiges crochus, ord. entremêlés d'aiguillons plus ou moins sétacés. — ♄. jn. A. C. — Haies.

genuina Desp. 79 ; *R. comosa* Rip. et *R. apricorum* Rip. ; « tubes des calices globuleux hispides. » — Précigné, sur la gauche de la route entre l'Hermitage et Beucher ; Le Lude, aux Mortes-Eves !

umbellata Lind. in Desp. 79, Diard 217 ; *R. umbellata* DC. an Leers? « tubes des calices globuleux glabres (*Desp.*) ; fleurs 2-3 en ombelle (*Diard*). » — « Croît dans les haies et les buissons... au Mans (DC. fl. fr. 3e édit. V, 532). »

Obs. — J'ai trouvé dans le petit chemin de Funay, près de Pontlieue, une forme à sép. dressés, persistants et à pédonc. peu ou point glanduleux, qui paraît être une variété du *R. graveolens* Gren. Mais, les fruits globuleux et glabres, en ombelles plus ou moins fournies, permettraient aussi, je crois, de la rapporter au *R. rubiginosa umbellata* Desp. 79. Est-ce la même chose? L'examen de cette question demande de nouvelles observations.

305. **R. micrantha** Sm. ; *R. rubiginosa vulgaris* Desp. ; *R. rubiginosa micrantha* Diard 217? — Styles ordin. glabres ; sép. glanduleux sur le dos, non persistants ni redressés après l'anthèse ; pédonc. glanduleux ; foliol. glanduleuses sur toute la face inférieure ; aiguillons tous crochus, non mêlés d'aiguillons sétacés. — ♄. jn. C. — Haies.

permixta ; R. permixta Déségl. ; R. *rubiginosa vulgaris leiocarpa* Desp. 79. — Fruits ovoïdes, glabres. — Le Mans, route de Laval, sur la droite, entre les Talvasières et La Forêtrie !

septicola ; R. septicola Déségl. — Fruits globuleux ou subglobuleux. — Précigné, route de Durtal (*Chev.*).

ambigua ; R. rubiginosa ambigua Desp. 79 ; « feuilles ovales étroites ; pédonc. et fruits globuleux hispides. »

306. **R. sepium** Thuill. ; *R. agrestis* Savi. — Styles ordin. glabres ; sép. non glanduleux sur le dos ; pédonc. lisses ; foliol. glanduleuses sur toute la face inférieure. — ♄. jn. C. — Haies.

arvatica ; R. arvatica Pug. — Pétioles pubescents ; foliol. velues en dessous. — Mamers, haies près de Saint-Jean (*Chev.*).

angustissima Desp. 80; *R. agrestis* Déségl.; « tiges grêles, feuilles très étroites. » — Forme des lieux sablonneux et secs.

Obs. — Ces formes ne sont que des variations se rattachant au type par des intermédiaires. J'ai trouvé des rameaux à folioles larges et d'autres à folioles très étroites sur le même individu.

R. FŒTIDA Bast. — Folioles à surdents glanduleuses, presque glabres en dessus, pubescentes grisâtres en dessous et finement glanduleuses sur les nervures; sép. et pédonc. glanduleux; fruit ovoïde, à odeur résineuse. — ♄. jn. — Diard le dit « A. C. dans les haies autour de Saint-Calais. » Je ne l'ai pas rencontré.

Obs. — La plupart des botanistes s'accordent pour ne pas considérer cette rose comme une espèce distincte. Plusieurs la réunissent au *R. tomentosa* Sm., d'autres au *R. rubiginosa* Linn. C'est donc une forme assez ambiguë. Je ne crois pas devoir lui donner un numéro d'ordre.

307. **R. tomentosa** Sm. — — Foliol. mollement velues, surtout en dessous; pédonc. ordin. glanduleux; aiguillons faiblement arqués ou presque droits, non crochus. — ♄. jn. A. C. — Haies.

albiflora Desp. 79.

leiocarpa Desp. 79; « fruits glabres. La Flèche. »

cinerascens; R. cinerascens Dumort. — Foliol. à dents simples. — Le Mans (*Déségl.* Roses du centre.).

subglobosa; R. subglobosa Sm. — Foliol. à dents composées-glanduleuses; fruits subglobuleux.

Beloniana Desp. 79. — Fleurs semi-doubles d'un rose-vif. — Saint-Mars-la-Bruyère, haie sur la gauche d'un petit chemin descendant de la gare vers la rivière; Oizé, haie d'un champ dit l'Enclos du Vieux-Prieuré! — Cerans, patrie du célèbre Belon (*Desp.*).

Obs. — Dès 1828, dans son Rosetum gallicum, Desportes signalait cette intéressante variété à « Oisé; indigène. » Elle s'y trouve toujours, identique à celle que nous avons découverte, en 1891, à Saint-Mars-la-

Bruyère, accompagnant, dans cette dernière localité, la forme ordinaire à fleurs simples.

308. **R. carolina** Linn. — Styles courts et distincts ; sép. entiers ou faiblement pinnés, glanduleux sur le dos, à pointe allongée dépassant bien le bouton; tiges dressées, pourvues d'aiguillons géminés, à rameaux peu épineux. — ♃. juill. T. R. — Lieux humides. — Originaire de l'Amérique septentrionale, cette belle espèce, que nous a fait connaître M. Launay, à Cré-sur-Loir, s'y trouve abondante dans un petit marais, au lieu dit la Grange, où elle est depuis fort longtemps naturalisée !

Obs. — C'est la rose que nous avons indiquée, par erreur, sous le nom de *R. fraxinifolia* Gmel., dans le Bulletin de la Société d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe. t. XXXII, p. 500.

R. CINNAMOMEA Linn., var. *fœcundissima* (*R. fœcundissima* Münch). — Cette rose, à fleurs doubles, assez souvent cultivée, se rencontre quelquefois paraissant plus ou moins subspontanée. Je l'ai trouvée dans ces conditions à Trangé, dans une haie bordant un jardin, sur la gauche de la route de Degré, au delà des Maisons-Rouges.

309. **R. pimpinellifolia** Linn.; *R. spinosissima* Jacq. non Linn. — Styles libres, inclus; sép. tous entiers ; foliol. très petites, arrondies; arbrisseau bas, à rameaux hérissés de nombreuses petites épines entremêlées à des aiguillons grêles et droits. — ♄. fin mai. T. R. — Lieux sablonneux et secs. — Bords de la route de Challes à Ardenay, près de la Raterie, près du moulin des Foulerets et au delà de la ferme de la Gombardière ! — Cerans, butte du Bruon (*Desp.*).

Obs. — La forme que nous trouvons dans la Sarthe, spontanée et indigène, est *R. pimpinellifolia* Linn. sp. 703, à pédonc. glabres, églanduleux (*R. pimpinellifolia* β *intermedia* G. G.) et non *R. spinosissima* Linn. sp. 705, à pédonc. hispides.

R. SABINI Woods, considéré comme un hybride des *R. tomentosa* et *R. pimpinellifolia*, se reconnaissant à ses tiges hétéracanthes, à aiguillons droits mélangés d'acicules, a été

signalé dans le département de la Sarthe par M. Baker (*Journal of botany*, 1890), d'après des spécimens de l'herbier Jacques Gay, recueillis par Lemeunier (*Crépin* in litt.) — *A rechercher.*

R. EGLANTERIA Linn. — Maulny, p. 208, a inscrit cette espèce, que personne ne connaît dans la Sarthe. C'est une erreur facile à rectifier, grâce au nom français qu'il ajoute : *Arc-en-ciel*, qui dans notre pays s'applique au *R. canina* Linn. qu'on appelle encore à la campagne *Argancier*. — *A exclure.*

RUBUS

NOTA. — Les formes précédées d'un numéro d'ordre sont celles que Grenier et Godron admettent et décrivent comme espèces distinctes dans leur *Flore de France*, t. I, p. 537-551.

310. — **R. cæsius** Linn. — ♄. jn-jt. C. — Bords des eaux, pieds des haies et des murs, champs incultes.

umbrosus Wallr. ; *aquaticus* W. et N. — Feuill. vertes sur les deux faces, presque glabres. Lieux frais.

agrestis W. et N. ; *arvensis* Desp. 71. — Feuill. pubescentes grisâtres en dessous. Lieux secs.

parviflorus Wallr. in Diard 221 ; « foliol. très petites, à grosses dents surdentées. Rahay, dans les champs près du vieux Coulonge. »

ferox Diard 221 ; « tiges et pédonc. hérissés d'aiguillons forts et nombreux. La Chapelle-Gaugain, au tertre de Touchebœuf. »

311. **R. nemorosus** Hayne ; *R. corylifolius* Desp. 71 ; *R. dumetorum* Diard 222. — ♄. jn-jt. C. — Haies et bois.

glabratus Arrh. ; *R. dumetorum pilosus* Diard 222 ? — Feuilles vertes, pubescentes.

tomentosus Arrh. ; *R. dumetorum tomentosus* Diard 222. — Feuill. blanches tomenteuses en-dessous. — Cré-

sur-Loir, champs sablonneux (*Launay*) ! — Saint-Calais, bois de Montgratés (*Diard*).

312. **R. vestitus** W. et N. — ♄. jn-jt. — Saint-Calais, où l'indiquait Diard, bord méridional du chemin de Mondoubleau, au-dessous de Montabay ! Cré-sur-Loir, haies des vignes de Bel-Air (*Launay*) !

313. **R. glandulosus** Bell.; *R. dumetorum glandulosus* Diard 222. — ♄. jn-jt. — Coudrecieux, forêt de la Pierre et bois clairs traversés par la route de Semur; Ancinnes, forêt de Perseigne, aux environs du Berry et de l'étang de Vaubezon ! — Bois de Persé (*Diard*). Solesmes, aux Senotières (*Ed. Guér.*).

314. **R. tomentosus** Borkh., Willd.; *R. canescens* DC. — ♄. jn-jt. — Saint-Calais, dans la haie méridionale de l'ancienne route de Mondoubleau, entre Montabay et la tuilerie ! Saint-Calais, au bord occidental de la route de Château-du-Loir, à peu près en face du moulin Lyzé (*Diard*).

robustior Diard 225, ne doit être qu'une variation locale et plus ou moins accidentelle ; les échantillons que j'ai recueillis dans la localité indiquée par Diard ne me paraissent pas différer sensiblement du type spécifique.

315. **R. discolor** W. et N. ; *R. fruticosus* Desp. 71, p. m. p. — ♄ jn-jt. T. C. — Haies. C'est, je crois, la forme la plus répandue.

roseus Desp. 71.

pomponius DC. ? — Fleurs doubles. — Nous l'avons observé à Pontlieue, sur la droite de la route de Tours et à La Suze, sur la gauche de la route de Chemiré-le-Gaudin, abondant dans ces deux localités.

316. **R. thyrsoideus** Wimm. — ♄. jn-jt. — Je ne suis pas fixé sur l'extension plus ou moins grande de cette forme, qui me paraît assez ambiguë.

317. **R. fruticosus** Linn. — ♄. jn. P. C. — Bois et haies.

318. **R. idæus** Linn. — ♄. mai-jt. T. R. — Forêt de Perseigne, ligne des Gros-Houx ! — Même forêt, dans le ravin à droite de l'ancienne ligne de Livet (*Léveillé*) ; entre Beauvoir et Louzes (*Chev.*). Forêt de Vibraye, près de l'ancienne fenderie (*Desp.*).

COMARUM

319. **C. palustre** Linn. — ♃. mai-jt. P. C. — Marais, bords des étangs.

GEUM

320. **G. urbanum** Linn. — ♃. jn-jt. T. C. — Bois et haies.

FRAGARIA

321. **F. vesca** Linn. ; *F. sylvestris* Maulny 91. — ♃. av.-mai. T. C. — Haies et bois.

alba Desp. 72. — Bois de Maule (*Maulny*).

F. ELATIOR Ehrh. ; *F. magna* Thuill. — Duterte indique cette espèce à « La Noë de Gesnes ; les Aulnaies. » Ce sont deux localités voisines, la première sur le territoire d'Arçonnay, dans la Sarthe, l'autre dans l'Orne. Je les ai visitées et j'ai tout lieu de croire qu'il a pris une forme robuste du *F. vesca* Linn. pour le *F. elatior* Ehrh., dont l'existence dans nos limites, à l'état spontané , n'est nullement établie.

POTENTILLA

322. **P. fragariastrum** Ehrh. ; *P. fragaria* DC. ; *Fragaria sterilis* Linn. — ♃. mars-mai. T. C. — Haies et bois.

323. **P. Vaillantii** Nestl. ; *P. splendens* Ram. — ♃. av.-mai. R. — Bois, lieux secs et élevés. — Le Lude, bois du Mortier-Pineau et route de Noyant, près du bois des

Noëls! Dissé-sous-Le Lude, à la Rousselière (*Bône*) ! — Moncé-en-Saosnois; bois élevé sur la rive droite de la Sarthe entre Juigné et Solesmes (*Desp.*). Saint-Gervais-de-Vic, coteaux calcaires de Villebautru; Écorpain, talus du chemin de Sainte-Cerotte (*Diard*). Conflans, verger de la Chaise (*Legué*). Coulongé, bords de la route du Mans, aux environs des Boulais (*Roquet*). Le Lude, route du Mans, côte du Vau-Benard (*Cousturier*). Ruillé-sur-Loir, à la Fontaine-aux-Alouettes; bois depuis la gare de Juigné jusqu'à la grande route de Brûlon et bois de la Craudière (*Chev.*).

324. **P. reptans** Linn. — ♃. jn-sept. T. C. — Pelouses et bords des chemins.

325. **P. verna** Linn. — ♃. av.-mai. A. C. — Pelouses et coteaux des terrains calcaires.

326. **P. argentea** Linn. — ♃. jn-jt. A. C.— Lieux secs et sablonneux.

327. **P. anserina** Linn. — ♃. jn-jt. C. — Lieux humides, fossés.

geminiflora Ser. in Desp. 74 « pédonc. subbiflores; cor. plus petite. »

holosericea Gaud. in Desp. 74 « feuill. argentées sur les deux faces. »

nuda Gaud. in Desp. 74 « feuill. vertes des deux côtés. »

Obs. — Je possède en herbier un échantillon de *P. recta* Linn., recueilli par M. Crochard, en 1877, près du Mans, rive droite du canal entre le chemin de fer et l'écluse, où cette plante ne pouvait être qu'adventice. Je ne l'y ai jamais retrouvée.

TORMENTILLA

328. **T. erecta** Linn.; *Potentilla tormentilla* Nestl., Sibth., Abbot. — ♃. jn-jt. C. — Bois, pâtis humides.

T. REPTANS Linn.; *Potentilla procumbens* Sibth.— Cette espèce est indiquée par Duterte aux Rabelais et à Fyé. Mais il n'existe pas d'échantillons provenant de ces localités dans

son herbier. « Duterte l'a trouvée une seule fois, non aux Rabelais, mais à Javron dans la Mayenne (*Beaudouin* in litt.). » La présence de cette plante dans nos limites me paraît fort incertaine, aussi bien que celle de *Potentilla mixta* Nolte, également indiquée par Duterte à l'étang des Rabelais.

AGRIMONIA

329. **A. eupatoria** Linn. — ♃. jn-jt. C. — Bords des chemins.

sepium Bréb. — Précigné, forêt de Malpaire ; Bazouges, à Caillebert (*Chev.*).

330. **A. odorata** Mill. — ♃. jn-sept. T. R. — Lieux ombragés. — Rahay, allée basse du bois de Montjoie (*Legué*) ! — Changé, bords du ruisseau de Belle-Eve (*Manceau*). Écommoy, à Bezonnais ; Précigné, bois du Perré-Neuf ? (*Éd. Guér.*).

SPIRÆA

331. **S. ulmaria** Linn. — ♃. jt-at. C. — Bords des fossés et des ruisseaux, prés humides.

tomentosa Gaud., *S. glauca* Schultz. — Feuill. blanches en dessous.

denudata Camb. ; *S. denudata* Hayne. — Feuill. vertes sur les deux faces.

Obs. — La distinction de ces deux variétés ne me paraît pas fondée. J'ai remarqué que les feuilles sont généralement vertes sur les deux faces dans leur jeunesse et deviennent blanches en dessous avec l'âge. On trouve les deux aspects et le passage de l'un à l'autre sur le même individu.

S. FILIPENDULA Linn. — Desportes l'indique en deux endroits seulement : « Forêt de Mélinais, près La Flèche ; entre Arçonnay et Beru. » MM. Ninck et Launay, qui connaissent bien la forêt de Mélinais et à qui j'avais recommandé la recherche de cette espèce, ne l'ont jamais trouvée. Duterte ne la connaissait pas entre Arçonnay et Bérus, région qu'il a

explorée pendant plusieurs années avec un soin particulier et que j'ai parcourue moi-même sans l'y rencontrer. Sa présence dans la Sarthe me paraît actuellement bien douteuse. — *A rechercher.*

ONAGRARIÉES

EPILOBIUM

332. **E. spicatum** Lam. ; *E. angustifolium* Linn. — ♃. jn-at. R. — Bois et lieux frais. — Saint-Remy-de-Sillé, à la Roche, tranchée du chemin de fer entre Sillé-le-Guillaume et Crissé ; Beaumont, tranchée du chemin de fer sur la gauche de la ligne d'Alençon ! Forêt de Perseigne, canton des Malzonnières, ligne de la vallée aux Corbins, avant le ruisseau des Hantelles (*Léveillé*) ! Saint-Léonard-des-Bois, haie au bas du vieux four à chaux, sur la route de Saint-Paul (*Monguillon*) ! — Bois de Pannetière, coupe de Rouillon (?) ; forêt de Bercé ; Saint-Denis-d'Orques, bois des Chartreux (*Desp.*). Forêt de Perseigne, bord de la route de La Fresnaye à Mamers (*Bône*). Rahay, au bas et à l'extrémité sud du bois de Montjoie (*Legué*). Saint-Jean-de-la-Motte, Chausse-Paillière (*Roquet*). — M. Chevallier le dit *commun* (?) dans la forêt de Perseigne.

333. **E. hirsutum** Linn. — ♃. jt-at. A. C. — Bords des rivières et des ruisseaux.

334. **E. parviflorum** Schreb., With. ; *E. molle* Lam. ; *E. villosum* Curt. — ♃. jn-at. A. C. — Lieux humides.

intermedium Desp. 86 ; *E. intermedium* Mér. — Rouez-en-Champagne (*Thériot*).

335. **E. palustre** Linn. — ♃. jt.-at. R. — Lieux marécageux. — Saint-Mars-la-Bruyère, marécages au-dessous du grand étang ; Saint-Mars-d'Outillé, marécages près de l'é-

tang de Pont-Brebis! — Forêt de Perseigne ; Saint-Léonard-des-Bois (*Chev.*).

336. **E. montanum** Linn. — ♃. jn.-at. A. C. — Haies, bords des chemins.

gracile Bréb. in Desp. 86.

verticillatum auct. plurim.

337. **E. lanceolatum** Séb. — ♃. jt-at. A. C. — Bords des haies et des bois.

338. **E. tetragonum** Linn. — ♃. jn.-at. A. C. — Fossés, lieux humides.

virgatum ; *E. virgatum* auct. an Fries? *E. obscurum* Schreb., Reich.

339. **E. roseum** Schreb. — ♃. jn.-sept. R. — Bois frais, lieux humides. — Neufchâtel, fossé sur la droite de la route de Perseigne ! Saint-Léonard-des-bois, petit chemin montant les Echameaux, vers les Conarderies (*Monguillon*) ! — Environs de Saint-Calais (*Diard*).

ŒNOTHERA

340. **Œ. biennis** Linn. — ♂. jt.-at. A. R. — Lieux sablonneux. — Le Mans, aux environs des Angevinières; Pontlieue, près de Funay; Écommoy, environs de Fontenailles ; Aubigné, talus du chemin de fer, vis-à-vis du château de Bossé et en différents endroits de la ligne de Tours; La Suze, près de la gare et rive droite de la Sarthe en allant vers Saint-Benoît ! La Flèche, à Guécharpy (*Launay*) ! — Saint-Pavin ; Yvré, à l'Épau et à Noyers ; Pruillé-le-Chétif, près Béfeu ; Saint-Germain-du-Val (*Desp.*). Fercé, dans le voisinage de la Sarthe (*Éd. Guér.*). Le Lude, à Cevase (*Bône*). Le Lude, près de Thienval ; Yvré-le-Pôlin, landes de de la Voirie ; Laigné-en-Belin, fossés de la Coudraie (*Roquet*). Mayet, route d'Écommoy, près de Fougerolles (*Guitton*). Joué-en-Charnie, sur les bords du Palais, près des carrières

du pont des Claies (*Monguillon*). Cré-sur-Loir, champs des Carrières, près du bourg (*Launay*).

Obs. — On cultive dans les jardins *Œ. suaveolens* Desf., qui s'en échappe quelquefois.

TRAPA

341. **T. natans** Linn. — ♃. jn.-jt. A. R. — Étangs, eaux tranquilles. — Saint-Jean-du-Bois, étangs de la Bonde et de Guilbert ; Saint-Denis-d'Orques, étang des Chartreux ; Chemiré-en-Charnie, étang d'Étival ! — Lavaré, dans les étangs (*Maulny*). Étang de La Chapelle-Huon (*Diard*). La Suze, étang de Chevrauneau ; Roëzé, étang de la Bachelerie ; eaux stagnantes des terrains anciens des environs de Sablé et de Précigné (*Éd. Guér.*). Clermont-Gallerande ; Mareil-sur-Loir, mare de la Chopinière ; Saint-Gervais-en-Belin, douve de l'Espagne ; Courcelles, étang de Vadré ; Mézeray, mare sur la route de Courcelles, près du bourg (*Roquet*).

ISNARDIA

342. **I. palustris** Linn. — ♃. jn-at. A. R. — Marais, fossés, bords des étangs ou des rivières. — Pontlieue, ruisseau des Mortes-Eves ; Chemiré-en-Charnie, étang d'Étival ; Assé-le-Boisne, étang Neuf ! — Le Mans, Angevinières ; Mulsanne, Hunaudières ; Sainte-Colombe, ruisseau de Fichepallière (*Desp.*). Etangs de la forêt de Vibraye (*Diard*). La Suze, sur le bord des ruisseaux des terrains marécageux (*Éd. Guér.*). Chemiré-en-Charnie, mare au-dessous des Brunetières ; Coulans, étang près du château de Vendœuvre (*Monguillon*). Ruillé-sur-Loir, bords d'une mare, au delà de l'étang de la Petite-Providence (*Chev.*). Saint-Mars-la-Bruyère, bords du Narais (*Brunet* in herb. Lemée).

CIRCÆA

343. **C. lutetiana** Linn. — ♃. jn-at. A. C. — Bois couverts, lieux frais et ombragés.

glabrifolia Desp. 87.

HALORAGÉES

MYRIOPHYLLUM

344. **M. spicatum** Linn. — ♃. jn-jt. P. C. — Rivières, étangs, mares et fossés.

345. **M. alterniflorum** DC. — ♃. jn-jt. R. — Étangs, eaux stagnantes. — Yvré-l'Évêque, étang d'Auvours; Pontvallain, grand étang d'Oliveau ! — Bords des étangs de la forêt de Vibraye (*Diard*). Précigné, à l'Étang-Neuf (*Chev.*).

346. **M. verticillatum** Linn. — ♃. jn-jt. A. C. — Étangs, mares et fossés.

pectinatum Wallr. ; *M. pectinatum* DC.

subemersum Mut. in Desp. 88 ; *M. limosum* Hect. « fossés en partie desséchés. »

LYTHRARIÉES

LYTHRUM

347. **L. salicaria** Linn. — ♃. jt-sept. T. C. — Fossés, bords des ruisseaux et des rivières.

alternifolia Desp. 90 ; *L. alternifolium* Lorey.

ternifolia Desp. 30 ; *verticillatum* Coss. et Germ. — Feuilles la plupart verticillées par trois.

348. **L. hyssopifolia** Linn. — ⊙. jt-at. A. C. — Champs sablonneux humides.

angustifolia Desp. 90.

PEPLIS

349. **P. portula** Linn. — ⊙. jn-jt. P. C. — Fossés, lieux humides.

PORTULACÉES

PORTULACA

350. **P. oleracea** Linn. — ⊙. jt-at. P. C. — Lieux cultivés, terrains sablonneux, allées des jardins.

Obs. — On cultive dans les jardins *P. sativa* Haw. et *P. aurea* Hort. d'origine exotique.

MONTIA

351. **M. fontana** Linn. — ⊙. av.-mai. P. C. — Lieux humides et sablonneux, fossés. — Présente deux formes :

minor ; *M. minor* Gmel., croissant sur la terre humide ;

major, dans l'eau des fossés. — Cette dernière forme a été prise par plusieurs botanistes pour le *M. rivularis* Gmel., qui, je crois, n'existe pas dans nos limites.

PARONYCHIÉES

CORRIGIOLA

352. **C. littoralis** Linn. — ⊙. jt.-sept. P. C. — Lieux sablonneux.

POLYCARPON

P. TETRAPHYLLUM Linn. — M. Chevallier signale cette espèce au Lude, où elle a été rencontrée, paraît-il, près du pont. On ne l'y trouve plus et sa présence ne pouvait être qu'accidentelle; ce n'est pas une plante sarthoise. — *A exclure.*

SCLERANTHUS

353. **S. annuus** Linn. — ⊙. mai-sept. C. — Lieux sablonneux.

hybernus Reich. ; *collinus* Bréb., Desp. 94 « tiges nombreuses, plus courtes et plus raides ; fleurs en glomérules plus serrés ; plante d'automne. Lieux secs et pierreux.

354. **S. perennis** Linn. — ♃. jn-at. P. C. — Lieux sablonneux.

ILLECEBRUM

355. **I. verticillatum** Linn. — ♃. jn-sept. P. C. — Lieux sablonneux et humides. Manque dans les terrains calcaires.

rivularis Desp. 93 « tiges très longues, filiformes ; feuilles écartées. Bords des fossés aquatiques. »

HERNIARIA

356. **H. glabra** Linn. — ♃. mai-at. A. C. — Lieux sablonneux.

357. **H. hirsuta** Linn. — ♃. mai-at. A. C. — Lieux sablonneux.

Obs. — Ces deux formes sont considérées par quelques botanistes comme appartenant à la même espèce, *H. vulgaris* Spreng.

CRASSULACÉES

SEMPERVIVUM

358. **S. tectorum** Linn. — ♃. jt-at. A. C. — Murs et toits.

SEDUM

359. **S. telephium** Linn. — ♃. jn-at. A. C. — Bords des champs et des chemins.

purpurascens Desp. 95 ; *purpureum* Diard 206 ; *S. purpurascens* Koch. ? — Confondu par Diard avec *S. fabaria* Koch, que nous ne connaissons pas dans nos limites. Se rencontre çà et là ; mais, paraît assez rare.

360. **S. cepæa** Linn. ; *S. annuum* Maulny 118, non Linn. — ⊙. jn-jt. C. — Talus des haies, bords des chemins.

Obs. — La joubarbe annuelle à fleurs blanches, indiquée par Maulny, p. 118, ne peut être que notre *S. cepæa* et nullement le *S. annuum* Linn., qui fleurit jaune et ne se trouve pas dans la Sarthe.

S. STELLATUM Linn. — Plante de la région méditerranéenne, que Maulny comprend dans sa liste, sans indication de localités et qui ne peut se trouver chez nous. Peut-être a-t-il pris pour cette espèce une variété à fleurs roses de notre *S. cepæa* ? — *A exclure.*

361. **S. album** Linn. — ♃. jn-jt. C. — Lieux pierreux, vieux murs.

micranthum DC. ; *S. micranthum* Bast. — Le Lude, chemin des Mortes-Eves ! — La Chartre, pont de bois? Avessé (*Desp.*). Précigné, route de la gare, près de Bretignel et haies pierreuses à la Poterie (*Chev.*).

362. **S. dasyphyllum** Linn. — ♃. jn-jt. T. R. — Murailles. — Assé-le-Boisne, mur d'un jardin, presque à l'entrée de la route de Saint-Victeur ; Sougé-le-Ganelon, ruelle de l'École-Corbin, sur un mur à droite de l'entrée du jardin de Grandchamp ! — Beaumont-sur-Sarthe, murs d'un petit chemin conduisant dans les jardins, près du pont suspendu (*Torchet*).

363. **S. acre** Linn. — ♃. jn-jt. T. C. — Lieux arides ; murs et bords des chemins.

sexangulare Godr. ; *S. sexangulare* Linn. — Indiqué par Maulny, p. 117, sur les murs de l'enclos de l'abbaye Saint-Vincent où je ne l'ai pas trouvé. Sa présence dans nos limites n'est pas impossible.

364. **S. reflexum** Linn. — ♃. jn-jt. C. — Lieux sablonneux, bords des chemins, quelquefois rochers et murailles. — Je rapporte à cette espèce les formes suivantes, qui ne me paraissent pas se distinguer spécifiquement :

S. elegans Lej. — A. C.

S. rupestre Linn. — R. — Fresnay-sur-Sarthe, murs et rochers ! — Chemiré-en-Charnie, murs des anciens jardins de la Forge; Neuvillette; Saint-Léonard-des-Bois (*Monguillon*).

CRASSULA

365. **C. rubens** Linn. syst. ; *sedum rubens* Linn. sp. — ⊙. mai-jn. A. C. — Lieux sablonneux ou pierreux, bords des chemins.

TILLÆA

366. **T. muscosa** Linn. — ⊙. mai-jt. — Répandu et assez commun sur les sables d'alluvions anciennes, allées des bois de pins, sentiers et même berges des routes. Manque sur le calcaire.

T. AQUATICA Linn. ; *Bulliardia Vaillantii* DC. — D'après Maulny, p. 102, cette espèce se trouve « à l'Épau et dans les gazons humides près de la Groirie ; on en voit encore à Sargé et aux Fontenelles. » Desportes n'en parle pas et je ne l'ai pas trouvée. Cependant sa présence dans la Sarthe n'est pas impossible. — *A rechercher.*

UMBILICUS

367. **U. pendulinus** DC. ; *Cotyledon umbilicus* Linn. — ♃. mai-jn. — Plante commune sur les roches schisteuses à l'ouest et au sud-ouest du département ; rare ailleurs, dans les terrains sablonneux ; manquant tout à fait dans les régions calcaires.

GROSSULARIÉES

RIBES

368. **R. rubrum** Linn. — ♄. av.-mai. A. C. — Haies, bords des rivières et des ruisseaux.

369. **R. uva-crispa** Linn. — ♄. mars-av. P. C. — Se rencontre çà et là dans les haies, le plus souvent planté, paraissant quelquefois subspontané.

SAXIFRAGÉES

SAXIFRAGA

370. **S. granulata** Linn. — ♃. mai-jn. T. C. — Talus des haies, bords des chemins.

stenopetala Desp. 97 « pétales étroits, linéaires; à Funay. »

371. **S. tridactylites** Linn. — ⊙. av.-mai. T. C.— Lieux pierreux, murailles.

pusilla Bréb. ; *exilis* Gaud. in Desp. 97 « feuilles spatulées-oblongues, tout entières. »

CHRYSOSPLENIUM

372. **C. oppositifolium** Linn. — ♃. av.-mai. R. — Lieux humides et ombragés. — Pontlieue, au bas du petit bois de Pourrie ; Saint-Léonard-des-Bois, rochers humides bordant la route de Gesvres; forêt de Perseigne, bords des ruisseaux du versant méridional, en bon nombre d'endroits ! — Forêt de Vibraye, ruisseau de l'ancienne fenderie; Saint-

Denis-d'Orques, bois des Chartreux (*Desp.*). Forêt de Jupilles (*Chev.*). Chemiré-en-Charnie, marais au pied des rochers de la Touche; Joué-en-Charnie, au bas d'un taillis sur la rive droite du Palais, en face de Haut-Rocher (*Monguillon*).

OMBELLIFÈRES

ANGELICA

373. **A. sylvestris** Linn. — ♃. jt-at. P. C. — Fossés, lieux humides.

Obs. — *A. archangelica* Linn. (*Archangelica officinalis* Hoffm.), cultivée dans quelques jardins, se trouve depuis longtemps dans le parc des Chartreux, à Saint-Denis-d'Orques, où elle se reproduit spontanément.

HERACLEUM

374. **H. sphondylium** Linn.; *H. occidentale* Bor. — ♃. jn-at. T. C. — Lieux frais.

TORDYLIUM

375. **T. maximum** Linn. — ⊙. jn-jt. A. C. — Lieux arides, haies, bords des champs.

PASTINACA

376. **P. sativa** Linn. — ♂. jn-at. P. C. — Lieux incultes, bords des champs et des chemins.

sylvestris DC.; *P. sylvestris* Mill.; *P. opaca* Bernh. — Feuilles pubescentes.

edulis DC.; *P. sativa* Mill. — Feuilles glabres. — Je n'ai rencontré que rarement cette dernière forme qui m'a toujours parue échappée de culture.

PEUCEDANUM

377. **P. carvifolium** Vill. ; *P. Chabræi* Godr. ; *Palimbia Chabræi* DC. ; *Selinum palustre* Thuill., Maulny 219, non Linn. — ♃. jn-jt. A. R. — Prés humides, lieux frais. — Le Mans, rive gauche du canal des Planches ; Pontlieue, prairie formant îlot vis-à-vis des moulins de l'Épau ! — Prairie du Mans ; Sargé ; Yvré (*Desp.*). Saint-Mars-d'Outillé, bords du Narais, près de l'étang de Pont-Brebis (*Bône*). Pontlieue, vers le bois de Pourrie (*Chev.*). Pontlieue, rive gauche de l'Huisne, vis-à-vis de Préau ; Allonnes, rive droite de la Sarthe près de Chahoué et rive gauche du canal de Chahoué (*Thériot*). — En résumé, cette espèce me paraît assez répandue aux environs du Mans ; mais elle n'a pas été signalée dans les autres arrondissements.

378. **P. parisiense** DC. ; *P. gallicum* Latourette in Bor., Pers., Tourn. — ♃. at-sept. R. — Bois humides. — Le Lude, bois de la Contardière (*Bône*) ! — Pontlieue, bois des Étangs-Chauds ; Marigné, entrée de la forêt de Bercé, ligne à droite sur la route de Haute-Perche (*Desp.*). Conflans, bois de Marchevert et du Fief-Corbin (*Diard*). Précigné, dans le bois de Montbruneau, dans la Ferrière ; forêt de Pincé (*Chev.*).

atrorubens Diard 180 « fleurs d'un pourpre foncé ; à Berfay, dans les Bois-Clairs. »

379. **P. oreoselinum** Mœnch. — ♃. jt-sept. T. R. — Aubigné, bois près de la Martinière ! — Le Lude, route de Savigné, chaintre près la ferme de la Contardière (*Desp.*). Le Lude, à la Cave (*Chev.*). Cré-sur-Loir, aux Liards, à la Maison-Neuve, au Cormier et à la Roussière (*Launay*). — N'est pas connu en dehors de l'arrondissement de La Flèche.

SELINUM

380. **S. carvifolia** Linn. — ♃. jn-at. R. — Prés et

bois humides. — Coudrecieux, bois de la Verrerie; Saint-Mars-d'Outillé, bords du Narais entre la ferme de Linières et l'étang de Pont-Brebis! — Ardenay, taillis de la Gernonnière; pâturages tourbeux sur la route d'Écommoy à Château-du-Loir, vis-à-vis la ferme de Beaucé (*Desp.*). Conflans, dans les prés des bords de l'Anille, entre Saint-Christophe et les Sablons (*Diard*). Bérus, bois près de l'étang des Rabelais (*Dut.*). Les Aulneaux, dans les pâtis marécageux; Gesnes-le-Gandelin, près de l'étang du Mortier (*Chev.*).

ORLAYA

381. **O. grandiflora** Hoffm.; *Caucalis grandiflora* Linn. — ⊙. jn-jt. T. R. — Moissons des terrains calcaires. — Savigné-sous-le-Lude, à gauche de la route du Lude, avant le Cruchet (*Ninck*)! Saint-Longis, friches calcaires près du Grand-Moulin (*Chev.*)! — Chantenay; Poillé, à la Touche-Hubert; Juigné, champs entre l'Artampier et Sablé. (*Desp.*).

TURGENIA

382. **T. latifolia** Hoffm.; *Tordylium latifolium* Linn. sp; *Caucalis latifolia* Linn. syst. — ⊙. jn-jt. A. R. — Moissons des terrains calcaires, surtout dans le nord du département. — Champfleur, moissons sur la route de Bourg-le-Roi; Aubigné, champs près du chemin de fer, vis-à-vis du château de Bossé et sur la droite de la route du Lude! — Le Lude (*Bône*). La Chapelle-Gaugain; Ruillé (*Diard*). Ancinnes, champs au pied de la butte de la Forteresse, vis-à-vis de Bourg-le-Roi (*Desp.*). Aigné; C. aux environs de Mamers dans les moissons et aussi dans certains champs en friche, à Saint-Longis, Vézot, Saint-Remy-des-Monts, Commerveil, jusqu'à Bourg-le-Roi (*Chev.*).

TORILIS

383. **T. anthriscus** Gmel., Hoffm.; *Tordylium an-*

thriscus Linn. ; *Caucalis anthriscus* Scop. — ⊙· jt-at. C. — Haies, bords des champs et des chemins.

384. **T. helvetica** Gmel. ; *T. infesta* Wallr. ; *Caucalis helvetica* Jacq. — ⊙· jt-at. C. — Champs, principalement des terrains calcaires.

neglecta ; T. neglecta Schultz. — Conflans, champs des environs de la Bergevinière (*Diard*).

Obs. — Boreau (Fl. c. 3e éd. 291) a répété l'indication de Diard, avec un point de doute ?

385. **T. nodosa** Gaertn. ; *Tordylium nodosum* Linn. ; *Caucalis nodosa* Huds. — ⊙· jn.-jt. — Lieux secs, bords des chemins. — Saint-Saturnin ; La Milesse, près du bourg (*Maulny*). Le Mans, chemins autour du Gué-de-Maulny ; Fresnay, champs de Hape-Collet (*Desp.*). Saint-Calais, autour du vieux château (*Diard*).

Obs. — La présence de cette espèce dans la Sarthe me paraît certaine ; mais, je ne l'ai jamais rencontrée. Duterte la dit commune aux environs d'Alençon.

CAUCALIS

386. **C. daucoides** Linn. ; *C. pumila* Maulny 38, non Lam. — ⊙· jn.-jt. P. C. — Moissons des terrains calcaires.

DAUCUS

387. **D. carota** Linn. — ♂· jn.-at. T. C. — Coteaux, prés secs, bords des chemins.

purpurascens Desp. 108 ; *atrorubens* Diard 176, « fl. toutes purpurines. »

acaulis Diard 187 « tige nulle ; feuilles toutes radicales, pédoncules de 10-12 centim. ; Valennes, aux environs de la Gaulerie. »

SILAUS

388. **S. pratensis** Besser ; *Peucedanum silaus* Linn. — ♃. jn.-at. C. — Prés.

ŒNANTHE

389. **Œ. phellandrium** Lam.; *Phellandrium aquaticum* Linn. — ♃. jt.-at. A. C. — Étangs, mares et fossés.

390. **Œ. fistulosa** Linn. — ♃. jn.-jt. A. C. — Marais, fossés, prés humides.

391. **Œ. peucedanifolia** Poll. — ♃. jn.-jt. A. C. — Marais, bords des eaux.

Obs. — M. Chevallier dit avoir récolté à Mamers, près de Pontgirard, une forme lui paraissant se rapporter à l'*Œ. media* Bor., sans l'affirmer ?

392. **Œ. Lachenalii** Gmel. ; *Œ. pimpinelloides* Maulny 163, non Linn. — ♃. jn.-at. A. R. — Lieux marécageux, prés humides. — Yvré-l'Évêque, pâtis des rochers ; Neuvillalais, étang de Montbeau ; Saint-Mars-d'Outillé, marécages près de l'étang de Pont-Brebis ! — Ardenay, le long du Narais ; Saint-Mars-la-Bruyère, sur la rive droite de la même rivière et au bord du grand étang (*Desp.*). Luché, landes de Vau; Saint-Mars-d'Outillé, pré tourbeux au bord d'un petit ruisseau, près la ferme de Linières (*Bône*). Cré-sur-Loir, marais autour des Épinettes ; Bazouges, à la Ronce (*Launay*). Saint-Longis, Saosnes, bords des étangs (*Chev.*).

Obs. — Maulny et Desportes ont compris dans leurs listes *Œ. pimpinelloides* Linn. La description qu'en donne le premier convient à l'*Œ. Lachenalii* Gmel., dont il ne parle pas. Quant à Desportes, il dit cette plante incertaine dans nos limites. En effet, je ne l'ai jamais rencontrée et personne ne l'a signalée. A moins d'observations nouvelles, nous ne pouvons l'admettre dans notre flore.

393. **Œ. crocata** Linn.— ♃. jt.-at. T.R. — Lieux humides, bords des rivières et des ruisseaux. — Bords de la Sarthe entre Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Cenery (*Dut.*) ! — Souvigné-sur-Sarthe, près du moulin (*Chev.*).

Obs. — Je dois faire observer que la localité signalée par Duterte est à parler rigoureusement dans l'Orne. D'autre part, j'ai cherché cette

espèce, qui m'est bien connue, très attentivement, mais inutilement à Souvigné. Sa présence dans nos limites aurait besoin d'être confirmée.

PIMPINELLA

394. **P. magna** Linn. — ♃. jn.-sept. A. C. — Prés humides, bois frais et fossés.

395. **P. saxifraga** Linn. — ♃. jn.-sept. A. C. — Coteaux, pelouses et lieux secs.

poteriifolia Cariot, Diard 178 « 3-4 décim. ; folioles des feuill. infér. presque arrondies crénelées. » — Yvré (*Thériot*).

major Cariot, Diard 178 « 4-6 décim. ; foliol. des feuil. infér. ovales oblongues incisées, les supér. pinnatifides. »

nigra ; P. nigra Diard 179, Willd. ? « tiges plus fortes que dans la variété *major*, feuill. radicales ovales, obtuses, lobées, dentées. Savigny-sur-Braye, dans les haies des vignes du coteau calcaire, à gauche du vallon de Valéau, près de la Rue (*Diard*).

dissectifolia Wallr. in Desp. 102 ; *P. pratensis* Thuill. — Foliol. de toutes les feuilles découpées. — Yvré, butte du Luart et bois de la Garenne aux Berouases (*Desp.*). Saint-Calais, aux environs du vieux château (*Diard*).

minor Maulny 23 « prairies de Saint-Pavace. »

CARUM

396. **C. verticillatum** Koch ; *Sison verticillatum* Linn. ; *Sium verticillatum* Lam. ; *Bunium verticillatum* G. G. — ♃. jn.-at. A. C. — Pâturages humides et marécageux.

C. CARVI Linn. — Maulny, p. 38, dit l'avoir trouvé « dans les prairies de la paroisse de Saint-Pavace et dans celles des paroisses d'Yvré et de Montreuil. » Ce n'est pas une plante de nos régions. Desportes ne l'a pas comprise dans sa flore ; personne n'en a parlé depuis et je ne l'ai pas rencontrée dans les localités précitées. — *A exclure.*

BUNIUM

B. BULBOCASTANUM Linn. — Desportes indique cette espèce comme incertaine dans nos limites. Maulny dit qu'on en trouve en quantité « dans le bois de l'Hôpital, paroisse d'Allonnes, et aux environs de Chapeaux. » Boreau l'a exclue des plantes de Maine-et-Loire, où elle avait été indiquée par suite d'une confusion avec le *Conopodium denudatum* Koch. Le cas est le même ici. C'est en effet cette dernière espèce qu'on trouve dans les localités de Maulny. — *A exclure.*

CONOPODIUM

397. **C. denudatum** Koch ; *Bunium denudatum* DC. ; *B. flexuosum* Sm., Desp. — ♃. jn.-jt. A. C. — Bois, lieux ombragés.

AMMI

398. **A. majus** Linn. — ⊙. jt.-at. R. — Lieux incultes, bords des champs. — Pontlieue, champ sur la gauche du petit chemin conduisant à Funay ! — Sablé, bords des champs et des prés au-dessous des vignes de Godefrérie, non loin du port (*Desp.*). Cré-sur-Loir, champs des Perrays (*Launay*). Sablé, bords de la route de Juigné (*Thériot*). Abondant sur les collines depuis Sablé jusqu'à Juigné, et en outre à la Grand'Maison sur la route de Laval et à la Bouverie (*Chev.*).

glaucum Desp. 100 ; *A. glaucifolium* Linn. ?

APIUM

399. **A. graveolens** Linn. — ♂. jt.-at. T. R. — Plante des régions maritimes, signalée depuis plus de 40 ans par M. Éd. Guérangeret paraissant bien spontanée à La Suze, dans une mare d'eau salée, sur la gauche de la route de Chemiré-le-Gaudin, un peu avant la route de Saint-Benoît !

PETROSELINUM

400. **P. segetum** Koch. ; *Sison segetum* Linn. — ⊙. jt.-at. P. C. — Champs, bords des chemins.

Obs. — Le persil cultivé, *P. sativum* Hoffm., s'échappe quelquefois des jardins et prend les allures d'une plante subspontanée. Je l'ai observé dans ces conditions, abondant, à Fresnay, sur la droite de la route de Sillé.

SISON

401. **S. amomum** Linn. — ♂. jt.-at. A. C. — Haies, bords des champs.

FALCARIA

402. **F. Rivini** Host. ; *Sison falcaria* Linn. — ♂. jt.-at. T. R. — Champs des terrains calcaires, au sud du département. — Savigné-sous-Le Lude, aux environs du Cruchet (*Ninck*) ! Cré-sur-Loir, champs au bas de la vigne des Roussières ; Bazouges, route des Rairies, en arrivant à Caillebert (*Launay*) ! — Le Lude, champs de Rihouy (*Ed. Guér.*). Précigné, champs entre la Voirie et la Pointellière (*Chev.*).

Obs. — Desportes indiquait cette plante à « Le Mans, jardin de Brindenier et Sainte-Croix, » où elle n'était peut-être qu'advendice. Pour le moment on ne la connaît pas en dehors de l'arrondissement de La Flèche.

SIUM

403. **S. latifolium** Linn. — ♃. jt.-at. — Sablé, douve du château (*Diard* pl. n.). C'est la seule indication précise que que nous possédions pour cette espèce. Desportes l'indiquait avec un point de doute à Pontlieue, près de la Bertinière, et à l'Epau, où je ne l'ai pas trouvée. Diard ne la comprend pas dans son catalogue. Mais, Duterte la dit assez commune aux environs d'Alençon, qui comprennent une partie de la Sarthe. Je n'ai pas d'observations personnelles à son sujet pour notre contrée.

404. **S. angustifolium** Linn.; *Berula angustifolia* Koch. — ♃. jt.-at. C. — Mares et fossés.

HELIOSCIADIUM

405. **H. nodiflorum** Koch; *Sium nodiflorum* Linn. — ♃. jn.-jt. T. C. — Marais, fossés, bords des étangs.

giganteum Desm. in Desp. 99 « tiges hautes de 2-3 pieds. »

ochreatum DC.; *radicans* Desp. 99. — Petits ruisseaux et rigoles des prés à Saint-Calais et Montaillé (*Diard*). Petit ruisseau entre Bérus et Arçonnay (*Dut.*). Saint-Mars-la-Bruyère, marécages (*Thériot*).

406. **H. inundatum** Koch.; *Sison inundatum* Linn.; *Sium inundatum* Roth., Lam. — ♃. jt.-at. P. C. — Étangs, mares et fossés.

ÆGOPODIUM

407. **Æ. podagraria** Linn. — ♃. mai.-jt. R. — Haies, lieux frais. — Cette plante ne paraît pas indigène, mais introduite depuis fort longtemps et plus ou moins naturalisée sur différents points du département. — Chahaignes, vigne sur la droite de la route conduisant à la forêt; Aubigné, bords d'un petit ruisseau, près de la gare! — Laigné-en-Belin, haie d'un champ en face de l'école des garçons; haie de la route auprès de Cluanne (*Roquet*). Louzes, haies près du bourg; Bazouges, à la Massellière (*Chev.*).

SMYRNIUM

S. OLUSATRUM Linn. — M. Éd. Guéranger dit l'avoir trouvé « dans l'enclos de Solesmes. » C'est la seule localité où cette espèce ait été signalée. Il est vraisemblable que sa présence y était purement accidentelle. Cela ne suffit pas pour la comprendre dans notre flore. — *A exclure.*

FŒNICULUM

408. **F. officinale** All. ; *F. vulgare* Gaertn. ; *F. sylvestre* Maulny 89, *Anethum fœniculum* Linn. — ♃. jt.-at. A. C. — Lieux arides ou pierreux.

majus Desp. 105.

ANETHUM

A. GRAVEOLENS Linn. — Cultivé quelquefois dans les jardins, peut s'en échapper et paraître subspontané. Boreau l'indique à Saint-Calais, où Diard dit l'avoir trouvé « dans quelques terrains cultivés autour de la ville et dans plusieurs jardins. » Ces conditions ne permettent pas de l'admettre dans notre flore. — *A exclure.*

A. SEGETUM Linn. — Desportes, p. 108, l'indique comme étant naturalisé aux environs de Saint-Calais, d'après Diard. Mais, ce dernier, p. 180, parlant de l'*A. graveolens*, déclare s'être trompé : « Cette plante, dit-il, que nous avions prise par l'*A. segetum* Linn., se trouve introduite dans la flore du Maine, d'après nos indications, sous ce dernier nom. » — *A exclure.*

SESELI

409. **S. montanum** Linn. — ♃. jt.-at. R. — Coteaux calcaires. — Fresnay-sur-Sarthe, butte de Rochâtre et de la Coursure ! — Yvré-l'Évêque, butte du bois de Monsor ; butte des Hauturins, entre Connerré et Le Luart ; Assé-le-Boisne, buttes de Grateil et de Rance ; Fresnay, rochers de la Madelaine ; Saint-Ouen-de-Mimbré, aux Pâtures ; Rouessé-Fontaine, lieux stériles et pierreux de la plaine (*Desp.*). — En résumé, cette espèce, assez répandue aux environs de Fresnay, paraît être rare pour l'ensemble du département et n'a pas été signalée dans les arrondissements de La Flèche et de Saint-Calais.

glaucifolium Desp. 105.

CICUTA

C. VIROSA Lam.— C'est une plante étrangère à notre région, que Desportes n'a pas inscrite dans sa flore, bien que Maulny l'ait indiquée « abondante dans les fossés de la prairie de Beaulieu ; près le bourg de Saint-Pavace et aux environs de Versé, dans la paroisse de Sainte-Croix. » Personne n'en a parlé depuis. — *A exclure.*

CONIUM

410. **C. maculatum** Linn. — ♂. jn.-at. C. — Lieux incultes, bords des haies.

ÆTHUSA

411. **Æ. cynapium** Linn. — ⊙. jt.-sept. A. C. — Lieux cultivés.

SCANDIX

412. **S. pecten veneris** Linn. — ⊙. av.-jn. T. C. — Champs, moissons.

ANTHRISCUS

413. **A. vulgaris** Pers. ; *Myrrhis chærophyllea* Lam.; *Caucalis scandicina* Roth. — ⊙. mai-at. A. C. — Haies, lieux incultes.

414. **A. sylvestris** Hoffm. ; *Chærophyllum sylvestre* Linn. — ♃. mai-jn. — Haies et lieux frais couverts. — La présence de cette espèce dans la Sarthe ne me paraît pas douteuse. Boreau (Fl. c. 3e éd. 293) l'y admet comme certaine. Cependant, je ne l'y ai jamais rencontrée. Duterte la dit très commune dans la circonscription de son catalogue, qui comprend la partie de notre département voisine d'Alençon.

Obs. — *A. cerefolium* Hoffm., cultivé sous le nom de *cerfeuil*, se trouve quelquefois échappé des jardins, dans le voisinage des habitations.

CHÆROPHYLLUM

415. **C. temulum** Linn. — ♃. mai-jn. T. C. — Haies, lieux incultes.

BUPLEVRUM

416. **B. rotundifolium** Linn. — ⊙. jt.-at. P. C. — Moissons des terrains calcaires.

417. **B. protractum** Link.; *B. rotundifolium* var. *elongatum* Desp. 103 — ⊙. jt.-at. P. C. — Moissons des terrains calcaires.

418. **B. tenuissimum** Linn. — ⊙. jn.-jt. R. — Lieux secs et incultes. — Saint-Paterne, à Bois-Margot (*Dut.*)! — Saint-Saturnin, bords du chemin de la Montjoie, vis-à-vis le bois des Roches; Chantenay, chemins pierreux de Châlain et de Haie-Brant; environs de La Suze; Cormes, bois de la Baronie; Vallon (*Desp.*). Saint-Calais, berge de l'ancien chemin de Marolles, au sud-est du vieux château; Saint-Gervais-de-Vic, sur le talus de Villebautru (*Diard*). Saint-Pierre-des-Bois; Contilly, aux buttes de la Nue (*Chev.*).

B. FALCATUM Linn. — Cette espèce, indiquée par Desportes, p. 103, aux environs de Mamers, n'y a pas été retrouvée. — *A exclure.*

SANICULA

419. **S. europæa** Linn. — ♃. mai-jn. A. C. — Bois frais, lieux ombragés.

HYDROCOTYLE

420. **H. vulgaris** Linn. — ♃. mai-jn. C. — Lieux humides, marais, bords des étangs.

acutiflora Desp. 98 « pétales aigus; crénelures des feuilles très obtuses. »

ERYNGIUM

421. **E. campestre** Linn. — ♃. jt.-sept. C. — Lieux incultes, bords des chemins.

ARALIACÉES

CORNUS

C. MAS Linn. — Maulny et Desportes ont compris cette espèce dans leurs listes, sans indication de localités. Je ne l'ai jamais rencontrée autrement que dans les jardins ou sortie des jardins et sa présence à l'état spontané, dans nos limites, me paraît tout à fait incertaine. — *A rechercher.*

422. **C. sanguinea** Linn. — ♄. jn.-jt. C. — Haies et bois.

HEDERA

423. **H. helix** Linn. — ♄. sept.-oct. T. C. — Rochers, murailles et troncs des arbres.

fructifera Desp. 112.

sterilis Desp. 112, Maulny 131.

humifusa Desp. 112; *humirepens* Maulny 131.

LORANTHÉES

VISCUM

424. **V. album** Linn. — ♄. mars-av. T. C. — Plante parasite sur les arbres, particulièrement sur le peuplier, le pommier et le poirier, très rarement sur le chêne.

LES ARTISTES DE LA SARTHE

AU SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Par M. F. LEGEAY, membre titulaire

On ne peut plus dire le *Salon*. Il faut dire les *Salons*.

Nous avons eu cette année celui des *Indépendants* au pavillon de la ville de Paris, celui du Champ-de-Mars et celui des Champs-Elysées; heureusement qu'ils n'ouvraient pas leurs portes en même temps.

Le Salon des Indépendants contenait les œuvres des impressionnistes, des réalistes, des possibilistes, etc. Il y en avait pour tous les goûts, c'était grotesque au delà de toute expression et curieux à observer.

Il y avait même des fumistes, car on ne pouvait ranger sous une autre dénomination certains tableaux qui paraissaient peints avec les pieds. On y voyait des femmes vertes sur des fonds bleus et réciproquement; des pastels de femmes brune, blonde, rousse, etc., avec des cheveux bleus, des corsets violets, des jupons jaunes, c'était *inénarrable*.

La scission qui s'est produite parmi les peintres, il y a deux ans, nous a donné le Salon du Champ-de-Mars, composé d'un comité d'artistes dans le mouvement et ayant des tendances à suivre le chemin tracé par les impressionnistes; cet état de choses ne peut durer longtemps, car le jury n'est arrivé qu'à fournir une exhibition inférieure; espérons que cette querelle trop prolongée se terminera par une fusion qui sem-

ble rendue facile par la disparition de certaines personnalités encombrantes (1).

Le Salon des Champs-Elysées a été et sera toujours le vrai *Salon*, il a été classé cette année dans une honnête moyenne. Les chefs-d'œuvre n'y abondaient pas. A bien regarder on a trouvé une centaine de pièces de choix sur 3199 numéros que la peinture et la sculpture réunies présentaient. Ce résultat paraîtrait bon si les pièces de choix, en peinture, n'avaient été signées presque toutes de noms étrangers. Il semblerait y avoir là une décadence de l'art français. Pour la sculpture nos artistes français restaient les maîtres.

Il y avait au Salon peu de toiles militaires ou dramatiques. L'histoire et le champ de bataille semblaient abandonnés. Les exhibitions de nudités crues avaient fait relâche. Pas de grivoiserie. La plupart des artistes étaient allés aux scènes d'intérieur, aux réunions de famille, aux portraits, aux anecdotes, aux marines, aux paysages, aux tableaux de la vie de tous les jours.

La presse en général s'est demandé pourquoi, en présence du nombre prodigieux de toiles, nos artistes ont pris l'habitude de faire vaste, de s'exhiber dans le grand format; « Quoi diable, dit-on, oblige tant de peintres à couvrir de couleurs variées dix mètres carrés de toile, alors que le sujet choisi conviendrait presque à un tableau de chevalet? Le talent ne se mesure pas au mètre, comme les champs de betteraves ou de carottes, oubliant, par exemple, que si la *Vision d'Ézéchiel* du palais Pitti, à peine large comme les deux mains, est l'une des plus petites toiles, ce n'en est pas moins l'une des plus grandes œuvres de la peinture. »

Voici la liste des œuvres de nos artistes sarthois qui sont tous restés au Salon des Champs-Elysées; ils sont au nombre de quinze.

(1) On a beaucoup remarqué au Salon du Champ-de-Mars un beau projet de fontaine orné d'un groupe décoratif en marbre pour le château de Mangé, situé à Verneil-le-Chétif (Sarthe), appartenant à M. le duc de Grammont.

PEINTURE

Crès (Charles), professeur au Prytanée de La Flèche, élève de Boulanger et de MM. Gérôme et Detaille.

Billet de logement.

Dans une des rues de La Flèche on voit une maison basse, d'où sort un ancien militaire, décoré de la Légion d'honneur. Un gamin conduit deux soldats à loger ; l'un a son fusil près du pied gauche, l'autre a donné son arme à porter au gamin. Le dessin de ce tableau laisse à désirer.

Maignan (Albert), né à Beaumont-sur-Sarthe, chevalier de la Légion d'honneur, élève de M. Luminais. Maignan a obtenu une médaille de 3e classe en 1874, une de 2e classe en 1876, une de 1re classe en 1879, il a été décoré en 1883 et a eu une médaille d'or en 1889.

Carpeaux (*Jean-Baptiste*), sculpteur français, obtint 14 médailles dans les expositions et fut décoré en 1867.

« A l'artiste mourant, les Êtres nés de son génie viennent donner le baiser d'adieu. »

Voici ce que Maignan a voulu exprimer : Carpeaux, dans son atelier, agonise. Plongé dans une torpeur qui ne précède que de quelques instants le choc final, il rêve aux créations de son génie, à ce groupe échevelé de la *Danse* qu'il modela pour l'Opéra de Garnier, à ces femmes dont le type symbolise les *Quatre parties du monde* et qui soutiennent sur leurs robustes épaules, une sphère, à cette Flore qu'il incrusta, pleine de vie, au fronton des Tuileries, sur la Seine, et qu'entoure une guirlande d'enfants, potelés comme ceux de Rubens, et, tout d'un coup des plâtres inanimés de ces trois groupes, conservés dans son atelier, des figures se détachent qui le baisent au front, et répandent sur ce qui sera bientôt sa dépouille quelques fleurs (1).

(1) Cette grande toile, nous écrit-on, représente le célèbre sculpteur mourant, couché dans son atelier, et entouré des œuvres qui ont été

Ce tableau est très bien agencé, d'une conception hardie et ingénieuse, solidement exécuté et coloré avec goût. Il a valu à son auteur la médaille d'honneur. A cette occasion Maignan a versé au comité de la société des artistes français 700 fr., dont 400 fr. devront être remis à titre de secours, à un artiste besogneux, et 300 fr. destinés aux gardiens du Salon; de plus il a fait tenir à M. Peyron, directeur de l'assistance publique, 300 fr. pour les pauvres de Paris.

Les coulisses du Salon.

Portrait de M. Prêtet qui feuillette des esquisses,et dans un coin des tableaux encombrés.

On doit encore à Maignan *huit écoinçons pour le Salon des lettres de l'Hôtel de Ville de Paris :* 1° La chanson de Rolland — 2° Œuvres philosophiques de Voltaire. — 3° L'Encyclopédie. — 4° Mimi Pinson. — 5° Essais de Montaigne. — 6° Pensées de Pascal. — 7° Pantagruel. — 8° La Cigale.

Moutet (Paul), né au Mans, élève de Levasseur et de MM. Bouguereau (1), Robert-Fleury et G. Ferrier.

Portrait.

La figure est énergique et intelligente. Ce portrait nous semble un peu trop éclairé d'un côté et trop sombre de l'autre.

les enfants de son génie; le groupe de la *Danse*, la fontaine des *Quatre parties du monde*, à l'Observatoire; le fronton du pavillon de Flore, aux Tuileries.

« Toute cette vision s'anime sous les derniers rayons du jour, et l'Art vient doucement, par derrière, comme sur la pointe des pieds, couronner le grand artiste. Le bronze vert rompt la monotonie des œuvres de sculpture, et dans le demi-jour, il semble que les enfants qui entourent Flore, cherchent des fleurs pour le cercueil. »

Cette année, à l'Exposition des beaux-arts de Tours, Maignan a mis deux tableaux : *Saint Georges palatin du Ciel*, et *la Caresse de l'Enfant Jésus*.

(1) Bouguereau (William-Adolphe), né à la Rochelle, est un peintre d'un grand talent. Voici les récompenses qu'il a obtenues: prix de Rome en 1850, médaille de 2e classe en 1855, de 1re classe en 1857, chevalier de la Légion d'honneur en 1859, membre de l'Institut en 1876, officier

Royer (Lionel), né à Château-du-Loir, élève de Cabanel.

Auxilium Patriæ.

Une Vierge nimbée d'or, richement drapée, assise de face sur un siège d'ivoire, une châsse d'or figurant l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. Un drapeau tricolore, dont les plis troués, sanglants, se répandent jusqu'au marbre du sol. Le visage de la Vierge est éclairé par un regard au ciel, du plus saisissant effet. Le décor est dans le style byzantin, un peu farouche, sur fond de mosaïque.

L'Amour et Psyché.

Porté sur un nuage, l'Amour est auprès de Psyché assise sur un lit antique, au sommet d'un temple aérien, enveloppée de longs voiles transparents. Psyché frémissante de désirs et de crainte reçoit un baiser de son divin époux. Le mouvement du Dieu est élégant et souple; l'attitude de la jeune femme est d'une grâce très chaste.

Royer a obtenu une mention honorable en 1880 et une médaille de 3e classe en 1884.

AQUARELLES

Abraham (Tancrède), au musée de Château-Gontier.

1° *Village des Roches, près Trelazé.*

2° *Au bord de l'eau.*

3° *Un four à Bannalec.*

de la Légion d'honneur en 1876, médaille d'honneur en 1878, commandeur de la Légion d'honneur en 1889; il a exposé au Salon de cette année un tableau intitulé *Le Guépier*, qui a du mérite, et qui a été acheté par M. Yerkes.

Que diable Bouguereau a-t-il donc fait à *L'intransigeant* pour qu'il s'exprime ainsi sur son œuvre : « Voici le pontife de l'école qui prétend continuer la tradition raphaëlesque...; qu'il plaise aux marchands de porc salé de Cincinnati et de Chicago, ce n'est pas douteux; mais que ses œuvres couvertes de dollars par l'Amérique en délire, soient intéressantes, c'est là une autre affaire. Cette femme en sucre, qui se débat — mollement — contre les assauts d'une nuée d'Amours en porcelaine, c'est joli, si vous voulez, comme sujet de chromo; mais où sont la chair, les muscles, etc. »

Fiez-vous donc à une certaine presse pour juger les œuvres de nos artistes !

4° *Le Remorqueur.*

De ces quatre aquarelles nous préférons la 2° et la 3° aux deux autres.

Faux (Mlle Eugénie-Juliette), née à Noyen, élève de Mme Mac-Nab et de MM. Champeaux et Galland.

Panier de roses.

Un panier de jolies roses de toute espèce avec des tons doux; habilement peint.

A l'Exposition des beaux-arts de cette année à Tours, Mlle Faux a mis une aquarelle de *Roses.*

Launay (Mlle Régine-Marie), née à Loué, élève de MM. Rivoire et Comerre.

Giroflées.

C'est la première fois que Mlle Launay expose au Salon; elle marche sur les traces de Mlle Faux. Les tons de ces giroflées sont exacts, mais le dessin laisse à désirer.

SCULPTURE

Chereau (Eugène-Jean), né à Mamers, élève de MM. Caillouette et Garreau.

M. A. C...; médaillon en bronze.

Tête fine, intelligente et bien travaillée.

Chereau a obtenu des mentions honorables en 1877, 1883 et 1889.

Corbin (Clovis-Edmond-Clément), né au Mesle, élève de A. Corbin.

M. le comte de V...; médaillon en plâtre.

M. Corbin est un exposant nouveau. Son médaillon est assez fini.

Filleul (Charles-Alexandre), né au Mans, éléve de Aimé Millet et de M. Cavalier.

Clément-Philibert-Léo Delibes; médaillon en plâtre. On sait que cet artiste musicien et compositeur est né à Saint-Germain-du-Val (Sarthe), qu'il est mort le 16 janvier 1891 à Paris et que sa statue est confiée à Filleul.

Filleul a placé dans son médaillon la tête de Delibes (1) encadrée dans une lyre. Ce n'est pas une idée heureuse, la tête semble suspendue par les cheveux aux cordes de la lyre. Un lacet s'en détache où sont inscrites les œuvres du compositeur.

Filleul a obtenu une mention honorable en 1887.

Garnier (Gustave-Alexandre), né à La Suze, élève de Duret et de M. Yvon.

M. G. K...; buste en plâtre.

Très bon buste.

En 1875, 1876, 1877 et 1884, Garnier a obtenu des mentions honorables.

Heurtebise (Lucien-Eugène-Olivier), né au Mans, élève de M. Carlus.

M. H...; médaillon en plâtre.

Ce médaillon est assez bien.

Ruillé (Comte Geoffroy de), demeurant à Brains.

M. de L... à cheval ; statuette en plâtre.

Gentleman coiffé d'un chapeau à haute forme, les moustaches en croc, en redingote, ramenant de la main droite les rênes de sa monture sur son stick, en appuyant négligemment la gauche sur la cuisse. (B. Hart.)

M. P. R... à cheval ; statuette en cire.

Le cheval est au pas, levant le pied droit ; il a plus de sang que le précédent. Le cavalier est bien en selle.

De Ruillé a obtenu une mention honorable en 1886.

GRAVURE

Lambert (Léon), né au Mans.

Une nuit claire aux marais Pontins, d'après M. Camille Paris. Eeau-forte.

Le Billet doux, d'après M. Tony Robert-Fleury. Eau-forte.

(1) Le regretté Léo Delibes, dont on vient de remonter le chef-d'œuvre à l'Opéra, va avoir sa rue dans Paris.

La rue Léo-Delibes vient d'être ouverte entre l'avenue Kléber et la rue Lauriston.

Lambert mérite des encouragements.

Le Couteux (Aristide-Lionel); né au Mans, élève de Gaucherel et de MM. Luminais et Waltner.

Taureaux d'Auvergne, d'après Mlle Rosa Bonheur. Eau-forte.

Trois gros bœufs représentant : la Colère, la Force et la Résignation. Impossible de mieux rendre ces sentiments.

Vieux Breton. Eau-forte originale.

Ce vieux Breton coiffé de son capet, fume sa pipe. Cette eau-forte est charmante.

On sait que Le Couteux est un graveur très distingué. Il a obtenu une médaille de 3e classe en 1879, une autre de 2e classe en 1881, une troisième de 1re classe en 1884, une médaille d'or à l'exposition universelle en 1889, enfin il a été nommé en 1891, chevalier de la Légion d'honneur.

LA FERME DE MARCHAIS, A BOUTIGNY

(Seine-et-Oise)

Par M. le Colonel BASSERIE, membre titulaire

Parmi les bons exemples de progrès agricole qui ne manquent pas dans le département de Seine-et-Oise, il en est un très important qui vient d'être signalé dans le « *Journal de l'Agriculture* » (N° du 17 septembre 1892) ; progrès inspiré par des succès ailleurs déjà connus, notamment celui cité plus loin, qui a eu, *dans la Sarthe*, son retentissement *officiel*.

C'est à la ferme de *Marchais*, dont le propriétaire, M. le comte Raoul de La Rocque-Latour, après expérience, aussi, sous ses chevaux en Vendée, a doté les écuries et les étables *de son fermier* du « drainage hygiénique avec sol horizontal » (1) pour trente vaches et dix chevaux.

Boutigny, station de chemin de fer, Cie P.-L.-M., ligne de Paris à Montargis par Corbeil — est à deux heures de Paris, et cette installation de drains hygiéniques se trouve être plus rapprochée de Paris que toutes celles qui existent déjà *particulièrement dans les vacheries*.

La spéculation principale dans cette ferme est *la laiterie*.

Deux fois par jour, le fermier, M. *Brisemure*, envoie le lait de ses vaches à la gare de Boutigny qui l'expédie à Paris.

(1) Système Basserie — appareil *perfectionné*, B. S. G. D. G.— fondeur constructeur M. A. Chappée, — Le Mans.

*
* *

L'importance de la *question du lait* s'indique d'elle-même, surtout à Paris, où, pour la trop grande majorité des enfants, le lait de vache, *le biberon*, remplace trop tôt, si ce n'est même dès leur naissance, le lait de la mère.

Or, l'on ne sait que trop que, par l'effet des conditions défectueuses de stabulation dans lesquelles, traditionnellement, forcément pour ainsi dire, les vaches ont été tenues jusqu'à présent, elles sont dangereusement exposées, surtout là où cette stabulation est *permanente*, — aux maladies graves, notamment à la *tuberculose*, — cette affection incurable, que l'on sait aujourd'hui être d'autant plus redoutable que, par le lait, — sinon même par la viande de ces bêtes, elle peut se transmettre à l'espèce humaine ;

Et que, ainsi que la morve et la maladie typhoïde chez les chevaux, la tuberculose chez les vaches, — autrement dit la phtisie pulmonaire, — ne peut toujours être constatée assez tôt pour en empêcher la contagion.

Comment se produit la contagion de la tuberculose?

De diverses manières peut-être, mais il y a déjà plusieurs années que le docteur *Bang* (Danemarch) a signalé et, depuis, des remarques faites en France ont confirmé que, « chez des « vaches encore parfaitement saines d'ailleurs, le début du « mal se manifeste souvent par un bouton avec inflammation « indurée sur un point de la partie postérieure du *pis*, » — cette partie, naturellement, la plus exposée *du pis* — car l'ensemble du train postérieur ne l'est pas moins, — lorsque la bête se couche, au contact du sol infiltré ou de la litière mouillée d'urine et plus ou moins en putréfaction ; là, enfin où peuvent naître spontanément ou autrement et, ensuite, « multiplier, s'amasser, acquérir toute leur virulence les « germes des maladies les plus redoutables », — fruit, presque toujours de l'infection et de la malpropreté.

Nous reprochera-t-on de mettre trop souvent en cause cette infection et cette malpropreté ?

Au commencement de cette année 1892, une plainte du « *Syndicat du commerce des cuirs et peaux* » a été transmise à la 2me Section — Economie du Bétail — de la Société des Agriculteurs de France, portant que, « par suite des « malpropretés dans lesquelles le bétail croupit à l'étable, « surtout en mauvaise saison, *leur cuir* en est altéré à ce « point, que sa valeur de commerce se trouve dépréciée de « plus d'un dixième. »

Y a-t-il lieu de croire que cette souffrance subie par *le cuir* — et non moins par la respiration des bêtes, — n'a pas son retentissement sur tout le reste de leur économie?

Donc, pour affranchir ces animaux du danger de la tuberculose et de bien d'autres misères, pour le maintien de la bonne qualité du lait, pour la bonne santé et le meilleur avenir physique des enfants alimentés de ce lait pendant leur premier âge, la voie à suivre est bien partout, — ainsi qu'on va le voir, — celle dont la ferme de *Marchais* vient, à son tour, offrir l'exemple.

***

A la ferme de Marchais, — et quoique, naturellement, les conditions d'aération des locaux y soient plus faciles, — en raison de l'espace libre autour des bâtiments, — que dans Paris ou autres villes où des « *Nourrisseurs* » entretiennent des vacheries, — les maladies, les mortalités n'avaient pas été, précédemment, sans causer parfois des pertes sérieuses, et ces maladies à l'état *latent* pendant des périodes plus ou moins longues, avec conséquemment, — et sans que les gens de la ferme pussent en deviner le motif, — diminution, sinon altération dangereuse du lait.

D'autre part, l'on avait eu maintes fois à regretter que la récolte des céréales ne fournît pas en paille autant qu'il l'eût fallu pour le couchage ordinaire du nombre de bêtes que l'on

tenait à entretenir ; d'avoir, conséquemment, à acheter de cette paille et à un prix alors toujours élevé, ou bien à se résigner à une parcimonie de litière aggravant davantage les risques, déjà courus, qui viennent d'être signalés à propos de la *plainte du « Syndicat du commerce des cuirs et peaux »*, et, ASSURÉMENT à une diminuation du rendement des bêtes.

Ce sont ces circonstances si préjudiciables d'abord à l'intérêt du fermier et très judicieusement appréciées par le propriétaire, qui ont déterminé, — en vue d'y mettre un terme, — à la réalisation du progrès, objet de cette *Note*, et voici, à propos de ce progrès, ce que l'architecte, M. *Hurtaut*, qui était venu de Fontenay-le-Comte (Vendée), faire en Seine-et-Oise cette installation, en a écrit récemment.

« Le fermier et surtout les fermières sont dans la joie. « Ce n'est plus une corvée comme autrefois lorsqu'elles vont « pour traire les vaches. Au lieu d'avoir *les pieds dans le « purin*, elles sont *sur une paille bien sèche* et *n'ont plus à « respirer* CES ODEURS FÉTIDES, ce qui rendait ce travail pres- « que insupportable. Une aération facilement complète, « l'atmosphère saine et l'écoulement instantané et souter- « rain des urines, rendent l'étable comme l'écurie où l'on « respire à l'aise, une habitation agréable même pour les « personnes (1) et tout à fait hygiénique pour les animaux. « La facilité et le très peu de travail pour les soins de pro- « preté, ont permis de supprimer l'homme qui était occupé « tous les jours au nettoyage du local et des bêtes, les fer- « mières elles-mêmes se chargeant de ce soin. »

Voici donc déjà, — premier profit pour le fermier, — avec le contentement des gens de la ferme de se trouver eux-mêmes en meilleures conditions de propreté et de salubrité,— l'économie du salaire et de la nourriture d'un homme, ce qui, pendant seulement un an, équivaut à peu près à la dépense

(1) On sait que, dans les fermes importantes, un homme couche toujours à l'écurie.

faite par le propriétaire pour l'achat de l'appareil en fonte, — qui est *inusable* — desservant la vacherie (1).

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous arrive le « *Journal de l'Agriculture* » (N° du 1er octobre 1892), qui, sous le titre : « *Situation agricole dans la Sarthe* », contient, de notre très honoré co-sociétaire, M. le vicomte de Villiers de l'Isle-Adam, un article se terminant ainsi :

« A la disette des fourrages, vient s'ajouter le faible ren-
« dement des céréales *en paille :* les cultivateurs se deman-
« dent avec anxiété comment ils s'y prendront pour nourrir
« leur bétail pendant l'hiver. »

A cette expression d'inquiétude trop justifiée, M. Henri de Gineste, — propriétaire agronome au château de Garrevacques, par Revel, Haute-Garonne — qui, en 1886, a installé le drainage hygiénique dans ses étables, — répondait, *d'avance,* en 1888, devant la 2me Section de la Société des Agriculteurs de France :

« Là où, avant d'avoir appliqué ce système, je pouvais
« entretenir 22 animaux, j'en entretiens aujourd'hui 32, sans
« avoir rien changé à ma culture. »

Ce même résultat est déjà et va être toujours non moins précieux pour le fermier de Marchais.

Et de combien, par le nouveau bien-être des bêtes et sans plus de dépense de nourriture qu'autrefois, cette nourriture ayant naturellement un meilleur résultat effectif, la production *du lait*, par exemple, de ce lait qui, de la ferme de Marchais, va à Paris après chaque traite, ne se trouve-t-elle pas *augmentée* tout à la fois *en quantité et en qualité?*

*
* *

Mais là seulement ne se bornent pas les bienfaits du sys-

(1) Dans la Vacherie, les bêtes urinant derrière elles, le branchement de drain dans l'axe de la stalle serait sans objet; de sorte que la dépense pour achat de l'appareil se trouve être à peu près de moitié moindre que sous les bœufs et les chevaux.

tème qui, par l'ensemble des résultats qu'il donne, constitue encore autrement un large et puissant moyen de progrès agricole.

Voici — et qui le démontre — un résumé, en quelque sorte, de « *Cent témoignages après* expérience que l'on peut trouver reproduit au « *Journal de l'Agriculture* » — numéro du 16 mars 1892 — le témoignage du lauréat, notre très honoré co-sociétaire, M. Marcel Hédin, qui a obtenu, en 1890, la « médaille d'or grand module » à l'occasion du concours régional agricole du Mans, pour les résultats obtenus depuis 6 ans par l'emploi du même système sous 4 chevaux et 38 bêtes bovines.

— Il convient aussi et d'abord de signaler qu'en outre de nombreuses autres installations dans la Sarthe, déterminées par l'exemple donné par M. Hédin, — exemple recommandé par M. de Villepin, Directeur de la ferme-école de la Pilletière, dès les premiers essais de ce système, — c'est aussi le même exemple qui a déterminé celle dans l'étable de la propriété de Garrevacques — (par Revel, Haute-Garonne) — que nous venons de citer, le propriétaire, *M. de Gineste*, venu de là exprès, pour examiner le fonctionnement du drainage hygiénique dans l'étable de M. Hédin.

« Depuis que j'ai installé ce système dans mon écurie et « mes étables, a écrit M. Hédin, j'en constate chaque « jour les précieux avantages. Il procure un bien-être incon- « testable aux animaux qui peuvent ainsi reposer tranquille- « ment, dans un milieu plus salubre et, comme conséquence, « il aide à leur engraissement.

« Il facilite le nettoyage des écuries et surtout des étables « qui, trop souvent, manquent de propreté ; il les assainit « complètement.

« Il économise la paille de litière et, en séparant les fumiers « du purin (celui-ci autrement presque entièrement perdu en « émanations funestes), il offre à l'agriculture *un engrais*

« *d'une immense richesse* (1), facile à utiliser pour les arro-
« sages et les irrigations (2).

« Ces avantages sont bien suffisants pour justifier l'emploi
« du système. Je dois ajouter cependant que, depuis son
« installation, je n'ai eu à constater, parmi mes animaux, *ni*
« *maladie contagieuse*, NI AVORTEMENT. — Ce qui est d'une
« importance capitale dans une grande exploitation agricole. »

« C'est la première fois »,— a écrit le regretté M. Eugène Gayot, au sujet du concours régional agricole du Mans et de la susdite médaille d'or, décernée à M. Hédin, — lignes reproduites dans le « *Journal de l'Agriculture* », pages 516 et 517 du N° du 16 mars 1892; — « C'est la première fois
« qu'un jury agricole motive, d'une façon aussi explicite,
« sa décision en faveur du système. La récompense n'est
« plus exclusivement attribuée à l'ingénieux appareil qui en
« assure le bon fonctionnement sur place, elle va au delà et
« s'étend à *l'accroissement des ressources fertilisantes* QUE

(1) M. Henri de Gineste a installé ce système en 1886. — Le 18 décembre 1887, il écrivait : « Je n'ai encore expérimenté les purins que sur des maïs-fourrages, où leur effet a été *merveilleux*. »

(2) Récemment, le journal « *Le Temps* », N° du 3 février 1893, dans un article intitulé « *Voyage en France* », disait à propos de la région dite : « *Les Alpes Mancelles* » : Le propriétaire de « l'*Aune* » a transformé en « pâturages, en cultures et en vergers des landes et des pentes ro-
« cheuses..., de grasses prairies se montrent là où l'on ne rencontrait
« que des broussailles et des bruyères. »

— A la page 114 du *Journal de l'Agriculture* N° du 16 juillet 1890, on trouve cet extrait du rapport officiel du jury à la suite du concours régional agricole du Mans : « Médaille d'or (grand module) à M. Marcel
« Hédin, propriétaire à l'Aune, pour le bon aménagement de l'*étable*
« du Jarrier et améliorations culturales diverses à l'Aunè et au Jarrier,
« communes de Douillet et de Montreuil-le-Chétif.

« L'aménagement de l'*étable* du Jarrier ne laisse rien à désirer sous
« le rapport de l'hygiène des animaux, des facilités de service, de l'écono-
« mie dans la construction. *Les urines recueillies au moyen des drains*
« *du colonel Basserie*, sont conduites dans une fosse à purin située
« sous la plate-forme à fumier. Cette fosse peut-être traversée par un
» fort courant d'eau lorsqu'on lève la vanne d'une mare située dans la
« cour. *Le liquide fertilisant* se répand alors dans *un herbage de trois*
« *hectares* CRÉÉ IL Y A TROIS ANS sur un terrain situé un peu en contre-
« bas. Des rigoles le distribuent sur toute la surface ».

« L'INVENTION PROCURE et permet d'utiliser. Mettre les espèces « chevaline et bovine en situation de *s'élever*, *avec économie*, « *à leur plus haut rendement* en travail, en viande, *en lait*, « c'est bien chose appréciable assurément si on en mesure les « effets à l'ensemble de la population des deux espèces; « ajouté à ce premier gain, celui qui résulte de la récolte « facile du purin, engrais puissant, en devient un INFINIMENT « GRAND. Dans ces conditions, l'attribution de la médaille d'or « au drainage des écuries et des étables prend l'importance « d'un fait qui mérite à tous égards, l'attention particulière « des agriculteurs. »

***

« Mais — diront peut-être quelques personnes, aussi bien propriétaires d'écuries ou de *vacheries urbaines* que d'exploitations rurales, « *encore faudrait-il voir !..* »

Nous ne saurions, quant à cela, commettre l'indiscrétion de dire à ces personnes d'aller voir *n'importe où* fonctionne ce système, mais si l'on est à Paris ou si l'on a l'occasion d'y passer, il est facile de se donner cette satisfaction. — Ainsi qu'il est dit au commencement de cette Note, « la gare de Boutigny n'est qu'à deux heures de Paris, » — la ferme de Marchais n'est qu'à environ un kilomètre et demi de cette gare et le propriétaire de ladite ferme, a bien voulu nous faire connaître qu'on PEUT LA « VISITER », sûr d'y trouver bon accueil des fermiers, M. et Mme *Brisemure*.

M. le comte Raoul de La Rocque-Latour a compris qu'en offrant ainsi le bon exemple dans cette région — et même au delà, il fait en même temps valoir la bonne santé des bêtes, la qualité, surtout, *du lait* des vaches de son fermier; santé et qualité désormais constamment favorisées par le repos des animaux en toute aisance d'équilibre et de respiration, la propreté et la salubrité du logement facilement obtenues.

Pour peu qu'on y ait intérêt, soit pécuniaire personnel,

soit par situation ou devoir social *en vue du mieux pour tous*, l'objet, croyons-nous, vaut bien cette démarche et, tout d'abord, en vue de *la question du lait*, en vue d'une diminution de la trop grande proportion des mortalités qui atteignent, surtout à Paris et dans les autres grands centres de population, — LES ENFANTS DU PREMIER AGE.

***

Dût le purin des écuries et des vacheries parisiennes *intra muros* ainsi que de celles d'autres villes moins importantes, ce purin recueilli par le drain être envoyé à l'égout municipal, au lieu d'être utilisé comme engrais, la meilleure santé des bêtes, leur meilleur rendement, une économie déjà importante tant de main-d'œuvre à l'écurie, à l'étable que sur la paille de litière, les animaux néanmoins plus propres et mieux couchés, l'ensemble de ces avantages n'en constituerait pas moins, pour les propriétaires, un bénéfice assuré, permanent, très considérable, en même temps que, de cet assainissement des écuries et des étables urbaines, résulterait assez souvent l'assainissement d'autres locaux jusqu'à présent plus ou moins infectés par la proximité de l'habitation des bêtes (1).

Et, dans bien des cas, ce progrès facilitant les combinaisons de l'architecte, donnant satisfaction à ses clients, aux locataires de ceux-ci et, partout, enfin, à l'hygiène publique.

***

En résumé, de ce que, de Paris, l'on peut si facilement aller voir à la ferme de *Marchais*, il est, une fois de plus, de la plus complète évidence qu'en outre des conditions plus

(1) « Le but principal que je poursuivais était l'assainissement de « cette écurie *située à côté* de ma maison d'habitation, ce qui m'incom- « modait beaucoup, surtout en été. Je suis très satisfait.» — Coutances, le 23 décembre 1888. Signé : « *Gosselin* », négociant en Vins.

agréables pour les gens aussi bien que pour les bêtes, l'on peut, enfin, « *produire meilleur*, *énormément davantage et* « A UN PRIX DE REVIENT D'AUTANT MOINDRE. »

Et, en outre, l'application du système (1) procurant ce résultat déjà si heureux au point de vue *humanitaire*, avancer *d'un très grand pas* la solution d'une autre question non moins pressante au point de vue *patriotique :* celle de nos ressources en chevaux d'arme pour le cas, *toujours à prévoir*, de grave éventualité.

Ceci, non plus, n'est pas un rêve.
Il n'y a, — nous le répétons, — « qu'à le vouloir ».

Colonel BASSERIE.

(1) L'indication de tous les maux traditionnels auxquels ce système oppose un remède préventif, les figures montrant, avec détails descriptifs, le dispositif de l'appareil et l'explication pratique de tous les bienfaits qu'il procure sont exposés, — ainsi que d'autres principes qu'il importe également de connaître, soit pour faire naître et élever le cheval, soit pour le choisir avec discernement et s'en servir avec honneur et profit, — dans la première partie du livre du colonel BASSERIE : « *Le cheval comme il le faut, quelle qu'en soit la race, quel que soit le service auquel on le destine.* » 1891, Paris, éditeur Baudoin et Cie, 30, rue Dauphine. — Cet ouvrage, offert par l'auteur (séance du 14 octobre 1891), est à la Bibliothèque de la Société.

ESPÈCES VÉGÉTALES COMMUNES

A LA FRANCE ET A L'INDE

Par M. LÉVEILLÉ, membre titulaire

ADDITIONS (1)

Lippia nodiflora *Rich.*
Oxytropis lapponica *Gaud.*
Astragalus frigidus *Bunge.*
Crocus sativus *L.*
Smilax aspera *L.*
Polygonatum multiflorum *All.**
— verticillatum *All.*
Hemerocallis fulva *L.*
Allium Ascalonicum *L.*
— Ampeloprasum *L.*
— Cepa *L.*
— sativum *L.*
— Schænoprasum *L.*
— victorialis *L.*
Lloydia serotina *Reichb.*
Gagea lutea *Schultz.*
Juncus bufonius *L**.
— effusus *L**.
— glaucus *Ehrh.**
— maritimus *Lam.*
Juncus tenuis *Willd.*
— compressus *Jacq**.
— lampocarpus *Ehrh.**
— triglumis *L.*
Luzula campestris *DC**.
— spicata *DC.*
Digitaria sanguinalis *Scop**.
Panicum repens *L.*
— miliaceum *L.*
Setaria glauca *Beauv.**
— verticillata *Beauv.**
Zea Mays *L.*
Tragus racemosus *Hall.*
Andropogon Ischœmum *L.**
Imperata arundinacea *Cyr.*
Chrysopogon Gryllus *Trin.*
Sorghum halapense *Pers.*
— vulgare *Pers.*
— cernuum *Willd.*
— saccharatum *Pers.*

(1) Voir t. XXXIII, p. 329. — Les espèces marquées d'un astérisque sont indigènes dans la Sarthe.

LE
COLLÈGE DE SAINT-BENOIT
AU MANS

Par M. F. LEGEAY, membre titulaire

Le 16 mai 1528, Jean Dugué, licencié en droit, chanoine de l'église de Saint-Julien du Mans, achète une maison dans la paroisse de Saint-Benoît, située près des rues de la Porte-Sainte-Anne et de la Tannerie, pour y fonder un collège (1). Il y fit les appropriations nécessaires et mit cet établissement sous le patronage et la collation du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour (2), parce que cet immeuble relevait censivement dudit chapitre, et devait payer chaque année à la fête de saint Jean-Baptiste, dix-sept deniers de cens et trente sous de rente; Jean Dugué émet aussi pour condition que le principal du collège lui paiera chaque année deux rentes s'élevant ensemble à quarante-neuf livres dix sous.

Le 29 août 1532, Jean Dugué confirme ce don sans en rien réserver.

(1) C'est par erreur que plusieurs auteurs, notamment l'historien de l'Église du Mans a écrit : « Le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque « du Mans (1477-1519), fonda en notre ville le collège de Saint-Benoît. « Il le fit bâtir avec sa magnificence ordinaire, et ne sais pourquoi, dit « *La Croix* du Maine, ses armes n'y sont comme ès autres lieux qu'il « a édifiés.... » Le cardinal Philippe de Luxembourg n'a pu fonder le collège de Saint-Benoît en 1528 puisqu'il est décédé le 2 juin 1519.

(2) Une sentence rendue le 4 mai 1491, par le lieutenant du juge ordinaire du Mans, nous apprend que le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour avait seul le droit d'instituer des maîtres d'école pour le chant et la grammaire, dans toute l'étendue de la ville et banlieue, excepté dans le ressort et territoire de la justice royale de Saint-Julien, où le chapitre de la cathédrale exerçait le même droit exclusif.

Cet acte est ainsi conçu :

« Sachent touz presens et advenir. Comme régulierement par droict instinct, premier mouvement et ordre de nature, l'homme soit enclin à diriger et avoir son regard à soy premier que à son prochain ; toutesfois, pour ce que plus mérite vers Dieu, qui par charité prefere son dict prochain ou le bien public à sa personne ; et soit ainsy que, pour ceste considération vénérable et discret maistre Jehan Dugué, licencié ès-lois, chanoine prébendé de l'église du Mans, congnoissant, non-seulement estre-nay pour lui, mais pour son dict prochain..... Adverty de la mutation et instabilité de logis pour les escolles qui par cy-davant a esté en la paroisse de Sainct-Benoist de ceste ville du Mans, à la grant charge et foulle des paouvres maistres qui ont esté contraincts les louer en divers lieux et en payer grosses fermes, l'incommodité et inconvénient qui en sont et pevent arryver ausdicts maistres et enfans; désirant faire chose agréable à Dieu, et subvenir de ses biens à la chose publique, maistres desdictes écolles et enfans de ladite ville, ayt délibéré de leur pourveoir en ladicte paroisse de Sainct-Benoist, de place et logis convenable et permanent, aux charges de toutes voyes cy après déclarées. Pour ce est-il que, en la court du Roi nostre sire, au Mans, en droict par devant nous Michel Moreau et Mery Desbois, notaires des contracts de ladite court, demourans audit lieu, personnellement estably ledict maistre Jehan Dugué, soubzmectant luy, ses hers, biens meubles et immeubles, présens et à venir ou povoir et jurisdiction de ladicte court et en toutes aultres, si mestier est, quant à cest faict, confessa de sa libérale volonte, sans contraincte, avoir donné, quitté, cédé et transporté, et, par ces présentes, donne quicte, cède et transporte à tousjours mais, perpétuellement par héritage, pour lesdictes escolles et logis dudist maistre et ses successeurs tenans lesdictes escolles, et tant comme ilz les tiendront en ladicte paroisse de Sainct-Benoît, *une place et maison qui de present y est, avecques celle ou celles qu'il y édiffie, et fera*

édifier, circonstances et deppendances d'icelles, sans riens y retenir ni réserver, sise la dicte place en la rue de la Tannerie, en ladicte paroisse de Sainct-Benoist..... A la charge que le maistre de ladicte escolle die pour l'avenir, chescun vendredy de l'an, à perpétuité, une messe à note, respondue par tous les enfants qui iceluy jour seront à l'escolle..... Et si d'avanture ledict Dugué estoit prevenu de mort (que Dieu ne concède) avant que lesdictes escolles, *édiffice et bastimens d'icelles, qu'il entend et veult faire bastir de son propre, fussent construites et édiffiées,* il a donné et donne par ces presentes, pour les *bastir et édiffier*, la somme de *mille cinq cens livres tournois* (35,475 francs environ), sans la somme de *deux mille livres tournois*, ou environ, qu'il dict avoir jà mise et emploiée pour ce faire. Laquelle somme de mille cinq cens livres, il veult estre convertye et employée par vénérable et discret maistre Jehan Cartier, chanoine du Mans, maistres Jehan Heurtier et François Dugué, et par le sourvivant d'entre eulx. Et que, pour ce faire, ils contraignent sesdits héritiers de leur bailler et mectre en main ladicte somme de mille cinq cens livres, qu'il veult estre prinse sur ses meubles, s'ilz suffisent, sinon sur les acquets.....

« Ce fut faict et passé au Mans, le vingt-neuvième jour d'aoust, l'an mil cinq cens trente et deux. (*Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe. — Cabinet* de M. Brière.)

Le bon chanoine Dugué, dit M. Armand Bellée, qui dépensa ainsi pour la construction ou l'appropriation des bâtiments du collège de Saint-Benoît une somme supérieure à 80,000 fr. de monnaie actuelle, ne se réserva aucune prérogative dans cette maison. Le premier principal nommé par le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour fut Me Jean Ducloux, prêtre, qui en prit possession le 12 janvier 1538.

En 1574, l'administration municipale du Mans traita pour la direction du collège de Saint-Benoît, accorda au principal 300 livres (plus de 5,300 francs) par année, pour ameuble-

ment, et 500 livres par année pour l'entretien des trois régents et consentit que l'évêque conférât au directeur la prébende préceptoriale. Le traité ayant été rompu (1601), faute de fonds, le principal fut autorisé à prendre quelque argent des écoliers, excepté des pauvres. L'assemblée générale tenue à l'évêché désigne le principal du collège de Saint-Benoît pour la prébende préceptoriale. Une somme de six cents livres est donnée (1599) pour contribuer à l'établissement du séminaire fondé par l'évêque au presbytère de Saint-Ouen. (*Regis. de l'administration municipale.* — Cauvin.)

Le collège de Saint-Benoît fut florissant pendant le XVIe siècle et au commencement du XVIIe. On y enseignait la grammaire, les humanités, la rhétorique, la musique et tous les autres exercices, disent plusieurs auteurs. Ce collège était rempli de gentilshommes et autres enfants de maisons honnêtes. Mais la fondation du collège de l'Oratoire arrêta sa prospérité.

En 1617, les échevins du Mans et le procureur assistant à une assemblée à l'évêché pour donner leur avis sur l'élection d'un personnage capable d'occuper la prébende préceptoriale, le principal du collège de Saint-Benoît en est pourvu. (*Ann. de la Sarthe*, 1835.)

En 1643, les PP. de l'Oratoire sollicitèrent l'union à leur collège de celui de Saint-Benoît, et s'obligèrent, par l'acte d'union, de placer les armes du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour qui, par son adhésion à cet acte, devait être considéré comme bienfaiteur, au-dessus de la porte d'entrée de cinquième et de la chaire du régent de cette classe, qui, sous le rapport honorifique, serait réputée la première ; de faire attacher par un des Pères du collège, un bouquet de fleurs à la châsse de sainte Scholastique, lequel devait y rester pendant tout le temps de la station que faisait la procession de la cathédrale, le jour de cette fête, à l'église de Saint-Ouen ; de plus, que chaque nouveau régent de la cinquième se présenterait le samedi qui précède immédiatement la fête de la

Toussaint, devant ledit chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, y déclarerait qu'il avait été choisi par ses supérieurs pour régent de ladite classe, et y réclamerait l'agrément du chapitre pour exercer ce professorat ; enfin, que les membres de ladite collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour seraient invités aux actes publics du collège, dans la personne de leur doyen, par un programme que leur présenteraient les élèves ; conditions qui toutes furent observées jusqu'à la Révolution. (Pesche.)

Le 5 mai 1652, le corps de la ville du Mans abandonne aux prêtres de l'Oratoire les droits qu'ils pouvaient avoir sur le collège de Saint-Benoît, aussi longtemps qu'ils instruiraient la jeunesse, et en même temps le corps de ville permet aux prêtres de l'Oratoire de disposer de la maison de Saint-Benoît. (*Regis. de l'Hôtel de Ville.*)

Le 2 juillet 1652, les héritiers Dugué cédèrent aux prêtres de l'Oratoire, les droits qu'ils pouvaient avoir sur le collège de Saint-Benoît, aux charges et conditions portées par l'acte de fondation (1). Le 26 octobre suivant, le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour consentit à l'union de ce collège à celui du séminaire, aux conditions indiquées plus haut. (*Rech. sur les établissements de charité*. — Cauvin.)

Les biens du collège de Saint-Benoît consistaient dans la maison, deux rentes s'élevant ensemble à 49 livres 10 sous, comme nous l'avons dit au commencement, plus la fondation de cinq bourses faites par Michel Aubourg, docteur en théologie, curé de Marolles et principal du collège du Mans (2).

(1) Voir pièce justificative.

(2) Le 20 février 1602, Michel Aubourg céda au collège-séminaire, dont il était principal, une métairie et un fief, à la charge de recevoir dans cette maison un enfant de la famille Aubourg, capable de la troisième classe de grammaire, qui y demeurera six ans ; et à défaut d'enfant de la famille, d'en admettre un de la paroisse de Beaufay, qui sera présenté à l'évêque, conjointement par le curé de Beaufay et le seigneur de la Patrise ; en cas que cette terre sorte de la famille, par le seigneur de la Hupe. Le 4 avril 1604, il légua au séminaire tous ses livres de théologie ; enfin, par acte du 12 janvier 1606, il donna à son établissement, ou 450 livres de rente constituée, ou 6,000 livres en ar-

Le 15 février 1653, les héritiers Aubourg annexèrent au séminaire de l'Oratoire les 400 livres de rente léguées pour la nourriture des cinq boursiers, et transférées au collège de Saint-Benoît, mais la moitié de cette rente étant due par des personnes insolvables, ils réduisirent le nombre des bourses à deux, dont la présentation fut accordée à Thomas de Renusson sieur d'Hauteville. Le 25 juin 1660, traité rompu, faute de fonds, par l'administrateur, avec le principal du collège de Saint-Benoît. Ce chef est autorisé à prendre quelque argent des écoliers, excepté des pauvres. (*Rég. de l'Hôtel de Ville.*)

Plus tard les PP. de l'Oratoire échangèrent, avec l'agrément des héritiers Dugué, et d'après l'autorisation de l'Hôtel de Ville, la maison du collège de Saint-Benoît, contre une autre appelée le *Jeu de Paume* avec ses dépendances, contiguës au collège-séminaire, évaluées chacune à 4,000 livres. Les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour ratifièrent l'échange et le contrat fut homologué à la sénéchaussée du Maine. Cet échange fut aussi approuvé par le chapitre de Saint-Julien, qui fit remise aux PP. de l'Oratoire de la somme de 1,073 livres, due pour indemnités des lots et ventes de ces objets et d'un petit jardin pris à rente, à la condition que les armes du chapitre seraient placées en relief au-dessus de la principale porte d'entrée de la nouvelle église, et à côté du grand autel, et que lors de la procession faite par le chapitre dans l'église de l'Oratoire, le jour de l'Ascension, le sacristain, revêtu d'un surplis, présenterait à chacun des chanoines un grand bassin rempli de bouquets *honnêtes*, afin que chacun pût en prendre un, obligation qui retombait sur les élèves externes qui étaient obligés d'en apporter chacun un, dont on composait ceux-là. (Cauvin-Pesche.)

gent, pour la *nourriture et l'entretien de cinq boursiers*. Cauvin dit : ce don ne fut pas accepté à cause de sa modicité par rapport aux charges. Aubourg mourut le 18 janvier 1606 et fut inhumé dans l'église du séminaire.

Voici quelques-uns des directeurs de l'établissement de Saint-Benoît :

12 janvier 1538, « Maître Jean Ducloux, prêtre, principal du collège. »

1568 à 1578, « Maître Nicolas Potyer, principal ».

Vers 1579, « René Flacé (1), principal ».

(1) D'après le manuscrit de l'abbé Gilles Négrier de la Crochardière, René Flacé a été principal du collège de Saint-Benoît; il est né à Noyen-sur-Sarthe, le 20 novembre 1530, a été curé de la Couture et est mort à la fin du XVIe siècle. On lui doit :

Catéchisme catholique, imprimé au Mans, chez Marin Chalumeau, en 1576. Ce catéchisme fut d'abord composé par l'auteur en vers latins et publié en deux parties ; il le traduisit plus tard en français. En voici les titres : *Catechismus catholicus, in quo discipulus doctorem interrogat de rebus ad fidei catholicæ professionem pertinentibus; Parisiis*, 1574, in-8; *Cenomanis*, 1595, in-8 ;

Catechismi catholici pars posterior, in qua puer magistrum interrogat, etc., etc., *Cenomanis*, 1590, in-4, avec cette apostille du *Petit collège de La Couture; e museolo Culturæ curionatus.*

Elips, comtesse de Salbery, tragédie représentée au Mans au mois de juin 1579.

Une chanson en l'honneur de la *comtesse de Salberg*. (*Manuscr.*)

Prières tirées de la Bible tournées de latin en vers français, au Mans, 1582, in-12.

De Cenomanorum origine, poème latin. Ce poème est dans les *Coutumes du Maine* commentées par Bodreau. La bibliothèque du Mans possède un manuscrit de ce poème.

La bibliothèque de Saint-Vincent possédait de René Flacé :

1° *Copie d'une lettre envoiée par le curé de La Coulture à un sien confrère et amy*, touchant le dernier concile de Tours. Au Mans, Hierosme Olivier, 1592, in-8. Ce poème est dédié à Claude d'Angennes, évêque du Mans.

Speculum hæreticorum, carmine perstrictum. Poème. (*Manuscrit de la Bibliothèque nationale.*)

René Flacé était encore auteur de tragédies, de comédies et de Noëls qui sont restés manuscrits.

Ces tragédies et ces comédies furent jouées au Mans.

François Grudé, mieux connu sous le nom de La Croix du Maine, dit que « René Flacé mérite d'être recommandé et loué de tous les hommes d'honneur, tant pour la bonne vie qu'il mène, que pour les vertus qui sont en lui, car il ne s'adonne qu'à toutes choses profitables au bien public, et surtout à l'honneur de Dieu, soit en prédications et instructions de la jeunesse qu'il a en charge en son collège du Mans... » (*Biographie univers. — Hist. littér. du Maine. — Cosmograph. de Belleforest. — Le théâtre chrét. dans le Maine. — Revue hist. et archéolog. du Maine.*)

1584, « Maître Jehan Raguindel, ancien curé de Pruillé-l'Eguillé, principal. »

1592, « Maître René Leroy, prêtre, licencié en droit, principal. »

2 mars 1615, « Geoffroy Cormier, principal du collège, épouse à Saint-Benoist Roberde Leroy. » (*Rég. de Saint-Benoît.*)

1624 à 1644, « Maître Jacques Marsant, curé de Saint-Hilaire, chanoine de l'Église du Mans, principal. » (*Id.* — *Arch. de la Préfecture.*)

Après l'échange de la maison du collège de Saint-Benoît, par les PP. de l'Oratoire, contre une autre appelée le *Jeu de Paume*, avec ses dépendances contiguës au collège-séminaire, la paroisse de Saint-Benoît ne se trouva pas longtemps sans établissement d'instruction :

En 1687, René Dugué « était maître d'école ».

En 1705, Maître Jean Claudieu, « était maître de pension ».

En 1720, François Tribouillard, « clerc tonsuré, était maître d'école. Il mourut en 1726, âgé de 60 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Benoît ».

En 1724, Marin Salmon « était maître d'école ».

En 1751, Nicolas Vallot « était maître de pension ».

En 1785, Antoine Dureau « était maître d'école ».

Il y avait aussi des maîtres d'écriture. (*Rég. de la paroisse de Saint-Benoît.*)

En 1671, « l'ancienne maison du collège de Saint-Benoît est occupée par Nicolas Marais ou Marest, président au présidial du Mans, et en 1754 par la famille Le Coustelier de la Courbe. On trouve de cette famille Messire Jean-Charles Le Coustelier, chevalier (1708), Jean-François Le Coustelier (1738), capitaine au régiment du Dauphin-Infanterie (1738), Perrine-Félix Le Coustelier de la Courbe (1754), et le P. Le Coustelier, professeur de cinquième à l'Oratoire (1778). (Voy. *Mém. de René-Pierre de la Manouillère* annotés par M. l'abbé Gustave Esnault.)

La maison qui fut achetée le 16 mai 1528 par Jean Dugué, pour fonder le collège de Saint-Benoît, existe toujours, elle est située rue Porte-Sainte-Anne (1), n° 55, n'a rien de remarquable à l'extérieur et servait de logement au principal et aux professeurs. Le portail d'entrée de la cour porte le n° 57; sur les jambages se trouvent de petites colonnes cannelées surmontées de chapiteaux corinthiens, et sur le linteau de ce portail on lit : LES ESCOLES DE SAINT-BENOIST. La cour, assez grande, s'étend jusqu'au mur de ville.

A la suite de la maison Jean Dugué a fait édifier (acte de 1532) des bâtiments dont la façade donnait sur la cour, pour établir les classes.

A la fin du XVIIIe siècle cet immeuble changea plusieurs fois de propriétaires; il fut acheté notamment par un sieur Gagnot, qui démolit le bâtiment où étaient les classes, pour en vendre les matériaux, à l'exception d'une petite partie sur laquelle nous remarquons au-dessus d'une fenêtre du premier étage ces mots : MEMĒTO FINIS ECCLE ^ci 36^ (memento finis, Ecclesiaste 101 verset 36), et au-dessous d'une petite partie de l'entablement on lit : SAPIĒCIA. O..... (Sapiencia. O.....).

Dans la maison n° 55, le sieur Gagnot a aussi vendu les escaliers en pierre et plusieurs grandes et belles cheminées; il en reste encore deux dont une est bien conservée et sur le manteau de laquelle on remarque un écusson portant un sanglier et, au-dessus et au-dessous, une rosace à six feuilles; le même écusson, détérioré, se voit sur l'autre cheminée et sur la porte donnant sur la rue. Cet écusson appartenait probablement à celui qui a vendu la maison en 1528 à Jean Dugué et peut-être qui l'a fait édifier. Elle est actuellement la propriété de madame veuve François Menard.

(1) Le portail de Sainte-Anne s'élevait au milieu de sarcophages, ce qui indique l'existence d'un ancien cimetière. On y a trouvé des monnaies de César, des substructions en briques. Ce portail a été détruit en 1700; il séparait la rue Sainte-Anne de la rue de la Tannerie.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Don de la maison du collège Saint-Benoist aux Pères de l'Oratoire

Du vendredy douziesme jours de juillet mil six cent cinquante et deux, par devant nous, notaire en la cour royale du Mans, y demeurant, furent présents chacun de Messieurs Charles Richer, escuyer, seigneur de Montehard, président au Siège Présidial du Mans, dame Anne Marest, son épouse; Nicolas Marest, aussy escuyer, président aud. siège; Jacques de Bautru, escuyer, seigneur des Matrats, conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Rouen, dame Marie Marest, son épouse; Jacques Le Divin, escuyer, seigneur du Tronchay, de Lessard et de La Chapelle-Saint-Fray, conseiller du Roy, lieutenant particulier en la seneschaussée et siège Présidial de ceste dicte ville; Clément Louet, escuyer, damoiselle Margueritte Dugué, et encore nobles Maistres Jacques Le Chat, sieur de Gevron, et Pol Le Chat, sieur de Boiscorbon, conseiller du Roy au Siège de la Provosté royale de ceste ville,

Tous parents et héritiers de deffunct vénérable et discret Maistre Jean Dugué, vivant p^tre^, licentié es droits, chanoine prébendé en l'Eglise cathédralle du Mans, demeurant les dicts sieurs héritiers aud. Mans.

Les quels nous ont dict et déclaré que led. deffunct sieur Dugué, par une affection qu'il avoit au bien public, auroit relaissé une maison à luy appartenante scituée en ceste ville du Mans, parroisse de Sainct-Benoist, pour servir de Collège et d'habitation au Principal et Régents qui instruiroient la jeunesse; que Monseigneur l'Illustrissime Evesque de ceste dicte ville du Mans et Messieurs les vénérables Doyen, chanoines et Chapitre de Sainct-Julien, secondants la bonne volonté dudict sieur Dugué, auroient donné au Principal dud. collège et à ses successeurs une chanonie appellée la prébende préceptorialle, et annexé le revenu d'icelle aud. Collège de Sainct-Benoist; mais comme les successeurs singuliers ne conservent pas toujours les soings de leur prédécesseur, comme font les corps et les communaultez, après le déceds de Maistre Jacques Marsault, dernier principal dud. Collège de Sainct-Benoist, lesd. Seigneur Evesque, Doyen et chanoines, conjoinctement avec les sieurs Eschevins et procureur de cette dicte ville, ont trouvé bon de transférer lad. chanonie préceptorialle aux Révérends Pères de l'Oratoire et annexer le revenu d'icelle à celuy du Séminiaire de cette ville où lesd. Pères de l'Oratoire tiennent collège ouvert et y instruisent la jeunesse, si bien que le revenu ayant esté disjoinct d'avec lad. maison collégialle de Sainct-Benoist, elle seroit restée sans habitation, ce qui a donné subject aux d. sieurs Eschevins et procureur de ville de la demander à Monseigneur le duc de Tresmes, gouverneur pour le Roy en ceste province, et les sieurs Doyen et chanoines de l'église de Sainct-Pierre, seigneurs de fief, ont prétendu lad. mai-

son scituée aud. Sainct-Benoist, leur appartenir par ung droict de deshérence, sur quoy il y a proces pendant davant Nos seigneurs du Parlement à Paris, les ungs et les aultres se débattans d'ung droict qui ne leur appartient point, estant certain que lad. maison doit revenir aux parents et héritiers dud. deffunct sieur Dugué, suyvant le contract de don qu'il en a faict. Et comme ils ont succédé au reste du bien dud. deffunct sr Dugué, ils ont pareillement hérité de l'affection et bonne volonté qu'il avoit pour le public, et recognoissants le mérite et la suffisance desd. Pères de l'Oratoire et le zelle qu'ils ont cy davant tesmoigné en l'instruction de la jeunesse, qu'ils ne négligent pas de faire le service ordonné par le dict contract et de s'acquitter des charges qui y sont portées, et pour aultres considérations à ce mouvant les dicts sieurs héritiers, ils ont donné, cédé et transporté par ces présentes, donnent, cédent et transportent aux d. Révérends Pères de l'Oratoire, es personnes de vénérable Pierre de Moissey, supérieur; Jacques Hazon, Nicolas Morin et Jacques Selormeau, tous ptres du d. Oratoire, demeurant en lad. maison de l'Oratoire aud. Mans, parroisse de Saint-Ouen sur les Fossés, pour eulx et leurs successeurs, stipulant et acceptant, tout et tel droict qu'ils peuvent avoir de prétendre en la dicte maison collégialle de Sainct-Benoist comme parents et héritiers dud. deffunct sieur Dugué, aux charges néanmoings et conditions portées par le contract de don qui en a esté faict par led. deffunct sieur Dugué; et oultre se sont lesd. Pères de l'Oratoire obligez et obligent de faire attacher dans ung lieu honorable à l'église dud. Colleige, une table de cuivre dans laquelle sera gravé la teneur dud. contract, et sur le hault d'icelle les armes de la famille des dicts les Duguez, et aussy seront mis lesd. armes en relief dans la plus belle chambre de leur maison, laquelle chambre, suyvant la volonté dud. deffunct sieur Dugué, les enfans de la ligne qui vouldront estudier auront par préférence à tous aultres escholiers ou domestiques de lad. maison... Faict et passé aud. Mans, maison de nous, notaire susd. es présences de maistres Jacques Chereau, greffier civil audict siège Présidial et seneschaussée, et Jehan Chevreul, notaire en cette cour, tesmoings, demeurants au Mans, à ce requis et appellez. »

(Nous devons la communication de cette pièce à l'obligeance de M. l'abbé G. Esnault.)

. . .

CONTRIBUTIONS

A L'HISTOIRE NATURELLE DE LA SARTHE

Relevé des observations faites en 1892 (1)

BOTANIQUE

Ranunculus Lenormandi *Schultz.* — Sillé-le-Guillaume, mare près d'une petite fontaine, aux environs des Châtaigniers, 22 mai ; M. *Gentil.*

Ranunculus ololeucos *Lloyd.* — Ruaudin, étang à gauche de la route conduisant à la gare de Changé, 2 juin ; M. *Monguillon.*

Ranunculus ophioglossifolius *Vill.* — La Flèche, chemin de la Durandière à Cré, 26 mai ; M. *Launay.*

Ranunculus auricomus *Linn.* — Assé-le-Boisne, bois taillis au bord de l'Étang-Neuf et bois des Beilleries, près du château de Cerizay, 24 avril ; M. *Rommé.*

Ranunculus nemorosus *DC.* — Sainte-Cérotte, bois de Nompiez, 14 mai 1891 ; M. *Bourmault* (2).

Isopyrum thalictroides *Linn.* — Vallon, bord d'un bois près d'Algrain, 22 avril ; M. *Monguillon.*

(1) Voir pour les années précédentes : tome XXV, p. 150 ; t. XXVI, p. 113 ; t. XXVII, p. 222 et 317 ; t. XXVIII, p. 405 ; t. XXIX, p. 407 et 666 ; t. XXX, p. 120 et 382 ; t. XXXI, p. 102, 225 et 511 ; t. XXXII, p. 265 et 497 ; t. XXXIII, p. 310.

(2) Les observations de M. Bourmault comprennent plusieurs années.

Corydalis solida *Sm.* — Douillet-le-Joly, rive droite de la Sarthe, bord d'un pré au-dessous du Gué-Pilon et au bas du bois de Moré, 3 avril ; Saint-Léonard-des-Bois, route de Saint-Paul, 2e pré à gauche, au delà du pont de Roche-Moignon, 18 avril ; M. *Rommé.* Vancé, près de la Ragouanerie, 19 avril ; M. *Bourmault.*

Erysimum cheiranthoides *Linn.* — Mulsanne, champs sablonneux près des Hunaudières, 6 août ; M. *Gentil.*

Diplotaxis muralis *DC.* — Château-du-Loir, bords du chemin entre Goulard et Cohomon, 29 sept. ; M. *Gentil.*

Sisymbrium sophia *Linn.* — Montfort, entre le pont et la gare, 3 juillet ; M. *Gentil.*

Nasturtium sylvestre *R. Br.* — Saint-Pavace, rive gauche de la Sarthe, en face du bourg, 11 juin ; M. *Gentil.*

Cardamine sylvatica *Link.* — Saint-Calais, bords de l'Anille, près du moulin Baron, mai ; M. *Bourmault.*

Lepidium Smithii *Hook.* — Saint-Germain-de-la-Coudre, sur les rochers à droite de la route de Fresnay à Beaumont, avant le pont du Gué-Lian, 12 mai ; Saint-Léonard-des-Bois, taillis de la Haute-Vente, 29 mai ; M. *Rommé.*

Lychnis sylvestris *Hoppe.* — Sougé-le-Ganelon, coteaux boisés sur la rive droite de la Sarthe entre les Marais et Moré, 10 avril ; Saint-Léonard-des-Bois, taillis de la Haute-Vente, 18 avril, et bois de la Fenderie, 12 juin ; Saint-Georges-le-Gaultier, rive gauche de la Vaudelle, aux Ardoisières, 26 juillet ; M. *Rommé.* Champagné, bois de Réveillon, 8 mai ; M. *Ragot.*

Holosteum umbellatum *Linn.* — Yvré-l'Évêque, champs à gauche de la route du Mans, au bas de la butte du Luart, 25 mars ; M. *Monguillon.*

Cerastium glutinosum *Fries.* — Cré et Bazouges, assez commun ; M. *Launay.*

Althæa hirsuta *Linn.* — Assé-le-Boisne, champs sur la butte des Pelouses, 26 mai ; Sougé-le-Ganelon, champs près du bourg, à droite de la route de Saint-Cenery, 5 juin ;

M. *Rommé*. Coudrecieux, parc du château de la Pierre, auprès d'une carrière de sable, 23 juin 1890 ; M. *Bourmault*.

Erodium moschatum *L'Hérit.* — Saint-Gervais-de-Vic, dans la cour de la maison dite la Grande-Cour, où on le connaît depuis 1871 ; M. *Bourmault*.

Androsœmum officinale *All.* — Saint-Léonard-des-Bois, rochers humides sur la route de Gesvres, 18 juill.; M. *Rommé*.

Hypericum humifusum β *Liottardi Vill.* — Arnage, en différents endroits, dans les champs, sur la route des Hunaudières, 6 août ; M. *Gentil*.

Genista sagittalis *Linn.*— Saint-Calais, route de Montaillé, à environ 1 kilom. de la ville, 11 juin 1889 ; M. *Bourmault*.

Hippocrepis comosa *Linn.* — Foulletourte, aux Fourneaux, bord du chemin sur la droite, 19 mai ; M. *Léveillé*.

Lathyrus sphæricus *Retz.* — Cré-sur-Loir, moissons des Courtils, 28 juin ; M. *Launay*.

Cerasus padus *DC.* — Yvré-l'Évêque, bois de Noyers, 14 avril ; M. *Gentil*.

Prunus fruticans *Weihe.* — Bazouges, route des Rairies, en face de Caillebert, 20 août ; M. *Launay*. Saint-Calais, sur la droite de l'ancien chemin de Mondoubleau, 30 sept. ; M. *Gentil*.

Epilobium spicatum *Lam.* — Saint-Léonard-des-Bois, haies derrière l'ancien four à chaux sur la droite de la route de Saint-Paul, 4 août ; M. *Monguillon*. Forêt de Perseigne, canton des Malzonnières, ligne de la vallée aux Corbins, 29 sept. ; M. *Léveillé*.

Epilobium palustre *Linn.* — Saint-Calais, pré marécageux auprès de la Moncharrière, 22 sept. 1888 ; M. *Bourmault*.

Trapa natans *Linn.* — La Chapelle-Huon, étang de la Petite-Béchuère, 26 août ; M. *Bourmault*.

Isnardia palustris *Linn.* — La Flèche, petit ruisseau au-dessous du Léard, 3 août, et ruisseau de Fichepaillère, 24 août ; M. *Launay*. La Chapelle-Huon, étang de la Petite-Béchuère, 26 août ; M. *Bourmault*.

Ribes uva-crispa *Linn.* — Cré-sur-Loir, haie de la route de La Flèche, en face de la Harmonnière, 10 avril : M. *Launay.*

Peucedanum carvifolium *Vill.* — Le Mans, rive gauche du canal des Planches, 8 juin ; M. *Gentil.*

Falcaria Rivini *Host.* — Bazouges, champs à droite et à gauche de la route des Rairies, en arrivant à Caillebert, 20 août ; M. *Launay.*

Buplevrum rotundifolium *Linn.* — Saint-Aubin-de-Locquenay, au Grand-Cimetière, 14 juill. ; M. *Rommé.*

Viscum album *Linn.* — Cré-sur-Loir, sur le *Quercus pedunculata* Ehrh., dans une haie près de la Gilberdière ; M. *Launay.*

Lonicera xylosteum *Linn.* — Saint-Calais, des deux côtés du chemin entre la ferme de Manteau et la route de Sainte-Cérotte, 14 mai 1891 ; M. *Bourmault.*

Galium tricorne *With.* — Saint-Paterne, champs aux environs de Saint-Gilles, 2 juin ; M. *Beaudouin.* Doucelles, près de Sérillac, champ entre le château et la futaie, 6 juin ; M. *Gentil.*

Dipsacus pilosus *Linn.* — La Chapelle-Huon, sur la chaussée de l'étang de la Chevallerie, 26 août ; M. *Bourmault.*

Senecio erucifolius *Linn.* — Coulongé, vigne entre les Aiguebelles et la Bourgaudière (non fleuri), 12 juin ; M. *Gentil.* Cré-sur-Loir, champs et bois aux environs d'Harteloup, sept. ; M. *Launay.*

Senecio viscosus *Linn.*—Sougé-le-Ganelon, près du moulin de Gué-Ory, rive gauche de la Sarthe, entre le moulin et la route, 2 oct. ; M. *Rommé.*

Doronicum plantagineum *Linn.* — Foulletourte, au Verger, petit chemin au-dessus du cimetière, 19 mai ; M. *Lemée.*

Cirsium eriophorum *Scop.* — Saint-Léonard-des-Bois, butte de la Joussière, 5 août ; M. *Monguillon.*

Kentrophyllum lanatum *DC.* — Saint-Georges, haie en face de l'entrée du canal de Chahoué, 29 mai ; Juigné-sur-Sarthe, à droite de la route de Sablé, 7 juill. ; M. *Monguillon.* Conflans, carrière de la ferme de la Chaire, 12 juillet 1888 ; M. *Bourmault.*

Phyteuma spicatum *Linn.* — Arçonnay, bois de la Noë-de-Geigne, 2 juin ; M. *Beaudouin.* Saint-Léonard-des-Bois, bois de la Fenderie, 12 juin ; Douillet-le-Joly, bois de Boulay, 16 juin ; M. *Rommé.* Conflans, pré marécageux au bord de l'Anille, près des Sablons, 21 mai 1890 ; M. *Bourmault.*

Specularia hybrida *DC.* — Parigné-l'Évêque, moissons sur la droite de la route de Ruaudin, avant le lavoir, 12 mai ; Changé, moissons sur la gauche de la route de Parigné, 26 mai ; M. *Gentil.*

Erica ciliaris *Linn.* — Cerans, bois près des étangs du Bruon, 14 juill. ; M. *Lemée.* Moncé-en-Belin, landes autour de l'étang de Maridort ; Parigné-le-Pôlin, landes entre Montertreau et Oizé, 3 sept. ; M. *Roquet.* Écorpain, chemin conduisant de la route du Mans à l'étang Mareau, 18 sept. 1889 ; M. *Bourmault.*

Jasminum fruticans *Linn* — Vivoin, murs de l'ancien prieuré, sur la gauche de la route de Sérillac, abondant et depuis longtemps naturalisé 6 juin ; M. *Gentil.*

Gentiana pneumonanthe *Linn.* — Assez commun dans tous les marais des environs de La Flèche; M. *Launay.* Coudrecieux, environs de l'étang Salé, 18 sept. 1889 ; M. *Bourmault.*

Anchusa italica *Retz.* — Dissé-sous-le-Lude, route de Raillon, aux environs de la Renauderie, 26 juin ; M. *Launay.* Coudrecieux, parc du château de la Pierre, 23 juin 1890 ; M. *Bourmault.*

Melampyrum cristatum *Linn.* — Le Lude, à la Noëllerie, 26 juin ; M. *Gentil.*

Pedicularis palustris *Linn.* — Conflans, prés marécageux des Sablons, 7 sept. 1888 ; M. *Bourmault.*

Veronica acinifolia *Linn.* — Sougé-le-Ganelon, chemin du bourg aux planches de Moré, 8 mai ; M. *Rommé.*

Orobanche amethystea *Thuill.* — Route de Pont-de-Gennes au Breil sur la gauche, au delà de la Belle-Inutile, 3 juill. ; M. *Gentil.*

Orobanche teucrii *Holl.* — Le Lude, au bas de la butte de la Grifferie, sur le *Teucrium chamædrys*, 9 juin; M. *Launay.*

Orobanche cærulea *Vill.* — Conflans, sur la route au bas du bourg, août ; M. *Bourmault.*

Salvia sclarea *Linn.* — La Chapelle-Huon, à la Chevalerie, 18 juillet 1887 ; M. *Bourmault.*

Calamintha officinalis *Mœnch.* — La Flèche, butte de Guécharpy, 24 août ; M. *Launay.*

Stachys alpina *Linn.* — Saint-Léonard-des-Bois, en différents endroits, dans les haies des prés à droite de la Sarthe, vers Sougé, 6 août ; M. *Monguillon.* Saint-Calais, bords de la route de Vendôme, à droite, près de l'auberge des Cinq-Bornes ; route du Mans, à gauche, à l'entrée du pré de la Moncharrière, juill. ; M. *Bourmault.*

Stachys annua *Linn.* — Bourg-le-Roi, sur la gauche d'un chemin conduisant vers la Cotière, 23 sept. ; M. *Gentil.*

Primula elatior *Jacq.* — Mareil-sur-Loir, bords du Carpentras, entre le moulin de Carpentras et la Girouardière ; Saint-Jean-de-la-Motte, bords du ruisseau, au-dessous du Bas-Vaux, 20 avril ; M. *Roquet.*

Chenopodium Bonus-Henricus *Linn.* — Saint-Calais, près du moulin Lizé, 9 juin 1890 ; M. *Bourmault.*

Chenopodium glaucum *Linn.* — Saint-Antoine-de-Rochefort, le long des murs de l'église, 20 sept. ; M. *Gentil.*

Blitum polymorphum *Mey.* — Bazouges, étang de la Barbée, 14 sept. ; M. *Launay.*

Rumex maritimus *Linn.* — Bazouges, étang de la Barbée, 27 août ; M. *Launay.*

Salix aurita *Linn.* — Coudrecieux, bords de l'étang Salé, 11 juin 1889 ; M. *Bourmault.*

Allium ursinum *Linn.* — Arçonnay, bois de la Noë-de-Geigne, 2 juin ; M. *Beaudouin.*

Narthecium ossifragum *Huds.* — Saint-Léonard-des-Bois, fossés marécageux à gauche de la route de Gesvres, 6 août ; M. *Monguillon.*

Paris quadrifolia *Linn.* — Arçonnay, bois de la Noë de Geigne, 2 juin ; M. *Beaudouin.* Saint-Aubin-de-Locquenay, bois au-dessus du château de Perrochel, à droite du grand bassin, 12 mai ; M. *Rommé.* Ancinnes, bois du champ de la Croix, en face de la Chevallerie, non loin de Vaubezon, 12 juin ; M. *Léveillé.*

Narcissus pseudo-narcissus *Linn.* — Douillet-le-Joly, butte de Moré, 3 avril ; Saint-Léonard-des-Bois, taillis de la Haute-Vente, 18 avril ; M. *Rommé.*

Orchis alata *Fleury.* — Montaillé, prés humides des Foucaudières, 21 mai 1890 ; M. *Bourmault.*

Orchis coriophora *Linn.* — La Flèche, prairies avoisinant les étangs de Mélinais, 6 juin ; M. *Launay.*

Epipactis latifolia *All.* — Forêt de Perseigne, canton du Fourolet, 23 sept. ; M. *Gentil.* Même forêt, canton des Marnières, sur la gauche de la ligne des Petites-Fontaines, 29 sept. ; M. *Léveillé.* Saint-Calais, bords d'un chemin creux passant derrière la maison du Porcheron, août ; M. *Bourmault.*

Neottia nidus-avis *Rich.* — Conflans, bois de Corbois, 24 mai 1888 ; M. *Bourmault.*

Elodea canadensis *Rich.* — Sablé, dans la Vaige, près du chemin de fer, 24 avril ; M. *Thériot.* Saint-Pavace, dans la Sarthe,en face du bourg,11 juin; M. *Gentil.* Se répand de plus en plus et devient assez commune dans notre départemen .

Zannichellia palustris *Linn.* — Verron, dans le ruisseau, 15 juill. ; M. *Launay.*

Nayas major *Roth.* — Cré-sur-Loir, commun dans le Loir ; M. *Launay.*

Nayas minor *Roth.* — Cré-sur-Loir, dans le Loir, aux environs du bourg, 31 juill. ; M. *Launay.*

Sparganium minimum *Fries.* — La Flèche, étang de la Roërie, sur les indications de M. Chevallier, 24 août ; M. *Launay.*

Juncus tenageya *Linn.* — Ruillé-sur-Loir, étang de la Chevalerie, 11 juill. 1891 ; M. *Bourmault.*

Juncus pygmæus *Thuill.* — Ruillé-sur-Loir, étang de la Chevalerie, 11 juill. 1891 ; M. *Bourmault.*

Cyperus fuscus *Linn.* — Crannes, chemins humides des Grimaux à Bouaillon, 23 août ; M. *Monguillon.* Forêt de Vibraye, étang de la Fenderie, sept. ; M. *Thériot.* La Chapelle-Huon, étang de la Petite-Béchuère, 26 août ; M. *Bourmault.*

Rhynchospora alba *Vahl.* — Saint-Léonard-des-Bois, fossés marécageux à gauche de la route de Gesvres, 6 août ; M. *Monguillon.* Mulsanne, rive gauche de l'étang des Hunaudières, 6 août ; M. *Gentil.*

Scirpus pauciflorus *Ligh.* — La Flèche, étangs de Mélinais, 6 juin ; M. *Launay.*

Ophioglossum vulgatum *Linn.* — Crannes, abondant dans les prés entre les Grimaux et Onglée ; Coulans, bords de la ligne du tramway, vers le Mans, en sortant de la gare, 20 avril ; M. *Monguillon.*

Scolopendrium dædaleum *Moore.* — Saint-Paterne, dans un puits au bord de la route, 2 juin ; M. *Beaudouin.* Livet, puits du presbytère, 24 sept. ; M. *Gentil.*

VANCÉ AVANT LA RÉVOLUTION

Par M. MOULARD, membre titulaire

VANCÉ. — *Vinciacus*, *Venthaium*, *Venchaium*, *Vensainum*, *Vancrai*, *Vancayum*, — commune du canton. de l'arrondissement de Saint-Calais et à 12 kilom. S.-S.-O. de cette ville, à 37 kilom. E.-S.-E. du Mans, anciennement du doyenné de Saint-Calais, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse du Mans et de l'élection de Château-du-Loir.

Dans le principe, Vancé était une châtellenie relevant de la baronnie de Lavardin ou Genest-Lavardin, dans le Bas-Vendômois. Elle appartenait à une famille portant le nom du lieu, dont les différentes branches s'étendirent sur le pays. Les de Vanssay armaient : azur à 3 besans d'argent, chargé chacun d'une moucheture d'hermine et posés 2 et 1.

La terre de Vancé fut saisie féodalement à la fin du XIVe siècle, par le comte de Vendôme, baron de Lavardin-sur-Loir, sur Jean de Vancé, qui, ayant perdu cette seigneurie, se retira d'abord à Saint-Calais, et épousa la fille de Guillaume Bellanger, héritière, après son père, des seigneuries de la Barre et de la Seillerie, paroisse de Conflans.

Hamelin de Vendosmoys, écuyer, sr de Bessé, 15 juin 1406, vendait à Jehan d'Illiers, chevalier, seigneur de Vançay, cent sous tournois de rente perpétuelle « sur toutes et chacunes des choses immeubles et héritaux, et spécialement sur la métairie de Bellenoye, pour le prix de 50 livres tournois (1). »

(1) Bas Vendômois.

Nous sommes amené à parler de Courtenvaux (curtis in valle) qui est devenu chef-lieu d'un marquisat, ou seigneurie très importante du Vendômois, en absorbant, en moins d'un siècle et demi, tous les domaines environnants. C'est à peine si on retrouve quelques vestiges du manoir de ses suzerains, les châtelains de Vancé. Bonneveau sert d'habitation à un fermier, il ne reste du château de Saint-Calais que deux pans de murailles ; la demeure même des comtes de Vendôme est tombée en ruines.

Courtenvaux a traversé les âges, est devenu la demeure brillante d'une noble et patriarcale famille qui remonte au berceau de la monarchie.

Jacques de Berziau peut être considéré comme le fondateur de Courtenvaux. Il fit construire la chapelle et le petit château. S'il n'était pas, dans l'origine, seigneur de Courtenvaux, il possédait un domaine dans la mouvance de ce fief. Il le déclare lui-même dans un aveu du 26 octobre 1490, rendu à Jehan, bâtard de Vendôme, son suzerain, comme seigneur de la châtellenie de Vancé. C'est le plus ancien aveu de Courtenvaux conservé aux archives nationales (1 3e vol. des titres du Vendômois, 601 du dépôt des fiefs, côté III) ; en voici un extrait :

« De vous, noble et puissant Seigneur, Monseigneur, Messire Jehan, bastard de Vendosme, chevalier, seigneur de Vanssay et de Bonneval-sur-Braye, Je, Jacques Berziau, notaire et secrétaire du Roy, nostre Sire, contrôleur général de ses finances et seigneur de Courtenvau, tiens et avoue tenir à foy et hommaige simple, au regard de vostre terre et seigneur du d. lieu de Vanssay, les choses dont je suis en vostre foy et hommaige simple, desquelles la déclaration s'ensuit... »

« Et premièrement en domaine, ma court et hébergement dudit de Courtenvau avec laquelle j'ay uny et consolidé ung fié appelé le fié de Courtenvau, par acquest que j'en ay fait de Marie Guillon, veuve de feu Jehan Cullier... »

Jean, bâtard de Vendosme, auquel cet aveu est rendu, était

fils de Louis de Bourbon, comte de Vendôme et d'une anglaise nommée Sibille de Boston. Né en Angleterre pendant la captivité de son père, qui avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut légitimé par lettres du roi, données à Razilly, près Chinon, au mois de mai 1449, et derechef par d'autres lettres datées d'Amboise, le 2 février 1469. C'est donc à tort que Pesche veut dire qu'il n'était pas légitimé.

Le 27 avril 1484, il rendait hommage à Jean de Bourbon, comte de Vendôme, son frère consanguin, pour la seigneurie de Bonnevau et Vancé qu'il avait eue en apanage.

En 1489, il était gouverneur du Vendômois. Il épousa Jeanne d'Illiers, fille de Jean d'Illiers, seigneur des Radrets, et de Catherine de Mailly.

Dès 1465, Jacques de Berziau possédait le fief de Redonne auquel était annexé la seigneurie de la Chapelle-Huon. Il relevait immédiatement du château de Saint-Calais, et plus tard devint membre du marquisat de Courtenvau par lettres d'union du duc de Vendôme, 20 octobre 1601.

Jacques de Berziau, seigneur de Courtenvau et de la Salle, épousa Jeanne de Villiers, fille de Guillaume de Villiers, seigneur des Mésangères, et de Jeanne Tiercelin. Il n'existait plus en 1498.

Leur fille aînée, Françoise de Berziau, devenue héritière de Courtenvaux par la mort de son frère Jean, capitaine de Chartres, maître d'hôtel du roi (1504 à 1518), épousa en 1510 Antoine de Souvré, seigneur de Gevraise et de Souvré, d'une noble et ancienne famille du Perche.

Le nom de Berziau ne s'éteignit pas avec Françoise, dame de Courtenvaux, des branches collatérales existaient, et près d'un siècle plus tard, Henri de Berziau était seigneur de la Chênuère, en 1600.

La famille de Berziau avait des membres à Marçon ; nous trouvons dans les actes consignés dans les registres de cette paroisse, Guillaume Berziau, chevalier, s^r des Haies, demeurant à Beaumont-La-Chartre, 1650 ; le baptême de Fran-

çoise, fille de Guillaume de Berziau, chevalier, s^r des Haies, de la Marceillière, et de dame de Meulles, son épouse ; parrain, messire de Berziau, seigneur de Meigné, 13 novembre 1656. Cette Françoise épousa, le 23 octobre 1690, messire Anne de la Boussinière, chevalier, seigneur des châtellenies de la paroisse de Beaumont-la-Chartre. Guillaume avait une autre fille, Marie-Madeleine, qui épousa, le 4 juillet 1697, René-François de la Barre, chevalier, seigneur d'Aubigny. Leur fils Hercule de Berziau, chevalier, seigneur de la Marcellière, épousa Louise-Gilles de la Grue, et fit baptiser, le 27 novembre 1706, sa fille Eugénie. Le 7 juillet 1722, Victoire de Berziau épousait Joseph-Alexis Le Vacher, chevalier, seigneur de la Chaize, s^r Germain d'Arcé. Le 25 novembre 1739, Hercule de Berziau, seigneur de la Marcellière, âgé de 85 ans, est inhumé à Marçon. (Inventaire sommaire des archives départementales, par A. Bellée et P. Moulard, 1870.) Armes : d'or à trois trèfles de sable. (Trés. hér.) De gueules à trois trèfles d'or. (Dub.)

Jean 1er du nom, seigneur de Courtenvaux, épousa Françoise Martel, seigneur de la Roche du Maine, aliàs la Roche Martel en Loudunois. Leur contrat de mariage est du 9 juin 1537.

Jean de Souvré fit déclaration de foi et hommage à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, pour raison du fief et seigneurie de Courtenvaux, mouvant de la seigneurie de Vanssey, le 14 mars 1552 (1).

Sa femme apparaît comme veuve dans un acte de 1554 ; elle mourut le 12 oct. 1586 et fut inhumée en l'église de Bessé.

Leur fils, Gilles de Souvré, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Touraine, vit ériger la terre de Courtenvaux en marquisat par lettres patentes du mois de mars 1609. Gilles avait épousé, le 9 mai 1582, Françoise de Bailleul, fille de Jean de Bailleul, seigneur de Renouard, et de Jeanne

(1) 3e vol. des titres du Vendômois ; 601 du dépôt des fiefs, côté IV, arch. nationales.

d'Aché. Elle lui apporta en dot, entre autres seigneuries, la châtellenie de Bonnevau.

On lit dans un aveu du 15 octobre 1607, rendu à Gilles de Souvré, à cause de Françoise de Bailleul, sa femme, seigneur châtelain de Bonneveau-sur-Braye, que les châtellenies de Bonnevau et Vancé avaient été aliénées par la maison de Bourbon-Vendôme.

Dans le procès-verbal de vente de la forêt de Saint-Calais, en 1566, on cite l'ordonnance de Jeanne d'Albret qui motive cette vente sur le besoin de faire le *réméré de partie du domaine de Vendosmoys cy devant engagé*, et notamment de *Bonneval* et *Vanzay*, vendus à M. Vaillant, conseiller au présidial d'Orléans, pour vingt-deux mille livres. Il nous reste à savoir si ce fut pour acquêt ou par succession que ces domaines passèrent dans la maison de Bailleul.

Le 1er volume in-fo des titres du Vendômois, aux archives nationales, est rempli par un seul document, par l'aveu de Gilles de Souvré, chevalier des ordres du roi, « pour raison du marquisat de Courtenvaux, auquel sont unies les châtellenies de *Bonneval*, *Vanssey* et *Bessey*, les fiefs et seigneuries de Trôo, à César de Bourbon, duc de Vendôme, mouvant de la châtellenie de Vendôme, 30 décembre 1610.

Françoise de Bailleul, décédée à Paris, le 13 juin 1617, eut sept enfants de son union avec Gilles de Souvré ; l'aîné, Jean de Souvré, 11e du nom, gouverneur de Touraine, mourut à Paris, le 9 novembre 1656. Il laissa de son mariage avec Catherine de Neuville, plusieurs enfants ; Charles, le troisième, prit le titre de marquis de Courtenvaux, et laissa une fille posthume de son union avec Marguerite Barentin. Il mourut avant son père, le 3 mai 1646, et fut inhumé en l'église de Bessé. Sa fille, Anne de Souvré, née le 3 novembre 1646, épousa, le 19 mars 1662, François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre de la guerre, lui porta en dot le marquisat de Courtenvaux et l'immense fortune de la maison de Souvré.

Nous plaçons ici un extrait de l'acte de foi et hommage que le marquis de Louvois rendait au duc de Vendôme ; « Aujourd'hui, 23 mai 1662, messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, et à cause de dame Anne de Souvré, à présent son espouse, aussi mdrquis de Courtenvau, demeurant à Paris (1)..,s'est transporté en l'hostel de Vendosme,sis à Paris, rue Neuve-St-Honoré, paroisse St-Roch, où estant, parlant à la personne de très hault et très puissant prince, Mgr César, duc de Vendosme, de Mercœur, de Beaufort, de Penthièvre et d'Estampes, pair, grand maistre, chef et intendant général de la navigation et commerce de France, ledit sieur marquis de Louvois aurait dit et déclaré à son Altesse qu'il estoit venu exprès audit hostel pour lui faire et porter la foy et hommage qu'il lui doict faire et porter, comme ayant espousé ladicte dame Anne de Souvré, pour raison du marquisat de Courtenvau et fiefs y joints : à quoy sadicte Altesse condescendant, ledict sieur de Louvois, après s'être mis en *debvoir de vassal* (à genoux), ayant les mains jointes entre celles de sadicte Altesse, a rendu les fois et hommages qu'il lui doibt, à cause dud. marquisat de Courtenvau, châstellenie de Bonnevau, Vanssey et Bessey et autres fiefs et seigneuries ; à quoy sa dicte Altesse de Vendosme a reçu et reçoit ledit s^r^ marquis de Louvois, à la charge de lui fournir ledict dénombrement en bonne forme dans le temps de ladicte coustume... et oultre voulant sadicte Altesse gratifier et favorablement traiter led. s^r^ marquis de Louvois, luy a faict don et remise par ces présentes des droits de rachast deubz à sadicte Altesse, au sujet des mutations desdicts marquisat de Courtenvau, Bonnevau, Vanssay et fiefs y joincts, relevant dudict duché de Vendosme, tant à cause du mariage dudict s^r^ marquis de Louvois avec ladicte dame Anne de Souvré, que par le décès de feu messire Jean de Souvré... »

Le marquis de Louvois fait aveu au duc de Vendôme, de

(1) Ils armaient: écu, parti d'azur à trois lézards d'argent posés en pal, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or, parti de Souvré : d'azur à cinq cotices d'or.

Courtenvau, avec ses annexes, 9 mai 1690. La châtellenie de Vancé y figure en ces termes : « Dépendait autrefois de mon dict domaine le chasteau de lad. chastellenie de Vancé, situé au bourg de Vancé, qui a esté par moy baillé à défunt Denis Moussu, suivant l'acte passé le 31 mai 1671 devant Lecomte, notaire royal, à la charge d'en payer, chacun an, le jour des trespassez, un denier de cens et 24 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle, et outre à la charge de souffrir faire la recepte de madite chastellenie aud. chasteau (1). »

« Pour raison duquel marquisat de Courtenvau, chastellenies de Bonneval, Vancé et Bessé, fiefs de Troô et de Redonne, je vous dois foy et hommage simple et deux esperviers à longes de soye et vervelles (2) d'argent de service à chacune mutation... » Signé : Le Tellier.

François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, mourut à Versailles, le 16 juillet 1691. Anne de Souvré, sa veuve, lui survécut 24 ans et mourut le 2 déc. 1715.(Pièces justificatives n° 1.) Ils eurent sept enfants : Michel-François, l'aîné, marquis de Courtenvaux, époux de Marie-Anne-Catherine d'Estrées, mourut le 11 mai 1721. Leur fils aîné, François-Macé, marquis de Louvois, mort en 1719, marié à Anne-Louise de Noailles, eut pour héritiers, François-César, qui devint marquis de Courtenvaux, à la mort de son oncle Louis-Charles-César Le Tellier, 1771. François-César Le Tellier épousa, en 1732, Louise-Antonine de Gontaud-Biron dont il eut Charles-François-César, titré de marquis de Montmirail. Il mourut avant son père, dans la fleur de l'âge, 1764.

De son union avec Charlotte-Bénigne Le Ragois de Bretonvilliers, sont issues :

1° Bénigne-Augustine-Françoise, mariée à Ambroise-Policarpe de La Roche-Foucauld, duc de Doudeauville, qui hérita du marquisat de Montmirail en Brie.

(1) Naguère on voyait encore des vestiges de ce château ; l'ouverture d'une rue allant aux écoles communales les a fait disparaître en partie.

(2) Petites plaques attachées aux pieds des oiseaux de proie sur lesquelles on gravait les armes du seigneur pour faire reconnaître l'oiseau.

2° Louise-Françoise-Charlotte, mariée à Élisabeth-Pierre de Montesquiou-Fezensac, baron de Montesquiou, depuis comte et pair de France, qui hérita du marquisat de Courtenvaux.

Dans un acte de 1785 nous trouvons en outre des deux dames précédentes : Louis-Marie-Céleste d'Aumont, marquis d'Aumont et vicomte de Soissons, héritier sous bénéfice d'inventaire dudit défunt marquis de Courtenvaux.

Fief de la Loutière

Ce fief, dont une partie s'étendait en la paroisse de Cogners, relevait féodalement de celui de la Basse-Barre, à La Chapelle-Huon, sous le devoir d'un cheval de service à mutation de seigneur et de vassal, avec la foi et hommage simple.

Cette terre seigneuriale, suivant les aveux du XVIe siècle, consistant en château, pressoir, jardins, vignes, réservoirs, fuie, en justice foncière, droit de chasse, de garenne et de pêche ; cens, rentes, ventes, rachats et autres profits de fief.

A la date du 31 janvier 1481, Pierre de Lamandaye (1), écuyer, sieur de Montreuil-le-Henry, la Loutière, etc., époux de noble Raoulette-Loysel, recevait de dame Jehanne Tiercelin (2), dame des Mésengères et la Basse-Barre, 15 escus d'or « de composition faite pour les ventes de certaines venditions et appartenances de la Loutière. »

Le 2 mai 1502, la veuve de Pierre de Lamandaye faisait offre de foi et hommage à la seigneurie des Mésengères, par Me Martin, son fondé de procuration, comme bail naturel et garde noble d'Adrien, son fils mineur, pour raison de la terre, fief et seigneurie de la Loutière (3).

(1) De Lamandaye : d'argent à trois têtes de chien de sable, languées et colletées de gueules.

(2) Tiercelin : d'argent à deux tierces d'azur passées en sautoir, cantonnées de quatre merlettes de sable. (Dub. ; Nob. de N.)

(3) Le Bas-Vendômois, p. 201.

Du 14 juillet 1518 au 16 mai 1528, nous voyons Adrien de Lamandaye, écuyer, faire offre de foi et hommage aux Mésengères, « pour les deux tiers d'un sixième de la terre, fief et seigneurie de la Loutière, » d'abord, puis pour partie de ladite terre ; enfin, en vertu d'un jugement rendu en la cour seigneuriale des Mésengères, bailler aveu et exiber ses contrats d'acquêt pour raison de la Loutière. »

François de Rabail, seigneur de Lespine et du Chêne, bail et garde noble de ses enfants avec Christoflette de Lamandaye, faisait déclaration, le 11 mai 1590, à la châtellenie de Vancé, d'héritages dépendant des lieux de la Sourdrie et du Jou (1).

François de Marans (2), fils de Charles, gentilhomme de la Chambre du Roi, gouverneur de Montmorillon, et de Loyse de Thébault (3), épousait Madeleine de Rabeil, Rabail, dame de La Loutière, fille de François Rabail et de Christoflette de Lamandaye, 9 juin 1604 (4).

De cette alliance naquit René de Marans, chevalier de l'Ordre du Roi, s^r de La Loutière, qui, le 30 sept. 1633, épousa noble Françoise Morin, fille de François, lieutenant général de Tours.

16 juillet 1667. Vente par le fondé de pouvoir de messire René de Marrans, chevalier, seigneur de La Loutière, Montchenou et autres lieux, demeurant au lieu seigneurial de La Loutière, paroisse de Vancé, en Vendômois, et dame Morin, son épouse, à Michel Dreux, s^r de Belfonds, bourgeois de Paris, des terres, fiefs et seigneuries de La Loutière et Montchenou, situés ès-paroisse de Vancé, Cogners, La Chapelle-

(1) Chart. de Courtenvau.

(2) De Marans : contre-fascé d'or et d'azur de six pièces, à l'écu d'argent mis en cœur, au chef parti de trois pièces, la 1re tranchée d'or et d'azur, la 2e d'azur parti d'or, la 3e taillée d'azur et d'or.

(3) De Thébault : de gueules à trois tours d'or, maçonnées et couvertes de sable.

(4) De Rabail : d'argent au lion grimpant de sable, armé et lampassé de gueules.

Gaugain et Ruillé. Ladite terre de La Loutière consistant en maison seigneuriale... chapelle, fuies, cours, basses-cours, jardins, vergers... et encore les droits honorifiques et prééminences et de sépulture et autres en l'église et paroisse de Vancé ;

Plus, le moulin banal de La Loutière ; plus, la métairie noble de la Ferrière, en la paroisse de Cogners ; plus, la métairie de la Bessière, en la paroisse de Vancé ; plus, les deux fiefs de La Loutière et Bonnardière, avec les droits, vassaux, sujets, hommages, cens, rentes, les droits de fuie, garennes, chasses et pêche, étangs à bonde et autres droits seigneuriaux ;

Plus, le fief de la Guillaumerie, avec droits de justice, moyenne et basse, droit de rivière défensable, vassaux et sujets, hommages et services, cens et rentes... Plus, le lieu de la Martinière ;

Plus, la terre, fief et seigneurie de Montchenou, en Vancé, consistant en maisons, cours, granges, étables, colombier... Item, la métairie du Jonc, en Vancé ; item, le moulin de Monchenou... avec les sujets et droits de monte, bians et arrière bians... (1).

Toutes lesdites choses mouvantes et relevantes en fief, foi et hommage et censif de Mgr le duc de Vendôme, à cause de la baronnie de Saint-Calais, de M. le marquis de Louvois, à cause de ses châtellenies de Bonneval, de Vancé et des fiefs de Montchenou, La Guillaumerie, La Loutière et Bonnardière et des fiefs de La Chesnuère, Romée et La Bournaye... Cette vente eut lieu moyennant 41,800 livres tournois avec réserve

(1) Dans les partages des successions de Pierre Trouillart et de Marie Eliand, en dix lots, 20 février 1537, nous trouvons au premier lot : les lieu, fief et domaine de Monchenon ou Monchenou, sis en la paroisse de Vancé : le moulin de Monchenou et 4 hommées de pré retournant au 4e lot. Le fief de Monchenou est tenu à foi et hommage lige du seigneur baron de Saint-Calais, à la charge de quinze jours de garde au château dudit Saint-Calais, et avec les autres droits et obéissances.(La famille Le Gendre, page 10, par P. Moulard.)

pour les s^r et dame de La Loutière de l'usufruit desdites choses.

René de Marans étant mort sans laisser de postérité, la Loutière passa, par sa veuve, décédée le 6 septembre 1680, à Messire François Morin (1), écuyer, prêtre, prieur de l'Ille-de-Bouin, son frère et seul héritier, qui la vendit moyennant 17,000 livres, par contrat du 12 novembre 1706, à noble Elie-Daën ou Dain, écuyer, sieur du Ris, de la Roche-Daën, époux de Loyse-Marguerite de Marans, fille de Maximilien, sieur de la Gangnerie, et Hélène Daën (2), fille d'Antoine, sieur de la Parcoire et de Louise de Poullier (3).

Loyse-Marguerite de Marans, devenue veuve en 1708, épousa en secondes noces, Charles-Benjamin de Vanssay (4), sieur de La Loutière, en vertu de cette alliance, contractée le 29 mars 1713 (5).

A la date du 3 octobre 1725, La Loutière appartenait, par achat, à messire Loys-le-Breton, écuyer, officier de la garde-robe du duc d'Orléans, et dame Marie-Françoise Pothier, son épouse.

Le 2 octobre 1758, François-César Le Tellier, marquis de Courtenvaux et de Villequier, seigneur de Vancé, etc., « par suite de la bienveillance qu'il a pour messire Amable L. F. Le Breton, écuyer, prêtre de l'Oratoire, sieur de la Loutière, et dont il veut luy donner des preuves, » faisait, en sa faveur, par devant les notaires au Châtelet de Paris, « donation d'usufruit et jouissance de tous ses droits honorifiques

(1) Morin : d'or au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de more de sable, tortillée d'argent.

(2) Dain ou Daën : d'argent à trois rencontres de daims de sable, sommées d'or.

(3) Un inventaire de titres de La Loutière mentionne une quittance, donnée par la marquise de Louvois à messire Elie Dain, seigneur de Ris, de la somme de 538 livres pour la vente et droits de la terre de La Loutière, du 22 oct. 1707.

(4) Vanssay : d'azur à trois besans d'argent, chargés chacun d'une moucheture d'hermines et posées 2 et 1. (La Ch.)

(5) Bas-Vendômois, p. 203.

dans l'étendue de la paroisse de Vancé, des droits féodaux, seigneuriaux et censifs, pour ce qui en appartient à la dite seigneurie de Vancé, avant la réunion de cette seigneurie au marquisat de Courtenveau, le tout pour en jouir pendant sa vie, en recevoir les revenus et en disposer comme bon lui semblera (1). »

Le marquis de Courtenvau, dans un acte du 4 août 1759, déclare que dans l'acquisition qu'il a faite de M. Michel Havet (2e pièce justificative), seigneur de Neuilly, des fiefs terres et seigneuries de La Fourerie, Villebautru, Riverelles et les Mésengères, Montchenou, la Guillaumerie, Romée, Egrefin, la Giraudière et autres terres situées dans les provinces du Maine et du Vendômois, « il y en a pour Me Amable-Louis-François Le Breton, sieur de La Loutière, Bouvardière, Richardière, Vancé et autres lieux, » savoir :

1° Le fief, terre et seigneurie de Montchenu, situé en la paroisse de Vancé, est un fief lige de la châtellenie de Saint-Calais, tenu sous le devoir de 15 jours de garde, en armes et chevaux avec pleige, gaige, droit et obéissance (aveu du 4 septembre 1581). Il consistait en cens, rentes, bois de haute futaie, droits de garenne et à poisson défensable et justice sur les sujets et vassaux dudit fief; plus la métairie et domaine du fief et le moulin de Montchenu, le tout chargé de 4 livres de rente foncière envers la fabrique de Saint-Calais.

2° Le fief, sans domaine, de la Guillaumerie, en Vancé, consistant en cens, rentes et sujets, tous droits de justice moyenne et basse.

3° Le fief de Romée, en Vancé, également sans domaine. Ce fief avait été vendu par contrat devant Me Cajetan-Michel Domer, 6 août 1742, à Me Michel Havet de Neuilly, sieur de la Fourerie, Riverelles, les Mésengères (2), par noble homme

(1) Le Bas-Vendômois.

(2) *Seigneurs de Riverelles en Saint-Gervais-de-Vic.*

1391, Macé de Xalleynes ; — 1408-1432, Geoffroi de Valleynes ; — 1463, Ambroise de Valleynes, femme de Pierre Le Chevalier ; — 1480, Jean

Henry-Honoré Aimé de Vasbres, sieur de Romée, d'une maison originaire du Languedoc.

4° Fief de la Giraudière, situé en Vancé, La Chapelle-Gaugain et aux environs, d'un revenu annuel de 100 livres.

5° Le fiel d'Egrefin ou Aigrefine, sis en Montreuil et Saint-Georges-de-la Couée, lors affermé, avec les trois premiers, sur le pied de 480 livres par an.

La présente déclaration faite par le marquis de Courtenvau, moyennant 15,000 livres francs deniers, que l'abbé de La Loutière s'oblige de payer, à la décharge dudit marquis, à Me Michel Havet de Neuilly (1).

Par acte du 10 septembre 1760, l'abbé de La Loutière devenait acquéreur de la *Grande-Maison* et château de Vancé, appelé la *Cour*, avec les terres en dépendant, « à la condition de faire construire sur et au-dedans du terrain des vendeurs au hameau de la Commonière, un bâtiment de 37 pieds de long, sur 20 de large et une grange. » A la suite d'un arrangement subséquent, les vendeurs, François Hertereau et sa

de Baïf, héritier pour partie d'Ambroise de Valleynes, qui ne vivait plus en 1474.

Seigneurs des Mésangères.

1391. Jehan Tiercelin ; — 1452, Jehanne Tiercelin, femme de Guillaume de Villiers ; armes : d'azur à 4 quinte feuilles d'or, séparées d'une croix d'argent ; — 1487, Jean de Villiers, marié à Marguerite de Tucé — 1492. Jean II de Villiers, marié à Marguerite de Saint-Amadour, veuve en 1507.

Familles de Mésangères et de Riverelles unies.

1530. François Baïf, seigneur de Riverelles, marié, le 26 septembre 1468, à Françoise de Villiers, dame des Mésangères ; — 1548, Madeleine de Baïf, mariée à Félix de Chouaches ; — 1557, Jean de Chourches, mort sans enfants, le 30 octobre 1606 ; — 1609, Jean III de Beaumanoir, son neveu, mort dans la nuit du 6 au 7 octobre 1714 ; — 1614, Henri I de Beaumanoir, marquis de Lavardin, mort à Paris le premier janvier 1620 ; — 1620 Henri II de Beaumanoir, marié à Marguerite de la Baume ; — 1626, Renée du Bellay, veuve de Charles, marquis de Hautefort, par acquêt ; — 9 juin 1640, aveu à François, seigneur baron de la Flotte, des Mésangères et de la Roche-du-Vic. — (Aveu de Courtéan) 1715, Louis-Nicolas Le Tellier, marquis de Souvré, etc.

(1) Havet : d'azur à la croix d'hermine, papelonnée de gueules. (Dub.)

femme, devaient fournir annuellement à l'abbé et à sa sœur Marie-Anne-Louise-Charlotte Le Breton, dame de Romée, « quatre œufs frais, desquels deux seroyent rendus au chasteau de La Loutière et les deux autres à Romée. »

Amable-Louis-François Le Breton, prêtre seigneur châtelain de Vancé, Montchenou, la Guillaumerie... passait bail général des fiefs de La Loutière et Bouvardière, devant Me Tite-Joseph-François Guillaume, notaire royal au Maine et au Vendômois, le 22 mars 1762, à François-Samuel-Christophe Clavel de Seppey, moyennant 720 livres de rente annuelle, 10 douzaines de pigeonneaux, dans le cours de juillet, août, septembre et octobre, 12 poulets, 12 chapons, au jour de Toussaint, 25 livres de beurre, en mai, et 2 poinçons de vin, l'un rouge et l'autre blanc; le tout rendu, franc de voiture et de droits, au château de la Cour de Vancé (1).

L'auteur du Bas-Vendômois, p. 204, dit que François-César Le Tellier, marquis de Courtenvau, sieur de La Loutière, en vertu de l'abandon que lui en avait fait l'abbé Le Breton, vendant cette terre seigneuriale et toutes ses dépendances, par acte du 13 octobre 1769, à Judde-Barthélemy Pinel du Chesnel (2), avocat en parlement, chancelier de l'église royale et collégiale de Saint-Georges de Vendôme, moyennant 10,000 livres. Il est certain du moins, qu'il ne la conserva pas longtemps, car neuf ans plus tard, l'abbé de La Loutière en avait encore la pleine propriété. Nous en trouvons la preuve dans les minutes de Me Reynaud, notaire à Saint-Calais.

24 octobre 1778. Devant Reynaud, « vente par messire Amable-François-Louis Le Breton de La Loutière, ancien prêtre de l'Oratoire et ci-devant curé de Maricour en Picardie et de Chauvigny au Perche, seigneur de la Loutière, Bouvardière, Bassacherie, Richardière et Boisléger, avocat au parle-

(1) Le Bas-Vendômois.
(2) Pinel : d'azur à trois pommes de pin d'or. (P de Courcy.)

ment et au siège royal et sénéchaussée de Saint-Calais, demeurant ordinairement en son château de La Loutière, paroisse de Vancé,

« Au sieur Michel Dagoreau, fermier général de la terre, fief et seigneurie de la Fourerie, et à demoiselle Jeanne-Françoise Bleu, son épouse, demeurant au château de la Fourerie, paroisse de Saint-Gervais-de-Vic,

« des fiefs et seigneuries de La Loutière et de la Bouvardière, situées et s'étendant dans les paroisses de Vancé et Cogners, avec droit de justice foncière, de garenne et de fuie. Le château seigneurial de La Loutière, situé paroisse de Vancé, est composé de plusieurs bâtiments , sous différents faîtes, à l'orient duquel est une chapelle, fondée sous l'invocation de Saint-René ; au couchant un pavillon nouvellement construit. Le vendeur se réserve un logement au château pendant sa vie, et le droit de dire la messe dans la chapelle et y faire telles réparations et décorations qu'il jugera à propos, déclarant que le missel, les ornements, le calice et sa patène appartiendront aux acquéreurs, qui, de plus, s'obligent de recevoir chez eux, au dit château de La Loutière, ou ailleurs, ledit seigneur vendeur, de le coucher, chauffer, éclairer et blanchir, de le nourrir tant sain que malade, lui et un domestique qui sera payé par les dits acquéreurs, et de faire en sus 1400 livres de rente viagère, qui serait portée à 2 200 livres si ledit seigneur, abbé de La Loutière, s'ennuyait de demeurer chez ledit sieur et dame acquéreurs, et qu'il habitât les bâtiments par lui réservés ou fût demeurer ailleurs et s'il décédait avant la demoiselle sa sœur et le sieur Le Breton de La Loutière, son frère, demeurant à Villedieu, lesdits acqué- reurs leur feraient à chacun une rente viagère de 300 livres.

« Il est convenu que le nom de La Loutière restera affecté audit seigneur vendeur, à la demoiselle sa sœur et son frère, pendant leur vie, de manière que les acquéreurs ne pourront donner à leurs enfants le nom de La Loutière qu'après leur

mort, et s'ils vendaient ladite terre, il feraient insérer cette clause dans le contrat.

« Quoique le banc que les seigneurs de La Loutière ont dans l'église de Vancé et le droit qu'ils prétendent avoir aux assemblées de paroisse fassent partie de la présente vendition ; il est expressément réservé que l'usage du banc que ledit seigneur de La Loutière a dans la chapelle de la Vierge de Vancé restera pendant leur vie audit seigneur vendeur, audit seigneur son frère et à ladite demoiselle sa sœur. »

« Quant à l'instance, actuellement pendante au parlement entre ledit seigneur vendeur et le sieur curé de Cogners, pour raison de la fixation du château et des bâtiments du domaine de La Loutière, que le dit sieur curé de Cogners prétend être de sa paroisse, et ledit seigneur vendeur, être de celle de Vancé, les acquéreurs déclarent ne pouvoir s'en charger, et que le seigneur abbé de La Loutière pourra, soit par arrêt, soit par la transaction, terminer ladite instance.

« Fait et passé à Saint-Calais, en l'hôtel de monsieur Jean Villain, écuyer, seigneur de la Tabaise, conseiller du roi, lieutenant général de cette ville. La minute est signée : A. F. L. Le Breton de La Loutière, prêtre, M. Dagoreau, J. F. Bleu, Villain, et de nous notaire royal, Reynaud. »

L'abbé de La Loutière, prêtre oratorien, poète, né le 8 septembre 1725 à Saint-Georges-de-la-Couée, assassiné en 1796, est auteur de divers écrits, entre autres : des Juvenales, satyres, traduction d'une nuit d'Young, divers opuscules, imprimés dans les journaux.

Nous ne répéterons point ce que nous avons dit dans différents endroits de cette notice, relativement à l'abbé de La Loutière ; nous nous contentons de reproduire quelques passages de l'Inventaire sommaire des registres paroissiaux, 1870, G. G. 10,554 par MM. Bellée et Moulard.

1725. « Le huitième jour de septembre est né de légitime mariage, et baptisé le 9 du même mois et an, par moy prêtre, soussigné, Amable-François-Louis, fils de messire Le Breton (1), écuyer, seigneur de La Loutière, et de dame Marie-Françoise Potier, son épouse. A été choisi pour parrain, messire Louis Le Breton, son fils, et marraine, dame Louise Bourré, épouse de messire François-Hector Le Breton, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Piémont.»(Registres de Saint-Georges-de-la-Couée.)

1717. Mariage de Michel-Pierre Le Breton, sieur de Grimouard, fils de M. Michel Le Breton, docteur en médecine, et de demoiselle Julienne Barré, demeurant à Mondoubleau, avec demoiselle Jeanne-Françoise Du Buisson, fille d'honorable Jean, sieur des Brières, et de demoiselle Renée Deniau, son épouse. (Id.)

27 novembre 1726. « Baptême de Jeanne Habert. Parrain, le sieur Louis Le Breton, le jeune; marraine, demoiselle Marie Le Breton, tous deux enfants du sieur Le Breton, seigneur de La Loutière. Ledit enfant apporté en cette église, à cause du procès pendant et indécis entre ledit sieur de La Loutière et le sieur de Cogners, pour régler de quelle paroisse est ladite maison de La Loutière, et ce, en vertu de la commission de Mgr. l'évêque, du 14 décembre et sans préjudicier aux parties. » (Id.)

20 février 1754. Décès, au château de La Loutière, de messire Louis Le Breton, âgé de 83 ans, seigneur dudit lieu, officier de feu le duc d'Orléans, régent de France; le 28 du même mois, inhumation, dans l'église de Saint-Georges-de-la-Couée, en présence de Me Louis Le Breton, Du Plessis, son neveu...

(1) Le Breton arme : d'azur à trois canettes, les deux du chef affrontées d'or, une étoile du même au cœur, au chef d'argent, chargé d'un lion issant de sable. — Cimier : un casque turé de front, orné de ses lambrequins, aux émaux de l'écu. (Anc. sceau.)

Registre des délibérations de la municipalité de la paroisse de Vancé, signé par Charles Domer, Syndic.

2 *déc.* 1787. — « L'an mil sept cent-quatre-vingt sept le 3e jour du mois de décembre, une heure après midi.

« Nous Charles Domer, procureur syndic de l'assemblée municipale de la paroisse de Vancé, y demeurant, soussigné, en assistance du sieur Louis-Gervais Clavel de Seppey, greffier de la dite assemblée, avons en conséquence des ordres adressés par M. le président du District de Saint-Calais, convoqué et requis M. Joseph Pichonneau, prêtre, curé de la dite paroisse de Vancé (Fut vicaire de Sainte-Osmane, 1756), le sieur Louis Villoteau, marchand de toile et laboureur, demeurant en la dite paroisse, au nom et comme fondé de la procuration spéciale de très-haut, et très illustre seigneur Monseigr Ambroise Polycarpe de La Rochefoucauld, duc de Doudauville, grand d'Espagne de 1ere classe, à cause de très-haute et très illustre dame Madame Bénigne-Augustine Françoise le Tellier de Montmirail, duchesse de Doudauville, son épouse, principal héritier de très haut et très puissant seigr, monseigr François-César Le Tellier, marquis de Courtenvaux, et en cette qualité seigneur de la dite paroisse de Vancé...

« Les sieurs René Chevalier, laboureur, René Guérineau, fabricier, Charles Gautier, laboureur, Michel Bouju, aussi laboureur, Michel Hubert, meunier, René Lahoreau, bordager, joseph Bordeau, laboureur, Joseph Rocheron, laboureur, Julien Simon, laboureur, élus membres de l'assemblée municipale de la dite paroisse de Vancé, le 23 septembre dernier, (1787), se sont rendus en notre maison, sise au bourg pour délibérer sur les objets que nous sommes chargé de leur proposer en délibération... »

Le procureur syndic donne lecture des règlements arrêtés par le Roi, le 18 juillet et 12 août 1787, de l'ordonnance de

l'intendant du 1er août, et des instructions du président du District de Saint-Calais, en date des 8, 24 et 25 novembre.

Tous les membres déposent contre les violences exercées, le 23 septembre 1787, lors de l'assemblée générale de la paroisse dans l'église, par Amable-Samuel Hortereau, huissier et François Bourgoin, bordager, son beau-frère, demeurante à Vancé. Ils convoitaient l'un et l'autre la place de syndic, donnée au sieur de Seppey et ne voulurent pas signer le procès verbal de l'assemblée.

26 *mars* 1788.— Charles Domer, procureur syndic de l'assemblée municipale de la paroisse de Vancé, Louis Villoteau procureur du duc de la Rochefoucauld, seigneur de ladite paroisse, Joseph Pichonneau, prêtre, curé... et les membres élus de la municipalité, réunis, en la maison presbytérale par suite des ordres de l'assemblée intermédiaire du District de Saint-Calais, en date du 14 mars, à l'effet de répondre aux questions de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale du Maine, dressent et approuvent le tableau suivant :

Tailles et vingtièmes

D. 1. — Quels sont les habitants exempts de taille, et quelle est la nature de leurs privilèges.

R.— Il n'y a que M. le curé et M. l'abbé de La Loutière, prêtres,et le sieur Charles Domer, en qualité de buraliste des huiles et courtier jaugeur.

D. 2. — Quels sont ceux qui sont taxés d'office et en vertu de quel droit sont-ils taxés, quel est le montant de leur taxe?

R. — Il n'y a point de taxe d'office dans la paroisse.

D. 3. — Quels sont ceux qui jouissent d'autres privilèges, tels que celui de faire valoir sans payer de taille?...

R. — M. le curé exploite et fait valoir ses bâtiments, cour, jardin, deux journées et demie de terre labourable, deux journées à faucheur, 40 chaînées de pâture, 3 journées et demie de terre en Ruillé, avec ses dîmes.

M. l'abbé de La Loutière exploite sa maison, autres bâti-

ments, cour, jardin, une demi-journée de fauche et un demi-arpent de vigne.

D. 4. — Y a-t-il dans la paroisse des vingtièmes perçus par abonnement? Quelles sont les personnes abonnées? A quelle somme le sont-elles? Quelles sont celles qui payent dans la paroisse les vingtièmes de biens fonds, situés hors la paroisse ?

R.— Il n'y a point de vingtièmes perçus par abonnement. Les biens situés dans la paroisse payant du vingtième en des paroisses étrangères valent à peu près de revenu 850 livres.

Et les biens situés hors la paroisse, payant vingtièmes en celle-ci, 1877 livres, parce qu'il y a beaucoup de bordages qui n'ont que les bâtiments et jardins dans la paroisse.

D. 5. — La taille est-elle répartie à la volonté des collecteurs, ou est-elle proportionnelle à la valeur de l'exploitation? Cette estimation est-elle autorisée? Par qui l'est-elle et depuis quel temps?

R. — Au mois de septembre 1784, quelques habitants, et particulièrement le nommé François Bourgoin, firent, malgré les justes réclamations de la majeure partie de la paroisse, arrêter un recensement que ledit Bourgoin a fait, à l'insu des habitants, homologuer à la cour des Aides (1). Depuis cette époque les tailles ont été réparties proportionnellement suivant ce recensement ; et comme il était plutôt l'effet de la violence et de la partialité que de l'équité, il y a eu des oppositions et protestations qui ont occasionné une instance à la cour des Aides entre ledit Bourgoin et les habitants, dont les suites ne sont pas encore terminées. Cet établissement n'a rien d'exact et de judicieux, et on attend de l'équité de l'assemblée provinciale la correction et refonte totale d'une besogne aussi mal digérée que ruineuse pour la majeure partie des habitants.

D. 6. — Se fait-il beaucoup de contraintes pour la perception des impôts? A quoi peut-on évaluer par an les frais de contraintes, quels seraient les meilleurs moyens pour y remédier?

(1) Ce recensement est donné ci-après, page 538.

R. — Malgré la bonne volonté des contribuables ils peuvent s'élever à 120 livres par an.

D. 7. — Y a-t-il des biens fonds ecclésiastiques ou de main-morte dans la paroisse? Quelle est la somme de taille, impositions accessoires, capitation et corvée imposée pour chacun de ces objets? Y a-t-il dans la paroisse des taillis ou des futaies appartenant au clergé, ou gens de main-morte? Combien y a-t-il de journaux en taillis, combien en futaie?

R. — Les biens fonds de la cure ne sont point imposés à la taille, M. le curé les faisant valoir. Les bénédictins de Saint-Calais jouissent de leur gros, de 8 boisseaux de froment, 16 de méteil sur la cure et de leur fief.

D. et R. 8. — Il n'y a dans la paroisse aucun bien appartenant au roi, à des princes apanagistes ou à des engagistes.

D. 9. — A combien peut-on évaluer la taille, les impositions accessoires, capitation, corvées que devrait supporter chacun des objets exploités par les privilégiés, à proportion du reste des biens de la paroisse.

R. — Le domaine de la cure devrait supporter 25 livres 16 sols de taille, impositions nécessaires, capitation et corvées; et les dîmes de la cure, y compris le gros dont elle est chargée, devraient aussi supporter la somme de 51 livres 5 sols.

Les domaines que M. l'abbé de La Loutière exploite devraient aussi supporter 17 livres 19 sols.

M. Gasselin de Richebourg, du Mans, exploite partie de son château de Chezeray, jardin, une journée et demie de fauche, 4 arpents de taillis, sans payer de taille ni autres impositions, il devrait en supporter 18 livres. Nous ignorons s'il est privilégié, comme il le dit. On devrait imposer, surtout pour les vingtièmes, chacun à raison de sa propriété et en son nom, parce qu'il y a souvent quantité de personnes solidaires pour payer le même article, et c'est ce qui occasionne des frais.

La séance se termine à 6 heures du soir, est signée par R. Chevalier, Pichonneau, Louis Villotteau, Domer, et remise au 12 avril.

Gabelles et tabac

D. 10. — Quel est le nombre des habitants y compris les enfants au-dessus de sept ans.

R — Il y a à peu près 800 personnes au-dessus de 7 ans.

D. 11. — A quel grenier se prend le sel? — R. à Montoire.

D. 12. — Combien coûte, dans la paroisse, le minot de sel, ou autre mesure d'usage dont, en ce cas, on aura soin de marquer le poids?

R. — Le minot coûte 64 livres 14 sols. Il devrait peser cent livres, et il n'en pèse au plus que 95 livres, et le quart qui devrait peser 25 livres n'en pèse pas même 23.

D. 13. — Combien la paroisse prend-elle par an de minots au grenier, combien par devoir, combien par vente libre?

R. — Il se prend à peu près 35 minots de sel par devoir; il s'en vend aussi à peu près par vente libre 35 minots par an.

D. 14. — Combien se vend-il de sel au regrat et à quel prix?

R. — Il s'en vend au regrat dans la paroisse 35 minots, à 14 sols la livre.

D. 15. — A quoi peut-on évaluer par an les saisies et autres frais que peut occasionner l'impôt du sel?

R. — Les frais que l'impôt du sel occasionne, y compris la copie du rôle qu'on fournit annuellement, peuvent monter à 15 livres.

D. et R. 16. — Il se consomme environ 400 livres de tabac, par an, dans la paroisse. Il y a deux bureaux de distribution qui prennent le tabac à Mondoubleau, éloigné de six lieues.

D. et R. 17. — Il n'y a qu'un seul débitant pour le sel.

Commerce

D. et R. 18. — Il n'y a pas de marché dans la paroisse.

D. et R. 19. — Les marchandises s'exportent principalement à Saint-Calais,

D. et R. 20. — Il y a trois lieues de Vancé à Saint-Calais.

D. et R. 21. — Saint-Calais est le débouché ordinaire, et Montoire pour la toile.

D. et R. 22. — Il y a 3 lieues de Vancé à Saint-Calais, La Chartre et Lucé où se trouve l'entrée des grandes routes.

D. 23. — Quels sont les objets de son commerce?

R. — Les objets de ce commerce seraient en bestiaux et fruits ainsi que la fabrique en laine et en toile, si les chemins de traverse, complètement ruinés, n'empêchaient toute exportation. Les trois quarts de l'année, la digue ou levée qui aboutit au bourg de Vancé est totalement enlevée et détruite dans toute sa longueur, les requêtes à ce sujet sont demeurées sans résultat. Des bestiaux à vide ont souvent peine à passer ainsi que dans les chemins de traverse qui sont de vrais précipices. Il y a des propriétaires adjacents qui achèvent de les ruiner en mettant chaume et courcière dans ces chemins qu'ils creusent annuellement pour en enlever les engrais avec la terre. Cet objet essentiel mérite toute l'attention et les ordres les plus sévères de l'assemblée provinciale. On a même cette année, mis des fumiers et décombres dans les rues qui deviennent aussi impraticables que les chemins de traverse.

D. 24. — Y a-t-il dans la paroisse des forges, verreries poterie, tuilerie, fourneaux à chaux, moulins à papier ?....

R. — Néant.

Questions générales.

D. 25. — La paroisse a-t-elle des hospices ou hôpitaux, des sœurs pour soigner les malades et instruire les enfants, des collèges, des maîtres et maîtresses d'école ? — R. — Néant. D. 26, id. 27, 28 id.

Mendiants et bureaux de charité.

D. 29. — Combien de mendiants ?

R. — Le défaut de commerce et l'extrême difficulté

des passages et chemins pour la culture a prodigieusement multiplié les pauvres dont le nombre peut monter à trois cent cinquante, et qui, faute d'ouvrage proportionné à leur force et à leur âge, se trouvaient moins mendiants que dévorés de besoin dans le secret; leur vie n'est point celle des vagabonds, mais des gens accablés de misère, d'âge, d'infirmités ou d'enfants qui manquent d'occupations, manquent en même temps de pain.

D. 30.— Sont-ils de la paroisse ou des paroisses voisines?

R. — Outre les pauvres de la paroisse, on est accablé de ceux des paroisses voisines qui sont dans le même cas que ceux de Vancé...

D. 31. — A quoi peut-on évaluer ce qu'ils reçoivent par an, dans la paroisse, en argent, pain ou autrement? — 32, 33. — Il n'y a pas de bureau de charité.

Réponse à une question particulière : vers 1740 il fut fait une vérification des vingtièmes dont on a peu suivi le règlement, qui depuis a paru varier et souvent devenir arbitraire. En 1773, un vérificateur ou contrôleur des vingtièmes exerça une partie sans que sa besogne ait produit beaucoup de changement, parce que les biens de la paroisse sont surchargés de vingtièmes, la commission fixe ses réunions mensuelles dans la maison presbytérale... Signé : Pichonneau, Domer, Louis Vilotteau, R. Chevalier, L. Clavel de Seppey.

Il est question, page 534, R. 5, d'un recensement fait au mois de septembre 1784. En voici un extrait :

26 septembre 1784. — « Recensement général de l'évaluation des revenus de tous les fonds de la paroisse de Vancé, Élection de Château-du-Loir, Généralité de Tours, lequel a été fait volontairement à la pluralité des voix par les habitants contribuables, pour arriver à abolir toute espèce d'arbitraire dans la répartition de l'impôt, et pour y asseoir ensuite proportionnellement la masse au marc la livre, sur tous et chacun des fonds contribuables, conformément à l'article 5 de

l'édit d'avril 1763, afin de maintenir la paix dans la paroisse, la tranquilité dans les consciences, en évitant les occasions des inimitiés, des vengeances, et des injustices, pour ladite répartition être stable et durable, autant qu'il plaira à Sa Majesté.

CHAPITRE PREMIER. — *Des fonds ecclésiastiques.*

N° 1er. Monsieur l'abbé Pichonneau, prêtre, curé de ladite paroisse de Vancé, pour le domaine de la cure, composé de bâtiments, cour, jardins et verger, deux journaux et demi de terre labourable en deux pièces, deux journées de fauche en deux portions, quarante chaînées de pâture en deux morceaux, situés dite paroisse de Vancé, avec quatre journées de terre labourable, en deux pièces, situées paroisse de Ruillé, qu'il fait valoir par ses domestiques, évaluées à la somme de soixante livres de revenu annuel, ci..... 60

N° 2. Ledit sieur curé seul décimateur pour la dîme de la paroisse, évaluée cinq cent livres, ci pour mémoire.. 500

N° 3. Le sieur curé pour une pièce de terre labourable, contenant un journal et demi de ses acquets, évalués six livres, ci..... 6

Biens fonds dépendant de l'œuvre et fabrique de l'église et paroisse de Vancé.

N° 4. Ledit sieur curé de Vancé pour deux portions de pré, dépendant de ladite fabrique, contenant une journée de fauche, évaluée quinze livres, ci..... 15

N° 5. Un petit lieu situé à la Commonnière, composé de bâtiments, jardin, d'une journée de bêche, et de six journées de terre labourable en six pièces, avec une journée de fauche en deux portions, dépendante de la fabrique, exploitée par Foussard, évalué trente-six livres, ci..... 36

N° 6. Louis Hertereau, faisant valoir une journée et demie de fauche à prendre dans la commune des Guises, dépend de la fabrique, ci..... 25

N° 7. Jacques Emonet faisant valoir un quartier de pré de ladite fabrique, ci..... 8

N° 8. Julien Doré fait valoir seize chaînées de pré en trois portions de ladite fabrique, ci..... 5

N° 9. François Johan Mâal faisant valoir une journée et demie de terre labourable dépendant de ladite fabrique, évaluée, ci..... 9

N° 10. Simon Mery, faisant valoir dix chaînées de terre labourable de ladite fabrique, ci..... 2

Biens de bénéficier appartenant à M. l'abbé de La Loutière.

N° 11. La veuve Jean Lechable faisant valoir le bordage de la Bassacherie, composé de bâtiments, cour, jardin, de deux journées de bêche et vingt et une journées de terre labourable en dix pièces, une journée de fauche en deux prés, avec une autre journée de fauche en deux nouës, dont une est située paroisse de Sainte-Osmane, un arpent de terre en bruyère, ci..... 92

CHAPITRE II. — *Des fonds appartenant à la noblesse et autres privilégiés.*

N° 12. Les héritiers du défunt M. le marquis de Courtenvaux pour la ferme de Loup-pendu, composée de bâtiments, jardin potager et à chanvre de six journées de bêche, vingt-sept journaux et demi de terre labourable en six pièces, huit journées de fauche en quatre morceaux avec deux journées de fauche en quatre morceaux avec deux journées de broussil. Le tout paroisse dudit Vancé, et environ six arpents de bruyères, situés paroisse de Ruillé, exploité par François Bourgoin, le tout évalué, ci..... 250

N° 13. Les susdits héritiers de M. le marquis de Courtenvaux, pour la ferme de Monchenouil (Monchenou), composée de bâtiments, cour, jardin de trois journées de bêche, cinquante-deux journaux de terre en huit pièces, huit journées de fauche en un morceau, et deux arpents de pâture, exploitée par René Aubert, évaluée, ci..... 232

N° 14. Les susdits pour le moulin de Montchenouil, exploité pour Martin Boulay: composé de bâtiments, cour, jardin de deux journées de bêche, trois journaux de terre

labourable en quatre pièces et cinq journées de fauche en cinq portions, évalué trois cents livres, ci..... 300

N° 15. Lesdits héritiers... pour le pré Charmanson, exploité par le sieur Charles Demer, notaire à Vancé, contenant ledit pré deux journées de fauche ou environ, évalué vingt-quatre livres, ci..... 24

CHAPITRE III. — *Les fonds des contribuables. — Le bourg de Vancé*

(Nous retranchons bon nombre de numéros.)

N° 18. M. l'abbé Le Breton de La Loutière, pour le château seigneurial de la Cour, avec un jardin potager, occupé par ledit sieur Domer, notaire, évalué dix-huit livres, ci..... 18

Les n°s 19 à 24 (maisons) appartiennent audit abbé et sont évalués ci..... 52

(Le bourg de Vancé comporte 85 numéros.)

Campagne dudit Vancé

N°s 86, 87, 88, 89 à M. l'abbé Le Breton de La Loutière, 4, 17, 6, 30 livres.

N° 90. Mademoiselle Le Breton, pour sa maison de Rommée qu'elle occupe, avec jardin potager d'environ deux journées de bêche en deux portions, un pré d'une demi-journée de fauche, et un demi-arpent de vigne, évaluée trente-six livres, ci..... 36

N° 91. Ladite demoiselle, pour une journée de fauche du pré de la Bouvardière, et trois arpents de mauvais bois, en deux portions, ci..... 20

N° 93. M. Dagoreau, de Saint-Gervais-du-Vic, pour le moulin de l'Étang, composé de bâtiments, jardin de deux journées de bêche, un journal de terre labourable en deux pièces et deux journées de fauche, avec un quartier de pâture évalué cent trente-cinq livres, ci..... 135

N° 97. Ladite demoiselle Le Breton de Rommée, pour sa ferme de la Bessière, composée de bâtiments, jardin de six journées de bêche, un verger de quarante chaînées, 44 jour-

naux de terre labourable, en dix pièces, 6 journées de fauche en portions, 3 arpents de bruyère, servant de pâture, exploitée par Michel Bouju, ci..... 240

N° 119. L'abbé Le Breton de La Loutière pour sa ferme de la Clergerie, composée de bâtiments, jardin de deux journées de bêche, environ onze journaux de terre labourable en 12 pièces et une journée et demie de fauche de pré, paroisse de Ruillé, évaluée ci..... 240

N° 125. La veuve Cajetan-Michel Domer, pour son lieu de la Coutaudière, composé de bâtiments, cour, jardin de deux journées de bêche, six journées de terre, de Vancé, et deux journées et demie de fauche, 20 journées de terre labourable en Ruillé. Le tout évalué 140, ci..... 140

N° 304. M. Guillot de la Poterie, du Château-du-Loir, pour son lieu de la Grande Lautinière, évalué 209, ci. 209

N° 305. Jean Mery, propriétaire du lieu de Lautinière, ci..... 105

N° 336. M. Guillot de la Poterie, pour son lieu de la Moinerie, ci..... 180

N° 338. M. de Richebourg, bourgeois, au Mans, pour son lieu de Bois-Neuf, composé de bâtiments, cour, jardin de 7 journées de bêche, cinquante-trois journées de terre labourable évalué 154. ci..... 154

N° 346. M. de Richebourg, pour son château de Chezeray exploité par M. Dagoreau, de Saint-Gervais-de-Vic, consistant en la moitié des bâtiments et une journée et demie de fauche en deux portions, ci..... 24

Plus deux arpents de taillis, un à la Roche, et l'autre à Chezeray que M. de Richebourg a retenu.

N° 347. Idem, pour son domaine de Chezeray, exploité par Lubineau, est composé des bâtiments, cour, jardin de six journées de bêche, 60 journées de terre labourable en quinze pièces, 12 arpents de bruyère en 7 pièces, 6 journées de fauche en trois portions; 6 arpents de taillis, servant de pacage, et 15 chaînées de nouë, évalué 222, ci..... 222

(Chezeray, dans ses derniers temps, a été possédé par M. et Mme Lelong qui y ont fait de nombreuses acquisitions ; par suite de leurs décès, cette belle propriété a été acquise par M. Lehoux, 1891.)

N° 348. M. de Richebourg, pour son lieu du Tertre, estimé 158, ci..... 158

N° 365. Le même pour sa ferme de la Roche, évaluée 440

N° 382. Pierre Hubert pour son lieu de Huchepie, estimé 98, ci..... 98

N° 387. Michel Hubert, pour son moulin de Robert, évalué 70, ci..... 70

N° 412. La veuve du sieur Domer pour son lieu de la Croix, évalué..... 210

F° 439. Les tiers de M, le marquis de Courtenvaux, pour huit journées de fauche en trois pièces, proche le bourg de Vancé, évaluées..... 84

Le n° 444 est le dernier article de la campagne de Vancé, puis, viennent les hors tenants de Saint-Georges, nos 445-447 ; les hors tenants de Saint-Gervais-de-Vic, nos 448-451 ; les hors tenants du Lorrouer nos 452-455 ; les hors tenants de Montreuil-le-Henry, n° 456 ; les hors tenants de Fontaine, n° 457 ; les hors tenants de Sainte-Osmane nos 458-460, le hors tenant de Trôo, n° 461 ; hors tenant de Sougé, n° 462 ; hors tenant de Lavenay, n° 463 ; id., de Poncé, 464 ; hors tenant de Bonneveau, 465 ; hors tenants de La Chapelle-Huon n° 466-471. Le présent recensement a été arrêté et signé par nous François Bourgoin, Julien Doré, Louis Retif, Jean Lahoreau, habitants de Vancé, commis à cet effet par le général des habitants... le 26 septembre 1784.

Registres paroissiaux ou état civil de Vancé avant la Révolution.

C'est à peine si, à la fin du XVIe siècle, on tenait les registres de baptême, de mariage et de sépulture. On sait que

c'est François Ier qui, en 1539, prescrivit, le premier : « Qu'il soit fait registre, dans chaque paroisse, en forme de preuve de baptême. » Dans le plus grand nombre de paroisses, la tenue des registres du baptême n'eut lieu qu'en vertu de l'ordonnance royale d'avril 1667.

Les prescriptions relatives aux mariages et aux sépultures sont moins anciennes, comme le prouvent plusieurs ordonnances royales, entre autres celles de 1726 et 1736 (1).

A partir du 1er janvier 1793, le premier officier municipal tint l'état civil, conformément à la loi du 20 septembre 1792.

Le registre de Vancé, le plus ancien, commence en 1583, mais est très sommaire ou pour mieux dire incomplet. Il nous faut arriver à 1675 pour trouver des actes dignes d'être analysés.

25 octobre 1678. Mariage de Mathurin Lemasle et de Anne Hubert, fille de Jacques et de Renée Renvoisé.

23 février 1679. Baptême de René, fils de Mathurin Rocheron et de Félicité Dolbeau. Parrain, Me Julien Renvoisé, prêtre.

5 mars 1682. Sépulture de Martin, fils de Jacques Gaschet et de Marie Hubert, âgé de 5 ans, « lequel rendit hier, sur le soir, son âme innocente à Dieu. »

13 avril. Baptême, par Me Urbain Le Febre de La Potterye, curé de Vancé, de Anne Hubert, fille de Mathurin. Parrain, Me François Hardouin, notaire; marraine, Jeanne, femme de Jean Gerbron.

21 juin. Mariage, par Me François Hogon, prêtre, de Jacques Hubert, fils de Mathurin Hubert et de Jacquine Bérard, avec Françoise Hogon, fille de feu François Hogon, notaire royal, et de Julienne Leconte.

1683. 12 janvier. Mariage, par Michel Savatier, prêtre, demeurant à Bonnevau, de Antoine Savatier, âgé de 20 ans,

(1) L'état civil de Bessé commence en 1580 ; celui de Saint-Calais, en 1575 ; de La Chapelle-Huon, en 1615; de Sainte-Cérotte, en 1645 ; de Saint-Gervais-de-Vic, 1590; de Rahay, 1580.

fils de feu Élie Savatier (1) et de Madeleine Le Jay, de la paroisse de Bonnevau, avec Marie Vilain, veuve de Jacques Hubert, âgée de 36 ans.

14 janvier. Mariage, par M. François Hogon, prêtre, de François Leconte, âgé de 26 ans, fils de François et d'Anne Hogon, avec Jeanne Cherot, fille de Louis et de Jeanne Chedaine.

1693. 26 janvier. Baptême de Jean-Baptiste, fils de Jacques Moussu et de Madeleine Salé. Parrain, J.-B. Troté, écuyer, commissaire ordinaire des guerres ; marraine, damoiselle Anne-Renée Le Forestier de Saint-Aubert.

1694. 8 juin. « Ledit jour, fut trouvé mort dans le chemin à aller à la Haute-Fosse, près le ruisseau qui descend de la fontaine de Chezeré, un jeune homme de dix à douze ans, qui avait dit chez Gohin qui l'avoit logé la nuit précédente, qu'il étoit de Beaumont-la-Chartre, et qu'il venoit de Vendôme. »

26 août. Baptême de Louis-François, fils d'Antoine Gerbron, huissier, et de Thérèse Hubert. Parrain, Modeste Hardouin, notaire.

7 décembre. Sépulture de l'enfant de Me François Hardouin, notaire, et de Jeanne Odeaux, « baptisé sur une main qui a

(1) Le 14 mai 1735, Élie Savatier marchand, fils d'Antoine, aussi marchand, et de Marie Gohin, épouse Marie-Louise, fille de feu Jean-Marie, marchand, et de Marie Lebatteux. — Élie Savatier fut le fondateur de la fabrique de cotonnades et de la papeterie de Paillard, à Poncé. C'est dans ce lieu, dont l'industrie prit un accroissement considérable, que cet homme généreux termina sa carrière, 9 juin 1785. Dans le parc de la Valonnière s'élève un obélisque avec cette inscription :

Élie Savatier,
Fondateur des établissements industriels de Bessé
Et de la fabrique de papier de Poncé,
Décédé le 9 juin 1785,
Agé de 68 ans.
Julien Quetin, l'un de ses successeurs,
A élevé cette colonne à la mémoire de son aïeul,
Le 30 juin 1841.

La papeterie de Poncé, créée vers 1766, n'a cessé de prospérer sous la direction des descendants d'Élie. Aujourd'hui, elle appartient à à M. Chauvin, ancien élève de l'École des arts et manufactures.

apparu vivante hors le ventre de sa mère, par le sieur Huneau, chirurgien.

1695. 31 janvier. Baptême de François-Modeste Bertré. Parrain, Me François-Modeste Hardouin, notaire; marraine, Thérèse Hubert, femme de Me Antoine Gerbron, notaire.

30 avril. Inhumation, dans l'église, du corps de Anne Odeaux, veuve de Me Nicolas Gerbron, notaire royal, par M. René Belessort, prêtre, prieur de Montreuil.

1700. 7 janvier. Sépulture de Me Michel Mercier, notaire.

17 mars. Inhumation, dans l'église, par Me Urbain Le Febvre de La Potterye, curé, du corps de messire René Le Forestier de Saint-Aubert (1), écuyer.

27 avril. Inhumation, dans l'église, du corps de Me François-Modeste Hardouin.

10 août. Sépulture d'une fille de Jeanne Gerbron, veuve de Me François Hardouin, notaire, laquelle a été baptisée, « pour péril de mort, sur une main, qui a paru vivante, sortie du corps de sa mère, et ce, par Renée Hubert, veuve de Me Pierre Hogon, notaire. »

1701. « Ce lundi 27 juin 1701, fut fait service pour le repos de l'âme de très haut, très puissant, très excellent prince Philippe duc d'Orléans, frère unique de Sa Majesté. »

1702. 15 avril. Inhumation, à la grande porte de l'église, du corps de Julienne Leconte, veuve de François Hogon, notaire royal.

(1) La famille Le Forestier avait de nombreuses ramifications dans le pays. Antoine-François Le Forestier, seigneur de Boisneuf, vers 1725, armait : d'azur à une croix d'or.

Une de ses familles arme : d'argent à trois huchets de sable, liés de gueules, une autre ; d'argent à 5 palmes de sinople liées en bas avec un lien de gueules. Dans les registres paroissiaux de Saint-Georges-de-la-Couée, nous trouvons le baptême de Jeanne, issue, le 14 mars 1649, de Gilles Le Forestier, chevalier, seigneur de Saint-Georges, de La Chesnuère, où l'enfant fut ondoyée, et de Jeanne Le Geay. Parrain, René Le Forestier, seigneur de Saint-Aubert. Gilles Le Forestier fit baptiser, dans la même église, 21 mai 1652, Gilles-Philippe ; François, né le 26 décembre 1653 ; Nicolas-Alexandre Le Forestier de Bonpart, 2 mars 1655 ; Jacques-Philippe Le Forestier, 18 juin 1665 ; Louis-Auguste Le Forestier, âgé de 13 ans, 1675.

1704. 24 octobre. Inhumation, dans la chapelle de Sainte-Catherine, du corps de René Le Febvre.

11 août. Mariage d'Armand Badère, sr de La Croix, veuf de Anne de Renusson, de la paroisse de Sougé, assisté de Me Jean Buisson, sr de Launay, et de Jean Gareau de la Chapelière, ses cousins, avec Jeanne Mercier, fille de feu Me Michel Mercier, notaire et de feu Marguerite Enault.

1706. 4 octobre. Mariage de François Bertre avec Jeanne Gerbron, fille de feu Me Nicolas Gerbron, notaire, et de Anne Odeaux, et veuve de François-Modeste Hardouin, notaire, assistée de Me Antoine Gerbron, notaire.

1707. 4 juillet. Inhumation, dans l'église, par Me René Bellessort, prieur de Montreuil-le-Henry, du corps de Me Antoine Gerbron, notaire.

1708. 7 juin. Inhumation, dans l'église, du corps de messire Élie-Louis Dain (1), chevalier, seigneur de Rys et de La Loutière. Présent : messire Louis Sallier, clerc tonsuré du diocèse de Tours, oncle du défunt.

1711. 26 août. Mariage, célébré par M. François Demeré, prêtre, principal du collège de Courdemanche, de Charles Hersant, avec Françoise Prenant, fille de Joseph et de Françoise Menard.

1713. 1er juin. Inhumation, dans la chapelle de Sainte-Catherine, du corps de Anne Hardouin, femme de Claude Ramaugé.

10 décembre. Inhumation, dans l'église, par M. François Rahier, prêtre, curé de La Chapelle-Huon et doyen rural de Saint-Calais, du corps de messire Urbain Le Febvre de La Potterie, prêtre, curé de Vancé ; en présence de Me Jacques

(1) Daïn ou Dain : d'argent à trois rencontres de daim de sable, sommées d'or. — 12 juillet 1708, devant Henriau, notaire à Cogners, inventaire de feu messire Élie-Louis Daim, chevalier, seigneur de Riz et de La Loutière, décédé audit lieu seigneurial, à la requête de dame Louise-Marguerite de Morans, sa veuve, mariée dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, à Tours, le 20 mai 1706.

Gaillard, curé de Saint-Georges, Me Joseph Bordelet, prêtre, et François Hogon, prêtre, vicaire.

1714. 22 janvier. Mariage, célébré par M. Simon Bougler, curé de Vancé, de Jean Guillon, fils de défunt Adrien Guillon et de Françoise Breteau, avec Marie Hardouin, fille de défunt Michel Hardouin et de Charlotte Boivin.

15 mai. Mariage de François Hubert, fils de feu Jacques et de Françoise Esnault, avec Renée Poitevin, veuve de François David, en présence de messire Charles-Benjamin de Vanssay et de M. Jacques de Méhabert. Signé : De La Barre-Vanssay.

25 octobre. Inhumation, dans l'église, du corps de messire François Morin, prêtre, décédé au lieu seigneurial de La Loutière et dont il fut autrefois propriétaire, en présence de M. Simon Bougler, curé de Vancé, de mess. Paul Le Febvre de La Potterie et François Hogon, prêtres.

1720. 4 avril. Inhumation, à la grande porte de l'église, par Me Gaugain, curé de La Chapelle-Gaugain, du corps de M. François Hogon, vicaire de Vancé, en présence de M. Baillou, curé de Saint-Georges, de M. Bordelet, vicaire de Saint-Georges et de M. Simon Bougler, curé de Vancé.

1722. 27 août. Inhumation, dans l'église, par M. Simon Bougler, curé, du corps de mess. René-Auguste Le Forestier, sieur de Chézeray, décédé la veille.

1724. 27 mars. Sépulture de M. Pierre Fresneau, sergent royal, sous le ballet de l'église.

16 mai. Mariage de Jean Gaschet et de Marie Maucler, en présence de Mes François Lambron et Cajetan Domer, notaires.

1725. 16 février. Baptême par M. Le Febvre de La Poterie, curé de Brette, de Simon Pierre, fils de M. Pierre Bourgoin et de dame Anne Gerbron. Parrain, le curé dénommé ci-dessus.

3 avril. Baptême de François Méry. Parrain, M. Louis Le Breton ; marraine, demlle Marie Le Breton, tous deux enfants de M. Louis Le Breton, écuyer, seigneur de La Loutière.

1726. 22 février. Inhumation, dans le cimetière, à la grande porte, sous le ballet, de M. François Godefroy, chirurgien.

30 mars. Inhumation, dans l'église, par M. Simon Bougler, curé de Vancé, du corps de messire Antoine Le Forestier, seigneur de Boisneuf, décédé audit lieu, la nuit précédente.

1729. 25 octobre. Mariage de François Lecomte, fils des défunts Marin Leconte et Marie Gigon, avec Madeleine Méry, en présence de Me Michel-Cajetan Domer, notaire royal, de M. François Bertre, marchand, de M. Jacques Noyen, sieur de la Valterie, bailli de Poncé.

1730. 11 janvier. Mariage, par M. Simon Bougler, curé, de Michel Gautier et Julienne Le Jay, en présence de M. Julien Bougler, chanoine de Saint-Pierre de Saint-Calais, de M. François Granger, vicaire de Vancé, et de Michel Mercier, praticien.

1730. 4 juillet. Mariage de Me Cajetan-Michel Domer, notaire royal, fils de Michel Domer, marchand, avec Jeanne Bertre, fille de François et de Jeanne Gerbron. Présents : Antoine, Louis, Anne-Marie et Marie-Marthe les Domer, frères et sœurs de l'époux.

1731. 23 avril. Mariage de Mathurin Dubié, fils de feu François et de Marie Foucauld, avec Félicité Dubié, fille de Louis et de Marie Rocheron.

1734. 8 mars. Mariage de Mathurin Guillebaut, avec Ursule Dommet, en présence de messire Gabriel Millet, sieur de Chanvallon, écuyer, et de Me Michel Prenant, fermier général de la Chenuère.

1736. 1er septembre. Baptême de Marie-Anne, fille de Me Michel-Cajetan Domer, notaire royal, et de demoiselle Jeanne Bertre. Parrain, M. Louis Le Breton de La Loutière ; marraine, dame Charlotte-Marie-Anne Le Breton. Signé : Louis Le Breton de La Loutière.

1737. 17 septembre. Mariage de François et de Marie

Hubert. Témoins : M. Charles-Augustin Delaunay, vicaire de Vancé, M. René-Joseph Dubier, principal du collège de Courdemanche.

1739. 13 mars. Baptême de Amable, fils de Pierre Bourgoin, et de Anne Gerbron. Parrain, messire Louis-Isaac-Melchior Le Breton, sieur de La Loutière ; marraine, demoiselle Marie-Anne-Louise-Charlotte Le Breton, frère et sœur.

1744. 2 avril. Baptême de Amable, fils de Pierre Bourgoin et d'Anne Gerbron. Parrain, messire Louis-Amable-François Le Breton de La Loutière, chanoine de Saint-Calais ; marraine, demoiselle Anne-Louise-Charlotte Le Breton de La Loutière.

1748. 23 février. Baptême de Claude Guérin, par messire Duroy, prêtre, chapelain de Sainte-Croix et principal du collège de Lavenay.

1750. 13 mars. Décès, en la maison presbytérale de Vancé, de messire Simon Bougler, ancien curé de Vancé, âgé de 74 ans ; inhumé le lendemain dans l'église par J.-B. Mussault, curé et doyen de Courdemanche, en présence de M. René Tourette, curé de Cogners, de M. J.-B. Duroy, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, vicaire et principal de Lavenay, de M. Jacques-Mathurin Aubert, curé de La Chapelle-Gaugain et de M. Olivier Chaplain, curé de Vancé.

1753. 16 octobre. Baptême de Michel, fils de François Goussé et de Anne Domer, par Amable Le Breton, prêtre de l'Oratoire. Parrain, Me François Michel Domer, avocat ; marraine, demoiselle Marie Péont.

1756. 22 décembre. Inhumation, dans l'église, par M. Aubert, curé de La Chapelle-Gaugain, du corps de dame Louise Mussault, veuve de Jacques Hertreau, huissier royal, son fils, et de M. René Combis, prêtre, vicaire de Courdemanche, son neveu.

1757. 7 juin. Mariage de Charles Quetin (1), garçon pa-

(1) La famille Quetin a donné un grand développement à la papeterie, sur le Loir, à Poncé.

petier, fils de Jean et de feue Marguerite Dalançon, de la paroisse de Challé, avec Anne Virette, fille de Charles, cordonnier, et de Anne Barbault. L'époux assisté de Pierre Quetin, son frère, procureur de Jean Quetin, son père, et de Jean et Julien Quetin, ses frères.

1760. 12 février. Mariage, célébré par Amable Le Breton de La Loutière, prêtre, seigneur de Vancé, du sieur Julien Brée de La Huberdière, fils de défunt Julien Brée de La Huberdière et de demoiselle Martine Rotier du Plessis, de la paroisse de Couture, avec demoiselle Jeanne Domer, fille de Me Cajetan-Michel Domer, notaire royal.

1766. 29 juillet. Mariage de Jacques Coëffeteau, fils de feu Jacques Coëffeteau, serger, et de Françoise Vigneau, domicilié de fait à Bessé, de droit à Marçon, avec Modeste-Marie-Anne Bordelet.

1767. 22 février. Baptême de Gaston, fils de Julien Leconte et de Renée Hubert. Parrain, messire Antoine-Louis-Éléonore Le Cornu, chevalier, seigneur de La Mabillière; marraine, demoiselle Madeleine Renée Pichard.

1772. 16 janvier. Mariage, célébré par M. J.-B. Bouteiller, curé de Saint-Georges-de-la-Couée, du sieur Jean-Charles Gandouard, âgé de 44 ans, expert arpenteur en titre d'office à la Sénéchaussée et Siège présidial du Mans, avec demoiselle Madeleine-Renée Pichard, âgée de 41 ans, fille de feu Christophe Pichard et de Marie-Anne Lepeintre, en présence de M. Nicolas-Charles Gasselin de Richebourg, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel du Mans, de Me Olivier Chaplain, curé de Vancé, et de demoiselle M.-L. Bouteiller.

1773. 11 novembre. Au bas d'un acte de baptême signé Amable-François-Louis Le Breton de La Loutière, prêtre, on lit, de la main de M. Pichonneau, curé de Vancé : « M. l'abbé Le Breton, c'est arrogé des droits qui ne lui appartiennent pas, que j'ai raturés. » (Il y avait : prêtre habitué de cette paroisse.)

1774. 22 novembre. Inhumation, dans l'église, de M. Cajetan-

Michel Domer, notaire royal de Vancé, âgé de 78 ans, en présence de julien de La Huberdière, son gendre, à cause de Jeanne Domer, son épouse, et de Joseph Loiseau, aussi son gendre, à cause de défunte Marie-Anne Domer, son épouse, et de Charles Domer, son petit-neveu.

1780. 12 juin. Inhumation du sieur Pierre Bourgoin, marchand, âgé de 81 ans, décédé au château de La Chenuère.

1783. 2 juillet. Inhumation de Louise Coutoux, âgée de 6 mois, fille de Jacques Coutoux, marchand tanneur de la paroisse de Saint-Vincent de La Chartre et d'Anne Moreau.

1784. 4 octobre. Inhumation, par Me Pierre-François Ysambert, curé de La Chapelle-Gaugain, de demoiselle Marie-Anne-Louise-Françoise-Charlotte Le Breton de La Loutière, née à Sainte-Menehould en Champagne le 17 avril 1714; en présence de messire Melchior Le Breton de La Loutière, et de messire Amable-Louis-François Le Breton de La Loutière, prêtre, ses frères; de messires J.-B. Bouteiller, curé de Saint-Georges-de-la-Couée, Jacques-Louis Bigot, curé de Sainte-Osmane, Gabriel-Jean Cossé, curé de Lavenay, Gatien-Jean Drouin, principal de Lavenay, Guillaume Appert, vic. de Bessé, et de Joseph Pichonneau, curé de Vancé.

1787. 16 avril. Mariage célébré par messire Amable-Louis-François Le Breton, prêtre, seigneur de La Bassacherie, Coutandière, Boisléger, la Richardière et autres lieux, de Louis-Gervais Clavel de Seppey, bourgeois, âgé de 24 ans, de la paroisse de Villedieu, fils du sieur François-Samuel-Christophe Clavel de Seppey, marchand, et de Marie-Madeleine Foureau, avec Catherine Villeteau, fille de feu Gabriel et de Anne Deligne, en présence de Amable-Louis-François Clavel de Seppey, frère de l'époux, du sieur Louis-Isaac-Melchior Le Breton de La Loutière, bourgeois de la paroisse de Villedieu, et de M. Joseph Pichonneau, curé de Vancé.

1788. 13 décembre. Sépulture de dame Jeanne Bertre, veuve du sieur Cajetan-Michel Domer, notaire royal, née le 19 mars 1709, en présence du sieur julien Brée de la Hu-

berdière, bourgeois de la paroisse de Couture, son gendre, à cause de dame Jeanne Domer, son épouse, du sieur Charles Domer, notaire royal, son neveu, du sieur Louis-Michel Domer, marchand, de la paroisse de Lhomme, aussi son neveu.

1790. 7 octobre. Sépulture de dame Anne Gerbron, veuve de Pierre Bourgoin, en présence de Pierre, François, Jean-Nicolas Bourgoin, ses enfants, de Thérèse Bourgoin, sa fille, femme de Amable-Samuel Hertereau huissier, par M. Macé, curé de Cogners.

Liste des curés, vicaires et prêtres de Vancé

1610, Pierre Odeaulx, prêtre; 1610, René Gerberon, prêtre; — 1611-1637, François Bertre; — 1626, Duchesne, vicaire; — 1629, Augustin Lubyneau, curé; — 1637, Jacques Bouler, vicaire; — 1679, Julien Renvoisé, prêtre; — 1682-1698, Urbain Lefebvre de la Potterye, décédé le 9 décembre 1713; — 1682-1714, François Hogon, prêtre; — 1696, François Morin, prêtre, prieur de Bouin, décédé audit lieu le 11 octobre 1714, seigneur de La Loutière; — 1714, Simon Bougler, curé, décéda le 13 mars 1750, en la maison presbytérale de Vancé, à l'âge de 74 ans; Olivier Chaplain, curé de Vancé 1729, assiste à cet enterrement; — 1737, Charles-Augustin de Launay, vicaire; — 1753-1796, Amable-François-Louis Le Breton vicaire, prêtre de l'Oratoire, avocat en parlement;

1773, Joseph Pichonneau, né au Mans, décédé à Vancé le 15 vendémiaire an IX (1800), eut pour successeur Jean-Baptiste Fournier Lemarchand, qui passa à la cure de Chemiré-le-Gaudin en 1817.

La dotation du curé se composait, avant la Révolution, de fonds de terre, légués dans les temps passés, et formant le temporel de la cure. De plus, le curé percevait la dîme qui consistait dans le prélèvement du *treizième ?* sur les bestiaux et sur les produits de la terre. Là-dessus le curé avait des charges, dont la principale était le paiement des *décimes*, imposition décennale par l'assemblé du clergé de France pour

faire face aux frais généraux de l'administration ecclésiastique, et présenter le *don gratuit* de plusieurs millions au trésor royal.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1

« Mme de Louvois, Anne de Souvré, mourut le 2 déc. 1715. Ce fut une perte fort grande pour la famille, pour ses amis et pour les pauvres, et un exemple singulier de ce que peut une conduite sage, digne, suivie, dirigée par la piété, l'honnêteté et le seul bon sens.

« C'était une grande héritière, d'une race dont l'illustration ne passait pas le maréchal de Souvré, père de son grand'père; mais ce maréchal fut illustre, et eut des enfants qui le furent aussi, et qui tous ensemble mirent le nom de Souvré sur un pied dans le monde, qui n'aurait pas gagné en approfondissant, et qui eut sa source dans l'esprit, le mérite, la faveur et les grands emplois de ce maréchal, qu'il couronna par celui de gouverneur de la personne de Louis XIII et de premier gentilhomme de sa chambre, laquelle passa à son fils avec le gouvernement de Touraine et de Fontainebleau. Tous deux aussi furent chevaliers de l'Ordre. Un autre de ses fils fut grand prieur de France, figura beaucoup et eut des emplois distingués au dedans et au dehors.

« Le maréchal de Souvré eut deux filles qui y contribuèrent pour le moins autant : Mme de Lansac, gouvernante du feu roi, qui de mère en fille en a transmis la charge jusqu'à la duchesse de Tallard, et Mme de Sablé, si connue par son esprit et par la singulière considération qu'elle sut s'acquérir et conserver toute sa vie.

« Leur frère avoit épousé la sœur du premier maréchal de Villeroy, dont, de cinq enfants qu'il en eut, il ne lui resta qu'un fils qui mourut même avant lui, et qui d'une Barentin n'eut qu'une fille unique, qui naquit même posthume, et qui, excepté sa mère qui n'avoit ni nom, ni famille, et qui se remaria à M. de Boisdauphin, perdit tous ses proches avant l'âge nubile. Il ne lui resta que le premier maréchal de Vil-

leroy, frère de sa grand'mère, qui fut son tuteur. C'était un homme avisé, qui ne fit pas pour rien une si grand fortune, et qui ne se donna pas moins de peine pour la conserver.

« De tant de gens distingués qui le courtisaient pour le mariage de cette nièce, belle, grande, bien faite et si riche, dont il disposoit seul, il préféra M. de Louvois, au scandale de toute la France; mais M. Le Tellier, son père, était lors au plus haut point de sa faveur et au plus florissant état de son ministère. Villeroy voulut se concilier de tels amis par un service si fort, surtout alors au delà de leur portée, et compta pour rien tout ce qui se disait du sacrifice de sa petite-nièce qu'il se faisoit à lui-même.

« Elle avoit la plus grande mine du monde, la plus belle et la plus grande taille; une brune avec de la beauté; peu d'esprit, mais un sens qui demeura étouffé pendant son mariage quoiqu'il ne se puisse rien ajouter à la considération que Louvois eut toujours pour elle et pour tout ce qui lui appartenoit.

« Au lieu de tomber à la mort de ce ministre, elle se releva, et sut s'attirer une véritable considération personnelle, qui de sa famille, où elle régna, passa à la cour et à la ville, où elle se renferma, et où elle sut tenir une grande maison, sans sortir des bornes de son état et de son veuvage. Elle y rassembla sa famille et ses amis, et passa sa vie dans les bonnes œuvres, sans enseigne et sans embarras. Il est immense ce qu'elle faisoit d'aumosnes, et combien noblement et ordonnément elle les distribuoit. Elle alloit à la cour y coucher une nuit, une ou deux fois l'année, toujours accompagnée de toute sa famille. C'étoit une nouvelle que son arrivée.

« Elle alloit au souper du roi, qui lui faisoit toujours beaucoup d'accueil, et toute la cour à son exemple. Du reste, presque point de visites, pas même à Paris. Tout l'été à sa belle maison de Choisy avec bonne compagnie, mais décente et trayée, convenable à son âge. En un mot, elle mena une vie si honorable, si convenable, si décente et si digne,

dont elle ne s'est jamais démentie en rien, que sa mort, qui fut semblable à sa vie, fut le désespoir des pauvres, la douleur de sa famille et de ses amis, et le regret véritable du public. En elle finit la maison de Souvré. »

(Extrait des *Mémoires* de Saint-Simon.)

N° 2

1er mars 1730. — *Extrait de l'acte de vente des fiefs de divers lieux par M. le marquis de Louvois et de Souvré à M. Havet de Neuilly.*

Par devant les notaires, à Paris, soussignés, fut présent haut et puissant seigneur François-Louis Le Tellier de Rebenac, marquis de Souvré et de Louvois, seigneur de la Fournerie, Villebautru, les Mésangères, Riverelles, la Cour-du-Bois, Conflans, Marcé, la Ganelière Vilhémon, Bouvier et Montchenon, maistre de la Garderobe du Roy, lieutenant-général pour S. M. au gouvernement des royaumes de Navarre et pays de Béarn... lequel a par ces présentes vendu... à Michel Havet, écuyer, seigneur de Neuilly, conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France, et de ses finances, et maistre des Requestes du conseil de feu S. A. R. le duc d'Orléans...

1° Le fief, terre et seigneurie de La Fourerie, situé en la paroisse de Vic, près Saint-Calais, consistant en une maison seigneuriale couverte d'ardoises, bâtiments en dépendant, cour, basse cour et jardin; ayant droit de moyenne et basse justice, vassaux, sujets, suffrages, cens, rentes et autres droits seigneuriaux. Plus, en la ferme du domaine du dit fief et lieu de La Fourerie. Plus, en la métairie de la Chesnaye, située en la dite paroisse de Vic. Plus, en deux petites maisons situées en lad. paroisse de Vic, dont l'une s'appelle le bordage du Rivau et l'autre anciennement donnée à bail d'héritage. Plus, en la métairie de la Cruchetière, située en la dite paroisse de Vic; le bordage du Buisson; la métairie des Grandes et Petites Bellailleries; le moulin de la Fourerie; l'étang de la Fourerie;.. Le tout étant en fief, à la réserve

des prés des Bellailleriesqui sont en la censive des Mésangères.

2° Le fief, terre, seigneurie et domaine de Villebautru, situé dans les paroisses de Vic et de Sainte-Cérotte.

. 3° Les terres et seigneurie de Riverelles et Mésangères, consistant en la maison seigneuriale des Mésangères, bâtiments servant de logement aux fermiers, fiefs des Mésangères, de La Roche-de-Vic, des Riverelles, de La Giraudière, du Pressoir et fief commun, droit de seigneurie en la paroisse de Vic, Métairies des Mésangères, de La Touche-des-Martinières, de La Gagnerie, de La Ligerie, du Bois, de La Bertrie, de Riverelles, la Borde-Gautier, le bordage du Marchais, le moulin de Riverelles, le moulin Pellerin.

Les dites terres de La Fourerie et Villebautru avec la moitié des dites terres des Mésangères et Riverelles ont été acquises par défunt haut et puissant seigneur messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois... de messire Jacques Le Jay seigneur baron de Tilly et de dame Louise Leforestier, son épouse, par contrat passé devant Gallois, notaire, à Paris, le 1er février 1666. — l'autre moitié des dites terres des Mésangères et Riverelles appartenoit à haute et puissante dame Anne de Souvré, marquise de Louvois et de Courtanvaux, épouse du dit seigneur marquis de Louvois, de ses propres.

4° Les fiefs, terres et seigneuries de La Cour-du-Bois et Conflans, dont le seigneur a droit de seigneurie en la paroisse de Conflans; leurs dépendances consistant en un chasteau entouré de fossés, pont-levis, basse-cour, ancienne chapelle attenant, jardin et garenne, bois taillis et de haute futaye, droits de moyenne et basse justice.

Les dites terres composées des fermes ci-après : la ferme du domaine de La Cour-du-Bois, la Grande Métairie de La Cour-du-Bois, La Forterie, La Gasselinière, l'Artusière, les bordages de La Minière et du Chesne, La Royserie, La Coulonnière, Le Boulay, le Parc du Bourg, Marché-vers, La Panne, les Martinières.

5° Les fiefs, terres et seigneuries de Marcé, La Gannelière et Monthodon, La Hutonnière, l'Augerie et La Bossanière, consistant en chasteau, maisons... avec droits de moyenne et basse justice, garennes à poissons dans la rivière de Braye. Les domaines consistant en la ferme du chasteau, métairie de Marie, La Rue, La Drouetière, La Basse-Augerie, La Bossanière, La Hutonnière, le moulin de Marcé.

Les dites terres de La Cour-du-Bois, Conflans, Marcé, La Ganelière, Monthodon, La Hutonnière, L'Augerie et La Bossanière appartenoient au dit feu marquis de Louvois au moyen des acquisitions qu'il en avoit faites, savoir : des dites terres de La Cour-du-Bois, Conflans, Marcé, La Ganelière, La Hutonnière, L'Augerie, La Brossanière et des deux tiers de Monthodon, en la direction des créanciers de dame Marie Dupré, veuve de messire Jean Sevin, chevalier, seigneur de Bandeville, et de dame Marie Sevin, épouse de messire Tanneguy du Moncel, seigneur de Richemond, par deux contrats passés devant Derallu et Dejean, notaires, à Paris, les 31 octobre et 26 décembre 1676. L'autre tiers du dit fief de Monthodon a été acquis par le dit seigneur marquis de Louvois de messire Urbain de Salmon, chevalier, seigneur du Chastellier, et de dame Marie de Villiers, son épouse, par contrat passé devant Gallois, notaire, à Paris, le 26 mai 1679.

6° Les fiefs, terres et seigneuries de Vilhémon consistant autrefois en une maison seigneuriale que feu le marquis de Souvré a fait démolir... et la portion qui appartenoit aux sieur et dame de Sainte-Osmane, dans le fief de Bellevoye, laquelle terre et seigneurie de Vilhémon avec les trois huitièmes du fief du dit Vilhémon, et la portion du sieur et dame de Saint-Osmane, dans le fief de Bellevoye, appartenoient au feu marquis de Louvois au moyen de l'acquisition qu'il en avoit faite de messire Benjamin-Emmanuel Levasseur, chevalier, seigneur de Sainte-Osmane, et de dame Marie Lhermite, sa femme, par contrat passé devant Leconte, notaire royal au Maine, le 11 mars 1666, et, à l'égard des cinq

huitièmes du fief de Vilhémon, ils appartenoient à la dite dame marquise de Louvois, de ses propres.

7° Les domaine et métairie de La Frogerie, en Savigny; le fief et seigneurie de Bouviers,. annexé à la métairie de la Frogerie, avec droit de moyenne et basse justice; le lieu, métairie et la seigneurie de La Perche, en Savigny; les héritages, terres et prés dépendant du moulin de La Rochette, qui a été démoli depuis l'acquisition que feu le marquis de Louvois en avoit faite. Le tout acquis par feu le marquis de Louvois de messire Joseph de Longueval, vicomte de Haraucourt, par contrat passé devant Gallois, notaire à Paris, le 20 mars 1677, moyennant, en sus du prix, la charge de 100 livres de rente foncière dont le dit moulin de La Rochette étoit chargé envers messire Samuel de Ronsard, seigneur de Breviande. Depuis la dite acquisition, le seigneur marquis de Louvois a acquis la dite rente de messire Louis de Ronsard, chevalier, seigneur de La Linotière et de demoiselle Claude de Ronsard, sa sœur, tous deux héritiers de Samuel de Ronsard, leur oncle.

8° Le fief, terre et seigneurie de Montchenou, en la paroisse de Vancé,... consistant en la métairie et domaine du fief de Montchenou, chargés de 4 l. de rente foncière envers la fabrique de Saint-Calais; le moulin de Montchenou et le bordage de La Martinière.

Le fief de la Guillaumerie, en Vancé, sans domaine, avec droit de justice moyenne et basse. Le tout acquis par ledit feu marquis de Louvois de messire de Maximilien de Marans, chevalier, seigneur de La Gagnerie et de Montchenou, tant en son nom que comme procureur de dame Hélène Dain.

Tel que le tout appartient audit seigneur marquis de Souvré, vendeur, en conséquence des partages ci-après énoncés... ainsi qu'en jouissent les fermiers, et que le tout est affermé présentement, savoir : les terres et seigneuries de La Fourerie et Villebautru à Geoffroy Torquat de La Coulerie, et Louise Branchu, sa femme, par bail passé devant Laurent,

notaire à Bessé, le 1er mai 1722, pour neuf années qui ont commencé au jour de Noël en suivant, moyennant 2350 l.

Les terres des Mésangères et Riverelles à Louis Branchu par bail, passé devant Lambron, notaire à La Chapelle-Huon, le 7 juin 1726, pour neuf années, commencées à Noël 1725, moyennant 2500 l., depuis lequel temps ledit Louis Branchu est décédé, mais ses héritiers ont pris le même bail.

La terre et seigneurie de La Cour-du-Bois et Conflans, à Michel Angevin, notaire royal à Saint-Calais, et Geneviève Chevreau, sa femme, par bail du 26 février 1723, passé devant ledit Laurent, notaire, pour six années commencées à la Toussaint 1725, moyennant 1630 l.

Les terres et seigneuries de Marcé, La Ganelière et Vilhémon, à Ignard de La Charmois, moyennant 250 l., pour neuf années, commencées à la Toussaint 1729.

La terre et seigneurie de Bouviers, La Perche et La Frogerie, à Nicolas Le Breton, sieur de La Fouillère, et demoiselle Françoise Buisson, son épouse, par bail passé devant Laurent, notaire, le 30 septembre 1623, pour neuf années à compter de Noël 1728, moyennant 375 l.

Lesdites terres appartenant au seigneur marquis de Souvré, vendeur, comme seul enfant mâle et légataire universel de feu messire Louis-Nicolas Le Tellier de Rebenac, marquis de Souvré et de Louvois, son père... suivant son testament olographe du 17 septembre 1725, déposé à Delaballe, notaire, et comme exerçant les droits de dame Charlotte-Félicité Le Tellier de Souvré, sa sœur, qui avait renoncé en faveur de son frère à la succession future de leur père, au moyen de la dot qu'il avait constituée à ladite dame par son contrat de mariage avec messire Louis-Philogène Brulard, marquis de Puisieux, son mari, passé devant Delaballe et Lefèvre, notaires à Paris, le 30 mars 1722.

Auquel feu seigneur marquis de Souvré lesdites terres appartenaeint de son chef, tant comme héritier en partie de feu messire Camille Le Tellier, abbé de Louvois, son frère,

que comme héritier avec dame Catherine-Charlotte de Pas-Feuquières, comtesse de Rebenac, son épouse, de feu Charles-Antoine Le Tellier, comte de Rebenac, leur fils aîné, décédé garçon, le 21 novembre 1719, légataire universel pour un cinquième de feu l'abbé de Louvois, son oncle, suivant son testament olographe du 18 septembre 1718, déposé chez Lefèvre, notaire, le 5 novembre de la même année, jour du décès dudit seigneur. L'abbé de Louvois étoit de son chef légataire universel en partie de ladite défunte dame Anne de Souvré, marquise de Souvré, sa mère, suivant son testament olographe du 14 octobre 1713, déposé chez Lefèvre, notaire, le 22 décembre 1715, jour du décès de ladite dame.

Et toutes lesdites terres vendues sont advenues au dit feu marquis de Souvré tant pour le remplir de la somme de 349,923 l. 19 s. 8 d. qui lui revenait de la succession du seigneur abbé de Louvois, que pour fournir la somme de 78,464 l. 9 s. 10 d. pour la part du feu seigneur de Rebenac, fils du marquis et de la marquise de Souvré, ses seuls héritiers, dans le legs universel du feu abbé de Louvois, le tout par deuxième lot de partage du 10 mars 1721, reçu par ledit Lefèvre, notaire, des terres et maisons tant de la succession de la dame marquise de Louvois, que de celle de l'abbé de Louvois, arrêté par M. de Nicolaï, 1er président de la Chambre des Comptes, exécuteur testamentaire de la marquise de Louvois, et par M. Chauvelin, président à mortier, exécuteur testamentaire de l'abbé de Louvois :

Entre haut et puissant seigneur messire Michel-François Le Tellier, marquis de Courtenvaux, capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde du Roy, fils aîné et légataire universel en partie de ladite marquise de Louvois, sa mère, et héritier en partie de l'abbé de Louvois, son frère.

Ledit feu marquis de Souvré et la marquise de Souvré, à présent sa veuve, légataire en partie de ladite dame, sa mère, héritière en partie de l'abbé de Louvois, et encore ledit seigneur et son épouse en qualité de seule héritière du seigneur

comte de Rebenac, leur fils, lequel était légataire universel de l'abbé de Louvois, son oncle

Très haut et très puissant Mgr. François de Harcourt, duc de Harcourt, pair de France... à cause de dame Marie-Magdelaine Le Tellier de Louvois de Barbezieux, son épouse.

M. François Regnaudin, au nom et comme tuteur onéraire de Mgr. Godefroy Gerauld de la Tour d'Auvergne, duc de Château-Thierry, fils de Mgr. Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret, pair et grand chambellan de France, et de dame Louise-Françoise-Angélique Le Tellier de Barbezieux de Culan, son épouse en secondes noces, ledit seigneur duc de Chateau-Thierry, seul et unique héritier de la défunte dame duchesse d'Albret, sa mère, laquelle avec la duchesse de Harcourt, sa sœur germaine, étoient héritières, chacune par moitié, de dame Anne-Catherine-Éléonore Le Tellier de Barbezieux et de Louvois, leur sœur consanguine, décédée épouse de Mgr. Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc d'Olonne, et tous trois par représentation de défunt Louis-Marie-François Le Tellier de Barbezieux, leur père, légataire universelle en partie de défunte dame marquise de Louvois, leur ayeule paternelle, et encore la duchesse de Harcourt, et la duchesse d'Albret, par la même représentation, héritières en partie de l'abbé de Louvois, leur oncle, lequel a survécu à ladite duchesse d'Olonne.

Très haut et très illustre Mgr. François duc de la Roche-Foucauld, pair de France, et très haute et très illustre dame Magdeleine-Charlotte Letellier, duchesse de la Rochefoucauld, son épouse, à cause d'elle, légataire universel en partie de ladite marquise de Louvois, sa mère, et encore héritière en partie dudit seigneur abbé de Louvois.

Très haut et très puissant seigneur Mgr. Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair de France, tant en son nom que comme tuteur de François de Neufville, marquis de Villeroy; François-Camille de Neufville, marquis d'Arlincourt, et Magdeleine-Angélique de Neufville de Villeroy, tous trois

mineurs enfans dudit seigneur duc de Villeroy et de défunte dame Marguerite Le Tellier, duchesse de Villeroy, son épouse, et encore ledit duc de Villeroy en qualité de seul héritier mobilier de défunte dame Marguerite-Louise-Sophie de Neufville de Villeroy, sa fille, décédée épouse en premières noces dudit seigneur duc de Harcourt.

Lesdits mineurs héritiers de ladite défunte duchesse de Harcourt, leur sœur, quant aux propres, sont conjointement légataires universels en partie de ladite marquise de Louvois, leur ayeule maternelle, et héritiers en partie dudit seigneur abbé de Louvois, leur oncle, qui avoit survécu ladite duchesse d'Harcourt, leur sœur.

Et encore ledit seigneur marquis de Courtenvaux, au nom et comme tuteur avec dame Anne-Louise de Noailles, veuve de François Macé Le Tellier, marquis de Louvois, de François-César Le Tellier, marquis de Montmirel (Montmirail), et demoiselle Élisabeth-Charlotte-Rosalie Le Tellier, frère et sœur, mineurs, seuls enfans dudit feu marquis de Louvois, leur père, lequel étoit légataire universel en partie dudit feu seigneur abbé de Louvois, son oncle.

Haut et puissant seigneur Louis-César Le Tellier, chevalier non profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, émancipé d'âge, légataire universel en partie dudit seigneur abbé de Louvois, son oncle.

Haut et puissant seigneur Charles-Maurice Le Tellier, comte de Rebenac, ci-devant comte de Nicé, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de haut et puissant seigneur Jules de Pas comte de Feuquières, son tuteur, légataire universel en partie dudit seigneur abbé de Louvois, son oncle.

Et ledit seigneur vendeur, lors chevalier de Souvré, mineur et légataire universel en partie dudit seigneur abbé de Louvois, son oncle.

Laquelle somme de 78464 l. 9 s. 10 d. en fonds de terre et maisons, donnée audit feu seigneur marquis de Souvré, et à ladite dame son épouse, par le partage du 10 mars 1721,

pour la part dudit comte de Rebenac, leurs fils aîné, dont ils sont les seuls héritiers mobiliers, dans le legs universel de l'abbé de Louvois, son oncle, est échue audit marquis de Souvré, vendeur, par le partage qui a été fait entre lui, comme héritier de son père, et ladite dame marquise de Souvré, sa mère, des successions dudit seigneur comte de Rebenac, fils aîné, et dudit seigneur comte de Nicé, fils puîné dudit seigneur et dame de Souvré, décédé garçon, le 9 juillet 1551. — A laquelle dame marquise de Louvois, toutes lesdites terres appartenoient, savoir : la moitié desdits fiefs et terres des Mésangères et de Riverelles, avec les cinq huitièmes dudit fief de Vilhémon, de ses propres ; et le surplus desdites terres à titre de communauté avec le défunt seigneur marquis de Louvois, ministre d'État, son mari, et au moyen du délaissement qui en avait été fait à ladite dame par contrat passé devant Caillet, notaire à Paris, le 1er avril 1694, portant liquidation du bien de ladite communanté entre ladite dame, d'une part, ledit feu marquis de Courtenvaux, ledit défunt marquis de Souvré, ledit défunt marquis de Barbezieux, lesdits duc et duchesse de La Roche-Guyon, à présent La Rochefoucauld, Mgr. Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Rheims, comme tuteur honoraire conjointement avec ladite dame marquise de Louvois, et de défunte demoiselle Marguerite Le Tellier, depuis duchesse de Villeroy, l'un et l'autre mineurs dans le temps de la liquidation ; tous lesdits seigneurs dames et demoiselles seuls enfans et uniques héritiers dudit seigneur marquis de Louvois, leur père, d'autre part.

Tous lesdits fiefs, terres, seigneuries, domaines vendus pour en jouir, faire et disposer par ledit sieur acquéreur, ses hoirs et ayant cause en toute propriété, à commencer jouissance des jours et fêtes de Toussaint et de Noël de l'année dernière 1729.

Moyennant le prix et somme de deux cent soixante mille livres, savoir : 35,000 l. pour le fief terre et seigneurie de Monthodon ; 15,000 l. pour le fief terre et seigneurie de Ville-

bautru; et le surplus montant à 225,000 pour toutes les autres terres.

Sur le prix de vente ledit seigneur marquis de Souvré délègue à payer : 51,036 l.9 s. 8 d. à ladite dame, sa mère, créancière de pareille somme; 8,000 l. dues à Me Nicolas-Robert Huet, avocat en parlement; 69,691 l. 9 s. 3 d. pour payer et remplacer la substitution faite par ladite feue dame marquise de Louvois, en faveur des enfans nés et à naître dudit feu seigneur marquis de Souvré, empruntée de François Mouret, écuyer, secrétaire du roi, tuteur à ladite substitution. 45,000 l. représentoient le prix des pierreries et bijoux, grevé de subsitution, échus audit feu marquis de Souvré par le partage des pierreries et bijoux de la succession de ladite dame marquise de Louvois, du 14 septembre 1717.—16,500 l. représentoient partie du prix des meubles échus au lot du marquis de Souvré, de la même succession; et 8,191 l. 9 s. 3 d. représentoient le prix du lot échu au même par le partage de la vaisselle d'argent de la succession de ladite marquise de Louvois.

20,550 l. 5 s. au sieur de La Folleville, créancier de pareille somme. 100,000 l. auxdits seigneurs, dame, marquis et marquise de Puisieux, pour les payer de pareille somme qui leur restoit due des 550,000 l. de dot constituée à ladite marquise de Puisieux, par feu le marquis de Souvré, son père, suivant leur contrat de mariage passé devant Lefèvre, notaire à Paris, le 30 mars 1722.

12,000 l. à haut et puissant seigneur François-César Le Tellier, marquis de Montmirel, et Louis-César Le Tellier, marquis de Courtenvaux, comme seuls héritiers de défunt Michel-François Le Tellier, marquis de Courtenvaux, leur ayeul et père, pour les payer de pareille somme à eux due par le feu marquis de Souvré pour prix d'une tapisserie à lui adjugée lors de la vente des meubles dudit marquis de Courtenvaux, suivant le procès-verbal de Tesnière, huissier-priseur, du 15 avril 1722.

Toutes les sommes délégnées montant à 262,778l. 3 s. 11 d.

Le prix des ventes étant de..... 270.000 l. » »

Il ne reste plus au marquis de Souvré, vendeur, que 7,221 l. 16 s. 1 d.

Fait et passé, à Paris, en l'étude de Bricault, notaire, l'an 1730, le 1er mars, après midi, et ont signé la minute des présentes, demeurée audit Bricault, notaire. Signé : Marchand et Bricault.

Marquisat de Vic érigé par lettre de mai 1727, en faveur de Louis-Nicolas Le Tellier, marquis de Souvré. Ce marquisat a pour siège : la Roche de Vic et a pour membres : Villebautru, La Fourerie, Montchenou, la Basse-Barre, Les Mésangères, Bouviers, Marié et la Gazelière, Le Pressoir, La Cour-du-Bois, Riverelles.

LA LÉGENDE

DE LA

BUTTE DE MONTANGIS

Par M. DESCHAMPS LA RIVIÈRE, membre titulaire

I

C'était, je crois, en 186..... Je rentrais au manoir familial d'une excursion entreprise sur le territoire de Lavaré et dans la direction de Vibraye. Le garde de ma grand'mère, Jean-Constant, m'accompagnait. Malgré ses 12 ans, qui lui en valaient 72, suivant l'usage du pays de décompter les années à partir de la soixantaine sonnée, le bonhomme me conduisait d'un pas encore fort agile. Ç'avait été, dans son temps, un rude marcheur et un intrépide chasseur que ce petit homme effroyablement maigre, voûté, dont la charpente osseuse semblait disloquée, à la peau du visage brulée et ratatinée.

L'âge, les rhumatismes et les suites d'un accident de chasse, alourdissaient maintenant son allure, surtout à l'approche des variations atmosphériques. Il est vrai d'ajouter que cet état lui avait acquis une quasi-célébrité en lui attirant la réputation du plus infaillible baromètre de la contrée et du plus consulté. Prévoyait-on que le temps allait changer, on ne manquait jamais de crier à Jean-Constant :

— Eh ! mon Jean, sens-tu descendre ton sac à plomb?

Si le bonhomme, en geignant, répondait que oui, on pou-

vait compter sur de la pluie ou du temps froid. Et, de fait, ce pronostic mentait rarement.

Le sac à plomb de Jean-Constant (plus communément appelé : mon Jean) n'était autre qu'une forte charge de plomb N° 7 qu'un maladroit lui avait logée dans la jambe et qui, d'après lui, baissait on montait le long de son tibia selon que devait régner l'humidité on la sécheresse.

Donc, nous rentrions à la maison en coupant à travers la butte de Montangis pour abréger la route. Ma montre marquait 3 heures. Bien que nous fussions à peine aux premiers jours de juin, le soleil dardait ses plus brûlants rayons. Le ciel, chauffé à blanc, offrait cette teinte d'un bleu lumineux des ciels d'Orient. L'air très pur permettait de distinguer à de lointaines distances, jusqu'où la vue pouvait porter.

J'adore contempler la campagne à cette époque de l'année où, prête à franchir l'étape printanière, elle se recueille et se prépare à l'épanouissement de l'été. L'envie me prit d'utiliser cette radieuse journée à gravir le sommet de la butte, afin d'explorer le paysage qui se déroulerait à mes pieds. Jean-Constant voulut me suivre ; mais, aux deux tiers de notre modeste ascension, je l'obligeai à se reposer en m'attendant. Il s'assit à terre et les chiens se couchèrent en rond auprès de lui.

II

La butte de Montangis a la forme d'un mamelon de sable couvert de pins maritimes de la base au sommet, d'une hauteur de 40 mètres environ. Elle s'élève, ainsi qu'un monticule voisin, Montlevroux, au centre d'une plaine peu étendue, enfermée de toute part entre des collines boisées. Deux cours d'eau arrosent cette plaine : à l'ouest la Longuève qui, çà et là, se donne les proportions d'une petite rivière ; à l'est la Reine-Bourgère, humble ruisseau enfoui sous les salicaires. La route de Lavaré à Semur sépare aujourd'hui Montangis

de Montlevroux en passant dans le sillon que forme leur ondulation.

A cette époque, on venait seulement de réensemencer la sapinière qui couronnait Montangis. Toutefois, au point culminant de la butte, on avait, lors de la dernière exploitation, ménagé cinq vieux sapins pour obéir au désir qu'avait exprimé le pieux curé de Lavaré, M. l'abbé Maignan, d'y ériger un Calvaire. Si, de près, ces cinq gigantesques sapins disposés en carré — celui du milieu portant une croix noire — contribuaient à l'édification du pays, de loin ils prêtaient à la butte un étrange aspect. Telle quelle, elle ressemblait, avec sa masse sphérique de sable blanc, à un crâne humain sur lequel il ne serait demeuré que cinq cheveux, éternellement dressés sous l'impression d'horreur causée par leur solitude.

A ma droite, dans la direction de Semur, mon regard tomba d'abord sur la vallée où coule la Longuève. Une longue file de peupliers dessinait son cours, en suivant ses nombreux méandres. Le ruisseau m'était caché, mais j'apercevais sous les arbres resplendir, comme une glace au soleil, les nappes d'eau des moulins de Fosse-Moue et de Couliger. Les champs de seigle, où les coquelicots et les bleuets piquaient leurs notes vives, ondoyaient sous la brise et leur teinte vert-de-gris tranchait sur le vert tendre des haies et des prés, sur les taches sombres des sapinières. Du milieu d'un fouillis d'arbres, des maisonnettes ressortaient. Avec l'ocre rouge de leurs toits et leurs blanches façades elles égagaient le paysage.

Le bruit criard d'une charrette sur la route, la chanson monotone d'un gamin courant aux nids troublaient seulement par intervalle le silence planant sur ce paisible coin de pays où la vie éclatait douce, cachée et féconde sous une intense clarté. A mes pieds, les toits du vieux fief de la Rivière reluisaient comme du plomb en fusion ; dans la coulée, l'étang miroitait par places entre les frondaisons enlacées comme les lianes des forêts.

Au-dessus du profil des flancs de Montlevroux les plaines blanchâtres du pied de la butte du Montloué, en Dollon, semblaient un immense manteau d'un gris clair, ourlé de noir. Les taillis plantés sur le versant et le sommet s'estompaient dans une buée rose qui se fondait, en montant, dans une teinte violette se perdant dans l'azur céleste.

Devant moi, le panorama plus borné s'arrêtait aux cimes touffues des hêtres et des châtaigniers étagés sur la butte du Calvaire, à la ligne harmonieuse et fuyante des bois de Coudrecieux.

Je me retournai et, dans un étroit enfoncement de la plaine, jaillit le village de Lavaré. Les maisons espacées dans la verdure ou rassemblées moutonnaient autour du clocher qui brillait comme une pointe d'acier poli. A l'horizon, s'ouvrait une gorge très éclairée, resserrée entre la masse sombre de la butte de la Haie et les hauteurs de Boisguinant. Au fond de cette gorge apparaissait un petit manoir surplombé de taillis ténébreux, flanqué d'une tour massive qui donnait à cette vieille demeure bourgeoise le cachet d'une gentilhommière oubliée dans les bois.

Sur ma gauche, la vallée subitement retrécie, semée d'ondulations, se creusait par endroits. De ces dépressions de terrain sortaient un toit, une cheminée microscopique, un luxe de riant feuillage trahissant un boqueteau. Tout autour, en amphithéâtre, une longue ligne boisée serpentait à peu de distance. C'étaient les coteaux altiers de la forêt de Vibraye, défendant et abritant la plaine de leurs ramparts inexpugnables.

Sans doute, ces tableaux dénués d'éclatantes couleurs, monotones, au cadre étroit, ne sauraient séduire un artiste. Cette partie du haut Maine, quoique accidentée, ne présente en effet rien de très pittoresque. Les sapinières mélancoliques où la bise mugit et hurle, les bois profonds et humides, les étangs sauvages, les landes de genêts et de bruyères ne sont point cependant dépourvus de charme ; mais c'est un charme intime que l'indigène seul peut goûter.

Je descendis et, en quelques instants, je rejoignis Jean-Constant. Il était assis les jambes pendantes au-dessus d'une sorte de gouffre vraisemblablement formé par un éboulement de sable déjà ancien. Au milieu de sa paroi verticale, les pluies torrentielles avaient ouvert tout du long une profonde déchirure, déraciné quelques sapins qui gisaient les racines en l'air, affouillé le sol assez profondément.

Cette falaise de sable crevassée ne parlait guère à mon imagination, et j'attendis froidement les explications que le vieux garde, qui me la désignait obstinément du doigt, s'apprêtait à me donner.

— C'est là-dessous, me dit-il lentement et solennellement, qu'était située la grotte des fées dont s'entretient la légende; c'est là que se passèrent des faits qui occasionnèrent un affreux malheur.

J'étais loin de m'attendre à cette révélation. Subitement intéressé, je me hâtai de prendre place auprès de mon compagnon et, tout en caressant mon fidèle Max, je dis au bonhomme :

— Une légende! Un affreux malheur! je vous écoute, mon Jean. Parlez vite.

Soit qu'il aimât à causer, soit qu'il vît l'occasion de se reposer de la longue course que nous avions fournie, il ne se fit pas prier.

Voici son récit; il le tenait de son grand'père, qui lui-même le tenait de son père, contemporain des héros de l'histoire.

III

Un soir de décembre de l'année 1696, on veillait à la ferme des Ourteaux, sise à deux portées de fusil du bourg de Semur. Huit à dix paysans étaient groupés auprès du feu et autour d'un fumeux oribue (1) planté dans une pince fichée dans le chambranle de la cheminée. Un feu de sapinette bril-

(1) Chandelle de résine dont l'usage s'est conservé dans le Maine jusqu'au milieu du second Empire.

lait dans l'âtre, emplissant l'immense pièce d'une forte et saine odeur balsamique.

Voici comment se passaient ces veillées, très à la mode à cette époque, aujourd'hui surannées. Les femmes filaient; les hommes, assis sur le plancher de terre battue, tressaient des paniers, des corbeilles, des resses. Parfois une jeune fille chantait une romance; plus souvent on écoutait un ancien qui, d'une voix chevrotante, narrait des récits de bataille, de loups-garous, de sorciers, de revenants. On atteignait ainsi dix heures. Quand ils sonnaient au coucou, la ménagère servait une pleine soupière de lait et de marrons bouillis décortiqués, suprême régal d'alors. Le souper achevé, on se séparait.

Au dehors, ce soir-là, un vent glacial et violent ployait les chênes séculaires, brisait les branches des châtaigniers, mugissait dans les greniers, s'engouffrait comme une trombe avec un grondement de tonnerre dans la vaste cheminée de la ferme. Tout à coup, au moment où maîtresse Launay, la fermière, entonnait un cantique à Sainte-Anne-de-Vibraye, une bourrasque secoua la maison à la renverser, entra par la porte subitement ouverte avec fracas, souffla la vacillante lumière et balaya aux quatre coins de la chambre les osiers, la laine et les trèmes. Une épouvante saisit les enfants et les femmes. Mais déjà la fermière avait reconnu le visiteur qui fermait la porte à grand'peine et saluait la compagnie d'une voix caverneuse.

— C'est toi, Jehan Butteau, répondit-elle, arrive vite te chauffer, mon gars, car il gèle à pierre fendre et tu dois être plus froid que le marbre d'un tombeau.

On ralluma l'oribue et le cercle rompu livra passage au nouveau venu qui s'assit dans l'angle de la cheminée. Maîtresse Launay jeta deux gironnées de sapinette dans le feu prêt à s'éteindre. Une grande fumée s'éleva, puis une flamme claire et pétillante illumina brusquement la chambre et le visage de Jehan Butteau.

C'était un grand garçon solidement bâti, n'offrant rien de

l'épaisse carrure du paysan, doué au contraire d'une certaine sveltesse. Ses traits réguliers, intelligents, énergiques l'eussent fait distinguer de suite de ses compagnons. Il ne semblait pas âgé de plus de 25 ans. En ce moment, sa physionomie portait les traces d'un profond abattement voisin du désespoir. Ses yeux noirs et perçants étaient encore gonflés de larmes et sa poitrine secouée par un sanglot convulsif.

On se taisait maintenant et une sorte de pénible malaise régnait autour du jeune homme. Essayant de contenir l'expression d'un amer chagrin qui lui serrait le cœur, qui l'étranglait, il demeura muet quelque temps. Sous le coup d'un violent effort, il éclata enfin d'une voix saccadée, brisée :

— C'est fini! Maître Leloup, le notaire de la châtellenie de Semur, que je sors de voir, n'a rien voulu entendre ni m'accorder aucun délai. Il vendra tout chez nous dans huit jours. A toutes mes supplications, il m'a répondu impitoyablement : Il me faut de l'argent! Monseigneur a besoin d'argent! Paye-moi ou je te vends... De l'argent! Je n'en ai point et personne dans le pays ne pourrait m'en prêter... Ah! misère! misère!... penser que l'on va tout vider chez nous et me jeter dehors comme un chien galeux... que des bestiaux que j'ai élevés et que j'aime comme des enfants vont être livrés au premier venu... que mes terres iront à d'autres... que nos hardes, mes nippes de famille, seront éparpillées aux quatre coins du pays... que je ne passerai plus devant cette ferme, où les miens ont vécu près de cent ans avec honneur, qu'en mendiant et en vagabond, cela me fend le cœur!...

Et un sanglot lui coupa la voix.

Hélas! à cette cruelle affliction nul ne pouvait remédier, tant les temps étaient durs, si rare était l'argent drainé par d'innombrables impôts. Seulement le fermier des Ourteaux pressa la main du pauvre Jehan, lui murmurant à l'oreille.

— Ne te désole pas, mon gars, je connais des hommes dans le pays haut qui t'emploieront sur ma recommandation.

Résigne-toi. Un homme de cœur porte sa fortune au bout de ses bras et les tiens sont solides et ne boudent pas devant l'ouvrage.

Jehan se tut.

Maîtresse Launay cherchait une diversion au pénible incident qui avait bouleversé la petite réunion, assombri la veillée.

Elle se tourna vers sa grand'mère.

— Mère-grand, dit-elle, contez nous donc une histoire de votre vieux temps.

— Oui! oui! un conte de fées, exclamèrent les voix fraîches des jeunes filles.

— La nuit s'avance, répondit la bonne femme. Je veux cependant vous satisfaire sans trop retarder le souper. Je vous dirai brièvement ce que m'ont appris nos anciens sur les fées de la butte de Montangis.

Un cercle d'auditeurs se forma autour de la narratrice et tous les jeunes visages se tendirent vers elle avec une curieuse impatience pendant que les travailleurs reprenaient lentement leur besogne interrompue par l'arrivée et le triste monologue de Jehan Butteau.

— C'est demain Noël, commença la grand'mère; mon récit (1) se trouve donc être de circonstance. Vous connaissez tous la crevasse qui part du « *mitan* » de la falaise de sable de la butte de Montangis et descend jusqu'au pied de la butte? Eh bien! c'est là, au bas de cette crevasse que nos anciens plaçaient la grotte où habitent les fées et où elles renferment leurs trésors. Mais cette grotte n'est visible et accessible qu'une seule fois par an : pendant la messe de minuit. Au moment précis ou la cloche de l'église de Lavaré commence à sonner l'élévation, la crevasse s'élargit soudain, une porte s'ouvre et la grotte se déploie dans sa profondeur. Sur un amas d'or et d'argent, de pierres précieuses qui étincellent au

(1) C'est la légende de la butte de Montangis telle qu'on la raconte encore dans le pays et depuis des siècles.

point de changer la nuit en jour, se tient une fée vêtue de blanc, si éblouissante qu'on ne saurait en soutenir la vue pas plus qu'on ne saurait, en été, regarder en face le soleil de midi. L'homme assez osé pour franchir à ce moment le seuil de la grotte prend librement tout ce qu'il peut emporter de ces richesses. Qu'il se hâte de s'en emparer car, juste au dernier coup de l'élévation, la porte de la grotte se referme et disparaît avec la fée et ses trésors. On n'y pénètre qu'une fois. Celui qui voudrait, l'année suivante ou plus tard, y revenir tomberait raide mort sous le regard de la fée qui veille à l'observation de cette loi inéluctable.

Maintenant, mes enfants, ajouta la bonne vieille en souriant, allez, si bon vous semble, visiter la fée de Montangis... Mais non, reprit-elle sérieusement et comme regrettant ce qu'elle venait d'avancer, n'y allez pas. Les présents des fées portent malheur et nul n'en a jamais accepté sans avoir plus tard expié cruellement l'appel fait à leur fatale générosité.

IV

En quittant la ferme des Ourteaux, Jehan Butteau restait en proie à la plus noire tristesse. En vain s'ingéniait-il à imaginer des ressources pour acquitter le prix de ses redevances, il ne voyait aucun moyen de s'en procurer. Et il sentait toujours planer sur sa tête, ainsi qu'un oiseau de malheur, la vente, l'horrible vente : la déconsidération, la ruine, la misère. Cette perspective lui semblait plus intolérable qu'à bien d'autres, car il était né dans une famille relativement aisée.

Grâce à son activité, à son esprit d'ordre son père avait gagné quelque argent et passait pour riche à cette époque, autant du moins qu'un paysan pouvait l'être avec la multitude de charges et d'impôts qui pesaient sur lui. Il avait confié l'instruction de son fils au plus savant magister de la contrée. Ce n'était pas qu'il le destinât à une autre carrière que la

culture; mais il entendait que Jehan sortît de l'ignorance qui l'avait tant de fois entravé lui-même et apprît ainsi à mieux diriger ses affaires. Malheureusement, juste à l'époque où le jeune homme, ayant suffisamment profité de l'enseignement du maître, aurait eu besoin, pour se compléter, de recevoir les leçons de l'expérience de son père, celui-ci mourut subitement. La mère Butteau ne tarda pas à suivre *son homme* dans la tombe et Jehan demeura seul à la tête de la ferme de Perrière. Si son père avait pu faire de lui un lettré, lisant tous les livres, voire même le latin de M. le curé, il n'avait pu lui transmettre ni sa rare aptitude à tirer parti de ses terres, ni son flair de paysan finaud rompu aux marchés, ni sa chance proverbiale. Aussi, de mauvaises récoltes épuisèrent-elles vite les économies des vieux parents et, après cinq années passées à lutter contre des difficultés de toute sorte, Jehan était tombé insolvable et devait trois termes à son seigneur.

Le marquis Urbain des Feugerets, seigneur de Semur, Saint-Quentin, les Brosses en Bouër, la Cour-des-Bois et autres lieux avait dû, ainsi que tous les nobles, sous peine de végéter ignoré ou méconnu du Grand Roi, se rendre à Versailles et y déployer un luxe en disproportion avec sa fortune. Actuellement, il se trouvait sous le coup de gros embarras pécuniaires. Ses fournisseurs, fatigués d'être reçus à coups de bâton, menaçaient de l'actionner en justice, tout comme un simple croquant. Il avait donc enjoint à son notaire, Me Leloup, de poursuivre impitoyablement ses vassaux, et celui-ci, en serviteur dévoué, s'était empressé de saisir Jehan Butteau et se disposait à l'exécuter, en style de procédure.

Jehan gravissait, en ce moment, l'étroit sentier que dominait à droite la butte de Montangis. Le vent s'apaisait et la lune versait sa froide lumière sur les sapinières, éclairant en plein la déchirure de la falaise où l'on plaçait la demeure des fées. A cette vue, la légende qu'il venait d'entendre raconter, jaillit à la mémoire de l'infortuné débiteur. Il fris-

sonna à cette pensée et sentit la peur l'envahir et glacer ses veines. Mais il réprima promptement cette frayeur instinctive et, de sang-froid, il envisagea ce moyen de salut inespéré. Il ne doutait pas que des fées hantassent la butte. Alors pourquoi ne pas tenter l'aventure? L'argent dont il avait besoin pour fuir le déshonneur, la ruine, il gisait là, à quelques pas de chez lui. Avec un peu de courage, il deviendrait riche, à remuer l'or à la pelle ; plus riche que son seigneur, que tous les hauts et puissants comtes et barons du Maine et du Vendômois !..... Il éteindrait sa dette. Il ferait mieux : il achèterait sa ferme et d'autres, beaucoup d'autres...

Quand Jehan Butteau atteignit sa ferme de Perrière, assise au pied de Montlevroux, sa résolution était prise. Le calme était rentré dans son esprit. Il se coucha en fredonnant. Pierre, son vieux laboureur, hocha la tête devant cette gaieté intempestive. Lui et les autres valets ou servantes ne purent retenir un geste de profonde pitié.

— Jésus, mon Dieu! pensèrent-ils, le désespoir l'a rendu fou !

Le lendemain, Jehan ne donna pas d'autre signe d'aliénation mentale plus caractérisée,sinon peut-être que de travailler avec autant d'ardeur que si la terre qu'il préparait, le troupeau qu'il soignait dussent rester entre ses mains. Il garda toutefois le plus complet mutisme. Ses gens remarquèrent aussi qu'il semblait, par instant, pâle, absorbé. Mais à cette attitude succédait aussitôt un air rasséréné, confiant, presque joyeux.

A la tombée du jour, le maître de Perrière annonça qu'il garderait la ferme pendant que tout son monde assisterait à la messe de minuit. Dès qu'il fut seul et qu'il jugea la messe commencée, il prit un falot — la nuit était profonde — quitta promptement Perrière et gagna le sentier qui, à travers les sapins, mène au pied de la butte de Montangis. En peu de temps, il se trouva en face de la déchirure de la falaise. Il demeura immobile, les yeux obstinément fixés sur l'emplace-

ment présumé de la grotte des fées, l'oreille tendue à la sonnerie de la cloche de Lavaré au moment de l'élévation.

Si son cœur battait à se briser, ce n'était ni de terreur ni de doute; c'était d'impatience, d'une impatience nourrie de la certitude que les trésors convoités reposaient là, que, dans un moment, il les verrait et les toucherait.

Silencieuse et froide, la nuit enveloppait la campagne dans un recueillement de circonstance. Parfois, dans le ciel couvert, des étoiles, à l'éclat avivé, clignotaient et disparaissaient. A peine si l'on entendait l'entre-choquement plaintif des branches de sapin agitées par une faible brise.

Soudain un son monta, traversa l'espace. Aussitôt la crevasse se fendit largement au pied de la falaise, pendant qu'une clarté aveuglante inondait les profondeurs d'une cavité pratiquée dans les entrailles de la butte. Jehan Butteau tressaillit de joie. Il s'avança d'un pas ferme et franchit le seuil de la grotte. Un éblouissement faillit le jeter à la renverse. Devant lui, c'était un scintillement d'or, d'argent, de diamants, de pierres précieuses dont les feux prismatiques projetaient un éclat insoutenable à l'œil mais d'une beauté inouïe. Toute la grotte en était pavée, incrustée, remplie sur toutes ses faces.

Jehan tomba à genoux. Allongeant, élargissant ses fortes mains de paysan il prit autant de lingots d'or et d'argent, de pierreries qu'elles pouvaient en contenir et en remplit ses poches. Pour la troisième fois, il exécutait ce manège quand, machinalement, il leva les yeux. Il s'arrêta net, ravi en extase. Ses mains chargées de richesses retombèrent inertes. Là, un peu au-dessus de lui, une femme d'une beauté étrange, enveloppée de vêtements d'une blancheur lumineuse se tenait debout sur un monceau d'or.

Elle lui souriait et ce sourire empreint de volupté subtile, d'une grâce, d'un charme ensorcelants semblait l'appeler à elle. Brusquement, à cette vue, l'heureux avanturier sentit s'éveiller en lui la fièvre d'un désir impétueux, irrésistible; de

chaudes effluves lui montèrent au cerveau et il vacilla pris de vertige. Il n'y tint plus; il se leva et tendit les bras vers l'apparition. Elle recula de quelques pas; mais son visage rayonna, son sourire devint plus captivant, ses yeux veloutés revêtirent une expression d'amoureuse tendresse où se lisaient les promesses d'une passion partagée.

Jehan Butteau avait oublié ses infortunes, les trésors amoncelés sous ses pieds. D'un bond, il s'élança vers l'affolante enchanteresse. Subitement la femme, la grotte, les trésors s'évanouirent en même temps que s'éteignaient dans l'air les dernières vibrations de la cloche de l'église de Lavaré.

Jehan se retrouva seul au bas de la butte, au milieu de l'obscurité que perçait à peine à ses pieds le faible rayon qui sortait de son falot. Mais — circonstance qui lui prouva la réalité de ce qui s'était passé — ses mains crispées tenaient l'or qu'elles avaient puisé et ses poches alourdies embarassaient sa marche.

V

On vivait dans une affreuse anxiété à la ferme de Perrière. Le maître avait disparu depuis la nuit de Noël. Qu'était-il devenu? sans doute sa vente prochaine, la honte, le désespoir lui avaient dérangé l'esprit. Dans un instant d'égarement, il s'était suicidé. Personne n'osait se mettre à la recherche de son cadavre; chacun tremblait dès qu'un étranger se dirigeait vers la ferme, voyant en lui le messager de la mort.

Aux jour et heure fixés pour la vente mobilière, Me Leloup apparut à Perrière, monté sur un vigoureux percheron qu'on avait préparé à l'honneur de porter Monsieur le notaire en le fatigant la veille au point d'en faire la plus docile monture sous l'apparence la plus fringante. Me Leloup, vêtu de noir, portant perruque, manteau et rabat, promena quelque temps son importance à travers les cours et les bâtiments, humant l'encens que lui prodiguaient les assistants, de petits bourgeois des environs, des paysans ahuris, partagés entre la compas-

sion qu'ils ressentaient pour l'infortune de Jehan Butteau et la joie secrète d'acheter ses bestiaux à bon marché. Puis, sur un signal du notaire, on arracha de l'étable une superbe vache laitière et le crieur ouvrit les enchères. Il allait l'adjuger à vil prix, lorsqu'un incident imprévu lui coupa la parole. Le fermier de Perrière, qu'on n'avait aperçu nulle part jusque-là, s'était glissé entre le crieur et le notaire et remettait à celui-ci un gros sac d'écus en lui disant humblement :

— Payez-vous, Maître, de tout ce qui est dû à Monseigneur et de tout ce qui vous appartient en frais ou honoraires.

La massive tour du beffroi de Semur s'écroulant en poussière sous le claquement de fouet d'un pâtre n'eût pas stupéfait autrement Me Leloup que la vue de ce sac d'écus entre les mains de Jehan Butteau. Il sursauta au point de déplacer sa vaste perruque et de précipiter le petit tricorne qui la coiffait à la façon d'un couvercle de cafetière posé sur une marmite. Il ouvrit démesurément la bouche sans pouvoir parler, lâcha sa canne pour saisir le sac et finalement lâcha le sac qui tomba lourdement à terre en rendant un joyeux son métallique. Mais l'appât du gain lui fit bientôt recouvrer la voix. Dans ces cas-là les notaires ont toujours des grâces d'état.

— Fort bien, mon gars, répondit-il. Je crois que ton sac renferme un peu plus d'argent que nous ne t'en réclamons. Toutefois, comme j'avais déjà, en pensée, préparé l'état de ta vente et les bordereaux des acheteurs, je garderai le tout pour achèver de me régler de mes soins dans ton affaire.

Non moins ébahis que le consciencieux tabellion, les assistants, après avoir félicité Butteau, se séparèrent en commentant bruyamment cet événement. Les vieux serviteurs pleuraient de joie, entouraient leur maître, lui étreignaient les mains dans leur enchantement de cette fin si inattendue.

Bientôt dans le pays, l'étonnement dépassa toutes les bornes à la nouvelle que Jehan venait d'acheter la ferme qu'il tenait

à bail du marquis des Feugerets, ainsi que deux beaux bordages qui la joignaient et qu'il les avait payés comptant, en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes. Pour le coup, les commérages allèrent leur train. On fit tant de suppositions; on forma tant de conjectures — toutes plus étranges les unes que les autres, sans que personne soupçonnât la vérité — que, pour enrayer les bavardages, Butteau comprit la nécessité de fournir un aliment à la curiosité, en assignant une origine à sa subite opulence. Il répandit le bruit qu'un sien cousin, ayant fait fortune à l'étranger et devenu bourgeois d'Orléans, n'avait pu résister à ses supplications et lui avait même avancé la part d'héritage qu'il lui destinait à sa mort.

VI

Si, comme tant d'autres, Jehan avait placé le suprême bonheur dans la fortune, il dut s'avouer qu'il s'était trompé. Débarrassé des inquiétudes d'argent qui le rongeaient auparavant, sûr du lendemain, il recouvra moins que jamais le calme, le repos de l'esprit. Une préoccupation nouvelle l'assiégea qui tourna bientôt en obsession. Jour et nuit il songeait à la fée de la grotte, languissait du désir de la revoir. Son imagination demeurée jusqu'ici paisible et latente s'éveillait dans une poussée de jeunesse et de sève. Son aventure lui ouvrait des horizons inconnus, brisant les portes de la prison où son cœur vierge restait enchaîné.

Après avoir longtemps réfléchi à l'état nouveau de son âme, déploré la fatale passion qui le consumait, il crut avoir trouvé le remède au mal.

C'était de se marier; ou du moins de tenter le mariage malgré la difficulté presque insurmontable qui s'offrait tout d'abord. Il sentait en effet qu'il n'existait plus pour lui qu'un type de femme, — celui qui retracerait l'image si profondément gravée dans sa mémoire ou du moins s'en rapprocherait au point de lui faire illusion. Inutile de chercher ailleurs;

il se savait moralement incapable d'aimer une autre femme, si ornée qu'elle fût de beauté et de vertus.

Il entra en campagne. Des mois et des mois, sans se rebuter, il poursuivit patiemment la découverte de son idéal. Sans doute les jolies filles abondaient dans le pays et toutes se fussent montrées jalouses de fixer ce beau garçon un peu mélancolique; mais pas une, même de loin, ne remplissait la condition indispensable.

A ce métier, Jehan Butteau ne tarda point à passer pour un sot qui voulait se marier et ne savait se décider, pour un *fiérot* qui rêvait d'épouser une princesse sortie tout exprès pour lui des contes de Perrault. Des versions contradictoires coururent sur son compte et lui eussent fait tort si sa bienveillance, son inépuisable charité n'eussent excusé ses bizarreries.

L'infortuné se désespérait d'autant plus qu'il acquérait chaque jour la conviction qu'il ne pouvait vivre sans retrouver sur le visage d'une femme les traits de la fée qui hantaient son esprit.

Il descendait une après-midi à travers bois la côte de Semur à Coudrecieux triste, pensif, le cœur angoissé. On était alors à la fin d'avril et le temps, jusque-là un peu froid et pluvieux, avait fait place au plus radieux soleil. Il faisait très chaud, une chaleur lourde, étouffante annonçant un orage. Le sentier que suivait Jehan serpentait, dans un jour bleuâtre, entre deux talus peu élevés garnis d'une mousse moelleuse invitant à dormir à l'ombre fraîche des taillis où pointaient de vives clartés.

Tout à coup le cheval de Jehan s'ébroua, effrayé par quelque chose d'insolite qui remuait devant lui sous les gaulis. Intrigué, le cavalier mit pied à terre, gravit le talus et s'avança vers l'endroit suspect. Le spectacle qui s'offrit à ses yeux le cloua sur place d'émotion et de joie.

Dans une sorte de clairière tapissée de hautes herbes et de fleurs un joli petit âne tout pomponné, à l'air vif et coquet, était couché sur le ventre. Sur la selle au milieu d'une grosse

gerbe de ravenelles, de pervenches, de jacinthes, de lauriers roses et de narcisses reposait la tête fine et gracieuse d'une jeune fille de 16 à 18 ans, plongée dans un profond sommeil. Vêtue d'une robe et d'un corsage roses, elle semblait avec son teint délicatement rosé une nouvelle fleur au milieu des autres. Ses bras et ses mains d'un blanc de lait tenaient encore un long rubau; et l'on devinait, à la voir ainsi, qu'elle s'était endormie en arrangeant son bouquet, vaincue par la chaleur. Le petit âne semblait heureux et fier de lui servir d'oreiller. Il broutait avec des précautions infinies, craignant par un mouvement maladroit d'éveiller sa jeune maîtresse.

La fraîcheur, la naïveté de ce charmant tableau ne frappèrent point Jehan. Ce qui le saisit, à tel point qu'il se sentit pâlir et chanceler, fut l'impression de la ressemblance de la jeune fille avec la fée de Montangis, autant du moins qu'une personne endormie peut en rappeler une autre entrevue dans tout l'éclat de la vie. Mais c'était, point pour point, la même grâce enfantine et abandonnée, le même galbe pur du visage, le même teint d'une exquise délicatesse. Il n'avança pas, ravi et troublé à la fois, n'en pouvant rassasier ses yeux, se demandant s'il n'était pas le jouet d'un rêve, éperdu de crainte que cette apparition ne s'évanouît tout à coup s'il faisait un pas vers elle. Sans bruit, il parqua son cheval dans une clairière voisine et revint à la hâte épier le réveil de la jeune fille. Il séchait d'impatience de la voir debout pour s'assurer de la complète exactitude de la ressemblance.

Elle dormait toujours. L'âne continuait prudemment à mordiller les tiges d'herbes, surveillant maintenant Jehan du coin de l'œil sans paraître redouter sa présence, devinant son extatique admiration.

Enfin la dormeuse s'éveilla. Elle acheva promptement de nouer son bouquet, caressa joyeusement sa monture, sauta en selle et descendit légèrement la pente abrupte du sentier. A grand'peine Jehan avait retenu un cri de triomphe : la ressemblance était indéniable, absolue. Il attendit quelques

instants et s'élança ensuite, à la dérobée, sur les traces de la jeune fille. Elle laissa Coudrecieux à sa droite et s'enfonça dans la forêt. Après une heure de marche environ, ils atteignirent le bourg d'Écorpain où l'âne et son précieux fardeau disparurent sous le porche d'une antique maison, en face l'église. Jehan courut aux informations. Cette fois, l'apparition était bien vivante. Elle s'appelait Rose Féré. C'était la cinquième fille de Nicolas Féré, l'intendant du seigneur et baron de Bouloire. Elle revenait de la ferme des Grandières où demeurait sa vieille nourrice.

Jehan Butteau avait donc enfin rencontré l'objet de ses ardentes recherches. S'il obtenait la main de Rose Féré son repos, son bonheur étaient assurés !

VII

Mme Nicolas Féré, l'épouse du susdit intendant, daignait, sans trop de peine, reconnaître les qualités de son époux ; mais la douceur de M. Féré, son inaltérable bonne humeur, sa sobriété, son économie, la profonde affection qu'il lui portait ainsi qu'à ses enfants, tout cela s'effaçait devant un grief inexcusable : il lui avait donné cinq filles. Avec quoi les doterait-il, alors que sur le point de prendre sa retraite il possédait à peine de quoi soutenir sa famille? Elles étaient condamnées aux galères d'un célibat aussi perpétuel que douloureux. Il avait donc engendré cinq misérables ! Quelle monstrueuse conduite !

Avec une imagination d'une désolante fertilité, Mme Féré voyait ses filles sécher, vieillir, surir, étrangères à toute affection, délaissées, n'ayant pas une pierre où reposer leur tête, pas un cœur où reposer leur cœur. Ce tableau de la destinée de ses enfants, dont la brave femme régalait fréquemment la maison, amenait parfois un nuage sombre sur le front du patient Nicolas, sans réjouir beaucoup plus les intéressées.

Or, une fois de plus ce jour-là elle venait d'entonner cette agréable antienne.

— Allons! Allons! du calme, répondit Nicolas qui se sentait d'humeur à affronter les reproches de sa colère moitié. Ne te mange pas le sang à récriminer. Les gendres, vois-tu, c'est comme les accidents ; ça se présente au moment où l'on y pense le moins. Suis bien mon raisonnement, je vais te le prouver...

— M. Féré! M. Féré! hêla de là cour de la maison une voix inconnue.

— Qu'est-ce donc? Je n'attends personne, observa le propriétaire de ce nom qui sortit à la hâte.

En le voyant approcher, un cavalier de bonne mine mit pied à terre et l'aborda respectueusement. C'était Jehan qui se nomma de suite et supplia Nicolas de lui accorder sa fille Rose en mariage. Le vieil intendant connaissait Jehan, le savait riche, estimé dans le pays. Pour toute réponse, il lui sauta au cou et, l'entraînant dans la maison, il cria triomphalement à sa femme :

— Ma preuve est faite. Je te présente un mari pour Rose.

— Un mari! balbutia Mme Féré; et, dans son étonnement et sa joie, se fondit son ressentiment.

Elle embrassa Jehan, plaça la main de sa fille dans la main de ce gendre inespéré. Rose s'exécuta de bonne grâce, souriant à ce beau garçon élégamment vêtu qui lui jetait des regards si épris.

Toutefois, Mme Féré, avec l'obstination de son sexe, ne voulut pas paraître capituler devant son époux. Elle s'approcha de lui, laissant les jeunes gens nouer connaissance. Moitié riant moitié grondant, elle grommela :

— Ne chante pas victoire, tu ne m'as pas convaincue. Ce n'est pas le hasard qui marie les filles, c'est la Providence. Dieu n'a t-il pas dit dans l'évangile : « Les derniers seront les premiers », et Rose, la dernière de nos filles, ne sera t-elle pas la première établie?

La nouvelle de ce mariage fit grand bruit dans la contrée, et, chose rare, rencontra l'approbation générale. Il n'y eut

qu'une voix pour proclamer que si le Maître de Perrière avait longtemps hésité à prendre femme, s'il s'était montré difficile, du moins il n'avait perdu ni son temps, ni sa peine.

Tout le pays fut en liesse, car chacun voulut profiter de l'occasion pour témoigner à Jehan l'estime et la reconnaissance que lui méritaient ses efforts constants pour obliger le petit monde.

Le dimanche d'avant la cérémonie du mariage, les jeunes garçons et les jeunes filles, parés de leurs habits de fête, se rendirent en foule chez la fiancée. Ils apportaient leurs cadeaux de noces (1), les fleurs les plus belles, les plus odoriférantes de la saison, dont ils ornèrent son lit et sa chambre en signe d'affection. Quelques jours après, le meunier du père Féré et celui de Jehan Butteau amenèrent chez la future mariée, sur deux chevaux blancs décorés de fleurs et de rubans, la farine blanche destinée à confectioner le pain (2) des noces.

Naturellement l'accomplissement de ces vieilles coutumes fut l'occasion de réunions nombreuses qui se terminèrent par de joyeux festins.

Enfin eut lieu le mariage, à la célébration duquel tout le pays fut invité. Trois jours durant la table resta dressée. Des musiciens ne cessèrent de captiver les oreilles des nociers, que des jeux de toute sorte et des baladins avec leurs tours, leur théâtre et leurs chansonnettes égayèrent de mille façons jusqu'alors inconnues.

Mais, ce qui charma davantage les sincères amis de Jehan, fut d'observer les heureux changements survenus en lui. Lui si taciturne, si absorbé, si sombre, depuis sa vente mobilière et que sa nouvelle situation n'avait pu parvenir à dérider, manifestait maintenant la gaîté la plus franche. Le masque d'incurable mélancolie qu'il portait sur son visage contracté par un chagrin secret et pénible à voir était tombé

(1) *La Fleurie de lit*, vieil usage aujourd'hui tombé en désuétude.
(2) *La miche des noces*, autre vieil usage suranné.

depuis qu'il avait rencontré Rose Féré. Il ne cessait de la dévisager, ne la perdant pas de vue une minute, la cherchant des yeux si elle avait dû s'absenter quelque instant. Et dès qu'elle revenait auprès de lui, sa physionomie momentanément assombrie s'épanouissait radieuse de bonheur.

Aussi les joyeuses commères ne se lassaient-elles pas d'observer Jehan en contemplation devant sa femme. — Hein! disait une voisine, l'aime-t-il assez sa petite femme? — Pargué! répondait maîtresse Launay, il la boit et il la mange, un repas d'amoureux, quoi!

Rose semblait aussi adorer son mari; ils formaient un délicieux couple. Tout de même elle s'étonnait quelquefois de la persistance avec laquelle les regards de son mari se fixaient sur elle, comme si à chaque instant il l'eût vue pour la première fois. Elle ne communiqua pas cette réflexion à Jehan, mais elle dit à son père :

— Jehan m'observe sans cesse comme si dans ma figure il en voyait une autre à laquelle il songe toujours.

VIII

Jamais époux ne furent plus heureux durant les premiers mois de leur union. Jehan ne se lassait point d'admirer sa femme et Rose le laissait faire avec joie, interrompant seulement l'observateur par un bon baiser.

Mais un jour d'octobre — cinq mois après leur mariage — le visage de Jehan se détourna en frémissant de celui de sa femme. Il venait de remarquer entre le portrait de la fée qu'il gardait si vivant dans son cœur et la figure de Rose une dissemblance. Il s'efforça de fermer les yeux à cette funeste découverte ; il ne le put. La dissemblance persista. Il ne saisissait pas distinctement en quoi elle consistait; mais il la sentait, la voyait. Peu après Rose devint souffrante. Elle éprouva les premiers symptômes de la maternité : ses joues pâlirent et se creusèrent, ses yeux s'alanguirent. Dès lors la ressemblance parut à Jehan irrévocablement évanouie.

Il en éprouva un choc profond, une impression cruelle mêlée de déception et de désespoir. La lumière qui lui semblait briller autour du visage de Rose comme autour du visage de la fée disparut tout à coup et, ne l'inondant plus de ses rayons, le rejeta dans la nuit où il se débattait avant son mariage. Il ne regarda plus sa femme. Avec horreur il comprit qu'il ne l'aimait plus, qu'elle demeurait pour lui une étrangère. Il redevint sombre, taciturne. En vain Rose, dès qu'elle s'aperçut de cette transformation dans le caractère de son mari, s'épuisa-t-elle à lui témoigner plus d'amour et de tendresse; en vain fit-elle appel à toute sa vivacité, à son enjouement pour dissiper sa tristesse.

Alors elle le crut très malade et consulta le père Carou, le rebouteur et jugeur d'eau du pays. Le bonhomme ne trouva rien d'inquiétant dans la santé de Jehan, l'invita seulement à voyager afin de chasser ses humeurs noires. Jehan haussa les épaules et refusa de voir un célèbre médecin du Mans que Rose avait mandé. A partir de ce moment tout épanchement et toute intimité cessèrent entre les époux. Rose comprit-elle que Jehan n'avait eu qu'un caprice pour elle et que ce caprice était passé? Crut-elle qu'il était repris d'une maladie inconnue qu'on lui avait soigneusement dissimulée? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne reprocha à Jehan ni sa nouvelle attitude, ni son indifférence de plus en plus marquée à son égard, ni ses absences mystérieuses plus fréquentes. Elle souffrit en silence, cherchant à cacher son chagrin aux yeux de tous et surtout à son mari.

Elle aurait pu manifester une résignation moins discrète auprès de Jehan sans qu'il s'en formalisât. Le malheureux avait oublié sa femme, revivant sous le coup d'une perpétuelle obsession. Sans cesse, soit la nuit dans ses rêves, soit le jour, il revoyait la fée avec son affriolant sourire, la grâce exquise de ses formes juvéniles. Un désir impétueux s'emparait de lui, lui brûlait le sang. Progressivement il en vint à cette rage qui dévore les infortunés dont le cerveau est continuel-

lement surexcité et dont les sens restent inassouvis et irrités.

Autrefois il se montrait d'une activité fiévreuse dans la direction de sa ferme, maintenant il fuyait le travail, abandonnant toute occupation. De jour en jour l'anéantissement de sa volonté s'affirmait davantage en proportion de la fascination que la fée exerçait sur lui. Qu'il le voulût ou non, il se sentait irrésistiblement entraîné vers la grotte. Il passait de longues heures au pied de la crevasse de la falaise de sable, possédé d'un tel désir de revoir la fée qu'à de certains moments il ne doutait pas qu'elle n'apparût. Après cette crise d'exaltation, il retombait, avec le sentiment de son espoir éternellement déçu, dans un découragement qui le faisait hurler d'angoisse.

La douleur était rentrée à la ferme de Perrière, si riante quelques mois auparavant. On n'en rencontrait plus le maître que sous l'aspect d'un vagabond hirsute, errant sur la butte de Montangis, les vêtements déchirés, roulant des yeux égarés, poussant des cris inarticulés comme un idiot. Des rumeurs circulèrent dans le pays et achevèrent de jeter l'effroi et la désolation dans le cœur de la pauvre Rose. On disait que Jehan était ensorcelé, qu'il courait le loup-garou, qu'il avait donné son âme à Satan pour se procurer de l'argent et que la proximité de l'échéance de son pacte l'avait rendu fou. Toutefois, malgré l'horreur qu'il inspirait, on ressentait généralement pour lui une profonde pitié. Ce qui émouvait surtout ceux qui l'avaient connu dans sa splendeur et dans son bon sens était son regard noyé dans le vague, cherchant à découvrir quelque chose d'invisible et qui s'abaissait ensuite lugubrement à terre, empreint de l'accablante déception d'une vision toujours désirée et toujours absente.

L'époque de la nuit de Noël approchait; l'état de Jehan empira. Il craignait que la fée ne se montrât pas et que cette suprême espérance lui fût encore ravie. Il ne quitta plus sa place accoutumée au pied de la butte, les yeux braqués sur l'emplacement de la grotte, l'esprit et les nerfs si tendus qu'il restait insensible à la gelée qui fendait la terre.

Elle vint la nuit bénie entre toutes; mais, contrairement à l'usage, elle fut traversée par un temps horrible. Dès la chute du jour, le vent souffla avec une telle violence, abattant de telles trombes d'eau sur les maisons couvertes en chaume que beaucoup furent inondées et gravement endommagées. Les chênes craquaient, les sapins éclataient et la tourmente les emportait au loin.

L'ouragan n'empêcha pas nos pieux paysans de se rendre à la messe de minuit et entre autres le maître Launay, le fermier des Ourteaux. Ils gardèrent de leur passage à travers la butte de Montangis, un ineffaçable souvenir. Au milieu de la tempête, des cris aigu,, des glapissements étranges planaient dans l'air ou partaient du pied de la butte. Parmi ces cris, qui n'avaient rien d'humain et glaçaient le cœur d'effroi, on distinguait des appels déchirants, plaintifs, désespérés sortant assurément d'une poitrine d'homme. Bien que frappé de terreur, maître Launay fut pris de compassion. Il voulut quitter le sentier battu et porter secours au malheureux en détresse. Tout tremblants, ses compagnons se signèrent, affirmèrent que c'était la *chasse-vertu* (1) et l'entraînèrent.

Au moment où la cloche de Lavaré cessa de sonner l'élévation, on entendit un grand cri s'élever du sein de la butte. Puis subitement le vent s'apaisa, les nuages se dissipèrent, le ciel redevint serein, troué par les millions de feux stellaires.

Le lendemain matin, maître Launay, accompagné de ses compères de la nuit, se rendit au pied de la butte.

Sur le sable, devant la déchirure de la falaise, une forme humaine reposait. C'était Jehan Butteau qui semblait dormir et qui était mort. Son visage si tourmenté, si crispé pendant les derniers temps de sa vie avait retrouvé sa mâle beauté d'autrefois. Il respirait le calme, la paix, une sorte de béati-

(1) Bruit effroyable qui se faisait entendre dans l'air et que la superstition villageoise attribuait aux démons.

tude suprême. Avant de trépasser, ses vœux avaient-ils donc été réalisés? Avait-il vu la fée et la contemplait-il encore dans l'autre monde?

Quand on voulut emporter le corps pour l'ensevelir en terre sainte, il tomba en poussière.

— Voilà, Monsieur, ajouta Jean Constant, l'histoire de la légende de la butte de Montangis et du terrible malheur. Ah dame ! termina-t-il en guise de moralité, Çà ne porte tout de même pas bonheur de recourir aux fées !.....

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

De l'année 1892

Séance du 13 janvier 1892.

PRÉSIDENCE DE M. GENTIL,

Président.

M. ROBERT TRIGER, SECRÉTAIRE.

M. le Président dépose l'ouvrage suivant, offert à la Société par M. le docteur A. Mordret : *Étude sur la démographie et la dépopulation de la Sarthe.*

M. Cnockaert présente un travail sur les lépidoptères du Mans, deuxième partie, microlépidoptères, pour faire suite à ses précédents travaux publiés dans notre *Bulletin.*

M. Étienne fait une intéressante communication sur les limites de l'air respirable. Les conditions nécessaires pour rester dans ces limites sont relatives à la teneur de l'air en acide carbonique et à la pression de l'oxygène qui s'y trouve contenu. Les résultats auxquels M. Étienne est arrivé sont nouveaux et rectifient ceux des expériences de Paul Bert.

Séance du 10 février 1892.

PRÉSIDENCE DE M. GENTIL,

Président.

M. DESCHAMPS LA RIVIÈRE, SECRÉTAIRE.

M. le Président dépose les ouvrages suivants, dont les auteurs font hommage à la Société :

Notes historiques sur Poncé, par M. l'abbé Toublet ;

Peintures murales de l'église de Poncé, par M. Laffilée ;

François Pyrard de Laval et son éditeur anglais, par M. Brière.

Notice historique sur Saint-Jean-de-la-Motte, par M. Roquet.

M. le Président exprime, au nom de la Société, tous les regrets que fait éprouver le décès de M. P. Surmont, membre titulaire depuis 1846, qui fut plusieurs fois président de notre Société et l'un de ceux qui ont le plus contribué à sa prospérité.

La Société adopte le projet de budget pour 1892, présenté par le Bureau.

M. Léveillé, rentré depuis peu des Indes, où il a passé cinq années, raconte ses voyages et ses observations sur la géographie, l'ethnographie, l'histoire naturelle de ce vaste pays. Cette communication, présentée par un témoin des mœurs et des coutumes indiennes, est écoutée avec

le plus vif intérêt. M. le Président, remerciant M. Léveillé, au nom de tous, exprime l'espoir qu'il voudra bien de nouveau reprendre la parole sur ce sujet dans une prochaine réunion.

Séance du 9 mars 1892.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Belot, Secrétaire.

M. le Président dépose les ouvrages suivants, offerts à la Société :

Rapport sur le concours des récompenses ouvrières, par M. Hery, président du Conseil des Prudhommes;

Les artistes au Salon de 1891, par M. Legeay.

M. Étienne, membre rapporteur de la Commission des Finances, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice 1891. Ses conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. Belot donne lecture d'une Note sur un cas d'incendie spontané, observé à la Manufacture des tabacs, dans de la sciure de bois imprégnée d'huile accidentellement. Ses expériences lui ont permis de déterminer ensuite les conditions dans lesquelles le fait peut se produire.

Séance du 13 avril 1892.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Deschamps La Rivière, Secrétaire.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Léveillé reprend et complète son intéressante conférence sur l'Inde, pour répondre au désir exprimé par ses collègues, qui lui adressent de nouveau les plus vifs remerciments.

Séance du 11 mai 1892.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Belot, Secrétaire.

M. le Président dépose les ouvrages suivants, offerts à la Société :

Notice sur M. le chanoine Aimé Fillion, par M. l'abbé Pichon;

Notes historiques sur Saint-Jean-de-la-Chevrie, par M. Legeay.

M. Gentil expose un projet de carte botanique de la Sarthe et met sous les yeux de ses collègues un specimen à l'échelle de 1/420,000. Les principales divisions géologiques y sont représentées en teintes plates. Les localités des plantes sont marquées par des croix de différentes couleurs. Une ligne continue enveloppant toutes les croix de même couleur permet de saisir d'un coup d'œil la dissémination plus ou moins grande d'une espèce donnée et de se rendre compte en même temps de la relation qui peut exister entre la constitution géolo-

gique du sol et la répartition de certaines espèces. En variant les couleurs et les signes on peut établir facilement une vingtaine d'espèces sur la même feuille, les lignes s'entrecoupant sans confusion, comme le montre le specimen dressé par M. Gentil.

Séance du 8 juin 1892.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Deschamps La Rivière, Secrétaire.

M. le Président dépose la publication suivante :

Procès-verbaux des séances du Conseil général de la Sarthe (Session de février 1892).

M. Deschamps La Rivière donne lecture d'un travail intitulé : *Légende de la butte de Montangis.*

M. Robert Triger analyse un travail étendu, présenté par M. Moulard, sur *Vancé*, commune du canton de Saint-Calais.

Séance du 6 juillet 1892.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Deschamps La Rivière, Secrétaire.

M. le Président dépose une brochure ayant pour titre : *Additions à la flore d'Auvergne*, par le frère Héribaud, offerte à la Société par M. Léveillé.

M. Legeay présente une *Note sur les artistes de la Sarthe au Salon de 1892.*

Lecture est donnée d'une note de M. Guerrier sur une invasion de l'orcheste du chêne dans les bois des environs de Sablé, pouvant, à son avis, par son extension, devenir un danger sérieux.

Séance du 12 octobre 1892.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Robert Triger, Secrétaire.

M. le Président dépose les publications suivantes, offertes à la Société :

Procès-verbaux du Conseil général de la Sarthe (Session d'avril 1892);

Récoltes bryologiques dans les montagnes du Cantal, par M. Thériot.

Lecture est donnée d'un travail ayant pour titre : *La ferme de Marchais, à Boutigny* (*Seine-et-Oise*), par M. le colonel Basserie.

M. Gentil présente à la Société les collections de roses qu'il a réunies dans son riche herbier de la Sarthe et donne à ce sujet un aperçu de ses recherches sur les roses du département. 56 variétés ont été signalées jusqu'ici dans la Sarthe ; 30 sont représentées déjà par de nombreux échantillons dans l'herbier de M. Gentil, qui a entrepris un travail de

vérification sur place d'un intérêt d'autant plus grand que les herbiers de Desportes, Diard et Manceau sont dispersés et paraissent à jamais perdus pour nous.

Séance du 9 novembre 1892.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Robert Triger, Secrétaire.

M. le Président dépose les publications suivantes, offertes à la Société :

Notice sur M. le chanoine Celier, par M. l'abbé Pichon;

Notice sur la maison dite de la reine Bérangère au Mans, ouvrage illustré, offert par MM. Singher et R. Triger.

M. le Président annonce ensuite en quelques mots la mort récente du R. P. dom Piolin, membre honoraire de la Société et président de la Société historique et archéologique du Maine. Auteur de plusieurs grands ouvrages d'une importance exceptionnelle, dom Piolin avait conquis une place dans le monde savant. Sa belle *Histoire de l'Église du Mans*, véritable monument de l'histoire du Maine, fera vivre son nom et sa mémoire dans notre pays.

Lecture est donnée d'un intéressant travail de M. Legeay sur l'*ancien collège de Saint-Benoît du Mans*, fondé en 1528 par le chanoine Jean Dugué, établissement prospère aux XVIe et XVIIe siècles, jusqu'à la création du célèbre collège de l'Oratoire, devenu aujourd'hui le Lycée du Mans.

Enfin, M. Gentil communique à la Société le *Relevé des observations botaniques faites dans la Sarthe en 1892.*

Séance du 7 décembre 1892.

Présidence de M. Gentil,

Président.

M. Belot, Secrétaire.

M. le Président dépose les ouvrages suivants, offerts à la Société :

Procès-verbaux du Conseil général de la Sarthe (Session d'août 1892);

Le Grand Almanach Manceau pour l'année 1893, publié par M. Monnoyer;

Le plan primitif de Saint-Martin de Tours, par Mgr Casimir Chevalier;

Le Monde des plantes, revue mensuelle de botanique, n° 15, avec le portrait du Directeur, M. Léveillé;

Flore médicale de l'Inde, par M. Sada.

Lecture est donnée d'une *Note à propos de l'orcheste du chêne*, par M. Cnockaert.

Il est ensuite procédé, par voie de scrutin secret, au renouvellement du Bureau.

Sont élus :

Président : M. Gentil.

Vice-présidents : MM. Follie et Mordret.

Secrétaires : MM. Belot, Deschamps La Rivière et Triger Robert.

Trésorier : M. Valençon.

Archiviste : M. Brière.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXXIIIe VOLUME DE LA COLLECTION

XXVe DE LA 2e SÉRIE — ANNÉES 1891 & 1892

PAGES

Analyse des registres des naissances et mariages de Saint-Nicolas, avant 1891, par M. Legeay.. 256
Analyses de vins et de cidres, par M. de Villiers de l'Isle-Adam. 325
Contributions à l'histoire naturelle de la Sarthe, par M. Gentil. 310 et 507
Espèces végétales communes à la France et à l'Inde, par M. Léveillé..... 329 et 495
Essai sur la faunule malacologique de la Sarthe, par M. Morin.... 38
Étude sur la démographie et la dépopulation de la Sarthe par M. le Dr Mordret..... 161
Extrait des procès-verbaux des séances..... 321 et 592
Inventaire général des plantes vasculaires de la Sarthe, par M. Gentil..... 365
La ferme de Marchais, à Boutigny (Seine-et-Oise), par M. le colonel Basserie..... 485
La légende de la butte de Montangis, par M. Deschamps La Rivière..... 567
Le collège de Saint-Benoît, au Mans, par M. Legeay..... 496
Lépidoptères du Mans, 2e partie, microlépidoptères, par M. Cnockaert..... 337
Les artistes de la Sarthe au Salon, par M. Legeay..... 249 et 477
Liste des membres de la Société... 5
Note sur la différence des phyllodes d'Eucalyptus globulus et d'Acacia melanoxylon, par M. Léveillé..... 308
Note sur l'état sanitaire du Mans, au point de vue de la fièvre typhoïde, par M. le Dr Ern. Mordret..... 23
Note sur les observations météorologiques pour l'année 1890, par M. Nano..... 15
Note sur un cas d'incendie spontané, par M. Belot..... 361
Poésies, par M. Léveillé..... 36
Vancé avant la Révolution, par M. Moulard..... 515

Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — Déc. 92

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

JANVIER 1892.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'Ecole normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	5,8	8,»	3,1	9,5	4,1	6,8	762,6	1,8	»	97	W N W	◑
2	1,5	4,6	2,2	6,8	0,3	3,6	771,2	0,2	»	95	N	◑
3	1,2	4,5	2,8	5,2	0,2	2,7	767,8	»	»	74	W S W	◑
4	2,2	3,6	-0,1	4,2	1,6	2,9	763,9	0,4	»	73	N N E	◑
5	-3,7	2,3	2,»	4,»	-3,8	0,1	766,5	»	»	61	N	◑
6	4,8	7,1	6,1	7,»	1,2	4,1	754,»	1,8	»	84	W S W	◑
7	4,3	5,9	2,7	6,»	3,5	4,7	755,»	»	»	28	W	◑
8	-0,1	1,»	-0,6	3,5	-0,7	1,4	752,8	2,3	»	94	W	◑
9	-2,3	-2,1	-2,2	1,5	-4,»	-1,2	749,4	»	»	92	S W	●
10	-1,3	0,»	-1,»	0,7	-5,»	-2,2	748,8	1,3	»	98	S W	●
11	-5,5	-1,2	-4,3	1,5	-2,5	-0,5	760,1	»	»	92	E	⊙
12	-8,1	0,6	-1,7	2,»	-8,6	-3,3	757,4	»	»	91	E	◑
13	-1,4	-1,3	-0,3	0,3	-2,»	-0,8	749,6	»	»	77	E N E	●
14	-1,6	0,6	1,1	2,8	-1,8	0,5	748,9	»	»	89	»	●
15	0,9	1,7	-0,9	1,7	-0,1	0,8	753,4	»	»	93	»	●
16	-1,9	1,4	1,2	1,9	-2,5	-0,3	749,3	»	»	64	»	◑
17	2,5	6,4	5,4	7,2	-0,2	3,5	750,»	»	»	76	E	○
18	6,»	7,2	7,3	8,6	4,»	6,3	754,9	2,3	»	86	S	◑
19	0,6	3,»	3,»	5,8	0,5	3,1	757,8	»	»	83	S E	◑
20	2,3	5,8	2,3	8,2	2,»	5,1	757,9	»	»	74	E S E	◑
21	-1,8	0,6	1,4	3,8	-2,»	0,9	761,4	»	»	88	E	◑
22	-0,3	5,1	5,»	7,5	-0,5	3,5	762,5	»	»	74	S W	◑
23	8,»	9,»	8,»	9,8	4,5	7,2	766,3	»	»	96	W	●
24	8,»	9,8	8,7	10,5	7,»	8,7	766,8	0,7	»	95	S S W	●
25	3,7	7,1	2,»	8,8	3,»	5,9	771,8	2,3	»	71	N E	⊙
26	-0,3	1,4	4,1	5,3	-0,4	2,5	776,9	»	»	93	S S E	●
27	4,8	5,9	6,4	6,9	4,»	5,4	769,8	»	»	75	W	●
28	4,4	7,8	4,8	8,5	4,2	6,4	773,8	0,9	»	69	N W	◑
29	6,6	8,7	8,9	10,»	4,5	7,2	773,4	0,6	»	75	W	●
30	8,1	7,8	7,4	10,3	7,»	8,7	774,3	»	»	94	W	●
31	6,4	7,5	7,5	10,3	6,»	8,1	770,9	»		89	W	●
Totaux	53,8	129,8	92,3	180,1	23,5	101,8	23599,2	14,6	»	2540		
Maxim	8,1	9,8	8,9	10,5	7,»	8,7	776,9	»	»	98		
Minim	-8,1	-2,1	-4,3	0,3	-8,6	-3,3	748,8	»	»	28		
Moyen	1,7	4,2	3,»	5,8	0,8	3,3	761,3	0,5	»	82		

Observations faites a l'Usine à gaz du Mans à 7 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPERATURE Le matin	Minimum	Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	Force Echelle de Beaufort 0 à 9	Parcours en 24 h — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ETAT hygr. de l'AIR — 0 à 100	ETAT ozon. de l'AIR — 0 à 21
1	762,5	4,7	4,6	9,»	»	0,5	S W	0	307,7	»	2	96	1
2	769,9	1,2	0,2	5.9	»	1,»	N	0	37,8	»	2	97	7
3	768,6	1,»	0,2	5.1	»	0,5	S	0	4,»	»	4	94	0
4	763,3	2,8	0,8	4,2	»	0,5	W N W	0	6,6	»	4	88	4
5	766,7	-3,5	-3,6	5,1	»	»	S	0	85,9	»	0	»	0
6	757,»	4.5	-3,6	8,1	»	»	S	0	208,9	»	4	97	0
7	754,2	3,3	3.1	6,5	»	0,8	S	0	209,3	»	4	97	4
8	751,1	-0,4	-0,5	3,5	»	0,5	S	0	29,9	»	0	»	2
9	750,7	-2,4	-3.2	-0,8	»	»	N W	0	235,2	»	6	»	0
10	748,2	-1,7	-2,5	0,6	»	»	S E	0	52,8	»	6	»	0
11	756.9	-5,9	-6 »	0,1	»	»	N	0	65,»	»	0	»	2
12	758,2	-7.2	-7.7	1,1	»	»	N	0	10,4	»	0	»	0
13	750,7	-1,4	-7,4	-0,8	»	»	N N E	1	302,2	»	4	»	0
14	747,6	-1,9	-7,2	2,6	»	»	N	0	295,9	»	4	»	0
15	750,9	1,»	-1,9	3,6	»	»	N W	0	68,2	»	4	»	3
16	750,9	-1,7	-2,7	3,3	»	»	S E	0	107,9	S E	2	»	3
17	749,4	2,1	-2.4	7,5	5,»	»	N E	0	107,7	»	5	»	0
18	754,1	5,3	2,1	8,6	3,»	1,2	S	0	42,1	»	5	85	0
19	747,9	1,2	1,2	4,8	5,2	0,7	N E	0	61,5	»	2	88	0
20	747,9	2,6	1,1	7,2	»	0,5	N	0	1,1	»	4	»	0
21	760,1	-1,4	-1.5	3,5	»	1,1	N	0	20,7	»	0	95	2
22	763,2	-1,8	1,9	8,3	»	0,5	S	0	1,9	»	0	97	0
23	766,4	7,1	-0,9	9,7	»	0,5	S	0	27,3	»	4	94	0
24	767,6	7,7	7,1	10,8	»	»	S	0	35,4	»	8	97	0
25	771,2	3,4	3 3	7,9	2,5	0,5	N	1	25,9	»	0	95	0
26	777,»	-0,4	-0,6	4.9	»	1,5	N	0	82,2	»	8	98	4
27	772,»	4,3	-0,7	7,2	»	0,5	S	0	5,6	»	4	88	0
28	772,»	4,4	3,5	8.6	1,»	1,5	N W	0	248,9	»	0	88	3
29	773,9	6,3	2,7	10,1	0,4	1,5	S	0	134,1	»	4	98	0
30	774,7	7.9	6,2	10,1	»	0,5	W S W	0	184,6	»	4	90	2
31	771,7	5,6	5,5	8,9	»	0,8	»	1	299,1	»	4	92	0
Totaux	23576,5	46,7	-12,7	175,2	17,1	15,1		3	3305,8		98	1774	37
Moyen.	760,5	1,5	-0,4	5,7	0,6	0,5		0	106,6		3	93	1

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES MEMBRES CORRESPONDANTS	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
		MM.		m.		
	BASSIN DU LOIR.					
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	2	2
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	9	23
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	5	19
5	Écommoy.	Renard, instituteur	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Château-du-Loir.	Jousset, d°	d°	62	»	28
8	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	9	27
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	d°	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	4	5
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	2	8
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	10	25
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	7	16
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	»	15
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	14	29
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	4	14
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	1	4
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	3	30
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	6	10
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	»	»
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	7	7
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	3	7
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	11	24
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	12	29
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	14	25
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	7	16
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	9	27
36	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	10	15
37	Le Mans — École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	11	15
38	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	11	19
39	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	6	17
40	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	18	26
41	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
42	Amné.	Provost, instituteur.	P.C.	66	»	»
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	5	19
			Maxim.	232	18	30
			Minim.	37	1	2
			Moyenne	97	8	18

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Herve-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — JANVIER 1892. — École normale.

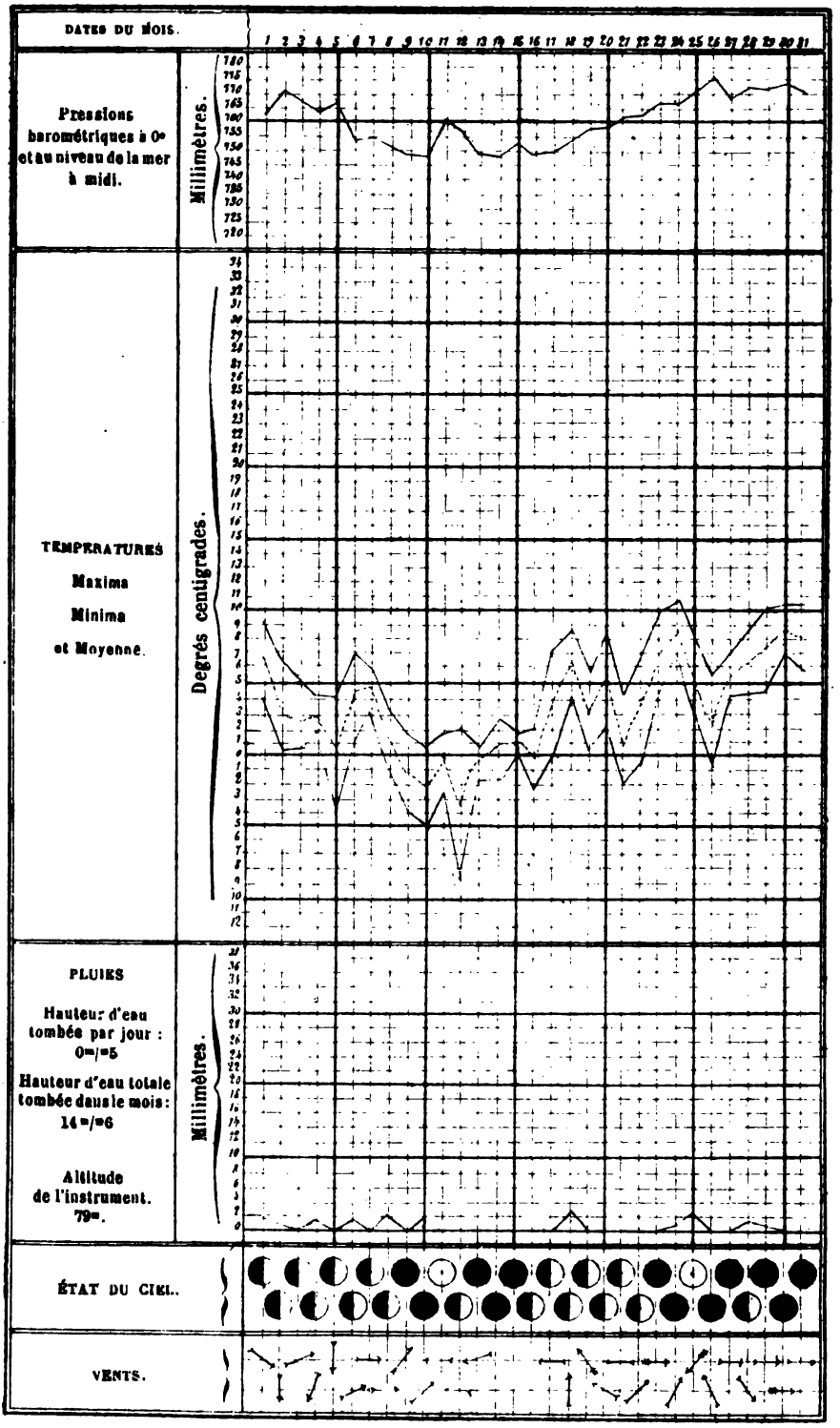

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

FÉVRIER 1892.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'Ecole normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	5,6	5,5	4,9	8,»	3,4	5.7	759,»	»	»	92	S W	◑
2	2,4	6,5	4,»	8,»	2 »	5,»	753,»	0,3	»	71	N W	◑
3	3,»	5,7	3,7	7,»	2,5	4.8	749,7	2,3	»	77	N W	◑
4	1,2	4,1	6,1	10,5	5,1	7,8	760,2	»	»	87	W S W	●
5	10,1	10,4	6,6	10,8	4,»	7,4	757,2	5,7	»	92	N N W	●
6	5,4	7,8	11,3	10,7	5,»	7,8	764,2	2,6	»	94	»	●
7	10,1	10,8	7,4	12,»	6,»	9,»	764,2	1,3	»	89	N W	◑
8	10,»	10,»	9,4	11,»	7,3	9,2	765,3	»	»	84	N N W	◑
9	4,5	6,7	8,3	9,5	6,8	8,1	770,4	0,7	»	88	N N E	◑
10	1,8	4,»	4,5	5,»	0,9	3,»	774,1	»	»	87	S	●
11	7,»	8,»	6,»	10,2	3,»	6,6	774,»	»	»	77	»	●
12	2,»	7,5	6,»	9,8	3,»	6,4	774,»	»	»	77	»	⊙
13	4,»	8,5	2,»	9,4	3,5	6,4	773,»	»	»	78	N E	◑
14	0,3	5,7	4,2	8,1	-0,2	4,»	770,4	»	»	63	»	◑
15	5,3	7,5	7,8	9,4	4,7	7,»	751,7	»	»	85	N W	◑
16	6,5	0,8	-2,8	6,9	0,5	3,7	747,9	1,2	»	93	N E	●
17	-6,7	-1,3	-4,3	0,5	-6,7	-3,1	749,3	8	»	79	N N E	⊙
18	0,8	6,5	1,3	7,1	0,5	3,8	743,»	8	»	94	N W	◑
19	-1,»	4,2	0,8	5,4	-1,3	2,1	741,»	1,9	»	52	S	◑
20	1,3	8,9	8,3	11,6	1,1	6,3	748,6	2,1	»	76	S	◑
21	5,5	7,6	5,9	9,8	5,2	7,5	748,7	»	»	94	S S W	●
22	3,5	9,9	7,1	10,6	2,5	6,6	753,7	»	»	42	S S W	◑
23	2,3	10,5	6,5	12,3	2,»	7,1	754,9	»	»	66	S W	◑
24	5,2	7,5	6,5	12,7	4,»	8,4	758,5	1,3	»	90	W S W	◑
25	3,9	12,3	6,2	14,5	3,2	8,8	759,5	»	»	51	»	◑
26	1,6	11,6	5,4	13,»	1,»	7,»	764,4	»	»	70	W S W	◑
27	3,2	11,1	5,4	13,»	1,2	7,1	761,4	»	»	59	E S E	⊙
28	3,5	4,7	4,7	6,3	4,2	5,3	755,6	2,4	»	91	E N E	●
29	3,3	3,8	3,5	5,»	2,8	3,9	757,6	2,8	»	89	N E	●
Totaux	106,1	206,8	146,7	268,1	77,2	172,7	22004,5	51,4	»	2290		
Maxim	10,1	12,3	11,3	14,5	7,3	9,2	744,1	»	»	94		
Minim	-6,2	-1,3	-4,3	0,5	-6,7	-3,1	741,»	»	»	42		
Moyen	3,7	7,1	5,1	9,2	2,7	6,»	758,8	1,8	»	79		

Observations faites a l'Usine à gaz du Mans à 6 h. du matin

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE			PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT			Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1875	ETAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ETAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
		Le matin	Minimum	Maximum			Direction d'où il vient	Force de Beaufort 0 à 9	Parcours en 24 h. — Kilom.		0 à 9		
1	763,1	5,2	5,1	8,3	»	0,5	S	0	151,9	»	4	93	0
2	752,8	2,1	2,»	7,5	»	1,»	S	1	193,9	»	0	91	1
3	747,7	2,3	1,9	6.9	2,»	1,5	S W	0	224,»	»	0	91	0
4	760,»	0,8	0,6	10,1	»	0,8	S W	0	126,3	»	2	»	0
5	756,8	9,6	0,6	10,7	5,»	0,5	S W	0	203,5	»	4	95	0
6	764,7	5,1	4,8	10,7	5,5	0,5	S	0	138,4	»	4	87	0
7	765,4	9,3	5.1	11,9	0,5	»	S	0	91,3	»	4	97	0
8	764,5	9,1	9,»	11,6	1,»	1,«	S	1	304,7	»	4	96	6
9	768,6	5,3	5,2	7,7	0,4	2,5	N	1	446.5	»	4	87	4
10	772,8	2,2	2,0	5,3	»	2,5	S	0	149.9	»	4	84	0
11	772,9	5,»	2.1	8,2	»	1,5	N	0	43,3	»	8	87	0
12	773,9	1.3	1,1	9,6	»	1,2	N	0	457 5	»	8	94	0
13	773,9	4,1	0,4	8,1	»	1,»	N	0	106,6	»	8	95	4
14	772,1	0,6	0,1	7,1	»	1,5	N	0	103,5	»	8	»	3
15	751,1	5,1	0,6	9,5	0,3	1,3	S	0	145,5	»	4	90	0
16	747,7	4,2	4,1	5,1	12,»	0,5	N E	0	116,9	»	5	97	0
17	746,8	-5,3	-5.4	1,»	»	»	N	1	281,9	»	6	»	0
18	743,6	0,9	-5,9	9,1	»	»	S	1	268,5	»	6	»	0
19	742,3	-1,»	-1,1	3,3	»	»	E N E	0	57,1	»	0	»	0
20	745,2	1,2	-1,2	10,8	»	»	S	0	76,1	»	4	94	0
21	748,7	5,2	1,1	8,2	10,»	3,»	S S E	0	312,1	»	5	89	1
22	752,4	3,1	3,»	10,4	15,7	»	S	0	37,7	»	2	95	0
23	752,9	2,6	2,4	12,1	»	2,2	E	0	195,2	»	0	90	4
24	757,7	5,1	2,»	11,4	1,2	1,»	S	0	61,5	»	4	93	0
25	759,7	4,4	4,3	13,6	»	1,»	S	0	43,9	S W	3	90	3
26	763,4	2,0	1,5	12,5	»	2,»	S	0	27,6	»	8	94	0
27	762,6	1,2	1,1	12,1	»	0,8	N N W	0	4,7	»	0	95	0
28	756,7	3,7	2,4	6,1	1,»	2,»	N E	1	318,9	»	5	92	6
29	756,8	3,6	3,3	6,4	2,7	0,5	N N W	0	122,9	»	5	95	0
Totaux	21999,8	96,»	52,2	251,3	57,3	30,3		6	4811,8		119	2211	32
Moyen.	758,6	3,4	1,8	8,7	2,»	1,»		0	165,9		4	92	1

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES MEMBRES CORRESPONDANTS	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	7	38
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	9	47
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	10	85
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	15	94
8	Château-du-Loir.	Jousset, d°	P.C.	62	11	47
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	A.S.	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	11	53
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	15	77
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	14	91
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	11	66
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	6	201
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	15	85
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	14	78
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	10	17
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	10	90
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	14	72
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	»	»
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	13	41
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	7	21
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	19	77
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	16	82
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	»	»
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	7	35
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	13	68
36	Le Mans — École normale.	Ténot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	13	51
37	Le Mans — École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	14	51
38	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	15	70
39	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	13	57
40	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	17	93
41	Juillé.	Labbé, propriétaire.	A.S.	67	»	»
42	Amné.	Provost, instituteur.	P. C.	66	»	»
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	13	82
			Maxim.	232	19	201
			Minim.	37	6	17
			Moyenne	97	12	69

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — FÉVRIER 1892. — Ecole normale.

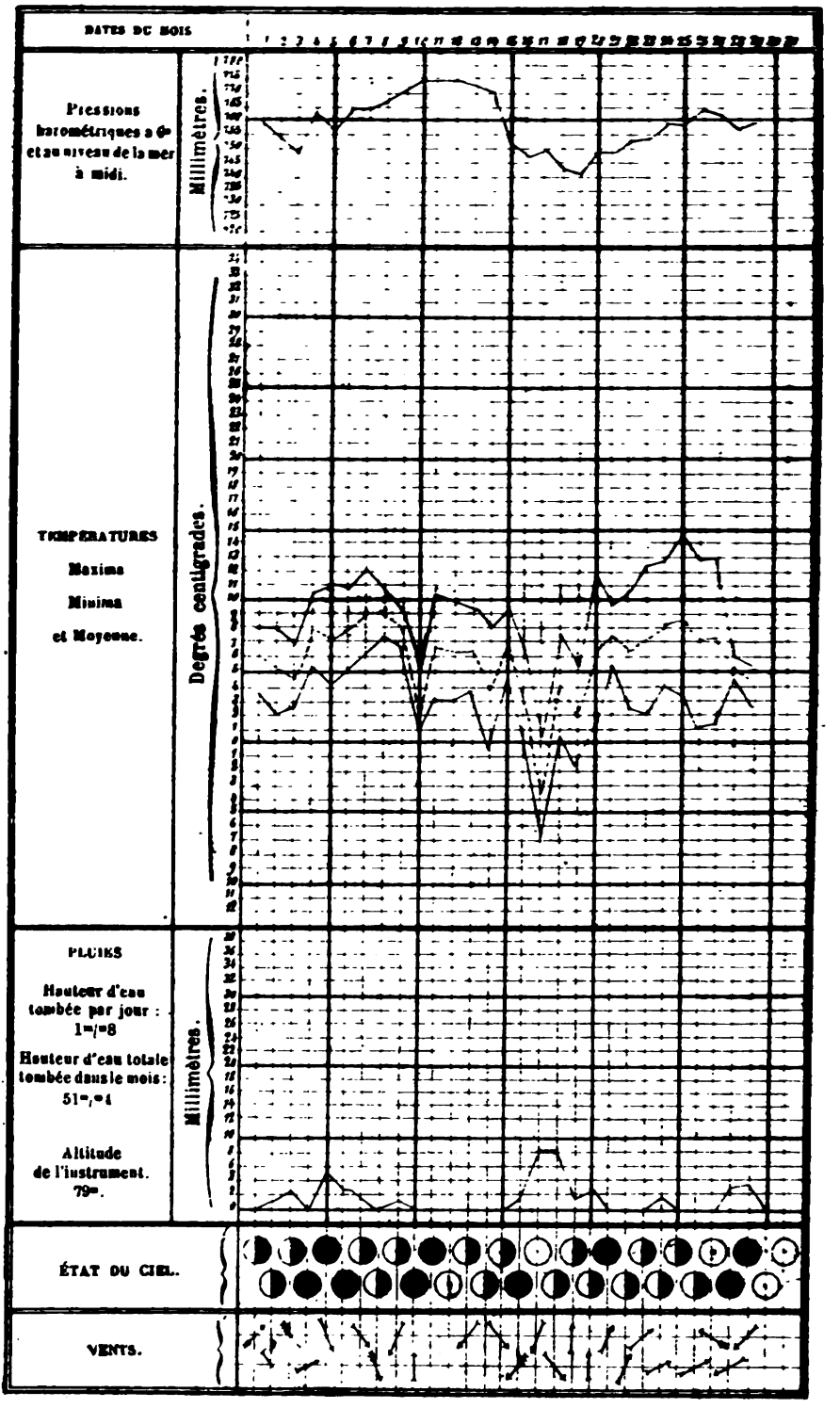

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

MARS 1892.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours 1	THERMOMÈTRE 6 heures du matin 2	Midi 3	9 heures du soir 4	Maximum 5	Minimum 6	Moyenne 7	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer 8	PLUIE en 24 heures — Millim 9	Évaporation en 24 heures — Millim 10	ÉTAT hygrométrique à midi 11	VENT à midi 12	ÉTAT du ciel à midi 13
1	2,4	5,7	3,2	5,8	2,»	3,9	759,1	»	»	68	NNE	◑
2	0,8	3,3	1,8	5,8	0,5	3,1	758,7	0,5	»	90	E	◑
3	-2,8	-1,»	-3,»	0,8	-5,8	-2,5	763,3	»	»	65	N E	◑
4	-5,5	-0,5	-1,9	1,4	-7,5	-3,»	766,5	»	»	81	E	◑
5	-5,4	1,4	-1,1	4,8	-6,»	-0,6	769,5	»	»	74	N E	⊙
6	-3,2	1,9	-1,4	4,»	-3,5	0,2	763,9	»	»	67	S	⊙
7	-4,2	2,3	-1,»	4,5	-5,»	-0,2	756,2	»	»	53	S E	⊙
8	-3,6	3,7	-0,1	6,»	-4,2	0,9	754,3	»	»	41	E	◑
9	-3,4	5,»	1,9	4,6	-2,»	1,3	757,»	»	»	51	W	⊙
10	-1,5	2,8	2,9	4,6	-2,»	1,3	753,8	0,8	»	55	S W	◑
11	-1,»	3,8	1,3	5,5	-3,»	1,2	754,8	2,»	»	60	N E	◑
12	-3,5	4,»	1,3	6,8	-3,6	1,6	751,7	»	»	57	S W	◑
13	-1,1	6,6	3,9	9,2	-1,4	3,»	743,9	»	»	42	E	◑
14	-1,8	4,5	2,2	7,8	-1,9	3,9	751,2	1,9	»	87	N E	◑
15	0,»	8,2	7,»	8,3	-0,6	3,8	759,8	»	»	61	S W	◑
16	5,9	11,4	10,5	13,5	2,3	7,9	762,8	»	»	67	N W	◑
17	8,3	12,8	9,7	15,2	5,2	10,2	768,2	»	»	72	»	◑
18	5,9	14,5	9,7	15,8	3,2	9,5	767,2	»	»	70	S E	⊙
19	3,9	13,7	9,6	17,3	2,3	9,8	762,7	»	»	56	S E	⊙
20	3,1	14,6	12,3	18,5	2,9	10,7	763,3	»	»	49	»	⊙
21	9,3	13,7	10,6	13,5	9,»	11,3	770,5	»	»	82	»	●
22	7,8	8,5	4,»	18,3	7,7	13,»	770,1	»	»	71	N E	◑
23	4,»	9,3	6,8	12,8	3,6	8,2	767,8	0,3	»	84	E N E	◑
24	2,»	11,5	8,4	15,5	1,7	8,6	765,9	»	»	57	E N E	⊙
25	1,9	14,2	11,8	16,5	1,5	9,»	760,4	»	»	69	S SE	◑
26	8,8	15,6	11,»	18,»	8,4	13,2	752,8	1,5	»	71	S W	◑
27	8,3	11,»	10,6	13,7	7,5	10,6	757,5	0,7	»	95	W	●
28	7,»	6,4	2,4	11,4	6,5	8,9	755,7	21,2	»	91	E N E	●
29	1,1	4,2	2,5	5,4	-0,3	2,6	769,»	»	»	73	N E	●
30	0,8	7,5	5,8	9,6	0,»	4,8	765,6	»		47	E N E	◑
31	2,1	10,4	7,6	12,9	1,9	7,4	772,1	»		48	E	◑
Totaux	46,4	231,»	149,9	307,8	19,4	163,6	23594,5	28,9	»	2048		
Maxim	8,8	15,6	12,3	18,5	9,»	13,2	772,1	»	»	95		
Minim	-5,5	-1,»	-3,»	0,8	-7,5	-3,»	743,9	»	»	41		
Moyen	1,5	7,5	4,8	9,9	0,6	5,3	761,1	0,9	»	66		

Observations faites a l'Usine à gaz du Mans à 6 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	VENT Force de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ÉTAT du ciel Urecht 1878 0 à 9	ÉTAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	759,»	2,7	1,7	6,9	0,7	0,5	N	0	30,4	»	4	95	0
2	758,1	1,1	0,6	5,1	1,5	0,5	S	0	88,4	»	4	94	2
3	762,4	-3,7	-3,8	0,1	0,»	0,»	N	1	222,7	»	2	»	1
4	765,9	-5,1	-5,4	1,1	»	»	N	0	322,2	»	0	»	0
5	769,8	-5,4	-5,6	2,6	»	»	N	0	129,5	»	0	»	0
6	765,5	-3,1	-5,7	3,3	»	»	N N E	0	89,1	»	0	»	0
7	758,7	-3,8	-3,9	3,3	»	»	N	0	168,4	»	0	»	2
8	754,9	-3,1	-3,7	5,»	»	»	N	0	279,3	»	0	»	1
9	757,5	-2,8	-3,7	7,5	»	»	N	0	209,1	»	0	»	1
10	752,9	-1,7	-3,5	4,8	»	»	W N W	0	154,5	»	0	»	0
11	752,3	-1,7	-2,1	4,6	»	»	W N W	0	250,»	»	6	»	2
12	752,8	-3,»	-3,1	6,4	»	»	S S E	0	98,»	»	0	»	1
13	747,6	-1,4	-3,4	7,5	»	»	N	0	26,3	»	0	»	2
14	747,6	-1,»	-1,7	6,9	»	»	N	0	173,9	»	0	»	6
15	761,3	-1,»	-1,3	8,4	»	»	S	0	55,5	»	0	»	0
16	761,»	5,1	-1,3	13,4	15,5	»	W	1	475,»	»	2	84	0
17	769,»	7,7	5,1	14,4	0,»	1,8	S	0	163,9	»	8	98	2
18	770,1	5,1	5,1	15,1	»	1,5	N	0	25,7	»	0	93	7
19	764,9	3,1	3,»	16,1	»	3,2	N	0	22,»	»	0	90	2
20	762,5	2,1	2,»	16,8	»	2,8	N	0	56,9	»	0	93	0
21	769,2	9,»	2,1	13,6	»	2,5	S S E	0	11,9	»	4	93	0
22	770,2	7,6	7,5	8,4	0,3	2,»	N	0	5,3	N W	4	97	3
23	769,1	4,1	3,6	11,7	»	2,»	N	0	79,9	»	4	93	9
24	766,7	2,2	2,1	14,3	»	2,»	N	0	163,9	»	0	93	3
25	762,6	2,1	2,»	15,6	»	2,7	W N W	0	109,4	»	8	91	6
26	756,2	8,7	2,1	17,8	»	2,2	S S E	0	18,9	S S W	3	79	0
27	757,2	8,3	8,1	12,6	1,»	1,7	E S E	0	82,4	»	4	97	1
28	754,3	6,7	6,6	7,8	21,»	0,5	N N W	1	59,2	»	5	90	0
29	767,9	1,1	0,9	5,6	2,»	3,»	N	1	346,1	»	4	»	0
30	767,7	0,9	0,4	9,3	»	4,»	N	5	65,7		0	»	2
31	770,»	2,2	0,9	12,3	»	6,2	N	1	175,5		0	94	0
Totaux	23604,9	43,»	5,6	278,3	42,»	39,1		10	415,9		62	1474	53
Moyen.	761,6	1,4	0,2	9,»	1,3	1,3		0	134,2		2	92	2

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES MEMBRES CORRESPONDANTS	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	3	8
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	10	40
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	6	59
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	9	49
8	Château-du-Loir.	Jousset, d°	P.C.	62	8	39
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	A.S.	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	7	20
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	10	79
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	9	49
13	La Flèche.	Riandière; d°	P.C.	45	7	51
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	4	146
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	7	31
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	»	»
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	5	41
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	»	»
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	5	55
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	11	20
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	»	»
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	9	37
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	3	12
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	»	»
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	10	29
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	5	45
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	2	8
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	9	44
36	École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	8	30
37		et Nageotte, élève-maître.	B.	79	8	29
38	Le Mans { Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	8	42
39	Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	7	42
40	Pontlieue.	Beloin.	d°	51	13	50
41	Juillé.	Bouttier, instituteur.	A.S.	67	11	23
42	Amné.	Provost, instituteur.	P. C.	66	»	»
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais. d°	P.C.	37	6	40
			Maxim.	232	13	146
			Minim.	37	2	8
			Moyen°	97	7	42

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — MARS 1892. — École normale.

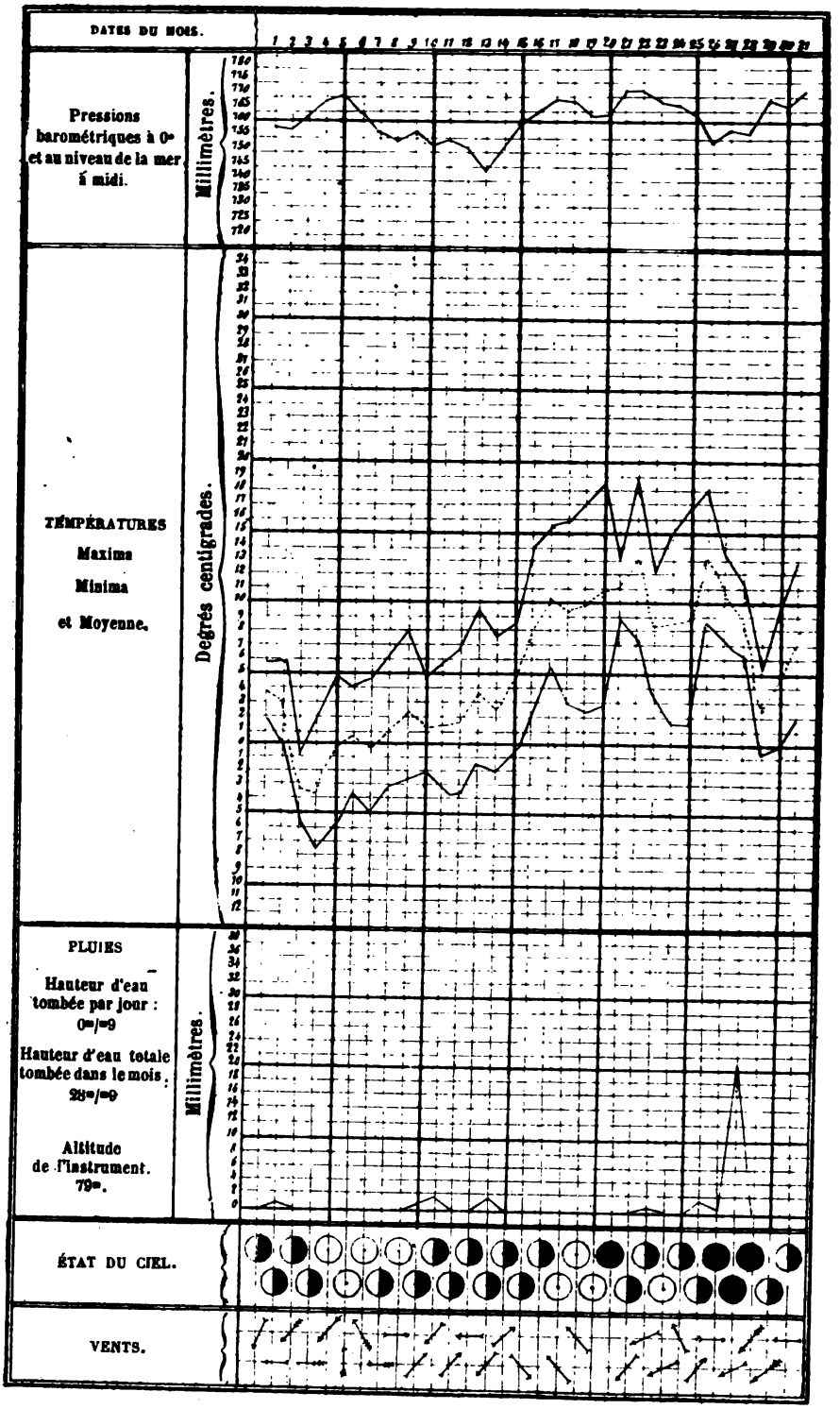

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

AVRIL 1892.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	2,5	16,9	12,1	19,8	1,5	10,7	770,8	»	»	44	E	⊙
2	5,7	18,6	13,»	21,6	5,1	13,3	766,1	»	»	84	E	⊙
3	9,8	20,6	13,8	23,7	8,6	16,2	764,»	»	»	61	S E	⊙
4	8,9	20,4	16,»	24,3	8,4	16,3	769,3	»	»	50	W S W	⊙
5	8,6	24,»	18,4	24,8	8,3	16,6	760,3	»	»	41	S E	◑
6	10,8	20,3	14,»	24,9	7,2	16,»	756,8	1,»	»	64	W N W	◑
7	9,7	19,1	16,2	25,1	8,1	16,6	755,5	»	»	68	N E	◑
8	8,7	21,4	17,9	25,1	8,1	16,6	755,5	»	»	48	N E	◑
9	10,9	22,2	22,6	24,6	10,2	17,4	756,6	»	»	46	S S E	⊙
10	10,6	22,2	16,4	25,1	8,1	16,6	757,2	»	»	45	»	⊙
11	9,7	21,3	13,5	24,3	8,9	16,6	757,2	»	»	46	N	⊙
12	6,8	18,9	11,2	21,4	3,9	12,7	758,7	»	»	41	N E	⊙
13	4,6	13,9	11,2	18,»	3,8	10,9	749,2	»	»	50	N E	◑
14	5,1	7,6	5,3	17,8	3,7	10,7	752,9	»	»	69	E	◑
15	3,1	7,5	5,8	18,»	3,5	10,8	755,3	0,4	»	69	S	◑
16	2,1	8,3	6,3	17,8	3,6	10,7	754,»	»	»	55	W	◑
17	3,»	6,9	5,6	17,9	3,5	10,7	755,9	»	»	80	W	◑
18	1,3	10,2	6,3	18,»	3,6	10,8	766,3	»	»	40	N W	◑
19	3,2	8,6	8,2	18,»	3,4	10,7	771,9	6,2	»	63	E	◑
20	0,3	11,3	10,2	17,8	0,3	9,»	775,8	»	»	43	W	◑
21	3,1	13,1	11,1	16,»	5,4	10,7	771,1	4,6	»	83	W N W	◑
22	5,8	13,9	12,8	18,1	8,»	13,1	774,»	»	»	74	N E	◑
23	11,»	17,1	12,8	21,»	10,»	15,5	774,3	»	»	64	E N E	◑
24	6,1	19,2	15,5	21,1	4,8	12,9	771,6	»	»	47	W N W	◑
25	8,3	16,5	9,6	21,»	6,2	13,6	762,7	»	»	58	W	◑
26	5,9	11,6	6,2	16,2	2,9	9,6	760,1	»	»	65	E	●
27	2,6	12,2	9,4	15,2	1,5	8,3	758,3	»	»	54	S	◑
28	5,9	9,6	5,3	15,5	5,2	10,4	757,4	1,5	»	74	N W	◑
29	2,7	4,3	4,9	8,»	2,2	5,1	757,6	1,6	»	90	S W	●
30	2,»	9,8	5,7	11,»	1,7	6,3	765,7	7,»		54	N E	◑
Totaux	178,8	447,5	337,3	591,1	159,7	375,4	22862,1	22,3	»	1770		
Maxim	11,»	22,2	22,6	25,1	10,2	17,4	775,8	»	»	90		
Minim	0,3	4,3	4,9	8,»	0,3	5,1	749,2	»	»	40		
Moyen	6,»	14,9	11,2	19,7	5,3	12,5	762,1	0,7	»	59		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 6 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	VENT Force de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ETAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	771,8	2,2	2,1	18,7	»	3,3	N	0	158,4	»	0	91	3
2	768,4	6,1	2,5	19,8	»	6,»	N	0	438,2	»	0	73	1
3	765,7	8,8	5,8	22,2	»	4,3	N	0	293,1	»	0	98	4
4	764,7	7,9	7,7	23,1	»	2,7	N	0	105,9	»	8	97	1
5	763,6	6,7	6,3	23,1	»	3,»	N	0	95,6	»	8	97	2
6	758,6	10,5	6,6	24,6	»	4,»	N	0	80,3	E N E	3	90	2
7	756,6	9,6	9,5	22,2	»	2,9	N	0	74,6	»	3	81	1
8	756,9	8,6	8,5	23,9	»	4,0	N	0	12,5	»	0	98	5
9	756,6	10,»	8,5	24,1	»	4,7	E N E	0	279,6	»	0	92	5
10	758,9	9,3	9,1	24,8	»	4,4	N	0	117,6	»	0	97	3
11	760,1	8,8	8,4	23,6	»	4,2	N	0	35,8	»	0	94	1
12	756,1	6,4	6,3	20,6	»	4,3	N N W	0	141,»	»	1	82	1
13	750,8	4,6	4,5	16,6	»	5,»	N N E	1	244,9	»	0	93	3
14	751,4	4,5	4,4	8,7	»	3,9	N N W	0	202,3	»	0	94	2
15	758,6	0,2	0,»	9,9	0,5	2,»	S S E	0	175,6	»	0	»	2
16	753,9	2,»	0,1	8,9	»	3,4	W N W	1	386,5	»	0	92	2
17	759,»	0,1	-0,8	9,6	»	1,6	S	0	182,7	»	2	»	2
18	764,2	1,2	0,1	10,4	0,5	1,5	N	0	190,3	N W	3	82	4
19	769,»	1,5	0,6	10,4	5,7	2,2	N N W	0	162,2	»	4	98	2
20	776,»	-0,4	-0,9	15,»	»	1,9	N N W	0	113,4	»	8	89	4
21	770,7	6,6	0,4	14,6	4,2	2,7	S W	0	161,6	»	5	93	0
22	773,3	9,1	6,6	15,1	0,»	1,»	S	0	160,1	»	4	»	2
23	774,6	11,»	8,9	20,6	»	1,2	N W	1	68,2	»	4	90	8
24	772,6	6,4	5,4	20,4	»	3,»	S	0	95,1	»	8	94	3
25	765,3	8,6	6,4	18,»	»	3,2	N W	0	80,8	W N W	3	88	3
26	761,6	6,»	5,2	14,1	»	2,5	N W	0	224,8	W	4	94	4
27	760,4	2,7	1,6	15,1	»	2,7	E	0	138,3	»	8	93	3
28	757,3	6,1	2,7	11,1	1,5	2,5	W	0	188,1	»	0	95	2
29	762,1	3,1	2,1	5,8	1,9	2,»	S S E	0	218,2	W S W	4	87	2
30	764,9	2,2	2,1	10,8	9,2	1,»	N	1	367,5	N W	1	92	0
Totaux	22883,7	170,4	129,9	505,8	23,5	91,1		4	5193,2		81	2464	77
Moyen.	762,8	5,7	4,3	16,8	0,8	3,»		0	173,1		3	91	2

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES MEMBRES CORRESPONDANTS	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	»	»
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	8	15
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	3	25
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	9	25
8	Château-du-Loir.	Jousset, d°	P.C.	62	3	26
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	A.S.	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	8	23
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	9	21
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	8	25
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C.	45	7	23
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Legucy, d°	P.C.	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	3	149
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	8	27
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	5	26
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	5	16
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	6	50
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	7	23
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	4	21
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	5	11
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	5	16
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	»	»
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	11	30
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	5	20
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	»	»
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	7	31
36	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	7	23
37	Le Mans — École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	7	22
38	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	7	26
39	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	7	24
40	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	11	31
41	Juillé.	Bouttier, instituteur.	A.S.	67	5	14
42	Amné.	Provost, instituteur.	P. C.	66	»	»
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A.S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	5	21
			Maxim.	232	11	149
			Minim.	37	0	0
			Moyen	97	6	27

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — AVRIL 1892. — École normale.

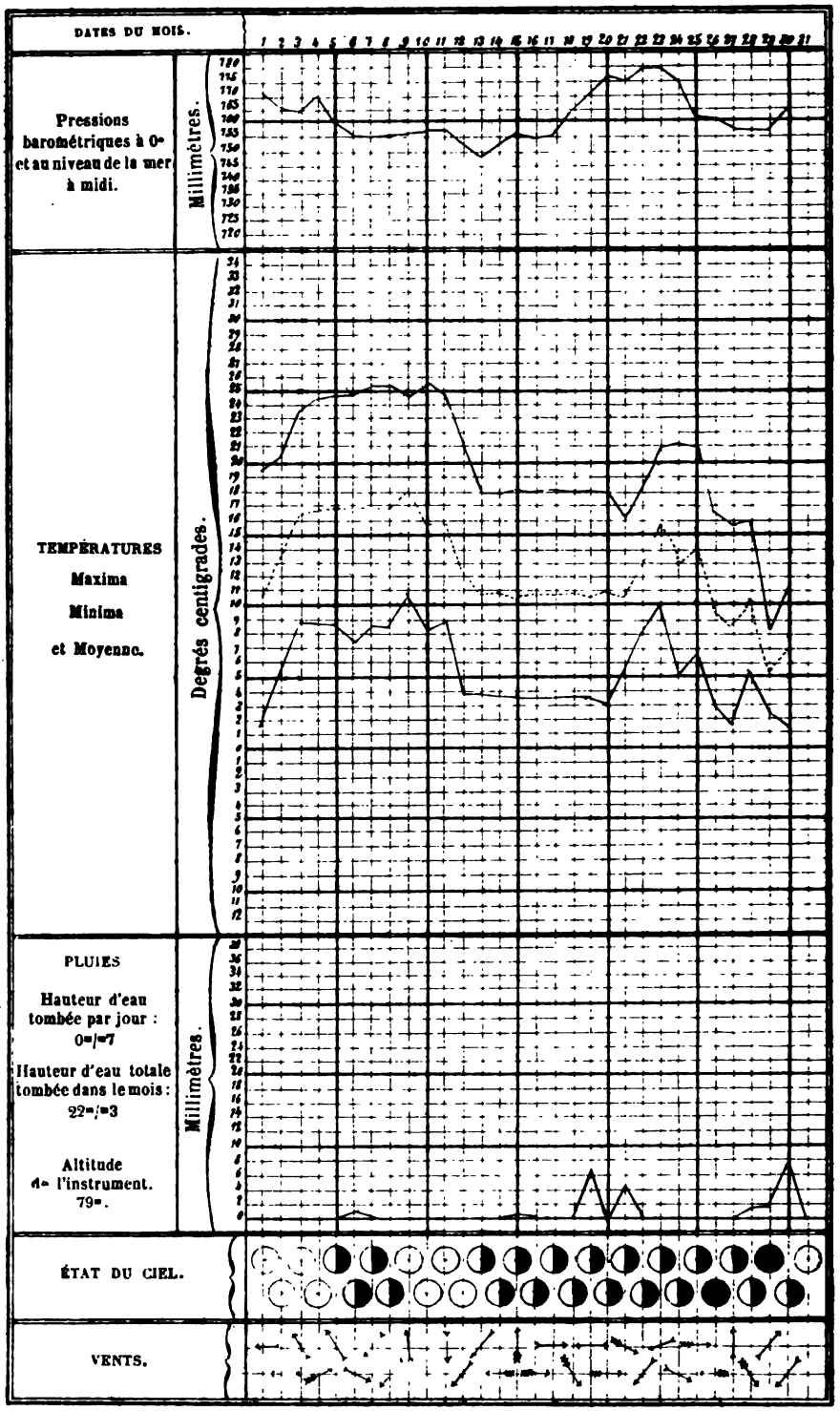

Station du Mans. — MAI 1892. — École normale

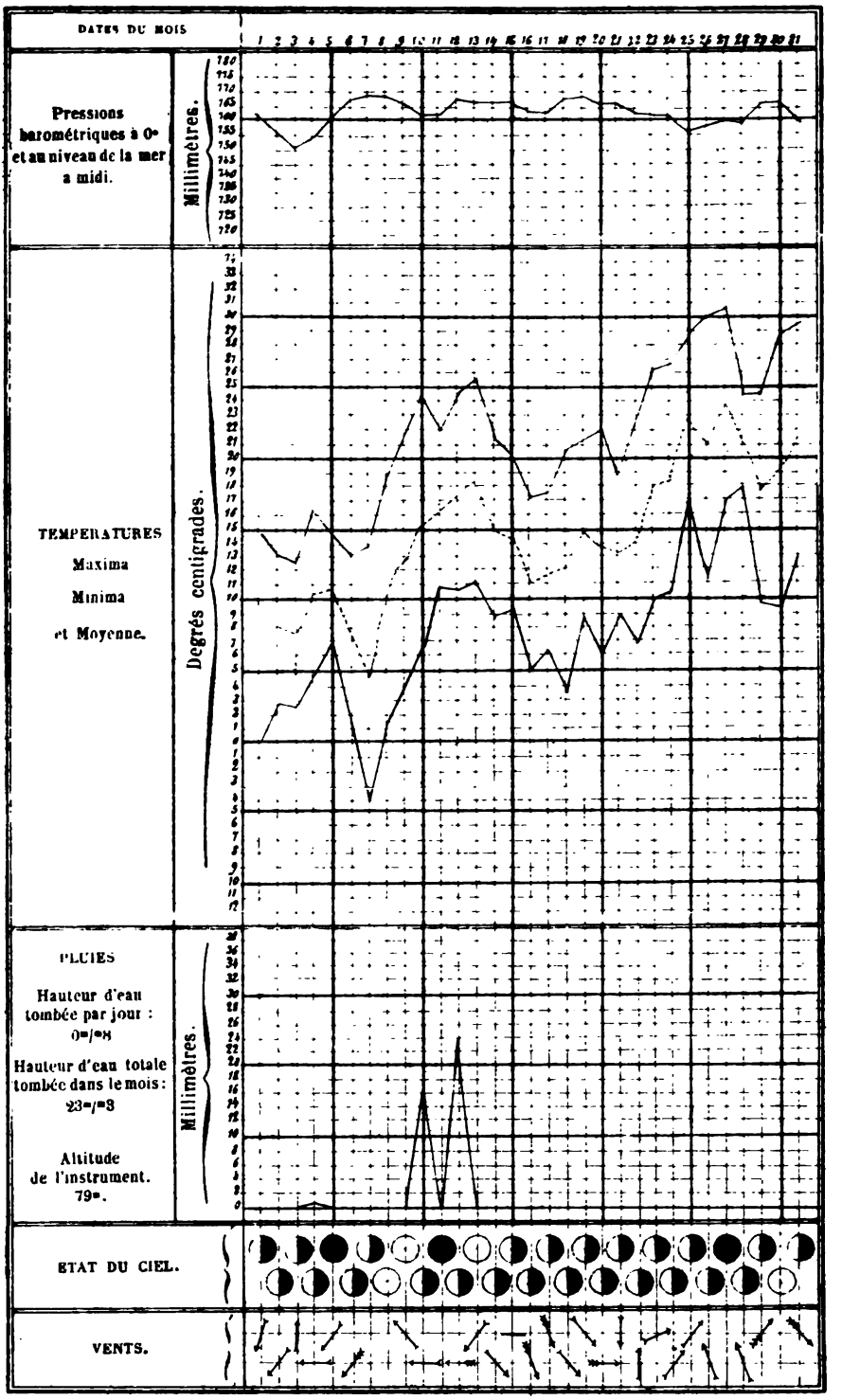

Observations pluviométriques faites dans le département de la Sarthe.

N° d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES MEMBRES CORRESPONDANTS	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres.
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	1	21
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	4	14
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	4	38
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	8	20
8	Château-du-Loir.	Jousset, d°	P.C.	62	2	12
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	A.S.	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	4	15
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	6	15
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	2	8
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C	45	1	11
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P.C	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	2	7
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	3	12
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	3	21
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	3	13
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	2	27
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	2	6
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	3	24
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	5	10
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	2	11
30	Neuvy-en-Champagne.	Renou, propriétaire.	d°	85	»	»
31	Foulletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
32	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	4	18
33	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	2	14
34	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	1	13
35	Souligné-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	3	43
36	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	2	26
37	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	1	23
38	Le Mans — Directeur du Gaz.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	3	25
39	Le Mans — Pontlieue.	Séguin.	d°	51	2	21
40		Beloin.	d°	51	3	30
41	Juillé.	Bouttier, instituteur.	A.S.	70	5	19
42	Amné.	Latouche, instituteur.	P. C.	66	3	36
43	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
44	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	»	»
45	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
46	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
47	Sablé.	Blais. d°	P.C.	37	3	52
			Maxim.	232	6	52
			Minim.	37	1	6
			Moyen	97	3	20

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 6 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ETAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ÉTAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	765,9	2,3	1,1	14,5	»	4,»	N	0	309,7	N N W	0	74	4
2	755,7	4,»	2,1	14 8	»	3,»	N	0	102,9	N N W	2	93	4
3	752,5	4,»	3,1	12.6	»	2,5	N W	0	163,2	S W	3	93	5
4	752,5	6.2	4,»	16,1	»	1,3	N	0	122,4	S E	4	88	6
5	759,4	8,»	6,1	13,6	»	1,8	N	1	118,3	E	3	88	5
6	763,6	4,6	2,3	12,5	»	1,8	N	0	172,8	»	4	87	3
7	769,7	1,3	0,1	13,1	»	4,»	N	1	212,»	»	0	»	2
8	768,6	2,6	0,7	17,9	»	3,4	N	0	133,9	»	0	84	0
9	766,3	5,6	2,5	20,9	»	3,8	N	0	91,1	»	0	81	2
10	764,1	8,6	5,7	23,2	»	5,5	N N E	1	203,3	»	0	78	1
11	765,7	11,3	8.6	18,4	2,2	5,5	N W	0	186,6	E	3	95	1
12	767,3	11.7	11,»	24,4	21,7	1,2	N N W	1	187,5	E	1	90	0
13	767,8	9,6	9,1	24,3	»	5,3	N	1	276,7	»	0	87	2
14	766,7	9,6	7,6	21,»	»	5,7	N	0	157,4	N W	4	83	1
15	766,6	8,9	8,1	20,6	»	2,8	N W	0	61,3	»	0	89	4
16	762,7	10,5	8,8	17,5	»	4,»	S W	1	141,4	»	4	90	3
17	763,5	9,3	8.3	16,8	»	3,»	W N W	1	226,»	N W	2	86	3
18	768,1	5,9	4,1	20,5	»	2,7	S W	0	198,5	»	0	92	1
19	768,4	10,1	6,»	20,8	»	3.4	S W	0	67,4	»	4	87	0
20	768,4	8,2	6,2	21,5	»	3,8	N W	0	146,3	»	0	85	1
21	767,7	10,2	8,1	20,2	»	3,5	W	0	278,4	»	0	87	3
22	764,7	8,3	7,»	22,»	»	3,7	N W	0	126,3	»	0	88	2
23	761,6	10,9	8,3	26,8	»	4,1	N	0	114,3	»	0	83	2
24	763,3	11,7	10,8	26,3	»	4,6	S E	0	113,8	»	0	94	0
25	757,8	19,»	11.9	28,9	»	4,8	S E	0	128,8	S	3	81	2
26	758,3	17,7	16,9	28,7	»	4,8	E S E	0	135,9	»	4	87	1
27	758,1	18,4	17,8	28,9	»	6,3	S	0	197,1	S S W	4	95	0
28	756,7	19,3	18,2	24.7	»	5,6	E S E	1	148,5	»	0	85	0
29	766,3	10,4	9,5	23,8	»	4,2	E	0	299,5	»	0	98	0
30	768,»	11,3	9,6	27,6	»	3,4	N	0	153,1	»	0	89	1
31	760,9	14,6	11,3	29,3	»	5,7	N E	0	117,9	S W	1	94	1
Totaux	23666,9	294,1	234,9	652,2	23,9	119,2		8	5097,3		46	2631	60
Moyen.	763,4	9,5	7,6	21,»	0,8	3,9		0	164,4		1	87	2

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

MAI 1892.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE 6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne	BAROMÈTRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	1,6	13,3	7,9	14,9	0,2	7,6	762,4	»	»	93	N N E	◑
2	3,8	13,2	7,5	13,2	2,9	8,»	754,»	»	»	53	N E	◑
3	4,5	8,9	9,1	12,9	2,6	7,8	750,9	»	»	78	S	◑
4	6,9	13,9	7,9	16,5	4,6	10,5	753,4	0,3	»	80	E	◑
5	8,9	11,»	7,7	14,5	7,»	10,8	760,2	»	»	86	N E	●
6	4,2	10,8	5,3	13,1	1,6	7,3	765,5	»	»	44	N E	◑
7	0,6	11,2	6,1	13,9	-4,»	5,»	768,7	»	»	39	»	◑
8	3,3	16,3	9,5	18,8	1,1	9,9	767,3	»	»	34	»	⊙
9	6,1	11,6	14,5	21,5	3,6	12,6	765,7	»	»	29	S E	⊙
10	7,8	18,3	15,9	24,2	6,4	15,3	762,5	»	»	59	E	◑
11	11,3	14,8	13,1	21,8	10,7	16,2	762,1	»	»	78	»	●
12	11,6	15,3	15,8	24,6	10,3	17,5	766,6	23,»	»	43	E	✱
13	12,8	15,3	14,4	25,4	11,2	18,3	765,6	»	»	40	N E	⊙
14	10,»	14,2	15,3	21,3	8,7	15,»	765,8	»	»	70	N W	◑
15	10,4	12,1	14,2	20,4	9,2	14,8	765,4	»	»	39	W	◑
16	10,2	11,1	10,6	17,2	5,2	11,2	763,6	»	»	52	N N W	◑
17	9,2	11,1	10,2	17,6	6,1	11,8	763,»	»	»	55	N N W	◑
18	8,9	12,1	15,8	20,8	3,4	12,1	767,7	»	»	49	N W	◑
19	10,3	12,3	12,4	21,3	8,4	14,9	768,2	»	»	44	N W	◑
20	10,4	13,2	12,8	21,8	5,9	13,8	766,2	»	»	51	W	◑
21	10,8	11,8	14,3	18,7	8,6	13,7	765 9	»	»	50	N	◑
22	9,5	13,6	16,9	22,1	6,8	14,4	762,7	»	»	44	S	◑
23	10,8	15,7	18,8	26,1	9,9	18,»	761,1	»	»	36	W S W	◑
24	13,8	17,2	24,2	26,5	10,6	18,6	761,4	»	»	50	S W	◑
25	20,3	22,»	19,8	28,3	16,7	22,5	756,»	»	»	65	S W	◑
26	17,8	26,5	22,5	30,»	11,8	20,9	757,7	»	»	34	S S E	◑
27	17,8	26,7	24,9	30,6	17,»	23,8	759,»	»	»	37	»	●
28	21,2	20,5	15,»	24,8	17,8	21,3	757,8	»	»	59	S SE	◑
29	11,7	19,7	16,1	24,5	9,8	17,1	766,»	»	»	53	S W	◑
30	13,7	26,2	19,8	28,2	9,4	18,8	766,7	»		39	»	◑
31	17,1	27,5	16,4	29,6	13,»	21,3	758,1	»		37	N W	⊙
Totaux	317,3	487,4	434,7	665,1	236,5	450,8	23637,2	23,3	»	1620		
Maxim	21,2	8,9	24,9	30,6	17,8	23,8	768,7	»	»	93		
Minim	0,6	27,5	5,3	12,9	-4,»	5,»	750,9	»	»	29		
Moyen	10,2	15,7	14,»	21,5	7,6	14,5	762,5	0,8	»	52		

BULLETIN

DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SARTHE

(Publié dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)

JUIN 1892.

Observations météorologiques faites au Mans, à l'École normale.

Jours	THERMOMÈTRE						BAROMETRE à zéro à midi ramené au niveau de la mer	PLUIE en 24 heures — Millim	Évaporation en 24 heures — Millim	ÉTAT hygrométrique à midi	VENT à midi	ÉTAT du ciel à midi
	6 heures du matin	Midi	9 heures du soir	Maximum	Minimum	Moyenne						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	13,4	21,3	16,4	23,7	13,»	18 4	763,»	1,»	»	49	N W	◑
2	15,6	17,»	18,»	22,7	14 8	18,7	760,»	1,5	»	94	S W	◑
3	13,7	18,6	15,1	22,5	11,8	17,2	763,3	0,4	»	88	N W	◑
4	11,»	20,»	17,1	21,3	9,5	15,4	766,2	»	»	54	W	◑
5	14,8	21,1	16,1	22,6	12,5	17,5	760,6	4,4	»	53	N W	◑
6	15,8	21,9	14,5	21,8	14,5	18,2	767,»	»	»	86	N W	◑
7	12,»	19,9	17,3	23,9	8,8	16,3	770,4	»	»	89	E N E	⊙
8	14,5	24,5	18,5	24,5	10,5	17,5	768,»	»	»	83	E S E	◑
9	15,5	24,»	24,»	26,8	13,»	19,9	764,4	»	»	91	N E	◑
10	16,8	27,5	20,»	27,»	15,»	21,»	760,4	»	»	43	N E	◑
11	14,8	23,5	17,2	31,»	11,»	21,»	759,2	»	»	48	N W	◑
12	14,8	23,3	17,4	28,»	10,2	19,1	759,6	»	»	81	N W	◑
13	13,2	18,7	14,5	26,2	10,6	18,4	761,4	»	»	72	E N E	◑
14	8,8	9,2	11,9	15,»	7,1	11,1	760,4	3,6	»	92	E N E	●
15	7,7	11,3	11,7	12,9	7,3	10,1	760,3	2,8	»	93	N E	●
16	8,»	16,1	14,5	16,5	7,5	12,»	762,6	»	»	93	S W	◑
17	13,2	17,»	15,»	19,8	12,»	15,9	773,9	»	»	90	W	◑
18	11,2	19,2	14,6	21,»	10,4	15,7	765,4	»	»	92	N	◑
19	11,5	16,2	14,8	18,5	10,8	14,6	761,4	»	»	87	W	◑
20	11,4	19,7	15,8	22,»	11,5	16,8	761,»	»	»	92	W	◑
21	12,7	20,2	17,5	21,9	11,»	16,4	761.5	»	»	74	W	◑
22	14,3	20,5	17,1	23,»	12,7	17,9	761.6	»	»	65	W	◑
23	14,9	17,6	13,5	20,8	11,5	16,1	754,5	1,6	»	68	W	◑
24	11,8	20,6	17,7	23,8	11,»	17,4	763,»	0,8	»	51	S S W	◑
25	15,2	20,7	17,8	23,6	13,8	18,7	763,4	»	»	65	W	◑
26	15,1	21,6	19,3	26,»	14,»	20,»	767,»	»	»	55	N W	⊙
27	17,7	25,»	23,»	30,1	14,»	22,1	767,3	»	»	67	»	◑
28	19,»	21,3	21,5	34,6	16,»	25,3	763,4	»	»	74	S	⊙
29	16,5	20,3	14,2	20,»	16,»	18,»	766,»	1,1	»	71	W N W	◑
30	10,3	18,4	17,3	24,»	9,2	16,6	771,»	»		54	»	●
Totaux	405,2	596,2	503,3	695,5	351,»	523,3	22907,2	17,2	»	2214		
Maxim	19,»	27,5	24,»	34,6	16,»	25,3	773,9	»	»	94		
Minim	7,7	9,2	11,7	12,9	7,1	10,1	754,5	»	»	43		
Moyen	13,5	19,9	16,8	23,2	11,7	17,4	763.6	0,6	»	74		

Observations faites à l'Usine à gaz du Mans à 6 h. du matin.

Jours	BAROMÈTRE à zéro et au niveau de la mer	TEMPÉRATURE Le matin	TEMPÉRATURE Minimum	TEMPÉRATURE Maximum	PLUIE ou NEIGE en 24 h. — Millim.	Evaporation en 24 h. — Millim.	VENT Direction d'où il vient	VENT Force Echelle de Beaufort 0 à 9	VENT Parcours en 24 h. — Kilom.	Direction de laquelle viennent les NUAGES	ETAT du ciel Utrecht 1878 0 à 9	ETAT hygr. de L'AIR — 0 à 100	ETAT ozon. de L'AIR — 0 à 21
1	762,9	13,8	12,6	22,4	3,»	3,9	S W	0	190,2	W	4	93	1
2	760,4	15,1	13,2	21,9	2,8	2,8	S W	0	188,7	W	2	80	0
3	762,9	14,6	12,5	20,7	0,5	2,5	S W	0	224,5	N	4	94	1
4	766,4	11,6	10,5	22,9	»	3,»	N N E	0	129,2	»	0	87	5
5	762,4	13,3	11,4	21,5	»	4,1	S	1	207,7	»	4	89	3
6	768,5	10 8	9,8	22,6	3,»	3,»	S W	0	265,6	»	0	92	0
7	770,5	11,3	9,1	22,4	»	3,6	N W	0	138,2	»	0	88	4
8	768,4	12,9	11,1	25,3	»	4,»	N W	0	256,8	»	0	87	0
9	766,7	13,8	12,1	25,3	»	3,6	N W	0	303,8	»	0	92	0
10	762,6	15,2	14,»	30,2	»	5,1	N W	0	224,»	»	0	88	4
11	759,8	15,1	14,4	26,5	»	5,4	W N W	0	60,4	W	1	85	3
12	756,»	12 3	10,4	23,8		4,2	N E	0	105,»	W	3	87	3
13	759,8	12,6	10,3	19,6	»	4,»	N E	1	83,4	N	1	84	1
14	757,6	9,1	9,»	12,7	»	7,5	N	4	417,»	S	4	73	0
15	760,»	8,3	7,6	13,2	6,»	2,»	N	1	321,9	»	5	90	0
16	763,3	7,2	5,9	18,1	0,2	2,5	N	1	196,6	»	0	85	7
17	764,8	12,4	7.1	19,1	»	2,7	W S W	0	98,4	»	4	87	3
18	763,8	11,3	10,6	20,3	»	3,2	W	0	169,»	W N W	3	88	3
19	762,8	11,6	10,6	18,9	0,3	3,7	W	0	112,8	S W	3	88	2
20	760,7	11,9	10,3	20,5	»	3,3	W	0	101,9	S W	3	82	2
21	762,6	13,1	11,9	22,5	0,2	3,4	S	0	133,3	»	4	95	2
22	763,4	14,2	12,9	21,7	0,2	2,»	S	0	180,»	»	4	90	0
23	752,9	15,2	14,1	19,1	2,2	1,5	S	1	145,3	W	5	96	0
24	764,1	10,4	9,3	22,6	2,5	2,1	S	0	244,5	W	3	91	0
25	763,4	14,6	10 6	22,»	»	3,2	S W	0	123,1	W N W	4	93	0
26	767,4	15,1	14,»	26,»	»	2,6	W N W	1	252,9	S W	3	85	2
27	768,8	16,8	14,8	29,2	»	3,5	E S E	0	126,»	S	4	89	0
28	765,3	17,9	16,»	33.7	»	3,9	N N W	0	99,4	»	0	89	2
29	764,5	16,3	16,2	20,6	3,2	5,8	W	1	195,8	W S W	3	94	0
30	771,7	9,9	9,8	23,3	»	2,5	N	1	229,3	»	8	97	3
Totaux	22904,4	387,7	312,1	668,6	21,1	104,6		12	5521,7		79	2660	51
Moyen.	763,5	12,9	11,4	22,3	0,8	3,5		0	184,2		3	89	2

Nos d'ordre	LIEUX DES OBSERVATIONS.	NOMS DES MEMBRES CORRESPONDANTS	Instrument employé	Altitude	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau tombée en millimètres
	BASSIN DU LOIR.	MM.		m.		
1	Montmirail.	Lefeuvre, instituteur.	P.C.	232	3	36
2	Jupilles.	Lefeuvre, d°	d°	150	9	28
3	Grand-Lucé.	Cordier, d°	A.S.	124	»	»
4	Saint-Calais.	Gaudry, condr des Pts Chées.	P.C.	121	7	84
5	Écommoy.	Renard, instituteur.	d°	97	»	»
6	La Chartre.	Lunel, d°	d°	72	»	»
7	Dissay-s-Courcillon.	Delas, d°	A.S.	70	13	47
8	Château-du-Loir.	Jousset, d°	P.C.	62	4	32
9	Chapelle-d'Aligné.	Vivet, d°	A.S.	61	»	»
10	Vaas.	Beauté, d°	P.C.	58	9	30
11	Pontvallain.	Drouault, d°	A.S.	52	8	58
12	Le Lude.	Chartier, d°	d°	45	7	57
13	La Flèche.	Riandière, d°	P.C	45	9	44
	BASSIN DE LA SARTHE.					
14	Sillé-le-Guillaume.	Mme Royer, institutrice.	P.C.	198	»	»
15	Neuvillette.	Doussard, instituteur.	A.S.	169	»	»
16	Neufchâtel.	Leguey, d°	P C	159	»	»
17	La Fresnaye.	Lion, d°	d°	156	3	5
18	Mamers.	Mauboussin, d°	d°	145	»	»
19	Sougé-le-Ganelon.	Rousseau, d°	A.S.	144	12	22
20	Petit-Oisseau.	Miton, d°	d°	135	»	»
21	Bouloire.	Loison, d°	P.C.	135	6	41
22	Monhoudou.	Aubry, d°	d°	130	»	»
23	Conlie.	Péan, d°	d°	127	3	14
24	Saint-Léonard-d-Bois.	Leroy, d°	d°	127	»	»
25	Parigné-l'Évêque.	Derouard, secrét. de Mairie.	d°	124	7	62
26	Bonnétable.	Garreau, condr des Pts et Chées	A.S.	120	15	31
27	Sargé.	Martin, instituteur.	P.C.	107	4	20
28	La Ferté-Bernard.	Pottier, garde-pêche.	d°	99	5	18
29	Ballon.	Simon, d°	A.S.	98	2	13
30	Fouletourte.	Faribault, instituteur.	P.C.	84	»	»
31	Beaumont-sur-Sarthe	Lermenier, garde-pêche.	A.S.	83	12	40
32	Connerré.	Torchet, instituteur.	P.C.	82	6	40
33	Loué.	Dhommée, instituteur.	d°	80	6	19
34	Soulignè-sous-Vallon.	Lebreton, d°	A.S.	72	10	43
35	Le Mans — École normale.	Tenot, dir., Lemarchand, prof.	P.C.	101	9	18
36	Le Mans — École normale.	et Nageotte, élève-maître.	B.	79	9	17
37	Le Mans — Ingénieur ordinaire.	Besnard, condr d. Pts et Chées	P.C.	66	8	22
38	Le Mans — Directeur du Gaz.	Séguin.	d°	51	12	24
39	Le Mans — Pontlieue.	Beloin.	d°	51	15	45
40	Juillé.	Bouttier, instituteur.	A.S.	70	9	24
41	Amné.	Latouche, instituteur.	P. C.	66	8	21
42	La Guierche.	Durand, d°	d°	62	»	»
43	Chantenay.	Hardouin, d°	A S.	60	»	»
44	Fillé-sur-Sarthe.	Goupille, d°	P.C.	50	»	»
45	Malicorne.	Fortin, d°	A.S.	40	»	»
46	Sablé.	Blais, d°	P.C.	37	6	30
			Maxim.	232	15	62
			Minim.	37	2	5
			Moyen	97	9	33

P.C. désigne le modèle des Ponts et Chées ou Hervé-Mangon
A. S. d° de l'Association scientifique.
B. d° Babinet.

Station du Mans. — JUIN 1892. — École normale.

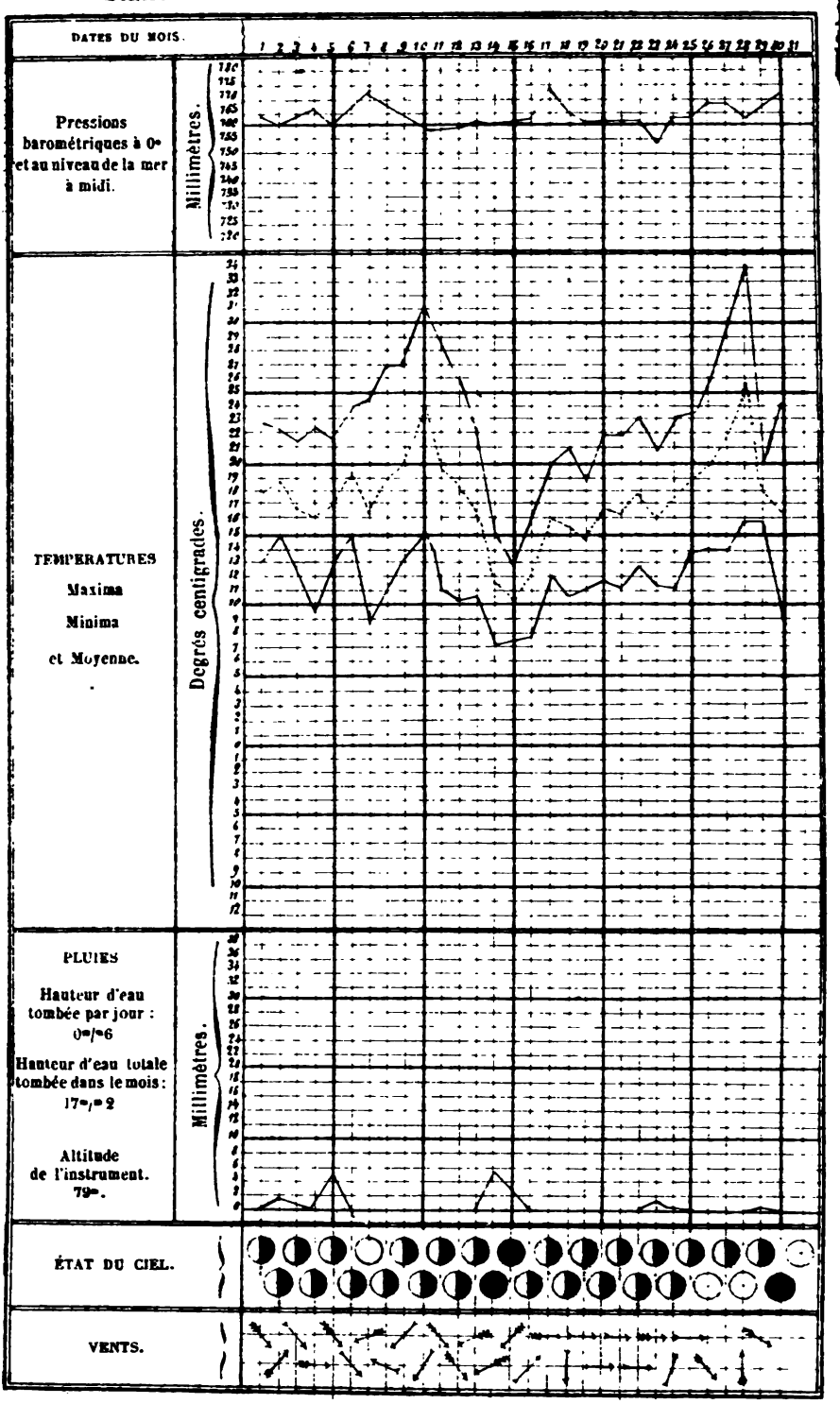

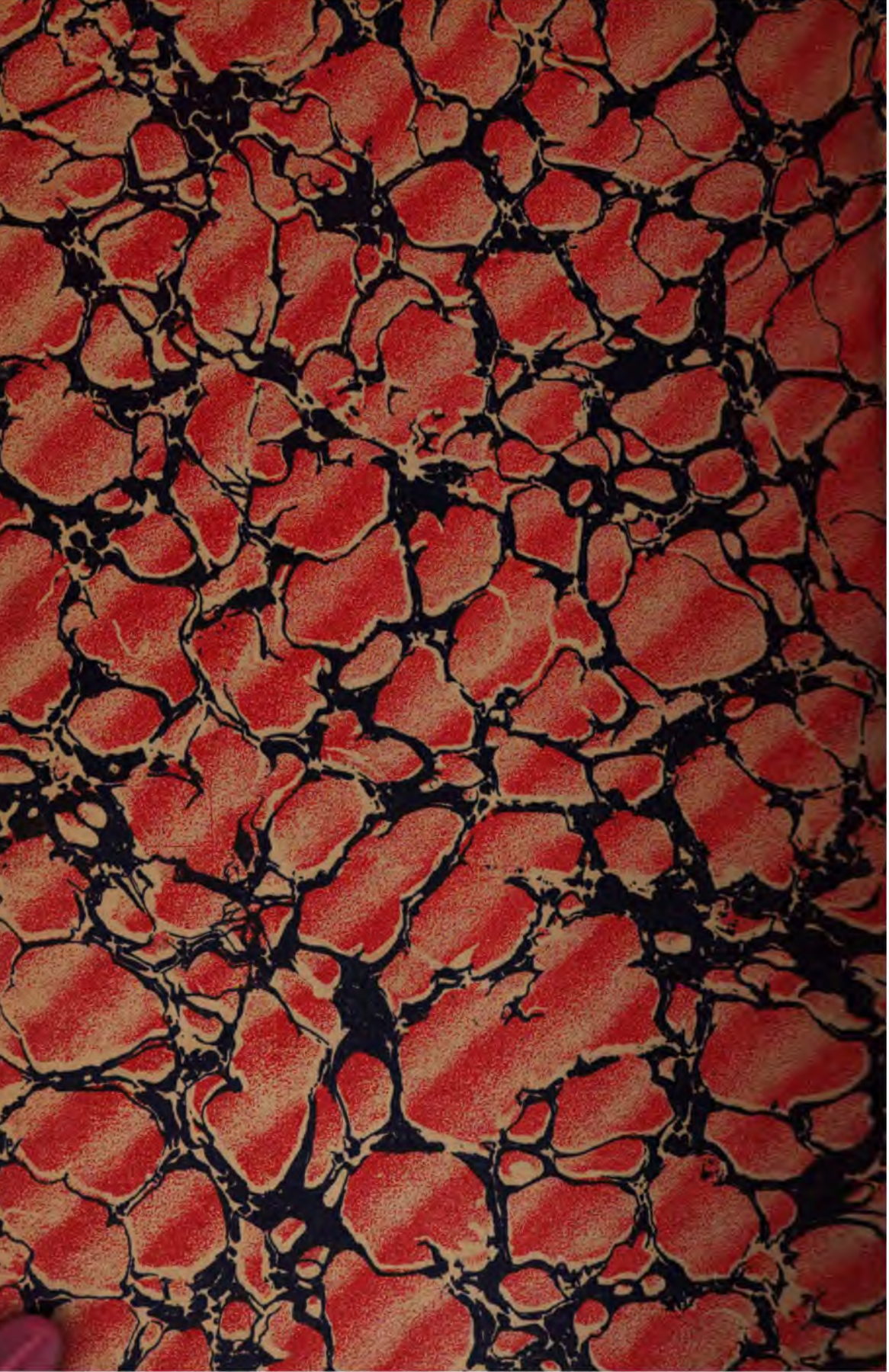

Stanford University Libraries
3 6105 121 194 406

Dat
611
S35 S5
S2
095/92

DATE DUE			

Stanford University Libraries
Stanford, Ca.
94305